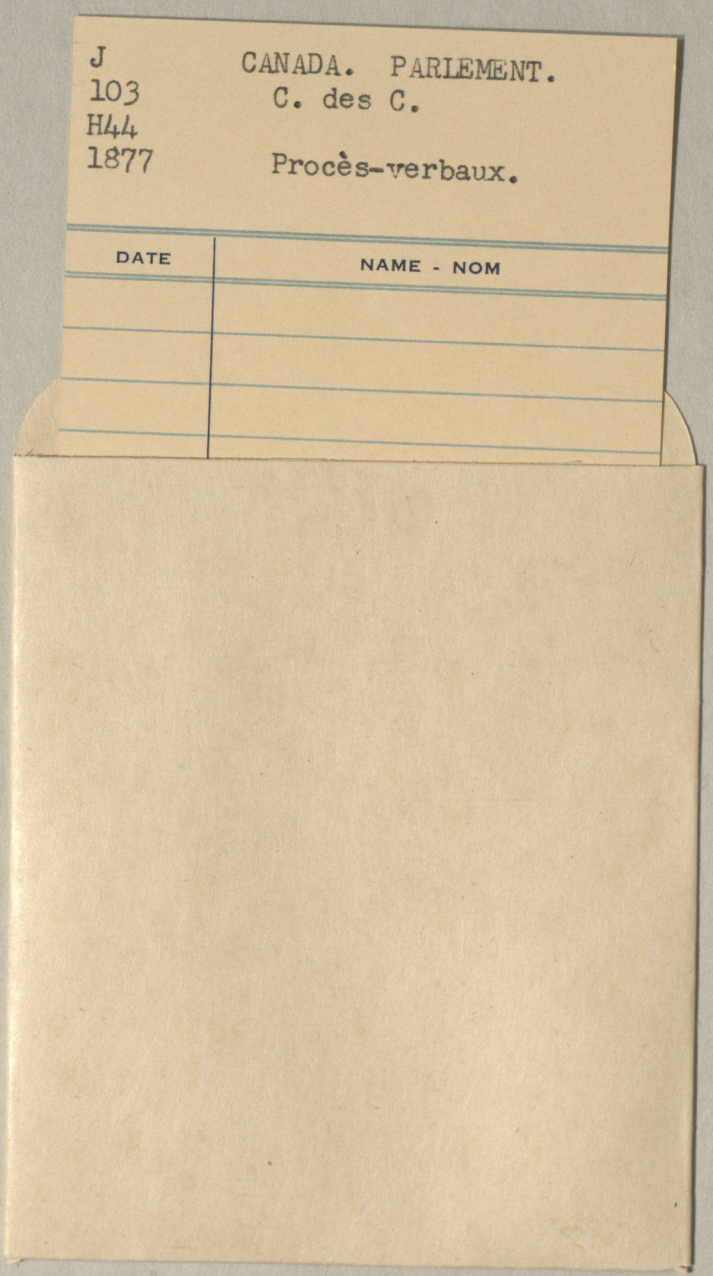
J
103
H44
1877
CANADA. PARLEMENT.
C. des C.
Procès-verbaux.
DATE
NAME - NOM

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA.

SESSION 1877.

IÈME SESSION DU TROISIÈME PARLEMENT,

DU 8 FÉVRIER AU 28 AVRIL, INCLUSIVEMENT.

OTTAWA:
LEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON.

1877.

INDEX.

A

ACTES PROVINCIAUX DÉSAVOUÉS :—Adresse, correspondance entre le gouvernement impérial et aucun des gouvernements provinciaux,—M. *Laurier*, 40. Réponse, 148.

ACCIDENTS CAUSÉS PAR LES PIÈCES D'ÉVITEMENT AUX CROISEMENTS DE VOIES DE CHEMINS DE FER :—Adresse, Rapport,—M. *Fleming*, 52. Réponse, 275. *Pas à imprimer*, 332.

ACTIONNAIRES DE CERTAINES BANQUES, DROIT DE VOTE :—Bill du Sénat, 107. Acte pour lever certains doutes à ce sujet,—Reçu et lu 1re fois, 244. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 252, S. R., 377, 40 *Vict.* chap. 44.

AGRICULTURE :—Comité relatif à l' :—Motion que l'enquête faite soit imprimée sous forme de livre bleu. Motion soumise au *com. col. des impressions*, M. *Orton*, 53. *Pas à imprimer*, 333.

AGRICULTURE :—Rapport du ministre de l' :—pour l'année 1876, page 58.

AJOURNEMENTS POUR DES FINS SPÉCIALES :—Mercredi des Cendres, 27. Vendredi-Saint, 216.

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE À 11 HEURES, P. M. :—Motion de M. *Blain*. Débat, motion retirée, 52.

ALAMBICS ILLICITES SAISIS PAR LES OFFICIERS DU REVENU DU CANADA :—Ordre, état du nombre d'— M. *Rochester*, 209. Réponse, 243. *Pas à imprimer*, 277.

ALBERT, CHEMIN DE FER ALBERT :—Bill No. 48. M. *Domville*, 84. La seconde fois et renvoyé au *com.* des *chemins de fer*, etc., 108. Rapporté, amendé, 207. Examiné, rapporté, lu troisième fois et passé, 212. Passé par le Sénat avec amendement, lu troisième fois et renvoyé au *com.* des *chemins de fer*, etc., 303. Ordre renvoyant l'amendement du com. des chemins de fer, etc. déchargé, et amendement à examiner présentement, 364. Motion pour adoption de l'amendement, M. *Domville*. Amendement de M. *Burpee* (Sunbury) " Que l'amendement soit adopté dans trois mois d'aujourd'hui "—Amendement à l'amendement par M. *Gibbs* (S. Ontario)—Ce dernier rejeté sur division, 369,—Amendement adopté sur division—motion principale telle qu'amendée adoptée, 370. Honoraire à rembourser, 371.

AMENDEMENTS FAITS PAR LE SÉNAT À CERTAINS BILLS REJETÉS OU AMENDÉS PAR LA CHAMBRE :—Voir Bill No. 56, amendements amendés, 218—adoptés par le Sénat, 244. Voir bill No. 20, amendement de la seconde clause rejeté, et le reste adopté, 287. Le Sénat n'insiste pas sur son amendement à la clause deux, 351. Voir bill No. 29, sixième et septième amendements rejetés et les autres adoptés, 288 Le Sénat n'insiste pas sur son sixième amendement, mais il insiste sur son septième, parce que, etc., 352. (Cette inscription fut faite par erreur de l'imprimeur à la page 350, pendant qu'elle aurait dû suivre immédiatement la première inscription à la page 352. Amendement découlant de l'amendement à la version anglaise du bill du Sénat, No. 97, et le même adopté, 294. Amendement au bill No. 79 amendé, 294. Adopté par le Sénat, 324. Voir bill No. 59, 3me amendement rejeté et le reste adopté, 323. Le Sénat n'insiste pas sur son amendement, 351.

ANGLIN, HON. T. W. :—Amendement de la motion. Que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides, *re* argent payé à M. *Anglin* pour impressions et papeterie, M. *Bowell*. Débat, ajourné, 250. Débat repris, amendement rejeté, pp. 260 et 261. Renvoi au *com. priv.*, et *elec.* des rapports, états et pièces justificatives et déposés sur la table et instructions au comité de s'enquérir des faits etc., M. *Casey*, 262. *Rés.* pour que témoins soient entendus sous serment, 289, Rapport, 375.

ANNONCES :—Comptes d'annonces du gouvernement :—Adresse, copie de l'ordre en conseil du 17 décembre 1875, relativement à la révision et à l'audition des comptes,—M. *Palmer*, 178.

ANNONCES :—Pour le gouvernement ou autre service public :—Ordre, état des sommes payées à chaque journal pour les années 1874 et 1876 inclusivement,—M. *Bowell*, 53. Réponse, 373.

ANNONCES :—Service postal sur les lacs Huron et Supérieur :—Adresses, copie des—etc., etc., M. *McCarthy*, 53. Réponse, 105. *Pas à imprimer*, 208.

APPELS DE CONVICTIONS PORTÉES PAR LES JUGES DE PAIX :—Voir convictions.

ARGENT AU CREDIT DU CANADA DANS AUCUNE BANQUE OU ENTRE LES MAINS DES AGENTS FINANCIERS :—Réponse à un ordre de la dernière session, 51. *Pas à imprimer*, 68.

ARMES A FEU, USAGE ABUSIF :—Bill No. 79,—M. *Blake*, 148. Lu 2me fois, 172. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 252. Passé par le Sénat avec un amendement; amendement du Sénat amendé et message en informant le Sénat, 294, Acquiescement du Sénat à l'amendement, 324. S. R., 377,40—*Vict.*, chap. 30.

ARICHAT-OUEST, BRISE-LAMES :—Ordre, copies de rapports et de plans,—M. *Flynn*, 115. Reponse, 182. *Pas à imprimer*, 209.

ASPY BAY HARBOR, VICTORIA, N.-E.:—Ordre, rapport de l'ingénieur du gouvernement,—M. *Campbell*, 139. Réponse, 215. *Pas à imprimer*, 276.

ASSURANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS DITE UNION DU CANADA:—Bill No. 59. M. *Kirkpatrick*, 101. Lu 2e fois et renvoyé au *com. des banques*, etc., 108. Rapporté amendé, 243. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 250. Passé par le Sénat avec des amendements qui sont examinés et renvoyés au *com. des banques*, etc., 310. Rapport recommandant que le 3e des dits amendements soit rejeté et que les autres soient adoptés, 319. Recommandations adoptées et message au Sénat, 323. Message du Sénat, 351. S. R., 378,—40 *Vict.* chap. 75.

ASSURANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME UNION D'HALIFAX, NOUVELLE-ECOSSE:—Bill No. 30. M. *Jones* (Halifax), 73. Lu 2e fois et renvoyé au *com. des banques*, etc., 93. Rapporté amendé, 138. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 149. Passé par le Sénat avec amendements, 199. Amendements adoptés, 203. S.R., 377,—40 *Vict.* chap. 73.

ASSURANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DU CASTOR ET DE TORONTO:—Bill No. 16. M. *Bowell*, 58. Lu une seconde fois et renvoyé au *com. des banques*, etc., 93. Rapporté amendé 182. Examiné, rapporté, lu une 3ème fois et passé, 189. Passé par le Sénat avec amendements et adopté, 285. Sanction royale, 377,—40 *Vict.* chap. 72.

ASSURANCE: COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME MUTUELLE DU CANADA:—Bill No. 52. M. *Domville*, 92. Lu 2me fois et renvoyé au *com. des banques*, etc., 108. Rapporté amendé, 148. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 162. Passé par le Sénat, 198. Sanction royale, 377,—40 *Vict.*, chap. 71.

ASSURANCE: Chambre en *com.* pour examiner une *rés.* pour amender et refondre les divers actes concernant l'assurance, abrogeant certains actes etc., *rés.* adoptée, M. *Cartwright*, 46. Rapportée et adoptée et bill No. 36 présenté, 73. Lu 2me fois et renvoyé au *com. des banques*, etc., 84. Rapporté amendé, 160. Examiné et rapporté, 224. Motion pour 3me lecture.—Amendements par MM. *Young*, *Colby* et *Cameron*, rejetés.—Bill lu 3me fois et passé sur division, pages 250, 251, 252. Passé par le Sénat, 347. Sanction royale, 378,—40 *Vict.*, chap. 42.

ASSURANCE, COMPAGNIES D'ASSURAECE EN CANADA:—Analyse de déclarations pour l'année 1876, p. 310.

ASSURANCE, POLICES D'ASSURANCE NON-CONFISCABLES:—Bill No. 69, M. *Trow*, 124. Motion pour 2me lecture—Débat,—Motion retirée et bill retiré, 149.

ASSURANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME MAITLAND:—Bill No. 6. M. *Goudge*, 46. Lu 2me fois et renvoyé au *com. des banques et du com.*, 501. Rapport. Sur motion de M. *Goudge* le bill est retiré et l'honoraire remboursé, 187.

ASSURANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE:—Adresse, copies de rapports, M. *Barthe*, 295. Réponse, 337. *Pas à imprimer*, 357.

ASSURANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE:—Bill No. 57. (Règle 51 suspendue). M. *Jetté*, 101. Lu 2me fois et renvoyé au *com. des banques*, etc., 108. Rapporté amendé, 148. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 162. Passé par le Sénat avec un amendement, lequel est adopté. Sanction royale, 377,—40 *Vict.*, chap. 70.

AUDITION DES COMPTES PUBLICS:—Bill No. 118. M. *Cartwright*, 313. Lu une seconde fois, examiné, amendé, rapporté et adopté, 346. Lu 3me fois et passé, 352.

B

BAIE GEORGIENNE, EMBRANCHEMENT DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE:—Motion pour adresse pour rapports concernant la construction de cet embranchement par l'honorable M. *Foster*, M. *McCarthy*,—amendement de M. *Kirkpatrick* adopté, motion originaire adoptée telle qu'amendée, 93. Réponse, 260. A imprimer avec carte, 276.

BAINE, JOHN, A. MORRISSON ET C. J. CAMPBELL A GRAND BRAS D'OR, DÉMISSION DE:—Ordre, correspondance y relative, raisons etc.,—M. *Campbell*. Débat, ajourné 47. Débat repris, amendement de M. *Plumb* adopté,—Motion telle qu'amendée adoptée, 69. Réponse, 99. *A imprimer*, 130.

BALANCES NON DÉPENSÉES A LA FIN DE L'ANNÉE FISCALE:—Motion pour un état montrant toutes les sommes non dépensées et transportées par Ordre en Conseil, etc., M. *Tupper*. Amendement par M. *Cartwright* pour un état semblable pour les balances transportées d'avance le 1er juillet 1867, etc., adopté. Motion principale tel qu'amendée adoptée, 101. Réponse 166. *Pas à imprimer*, 277.

BANQUES ET COMMERCE:—*Com. Per.*, à nommer, 4. Rapport, 26. Concours, 36. MM. *Ouimet* et *Sinclair* ajoutés, 58. Premier rapport, 106. Second rapport, 138. Troisième rapport, 148. Quatrième rapport, 160. Cinquième, 182. Sixième, 187. Septième, 196. Huitième, 207. Neuvième, 216. Dixième, 243. Onzième, 255. Douzième, 269. Treizième, 287. Quatorzième, 319. Quinzième, 345.

BANQUE BRITISH NORTH AMERICA :—Bill No. 17. M. *Fraser*, 18. Lu une seconde fois et renvoyé au *Com. des banques*, etc., 74. Rapporté amendé, 106. Examiné et rapporté, 114. Honoraire remboursé, 124. Lu 3me fois et passé, 126. Passé par le Sénat, 167. Sanction Royale, 377,—40 *Victoria*, ch. 54.

BANQUES, LISTES DES ACTIONNAIRES DES :—Banque de *Québec*, 13. *La Banque du Peuple*, 46. Banque de *Montréal*, Banque d'*Ottawa*; Banque Fédérale du *Canada*; Banques *Stadacona*, des Marchands du *Canada*, 67. Union du *Bas-Canada*; *La Banque St. Jean*; et *La Banque de St. Hyacinthe*, 79. Banque des Townships de l'Est; Banque Impériale du *Canada*; Banque des Marchands d'*Halifax*; *La Banque Nationale*, 113. Banque d'*Ontario* et la Banque de *Yarmouth*, 137. *La Banque d'Hochelaga*, 196. *Pas à imprimer*, 332.

BANQUE JACQUES CARTIER, La :—Bill No. 32, M. *Jetté*, 73. Lu 2e fois et renvoyé au *com. des banques* etc., 93. Rapporté amendé, 138. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 149. Passé par le Sénat, 198. S. R. 377,—40 *Vict.*, chap. 55.

BANQUE DE LONDRES ET DU CANADA :—Bill No. 10, M. *Burk*, 51. Lu 2e fois et renvoyé au *com. des banques* etc, 74. Rapport que l'honoraire n'a pas été payé, bill non examiné par le *com.*, 269.

BANQUE MÉTROPOLITAINE :—Bill No. 31, M. *Workman*, 73. Lu 2e fois et renvoyé au *com. des banques* etc., 93. Rapporté amendé, 138. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 149. Passé par le Sénat, 198. S. R. 377,—40 *Vict.* chap. 56.

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—Etats généraux pour Rimouski, St. Hyacinthe, Gaspé et Bonaventure pour 1875, page 13. *Pas à imprimer*, 68. Iberville et Saguenay pour 1876, page 119. Beauce, Beauharnois, Kamouraska, Terrebonne et Bedford, 137. Arthabaska, Québec et Richelieu, 165. Chicoutimi, Montmagny et St. François, 196. Compton et Bonaventure, 221. Joliette et St. Hyacinthe, 373.

BASSIN DE RADOUB À ESQUIMALT :—Adresse, correspondance, M. de *Cosmos*, 168. Réponse 215. *Pas à imprimer*, 276.

BASSIN DE RADOUB À QUÉBEC :—Motion pour copie des rapports des ingénieurs,—M. *Blanchet*. Débat ajourné, 101. Débat repris,—Amendement de M. *Rouleau*. Le débat continue—Motion d'ajournement rejetée—Amendement et motion retirés, 296.

BATES, MARY JANE :—Bill du Sénat, No. 85, avec message, communiquant enquête, papiers, etc. Motion pour première lecture adoptée sur division, lu la première fois et renvoyé au *com. per.* 162. Rapporté, 171. Remis pour la seconde lecture à demain, 178. Motion pour seconde lecture adoptée sur division, 189. Bill renvoyé au *com.* sur les *bills privés*, 190. Rapporté, 196. Motion pour prise en considération adoptée sur division. Examiné et rapporté, 211. Motion pour troisième lecture adoptée sur division; lu une troisième fois et adopté sur division, 212. Réservé pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté, 378—40 *Vict.* chap. 87.

BATEAUX A VAPEUR, ACTE D'INSPECTION ;—Chambre en *Com.* pour examiner l'opportunité d'amender ces actes,—M. *Smith* (Westmoreland), 134. En *Com.*, *Rés.* adoptée, rapportée et adoptée, et bill No. 83 présenté, 161. Lu 2ème fois, 184. Examiné, rapporté, lu 3ème fois et passé, 203. Passé par le Sénat, 262. S. R., 377—40 *Vict.*, chapitre 18.

BATEAUX A VAPEUR, DROITS DE QUAIAGE PAYÉS AUX COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL :—Ordre pour un état,—M. *Cheval*, 125. Réponse, 109. *Pas à imprimer*, 276.

BATIMENTS CANADIENS VENDUS EN FRANCE :—Adresse, correspondance au sujet de droits imposés sur les,—M. *Killam*, 125. Réponse, 166. *A imprimer*, 208.

BATIMENTS, MESURAGE DES BATIMENTS ENREGISTRÉS SOUS L'ACTE ABROGÉ DE L'ANCIENNE PROVINCE DU CANADA ;—Chambre en *Com.* pour considérer certaines *rés.* *Rés.* adoptees, rapportées et passées, et bill No. 106 y relatif présenté,—M. *Smith* (Westmoreland), pp. 243 et 244. Lu 2e fois, examiné et rapporté, 265. Ordre pour la troisième lecture déchargé, renvoyé au *Com.*, amendé, rapporté, adopté, lu 3e fois et passé, 277. Passé par le Sénat, 346. S. R., 378,—40 *Vict.*, chap. 19.

BÉTAIL IMPORTÉ DANS CHAQUE PROVINCE :—Ordre, état,—M. *Higinbotham*, 125. Réponse, 337. *A imprimer*, 357.

BÉTAIL VIVANT :—Ordre, état classifié des exportations et importations,—M. *McDougall* (Renfrew), 43. Réponse, 99. *A imprimer*, 130.

BIBLIOTHÉCAIRE :—Rapport, page 4.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :—*Com. sp.* nommé et message au Sénat pour la formation d'un *Com. coll.*, 27. Message du Sénat nommant les membres, 60. Message du Sénat substituant le nom de l'honorable M. *Botsford* à celui de M. *Allan*, 161.

BILLETS DE LA PUISSANCE ADRESSÉS A L'ASSISTANT RECEVEUR-GÉNÉRAL, COLOMBIE BRITANNIQUE :—Ordre, comptes, etc., M. *Thompson* (Caribou), 124. Réponse, 161. *Pas à imprimer*, 208.

BILLETS PROMISSOIRES ET LETTRES DE CHANGE :—Bill No. 73, M. *Irving*, 148.

BILLS PRIVÉS :—*Com. per.*,—à nommer, 4. Rapport, 25. Concours, 36. Extension du délai, 46. Premier rapport, recommandant extension de délai de dix jours, 51. Deuxième rapport, 148. Troisième rapport, 165. Bill No. 26, havre de *Pickering* renvoyé au *com.*, 167. Quatrième rapport, 196. Cinquième rapport, 216. Délai pour recevoir rapports des comités de nouveau prolongé d'une semaine, 216.

BILLS PRIVÉS :—Prolongement du délai pour recevoir pétitions, bills et rapports, renvoyé au *com.* des *ordres perm.* et des *bills privés*, 46. Rapports recommandant prolongement de dix jours, etc.; concours, 51. Délai pour recevoir les rapports prolongé d'une semaine, 216. Délai pour recevoir rapports prolongé d'une semaine, 262.

BILLS rapportés des comités permanents aujourd'hui, à placer sur les ordres du jour pour aujourd'hui :—Sur motion de M. *Holton*, 209.

BIRON F. X. A. ET AL :—Pétition imprimée dans les votes, 30. Renvoyée au *com. spéc.*, relativement à l'administration de la justice, 41.

BOIS DE CORDE SUR LA RIVIÈRE ST. FRANÇOIS :—Bill No. 88,—M. *Gill*, 178. Lu deuxième fois et renvoyé au comité des banques, etc., 237. Rapport que les informations sont insuffisantes et procédures discontinuées, 269.

BOIS DE CONSTRUCTION, INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS DE CONSTRUCTION :—Chambre en *com.* pour examiner une résolution déclarant opportun d'amender l'acte 38 *Victoria*, chapitre 34, concernant l'inspection, etc.,—M. *Laflamme*, 161. *Rés.* adoptée en *com.*, rapportée et adoptée, et bill No. 103 y relatif présenté, 223. Lu deuxième fois, 244. Examiné, amendé, rapporté et adopté, 278. Lu troisième fois et passé, 284. Passé par le Sénat, 334. Sanction royale, 377,—40 *Victoria*, chapitre 16.

BOISSONS ENIVRANTES :—Réponse à une adresse de la dernière session, correspondance relativement à la juridiction locale et fédérale, 184.

BOISSONS, LOI PROHIBITIVE :—Motion pour adoption d'une résolution en faveur de la prohibition,—M. *Schultz ;* Amendement de M. *Ross* (Middlesex) ; débat ; M. l'Orateur ajourne la Chambre à 6 hrs. p.m. jusqu'à 7:30 p.m., 236. Débat repris ; amendement adopté sur division, 271. Motion principale adoptée telle qu'amendée, 272.

BRISE-LAMES À L'ISLET, RIVIÈRE OUELLE, RIVIÈRE DU LOUP ET RIMOUSKI :—Adresse, instructions à M. *Kingsford*, relativement à des réparations,—M. *Roy*, 198. Réponse, 299. *Pas à imprimer*, 332.

BROUSSEAU J. B. :—Pétition relativement au juge *Loranger*, adresse, copie de la pétition,—M. *Blanchet*, 106. Réponse, 114. *Pas à imprimer*, 130.

BRYDGES C. J.:—Ordre, état des sommes qui lui ont été payées pour l'année expirée le 30 juin 1876, etc.,—M. *Palmer*, 168.

BUFFLES :—Adresse, communications du premier conseil des Territoires du Nord-Ouest, relativement à la conservation des buffles,—M. *Schultz*, 199. Réponse, 275. *Pas à imprimer*, 332.

BURPEE HON. ISAAC, représentant de la cité et du comté de St. Jean :—Déclaration de M. *Domville*, au sujet de contrats passés entre le gouvernement et la société commerciale *T. et C. Burpee*, et d'argent reçu par elle pour le chemin de fer Intercolonial. Question déférée au *com. priv.* et *élec.*, et autorisation d'assermenter les témoins, 342.

C

CAMPBELL, ROBERT ET MARIA E. CAMPBELL :—Bill du Sénat No. 121 pour faire droit à,—Reçu, 324. Rapport du *Com.* des *Or. Per.*, que l'avis est insuffisant, 341. Motion pour suspension des *ordres permanents* rejetée sur division, 358.

CANADA CENTRAL, prolongement du :—Adresse, ordres en conseil concernant le tracé,—M. *Macdougall* (Renfrew), 236.

CANADA CENTRAL, prolongement du :—Ordre, copie du rapport de l'ingénieur sur le chemin *Bonnechère* et autre route praticable,—M. *MacDougall* (Renfrew), 270. Réponse, 375.

CANAL DE LA BARRE DU FER A CHEVAL, rivière *Miramichi :*—Ordre, correspondance,—M. *Domville*, 124. Réponse, 181. *Pas à imprimer*, 208.

CANAL RIDEAU, division de Kingston et Ottawa :—Ordre, état relativement à des terrains achetés,—M. *Shibley*, 139. Réponse, 249. *Pas à imprimer*, 277.

CANAUX, ÉLARGISSEMENT DES CANAUX ENTRE MONTRÉAL ET LE LAC ERIÉ :—Rapport de l'ingénieur en chef des travaux publics, 36.

CANAUX, WELLAND ET DU ST. LAURENT :—Motion pour un ordre, ouvrage et creusage,—M. *Blain*. Débat ajourné, 168. Débat repris, motion adoptée, 213.

CASCUMPEC, HAVRE DE,—*Ile du Prince-Edouard :*—Ordre, copie des explorations, plans, etc., faits par *H. F. Perley*,—M. *Perry*, 222. Réponse, 259. *Pas à imprimer*, 277.

CENSITAIRES DE LA SEIGNEURIE *Nicolas Rioux*, RIMOUSKI :—Réponse supplémentaire à l'ordre de la dernière session ; correspondance relativement à une taxe, 159. *Pas à imprimer*, 208.

CERTIFICATS D'ÉLECTION DE MEMBRES :—De MM. *Mills, J. C. Pope, T. W. Gibbs, Laflamme, Scatcherd, W. H. Gibbs, Guthrie, McNab, Campbell, Bolduc* et *McCarthy*, 2. De M. *Roy*, 79. De M. *Langevin*, 235.

CHAMBRE DES COMMUNES, COMPTES :—13.

CHAMBRE DES COMMMUNES :—Ordre que le greffier et le sergent-d'armes déposent sur la table des états donnant les noms et l'âge des officiers, employés et messagers au service de la,—M. *Bowell*, 297. Réponse, 345.

CHARBON QU'ON PRÉTEND AVOIR ÉTÉ ARRÊTÉ, CONFISQUÉ, ETC :—Ordre, correspondance et papiers y relatifs,—M. *Domville*, 52. Réponse, 373.

CHARBON IMPORTÉ DANS LE CANADA :—Ordre, états de la quantité et valeur du,—M. *Goudge*, 124. Réponse, 178. *A imprimer*, 208.

CHARBON, COMMERCE DE :—Motion pour nomination d'un comité spécial chargé de s'enquérir des allégations contenues dans la pétition de *Henry Mitchell* et autres,—M. *Mackay* (Cap-Breton). Amendement proposé par M. *Cartwright*. Débat ajourné, 102. Débat repris, amendement de M. *Dymond* qui est adopté, et motion principale telle qu'amendée adoptée, et *com.* nommé, 126. M. *Goudge* ajouté,—permission d'employer un sténographe, 134. Rapport, lequel est renvoyé au *com. des imp.*, 364.

CHATEAU ST. LOUIS, CITÉ DE QUÉBEC :—Réponse à une adresse de la dernière session, correspondance relativement à un échange, etc., 51. *A imprimer dans les papiers de la session seulement*, 68.

CHEMINS DE FER, ACTE DES, DE 1868 ;—Bill No. 76, M. *Blake*, 148. Lu 2e fois, examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 172. Passé par le Sénat, 210. S. R., 377,—40 *Vict.*, chap. 45.

CHEMINS DE FER, OBSERVATION DE LA LOI QUI REQUIERT L'UNIFORMITÉ DE CONDUITE DANS L'ADMINISTRATION DU TRAFIC ET L'IMPOSITION DES TAUX ET PÉAGES :—Chambre en *com.* pour examiner une *rés.* à ce sujet, adopté en *com.*, rapportée et adoptée par la Chambre, et bill No. 116 y relatif présenté, M. *Irving*, 296.

CHEMINS DE EER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES :—*Com. Perm.* à nommer, 4. Rapport, 24. Concours, 36. M. *Roy* ajouté, 106. 1er rapport, 124. Second, 134. 3e, 143. 4e, 153. Bill de la compagnie de chemin de fer et de charbon de Springfield et Parrsborough déféré au dit *com.*, 167. 5e rapport, 196. 6e, 207. M. *Langevin* ajouté, 237. 7e, 243. 8e, 294 et 9e, 331.

CHEMINS DE FER DU NOUVEAU-BRUNSWICK :—Réponse à l'adresse de la dernière session, relativement à l'aide à donner pour les construire en fournissant des rails etc., 64. *Pas à imprimer*, 100.

CHEMINS DE FER DU N. B. ET DE LA NOUVELLE-ECOSSE :—Réponse à un ordre de la dernière session, taux spéciaux, accordés pour le transport du fret, 72. *Pas à imprimer*, 208.

CHEMINS DE FER, SURETÉ ET CONFORT DES PASSAGERS :—Bill No. 89, M. *Trow*, 178. Lu 2e fois et renvoyé au *com.* des *chemins de fer*, 237. Rapport que les procédures soient discontinuées, 331.

CHEMIN DE FER DE QUÉBEC AU LAC ST. JEAN :—Ordre, copies de pétitions etc., relativement à de l'aide pour construire ce chemin de fer, M. *Cimon*, 140. Réponse, 215. *Pas à imprimer*, 332.

CHENAL ECARTÉ, LAC ST. CLAIR :—Réponse à ordre de la dernière session, état du coût du creusage d'un canal à l'entrée du—, 57. *Pas à imprimer*, 68.

CHIRURGIENS À BORD DES STEAMERS ANGLAIS :—Adresse, correspondance, relativement aux qualifications des—, M. *Tupper*, 14. Réponse, 68. *A imprimer*, 100.

CITADELLE DE QUÉBEC :—Réponse à un ordre de la dernière session, copies des contrats pour travaux faits en 1874 et 1875, p. 72. *Pas à imprimer*, 68.

COLOMBIE BRITANNIQUE, TARIF SPÉCIAL :—Adresse, correspondance, M. *DeCosmos*, 270.

COLWELL, WM., ECLUSIER, DOUANE DE ST. JEAN :—Ordre, correspondance,—M. *Domville*, 197. Réponse, 281. *Pas à imprimer*, 332.

COMITÉS, MEMBRES AJOUTÉS :—MM. *Ouimet* et *Sinclair* ajouté aux *Banques* et *Commerce*, 58. Mr. *Roy*, *Comité des Chemins de fer*, etc., et M. *Thompson* (Caribou), au *com. des Comptes Publics* 106. M. *Goudge* au *com. du commerce de charbon*, etc., 134. M. *Langevin* au *com. des Comptes Publics* et au *com. des chemins de fer*, etc., 237.

COMITÉS SPÉCIAUX NOMMÉS :—Adresse 9. Choix des membres devant composer les *com. permanents* 14. Débats, 14. Bibliothèque, 27. Formule de Prière, 30. Administration de la Justice, District de Richelieu, 41. Statistiques Vitales, etc., 65. Bill No. 3, procédure et preuve dans les causes criminelles, 69. Commerce de charbon, etc., 126. Chemin de fer du Nord, 134. *Mary Jane Bates*, 162. *Walter Scott*, 167. Représentation, 178. Bill concernant le Larcin, 179. Service Civil, 179. Bill No. 63. Sauvetage des personnes tombant à l'eau dans le voisinage des bassins, 223. Relativement à une adresse à Sa Majesté.—(Extradition des Criminels), 264.

COMITÉS PERMANENTS :—Rapport, 24. Ordres permanents, adopté, 27. Priviléges et Elections; Lois expirantes; Chemins de fer, Canaux et Lignes Télégraphiques; Bill Privés; Impressions; Comptes Publics; Banques et Commerce; Immigration et Colonisation, adoptés, 36.

COMITÉS SPÉCIAUX PERMANENTS :—A nommer, 4. Rapport, 24. Concours en autant que le *Com. Per.* des *Ordres Permanents* se trouve concerné, 27. Reste du rapport adopté, 36.

COMITÉ SPÉCIAL POUR PRÉPARER ET RAPPORTER LES LISTES DES MEMBRES DEVANT COMPOSER LES COMITÉS PERMANENTS :—Page, 14. Rapport, 24. Rapport adopté en tant qu'il concerne les *comités permanents* des *ordres permanents*, 27. Reste du rapport adopté, 36.

COMMERCE ET NAVIGATION, TABLEAUX DU COMMERCE ET DE LA NAVIGATION DU CANADA :—Pour l'année expirée le 30 juin 1876, p. 7.

COMMUNICATIONS À LA VAPEUR ENTRE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD ET LA TERRE FERME :—Réponse à adresse de la dernière session, état relatif aux démarches faites pour ces communications durant l'hiver, 166. *Pas à imprimer*, 208.

COMPAGNIE DE CHARBON ET DE CHEMIN DE FER DE SPRINGHILL ET PARRSBOROUGH :—Bill No. 12. M. *Domville*, 51. Lu 2e fois et renvoyé au *com.* des *chemins de fer*, 93. Rapporté amendé, 134. Examiné, amendé, rapporté et adopté, 138. Ordre pour 3e lecture étant lu, M. *Blake* propose que le dit bill soit renvoyé au *com.* des *chemins de fer*, adopté, 167. Rapporté avec divers amendements, 196. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 212. Passé par le Sénat, 267. S.R., 377,—40 *Victoria*, chap. 86.

COMPAGNIE DU CABLE UNION :—Bill No. 46, M. *Jetté*, 84. Lu 2e fois et renvoyé au *com.* des *chemins de fer*, etc., 108. Rapporté amendé, 153. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 163. Passé par le Sénat avec amendements qui sont lus la première fois et renvoyés au *com.* des *chemins de fer*, 216. Rapporté, 243. Examiné et adopté, 250. S.R., 377,—40 *Victoria*, chap. 68.

COMPAGNIE DE TRANSPORT ET DE CHEMIN DE FER UNION :—Bill No. 43, M. *Currier*, 84. Lu 2e fois et renvoyé au *com.* des *chemins de fer*, etc., 108. Rapporté amendé, 134. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 138. Passé par le Sénat, 184. S.R., 377,—40 *Victoria*, chap. 66.

COMPAGNIE DE TRAVERSE DU ST. LAURENT ET DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE :—Bill No. 45, M. *Jetté*, 84. Lu 2e fois et renvoyé au *com.* des *chemins de fer*, etc., 108. Rapporté amendé, 143. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 149. Passé par le Sénat avec des amendements qui sont adoptés, 210. S.R., 377,—40 *Victoria*, chap. 62.

COMPAGNIES PAR ACTIONS POUR LA CONSTRUCTION D'AQUEDUCS :—Bill No. 54, M *Geoffrion*, 92. Lu 2e fois et renvoyé au *com.* des *banques*, 213. Rapport qu'il est inopportum de continuer à procéder, 319.

COMPAGNIE DE TRAFIC DU CANADA :—Bill du Sénat No. 100. Reçu, 198. Lu 1re fois, 203. Lu 2e fois et renvoyé au *com.* des *banques*, etc., 213. Rapporté amendé, 287. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, tel qu'amendé, 324.

COMPAGNIE CANADIENNE DE LOCOMCTIVES ET DE MACHINES :—Bill du Sénat, No. 99. Reçu, 198. Lu 1re fois, 203. Lu 2me fois et renvoyé au *com.* des *banques*, etc., 213. Rapporté amendé, 255. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé tel qu'amendé, 271. Amendements adoptés par le Sénat, 294. S.R., 377. 40 *Victoria*, chap. 85.

COMPAGNIES DE SURETÉS CANADIENNES :—Bill No. 61. M. *Casgrain*, Examiné, 114. Lu 2e fois, et renvoyé au *com.* des *banques*, etc., 126. Rapporté amendé, 216. Examiné, amendé, rapporté et adopté, 237. Lu 3me fois et passé, 250. Passé par le Sénat, avec amendements et adopté, 354. S.R., 378,—40 *Victoria*, chap. 79.

COMPAGNIES A FONDS SOCIAL PAR LETTRES PATENTES :—Bill No. 67, M. *Cartwright*, 124. Lu 2e fois et renvoyé au *com.* des *banques*, etc., 150. Rapporté amendé, 196. Examiné, amendé rapporté et adopté, 219. Motion pour 3e lecture. Sur motion de M. *Workman* le bill est renvoyé au *com. général* avec instructions

de l'amender; examiné, amendé, rapporté et adopté. 3e lecture encore proposée; sur motion de M. *Jetté*, le bill est de nouveau renvoyé au *com.*, amendé rapporté, adopté, lu 3e fois et passé, pages 237 et 238. Passé par le Sénat avec amendements lesquels sont adoptés, 350. S. R., 378, 40 *Vict.* chap. 43.

COMPAGNIES DE PRET:—Bill No. 114, M. *Cartwright*, 282. Lu 2e fois et renvoyé au *com.* des *Banques*, 329 Rapport, 345.

COMPAGNIES DE PLACEMENT DE LONDRES ET ONTARIO:—Bill No. 20, M. *Macdonald* (Toronto), 64. Lu 2e fois et renvoyé au *com.* des *Banques*, 74. Rapporté amendé, 207. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 112. Passé par le Sénat avec des amendements lesquels sont lus la première fois et le bill et ses amendements sont renvoyés au *com.* des *Banques*, 270. Rapport recommandant que le second des amendements du Sénat ne soit pas adopté et que les autres le soient, recommandation adoptée et message au Sénat donnant les raisons, 287. Message du Sénat qu'il n'insiste pas sur son amendement à la seconde clause, 351. S. R. 378,—40 *Vict.* chap. 78.

COMPAGNIE DE PRÊT ET DE MORTGAGE:—Bill No. 51, M. *Holton*, 92. Lu 2e fois et renvoyé au *com.* des *Banques* etc., 108. Rapport, permission de retirer le bill et les frais payés moins le coût de l'impression et de la traduction, 269. Recommandation adoptée sur motion de M. *Holton*, 269.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER MONTRÉAL, PORTLAND ET BOSTON:—Bill No. 14, M. *Baby*, 58. Lu 2e fois et renvoyé au *com.* des *chemins de fer*, etc., 74. Rapporté amendé, 124. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 135. Passé par le Sénat avec amendements lesquels sont lus la première fois, et bill avec amendements renvoyés au *com.* des *chemins de fer*, etc., 198. Rapporté, 207; examiné et adopté, 236. S. R. 377,—40 *Vict.* chap. 58.

COMPAGNIE DE PLACEMENT NATIONALE DU CANADA:—Bill No. 97 du Sénat, reçu, 198. Lu la première fois, 216. Lu deuxième fois et renvoyé au *com.* des *Banques* etc., 221. Rapporté, amendé, 255. Examiné, rapporté, lu troisième fois et passé tel qu'amendé, 271. Message du Sénat relativement à un amendement découlant d un amendement fait à la version anglaise, lequel est adopté, 294. S. R. 377,—40 *Victoria*, chapitre 77.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE D'OTTAWA:—Bill No. 34, M. *Rochester*, 73. Lu deuxième fois et renvoyé au *Com.* des *Banques* etc., 93. Rapporté amendé, 148. Examiné et rapporté, 163. Lu troisième fois et passé, 167. Passé par le Sénat, 210. Sanction Royale, 377,—40 *Victoria*, chapter 74.

COMPAGNIE PAR ACTIONS DU HAVRE ET DU CHEMIN DE FER DE PICKERING:—Bill No. 26, M. *Gibbs* (Ontario-Sud), 68. Lu deuxième fois et renvoyé au *com.* des *Bills Privés*, etc., 93. Rapporté amendé, 148. Examiné et rapporté;—sur motion de *M. Gibbs* (Ontario-Sud renvoyé au *Com.* des *Bills Privés*, 167. Rapporté amendé, 196. Examiné, rapporté, lu troisième fois et passé, 212. Passé par le Sénat avec amendements qui sont adoptés, 346. Sanction Royale, 378,—40 *Victoria*, chap. 67.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER INTERNATIONAL DE ST. FRANCOIS ET MÉGANTIC:—Bill No. 8, M. *Brooks*, 51. Ordre déchargé et bill retiré, 58. Présenté de nouveau et lu la première fois, 73. Lu deuxième fois et renvoyé au *Com.* des *chemins de fer*, 93. Rapporté, 124. Examiné, rapporté, lu troisième fois et passé, 135. Passé par le Sénat, 184. Sanction Royale, 377,—40 *Victoria*, chap. 59.

COMPAGNIE DE PRET ET DE PLACEMENT BRITANNIQUE-CANADIENNE:—Bill No. 29, M. *Young*, 73. Lu seconde fois et renvoyé au *Com.* des *Banques*, etc., 93. Rapporté, amendé, 207. Examiné, rapporté, lu troisième fois et passé, 212. Passé par le Sénat avec amendements, lu première fois, bill et amendements renvoyés au *Com.* des *Banques*, etc., 270. Rapport recommandant que le sixième et le septième amendements du Sénat ne soient pas adoptés et que les autres le soient, 287. Recommandation adoptée et message au Sénat donnant les raisons, 288. Message du Sénat qu'il n'insiste pas sur le sixième mais sur le septième. Message au Sénat que la Chambre n'insiste pas sur le rejet du septième. Cette inscription a été faite par erreur à la page 350, pendant qu'elle aurait dû suivre immédiatement la première inscription à la page 352. Sanction Royale, 378,—40 *Victoria*, chapitre 76.

COMPAGNIE CANADIENNE DU TÉLÉGRAPHE DE L'ATLANTIQUE:—Bill No. 25, M. *Thomson* (Welland), 68. Lu deuxième fois et renvoyé au *Com.* des *chemins de fer* etc., 93. Rapporté amendé, 134; examiné, rapporté, lu troisième fois et passé, 138. Passé par le Sénat avec amendements, lu première fois et bill avec amendements renvoyés au *Com.* des *chemins de fer* etc., 198. Rapporté, 207. Lu deuxième fois et adopté, 212. Sanction Royale, 377,—40 *Victoria*, chapitre 69.

COMPAGNIE DU PONT DU SUD DU CANADA:—Bill No. 9, M. *Casey*, 51. Lu deuxième fois et renvoyé au *Com. des chemins de fer*, etc., 74. Rapporté, amendé, 124. Examiné, rapporté, lu deuxième fois et passé par le Sénat, 184. Sanction Royale, 377,—40 *Victoria*, chapitre 63.

COMPAGNIE DU PONT DE LA GRANDE ILE DE NIAGARA:—Bill No. 28, M. *Thomson* (Welland), 73. Lu deuxième fois et renvoyé au *com.* des *chemins de fer*, etc., 93. Rapporté, 134. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 138. Passé par le Sénat, 184. S. R., 377,—40 *Vict.* chap. 64.

COMPTES PUBLICS DU CANADA POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1876, p. 14. Renvoyés au *Com. Per.*, des *Comptes Publics*, 68.

COMPTES PUBLICS, BILL :—Voir Audition des, etc.

COMPTES PUBLICS :—*Com. Per.* à nommer, 4. Rapport, 26. Concours, 36. Comptes publics pour l'année fiscale de 1876 et états supplémentaires du revenu et de la dépense renvoyés, 68. M. *Thompson* (Cariboo) ajouté, 106. Certains items de la dépense des "Fonds du Service Secret," renvoyés, 114. Premier rapport (Papiers relatifs à la mise à la retraite de *Wm. Warren*), 134. *A imprimer dans les journaux seulement*, 331. Second rapport (pièces justificatives pour des sommes payées à l'hon. M. *Anglin* pour impressions, etc.,) 153. *A imprimer dans les journaux seulement et sans pièces justificatives, etc.*, 331. Permission accordée d'employer un sténographe, 167. M. *Langevin* ajouté, 237. Troisième rapport (Fonds du Service Secret), 279. Concours sur division, 289. Quatrième rapport (Embranchement de la Baie Georgienne), 341.

CONGÉS ACCORDÉS A DES MEMBRES :—Pages 215 et 281.

CONGÉ A L'HON. M. CARTWRIGHT :—Motion de M. *Bowell* rejetée sur division, 297.

CONTRATS, VIOLATION DE CONTRATS DE LOUAGE DE SERVICES PERSONNELS :—Bill No. 66, pour amender la loi faisant de cette violation un acte criminel, M. *Blake*, 124. Motion pour seconde lecture, amendement par M. *Irving* pour renvoyer le bill à 3 mois rejeté sur division, 173. Bill lu 2ème fois, 174. Examiné et amendé, 203. Rapporté et adopté. Motion pour 3ème lecture. Amendement de M. *White* (Renfrew) rejeté sur division. Motion principale adoptée. Bill lu une troisième fois et passé, 217. Passé par le Sénat, 310. Sanction Royale, 377,—40 *Vict.*, chap. 35.

CONTINGENTES, DÉPENSES,—DANS CHAQUE DÉPARTEMENT :—Etat du 1er Juillet 1868 à la fin de l'année fiscale, etc., M. *Oliver*, 125.

CONVICTIONS POUR OFFENSES CAPITALES :—Ordre, état, etc., M. *Dymond*, 52. Réponse, 67. *A imprimer*, 100.

CONVICTIONS PRONONCÉES PAR DES JUGES DE PAIX :—Bill No. 78, pour amender la loi concernant les appels des,—M. *Blake*, 148. Lu 2ème fois, 172. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3ème fois et passé, 244. Passé par le Sénat, 283. S. Royale, 377,—40 *Vict.*, chap. 27.

CORPORATIONS ET INSTITUTIONS INCORPORÉES HORS DES LIMITES DU CANADA AUTORISÉES A Y PRÊTER ET PLACER DES FONDS :—Bill No. 4, pour abroger l'acte concernant les—, M. *Blain*, 36. Lu 2ème fois et renvoyé au *Comité des Banques, etc.*, 213. Rapport qu'il n'est pas opportun de procéder davantage à l'examen de ce bill, etc., 319.

COTEAU, ACTE DU PONT ET DU CHEMIN DE FER DE LA LIGNE PROVINCIALE :—Bill du Sénat, No. 98. Reçu et lu la 1ère fois, 198. Lu 2ème fois et renvoyé au *Com. des chemins de fer, etc.*, 212. Rapporté, 243. Examiné, rapporté, lu 3ème fois et passé, 250. S. Royale, 377,—40 *Vict.*, chap. 61.

COUR DE JURIDICTION MARITIME DANS LA PROVINCE D'ONTARIO :—Bill No. 41, M. *Blake*, 80. Lu 2e fois, 144. Examiné et amendé, 218. Ordre pour prise en considération des amendements, déchargé, renvoyé au comité, amendé de nouveau et rapporté, 277. Amendements examinés et adoptés. Bill lu 3e fois et passé, 284. Passé par le Sénat avec amendements, 338. Amendements du Sénat adoptés, 342. S. R. 378,—40 *Vict.* chap. 21.

COUR MARITIME D'ONTARIO :—Chambre en *com.* pour examiner certaines *rés.* relativement au salaire du juge de cette cour, M. *Blake*. Consentement de Son Excellence, 134. En *com. rés.* adoptés, rapportées, adoptées et renvoyées en *com.* gen. relativement au bill No. 41 y relatif, 144.

COUR SUPRÊME :—Réponse à adresse de la dernière session ; poursuites intentées devant et jugements rendus par la Cour Suprême, 46. *Pas à imprimer*, 68.

COURS SUPRÊME ET D'ECHIQUIER :—Règles et ordres généraux faits par les juges des—depuis la dernière session, 143. *Pas à imprimer*, 160.

COURS SUPRÊME ET D'ECHIQUIER :—Bill No. 64, M. *Blake*, 114. Lu 2e fois, examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 135. Passé par le Sénat avec des amendements lesquels sont adoptés, 184. S. R., 377,—40 *Vict.* chap. 22.

COUR D'AMIRAUTÉ, JURIDICTION RELATIVEMENT AUX EAUX INTÉRIEURES DU CANADA :—Adresse, correspondance relativement à l'extension de la juridiction, M. *Bowell*, 52, réponse, 80. *A imprimer*, 100.

COVE FIELD A QUÉBEC :—Ordre, état concernant la propriété de l'Artillerie connue sous ce nom,—M. *Caron* 197. Réponse 236. *Pas à imprimer*, 277.

CRIMINELLES, LOIS CRIMINELLES EN FORCE ÉTENDUES A L'ILE DU PRINCE-EDOUARD :—Bill No. 23, M. *Blake*, 64. Lu 2e fois, 84. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 107. Passé par le Sénat avec un amendement lequel est adopté, 148. S. Royale, 377,—40 *Vict.*, chap. 4.

CRIMINELLE, ACTE DE PROCÉDURE :—Bill No. 5, M. *Dymond*, 36. Ordre déchargé et bill retiré, 131.

CURRIER, J. M. :—Déclaration de M. *Laurier* que certaines sommes d'argent ont été payées à certaines sociétés commerciales dont M. *Currier* était membre, par le gouvernement pour du bois de service fourni en vertu de marchés et contrats ; renvoyée au *com. priv. et élect.*, 288. Ordre d'examiner les témoins sous serment, 289. Lecture d'une lettre adressée à l'Orateur et d'une lettre de résignation, et déclaration verbale qu'il abandonne son siége en Chambre, 294.

D

DAWSON, SUBVENTION AU CHEMIN DAWSON :—Adresse, état des sommes d'argent payées à *Carpenter et Cie.* pour ce chemin,—M. *Rochester*, 297. Réponse, 373.

DÉBATS DE LA CHAMBRE :—*Com. spécial* nommé au sujet du comte-rendu officiel des,—Rapport, M. *Ross* (Middlesex), 14. Permission de faire rapport de temps en temps, 23. Premier rapport (règles), adopté, pages 23 à 24. Second rapport, avec rapport du sous-comité, adopté, 36. Troisième rapport (recommandant l'extension du contrat à la prochaine session du Parlement avec un proviso), 255. Troisième rapport adopté, 269

DÉFALCATION DE WM. KIDSTON, EX-PERCEPTEUR DU PORT DE BADDECK :—Ordre, correspondance,—M. *Campbell*, 124. Réponse, 281. *Pas à imprimer*, 332.

DÉPARTEMENTS, BORDEREAUX DE PAIE DES :—Ordre, copie des,—pour les mois d'octobre et de novembre 1873 et mars 1877,—M. *Rochester*, 297.

DÉPENSES IMPRÉVUES :—Etat des dépenses portées au compte des dépenses imprévues, 36. *A imprimer pour la distribution seulement*, 68.

DÉPUTÉS ADJUDANTS-GÉNÉRAUX ET MAJORS DE BRIGADE :—Ordre, noms des,—le 1er janvier 1876, etc.,—M. *Bowell*, 115. Réponse, 133. *Pas à imprimer*, 160.

DESJARDINS, ALPHONSE, REPRÉSENTANT DU COMTÉ D'HOCHELAGA :—Déclaration de M. *Casey* : "Que diverses sommes d'argent ont été payées à même les fonds publics au journal *Le Nouveau-Monde*, pour annonces et impressions, et que M. *Desjardins* était alors le seul propriétaire de ce journal et était et est encore membre de cette Chambre, etc., renvoyé au *com. priv. et élect.*, etc., 350. Résolution pour que les témoins soient entendus sous serment, 358.

DEWE, JOHN, INSPECTEUR DE BUREAUX DE POSTE :—Ordre, copie de sa commission,—M. *Palmer*, 178. Réponse, 364.

DIGUE DE LA PUISSANCE, LAC DU DIABLE :—Adresse, ordres en conseil relativement à la destruction de la,—Sir *John A. Macdonald*, 14. Réponse, 72. Motion pour imprimer la dite réponse déférée au *com. col. des impressions*, 139. *Pas à imprimer*, 208.

DIGUE, ÉCLUSE ET GLISSOIRES SUR LA RIVIÈRE OTTAWA A CARILLON :—Ordre, correspondance entre le gouvernement et l'entrepreneur,—M. *Rochester*, 209.

DIVORCE, BILLS DE :—Voir *Scott, Walter ; Bates, Mary Jane ; Holiwell, Martha Jemima Hawkshaw.*

DORCHESTER, DISTRICT ÉLECTORAL DE DORCHESTER :—Motion pour ordre, copies des lettres ayant rapport à la nomination de *T. J. Taschereau* comme officier-rapporteur,—M. *Rouleau*. Débat,—motion retirée, 53.

DOUANES, ACTE DES DOUANES, 31 *Vict.*, CHAP. 6 :—Chambre en *com.*, pour examiner une résolution concernant la déclaration des bâtiments et des chemins de fer, etc.,—M. *Burpee* (St. Jean), 119. *Rés.* adoptee, rapportée et adoptée et bill No. 19 présenté, pp. 144 et 145. Lu 2e fois, examiné et progrès rapporté, 204. Ré-examiné et amendé, 223. Amendements adoptés, lus 3e fois et passés, 232. Passé par le Sénat avec amendements, 347. Amendements examinés et adoptés, 352. S. R., 378,—40 *Vict.*, chap. 10.

DOUANES, BATISSES DES DOUANES POSSÉDÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL :—Ordre, rapport,—M. *Appleby*, 115. Réponse, 215. *Pas à imprimer*, 276.

DOUANES, OFFICIER DE DOUANES, DEMANDE POUR PERMISSION D'ÊTRE CANDIDAT POUR AUCUN EMPLOI DANS UNE CORPORATION :—Motion pour correspondance à ce sujet,—M. *McCarthy*. Amendement proposé par M. *Cook*,—débat,—amendement et motion retirée, 210.

DOUANES, STATION DE DOUANES ENTRE VICTORIA ET KOOTENAY, C.-B. :—Adresse, correspondance avec instructions à *T. C. Dupont* à ce sujet,—M. *Dewdney*, 138. Réponse, 235. *A imprimer*, 276.

DOUANES ET ACCISE, DROITS DE :—Bill No. 109, M. *Cartwright*, 246. Ordre pour 2e lecture, attention de M. l'Orateur attirée sur une irrégularité dans la procédure, *rés.* adoptée,—Bill lu 2e fois, examiné, amendé, rapporté, et adopté,—Motion pour 3e lecture et amendement de M. *Rochester* concernant le droit sur le

malt, rejeté,—Bill lu 3e fois et passé sur division, 359. Passé par le Sénat, 371. S. R., 378,—40 *Vict.*, chap. 11.

DUNDAS, BUREAU DE POSTE DE DUNDAS, BANQUE D'ÉPARGNES :—Ordre, papiers concernant pertes d'argent, M. *Blain.* Débat, motion retirée, 222.

DUNKIN, ACTE DUNKIN :—Motion pour un *com. général* pour examiner une résolution concernant le vote au scrutin,—M. *Robinson,* Débat, motion retirée, 270.

DUPONT T. C., INSPECTEUR DE STATIONS DE DOUANES, C.-B. :—Voir douanes.

E

EAGLE, HAVRE DE—, COMTÉ D'ELGIN :—Ordre, rapport de l'exploration etc., M. *Casey,* 125. Réponse, 144. *Pas à imprimer,* 160.

ELECTIONS, ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES DE 1874 :—Bill No. 47, M. *Richard,* 84. Motion pour seconde lecture, amendement de M. *Blanchet,*—Débat, motion retirée. Ordre pour la 2e lecture déchargé, et bill retiré, 131.

ELECTIONS CONTESTÉES, SAVOIR—
GLENGARRY :—Certificat du juge ; élection annulée, 1. Mandat de l'Orateur émis, 2.
CHARLEVOIX :—Jugement de la Cour Suprême ; élection annulée, 97 ; mandat de l'Orateur émis, 98.

ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES :—Bill No. 49, M. *Cook,* 84. Motion pour seconde lecture,—débat,—motion retirée, ordre déchargé et bill retiré, 179.

EMIGRATION, AGENTS D'—, EN IRLANDE :—Adresse, correspondance avec le gouvernement, M. *Devlin,* 168.

EMPLOYÉS DANS CHAQUE DÉPARTEMENT :—Ordre, salaires payables le 1er juillet 1873, le 6 novembre, M. *Oliver,* 125.

EMPLOYÉS AU CANAL LACHINE :—Ordre, noms des—, M. *Caron,* 197. Réponse, 373.

EMPRUNT DE £2,500,000 STERLING :—Amendement à la motion " Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en *com.* des *subsides,*"—M. *Gibbs* (Ontario S.) Amendement rejeté, 284.

EMPRUNT :—Ordre, prospectus du ministre des Finances à Londres, M. *Tupper,* 52. Réponse, 58. *Pas à imprimer,* 100.

ESTIMÉS : —Pour 1877-78, avec message de Son Excellence, 47. Renvoyés au *com.* des *subsides,* 51. Estimés supplémentaires pour l'année expirée le 30 juin 1877, et message de Son Excellence renvoyés au *com.* des *subsides,* 347. Autres estimés supplémentaires pour l'année finissant le 30 juin 1877, et estimés supplémentaires pour l'année finissant le 30 juin 1878, et message de Son Excellence renvoyés au *com.* des *subsides,* 354.

EXPOSITION, NOUVELLE GALLES DU SUD :—Dépenses sous l'autorité d'un mandat spécial, 36. *Pas à imprimer,* 68.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE PHILADELPHIE 1876 :—Rapport de la Commission Canadienne,—*Pas à imprimer,* 332.

EXTRADITION DE CRIMINELS FUGITIFS :—Chambre en *com.* pour examiner certaine résolution à ce sujet et devant servir de base à une adresse à Sa Majesté la Reine, M. *Blake.* Résolutions adoptées, rapportées et renvoyées à un *com. spécial,* projet d'adresse rapporté, lu la seconde fois et adopté avec ordre de le grossoyer, et message adressé au Sénat demandant son concours pages 263, 264 et 265. Message du Sénat acquiesçant à l'adresse et informant la Chambre qu'il a passé une adresse à Son Excellence la priant de transmettre l'adresse à Sa Majesté ; acquiescement des Communes à l'adresse et message adressé au Sénat, 293.

EXTRADITION DE CRIMINELS FUGITIFS :—Bill No. 65, M. *Blake,* 124. Lu seconde fois, 150. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu la troisième fois et passé, 161. Passé par le Sénat, 252. S. R., 377,—40 *Victoria,* chapitre 25.

F

FAILLITE, ACTE DE FAILLITE, COMMERÇANTS ET NON COMMERÇANTS :—Bill No. 11, M. *Landerkin,* 51. Ordre déchargé et bill retiré, 101.

FAILLITE, BIENS DE FAILLITE :—Ordre, état du nombre de faillites, passif et actif, M. *Young*, 115.

FAILLITE, ACTES DE FAILLITE MAINTENANT EN FORCE DANS LE CANADA :—Bill No. 2 pour abroger ces actes, M. *Barthe*, 13. Ordre pour 2e lecture déchargé, pour être le premier ordre du jour, lundi, le 26 mars, 46. Motion pour 2e lecture. Amendement de M. *Wood*.—Que le bill soit lu 2e fois d'aujourd'hui en quatre mois.—Débat ajourné, 80. Débat repris, amendement adopté, 93.

FAILLITE, ACTE DE FAILLITE DE 1875 :—Bill No. 15, M. *White* (Renfrew), 58. Ordre déchargé et bill retiré, 126.

FAILLITE, ACTE DE, ABROGATION :—Bill No. 39, M. *Palmer*, 80. Ordre déchargé et bill retiré, 126.

FAILLITE :—Bill No. 60, M. *Blake*, 107. Bill lu 2e fois, 144. Examiné et amendé; motion que les amendements soient adoptés. Amendements de MM. *Gibbs* (Ontario-Sud), *White* (Renfrew) et *Barthe*, rejetés sur division. Amendements fait en *com.* adoptés, 229 à 232. Question pour 3e lecture. Motion de M. *Goudge* que le bill soit renvoyé au *Com.* Motion déclarée hors d'ordre parce qu'à cette phase de la procédure un bill ne peut pas être renvoyé au *com.* Le bill est alors passé, p. 238 à 240. Passé par le Sénat avec amendements, 338. Amendements du Sénat adoptés, 342. S. R., 378,—40 *Vict.* chap. 41.

FER ACHETÉ PAR LE GOUVERNEMENT POUR AUTRES FINS QUE LES CHEMINS DE FER :—Ordre, état, M. *Plumb*, 297.

FER, RAILS DE FER ENLEVÉS DES CHEMINS DE FER DU GOUVERNEMENT :—Voir rails.

FONDS CONSOLIDÉS :—Reçus et paiements du 1er juillet 1876 au 10 février 1877, p. 58. Renvoyé au *com. per.* des *comptes publics*, 68.

FORT FRANCIS, ÉCLUSE OU CANAL DU :—Adresse, ordres en conseil relatifs à la construction, M. *Kirkpatrick*, 64. Réponse, 147. *A imprimer sous forme condensée*, 160.

G

GAGNON, M. ADOLPHE :—Ordre, état relatif au bois de construction fourni par—pour les jetées de la Baie St Paul, etc., M. *Cimon*, 197.

GATINEAU, ESTACADES ET JETÉES DE LA— :—Motion qu'un message soit envoyé au Sénat pour copie du rapport fait par le *com. spécial* de cette Chambre relativement à la construction de ces estacades, etc., M. *Cameron*, Débat, Motion retirée, 297.

GAZ, ET COMPTEURS A GAZ, ACTE D'INSPECTION :—Chambre en *com.* pour examiner certaines résolutions, M. *Laflamme*, 73. Adoptées en *com.*, 173. Rapportées et adoptées et Bill No. 92, y relatif présenté, 183. Ordre pour 2ème lecture déchargé et bill retiré, 346.

GÉOLOGIE, EXPLORATION DE GÉOLOGIE ET D'HISTOIRE NATURELLE DU CANADA :—Bill No. 18, M. *Mills*, 58. Lu 2ème fois, 84. Examiné et amendé, 107. Rapporté et adopté, lu 3ème fois et passé, 119. Passé par le Sénat, 161. S. R., 376,—40 *Vict.*, chap. 9.

GÉOLOGIE, EXPLORATION DE GÉOLOGIE ET D'HISTOIRE NATURELLE DU CANADA :—Motion pour *com. général* pour examiner certaines résolutions y relatives,—Consentement de Son Excellence,—résolutions adoptées en *com. général*, relativement au Bill No. 18, M. *Mills*, 106.

GÉOLOGIE, EXPLORATION GÉOLOGIQUE :—Rapport pour 1875-76, page 375.

GLISSOIRES SUR L'OTTAWA ET SES TRIBUTAIRES, SURINTENDANTS :—Ordre, rapport à ce sujet, M. *White* (Renfrew), 130. Réponse, 363.

GLOBE, COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DU :—Bill du Sénat, No. 72. Reçu et lu 1ère fois, 148. Lu 2me fois et renvoyé au *com. des bills privés*, 163. Rapporté amendé, 165. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé tel qu'amendé, 179. Amendements adoptés par le Sénat, 198. Sanction royale, 377,—40 *Vict.*, chap. 84

GODERICH, TRAVAUX DU HAVRE DE :—Adresse, ordres en Conseil relatifs à ces travaux, M. *Farrow*, 64. Réponse, 123. *A imprimer*, 276.

GODERICH, HAVRE DE, CONTRAT :—Amendement à la motion pour aller en *com. des subsides*. M. *Farrow*. Amendement rejeté, 300 et 301.

GOUVERNEMENT, DÉPOTS DU GOUVERNEMENT DANS LES BANQUES DU CANADA ET DANS LES AGENCES DE CES BANQUES A LONDRES :—Ordre, état de ces dépôts. M. *Ross* (Middlesex), 138. Réponse, 240. *A imprimer*, 276.

GOUVERNEMENT, DÉPOTS DU GOUVERNEMENT DANS LA BANQUE ONTARIO ;— Ordre, correspondance relative à ces dépôts depuis le 1er novembre 1873, M. *Bowell*, 199. Réponse, 354.

GOUVERNEMENT, MESURES DU GOUVERNEMENT DEVANT AVOIR PRIORITÉ LE JEUDI :—M. *Mackenzie*, 126. Le mercredi aussi, 282.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, CONSENTEMENT DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL A CERTAINES MOTIONS PROPOSÉES PAR MEMBRES DU CONSEIL PRIVÉ :—*Résol.* concernant l'exploration géologique et d'histoire naturelle du Canada, 106. *Résol.* concernant le salaire d'un juge de la Cour Maritime d'Ontario, 134. *Résol.* concernant le paiement des frais de transport de la milice active dans certains cas, 182. *Résol.* concernant les frais de voyage des juges de comté ou de district dans la Colombie-Britannique, 263. Bill No. 62, chemin de fer du Nord du Canada, 271.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, MESSAGE :—Assistance des membres dans la Chambre du Sénat 1. Discours de Son Excellence, 2. A examiner, 4. *Rés.* pour l'adresse en réponse, 7. *Rés.* adoptée, renvoyé à un *com. spécial*, rapport d'un projet d'adresse, lu, adopté, ordre de le grossoyer et à présenter, pages 9 et 10. Réponse de Son Excellence, 52. Transmettant le rapport de la Commission du chemin de fer du Nord du Canada, 41. Transmettant les estimés de 1877-78, page 47. Transmettant correspondance *in re* chemin de fer Canadien du Pacifique, 92. Transmettant les estimés supplémentaires, 347 et 354. Dépêche relative à la Commission de la frontière de l'Amérique du Nord, 375. Message demandant l'assistance de la Chambre dans la Chambre du Sénat. La Chambre s'y rend. Sanction royale donnée à divers bills. Discours aux deux Chambres et prorogation du Parlement 376, '7, '8, et '9.

GRAHAM, WM :—Ordre, correspondance, demande d'aide de sa veuve, M. *Tupper*, 139. Réponse, 147. *Pas à imprimer*, 161.

GRAND TRONC ET CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL :— Ordre, copies du tarif, M. *Pouliot*, 199.

GRAND TRONC ; RIVIÈRE DU LOUP ET SECTION DE LA POINTE LÉVIS :—Adresse, correspondance, arrangement avec compagnie du chemin de fer Intercolonial,—M. *Fiset*, 167. Réponse, 275. *A imprimer dans les documents de la session seulement*, 331.

GRAND TTONC, GRÈVE :— Copies des papiers y relatifs,—M. *Mackenzie*, 124.

GRANDS SCEAUX DES PROVINCES DU CANADA AUTRES QUE ONTARIO ET QUÉBEC :—Bill No. 115, M. *Blake*, 282. Lu 2e fois, examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 338. Passé par le Sénat, 358. S. R., 378,—40 *Vict.* chap. 3.

GRAND SCEAU DE LA NOUVELLE-ECOSSE :—Adresse, correspondance,—M. *Tupper*, 139. Réponse, 145. *Pas à imprimer*, 161. Etat supplémentaire, 288. Renvoyé au *com. des impressions*, 288. *A imprimer*, 331.

GRANGE FÉDÉRALE DES PROTECTEURS DE L'INDUSTRIE AGRICOLE :—Bill No. 22, M. *Rymal*, 64. Lu 2e fois et renvoyé au *com. des bills privés*, 74. Rapporté amendé, 165. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 179. Passé par le Sénat avec amendements lesquels sont adoptés, 244. S. R., 377,—40 *Vict.* chap. 83.

GYPSE OU PLATRE DE PARIS IMPORTÉS DES ETATS-UNIS DANS LE CANADA :—Réponse supplémentaire à l'ordre de la dernière session, état de l'importation, 99. *Pas à imprimer*, 130.

H

HALIFAX ; STATION DES PASSAGERS :—Réponse à ordre de la dernière session, copies des soumissions, 64. *Pas à imprimer*, 100.

HALIFAX, STATION :—Réponse à ordre de la dernière session, copies du contrat pour le toit, 64. *A imprimer*, 99.

HARVEY, JOHN, surintendant des glissoires à Arnprior :—Ordre, copies de toute la correspondance relative à sa démission,—M *Whyte* (Renfrew), 270.

HAVRE DE MONTRÉAL, COMMISSION DU :—Adresse, copies de pétitions relativement à des plaintes contre l'administration, concernant la ville de Sorel et le creusage du lac St. Pierre,—M. *Barthe*, 296.

HAVRE DE MONTRÉAL :—Réponse à adresse de la dernière session, salaires payés aux commissaires et aux employés, 51. *Pas à imprimer*, 100.

HAVRE DE MONTRÉAL :—Chambre en *com.* pour examiner une *résol.* déclarant opportun d'abroger le tarif actuel des péages et d'y substituer un nouveau tarif,—M. *Smith* (Westmoreland), 149. *Rés.* adoptée en *com.* rapportée et adoptée et bill No. 90 y relatif présenté, 183. Lu seconde fois, examiné, rapporté, lu troisième fois et passé, 218. Passé par le Sénat avec amendement, lesquels sont adoptés, 283. S. R., 377,—40 *Victoria*, chapitre 53.

HAVRE, MAITRE DU HAVRE AU PORT DE LA BAIE DE LA PETITE GLACE, N.-E. :—Ordre, rapport,—M. *McDonald* (Cap-Breton), 139. Réponse, 187. *Pas à imprimer*, 209.

HAVRE, MAITRE DE HAVRE À PORT COLBORNE :—Adresse, ordres en conseil relatifs à la création de l'emploi et à la nomination de M. *Carter*,—Sir *John A. Macdonald*, 297.

HAVRE, MAITRES DE HAVRE À SOREL, ST. JEAN, TROIS-RIVIÈRES, ETC :—Ordre, noms et dates de nominations, —M. *Lanthier*, 222. Réponse, 337. *Pas à imprimer*, 358.

HAVRE DE QUÉBEC ET ACTE DU PILOTAGE DE 1873 :—Chambre en *com.* pour examiner une *rés.* déclarant opportun d'amender les actes pour l'amélioration et l'administration de ce havre,—M. *Smith* (Westmoreland), 154. *Rés.* adopté en *com.*, 172. Rapportée et adoptée, 203. Bill No. 105 y relatif présenté, 224. Lu 2e fois, examiné, amendé, rapporté, et adopté, 323. Motion pour 3e lecture, amendement de M. *De St. George* rejeté—bill lu 3e fois et passé, 337. Passé par le Sénat avec amendements lesquels sont adoptés, 371. S. R., 378,—40 *Vict.*, chap. 51.

HAVRES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE :—Motion pour adresse, copies des papiers envoyés à l'Amirauté en Angleterre, et réponses,—débat,—motion retirée, M. *DeCosmos*, 168.

HAVRES, QUAIS, JETÉES ET BRISE-LAMES :—Chambre en *com.* pour examiner une *rés.* déclarant opportun de transférer le contrôle des—du département des Travaux Publics à celui de la Marine et des Pêcheries, M. *Smith* (Westmoreland), 216. *Rés.* adoptée en *com.*, rapportée et adoptée, 244. Bill No. 110 lu la 1re fois, 249. Lu 2e fois, examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 265. Passé par le Sénat, 310. S. R. 377,—40 *Vict.* chap. 17.

HOLIWELL, MARTHA JEMINA HAWKSHAW :—Bill No. 93 du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à—,reçu, 184. Message communiquant l'enquête, 184. Motion pour 1re lecture adoptée sur division, 188. Motion pour 2e lecture adoptée sur division ; bill lu 2e fois et renvoyé au *com.* des *Bills Privés*, 197. Rapporté, 216. Examiné et rapporté, 221. Lu 3e fois et passé sur division, 236. Réservé pour signification du plaisir de Sa Majesté, 378,—40 *Vict.* chap. 89.

I

ILE DU PRINCE-EDOUARD, TERRES DE L' :—Adresse, papiers concernant l'achat de terres à l'Ile du—, par le gouvernement du Canada,—M. *Perry*, 222.

ILE DU PRINCE-EDOUARD—OFFICIERS DU GOUVERNEMENT :—Ordre, état, noms, etc.,—M. *Pope* (Queen's), 209. Réponse, 269. *A imprimer*, 331.

ILE DU PRINCE-EDOUARD—DÉPENSES LÉGALES :—Ordre, état, argent payé pour services légaux,—M. *Pope* (Queen's), 209. Réponse, 337. *Pas à imprimer*, 357.

ILE DU PRINCE-EDOUARD—IMPRESSIONS :—Ordre, argent payé,—M. *Pope* (Queen's), 210.

IMMIGRANTS FRANÇAIS :—Adresse, correspondance relative au rapatriement des—, M. *Masson*, 124.

IMMIGRATION ET COLONISATION :—*Com. per.* à nommer, 4. Rapporté, 27. Adopté, 36. Permission d'employer un sténographe, 144. Message au Sénat demandant qu'il permette à certains sénateurs de donner témoignage, 196. Accordé, 199. Premier et dernier rapport, 319. Edition de 15,000 copies à *imprimer*, 357.

IMPRESSIONS :—Ordre, état détaillé du département, M. *Blanchet*, 198.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT :—*com. spéc.* et *coll.* à nommer, 4. Rapport, 26. Concours, 36. Message du Sénat, 36. Message du Sénat nommant ses membres, 60. Premier rapport (quorum), 64. Second rapport (recommandations concernant l'impression des documents,) 68. Premier et second rapports adoptés, 68. Troisième rapport (y compris le rapport du sous-comité et le rapport du greffier du comité), pp. 90 et 91. Quatrième rapport (recommandations concernant l'impression de documents,) 99. Troisième et quatrième rapports adoptés, 114. Cinquième rapport (impression de documents et recommandation concernant les votes et l'index des journaux), 130. Cinquième rapport adopté à l'exception du dernier paragraphe, concernant les votes et les journaux, 148. Sixième rapport (impression de documents), 160.

INDÉPENDANCE DU PARLEMENT, ACTE DE—VIOLATION ALLÉGUÉE DE CET ACTE—Déclarations dans les cas suivants renvoyées au *com. des priviléges et élections :*

Anglin, Hon. *T. W.*, représentant de Gloucester, 262.
Burpee, Hon. *I.*, représentant de la cité et du comté de St. Jean, 342.
Currier, *J. M.*, représentant de la cité d'Ottawa, 288.
Desjardins, *A.*, représentant d'Hochelaga, 350.
Moffat, *George*, représentant de Ristigouche, 342.
Norris, *James*, représentant de Lincoln, 288.
Workman, *Thomas*, représentant de Montréal-Ouest, 350.

Rapport dans le cas de l'honorable *T. W. Anglin*, 375. Rapport dans les autres cas qu'il est inopportun de procéder, 376.

INDÉPENDANCE DU PARLEMENT :—Bill No. 122,—M. *Mackenzie*, 349. Motion pour 2e lecture adoptée sur division; lu 2e fois, examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 359. Passé par le Sénat, 371. S. R., 378,—40 *Vict.*, chap. 2.

INDEX DES JOURNAUX ET DES DOCUMENTS DE LA SESSION DEPUIS 1868 :—Recommandation du *com. col. des impressions* en faveur d'un—, p. 130. Adopté, 148.

INGONISH, HAVRE D'—, N.-E. :—Ordre pour état des soumissions et contrats,—M. *Campbell*, 46. Réponse, 101. *Pas à imprimer*, 130.

INGONISH, HAVRE D'— :—Ordre, plans du contrat,—M. *Campbell*, 167. Réponse, 172. *Pas à imprimer*, 208.

INTÉRIEUR :—Rapport annuel pour l'année expirée le 30 juin 1876, page 64.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER, ET CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD :—Ordre, état relativement aux machines importées pour l'usage de ces chemins, M. *Domville*, 139.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :

ACCIDENTS DANS LE COMTÉ DE NORTHUMBERLAND :—Ordre, état, M. *Mitchell*, 40. Réponse, 143. *Pas à imprimer*, 160.

ACCIDENTS DEPUIS JUILLET 1876 :—Ordre, état, M. *Domville*, 38. Réponse, 221. *Pas à imprimer*, 276.

SOMMES PAYÉES EN SUS DU SALAIRE À AUCUN OFFICIER DURANT 1876 :—Ordre, état, M. *Domville*, 40.

NOMINATIONS :—Ordre, état, M. *Domville*, 39.

EMBRANCHEMENT AU QUAI DU LEST DE ST. JEAN :—Réponse à ordre de la dernière session, 57. *Pas à imprimer*, 68.

MAISON EN BRIQUES A MONCTON :—Ordre, état, M. *Domville*, 37.

PONT, SUPERSTRUCTURES :—Ordre, correspondance, M. *Domville*, 38. Réponse, 181. *Pas à imprimer*, 208.

PONTS ET PONCEAUX ENTRE PICTOU ET HALIFAX :—Ordre, état, M. *Domville*, 40.

TAPIS, AMEUBLEMENT, ETC :—Ordre, état des dépenses depuis deux ans, M. *Domville*, 37.

ANIMAUX DE M. JAMES NIVEN TUÉS :—Ordre, corresp., M. *Mitchell*, 199.

RÉCLAMATIONS POUR DOMMAGES OU PERTES DURANT 1876 :—Ordre, état, M. *Domville*, 40. Reprise, 143. *Pas à imprimer*, 160.

RÉCLAMATIONS DANS LES LIMITES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC :—Rapport en réponse à ordre de la dernière session, 46. *Pas à imprimer*, 100.

MAISONS A MONCTON POUR L'INGÉNIEUR :—Ordre, état, M. *Domville*, 37. Réponse, 373.

EMPLOYÉS RÉSIDANT DANS LE COMTÉ DE NORTHUMBERLAND, N.B. :—Ordre, noms, M. *Mitchell*, 115. Réponse, 300. *Pas à imprimer*, 332.

EMPLOYÉS LE 31 MARS 1876 :— Ordre, état, M. *Domville*, 38.

LARGEUR DE LA VOIE :—Ordre, état, M. *Domville*, 38. Réponse, 375.

ASSURANCE DES EMPLOYÉS CONTRE LES ACCIDENTS :—Ordre, état, arrangements faits, M. *Domville*, 39. Réponse, 374.

ECHANGE DE CHARS AVEC LE GRAND-TRONC :—Ordre, état, arrangements faits, M. *Domville*, 39. Réponse, 113. *Pas à imprimer*, 130.

MACHINES IMPORTÉES POUR L'INTER. ET LE CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD :—Ordre, état, M. *Domville*, 139.

EGOUT PRINCIPAL EN BRIQUES A LA GARE DE MONCTON :—Ordre, état, M. *Domville*, 37.

MCALISTER, JAMES :—Adresse, ordres en Conseil relativement à sa nomination, M. *Domville*, 38. Réponse, 215. *Pas à imprimer*, 276.

MCCREADY, I. E. B., *et al* :— Réponse à ordres de la dernière session, état des sommes payées pour dommages, 72. *Pas à imprimer*, 100.

PROPRIÉTAIRES DE JOURNAUX :—Ordre, état les sommes payées pour annonces et impressions, M. *Domville*, 39.

EMPLOYÉS ASSURÉS À LA COMPAGNIE DE GARANTIE DU CANADA :—Ordre, état, M. *Domville*, 39. Réponse, 373.

DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ SUR LE CHEMIN DE MARSH :—Ordre, papiers, M. *Domville*, 40. Réponse, 181. *Pas à imprimer*, 208.

CHARS PULLMAN :—Ordre, arrangements faits, M. *Domville*, 39. Réponse, 181. *Pas à imprimer*, 208.

RAILS, BOULONS ECT, ETC :—Ordre, quantités en mains le 30 juin 1875, M. *Domville*, 37.

AQUEDUCS ETC :—Ordre, travaux d'élargissement, M. *Domville*, 38.

RESTAURANT, MAGASIN, ETC :—Ordre, dépenses de construction, M. *Domville*, 38. Réponse, 374.

SECTION 8 :—Réponse à ordre de la dernière session, non paiement de gages, 133. *Pas à imprimer*, 160.

SECTION 16 :—Ordre, rapports des travaux sous les contrats de *King* et *Gough et al*, M. *Bertram*, 295. Réponse 363.

STATIONS AU BIC ET À ST. OCTAVE :—Réponse à ordre de la dernière session, changement d'emplacement, 113. *Pas à imprimer*, 130.

PROVISIONS ET MATÉRIAUX :—Ordre, personnes qui ont fourni ces,—durant les deux années expirées le 31 décembre 1876, M. *Domville*, 39.

APPROVISIONNEMENT :—Ordre, état, soumissions,—M. *Domville*, 38. Réponse, 125. *Pas à imprimer*, 20.

TARIF POUR LES PASSAGERS SUR LE GRAND TRONC ET LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL :—Ordre pour copies, M. *Pouliot*, 199.

TARIF POUR LE FRET :—Ordre, état, M. *Domville*, 39. Réponse, 181. *Pas à imprimer*, 208.

BILLETS DE PASSAGE :—Ordre, ventes mensuelles de billets de saison et de commutation, M. *Domville*, 39 Réponse, 143. *Pas à imprimer*, 160.

TRAFIC :—Ordre, informations pour les six mois précédant le 1er janvier dernier, M. *Domville*, 39.

TRAFIC SUR LE SECTION DU GRAND-TRONC :—Ordre, correspondance relativement à des arrangements, M. *Fiset*, 117.

EVALUATEURS DE TEMISCOUATA ET DE RIMOUSKI :—Réponse à ordre de la dernière session, noms des personnes employées, 46. *Pas à imprimer*, 100.

OUVRAGES QUI NE DOIVENT PAS ÊTRE PORTÉS AU COMPTE DE L'ENTRETIEN ORDINAIRE :—Ordre, état, M. *Domville*, 39. Réponse, 374.

FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION :—Ordre, état pour chaque mois des deux années finissant le 31 décembre 1876, M. *Domville*, 38.

J

JÉSUITES, CASERNES DES :—Réponse à adresse de la dernière session, correspondance, 46. Réponse supplémentaire, 57. *A imprimer*, 68.

JEU, SUPPRESSION DES MAISONS DE :—Bill No. 80, M. *Blake*, 148. Lu 2ème fois, 172. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3ème fois et passé, 183. Passé par le Sénat, 286. S. R., 377,—40 *Vict.*, ch. 33.

JEUX, SUPPRESSION DES JEUX SUR CERTAINES VOIES DE TRANSPORT PUBLIQUES :—Bil No. 56, M. *Blake*, 92. Lu 2ème fois, 120. Examiné et rapporté, 126. Lu 3ème fois et passé, 144. Passé par le Sénat avec amendements, lesquels sont lus la première fois, 199. Amendements du Sénat amendés et message au Sénat demandant son concours, 218. Message du Sénat acquiesçant aux amendements amendés, sans amendement, 244. S. R., 377,—40 *Vict.*, chap. 32.

JOUR DU SEIGNEUR, OBSERVANCE DU,—sur les canaux :—Motion, débat, motion retirée, M. *Brouse*, 295.

JOURNAUX ET GAZETTES :—Ordre, rapport des—qui ont payé les frais de port lorsqu'ils ont été expédiés du bureau de publication, M. *Bowman*, 209. Réponse, 307. *Pas à imprimer*, 332.

JOURNAUX ET DOCUMENTS DE LA SESSION :—Recommandation du *com coll.* des impressions concernant un index général, 130. Adopté, 148.

JOURNAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES :—Lecture de l'inscription du 3 avril 1876 concernant la pétition de *F. X. A. Biron et al.*, contre M. le juge *Loranger*, 40.

JUGE, COUR DE COMTÉ, DISTRICT DE WESTMINSTER, C. B:—Adresse, correspondance relative à la nomination d'un,—M. *Cunningham*, 210. Réponse, 275. *Pas à imprimer*, 332.

JUGES, COUR DE COMTÉ, OU DE DISTRICT, C.-B.—Chambre en *com.* pour examiner une *rés.* au sujet des frais de voyage, M. *Blake*. Signification du consentement de Son Excellence, 263. En *com. rés.* adoptée, rapportée, et bill No. 113 présenté, 278. Lu 2e fois, examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 290. Passé par le Sénat, 338. S. R., 377,—40 *Vict.* chap. 24.

JUGES, SALAIRES DES :—Chambre en *com.* pour examiner certaines *rés.* amendant certains actes, M. *Blake*, 73. En *com. rés.* adoptées, rapportées et concours accordé, et bill No. 50 présenté, 84. Lu 2e fois, 107. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 119. Passé par le Sénat, 159. S. R., 376,—40 *Vict.* chap. 23.

JUGES, DISTRICT DE MONTRÉAL :—Adresse, ordres en conseil et correspondance à ce sujet, M. *Laurier*, 167. Réponse, 196. *Pas à imprimer*, 209.

JUSTICE :—Administration de la justice, district de Richelieu :—Pétitions de *F. X. A. Biron* et autres et de l'hon. juge *Loranger* à imprimer dans les Votes et Délibérations, 27. Comité spécial nommé pour faire une investigation,—pétitions de *F. X. A. Biron* et de l'hon. juge *Loranger*, deférées, 41. *Rés.* pour que les témoins soient entendus sous serment, *idem*. Rapport en réponse à une adresse, pétitions déférées, 68. Permission d'employer un sténographe, etc., 138. Motion pour obtenir la permission de faire imprimer l'enquête, soumise au comité collectif des impressions, 148. A imprimer pour la distribution seulement, 160. Témoignages à imprimer dans les annexes des journaux seulement, 207. Rapport, 282.

K

KAMOURASKA, COUR DE JUSTICE ET PRISON :—Adresse, débentures émises pour l'achat de cette cour, etc., M *Pouliot*, 222. Réponse, 363.

KIDSTON, WM. :—Voir Défalcation.

KINCARDINE, VILLE DE,— COMTÉ DE BRUCE :—Bill No. 42, pour autoriser l'établissement de péages, M. *Gillies*, 83. Lu 2e fois et renvoyé au *com. bills privés*, 108. Rapporté sans amendements, recommandation que l'honoraire soit remboursé, recommandation adoptée sur motion de M. *Gillies*, 165. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 179. Passé par le Sénat avec amendements, lesquels sont adoptés, 252. S. R., 377, —40 *Vict.* chap. 52.

KINGSFORD, RAPPORT DE M. KINGSFORD RELATIVEMENT AUX JETÉES À LA BAIE ST. PAUL, AUX EBOULEMENTS ET À LA MALBAIE :— Ordre, copie du rapport, M. *Langevin*, 30. Réponse, 119. *Pas à imprimer*, 130. Instructions données,—Voir Brise-lames, 198.

L

LACHINE, CANAL LACHINE, ELARGISSEMENT :—Ordre, copies de la correspondance entre le gouvernement et les propriétaires de terrains avoisinants, etc., etc., M. *Baby*, 210.

LARCIN ET AUTRES OFFENSES SEMBLABLES :—Bill No. 24, M. *Blake*, 64. Lu 2me fois, 84. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 107. Passé par le Sénat, 148. Sanction royale, 376,—40 *Vict.*, chap. 29.

LARCIN ET AUTRES OFFENSES SEMBLABLES :—Bill No. 81, M. *Guthrie*, 148. Lu 2me fois et renvoyé à un *com. spécial*, 179.

LARWELL, EDWIN :—Motion pour adresse, ordres en Conseil relatifs à sa mise à la retraite, M. *Stephenson*. Débat, motion retirée, 138.

LATOUR, PÉTITION DE,—*et al.*, CONCERNANT L'HON. JUGE LORANGER :—Adresse, copies de toute la correspondance y relative, M. *Barthe*, 41. Réponse, 67. Renvoyée au *com.* de l'administration de la justice, district de Richelieu, 68. *Pas à imprimer*, 130.

LE CRÉDIT FONCIER DU BAS-CANADA : —Adresse, état des affaires de la compagnie, M. *Béchard*, 53. Réponse, 182. *Pas à imprimer*, 357.

LETTRES NON-PAYÉES D'AVANCE :—Ordre, correspondance entre le Conseil de la chambre de commerce de Québec et le gouvernement, M. *Caron*, 210.

LOCOMOTIVES IMPORTÉES AU CANADA :—Réponse à ordre de la dernière session pour un état des—, 36. *Pas à imprimer*, 276.

Lois Expirantes: —*Comité per.*, à nommer, 4, Rapport, 24; adopté, 36.

Loranger, Hon. T. J. J.:—Pétition, 13. Imprimée dans les Votes, 30. Renvoyée au *com. sp.*, de l'administration de la justice, district de Richelieu, province de Québec, 41.

M

Macdonald, Sir John A.:—Poursuites et affaires légales dans lesquelles la société légale de *Sir John A. Macdonald* ou quelqu'un de ses associés a reçu instruction de son département d'agir au nom de la Couronne:—Ordre, état, M. *Dymond*, 371. Réponse, 375.

Malbaie, Quais de la Malbaie:—Réponse à adresse de la dernière session. *Pas à imprimer*, 100.

Malles, Sac de—, Perdu entre Truro et Halifax:—Ordres, correspondances à ce sujet, M. *McKay* (Colchester), 198. Réponse, 216. *Pas à imprimer*, 276.

Malles entre Chicoutimi et l'Anse au Foin:—Ordre, correspondance, concernant la diminution du nombre des—, M. *Cimon*, 270.

Malles, Conducteurs sur le chemin de fer Kennébec:—Adresse, correspondance relative au changement de conducteurs, M. *Blanchet*, 115. Réponse, 349.

Malles, Transport plus bas que Québec pendant que le Grand Tronc était arrêté par la neige:—Ordre, dépenses encourues, M. *Blanchet*. 168. Réponse, 259. *Pas à imprimer*, 277.

Malles Transport entre Wallace et la Station Granville:—Réponse à ordre de la dernière session pour copies du contrat, 314, *Pas à imprimer*, 332.

Malles, Transport entre Wallace et Malagash:—Réponse à ordre de la dernière session pour copie du contrat, 58. *Pas à imprimer*, 68.

Malles, Transport entre la Jonction Scott, la Beauce et la Paroisse de St. Bernard, Dorchester:—Réponse à ordre de la dernière session, pour copies des soumissions relativement au contrat, 144. *Pas à imprimer*, 160.

Malles, Transport dans la Colombie-Britannique:—Ordre pour copie des soumissions depuis novembre dernier, M. *DeCosmos*, 140. Réponse, 358.

Malle, Route de la:—entre le chemin de fer Intercolonial et Granville.—Ordre, pétitions et correspondance relatives au changement fait, M. *Tupper*, 270.

Malles, Service de—sur les l'acs Huron et Supérieur:—Voir annonces.

Malles, Transport entre Campbellton et Paspébiac:—Ordre correspondance relative au renouvellement du contrat, M. *Robitaille*, 210. Réponse, 313. *Pas à imprimer*, 332.

Malle, Service de malle Océanique entre Victoria et San Francisco:—Ordre, correspondance, M. *DeCosmos*, 40.

Malt, droit sur le:—Ordre, instructions données aux officiers du département du Revenu de l'Intérieur, M. *Rochester*, 139. Réponse, 160. *Pas à imprimer*, 208.

Manitoba, Compagnie du chemin de fer de jonction de:—Pétition de *W. A. Thomson*, pour permission de présenter une pétition pour la passation d'un acte d'amendement,—Reçue et lue et renvoyée au *com. des ordres permanents*, 288. Rapport que pétition soit reçue, présentée, lue et reçue, 293. Rapport favorable du *com. des ordres permanents*. Bill No. 111 y relatif, présenté, M. *Thompson* (Haldimand), 296. Lu 2e fois et renvoyé au *com. des chemins de fer*, etc., et règles 49 et 60 suspendues, 305. Ordre renvoyant le bill au *com. des chemins de fer* déchargé, honoraire à rembourser, et bill retiré 349.

Manitoba, Terres de:—Motion pour ordre, nombre de causes suscitées par les réclamations relativement à ces terres,—Débat—Motion retirée. M. *Ryan*, 54.

Manitoba, Reserves des chemins de fer:—Ordre, correspondance. M. *Schultz*, 40.

Manitoba, Colons de:—Réponse à adresse de la dernière session, ordres en conseil concernant les secours à leur donner, 58. *Pas à imprimer*, 100.

Manitoba, Frontières de la Province de—:—Bill No. 87. M. *Mills*, 178. Lu 2e fois, examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3e fois et passé, 204. Passé par le Sénat, 252. S. R., 377,—40 *Vict.* chap. 6.

MANITOBA, TERRES À BOIS DANS LE COMTÉ DE MARQUETTE :—Motion pour ordre, état indiquant la quantité de ces terres et le nombre de licences pour couper du bois, M. *Ryan*. Débat, ajournement de la Chambre à 6 heures, 125. Débat repris et motion adoptée, 130. Réponse, 275. *Pas à imprimer*, 332.

MARCHANDISES MANUFACTURÉES IMPORTÉES DES ETATS-UNIS AU CANADA :—Ordre, état des—, M. *Irving*, 14- Réponse, 58. *A imprimer*, 68.

MARINE MARCHANDE, LÉGISLATION :—Adresse, correspondance et instructions au député du ministre, lors de son dernier voyage en Angleterre, M. *Mitchell*, 37. Réponse, 166. *Pas à imprimer*, 208.

MARINE ET PÊCHERIES, DÉPARTEMENT :—Rapport annuel du ministre pour l'année expirée le 30 juin 1876 et supplément No. 1 du rapport annuel, 7.

MARINE, HOPITAL DE MARINE, QUÉBEC :—Ordre, copie de rapport de M. *Langmuir*, M. *Langevin*, 40 Réponse, 84. *Pas à imprimer*, 100.

MARINE, HOPITAL DE LA MARINE À SYDNEY, CAP-BRETON :—Ordre, état, M. *McDonald* (Cap-Breton), 14. Réponse, 113. *Pas à imprimer*, 130. Rapport supplémentaire, 249. *Pas à imprimer*, 277.

MARQUES DE COMMERCE ET DESSINS DE FABRIQUE :—Bill No. 75, M. *Blake*, 148. Lu 2e fois, examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 172. Passé par le Sénat, 210. S. R., 377,—40 *Vict.*, chap. 5.

MARTIN, EVASION DE MARTIN :—Motion pour copies des lettres des officiers du gouvernement dans la Colombie-Britannique, etc., etc.—Débat, motion retirée, M. *Roscoe*, 198.

MEMBRES, CERTIFICATS DE MEMBRES :—Voir certificats.

MEMBRES PRÊTANT SERMENT ET PRENANT LEURS SIÉGES :—MM. *Scatcherd*, *T. W. Gibbs*, *W. H. Gibbs*, *Guthrie*, *McNab*, *Campbell*, *Bolduc*, *Mills*, *Pope*, et *Laflamme*, 2. M. *McCarthy*, 13. M. *Roy*, 85. M. *Langevin*, 209.

MEMBRE NOUVELLEMENT ÉLU PRENANT SON SIÉGE SUR PRÉSENTATION DE L'INDENTURE DE SON ÉLECTION :—Hon. *H. L. Langevin*, comté de Charlevoix, 209. *Rés.* adoptée que tout en lui permettant de prendre ains, son siége, la Chambre recommande qu'on adhère strictement à la coutume de requérir le certificat ordinaire.

MEMBRE PAYÉ POUR TOUTE LA SESSION ET CONGÉ ACCORDÉ :—M. *Devlin*, 215. M. *Dugas*, 281.

MÉTIS, TERRE DES MÉTIS AU MANITOBA :—Ordre, papiers relatifs à la distribution,—M. *Ryan*, 53. Réponse. 138. *Pas à imprimer*, 208.

MESSAGES DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :—Voir Gouverneur-Général.

MESSAGES DU SÉNAT :—Bibliothèque, 60. Impressions du Parlement, *idem*. Permettant à l'honorable M. *Macpherson* de comparaître devant le *com.* du *chemin de fer* du Nord et du prolongement de ce chemin, 167. Nom de l'honorable M. *Botsford* substitué à celui de l'honorable M. *Allan* sur le *com.* de la *bibliothèque*, 161. Permettant à certains sénateurs de comparaître et de donner témoignage devant le *com. per.* de l'*immigration* et de la *colonisation*, 199. Permettant à l'honorable *Frank Smith* de comparaître devant le *com.* du *chemin de fer* du Nord, 262. Adoptant l'adresse à Sa Majesté relativement à l'extradition des criminels fugitifs et demandant à la Chambre des Communes de s'entendre avec lui au sujet d'une adresse à Son Excellence pour le prier de transmettre l'adresse collective à Sa Majesté, 293.

MESSAGES AU SÉNAT :—*Com.* de la *bibliothèque*, 27. *Com.* des *impressions*, 36. Demandant qu'il soit permis à l'honorable M. *Macpherson* de comparaître devant le *com.* du *chemin de fer* du Nord et de son prolongement, 161. Qu'il soit permis à certains sénateurs de comparaître et de donner témoignage devant le *com.* de l'*imm.* et de la *col.*, 196. Qu'il soit permis à l'hon. *Frank Smith* de comparaître devant le *com.* du *chemin de fer* du Nord, etc., 260. Rejetant les amendements aux bills No. 20, compagnie de placement de Londres et Ontario, 287 ; No. 29, compagnie de prêt et de placement britannique-canadienne, 288. Demandant au Sénat de s'unir aux Communes pour une adresse a Sa Majesté relativement à l'extradition des criminels fugitifs, 265. Donnant son concours à une adresse à Son Excellence la priant de transmettre l'adresse collective à Sa Majesté, 293. Rejetant l'amendement au bill No. 59, compagnie, d'assurance sur la vie et contre les accidents (Union), 323.

MILICE, OFFICIERS DE MILICE NOMMÉS DEPUIS LE 1ER JANVIER 1875 :—Adresse, copies d'ordres en Conseil y relatifs, M. *Domville*, 297.

MILICE ACTIVE APPELÉE DANS CERTAINS CAS AU SECOURS DU POUVOIR CIVIL :—Chambre en *com.* pour examiner une résolution pourvoyant ou paiement de la,—consentement de Son Excellence, M. *Blake*, 182. *Résolution* adoptée en *com.*, rapportée et adoptée, et bill No. 102 y relatif présenté, 218. Lu une seconde fois, examiné, rapporté, lu une troisième fois et passé, 240. Passé par le Sénat, 283. Sanction royale, 337,—40 *Vict.*, chap. 40.

MILICIENS DE 1812-15 :—Ordre, noms des vétérans qui ont prouvé leur droit au crédit voté durant la dernière session, M. *Delorme*, 114. Réponse, 130. *Pas à imprimer*, 160. Motion pour impression soumise au *com. coll. des impressions*, 171. Rapport renvoyé à ce comité, 337. *A imprimer*, 357.

MINES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE :—Bill No. 68. Pour la protection de la vie et de la propriété, M. *Bunster*, 124. Motion pour 2me lecture,—Débat,—Motion retirée,—Ordre déchargé et bill retiré, 179.

MITCHELL, HENRY :—Motion pour *comité spécial*. Voir commerce de charbon au mot " charbon."

MOFFAT, GEORGE, REPRÉSENTANT DE LA DIVISION ÉLECTORALE DE RESTIGOUCHE :—Déclaration par M. *Ross* (Middlesex)—Que de l'argent lui a été payé pour le transport de rails pour le chemin de fer Intercolonial par des officiers du gouvernement—*Rés.* que le *com.* des *priv.* et *élect.* s'enquière des faits, 342. *Rés.* que les témoins soient examinés sous serment, 346.

MOFFAT, ROBERT, DE DALHOUSIE, N.-B.—Voir rails.

MOTIONS POUR L'IMPRESSION DE DOCUMENTS SOUMISES AU COM. COLLECTIF DES IMPRESSIONS :—Rapport agricole de la dernière session, 53. Réponse à adresse—Digue de la Puissance au lac Devil, 109. Réponse à adresse, vétérans miliciens, 171.

MOWAT, JOHN, OFFICIER DES PÊCHERIES, COMTÉ DE RISTIGOUCHE, N.-B. :—Ordre, copie de la Commission le nommant, M. *Palmer*, 178. Réponse, 218. *Pas à imprimer*, 276.

N

NAVIGATION SUR LES CANAUX ET LES RIVIÈRES DES ETATS-UNIS :—Adresse, correspondance,—M. *Currier*, 14, Réponse, 178. *A imprimer sous forme condensée*, 208.

NAVIGATION DU BAS DU SAINT-LAURENT DE QUÉBEC A L'OCÉAN DURANT L'HIVER :—Motion pour un *com. gén.* pour examiner une résolution pour faire l'épreuve de la possibilité de cette navigation,—M. *Fréchette*,—Débat,—M. l'Orateur ajourne la Chambre à 6 heures p. m., jusqu'à 7.30 p.m., 270.

NIVEN, JAMES, DE NEWCASTLE, N.-B. :—Ordre, correspondance relative à des animaux tués par un train du chemin de fer Intercolonial,—M. *Mitchell*, 199.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS PUBLICS ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 7 NOVEMBRE 1873 :—Ordre, noms des personnes nommées,—nominations annulées après cette date, etc.,—M. *McCarthy*, 115. Réponse, 375.

NORD-OUEST, ACTE DES TERRITOIRES DU, :—Bill No. 74, M. *Mills*, 148. Lu 2e fois, examiné, amendé, rapporté et adopté, 219. Lu 3e fois et passé, 229. Passé par le Sénat avec amendements, 338. Amendements examinés et adoptés, 364. S. R., 378,—40 *Vict.* chap. 7.

NORRIS, JAMES, DÉPUTÉ DE LINCOLN :—Motion de *Sir John A. Macdonald* pour émission d'un *writ* pour une nouvelle élection dans le but de remplacer M. *Norris* qui aurait passé un contrat avec le gouvernement pour le service public ; amendement de M. *Mackenzie* que la question soit renvoyée au *com. des Priv. et Elect.*, 288. Résolution que les témoins soient entendus sous serment, 289. Lettre de M. *Norris* donnant avis de sa démission, 354.

NORRIS, I. G., DÉPUTÉ-PERCEPTEUR DES DOUANES A KOOTENAY, COLOMBIE-BRITANNIQUE :—Adresse, correspondance relative à sa nomination,—M. *Dewdney*, 138. Réponse, 235. *Pas à imprimer*, 276.

NORTHERN LIGHT :—Ordre pour un état relatif au coût de ce steamer,—M. *Pope* (Queen's), 102. Réponse, 166. *Pas à imprimer*, 208.

NORTHERN LIGHT :—Copie du contrat avec M. *Sewell* pour la construction de ce steamer,—rapport de l'inspecteur, M. *Perry*, 46. Réponse, 310. *Pas à imprimer*, 332.

NORTHERN RAILWAY, CHEMIN DE FER DU NORD, COMMISSION :—Motion pour adresse, instructions données à la Commission, M. *Robinson*,—Amendement de M. *Young* pour nommer un *com. spéc.* pour s'enquérir des allégations contenues dans le rapport de la Com. et amendement à l'amendement proposé par Sir *John A. Macdonald* pour ajouter certains mots,—ce dernier accepté—amendement tel qu'amendé adopté—motion principale telle qu'amendée adoptée, pp. 115 et 116. *Comité nommé par la Chambre*,—et *rés.* que les témoins soient examinés sous serment, pp. 134 et 135. Permission accordée d'employer un sténographe, 138. Message au Sénat pour qu'il soit permis à l'honorable M. *Macpherson* de comparaître et donner son témoignage, etc., 161. Message du Sénat accordant la permission, 167. Message au Sénat pour même permission à l'hon. *F. Smith*, 260. Message du Sénat acquiesçant, 262. Rapport, 333.

NORTHERN RAILWAY, CHEMIN DE FER DU NORD, COMMISSION ROYALE :—Motion, ordre, frais payés aux avocats, solliciteurs, etc., relativement à la Commission Royale,—M. *Bowell.*—Débat, motion retirée, 270. Motion pour copie du rapport fait par le comptable qui a assisté à l'enquête,—M. *McCallum.*—Débat, motion d'ajournement rejetée. Motion originale rejetée, 295.

NORTHERN RAILWAY, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA :—Bill No. 62. M. *Macdonald* (Toronto), 114. Ordre du jour pour 2e lecture, consentement de Son Excellence. Lu 2e fois et renvoyé au *com.* des *chemins de fer*, 271. Règle No. 60 suspendue, 290. Rapporté, amendé, 294. Examiné et amendé, 324. Amendements adoptés—Bill renvoyé au *com.* sur motion de M. *Cartwright*, amendé, rapporté et concours obtenu—motion pour 3e lecture, 345. Amendement de M. *Oliver*,—Débat, amendement retiré—Bill lu 3e fois et passé, 346. Passé par le Sénat avec des amendements lesquels sont adoptés, 364. S. R., 378,—40 *Vict.* chap. 57.

NORTHERN RAILWAY, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA :—Chambre en *com.* pour examiner la *rés.* relativement à un arrangement au sujet de certaines réclamations, M. *Cartwright*, 351. *Rés.* adoptée en *com.*, rapportée et adoptée, et Bill No. 123 y relatif présenté, lu 1er, 2e et 3e fois et passé, 358. Passé par le Sénat, 371. S. R., 378.—40 *Vict.* chap. 47.

O

O'DONOGHUE, W. D. :—Amendement à la motion "Que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides." Que—soit placé dans la même position que *Louis Riel* et *A. D. Lépine* relativement aux troubles du Nord-Ouest—M. *Costigan.* Amendemennt rejeté, 278.

OFFENSES CONTRE LA PERSONNE :—Bill No. 57, M. *Blake*, 68. Lu 2e fois, 84. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 107. Passé par le Sénat avec des amendements qui sont adoptés. 184. S.R., 377—40 *Vict.*, chap. 28.

ORANGISTES, ACTE D'INCORPORATION DES ORANGISTES DU NOUVEAU-BRUNSWICK :—Motion pour adresse, correspondance, M. Costigan—Débat, motion retirée, 115.

ORATEUR, M. l'Orateur transmet le certificat d'un juge, élection contestée de Glengarry, 1. Le jugement de la Cour Suprême, Charlevoix, 97. Une lettre de *James Norris*, écuier, représentant de Lincoln, donnant avis de sa résignation, 304. Une lettre du secrétaire de Son Excellence faisant connaître l'intention de Son Excellence de proroger le Parlement, 364.

ORATEUR, DÉCISION SUR UNE QUESTION D'ORDRE :—Motion de M. *Goudge* de renvoyer au *com.* un bill après qu'il a subi sa seconde lecture, 240.

ORATEUR, MANDATS DE L'ORATEUR :—Pour nouveaux brefs d'élection, Glengarry, 2. Middlesex, D.N., Wellington, D.N., Ontario, D.S., Ontario, N.D., Victoria, N.E., Beauce, Bothwell, Queens, I.P.E., Jacques Cartier, Cardwell et Kamouraska, 2. Pour Charlevoix, 98. Ottawa, 299. Lincoln, 307.

ORDRES PERMANENTS :—*Com. permanent.* A nommer, 4. Rapport, concours, 27. 1er rapport, 45. Question du prolongement du délai, bills privés, déférée, 46. 2e, 50. 3e, 57. 4e, 72. 5e, 83. 6e, 100. 7e, 114. Pétition de *W. H. Thomson* déférée, 288. 8e, 293. 9e, 296 et 10e, 341.

ORDONNANCE, TERRES DE L' :—Réponse à adresse du 22 avril 1872, sommes inscrites et reçues par le département de la Justice sous forme de frais, 304. *A imprimer*, 331.

ORDONNANCE, TERRES DE L'ORDONNANCE ET DE L'AMIRAUTÉ D'ONTARIO ET QUÉBEC :—Bill No. 111, M. *Mills*, 277. Lu 2e fois, 337. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3e fois et passé, 346. Passé par le Sénat avec des amendements qui sont adoptés, 371. S. R., 378,—40 *Vict.* chap. 8.

OTTAWA, EAUX DE LA RIVIÈRE :—Ordre, copies des rapports des ingénieurs relativement à la crue des eaux en certains endroits, M. *Hagar*, 209.

OTTAWA. TRAVAUX VIS-À-VIS ST. PLACIDE :—Motion, ordre, correspondance entre le gouvernement et *J. B. Bertrand*, M. *Daoust*,—Débat, motion retirée, 222.

OTTAWA, VAUDREUIL ET MONTRÉAL, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—M. *Hagar*, 73. Lu 2e fois et renvoyé au *com.* des *chemins de fer*, etc., 93. Rapporté, 124. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 135. Passé par le Sénat, 198. S. R., 377,—40 *Vict.* chap. 60.

P

PACIFIQUE CANADIEN, SECTION 15 DU CHEMIN DE FER DU— :—Adresse, papiers, procès-verbaux du Conseil relativement au—, M. *Bowell*, 199. Réponse, 213. *A imprimer sous une forme condensée*, 276.

PACIFIQUE CANADIEN, SECTION 15 DU CHEMIN DE FER DU— :—Réponse à une adresse de la dernière session pour copies de toutes les soumissions reçues, etc., 215. *A imprimer*, 276. Dans son huitième rapport le comité avait recommandé que cette réponse fut imprimée, mais après un nouvel examen il décida autrement, 358.

PACIFIQUE CANADIEN, CHEMIN DE FER DU— :—Copie des contrats pour construction du—, M. *Mackenzie*, 195. *Pas à imprimer*, 208.

PACIFIQUE CANADIEN, CHEMIN DE FER DU, EXPLORATION :—Motion pour ordre, papiers etc., ayant rapport à l'engagement d'employés,—M. *Cook*. Débat, ajourné sur motion de M. *Dymond*, 178. Débat repris, motion adoptée, 223.

PACIFIQUE CANADIEN, CHEMIN DE FER DU— :—Motion pour adresse, correspondance relative à l'aide impériale,—Débat, motion retirée, M. *DeCosmos*, 168.

PACIFIQUE CANADIEN, CHEMIN DE FER DU— :—Motion pour adresse, copie de toutes les dépêches depuis 1876 au Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies. Débat, ajourné, M. *DeCosmos*, 168.

PACIFIQUE CANADIEN, CHEMIN DE FER DU— :—Motion pour *com. spéc.* pour s'enquérir du progrès de l'exploration de la ligne,—M. *DeCosmos*. Rejeté sur division, 148.

PACIFIQUE CANADIEN, CHEMIN DE FER DU— :—Amendement à la motion "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en *com.* des *subsides*."—Que cette Chambre ne peut pas approuver la ligne de conduite adoptée par le gouvernement relativement au,—M. *Tupper*. Débat, ajourné, 338. Débat repris,—Amendement rejeté sur division, 346.

PACIFIQUE CANADIEN, CHEMIN DE FER DU, DEPUIS LA RIVIÈRE-ROUGE À L'OUEST :—Ordre, rapport des ingénieurs ayant trait aux explorations concernant le—,M. *Smith* (Selkirk), 236.

PACIFIQUE CANADIEN, CHEMIN DE FER DU— :—Ordre, état du nombre de milles explorés, dépense pour telles explorations etc.—M. *McCarthy*, 295.

PARLEMENT ET BATISSES DÉPARTEMENTALES, APPROVISIONNEMENT D'EAU :—Contrat avec les commissaires de l'eau à Ottawa, 123. *A imprimer*, 160.

PARIS ET POULES, VENTE DE, :—Bill No. 95,—M. *Blake*, 196. Lu 2e fois, 218. Examiné et rapporté, 277. Lu 3e fois et passé, 284. Passé par le Sénat avec amendements, 346. Amendements examinés et adoptés, 352. S. R., 378,—40 *Vict.*, chap. 31.

PARRY SOUND, HAVRE DE :—Ordre, copie du rapport de l'ingénieur relativement à l'exploration de,—M. *Cockburn*, 199. Réponse, 275. *Pas à imprimer*, 332.

PARTRIDGE, RIVIÈRE DE L'ILE :—Ordre, correspondance relative à l'amélioration du havre à l'embouchure de cette rivière,—M. *Tupper*, 52. Réponse, 101. *Pas à imprimer*, 130. Rapport supplémentaire, 133. *Pas à imprimer*, 160.

PÊCHE DE L'ÉPERLAN DANS LE HAVRE DE BATHURST :—Adresse, ordres en Conseil y relatifs,—M. *Mitchell*, 115. Réponse, 182. *Pas à imprimer*, 208.

PÊCHE DU BAR ET DU GASPAREAU DANS LES RIVIÈRES NAPAN ET BLACK :—Adresse, rapport du ministre de la Marine et des Pêcheries,—M. *Mitchell*, 297. Réponse, 364.

PÊCHES EN FASCINES ET RETS A ENCLOS EN EAU PROFONDE :—Ordre, personnes qui ont obtenu des licences pour établir des,—M. *Davies*, 178. Réponse, 218. *Pas à imprimer*, 276.

PÊCHE DANS LES EAUX NON SUJETTES A LA MARÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK :—Ordre, copies des baux,—M. *Palmer*. Réponse, 236. *Pas à imprimer*, 277.

PÊCHERIES, CLAUSES DU TRAITÉ DE WASHINGTON :—Adresse, correspondance relativement à l'interprétation de ces clauses,—M. *Mitchell*, 14.

PÊCHERIES DANS LES RAPIDES DE LA RIVIÈRE RICHELIEU :—Ordre, papiers relatifs à l'abolition des,—M. *Benoit*, 223. Réponse, 282. *Pas à imprimer*, 332.

PÉNITENCIERS :—Rapport du ministre de la Justice pour 1876, p. 7.

PÉTITIONS LUES ET REÇUES RELATIVEMENT À L'INCORPORATION OU À DES AMENDEMENTS DE BILLS PRIVÉS DÉFÉRÉS OU RAPPORTÉS :—De la compagnie de placement de London et Ontario (limitée), 13. Rapportée, 45. De la compagnie de charbon et du chemin de fer de Springhill et Parrsborough (limitée), 13. Rapportée, 45. De la compagnie du pont du Sud du Canada, 35. Rapportée, 45. De la compagnie Nationale de placement du Canada (limitée),—et de *J. M. Grover*, et autres, etc., 35. Rapportée, 50 et 72. De *J. B. Rottot*, et autres, 35. Rapportée, 72. De *Charles Jox*, et autres, 35. Rapportée, 45. De la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, 49. Rapportée, 57. De *Wm. Patton*, et autres, 49. Rapportée, 57. De *J. H. McClellan*, 49. Rapportée, 58. De la banque Métropolitaine, 49. Rapportée, 72. De la compagnie de chemin de fer de Montréal, Portland et Boston, 40. Rapportée, 57. De *J. Barsalou*, et autres, 49. Rapportée, 83. De *S. W. Hill*, et autres, 50. Rapportée, 57. De la compagnie de chemin de fer International de St. François et Mégantic, 50. Rapportée 72. De la compagnie d'assurance mutuelle dite " Beaver and Toronto Mutual Insurance Co.," 50. Rapportée, 58. De *A. H. Moore*, et autres, 50. Rapportée, 83. Des directeurs provisoires de la compagnie canadienne du câble atlantique, 50. Rapportée, 58. De la banque de l'Amérique Britannique du Nord, 50. Rapportée, 68. De la compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara, 63. Rapportée, 72. De la compagnie britannique canadienne de prêt et de placement (limitée), 63. Rapportée, 72. De la compagnie d'imprimerie du *Globe*, 63. Rapportée, 72. De *Martha H. Holiwell*, 63. Rapportée, 72. De la compagnie d'assurance agricole d'Ottawa, 63. Rapportée, 73. De *Walter Scott*, 63. Rapportée, 72. De *Mary J. Bates*, 63. Rapportée, 72. De *G. McKean*, et autres, 63. Rapportée, 72. De la corporation de la ville de Kincardine, 67. Rapportée, 83. De la compagnie d'assurance de l'Union Maritime de la N.-E., 67. Rapportée, 72. De la banque Jacques-Cartier, 67. Rapportée, 72. De la compagnie de chemin de fer d'Ottawa, Vaudreuil et Montréal, 67. Rapportée, 73. De *Moïse Houde*, et autres, 71. Rapportée, 83. De *E. A. Prentice*, et autres, 71. Rapportée, 83. De la compagnie canadienne pour la fabrication des locomotives et des machines, 71. Rapportée, 83. De *A. Robertson*, et autres, 71. De la compagnie de prêt hypothécaire de Montréal, 71. Rapportée, 83. De la compagnie de transport et de chemin de fer Union, 72. Rapportée, 84. De la compagnie du chemin de fer Albert, N.-B., 79. Rapportée, 83. De *H. Mathewson*, et autres, 79. Rapportée, 83. De *J. Fisken*, et autres, 80. Rapportée, 83. De l'association d'assurance mutuelle agricole du Canada, 80. Rapportée, 100. De la société de construction de la Puissance, 90. Rapportée, 100. De *F. Macculloch*, et autres, 99. Rapportée, 114. De *W. M. Thomson*, 288. Rapportée, 293. De *D. A. Smith* et *W. A. Thomson*, 293. Rapportée, 296.

PÉTITIONS REJETÉES :—De *H. Mitchell*, et autres, (*charge publique*), 35. M. l'Orateur rescinde sa décision et la pétition est reçue, 45. De *R. M. Rolph*, et autres (*dépense de deniers publics*), 35. Des chambres de commerce des cités du Détroit, Chicago, Oswego, Toledo et Cleveland,—et de la chambre de commerce de la cité de Milwaukee, E.-U., (*étrangers*), 50. De la corporation municipale de Middlesex (*dépense de deniers publics*), 64. De *E. Tower*, et autres (*pas de signatures*), 80. De *A. Dumont*,—Rév. *L. H. Boutard*, —*P. LeBel*,—Rév. *J. A. Pérusse*,—et du conseil du comté d'Essex (*dépense de deniers publics*), 90. Du conseil municipal de Wallace (*pas de signatures*), 99. Du Rév. *C. Bowman*, D.D., et autres, (*pas de signatures*), 106. De *A. Muir* et Frères, et autres, (*pas de signatures*), 123. De *A. McBride*, et autres, (*pas de signatures*),—et de *J. Matheson*, et autres, (*appendices*), 129. De *A. Hope* et Cie., et autres, (*pas de signatures*), 134. De *J. A. Macdonald*, et autres, (*pas de signatures*), 137. De *C. Dickson* et *John Martell*,—et de *C. B. Bowman*, et autres (*dépense de deniers publics*), 137. De *J. Ritchie*, et autres, (*dépense de deniers publics*), 221.

PÉTROLE :—Motion que les intérêts du pays seraient favorisés par une réduction des droits sur le pétrole raffiné, M. *Colby*.—Débat, motion retirée, 30.

PÉTROLE, INSPECTION :—Chambre en *com.* pour examiner une *résol.* à ce sujet, M. *Laflamme*, 250. *Rés.* adoptée en *com.*, rapportée et adoptée, et Bill No. 112 y relatif présenté, 278. Lu 2e fois, examiné, amendé, et rapporté, 324. Amendements examinés et adoptés. Bill lu 3e fois et passé, 346. Passé par le Sénat avec des amendements qui sont adoptés, 371. S. R., 378,—40 *Vict.* chap. 14.

PHARES, DROITS DE PHARES SUR LES BATIMENTS CANADIENS :—Adresse, correspondance relativement à l'abolition de ces droits, M. *Goudge*, 210. Réponse, 282. *Pas à imprimer*, 332.

PHARE AU HAVRE DE REFUGE À RONDEAU :—Ordre, rapports concernant l'érection d'un,—M. *Stephenson*, 124. Réponse, 153. *Pas à imprimer*, 208.

PILOTAGE, TARIF DU PILOTAGE ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL :—Adresse, copie de l'ordre en Conseil approuvant un règlement des Commissaires du Havre de Montréal, M. *De St. Georges*, 295. Réponse, 310. *Pas à imprimer*, 332.

PILOTAGE, ACTE DU PILOTAGE DE 1875 :—Chambre en *com.* pour examiner *rés.* pour amender cet acte, M. *Smith*, (Westmoreland,) 216. *Rés.* adoptée en *com.* rapportée et concours obtenu et bill No. 108 y relatif présenté, pp. 243 et 241. Lu 2e fois, examiné, amendé, rapporté et adopté, 265. Ordre pour 3e lecture déchargé, renvoyé au *com.* amendé, rapporté, adopté lu 3e fois et passé, 277. Passé par le Sénat avec des amendements, 358. Amendements examinés et adoptés, 364. S. R., 378,—40 *Vict.* chap. 20.

PILOTAGE, AUTORITÉS DU PILOTAGE DU CAP-BRETON :—Ordre pour copies des rapports pour 1876, M. *McDonald*, (Cap-Breton) 101. Réponse, 182. *Pas à imprimer*, 209.

POIDS ET MESURES:—Bill No. 7, M. *Bolduc*, 51. Ordre déchargé et bill retiré, 101.

POIDS ET MESURES:—*Chambre en com.* pour examiner *rés.* amendant l'acte 36 *Vict.* chap. 47, M. *Laflamme*, 300. *Rés.* adoptées en *com.* rapportées et adoptées et bill No. 119 présenté, 313 et 314. Lu 2e fois, examiné, rapporté. Motion pour 3e lecture; amendement de M. *Jones*, (Halifax) rejeté. Bill lu 3e fois et passé, 352. Passé par le Sénat avec amendements qui sont adoptés, 371. S.R., 378,—40 *Vict.* chap. 15.

POIDS ET MESURES:—Bill No. 71, M. *Jones*, (Halifax), 138.

POIDS ET MESURES, INSPECTION:—Ordre, instructions, M. *Flynn*, 36. Réponse, 80. *A imprimer*, 100.

POISSON ET HUILE DE POISSON, ETALON D'INSPECTION:—Voir Terreneuve.

POISSON, PISCICULTURE A NEWCASTLE, ONTARIO:—Ordre, titre du gouvernement à la propriété, etc., M. *Burk*, 168. Réponse, 236. *Pas à imprimer*, 276.

POLICE A CHEVAL ET EMIGRANTS A MANITOBA ET DANS LE TERRITOIRE DU NORD-OUEST:—Ordre, copies des instructions des départements de la justice et de l'émigration, M. *McCarthy*, 295.

POLICE A CHEVAL, FORCE DE, DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST:—Ordre, état concernant l'approvisionnement, M. *Stephenson*, 198.

POLICE DE LA PUISSANCE:—Compte montrant la moyenne des hommes employés, 159. *Pas à imprimer*, 208.

PONT SUR LA RIVIÈRE RIDEAU, VILLAGE DE WELLINGTON:—Adresse, ordre, correspondance y relatifs, M. *Rochester*, 139. Réponse, 196. *Pas à imprimer*, 209.

PONT SUR LE DÉVERSOIR A LONG ISLAND:—Ordre, correspondance, M. *Rochester*, 139. Réponse, 196. *Pas à imprimer*, 209.

PORT ESCUMINAC, N. B.:—Ordre, pétitions et papiers relativement à la nécessité de construire un brise-lames à,—M. *Palmer*, 222. Réponse, 299. *Pas à imprimer*, 332.

PORT HOOD, HAVRE DE, INVERNESS:—Ordre, rapport des ingénieurs et plans, M. *Macdonald* (Inverness), 138. Réponse, 196. *Pas à imprimer*, 209.

PORTAGE, ILE DU PORTAGE DANS LA BAIE DE MIRAMICHI:—Adresse, correspondance relative au transfert de cette île, M. *Mitchell*, 236. Réponse, 350.

POSTE, MAITRE DE POSTE DE BLOOMSBURG:—Réponse à ordre de la dernière session, correspondance relative aux accusations contre lui, 99. *Pas à imprimer*, 130.

POSTE, MAITRE DE POSTE A ERIN:—Ordre, correspondance relative à la destitution de *Wm. Cornock*, M. *Orton*, 222. Réponse, 349.

POSTE, MAITRE DE POSTE A JONQUIÈRES, CHICOUTIMI:—Ordre, correspondance relativement à la nomination de Benjamin Lagacé, M. *Cimon*, 297. Réponse, 375.

POSTE, MAITRE-GÉNÉRAL DES POSTES:—Rapport pour l'année terminée le 30 juin 1876, p. 32.

POSTE, MAITRE DE POSTE A GRAND BRAS D'OR:—Motion pour correspondance, M. *Campbell*, 52. Réponse, 99. *Pas à imprimer*, 130.

POSTE, MAITRE DE POSTE A LITTLE NARROWS:—Motion pour un ordre relativement à la destitution de *Malcolm Matheson*, M. *Campbell*. Débat. Motion retirée, 139.

POSTE, MAITRE DE POSTE DANS LE HAUT DE LA RIVIÈRE ST. FRANÇOIS, MADAWASKA, N. B.:—Ordre, correspondance relativement au renvoi de ce maître de poste, M. *Costigan*, 167. Réponse, 313. *Pas à imprimer*, 332.

POSTE, MAITRE DE POSTE DE MONTMAGNY:—Motion pour un ordre, copie d'un rapport contre *Jean Stanislas Vallée* relativement à une prétendue enquête faite par *Achille Talbot*, écuier,—Débat, motion retirée, M. *Blanchet*, 199.

POSTE, MAITRE DE POSTE DE NERIPIS, KING, N.-B.:—Ordre, papiers, rapports relatifs à la démission de *J. Murray Nase*, M. *Palmer*, 222. Réponse, 364.

POSTE, BUREAUX DE POSTE A NOTRE-DAME DE GRACE ET A STE. CUNEGONDE:—Ordre, copies de pétitions, M. *Desjardins*, 115. Réponse, 235. *Pas à imprimer*, 276.

POSTE, MAITRE DE POSTE DE ST. AUGUSTIN:—Ordre, correspondance relative à la nomination d'un nouveau maître de poste, M. *Daoust*, 222. Réponse, 349.

POSTE, MAITRE DE POSTE DE ST. HENRI, COMTÉ DE LEVIS :—Réponse à ordre de la session, correspondance relative à la destitution de M. *Collet*, 99. *Pas à imprimer*, 130.

POSTE, ACTE DU BUREAU DE POSTE DE 1875 :—Bill No. 96, M. *Blake*, 196. Lu deuxième fois, examiné et rapporté, 218. Lu troisième fois et passé, 229. Passé par le Sénat, 303. Sanction Royale, 377.—40 *Victoria*, chapitre 34.

POSTE ET DOUANES, BATISSES POSSÉDÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL :—Ordre, rapport, M. *Appleby*, 115. Réponse, 215. *Pas à imprimer*, 276.

POSTE, DÉPARTEMENT DU BUREAU DE POSTE POUR IMPRESSIONS :—Ordre, argent payé de 1874 à 1876, M. *Bowell*, 53. Réponse, 99. *A imprimer*, 130.

POSTE, INSPECTEUR :—Voir *John Dewe*.

POSTE, VOISINAGE DU BUREAU DE POSTE DE L'EGLISE DE ST. JEAN L'EVANGELISTE DE LA NOUVELLE:—Adresse, papiers et correspondance relativement à la fermeture de ce bureau, M. *Pope* (Compton), 209 Réponse, 364.

POSTE, TIMBRES VENTE AU BUREAU DE POSTE DE ST. JEAN, N.-B. :—Ordre, copies des communications reçues à ce sujet,—M. *Palmer*, 178.

POSTE, UNION POSTALE DE BERNE :—Adresse, correspondance relative aux moyens de placer le Canada dans une position aussi favorable que tout autre pays l'est sous les dispositions de cette Union,—M. *Jones* (Leeds), 125. Réponse, 166. *Pas à imprimer*, 208. Rapport supplémentoire, 375.

PRIÈRE :—FORMULE DE PRIÈRE,—Motion pour *rés.* "Que ce soit un ordre de la Chambre que des prières soient récitées aussitôt après que M. l'Orateur aura pris le fauteuil," M. *Macdonald* (Toronto),—Débat, ajourné, 14. Ordre pour reprise du débat déchargé. *Com. spéc.* nommé pour examiner et faire rapport s'il est désirable de faire usage d'une formule de prière, etc., 30. Rapport, 50. Concours, 51. Certains mots ajoutés, voir errata, 60.

PRIVILÉGES ET ELECTIONS :—*Com. per.*, à nommer, 4. Rapport, 24. Concours, 36. Rapports, états et pièces justificatives relativement à des paiements d'argent à l'hon. *T. W. Anglin* pour impressions et papeterie pour le département du bureau des Postes, déférés avec instruction de s'enquérir, etc., 262. Permission d'employer un sténographe, 277. Contrats et marchés entre le gouvernement et certaines compagnies,—*J. M. Currier*, écuier, membre de ces compagnies et aussi membre de cette Chambre,—enquête à faire, 288. Déclaration relativement à un contrat de *James Norris*, écuier, déféré, etc., 288. *Rés.* adoptée, témoins entendus sous serment dans les diverses enquêtes sus-mentionnées, 289. Contrats et marchés entre le gouvernement et la société de *T.* et *C. Burpee* pour marchandises fournies au chemin de fer Intercolonial, de laquelle société le dit hon. *Isaac Burpee* était réputé membre. Déclaration déférée ; témoins devant être entendus sous serment, 342. Transport de rails pour le chemin de fer Intercolonial et paiement fait par les officiers du gouvernement à *George Moffat*, membre de cette Chambre. Déclaration déférée, etc., 342. *Rés.* que les témoins seront entendus sous serment, 346. Articles en fer fournis et payés par les officiers du gouvernement à *Frotingham* et *Workman*,—*Thomas*, *Workman* étant membre de cette Chambre et en même temps de cette société. Déclaration déférée, 350. Annonces, impressions par le journal le *Nouveau-Monde* et paiement fait par les officiers du gouvernement à *Alphonse Desjardins*, écuier, membre de cette Chambre. Déclaration déférée, 350. *Rés.* que les témoins soient entendus sous serment, 358. Premier rapport, 375. Deuxième rapport, 376.

PRISON, DISCIPLINE :—Bill No. 55, M. *Blake*, 92. Lu 2e fois, 120. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé (Erreur typographique dans les votes), 126. Passé par le Sénat, 161. S.R., 376,—40 *Vict.* chap. 39.

PRISONNIERS, EMPLOI DES, HORS DES MURS DES PRISONS COMMUNES :—Bill No. 94, M. *Blake*, 196. Lu 2e fois, 218. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 232. Passé par le Sénat, 270. S.R., 377, 40,—*Vict.*, chap. 36.

PRISONNIERS, DÉTENTION DES PRISONNIERS DANS CERTAINS CAS OÙ LES PRISONS DEVIENNENT TEMPORAIREMENT PEU SURES :—Bill No. 77, M. *Blake*, 148. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 172. Passé par le Sénat, 210. S.R., 377,—40 *Vict.*, chap. 37.

PROCÉDURE DANS LES CAUSES CRIMINELLES AU NOUVEAU-BRUNSWICK :—Bill No 38, M. *Palmer*, 80. Ordre déchargé et bill retiré, 126.

PROCÉDURE ET PREUVE DANS LES CAUSES CRIMINELLES :—Bill No. 3, M. *Irving*, 36. Lu 2me fois et renvoyé à un *comité spécial*, 69. Rapporté amendé, 80. Examiné et amendé, 126. Amendements éxaminés et adoptés ; Motion pour 3me lecture ; sur motion de M. *Blake* (en amendement), Bill renvoyé au *comité*, amendé, rapporté et adopté, lu 3me fois et passé, 131. Passé par le Sénat, 184. S. R., 377,—40 *Vict.*, chap. 26.

PROTET DES LETTRES DE CHANGE A L'INTÉRIEUR DANS LA PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE :—Bill No. 37, M. *Jones* d'Halifax, 80. Lu 2me fois et renvoyé au *com.* des *Banques*, etc., 101. Rapport recommandant que le bill soit retiré, 269. Permission accordée de le retirer, 270.

Q

QUÉBEC, HAVRE DE QUÉBEC ET ACTE DU PILOTAGE DE 1873 :—Bill No. 105, M. *Smith* (Westmoreland), 224. Lu 2me fois, examiné, amendé, rapporté et adopté, 323. Motion pour 3me lecture—Amendement de M. *De St. George*, rejeté. Bill lu 3me fois et passé, 337. Passé par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 371. S. R., 378,—40 *Vict.*, chap. 51.

QUÉBEC, COMMISSAIRE DU HAVRE DE QUÉBEC :—Motion pour un ordre, copies des soumissions pour les travaux projetés dans la rivière St. Charles etc. Débat, motion retirée, M. *Blanchet*, 296.

QUÉBEC, COMMISSAIRES DU HAVRE DE QUÉBEC :—Adresse, copie de la pétition des Commissaires pour le garantie du gouvernement etc., M. *Blanchet*, 296. Réponse, 364.

R

RAILS D'ACIER, LIENS, ETC., POUR LE CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN :—Ordre, état des montants payés pour achat des —, M. *Bowell*, 53. Réponse, 144. *A imprimer*, 160.

RAILS MAINTENANT EN LA POSSESSION DU GOUVERNEMENT :—Réponse à ordre de la dernière session, vieux rails,—72. *A imprimer*, 100.

RAILS ET AUTRES MATÉRIAUX DES BATIMENTS "COLONIST," "BESSIE PARKER" ET "STABSTADT" *re* ROBERT MOFFAT :—Ordre, lettres, télégrammes, etc., relativement au transport de cargaisons,—M. *Palmer*, 222. Réponse, 304. *A imprimer*, 331.

RAILS ENLEVÉS DES CHEMINS DE FER DU GOUVERNEMENT ET PRÊTÉS À DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER :—Ordre, état—, M. *Bowell*, 40. Réponse, 299. *A imprimer*, 357.

RÈGLES SUSPENDUES :—No. 51, relativement au bill No. 57. Compagnie d'Assurance Royale Canadienne, 101. Règle No. 60 relativement au bill No. 62. Chemin de fer du Nord du Canada, 290. Règles 49 et 60 relativement au bill No. 117. Chemin de fer de la jonction de Manitoba, 305.

REPRÉSENTATION DES ÉLECTEURS DANS LE PARLEMENT :—Motion pour la nomination d'un *com. spéc.* M. *Devlin*. Motion adoptée sur division, 167. Comité nommé sur motion de M. *Casey*, 178.

RETRAITE, MISE À LA RETRAITE :—Etat des allocations et gratifications accordées en vertu de la loi, 36. *A imprimer pour les membres seulement et documents de la session*, 68.

RETRAITE, MISE À LA RETRAITE D'EMPLOYÉS PUBLICS DEPUIS LE 1er JANVIER 1876 :—Motion pour un état à ce sujet,—débat,—motion retirée, M. *Caron*, 40.

RETRAITE, MISE À LA RETRAITE DE WM. WARREN :—Papiers relatifs à la mise à la retraite, 168. Ordre pour copies de la correspondance, des pétitions, de l'inspection et des rapports, etc. y relatifs, M. *Gibbs* (Ontario S.), 168. Réponse, 235. *Pas à imprimer*, 276.

REVENU ET DÉPENSE AU COMPTE DU CANADA :—Ordre, état pour chaque province du Canada durant les cinq dernières années, M. Archibald, 52. Réponse, 178. A imprimer, 208.

REVENU DE L'INTÉRIEUR, ACTE DU :—Chambre en comité pour examiner des résolutions pourvoyant à l'imposition d'un droit de licence aux importateurs ou manufacturiers d'alambics, M. *Laflamme*, 73. En comité, progrès rapporté, 84. En comité, *rés.* adoptées, 172. Rapportées et adoptées et bill No. 91 présenté, 183. Lu 2me fois, 218. Examiné, amendé, rapporté et adopté, 244. La 3me fois et passé, 278. Passé par le Sénat, 346. S. R., 378, 40,— *Vict.* chap. 12.

REVENU DE L'INTÉRIEUR DU CANADA :—Pour l'année expirant le 30 juin 1876. Rapport, états et statistiques, 13.

REVENU DE L'INTÉRIEUR, ACTE CONCERNANT LES FABRICANTS DE MELANGES SPIRITUEUX ETC., :—Chambre en comité pour examiner une *rés.* amendant l'Acte existant, M. *Laflamme*, 73. En *com. rés.* adoptée, 172. Rapportée et adoptée et bill No. 86 présenté, 173. Lu 2me fois, examiné et rapporté, 218. Lu 3me fois et passé, 229. Passé par le sénat, 267. S. R., 377,—40 *Vict.* chap. 13.

REVENU DE L'INTÉRIEUR, INSTRUCTIONS AUX OFFICIERS DU—; CONCERNANT LE DROIT ADDITIONNEL SUR LE MALT :—Voir Malt.

RIVIÈRE SYDENHAM, EXPLORATION DE LA BRANCHE NORD :—Ordre, état des dépenses encourues en paiement des ingénieurs, M. *Stephenson*, 65. Réponse, 113. *Pas à imprimer*, 130.

RIVIÈRE DU LOUP, COMPAGNIE DU PONT DE LA :—Bill No. 44, M. *Boyer*, 84. Lu 2me fois et renvoyé au *comité* des *bills privés*, 108. Rapporté, 196. Examiné et progrès rapporté, 212. Examiné de nouveau, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 236. Passé par le Sénat avec des amendements qui sont adoptés, 294. S. R., 377,—40 Vict. chap. 65.

ROCKWOOD, ASILE DE ROCKWOOD, TRANSFERT DE CET ASILE À LA PROVINCE D'ONTARIO :—Bill No. 40, M. *Blake*, 80. Lu 2me fois, 120. Examiné et amendé, 126. Amendements examinés et adoptés, lu 3me fois et passé, 135. Passé par le Sénat, 198. S. R., 377,—40 Vict. chap. 38.

RONDEAU, PHARES ET JETÉES DE :—Motion pour copies de la correspondance relative au projet de placer des bateaux de sauvetage dans le voisinage, M. *Stephenson*. Débat, motion retirée, 297.

S

SAISIE D'UN APPAREIL DE DISTILLATION A STE. ANNE, COMTÉ DE JACQUES CARTIER :—Motion qu'un ordre émane pour la correspondance y relative en décembre dernier, M. *Masson*. Débat, motion retirée, 114.

SAMEDI, SÉANCES DU SAMEDI DE LA CHAMBRE :—De 3 P.M. Priorité pour les mesures du gouvernement, 249.

SAUVAGES, ACTE DES—, DE 1876 :—Bill No. 120. M. *Mills*, 323. Lu 2ème fois, 346. Examiné et rapporté, 352. Ordre pour 3ème lecture déchargé et bill retiré, 358.

SAUVAGES, OCTROIS AUX SAUVAGES, NOUVELLE-ECOSSE :—Ordre pour un état du nombre des commissaires, M. *Forbes*, 54. Réponse, 72. *Pas à imprimer*, 100.

SAUVAGES, RÈGLEMENT RELATIVEMENT AUX TERRES DES SAUVAGES DE LA COLOMBIE-BBITANNIQUE :—Adresse, correspondance, M. *Dewdney*, 233. Réponse, 275. *Pas à imprimer*, 332.

SAUVAGES SUR LES RIVES NORD DES LACS HURON ET SUPÉRIEUR :—Motion pour adresse relativement à l'annuité des—, M. *Borron*,—Débat,—Motion retirée, 223.

SAUVETAGE DES PERSONNES TOMBANT A L'EAU DANS LE VOISINAGE DES QUAIS ET DES BASSINS :—Bill No. 63, M. *Cook*, 114. Lu 2ème fois et renvoyé à un *Com. spécial*, 223.

SAUVETAGE, STATIONS DE— A L'ILE VANCOUVER :—Motion pour l'adoption d'une *rés.* en faveur de l'établissement de ces stations, M. *DeCosmos*—Débat—Motion retirée, 222.

SCHOONER NAPIER, SAISIE DU—POUR CONTREBANDE :—Ordre, papiers et correspondance y relatifs, M. *Campbell*, 124. Réponse, 235. *Pas à imprimer*, 276.

SCOTT, WALTER, DIVORCE :—Bill du Sénat No. 84 avec message communiquant l'enquête, les documents reçus, 162. Motion que le bill soit lu la 1re fois, adopté sur division, 166. Renvoyé à un *com. spécial.*, 167. Rapporté, 177. Ordre qu'il soit lu une 2e fois, demain, 178. Motion pour 2e lecture adoptée sur division, bill renvoyé au *com.* des *bills privés*, 189. Rapporté, 196. Examiné (sur division), rapporté lu 3e fois sur division et passé, 211. Réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 378,—40 *Vict.* chap. 88.

SÉNAT, DOCUMENTS DU SÉNAT :—*A imprimer* : correspondance relativement à des troubles sur la ligne du Grand Tronc, 100. Correspondance au sujet de la nomination de sénateurs additionnels, 130. Rapport, correspondance, pouvoirs des législatures provinciales accordant ou retenant des licences pour vente de boissons enivrantes ; état, rails d'acier achetés par le gouvernement, 160. *Réponses à des adresses* ; terres achetées sur la Kaministiquia ; correspondance, compagnie de la ligne du câble direct des Etats-Unis ; transfert du personnel et du musée de l'exploration géologique de Montréal; instructions à l'Hon. *A. Morris*, Lieutenant Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest (dans les documents de la session seulement) ; correspondance, contrats du télégraphe du Pacifique (*condensé*), 276.

SÉNAT, DOCUMENTS :—*Pas à imprimer* : Etat des obligations et garanties enregistrées dans le Département du Secrétaire d'Etat, 68. *Réponses à des adresses*—Correspondance concernant le prolongement du chemin de fer Intercolonial au quai du lest à St. Jean ; contrat passé relativement au palais de cristal de Montréal ; correspondance relativement à l'état de détresse des pêcheurs de la côte Nord du St. Laurent; instructions à l'Hon. *Alex. Morris*, Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. 100. *Réponses à des adresses* :—Etat relativement au coût du télégraphe du Pacifique ; correspondance, nomination de *Joseph Creighton* ; état donnant le nombre de tonnes de fret transportées sur les chemins de fer du gouvernement ; correspondance relativement à l'élargissement du canal St. Pierre ; état des billets du Canada rachetés en or ; contrats, transport des malles de Sydney à Cow Bay, 160. Adresse, correspondance relative au fonctionnement de l'Acte des Poids et Mesures, 208. Adresses, correspondance, Article XX du Traité de Washington ; montants dépensés en faveur du Canada par le département de l'Immigration du gouvernement, Londres, Angleterre, 276. Rapports et estimés des ingénieurs, relativement aux travaux à Arisaig, Annapolis, Havre de Baxter, N.-E., etc, 277. Etat des annonces,

du gouvernement dans les journaux durant les années 1872-75. Etat du nombre de voyages faits par le *Northern Light* ; déboursés, chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, et état concernant la compagnie d'Assurance Agricole du Canada, 332. Pétition, injustice faite par la Commission du Havre de Montréal, renvoi de *P. Charbonneau, P. Côté, et al.*, 333.

SENATEURS POUR LE CANADA :—Adresse, correspondance relative à la nomination de sénateurs, M. *Masson*, 101. Réponse, 133. *Pas à imprimer*, 160.

SERMENTS D'OFFICE :—ADMINISTRATION DES : —Bill No. 1, M. *Mackenzie*, 2.

SERVICE CIVIL :—Motion pour *com. spéc.* chargé de s'enquérir de la condition actuelle du,—etc., etc., M. *Casey*, 148. Débat, ajourné, 149. Débat repris, motion adoptée et *com.* nommé, 179. Permission d'employer un sténographe, 233. Rapport renvoyé au *com. collectif* des *impressions*, dans le but de le faire imprimer, etc., 364.

SERVICE CIVIL :—Employés des divisions intérieures et extérieures :—Ordre, état, M. *Casey*, 64. Réponse (en partie), 259. *Pas à imprimer*, 277. Etat supplémentaire, 336. A imprimer sous forme de tableau, 357. Autre état supplémentaire, 374.

SERVICE CIVIL :—Ordre, noms et emplois de tous les officiers nommés depuis novembre 1873, M. *Costigan*, 53.

SERVICE CIVIL :—ASSOCIATION DE SECOURS MUTUEL DU SERVICE CIVIL DU CANADA : —Bill No. 13, M. *Wood*, 58. Lu 2e fois et renvoyé au *com.* des *banques*, etc., 74. Rapporté amendé, 106. Examiné et rapporté, 114. Lu 3e fois et passé 126. Passé par le Sénat avec amendements, lesquels sont adoptés, 184. S. R., 377,—40 *Vict.* chap. 82.

SERVICE SECRET, FONDS DU,—Certains items déférés au *com. perm. des Comptes Publics*,—M. *Charlton*, 114. Rapport, 279. Concours sur division, 289.

SIFFLET A VAPEUR A CAP D'OR :—Ordre, correspondance relativement à l'approvisionnement,—Sir *John A. Macdonald*, 199. Réponse, 337. *Pas à imprimer*, 358.

SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION PERMANENTES DANS LA PROVINCE D'ONTARIO :—Bill No. 21,—M. *Hall*, 64. Lu 2e fois et renvoyé au *com. des Banques et com.*, 149. Rapporté, 207. Examiné et rapporté, 213. Lu 3e fois, et passé, 272. Passé par le Sénat avec amendements qui sont adoptés, 354. S. R., 378,—40 *Vict.* c. 48.

SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC :—Bill No. 53,—M. *Jetté*, 92. Lu 2e fois et renvoyé au *com. des Banques et com.*, 149. Rapporté amendé, 255. Examiné, amendé, rapporté, amendement adopté, lu 3e fois et passé, 272. Passé par le Sénat avec amendements qui sont adoptés, 364. S. R., 378,—40 *Vict.* c. 50.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE LA PUISSANCE, CHANGEMENT DE NOM :—Bill No. 58, M. *Ouimet*, 101. Lu 2e fois et renvoyé au *com.* des *Banques*, etc, 126. Rapporté amendé, 216. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé, 236. Passé par le Sénat avec amendements, 354. Amendements examinés et adoptés, 358. S. R., 378,—40 *Victoria*, chap. 80.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION ST. JACQUES, LA :—Bill No. 33, M. *Jetté*, 73. Lu 2e fois, et renvoyé au *com.* des *Bills Privés*, 93. Ordre renvoyant le bill au *com. des Bills Privés* déchargé, et bill renvoyé au *com. des Banques, etc.*, 144. Rapporté, amendé, 216. Examiné, rapporté, lu 3ème fois et passé, 237. Passé par le Sénat avec des amendements qui sont adoptés, 354. S. R., 378,—40 *Victoria*, chap. 81.

SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION D'ONTARIO :—Bill du Sénat, 101. Reçu et lu la 1er fois, 216. Lu 2e fois et renvoyé au *com.* des *Banques*, etc., 237. Rapporté, amendé, 345. Examiné, rapporté, lu 3e fois et passé tel qu'amendé, 354. Amendements adoptés par le Sénat, 364. S. R., 378,—40 *Victoria*, chap. 49.

STATISTIQUES VITALES ET SANTÉ PUBLIQUE :—*Com. spécial*, M. *Brouse*, 65. Rapport, 350.

STATUTS, 39 VICTORIA :—Rapport officiel de la distribution, 30. *Pas à imprimer*, 68.

STEAMERS CHAMBLY ET CULTIVATEUR :—Ordre, état, montant payé à l'écluse de St. Ours, rivière Chambly, M. *Cheval*, 295. Réponse, 337. *Pas à imprimer*, 357.

STOUFFVILLE, VILLAGE :—Bill No. 70, pour conserver aux électeurs leur représentation dans le Parlement, M. *Metcalfe*, 138. Lu 2e fois, 179. Examiné et rapporté, 213. Ordre déchargé et bill retiré, 237.

ST. JEAN, RIVIÈRE ST. JEAN, N.-B. :—Ordre, rapports de l'ingénieur sur l'amélioration de la navigation de cette rivière,—dragage fait sur les battures d'Oromocto, M. *Burpee* (Sunbury), 139. Réponse, 196. *Pas à imprimer*, 209.

ST. PIERRE, CANAL ST. PIERRE :—Adresse, copies de contrats relativement à l'élargissement de ce canal, M. *Flynn*, 139. Réponse, 299. *Pas à imprimer*, 332.

SUBSIDES ET VOIES ET MOYENS :—Chambre en *com.* pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté, 10. Message de Son Excellence et estimés 1877-78, déférés, 51. *En com. rés.* No. 2, adoptée, 51. *Rés.* No. 2 rapportée et adoptée, 58. *En com. rés.* No. 3 à 31 inclusivement, adoptées, 74. *En com. rés.* No. 32 à 39 inclusivement, adoptées, 75. *En com. rés.* No. 40 à 54 inclusivement, adoptées, 85. *En com.* progrès rapporté, 161. *En com. rés.* No. 54, adoptée, 163. Motion "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, etc." Amendement de M. *Bowell*,—Débat, ajourné, 256. Débat repris,—amendements rejetés sur division, pp. 260 et 261. Motion principale adoptée. *En com. rés.* No. 57, adoptée, 261. Motion "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, etc." Amendement de M. *Kirkpatrick*, "*Ecluse du Fort Francis*," rejeté sur division, 265. *En com. rés.* No. 58 à 69, adoptées, 266 et 267. Motion "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, etc." Amendement de M. *Costigan in re "W. D. O'Donoghue,"* rejeté sur division, 278. *En com. rés.* No. 70 à 74, adoptées, 279. Motion "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, etc." Amendement de M. *Gibbs* (Ontario S.) "*Emprunt du gouvernement*" rejeté sur division, 284. *En com. rés.* No. 75, 76, 77, et 80 à 88 et 90, adoptées, 285. *En com. rés.* No. 89 et 91 à 97, adoptées, 290. Motion "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, etc." Amendement de M. *Farrow*, "*Contrat des travaux du havre de Goderich*," rejeté sur division, 300 et 301. *En com. rés.* No. 98 à 132,—adoptées, pp. 302 et 303. *En com. rés.* No. 133 à 193, adoptées, pp. 307 à 310. *Rés.* No. 3 à 39 rapportées et adoptées, 314. *Rés.* No. 40 à 54, rapportées, 40 à 47, adoptées—48 *concours remis*—49 à 54, adoptées, 315. *Rés.* No. 55 et 57 rapportées et adoptées, 315 et 316. *Rés.* No. 58 à 69, rapportées et adoptées, 316. *Rés.* No. 70 à 74 rapportées et adoptées, 317. *Rés.* No. 75 à 77 et 80 à 88 et 90 rapportées, 75, 76, 77, 80 et 81 adoptées—82 *concours remis*—83, 84, 85, 86, 88 et 90 adoptées, 317. *Rés.* No. 89 et 91 à 97, rapportées, 89 et 91 à 96, adoptées, 97 *concours remis*, pp. 317 et 318. *En com. rés.* No. 78, 79, 1, 56, et 194 adoptées, 324. *Considération de* 97 *reprise et rés. adoptée*, 324. *Rés.* No. 98 à 132, rapportées,—98 à 123, adoptées—124 *concours remis*—125 à 132, adoptées, pp. 324 à 326. *Considération de* 82 *repris et rés. adoptées*, 326. *Rés.* No. 133 à 193 rapportées, 133 à 168 adoptées—187 *concours remis*—188 à 193 adoptées, pp. 327 à 329. *Considération de* 48 *reprise et rés. adoptée*, 338. Motion "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, etc." Amendement de M. *Tupper* "*chemin de fer du Pacifique canadien*"—Débat s'ensuivant, est ajourné, 338. Débat repris,—et autre ajournement, 343. Débat repris, amendement rejeté sur une division, 346. Motion principale adoptée —*en com.*, progrès rapporté, 347. Estimés supplémentaires pour l'année finissant le 30 juin 1877 et message de Son Excellence déférés, 347. *Rés. en com.* No. 195 à 233 adoptées, pp. 352 à 354. Autres estimés supplémentaires pour l'année finissant le 30 juin 1877, et estimés supplémentaires pour l'année finissant le 30 juin 1878, et messages de Son Excellence déférés, 354. *Rés. en com.*, No. 234 à 266 adoptées, pp. 360 et 361. *Considération des rés.* 124 et 187 *reprise*, et *rés. adoptées*, 365. *Rés.* Nos. 78, 79, 1, 56, 194 à 233 rapportées et adoptées, pp. 365 à 367. *Rés.* Nos. 234 à 266 rapportées, pp. 366 à 369. *Rés.* Nos. 234 à 238 adoptées, 369. *Rés.* Nos. 240 à 266 adoptées, 370. Les dites résolutions furent alors renvoyées au *comité des voies* et *moyens* qui adopta deux résolutions qui furent rapportées et adoptées et sur lesquelles le bill des subsides No. 124 fut présenté par M. *Cartwright*, et fut lu la première, deuxième et troisième fois, et passé, 370. Passé par le Sénat, 375. S. R., 378.—40 *Victoria*, chap. 1.

SUCRE IMPORTÉ D'EUROPE DANS LES INDES OCCIDENTALES ANGLAISES ET ÉTRANGÈRES ET LES ETATS-UNIS : —Ordre, état des quantités et différentes espèces de,—M. *Desjardins*, 40. Réponse, 99. *A imprimer*, 130

SULLIVAN, ELIZABETH :—Ordre, correspondance relative à la pétition de—; Compensation pour prétendus dommages éprouvés par la construction d'une digue au canal Culbute,—M. *White* (Renfrew), 138. Réponse, 196. *Pas à imprimer*, 209.

T

TÉLÉGRAPHE—LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE :—Adresse, correspondance relativement à la construction et à l'entretien de ces lignes,—M. *Langevin*, 52. Réponse, 144. *Pas à imprimer*, 277.

TÉLÉGRAPHE :—Ordre, état indiquant chaque somme d'argent payée à *F. J. Bernard*, entrepreneur de ces lignes,—M. *Langevin*, 52. Réponse, 143. *Pas à imprimer*, 160.

TERRENEUVE—POISSON ET HUILE DE POISSON :—Chambre en *com.* pour examiner une *résol.* au sujet des étalons de Terreneuve, 182. *Résol.* adoptée en *com.* rapportée et adoptée et bill No. 104 y relatif présenté,—M. *Laflamme*, 224. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 244.

TERRES CÉDÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA AU GOUVERNEMENT DE MANITOBA POUR DES CHEMINS :—Ordre, état des—, M. *Schultz*, 114. Réponse, 138. *Pas à imprimer*, 208.

TOBIQUE, SAUVAGES DE—:—Ordre, correspondance relativement à la nomination d'un agent résidant,—M. *Costigan*, 140. Réponse, 162. *Pas à imprimer*, 208.

TORONTO, AMELIORATIONS DU HAVRE DE TORONTO :—Ordre, état concernant l'étendue et la nature de ces améliorations l'année dernière,—M. *Macdonald* (Toronto), 125. Réponse, 195. *Pas à imprimer*, 209.

TRAITÉ DE WASHINGTON :—Réponse à adresse de la dernière session pour la correspondance relative à la violation du—, 58. *A imprimer*, 99.

TRAVAUX PUBLICS DU CANADA POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 JUIN 1876 :—Rapport général du ministre des—, 4.

TRÔNE, DISCOURS DU TRÔNE :—Lu par M. l'Orateur, 2. A examiner, 4. *Rés.* pour adresse, 7. Adopté, 9. Renvoyé à un *com. spéc.* pour préparer le projet d'une adresse ; le *com.* rapporte une adresse, qui est lue et adoptée ; ordonné qu'elle soit grossoyée et présentée, pp. 9 et 10. Réponse de Son Excellence, 52. Discours de prorogation de Son Excellence, 378.

TRURO ET PICTOU, EMBRANCHEMENT DU CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL DE, :—Chambre en *com.* pour examiner une certaine *rés.* concernant le transfert de cet embranchement,—M. *Mackenzie*, 106. *Rés.* adoptée en *com.*, rapportée et adoptée et bill No. 82 y relatif présenté, 149. Lu la 2e fois sur division. Examiné et rapporté, 204. Motion pour 3e lecture, amendement de M. *Mitchell* rejeté sur division. Motion principale adoptée, bill lu une 3e fois et passé sur division, 217. Passé par le Sénat, 270. S. R., 377,—40 *Vict.*, chap. 46.

V

VACANCES DANS LA REPRÉSENTATION :—Avis de—p. 2.

VALLÉE JEAN STANISLAS, MAITRE DE POSTE DE MONTMAGNY :—Voir Poste, Maître de—Montmagny.

VICTORIA, BRISE-LAME DE VICTORIA, WOOD ISLAND, I. P.-E. :—Ordre, rapports y relatifs, M. *Pope* (Queen's I. P.-E.), 53. Réponse, 72.

VOIES ET MOYENS :—Chambre en *com. des Voies et Moyens*, 10. *Rés.* de 1 à 9 inclusivement adoptées en *com.* relativement au tarif, adoptées, pp 59 et 60. Rapportées, 107. Motion pour deuxième lecture. Amendement de Sir *John A. Macdonald.* Débat, ajourné, 108. Débat repris ; amendement de M. *Wood* à l'amendement ; débat, ajourné, 120. Débat repris et ajourné de nouveau, 135. Débat repris et ajourné, 145. Débat repris ; amendement de M. *Wood* rejeté, 154. Amendement de Sir *John A. Macdonald* mis aux voix ; amendement de M. *Orton*,—Débat, motion de M. *Borron* pour ajourner le débat rejeté, 155. Continuation du débat, ajournement de la Chambre, 156. Débat repris et ajourné de nouveau, 184. Débat repris et ajourné, 184. Débat repris, 188. Amendement de M. *Orton* rejeté, 190. Amendement de Sir *John A Macdonald* rejeté, 191. Motion principale adoptée sur division, 192. *Rés.* 1 lue la deuxième fois et adoptée, 193. *Rés.* 2 lue deuxième fois et adoptée. *Rés.* 3 étant lue deuxième fois, l'amendement de Sir *John A. Macdonald* est rejeté sur division, 245. Amendement de M. *Wallace* (Norfolk) rejeté sur division, 246. *Rés.* 3 adopté. *Rés.* 4 à 9 inclusivement lues deuxième fois et adoptées sur division. Bill No. 109 y relatif présenté, 246. (*Voir droits de douane et d'accise.*) Deux résolutions adoptées en *com.* accordant certaines sommes (à même le fonds du revenu consolidé) à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public, etc., les dites résolutions sont rapportées et adoptées et servent de base au bill des subsides, 370.

VOLONTAIRES DE 37 ET 38 :—Motion pour un *com.* général pour examiner une *rés.* à leur sujet, M. *Brouse.* Débat, motion retirée, 37.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS :—*A imprimer*, 4. Recommandation du *com. coll des impressions*, 130.

W

WORKMAN, THOMAS, REPRÉSENTANT DE MONTRÉAL-OUEST :—Déclaration de M. *Mousseau*—Que certaines sommes d'argent ont été payées à la société commerciale *Frotingham* et *Workman* pour des articles en fer fournis au gouvernement, et que *Thomas Workman*, membre de cette Chambre était aussi dans le temps membre de la dite société—renvoyée au *comité* des *priviléges* et *élections*, pp. 349 et 350. *Rés.*, adoptée pour que les témoins soient entendus sous serment, 358.

ERRATUM.

Dans le procès-verbal d'hier, page 51, relativement à l'adoption du rapport du comité spécial nommé pour examiner l'opportunité de faire usage d'une formule de prière dans cette Chambre, les mots suivants furent ajoutés, savoir : " dans le langage qui lui sera le plus familier.

L'entrée exacte devrait être comme suit : — " Et le comité recommande de plus que la dite prière soit " récitée dans le langage qui lui est le plus familier."

No. 1.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 8 FEVRIER 1877.

La Chambre s'assemble.

Un Message est reçu de Son Excellence le gouverneur-général désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat :—

La Chambre se rend en conséquence au Sénat ; et de retour,—

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de l'honorable juge *Wilson*, l'un des juges choisis pour l'instruction de pétitions d'élections, conformément à l'*Acte des Elections contestées de la Puissance de* 1874, le certificat de l'élection pour le district électoral du comté de Glengarry.

Et le dit certificat est lu comme suit :—

ÉLECTION CONTESTÉE DE GLENGARRY.

TORONTO, 8 juillet 1876.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes du Canada,—

MONSIEUR,—Conformément au statut, j'ai l'honneur de vous faire rapport que le vingt-cinquième jour de janvier dernier la pétition de *Ronald McDonald* contre l'élection de *Archibald McNabb* comme député du comté de Glengarry dans la Chambre des Communes fut entendue devant moi dans le village d'Alexandria, suivant la loi, et fut ajournée de jour en jour jusqu'au vingt-sixième jour de juin dernier où jugement fut rendu, et j'ai jugé que la dite élection était nulle et que le dit *Archibald McNabb* n'était pas dûment élu, et je vous donne connaissance par les présentes de cette décision.

Et de plus il n'a pas été prouvé devant moi qu'aucun acte de corruption ait été commis par aucun des candidats ou à leur connaissance et avec leur consentement.

Qu'il a été prouvé que *Allan Barr McDonald* et *John Angus McDonald* se sont rendus coupables de menées corruptrices à la dite élection.

Qu'il n'y a pas de raison de croire que la corruption ait été pratiquée en grand durant cette élection.

ADAM WILSON,
J.

Et il est ordonné que le dit certificat soit inséré dans les journaux de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que conformément à l'Acte 37 Victoria, chapitre 10, section 36, il a adressé son mandat au greffier en loi de la Couronne en Chancellerie pour l'émission d'un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre qu'il a reçu les avis suivants des vacances survenus dans la représentation, savoir :—

De *Thomas Scatcherd*, écuier, membre pour le district électoral de la division nord du comté de Middlesex, décédé.

De *David Stirton*, écuier, membre pour le district électoral de la division sud du comté de Wellington, démissionnaire.

De *Adam Gordon*, écuier, membre pour le district électoral de la division nord du comté d'Ontario, décédé.

De l'honorable *Malcolm Cameron*, membre pour le district électoral de la division sud du comté d'Ontario décédé.

De *Barclay E. Tremain*, écuier, membre pour le district électoral de Victoria (N. E.). qui a accepté la place de juge de comté dans le Cap-Breton.

De *Christian Henry Pozer*, écuier, membre pour le district électoral de la Beauce, qui a donné sa démission.

De l'honorable *David Mills*, membre pour le district électoral du comté de Bothwell, qui a accepté le portefeuille de ministre de l'Intérieur.

De l'hon. *David Laird*, membre pour le district électoral de Queen's County District (I. P. E.) qui a accepté le portefeuille de Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest.

De l'hon. *Rodolphe Laflamme*, membre pour le district électoral de Jacques Cartier, qui a accepté un portefeuille avec appointements sous la Couronne.

De l'hon. *John Hyliard Cameron*, membre pour le district électoral du comté de Cardwell, décédé ; et

De l'hon. *C. A. P. Pelletier*, membre pour le district électoral de Kamouraska qui a accepté le portefeuille de Ministre de l'Agriculture ; et qu'il a adressé des mandats au Greffier de la Couronne en Chancellerie pour l'émission de nouveaux brefs d'élection pour ces divisions électorales respectivement.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre que durant la vacance le greffier de la Chambre a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats de l'élection des députés dont les noms suivent :

Robert Colin Scatcherd, écr., pour le district électoral de la division nord du comté de Middlesex.
L'hon. *Thomas Nicholson Gibbs*, pour le district électoral de la division sud du comté d'Ontario.
William Henry Gibbs, écr., pour le district électoral de la division nord du comté d'Ontario.
Donald Guthrie, écr., pour le district électoral de la division sud du comté de Wellington.
Archibald McNab, écr., pour le district électoral du comté de Glengarry.
Charles J. Campbell, écr., pour le district électoral de Victoria, (Nouvelle-Ecosse.)
Joseph Bolduc, Ecr., pour le district électoral de Beauce.
L'hon. *David Mills*, pour le district électoral du comté de Bothwell.
L'hon. *James Colledge Pope*, pour le district électoral de Queen's County District, (I. P. E.)
L'hon *Rodolphe Laflamme*, pour le district électoral de Jacques Cartier ; et
Dalton McCarthy, écr., pour le district électoral du comté de Cardwell.

Les membres suivants ayant préalablement prêté le serment voulu par la loi et signé le rôle qui le contient prennent leurs siéges en Chambre, savoir :

Robert Colin Scatcherd, écuier, membre pour le district électoral de la division nord du comté de Middlesex ; l'honorable *Thomas Nicholson Gibbs*, membre pour le district électoral de la division sud du comté d'Ontario ; *William Henry Gibbs*, écuier, membre pour le district électoral de la division nord du comté d'Ontario ; *Donald Guthrie*, écuier, membre pour le district électoral de la division sud du comté de Wellington ; *Archibald McNabb*, écuier, membre pour le district électoral du comté de Glengarry ; *Charles J. Campbell*, écuier, membre pour le district électoral de Victoria, (N.-E.) ; *Joseph Bolduc*, écuier, membre pour le district électoral de Beauce ; l'honorable *David Mills*, membre pour le district électoral du comté de Bothwell ; l'honorable *James Colledge Pope*, membre pour le district électoral de Queen's County District (P. I. P. E.) ; et l'honnorable *Radolphe Laflamme*, membre pour le district électoral de Jacques-Cartier

M. *Mackenzie* présente un bill (No. 1) concernant l administration des serments d'office, lequel est lu pour la première fois.

M. l'Orateur rapporte le discours de Son Excellence, dont il donne lecture à la Chambre et lequel est comme suit :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je suis heureux de pouvoir encore vous réunir pour l'expédition des affaires, à l'époque regardée comme la plus convenable aux membres du Parlement.

Durant la vacance, j'ai visité la province de la Colombie-Britannique et j'ai éprouvé beaucoup de satisfaction à faire la connaissance du peuple de cette portion intéressante de la Puissance, de son climat et de ses ressources.

Les explorations du chemin de fer du Pacifique ont été poursuivies avec la plus extrême vigueur et ont absorbé plus d'argent, l'année dernière, que dans aucune des années précédentes ; mais il a été jusqu'ici

impossible de compléter la localisation du tracé et j'ai, en conséquence, été obligé de remettre l'espoir que j'avais de pouvoir demander des soumissions pour la construction du chemin désigné dans l'acte de 1874.

On vous soumettra une nouvelle correspondance sur les questions en débat entre mon gouvernement et la Colombie-Britannique.

Durant la récente suspension des arrangements avec les Etats-Unis pour l'extradition des criminels, j'ai pris soin de faire représenter au gouvernement de Sa Majesté l'importance de la prompte reprise de ces arrangements, pour le Canada, et j'ai, de plus, attiré son attention sur la convenance d'élargir considérablement le traité existant.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que, tandis que l'opération du traité est reprise, l'on négocie une convention plus libérale et plus en harmonie avec les circonstances des deux pays.

Mon gouvernement, ayant remarqué quelques anomalies dans la commission et les instructions royales données au Gouverneur-Général, particulièrement dans la partie qui a rapport à la prérogative du pardon, a fait des démarches pour les faire modifier.

L'on placera devant vous les documents relatifs à cette question, ainsi qu'à celle de l'extradition.

Les grands travaux publics, en rapport avec la navigation du Saint-Laurent, et les travaux des canaux qui doivent la compléter ont été poursuivis avec grand succès, durant l'année qui vient de finir.

Presque tous les travaux du Canal Welland et de celui de Lachine ont été donnés par contrat à des conditions avantageuses au pays.

L'activité avec laquelle l'on a poursuivi ces travaux, dans les trois dernières années, a dû nécessairement accroître la dette publique, et, bien que l'on entretienne l'espoir que le pays se refera plus tard de sa dépense, l'on pensera peut-être qu'il est prudent de ne pas insister sur l'accomplissement immédiat de tous les travaux projetés dans les premières années de la confédération.

Je suis heureux de pouvoir dire que le chemin de fer Intercolonial fut ouvert au trafic, dans tout son parcours, de bonne heure, l'été dernier, et qu'il a donné les résultats que l'on pouvait en attendre.

L'un des avantages immédiats de l'achèvement du chemin a été la livraison et la réception des malles anglaises, à Halifax, après la clôture de la navigation du St. Laurent, et je suis heureux de pouvoir dire, que jusqu'à cette heure, les malles et les passagers ont été transportés sur cette voie sans éprouver d'interruption.

L'exposition des produits manufacturés et des œuvres d'art canadiens, à l'exposition nationale des Etats-Unis, à Philadelphie, a admirablement réussi et fait connaître au monde que le Canada a déjà pris, parmi les nations, une place élevée comme pays agricole, manufacturier et minier.

Il est agréable de pouvoir dire que la dépense est demeurée en deça des calculs.

Il n'est que juste, que je reconnaisse que le succès, dû à l'esprit d'entreprise de notre peuple, a été largement aidé par l'énergie et la sagesse des commissaires qui avaient la charge des arrangements.

J'ai pensé qu'il était sage, dans l'intérêt du Canada, de prendre des arrangements pour l'exposition de ses produits, à l'exposition qui doit avoir lieu à Sydney, Nouvelle Galles, et je vous demanderai d'y pourvoir.

Nonobstant la perte du revenu, causée principalement par la diminution dans les importations, les réductions opérées, durant l'année courante, ont considérablement aidé à rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense, bien qu'il faille encore une grande économie pour y arriver.

Je regrette de ne pouvoir encore vous annoncer qu'on a fait un progrès quelconque dans le règlement des réclamations relatives à la pêche, en vertu du traité de Washington, bien que mon gouvernement ait fait tous ses efforts dans ce but.

Mes commissaires ont fait, avec quelques-unes des tribus indiennes du territoire du Nord-Ouest, un nouveau traité, par lequel se trouve éteint leur titre à une portion considérable du territoire situé à l'ouest de celle qui est couverte par le traité No. 4, et, bien que quelques uns des dispositifs de ce traité soient quelque peu onéreux et d'un caractère exceptionnel, cependant, tout considéré, j'ai cru devoir le ratifier. Ce traité vous sera soumis. J'ai pris l'engagement de compléter un traité avec les tribus restantes situées à l'est des Montagnes rocheuses.

La dépense qui résulte de ces traités est sans doute considérable, mais la politique canadienne est néanmoins la moins coûteuse, en fin de compte, si on la compare avec les résultats produits par celle d'autres pays, et c'est avant tout une politique humaine, juste et chrétienne.

Malgré la guerre déplorable qui avait lieu, l'année dernière, entre les tribus indiennes des territoires des Etats-Unis et le gouvernement de ce pays, il n'en est résulté aucun trouble avec les tribus canadiennes qui demeurent dans le voisinage immédiat de la scène des hostilités.

On vous demandera de considérer l'opportunité de faire à l'acte des compagnies en commandite des changements propres à empêcher, à l'avenir, toute législation spéciale pour l'incorporation de diverses espèces de compagnies, y compris celles qui auront pour objet les emprunts et les prêts d'argent,—en organisant ces compagnies, à l'aide de lettres patentes.

L'importance de donner plus de garanties aux porteurs de polices d'assurance sur la vie a engagé l'attention de mon gouvernement, et j'espère que la mesure qui vous sera soumise obtiendra l'objet désiré.

On vous soumettra une mesure pour étendre à la navigation des grandes voies d'eau intérieures les droits et les remèdes jusqu'ici limités aux eaux soumises à la jurisdiction des cours de vice-amirauté.

On vous demandera d'amender et de consolider les lois des douanes.

J'ai cru qu'il convenait de donner un caractère permanent aux travaux géologiques accomplis jusqu'ici en vertu d'actes temporaires, et d'en faire une branche distincte du service civil.

L'on vous soumettra un bill pour cet objet.

L'on vous soumettra aussi des mesures pour l'amendement de l'acte des poids et mesures, de la loi de l'accise, de celle des douanes et d'autres actes, ainsi qu'un bill relatif à la navigation.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes publics, pour l'année dernière, seront placés devant vous.

Le budget, pour l'année financière suivante, vous sera aussi soumis, et j'espère qu'on le trouvera d'accord avec les circonstances actuelles du pays, tout en assurant en même temps l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs et Messieurs :

Je place toute confiance dans votre prudence, votre habileté et votre dévouement à l'œuvre de la législation, que vous accomplirez, je l'espère, de manière à assurer la prospérité du pays et l'harmonie parmi le peuple.

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est ordonné que le discours de Son Excellence soit pris en considération demain.

Résolu : Que les votes et délibérations de cette Chambre soient imprimés, après avoir été examinés par M. l'Orateur, et que M. l'Orateur nomme la personne qui devra les imprimer, et que nulle autre personne que celle qu'il aura ainsi nommée ne pourra les imprimer.

Resolu : Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :—1o. Priviléges et élections.—2o. Lois expirantes.—3o. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4o. Bills privés.—5o. Ordres permanents.—6o. Impressions.—7o. Comptes publics.—8o. Banques et commerce.—9o. Immigration et colonisation—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

M. *Mackenzie* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, un rapport général du ministre des Travaux Publics, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1876.

M. l'Orateur met devant la Chambre, le rapport du bibliothécaire de la Chambre des Communes sur l'état de la bibliothèque du Parlement, qui est comme suit :

A L'HONORABLE CHAMBRE DES COMMUNES RÉUNIE EN PARLEMENT.

LE RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE DU PARLEMENT EXPOSE RESPECTUESEMENT :—

C'est avec une vive satisfaction que votre Bibliothécaire annonce que le transport de la bibliothèque dans le superbe édifice érigé pour la recevoir a été enfin effectué. Par suite du temps employé pour compléter les arrangements intérieurs, ce ne fut que vers le milieu du mois d'octobre que le déménagement put être commencé. Le travail nécessité par l'arrangement et la classification d'une collection aussi vaste dans un si court espace de temps a été considérable, et il reste encore beaucoup à faire avant que les arrangements soient parfaits.

Tout d'abord, une difficulté formidable se présenta. Il fut découvert que le nouvel appartement était tout-à-fait insuffisant, par ses dimensions et ses divisions, pour le nombre de volume qu'on se proposait d'y loger. Jusqu'au moment où ce fait fut constaté, il avait été considéré que le nouvel édifice pourrait contenir au moins cent mille volumes, suivant les intentions qu'avait d'abord eues le gouvernement en bâtissant, et suivant les instructions données à l'architecte en charge.

Dès le 14 mai 1859, époque où fut décidée la construction d'édifices parlementaires à Ottawa, le soussigné soumit au bureau des Travaux Publics un mémoire spécifiant la nature et l'étendue du logement nécessaire pour la bibliothèque.

Ce mémoire spécifiait que le local devait se composer d'un grand appartement avec trois galeries en fer, capable de contenir 200,000 volumes. Autour de la grande chambre centrale devaient être groupée, d'autres chambres pour l'exposition de cartes et de tableaux, pour des bureaux, des chambres d'étude, et pour l'usage de l'administration d'un département aussi considérable et qui devait s'accroître de jour en jour. Le mémoire contenait des détails complets sur la dimension et la disposition de ces chambres, mentionnant même le nombre exact de pieds de tablettes exigés pour recevoir le nombre de volumes que la bibliothèque pourrait contenir à l'avenir. Ce calcul démontrait qu'il faudrait au moins 25,000 pieds de tablettes pour recevoir 200,000 volumes d'un format ordinaire.

Le mémoire fut approuvé par le bureau des Travaux, et des copies imprimées en furent envoyées à tous les architectes compétents, avec instruction d'en prendre connaissance et d'y avoir égard en préparant leurs plans. Le plan originairement adopté correspondait avec les recommandations de votre Bibliothécaire, lequel fut informé par M. *Samuel Keefer*, alors secrétaire du bureau, que ses recommandations relativement à la bibliothèque seraient suivies en tous points.

Quand le nouvel édifice fut sur le point d'être achevé et qu'il devint nécessaire de se préparer au transport des livres, votre bibliothécaire fit faire certains mesurages pour s'assurer du nombre de tablettes qui pourraient être assignées aux diverses classes de livres, et il fut découvert, à sa grande surprise et à son grand désappointement qu'environ 7,000 pieds de tablettes seulement se trouvaient à sa disposition dans la grande chambre centrale, ce qui ne pouvait donner place qu'à environ 56,000 volumes.

Il était trop tard pour faire aucun changement important dans l'arrangement de cette Chambre et sous les circonstances, votre bibliothécaire fut forcé de changer tous les plans qu'il avait fait pour la classification des livres et aussi pour la disposition et l'emploie des diverses chambres entourant la bibliothèque, et il dût faire mettre des tablettes partout où il était possible d'en poser. C'est ce qui a été fait avec succès, et non seulement l'on s'est procuré ainsi assez d'espace pour les besoins immédiats de la bibliothèque, mais probablement que cela suffira d'ici à deux ou trois ans. Pour en venir là cependant, il a fallu retenir l'usage de la galerie au-dessus de l'ancienne bibliothèque, pour y déposer des livres et renoncer à toutes tentatives de réserver une place spéciale pour l'exposition de cartes, lacune regrettable, qui se fera sentir de plus en plus jusqu'à ce qu'on ait trouvé moyen d'y porter remède.

Après avoir longtemps réfléchi sur le sujet, votre bibliothécaire a conçu un plan qui, s'il était adopté, compenserait amplement la perte causé par le manque d'aspace dans la construction du nouvel édifice, et répondrait aux besoins de la bibliothèque, mieux même que n'aurait pu le faire le plan original.

Il proposerait que les appartements ci-devant occupés par la bibliothèque et maintenant occupés par la Cour Suprême, fussent appropriés de nouveau, sous le plus court délai possible, pour l'usage de la bibliothèque, et que tous les ouvrages nécessaires à la législation fussent placés dans ce local. Dans toutes les grandes bibliothèques législative sur ce continent, telles que la bibliothèque du Congrès à Washington, et la bibliothèque de l'Etat de New-York, à Albany, la partie légale de la bibliothèque occupe une place à part. Si, de la même manière, votre vaste et précieuse collection d'ouvrages de droit et de législation pouvait être mise plus à proximité du Sénat et de la Chambre des Communes, les membres y trouveraient certainement plus de confort et de commodité, pendant les sessions, parce qu'ils auraient à leur disposition des appartements tranquilles où ils pourraient travailler ou faires des recherches; tandis que la bibliothèque générale resterait à la disposition de tous ceux qui auraient le privilége de la fréquenter. Un arrangement comme celui-là permettrait en même temps d'augmenter et améliorer chaque année la bibliothèque, dans toutes ses branches, résultat qu'il est impossible d'ambitionner sous les circonstances.

Le dernier octroi pour l'achat de livres a été dépensé avec prudence, principalement en vue de l'augmentation des livres de droit. Un supplément au catalogue a été préparé pour être distribué aux membres et un catalogue raisonné des ouvrages de droit est en voie de préparation. Un nombre considérable de livres de droit français, choisis ou approuvés par les juges de la Cour Suprême, viennent d'être reçus et seront bientôt déposés sur les tablettes.

Des listes des dons faits à la bibliothèque et des ouvrages reçus en vertu de l'Acte pour protéger les droits d'auteurs, depuis la dernière session, sont annexées au présent rapport.

Le nombre de volumes dans la bibliothèque lors de mon dernier rapport, était estimé à 79,486. Environ 4,397 ont été ajoutés depuis, ce qui fait un total de 83,883 volumes.

Le tout .espectueusement soumis.

ALPHEUS TODD,
Bibliothécaire du Parlement.

Bibliothèque du Parlement.
8 février 1877.

(*Pour l'appendice de ce rapport voir les documents de la session.*)

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Irving*—Lundi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant que Son Excellence fasse mettre devant la Chambre, un état exact de la nature générale et de la valeur de toutes les marchandises importées au Canada des Etats-Unis dans les années 1874, 1875 et 1876, et indiquant l'espace de temps que cet état comprendra chaque année.

Question par M. *Brouse*—Lundi prochain—L'attention du gouvernement a-t-elle été appelé sur un avis du Bureau de Commerce Impérial aux agents anglais de la ligne de steamers Allan.—Qu'à l'avenir aucun des vaisseaux de cette compagnie transportant des passagers ne pourrait s'acquitter à la Douane, à moins d'avoir à bord des chirurgiens qui auraient pris leurs dégrés dans un collége d'Angleterre, d'Irlande ou d'Ecosse. Si oui, tel avis donne-t-il pouvoir exécutif ?

Aussi—Le Gouvernement a-t-il pris les moyens nécessaires pour redresser cette insulte---une insulte affectante pour les gradués en médecine de ce pays comme pour les Universités du Canada.

M. *Barthe*—Lundi prochain—Proposera qu'il lui soit permis d'introduire un bill intitulé : "Acte pour abroger les lois de faillite actuellement en vigueur dans la Puissance du Canada.

M. *Mackenzie*—Lundi prochain—Proposera la nomination d'un comité spécial de sept membres pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre.

No. 1.

OTTAWA, JEUDI, 8 FÉVRIER 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.
1877.

No. 2.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 9 FÉVRIER 1877.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Blake* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport de l honorable Ministre de la Justice concernant les pénitenciers.

M. *Smith* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le neuvième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries pour l'année expirée le 30 juin 1876,—aussi un supplément (No. 1) de ce rapport consistant dans une liste des phares sur les côtes, les rivières et les lacs du Canada, le 31 décembre 1876.

M. *Burpee* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les Tableaux du Commerce et de la Navigation de la Puissance du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1876.

La Chambre procède à la considération du Discours de Son Excellence à l'ouverture de la session

M. *Guthrie* propose, secondé par M. *Béchard* :—

1. Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le remercier de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session ; et de plus, pour assurer Son Excellence,—

Que nous sommes reconnaissants envers Son Excellence de nous avoir convoqués, pour nous occuper des affaires du pays, à l'époque de l'année regardée comme la plus convenable pour nous.

Que nous avons appris avec plaisir que, durant la vacance, Son Excellence a visité la province de la Colombie-Britannique et a éprouvé beaucoup de satisfaction à faire la connaissance du peuple de cette portion intéressante de la Puissance, de son climat et de ses ressources.

Que nous remercions Son Excellence de l'information qu'Elle nous donne que les explorations du chemin de fer du Pacifique ont été poursuivies avec la plus extrême vigueur et ont absorbé plus d'argent, l'année dernière, que dans aucune des années précédentes, et qu'il a été jusqu'ici impossible de compléter la localisation du tracé, et que Son Excellence a, en conséquence, été obligée de remettre l'espoir qu'Elle avait de pouvoir demander des soumissions pour la construction du chemin aux conditions indiquées dans l'acte de 1874 ; et qu'une nouvelle correspondance sur les questions en débat entre le gouvernement de Son Excellence et la Colombie-Britannique nous sera soumise.

Que nous sommes heureux d'apprendre que durant la récente suspension des arrangements avec les Etats-Unis pour l'extradition des criminels, Son Excellence a pris soin de faire représenter au gouvernement de Sa Majesté l'importance de la prompte reprise de ces arrangements, pour le Canada, et qu'Elle a, de plus, attiré son attention sur la convenance d'élargir considérablement le traité existant ; et d'être informés que, tandis que l'opération du traité a été reprise, l'on négocie une convention plus libérale et plus en harmonie avec les circonstances des deux pays.

Que nous recevons avec satisfaction l'information que le gouvernement de Son Excellence, ayant remarqué quelques anomalies dans la commission et les instructions royales données au Gouverneur-Général, particulièrement dans la partie qui a rapport à la prérogative du pardon, des démarches ont été faites pour les faire modifier, et que l'on placera devant nous les documents relatifs à cette question, ainsi qu'à celle de l'extradition.

Que nous recevons avec plaisir l'assurance de Son Excellence que les grands travaux publics, en rapport avec la navigation du St.-Laurent, et les travaux des canaux qui doivent la compléter, ont été poursuivis avec grand succès, durant l'année qui vient de finir, et que presque tous les travaux du canal Welland et de celui de Lachine ont été donnés par contrat à des conditions avantageuses au pays ; nous reconnaissons le fait que l'activité avec laquelle on a poursuivi ces travaux, dans les trois dernières années, a dû nécessairement accroître la dette publique, et nous sentons avec Son Excellence que, bien que l'on entretienne l'espoir que le pays se refera plus tard de sa dépense, il sera peut-être prudent de ne pas insister sur l'accomplissement immédiat de tous les travaux projetés dans les premières années de la confédération.

Que nous sommes heureux d'apprendre que le chemin de fer Intercolonial fut ouvert au trafic, dans tout son parcours, de bonne heure, l'été dernier, et qu'il a donné les résultats que l'on pouvait en attendre ; et que l'un des avantages immédiats de l'achèvement du chemin a été la livraison et la réception des malles anglaises, à Halifax, après la clôture de la navigation du St.-Laurent ; et que jusqu'à cette heure les malles et les passagers ont été transportés sur cette voie sans éprouver d'interruption.

Que nous reconnaissons avec Son Excellence que l'exposition des produits manufacturés et des œuvres d'art canadiens, à l'exposition nationale des Etats-Unis, à Philadelphie, a admirablement réussi et fait connaître au monde que le Canada a déjà pris, parmi les nations, une place élevée comme pays agricole, manufacturier et minier ; qu'il est agréable pour nous de savoir que la dépense est demeurée en deçà des calculs ; et que nous sommes heureux de voir que, de l'avis de Son Excellence, le succès, dû à l'esprit d'entreprise de notre peuple, a été largement aidé par l'énergie et la sagesse des commissaires qui avaient la charge des arrangements.

Que nous croyons avec Son Excellence qu'il était sage, dans l'intérêt du Canada, de prendre des arrangements pour l'exposition de ses produits, à l'exposition qui doit avoir lieu à Sydney, Nouvelle Galles, et que nous donnerons notre plus sérieuse considération à toute mesure qui pourra nous être recommandée à cet effet.

Que nous sommes heureux de recevoir l'assurance de Son Excellence, que nonobstant la perte du revenu, causée principalement par la diminution dans les importations, les réductions opérées, durant l'année courante, ont considérablement aidé à rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense, bien que nous sachions qu'il faille encore une grande économie pour y arriver.

Que nous partageons le regret éprouvé par Son Excellence qu'Elle ne puisse encore nous annoncer qu'on a fait un progrès quelconque dans le règlement des réclamations relatives aux pêcheries, en vertu du traité de Washington, nonobstant tous les efforts faits par le gouvernement de Son Excellence pour arriver à ce but.

Que nous apprenons avec satisfaction que les commissaires de Son Excellence ont fait, avec quelques-unes des tribus indiennes du territoire du Nord-Ouest, un nouveaa traité par lequel se trouve éteint leur titre à une portion considérable du territoire situé à l'ouest de celle qui est couverte par le traité No. 4; et nous remercions Son Excellence de nous avoir informés que, bien que quelques-uns des dispositifs de ce traité soient quelque peu onéreux et d'un caractère exceptionnel, Son Excellence a, cependant, tout considéré, cru devoir le ratifier, et que ce traité nous sera soumis; et que Son Excellence a pris l'engagement de compléter un traité avec les tribus restantes situées à l'est des Montagnes Rocheuses.

Que nous admettons avec Son Excellence que, bien que la dépense qui résulte de ces traités soit sans doute considérable, la politique canadienne est néanmoins la moins coûteuse, en fin de compte, si on la compare avec les résultats produits par celle d'autres pays, et que c'est, avant tout, une politique humaine, juste et chrétienne.

Que nous nous réjouissons d'apprendre que malgré la guerre déplorable qui avait lieu, l'année dernière, entre les tribus indiennes des territoires des Etats-Unis et le gouvernement de ce pays, il n'en est résulté aucun trouble avec les tribus canadiennes qui demeurent dans le voisinage immédiat de la scène des hostilités.

Que nous ne manquerons pas de considérer l'opportunité de faire à l'acte des compagnies en commandite des changements propres à empêcher, à l'avenir, toute législation spéciale pour l'incorporation de diverses espèces de compagnies, y compris celles qui auront pour objet les emprunts et les prêts d'argent,— en organisant ces compagnies à l'aide de lettres patentes.

Que nous apprenons avec plaisir que l'importance de donner plus de garanties aux porteurs de polices d'assurance sur la vie a engagé l'attention du gouvernement de Son Excellence, et que nous espérons que la mesure qui nous sera soumise atteindra l'objet désiré.

Que nous donnerons notre plus sérieuse attention à toute mesure qui nous sera soumise pour étendre à la navigation des grandes voies d'eau intérieures les droits et les remèdes jusqu'ici limités aux eaux soumises à la juridiction des cours de vice-amirauté, ainsi qu'à toute mesure pour amender et consolider les lois des douanes.

Que nous croyons avec Son Excellence qu'il convient de donner un caractère permanent aux travaux géologiques, accomplis jusqu'ici en vertu d'actes temporaires, et d'en faire une branche distincte du service civil, et que nous donnerons toute notre attention à toute mesure qui nous sera soumise pour cet objet.

Que nous considérerons mûrement toutes mesures qui nous seront soumises pour l'amendement de l'acte des poids et mesures, de la loi de l'accise, et d'autres actes, ainsi que tout bill relatif à la marine marchande.

Que nous remercions Son Excellence de son assurance que les comptes publics, pour l'année dernière, seront placés devant nous, et que le budget, pour l'année financière suivante, qui nous sera aussi soumis, se trouvera d'accord, ainsi que l'espère Son Excellence, avec les circonstances actuelles du pays, tout en assurant en même temps l'efficacité du service public.

Que Son Excellence peut être certaine que nous nous efforcerons de justifier la confiance qu'elle veut bien reposer en notre prudence, notre habileté et notre dévouement à l'œuvre de la législation, qui, nous l'espérons, s'accomplira de manière à assurer la prospérité du pays et l'harmonie parmi le peuple.

Le premier et les paragraphes subséquents de la dite Adresse sont lus une seconde fois et acceptés.

Sur motion de M. *Mackenzie* les dites résolutions sont renvoyées à un comité spécial composé de MM. *Mackenzie, Blake, Smith* (Westmoreland), *Cameron, Vail, Guthrie* et *Béchard.*

M. *Mackenzie*, du dit comité, rapporte le projet d'une Adresse, et ce projet étant lu une seconde fois est adopté et est comme suit :—

A Son Excellence le Très-Honorable Sir *Frederic Temple*, comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron Clandeboye, de Clandeboye, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et Clandeboye de Ballyleidy et Killeeleagh, dans le comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-distingué de St. Michel et St. Georges, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral du Canada.

Plaise a Votre Excellence,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada assemblées en Parlement, remercions humblement Votre Excellence du gracieux Discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous sommes reconnaissants envers Votre Excellence de nous avoir convoqués pour nous occuper des affaires du pays, à l'époque de l'année regardée comme la plus convenable pour nous.

Nous avons appris avec plaisir que, durant la vacance, Votre Exellence a visité la province de la Colombie-Britannique et a éprouvé beaucoup de satisfaction à faire la connaissance du peuple de cette portion intéressante de la Puissance, de son climat et de ses ressources.

Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'Elle nous donne que les explorations du chemin de fer du Pacifique ont été poursuivies avec la plus extrême vigueur et ont absorbé plus d'argent l'année dernière que dans aucune des années précédentes, et qu'il a été jusqu'ici impossible de compléter la localisation du tracé, et que Votre Excellence a, en conséquence, été obligée de remettre l'espoir qu'Elle avait de pouvoir demander des soumissions pour la construction du chemin aux conditions indiquées dans l'Acte de 1874 ; et qu'une nouvelle correspondance sur les questions en débat entre le gouvernement de Votre Excellence et la Colombie-Britannique nous sera soumise.

Nous sommes heureux d'apprendre que durant la récente suspension des arrangements avec les Etats-Unis pour l'extradition des criminels, Votre Excellence a pris soin de faire représenter au gouvernement de Sa Majesté l'importance de la prompte reprise de ces arrangements, pour le Canada, et qu'Elle a, de plus, attiré son attendion sur la convenance d'élargir considérablement le traité existant, et d'être informés que, tandis que l'opération du traité a été reprise, l'on négocie une convention plus libérale et plus en harmonie avec les circonstances des deux pays.

Nous recevons avec satisfaction l'information que le gouvernement de Votre Excellence ayant remarque quelques anomalies dans la commission et les instructions royales données au Gouverneur-Général, particulièrement dans la partie qui a rapport à la prérogative du pardon, des démarches ont été faites pour les faire modifier, et que l'on placera devant nous les documents relatifs à cette question ainsi qu'à celle de l'extradition.

Nous recevons avec plaisir l'assurance de Votre Excellence que les grands travaux publics, en rapport avec la navigation du St.-Laurent, et les travaux des canaux qui doivent la compléter, ont été poursuivis avec grand succès, durant l'année qui vient de finir, et que presque tous les travaux du canal Welland et de celui de Lachine ont été donnés par contrat à des conditions avantageuses au pays ; nous reconnaissons le fait que l'activité avec laquelle on a poursuivi ces travaux, dans les trois dernières années, a dû nécessairement accroître la dette publique, et nous sentons avec Votre Excellence que, bien que l'on entretienne l'espoir que le pays se refera plus tard de sa dépense, il sera peut-être prudent de ne pas insister sur l'accomplissement immédiat de tous les travaux projetés dans les premières années de la confédération.

Nous sommes heureux d'apprendre que le chemin de fer Intercolonial fut ouvert au trafic, dans tout son parcours, de bonne heure, l'été dernier, et qu'il a donné les résultats que l'on pouvait en attendre ; et que l'un des avantages immédiats de l'achèvement du chemin a été la livraison et la réception des malles anglaises, à Halifax, après la clôture de la navigation du St.-Laurent ; et que jusqu'à cette heure les malles et le passagers ont été transportés sur cette voie sans éprouver d'interruption.

Nous reconnaissons avec Votre Excellence que l'exposition des produits manufacturés et des œuvres d'art canadiens, à l'exposition nationale des Etats-Unis, à Philadelphie, a admirablement réussi et fait connaître au monde que le Canada a déjà pris, parmi les nations, une place élevée comme pays agricole, manufacturier et minier ; qu'il est agréable pour nous de savoir que la dépense est demeurée en deçà des calculs ; et nous sommes heureux de voir que, de l'avis de Votre Excellence, le succès dû à l'esprit d'entreprise de notre peuple, a été largement aidé par l'énergie et la sagesse des commissaires qui avaient la charge des arrangements.

Nous croyons avec Votre Excellence qu'il était sage, dans l'intérêt du Canada, de prendre des arrangements pour l'exposition de ses produits, à l'exposition qui doit avoir lieu à Sydney, Nouvelles Galles, et nous donnerons notre plus sérieuse considération à toute mesure qui pourra nous être recommandée à cet effet.

Nous sommes heureux de recevoir l'assurance de Votre Excellence, que nonobstant la perte du revenu causée principalement par la diminution dans les importations, les réductions opérées durant l'année courante ont considérablement aidé à rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense, bien que nous sachions qu'il faille encore une grande économie pour y arriver.

Nous partageons le regret éprouvé par Votre Excellence qu'Elle ne puisse encore nous annoncer qu'on a fait un progrès quelconque dans le règlement des réclamations relatives aux pêcheries, en vertu du traité de Washington, nonobstant tous les efforts fait par le gouvernement de Votre Excellence pour arriver à ce but.

Nous apprenons avec satisfaction que les commissaires de Votre Excellence ont fait, avec quelques-unes des tribus indiennes du territoire du Nord-Ouest, un nouveau traité par lequel se trouve éteint leur titre à une portion considérable du territoire situé à l'ouest de celle qui est couverte par le traité No. 4 ; et nous remercions Votre Excellence de nous avoir infomés que, bien que quelques-uns des dispositifs de ce traité soient quelque peu onéreux et d'un caractère exceptionel, Votre Excellence a, cependant, tout considéré, cru devoir le ratifier, et que ce traité nous sera soumis ; et que Votre Excellence a pris l'engagement de compléter un traité avec les tribus restantes situées à l'est des Montagnes Rocheuses.

Nous admettons avec Votre Excellence que, bien que la dépense qui résulte de ces traités soit sans doute considérable, la politique canadienne est néanmoins la moins coûteuse, en fin de compte, si on la compare avec les résultats produits par celle d'autres pays, et que c'est, avant tout, une politique humaine, juste et chrétienne.

Nous nous réjouissons d'apprendre que malgré la guerre déplorable qui avait lieu, l'année dernière, entre les tribus indiennes des territoires des Etats-Unis et le gouvernement de ce pays, il n'en est résulté aucun trouble avec les tribus canadiennes qui demeurent dans le voisinage immédiat de la scène des hostilités.

Nous ne manquerons pas de considérer l'opportunité de faire à l'acte des compagnies en commandite des changements propres à empêcher, à l'avenir, toute législation spéciale pour l'incorporation de diverses espèces de compagnies, y compris celles qui auront pour objet les emprunts et les prêts d'argent, en organisant ces compagnies à l'aide de lettres patentes.

Nous apprenons avec plaisir que l'importance de donner plus de garanties aux porteurs de polices d assurance sur la vie a engagé l'attention du gouvernement de Votre Excellence, et que nous espérons que la mesure qui nous sera soumise atteindra l'objet désiré.

Nous donnerons notre plus sérieuse attention à toute mesure qui nous sera soumise pour étendre à la navigation des grandes voies d'eau intérieures les droits et les remèdes jusqu'ici limités aux eaux soumises à la jurisdiction des cours de vice-amirauté, ainsi qu'à toute mesure pour amender et consolider les lois des douanes.

Nous croyons avec Votre Excellence qu'il convient de donner un caractère permanent aux travaux géologiques, accomplis jusqu'ici en vertu d'actes temporaires, est d'en faire une branche distincte du service civil, et que nous donnerons toute notre attention à toute mesure qui nous sera soumise pour cet objet.

Nous considérerons mûrement toutes mesures qui nous seront soumises pour l'amendement de l'acte des poids et mesures, de la loi de l'accise et d'autres actes, ainsi que tout bill relatif à la marine marchande.

Nous remercions Votre Excellence de son assurance que les comptes publics, pour l'année dernière, seront placés devant nous, et que le budget pour l'année financière suivante, qui nous sera aussi soumis, se trouvera d'accord, ainsi que l'espère Votre Excellence, avec les circonstances actuelles du pays, tout en assurant en même temps l'efficacité du service public.

Votre Excellence peut être certaine que nous nous efforcerons de justifier la confiance qu'elle veut bien reposer en notre prudence, notre habileté et notre dévouement à l'œuvre de la législation, qui, nous l'espérons, s'accomplira de manière à assurer la prospérité du pays et l'harmonie parmi le peuple.

Il est alors ordonné que la dite Adresse soit grossoyée, et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Résolu, que cette Chambre se formera en comité, lundi prochain, pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

Résolu, que cette Chambre se formera en comité, lundi prochain, pour examiner les voies et moyens pour prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre alors s'ajourne à lundi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Currier*—Lundi prochain—Adresse demandant toute la correspondance entre les gouvernements du Canada, des Etats-Unis et le Gouvernement Impérial au sujet de la navigation des canaux et rivières américains ainsi que la correspondance entre le gouvernement et des compagnies commerciales ou des individus sur le même sujet.

M. *Smith* (Selkirk)—Lundi prochain—Si le gouvernement a pris en considération les réclamations pour compensation faites par *Charles Wm. Allen, R.* et *W. Rolph, Henry Walker* et autres officiers non commissionnés et hommes du bataillon d'infanterie provisoire de Manitoba.

M. *Colby*—Mardi prochain—Proposera qu'une réduction des droits sur l'huile de pétrole raffiné serait avantageuse au pays.

M. *Macdonald* (Toronto)—Lundi prochain—Proposera que ce soit un ordre de cette Chambre, que tous les jours, immédiatement après que l'Orateur aura pris le fauteuil à 3 heures de l'après-midi, la prière maintenant récitée tous les jours au Sénat soit récitée dans cette Chambre par tel chapelain qu'il plaira à l'Orateur de nommer pour cette fin et en son absence par le Greffier de la Chambre.

M. *D. Ford Jones* (South Leeds)—Lundi prochain—Adresse pour copies de tous les ordres en conseil et de toutes les instructions ou ordres du département des Travaux Publics concernant la destruction par force, en juillet dernier, de la dame appelée la dame de la Puissance, sur le lac Devil, dans le comté de Addington, et pour copies de tous rapports faits par les ingénieurs ou tout ingénieur ou employé du gouvernement, et de toute correspondance concernant la dite dame, sa destruction ou sa reconstruction.

M. *Béchard*—Jeudi prochain—Proposera que l'entrée dans les journaux de cette Chambre, du 3ième jour d'avril 1876, concernant la pétition de *F. X. A. Biron*, notaire et autres, du district de Richelieu, se plaignant de la conduite de l'honorable Juge *Loranger*, soit maintenant lue;—

Et la dite entrée étant lue.

M. *Béchard*—Jeudi prochain—Proposera qu'il soit nommé un comité composé de MM. *Masson, Desjardins, Brooks, L. A. Jetté, Langlois, Taschereau, Delorme, Irving* et du moteur, pour s'enquérir sur l'administration de la justice dans le district de Richelieu, dans la province de Québec;—Et que la pétition de *F. X. A. Bizon*, notaire, et autres, du dit district de Richelieu, se plaignant de la conduite de l'honorable *Thomas Jean Jacques Loranger*, juge de la Cour Supérieure de la dite province de Québec, soit renvoyée au dit comité, avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport de temps à autre; aussi que la dite pétition de *F. X. A. Biron*, notaire et autres, du district de Richelieu, se plaignant de la conduite de l'honorable juge *Loranger* soit imprimée.

M. *Perry*—Jeudi prochain—Copie du contrat avec M. *Swell*, pour construire le steamer *Northern Light*, rapport de l'inspecteur et agent, télégrammes et tous autres documents y relatifs—aussi la correspondance entre le département et l'agent à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, et le nombre de voyages faits jusqu'à date.

M. *Cheval*.—Lundi prochain—Le gouvernement a-t-il l'intention d'amender l'acte concernant les navires, leur enregistrement, leur inspection et leur classification, savoir, 36 *Victoria*, chap. 128, clause 14. Nul navire dûment enrégistré conformément aux dispositions du dit acte au sujet de l'enrégistrement des vaisseaux naviguant à l'intérieur, formant le chapître quarante-et-un des statuts refondus de la ci-devant province du Canada, antérieurement au jour de la mise en vigueur du présent acte, n'aura besoin d'être enrégistré après le dit jour, sous l'empire du présent acte, excepté pour être autorisé à prendre la mer comme navire britannique. Cette clause est très injuste à l'égard des vaisseaux construits depuis la passation du dit acte, en faisant payer dans les écluses les taux différents à deux vapeurs de même grandeur l'un ne payant que 32 cts. d'entrée tandis que l'autre est obligé injustement de payer $1.95 ?

M. *Mitchell*—Lundi prochain—Copies de toute correspondance au sujet des clauses concernant les pêcheries du traité de Washington entre le gouvernement du Canada et le gouvernement impérial et entre le gouvernement impérial et celui des Etats-Unis, et aussi copies des instructions données à Sir *A. T. Galt* et correspondance avec ce monsieur sur le même sujet.

M. *Tupper*—Lundi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour toute correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement impérial au sujet de toute compagnie de navires ou de toute personne concernant la qualification des chirurgiens à bord des steamers anglais ou autres vaisseaux à passagers allant à ou venant des ports anglais.

M. *Langevin*—Mardi prochain—Ordre de la Chambre pour une copie du rapport de M. *Kingsford* sur les piliers de la Baie St. Paul, des Eboulements et de la Malbaie, dans l'été de 1876.

M. *Langevin*—Lundi prochain—Ordre de la Chambre pour un état du nombre des candidats qui ont demandé à être admis au collége militaire de Kingston ; combien de chaque province, en distinguant ceux d'origine française des autres ; combien ont été ainsi admis ; combien de chaque province, en distinguant ceux d'origine française des autres—aussi une copie des règlements actuels et un état des qualifications requises des candidats pour être admis.

M. *Ross*, (East Durham)—Mardi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de rappeler l'Acte de Faillite ou de l'amender durant la session actuelle de manière à la rendre plus avantageuse au pays.

M. *Fréchette*—Jeudi prochain—Ordre de la Chambre pour que le rapport des ingénieurs et autres documents concernant le bassin de radoub projeté dans le hâvre de Québec soient déposés devant la Chambre.

M. *Fréchette*—Lundi prochain—L'ingénieur en chef du gouvernement a-t-il fait quelque rapport sur le site du bassin de radoub projeté dans le hâvre de Québec ?

M. *Devlin*—Mercredi prochain—Nomination d'un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport sur l'opportunité d'établir un système par lequel une représentation plus juste et plus égale des électeurs, des minorités aussi bien que des majorités, sera effectué, lequel comité sera respectueusement prié d'étudier le système proposé par *Thos. Hare*.

M. *McDonald*, (Cap Breton)—Lundi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général demandant qu'Elle veuille bien faire mettre devant cette Chambre un état de tous les argents dépensés pour construire un hôpital de marine à Sydney, Cap Breton, le montant des différentes soumissions avec les noms des personnes qui ont fait ces soumissions, ainsi que les noms des personnes payées par le gouvernement directement pour ouvrages ou améliorations faites en rapport avec ces bâtisses—aussi le montant payé pour la surintendance de ces travaux et les noms des personnes auxquelles il a été payé—aussi le montant total des dépenses jusqu'au 31 décembre 1876—aussi la correspondance, s'il y en a eu, au sujet du transport du contrat de cette bâtisse de celui à qui il avait été accordé en premier lieu à une autre personne.

M. *Ross*, (Middlesex)—Lundi prochain—Proposera qu'un comité spécial composé de MM. *Young*, *Dymond*, *Béchard*, *Charlton*, *Tupper*, *Bowell*, *Masson*, *Colby* et le proposeur, soit nommé pour examiner quels arrangements pourraient être faits pour avoir un rapport officiel des débats de cette Chambre durant la présente session.

Sir *John A. Macdonald*—Lundi prochain—Proposera qu'il soit résolu que dans l'opinion de cette Chambre il est de la plus haute importance qu'on prenne sans délai les moyens d'avoir un compte-rendu fidèle des débats de cette Chambre.

No. 2.

OTTAWA, VENDREDI 9 FÉVRIER 1

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict.

VOTES ET DELIBERAT

DE LA

CHAMBRE DES COMMUN

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER E

1877.

No. 3.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 12 FÉVRIER 1877.

M. l'Orateur met devant la Chambre, le compte courant du comptable de la Chambre des Communes du montant reçu et déboursé par lui pour dépenses contingentes depuis le 1er juillet 1875 au 1er juillet 1876, avec le rapport de l'auditeur.

Aussi un état général des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de Rimouski, St. Hyacinthe et Gaspé, et dans le comté de Bonaventure, pour l'année 1875.

Et aussi une liste des actionnaires de la Banque de Québec, le 31 décembre 1876, en vertu des dispositions de l'acte 34, *Victoria*, chapitre 5, section 12.

Quatre pétitions sont reçues et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes furent lues et reçues:

De la compagnie de placements de London et Ontario, (responsabilité limitée); demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De l'honorable *Thomas Jean Jacques Loranger*, de la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, l'un des juges de la Cour Supérieure; niant la vérité des accusations contenues dans la pétition de *François X. A. Biron* et autres, présentée contre lui durant la dernière session; exprimant son désir de soumettre à une enquête et son intention d'en demander une, si la pétition est reprise; et demandant d'avance qu'il soit entendu devant la Chambre dans le cas où de nouvelles procédures seraient faites.

De la compagnie à responsabilité limitée de charbon et de chemin de fer de Springhill à Parrsborough; demandant la passation d'un acte pour légaliser et confirmer tout ce qui a été fait par la dite compagnie sous l'autorité de certains actes de la législature de la Nouvelle-Ecosse, et pour autres fins.

Dalton McCarthy, écuier, membre pour le district électoral du comté de Cardwell, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siége dans la Chambre.

M. *Laflamme* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport, les états et statistiques du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1876.

M. *Barthe* présente un bill (No. 2) pour rappeler les lois de faillite maintenant en force dans la Puissance du Canada.—Deuxième lecture, jeudi prochain.

M. *Cartwright* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les comptes publics du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1876.

Sur motion de M. *Irving*, il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, pour un état exact de la nature générale et de la valeur de toutes les marchandises importées au Canada des Etats-Unis dans les années 1874, 1875 et 1876, etc., etc.

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est nommé un comité spécial de sept membres pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, jeudi, le 8 courant; le dit comité se composant de MM. *Mackenzie*, Sir *John A. Macdonald*, *Smith* (Westmoreland) *Blake*, *Holton*, *Tupper* et *Masson*.

Sur motion de M. *Currier*, une adresse est votée à Son Excellence pour des copies de toute correspondance entre les gouvernements du Canada, des Etats-Unis et le Gouvernement Impérial au sujet de la navigation des canaux et rivières américains, ainsi que la correspondance entre le gouvernement et des compagnies commerciales ou des individus sur le même sujet.

M. *Macdonald* (Toronto) propose qu'il soit résolu que ce soit un ordre de cette Chambre, que tous les jours immédiatement après que l'Orateur aura pris le fauteuil, à trois heures de l'après-midi, les prières maintenant récitées dans le Sénat soient récitées dans cette Chambre par tel chapelain qu'il plaira à l'Orateur de nommer pour cet objet, et en son absence par le Greffier de la Chambre.

Et des débats s'ensuivant, les dits débats sont ajournés sur motion de M. *Holton*.

Sur motion de Sir *John Macdonald*, une adresse est votée à Son Excellence pour copies de tous les ordres en conseil et toutes les instructions ou ordres du département des Travaux Publics concernant la destruction par force, en juillet dernier, de la digue appelée la digue de la Puissance sur le lac Devil, dans le comté de Addington, et pour copies de tous les rapports faits par les ingénieurs ou aucun ingénieur ou employé du gouvernement et de toute correspondance relative à la dite digue, à sa destruction ou reconstruction.

Sur motion de M. *Mitchell*, une adresse est votée à Son Excellence pour copies de toute correspondance au sujet des clauses concernant les pêcheries du traité de Washington entre le gouvernement du Canada et le gouvernement Impérial et entre le gouvernement Impérial et celui des Etats-Unis, et aussi copies des instructions données à Sir *A. T. Galt* et de la correspondance avec ce monsieur sur le même sujet.

Sur motion de M. *Tupper*, une adresse est votée à Son Excellence pour toute correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement Impérial au sujet de toute compagnie de navires ou de toute personne concernant la qualification des chirurgiens à bord des steamers anglais au autres vaisseaux à passager allant aux ou venant des ports anglais.

Sur motion de M. *Langevin*, il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état du nombre des candidats qui ont demandé à être admis au collége militaire de Kingston ; combien de chaque province, en distinguant ceux d'origine française des autres ; combien ont été ainsi admis ; combien de chaque province, en distinguant ceux d'origine française des autres—aussi une copie des règlements actuels et un état des qualifications requises des candidats pour être admis.

Sur motion de M. *McDonald*, (Cap Breton), il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de tout l'argent dépensé pour construire un hôpital de marine à Sydney, Cap Breton, le montant des différentes soumissions avec les noms des personnes qui ont fait ces soumissions, ainsi que les noms des personnes payées par le gouvernement directement pour ouvrages ou améliorations faites en rapport avec ces bâtisses—aussi le montant payé pour la surintendance de ces travaux et les noms des personnes auxquelles il a été payé—aussi le montant total des dépenses jusqu'au 31 décembre 1876—aussi la correspondance, s'il y en a eu, au sujet du transport du contrat de cette bâtisse de celui à qui il avait été accordé en premier lieu à une autre personne.

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), un comité spécial de sept membres est nommé pour examiner quels arrangements pourraient être faits pour avoir un rapports officiel des débats de la Chambre durant la présente session, ce comité se composant de MM. *Ross* (Middlesex), *Oliver Dymond*, *Béchard*, *Charlton*, *Tupper*, *Bowell*, *Desjardins* et *Colby*.

La Chambre alors s'ajourne.

Timothy Warren Anglin,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Flynn*—Mercredi prochain—Ordre de la Chambre pour copies des instructions du département du Revenu de l'Intérieur aux inspecteurs touchant l'acte des poids et mesures.

M. *Baby*—Lundi prochain—QUESTION AU MINISTÈRE—Si c'est l'intention du gouvernement d'amender durant cette session les lois criminelles de la Puissance et spécialement la section 10 du Statut 32 et 33 Viet. chap. 20, concernant les offenses contre la personne.

M. *Sinclair*—Jeudi prochain—QUESTION AU MINISTÈRE.—Si le gouvernement a fait quelques démarches pour trouver et établir la route la plus prompte, la plus sûre et la plus praticable pour entretenir une communication régulière en l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme durant l'hiver.

M. *Irving*—Mercredi prochain—Bill relatif à la procédure et à la preuve dans les causes criminelles.

M. *Wood*—Jeudi prochain—Comité spécial de neuf membres pour étudier la question des assurances sur la vie telles que présentement administrées en Canada, et pour voir s'il est désirable d'établir un système d'administration des assurances sur la vie, avec pouvoir de faire venir personnes, documents et archives.

M. *Blain*—Mercredi prochain—Bill pour abroger l'acte 37 Viet., chap. 49, intitulé : "Acte à l'effet d'autoriser les corporations et institutions constituées hors des limites du Canada à faire des prêts et des placements de capitaux dans ce pays."

M. *Brouse*—Mercredi prochain—Comité général pour examiner la résolution suivante : "qu'une récompense soit accordée aux loyaux volontaires qui, durant les troubles de 1837 et 38, ont défendu en ce pays le pavillon Britannique, et cette Chambre est d'opinion qu'une étendue de terres incultes du Canada leur soit accordée, pas inférieure à celle qu'on accorde à tout colon immigrant."

M. *Mitchell*—Mercredi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Géuéral, demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le Gouvernement Impérial au sujet de la législation concernant la marine marchande ;—aussi copie des instructions données à M. *William Smith*, député du ministre de la Marine et des Pêcheries lors de sa mission récente en Angleterre concernant le même sujet, ainsi que toute la correspondance s'y rattachant, échangée entre le dit député et le Gouvernement Impérial ou quelqu'un de ses officiers ;—et aussi toute la correspondance concernant telle mission, échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries et le dit député, avec le rapport de ce dernier au sujet de cette mission.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour la production renfermant les renseignements ci-dessous désignés à l'égard de la construction, l'année dernière, d'un égoût collecteur en brique sur le terrain de la station du chemin de fer Intercolonial, à Moncton :

1. L'autorité parlementaire en vertu de laquelle cette dépense a été faite.
2. Le plan indiquant la localité, les dimensions et l'étendue de cet égoût et des constructions qui y servent.
3. Le nombre de verges cubes d'excavations dans la terre et le roc, le temps de main-d'œuvre et les frais encourus pour ces excavations ; la quantité de pierre, briques, chaux et ciment employée, et le prix qu'elle a couté dans la localité où elle a été reçue ; le montant payé ou accordé pour son transport ; le nombre de jours de main-d'œuvre et les frais encourus par les travaux en briques et en pierre ; la quantité de matériaux employés pour couvrir l'égoût, ainsi que le nombre de jours de main-d'œuvre et les frais encourus par cet ouvrage.
4. Le détail de tous les autres deniers portés au crédit de l'égoût collecteur.
5. Le prix total de l'égoût collecteur.
6. Les noms des personnes de qui chaque lot de ces matériaux a été acheté, la localité d'où ils proviennent, et les deniers payés à chaque personne, avec la date du paiement.
7. L'état demandé devant indiquer comment les frais se rapportant à l'égoût collecteur ont été classifiés et entrés dans les comptes publics.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état démontrant :

1. Dimension et le coût originel, non compris l'appareil de chauffage, de la bâtisse de brique de Monkton, connus sous le nom de bureaux généraux du chemin de fer intercolonial :
2. La dimension et le coût des additions faites à cette bâtisse.
3. Le coût originel de l'appareil de chauffage et de toutes additions faites durant l'année 1876.
4. Un plan de chacun des quatre planchers de la dite bâtisse telle que présentement construite, expliquant l'usage auquel chacune des chambres est destinée.
5. L'autorisation du parlement pour ces diverses dépenses.

6. Les noms de toutes les personnes qui peuvent avoir été employées comme inspecteurs, chauffeurs, surveillants du dit ouvrage le temps qui a été payé à chacun d'eux, ainsi que le montant de leur salaire. Dans le cas où l'ouvrage aura été fait sous contrat, l'état devra le démontrer ainsi que la date et le montant du contrat et le nom du contracteur.

Le dit état devra donner les détails du coût aussi bien que le montant dépensé dans chaque cas, ainsi que la manière dont ces dépenses ont été classifiées.

M. Domville—Mercredi Prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des dépenses encourues durant les deux années finissant le 31 janvier 1877, pour tapis, rideaux, meubles de salles à diner et de chambres à coucher, ornements et améliorations, ustensiles, linges, vaisselles de faïence, porcelaines, coutellerie, argenterie aussi pour pupitres, tables, chaises, sofas, canapés, tableaux et ornements pour les bureaux du personnel du chemin de fer Intercolonial, à Monkton ; l'état devra donner le nom et le coût de chaque article, il devra aussi inclure tous articles fournis par un département quelconque ou division du service des chemins de fer.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état de l'officier du chemin de fer Intercolonial préposé à la chose, et indiquant la quantité, l'espèce et le prix des rails, coussinets-éclisses, boulons, chevilles et traverses, comme suit:

Reçus mais non en usage le 30 juin 1875 ; reçus pendant l'année expirée le 30 juin 1876 ; employés et disposés de toute autre manière pendant la même période ; ce qui en restait, mais ne servait pas à cette date ; reçus pendant les six mois expirés le 31 décembre 1876 ; employés et disposés de toute autre manière pendant la même période ; ce qui en restait, mais ne servait pas au 31 décembre dernier.

L'état devant indiquer la date de la réception de chaque lot, la quantit équi en a été reçue, l'endroit où il a été déposé, les personnes de qui il a été acheté, le nom du navire qui a transporté les rails, coussinets-éclisses, etc., le chiffre du fret payé, et le nom de toutes les personnes auxquelles ce matériel a été vendu, la quantité qui en a été vendue et les prix qu'il a obtenus.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un rapport montrant l'autorité en vertu de laquelle deux excellentes maisons avec des étables et des dépendances furent construits, l'été dernier, à Moncton pour l'usage de l'ingénieur résidant et du surintendant du trafic du chemin de fer Intercolonial ; le montant dont la dépense était autorisée et le montant réellement dépensé, ce rapport devant être accompagné d'états indiquant les montants demandés pour ces ouvrages et les comptes auxquels ils ont été chargés dans les livres du chemin de fer ; ces états devant être faits de manière à donner les détails qui suivent : —

1. La quantité, l'espèce et le coût de la pierre employée dans les caves et fondations.
2. Le travail et ce qu'il a coûté.
3. Le coût de la construction des caves et des fondations.
4. Le coût des fondations qui n'ont pas servi et de leur remplacement.
5. Le coût de l'ouvrage et des matériaux employés à construire des conduits et à les relier à l'égout principal.
6. Le montant payé pour les tuyaux et pour les poser, avec la largeur et la longueur de ces tuyaux, le coût des bains, des réservoirs, des pompes, cabinets d'aisance, etc.
7. Le coût des cheminées, grilles, poëles, ouvrages en bois, en plâtre, terrassements et clôtures.
8. Le coût de l'inspection.

L'état devra donner le nom des endroits d'où la pierre a été tirée, le nombre de jours que les ouvriers ont été employés à tirer cette pierre et le montant chargé aux bâtisses pour cela, et le montant chargé ou alloué pour le fret.

M. *Domville*.—Mercredi prochain.—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état de la quantité d'ouvrage fait pour élargir l'aqueduc du chemin de fer à Moncton en 1876 avec détails des dépenses y relatifs.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état en détail de toutes les dépenses faites pour construire le restaurant, élargir le magasin d'entrepôt, construire des hangars pour le fret et le charbon, le dépôt, les plateformes, les lisses de lestage et autres ouvrages faits dans la cour de la gare à Moncton en 1876.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de toute la correspondance échangée entre les officier ayant charge des chemins de fer du gouvernement et leurs subordonnés, et le département des Travaux Publics et la compagnie de Garantie du Canada relativement à la défalcation d *Alfred Brush*, ci-devant caissier du chemin de fer Intercolonial.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant un compte-rendu complet de tous les accidents qui ont eu lieu sur le chemin de fer ntercolonial depuis le 1er juillet dernier, indiquant la cause de chaque accident et l'endroit où il est arrivé, les dommages causés, les frais de réparations, l'indemnité accordée aux personnes pour effets endommagé ou blessures reçues, et ce qui a été fait à l'égard des négligences qui ont pu causer ces accidents.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de tous ordres en Conseil émis, et de toute correspondance échangée entre l'officier chargé de l'administration des chemins de fer du gouvernement où le surintendant préposé au trafic et le ministre des Douanes, le ministre de la Marine et des Pêcheries et le ministre des Travaux Publics, au sujet de la nomination de M. *James McAllister* ua poste de caissier du chemin de fer Intercolonial, la création de la charge d'auditeur fédéral à Moncton, la translation de M. *McAllister* à cette dernière charge, la nomination de M. *Charles D. Thomson* au poste de caissier, le

renvoi subséquent de M. *Thomson*, l'abolition de la charge d'auditeur fédéral, et la réinstallation de M. *James McAllister* au poste de caissier, et aussi au sujet des dispositions prises ultérieurement pour pourvoir M. *Thomson*.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état fait de manière à indiquer pour chaque mois des deux années expirées le 31 décembre 1876, les détails suivants concernant le fonctionnement et l'administration du chemin de fer Intercolonial :

1. Le nombre de milles parcourus par les locomotives dans chaque service, savoir : les convois ordinaires de voyageurs, les convois spéciaux de voyageurs, les convois pour le transport des marchandises, les convois mixtes et les convois de travailleurs, avec le nombre de milles parcourus par chaque espèce de chars employés dans chaque service.

2. Le montant total des frais d'exploitation sans réductions aucunes, calculés d'après la classification générale des comptes du chemin de fer.

3. Les particularités concernant tous les prix exigés pour l'usage des locomotives et des chars ainsi que pour le transport des marchandises sur le chemin de fer, et portés au débit des divers services et déduits des frais d'exploitation de la ligne. Ces particularités devront indiquer les réductions telles qu'opérées sur chaque subdivision des dépenses, et à quel service telles réductions ont été portées.

4. Les moyennes, avec détails, réalisées avant et après que telles réductions ont été faites.

5. Un état fournissant des informations complètes et détaillées concernant les convois spéciaux pour le transport des voyageurs ou des officiers du chemin de fer qui ont été employés sur la ligne depuis le 1er juillet 1875 jusqu'au 31 décembre 1876,—cet état devant indiquer le point de départ et d'arrivée de chaque tel convoi, avec la date de tel départ et arrivée, la distance parcourue, les noms des conducteurs et du mécanicien chargés de tels convois, la raison pour laquelle tous tels convois ont été dépêchés, le montant reçu pour tout tel service et les dépenses s'y rattachant.

M. *Domville*—Mercredi prachain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de toute correspondance qui a été échangée entre l'officier ayant charge des chemins de fer du gouvernement, ou tout autre officier ayant charge du chemin de fer Intercolonial et la compagnie pour la manufacture du fer de Phœnixville ou toute autre personne agissant au nom d'une compagnie dans l'état de Pensylvannie relativement à des offres pour couvertures de fer, superstructures de ponts, plateformes tournantes, chaudières à vapeur, chars, ouvrage, fournitures ou toute autre chose, depuis le 31 décembre 1875, soit que telle correspondance ait été sous forme de soumission ou autrement, spécifiant en face de chaque offre si tel offre a été accepté.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—pour un état complet et détaillé de toutes les dépenses encourues pour changer la largeur de la voie du chemin de fer Intercolonial, et exposant comment ces dépenses sont classifiées dans les comptes du chemin de fer.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—pour un état des noms, âges, dénominations, date d'appointement, occupation et salaire de toutes personnes, excepté les employés et les journaliers ordinaires qui étaient au service du chemin de fer Intercolonial, le 31 mars 1876 ; aussi un état séparé donnant les mêmes informations au sujet des personnes qui étaient au service du chemin de fer le 31 décembre dernier.

Cet état devant inclure les noms de tous les employés inscrits sur les bordereaux ou autres.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour la production d'un état donnant un aperçu complet de tous les offres ou soumissions faites, depuis le 30 juin 1875 jusqu'au 31 décembre 1876, à tout officier autorisé du chemin de fer Intercolonial pour chacun des articles suivants : roues, essieux, ressorts, ajustages, ustensiles, poêles, fer, ouvrages en fer, charpente de ponts, chars, charrues, huile, suif, combustibles, rails, coussinets, boulons, etc. ; aussi pour construction, hangars et autres travaux ordinairement exécutés à l'entreprise ;—cet état devant inclure les noms des personnes qui ont fait ces offres et les noms de celles dont les offres ont été acceptés, ainsi que les noms de ceux qui, dans tous les cas, ont été invités à faire des offres ; et les noms de ceux, s'il y en a, dont les contrats ont été résiliés et donnant la raison de cette résiliation.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant les noms et l'adresse de toutes les personnes, maisons ou compagnies qui ont fourni des matériaux d'une nature quelconque, pendant les deux années expirées le 31 décembre 1876, pour le chemin de fer Intercolonial : cet état devant indiquer, vis-à-vis chaque nom, la date, la nature générale des effets fournis, le prix d'achat et le numéro de renvoi des connaissances prises quand les effets ont été payés.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant une description générale et le prix de chacun des travaux du chemin de fer Intercolonial, non imputables aux frais d'entretien ordinaire, qui ont été exécutés pendant les deux années expirées le 31 décembre 1876 par corvée ou arrangement privé, donnant le nom de l'ingénieur et de l'inspecteur sous le contrôle immédiat desquels les travaux ont été exécutés.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de tout arrangement, convention, ou correspondance en vertu desquels les officiers de l'Intercolonial ou tout officier du gouvernement sont assurés dans la compagnie de garantie du Canada ; tel rapport devant être accompagné d'un état indiquant ceux des employés de ce chemin de fer qui sont assurés, le montant de cette assurance, les primes payés dans chaque cas et le montant d'assurance payés par la dite compagnie de garantie sur chaque police.

M *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un rapport montrant :

1. Les arrangements faits pour assurer les employés du chemin de fer Intercolonial contre les accidents ;

2. Les déductions mensuelles faites sur les gages et salaires de tels employés à cause de telle assurance depuis la date que le gouvernement prend les risques jusqu'au 31 décembre dernier ;

3. Les montants en détails payés des fonds du chemin de fer en à-compte de cette assurance.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Pour un Etat fournissant les particularités suivantes concernant le trafic du chemin de fer Intercolonial pendant chacun des six mois précédant le 1er janvier dernier :

1. Le nombre de tonneaux de fret de complet parcours, expédié à chaque station de l'Intercolonial, de toute station sur le chemin de fer du Grand-Tronc, indiquant, dans chaque cas, le montant total des prix exigés sur ce fret, la part afférente à chaque compagnie sur ces prix, le nombre total de tonneaux transportés par mille sur chaque ligne, la moyenne des recettes par tonneau pour chaque mille par chaque ligne, et le montant payé à la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc pour la distance en milles parcourus par ses chars employés sur l'Intercolonial.

2. Les mêmes particularités concernant le fret de complet parcours, expédié à chaque station sur le chemin de fer du Grand-Tronc à toute station sur l'Intercolonial.

3. Le nombre de tonneaux de fret local expédié à chaque station sur l'Intercolonial d'une station ou d'une autre, indiquant les prix exigés sur ce fret, le nombre total de tonneaux transportés par millo et la moyenne des recettes par tonneau pour chaque mille.

4. Le nombre des voyageurs locaux et de complet parcours transportés, indiquant la part afférente au chemin de fer Intercolonial sur les sommes perçues pour leur transport, le nombre total de ces voyageurs transportés par mille et la moyenne des recettes pour chaque voyageur par mille.

5. Les revenus provenant de l'une et de l'autre source.

6. La somme totale des revenus.

7. Le nombre de tonneaux de fret reçu à Halifax de tout steamer ou navire européen et transportés par la voie de l'Intercolonial, en vertu de connaissements de complet parcours ou autres, à des endroits situés au delà de la Rivière du Loup, et indiquant la part afférante au chemin de fer Intercolonial sur les prix exigés pour le transport de tel fret, ainsi que la moyenne des recettes par tonneau pour chaque mille.

M. Domville—mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE. pour un état donnant 1o. les noms, l'occupation et le salaire de toutes personnes nommées à quelqu'emploi ou situation, excepté des journaliers employés à la construction et l'administration du chemin de fer Intercolonial, durant l'année finissant le 31 décembre 1876 ; (2) le montant de l'augmentation du salaire d'un officier général quelconque, surintendant, ingénieur, commis, inspecteur, ou autre officier du chemin de fer Intercolonial, durant la même période ; (3) le nom de toutes personnes sur la recommandation desquelles ou a l'instance desquelles ces nominations ont été faites et ces augmentations de salaire accordées.

L'état devant aussi montrer les noms, l'occupation et le salaire de toutes personnes ayant servi comme commis dans un bureau durant l'année, mais qui n'ont pas eu d'appointement régulier ou permanent à des positions dans le service du chemin de fer.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des différents montants payés à chacun des propriétaires de journaux au Canada pour annonces faites relativement au chemin de fer Intercolonial dans l'année expirée le 31 décembre 1876, des divers montants détaillés payés par toute personne, compagnie ou société pour placards, affiches, cartes enluminées, cartes de chemins de fer, tableaux d'apparat, tablettes ou autres genres d'annonces, ainsi que des montants payés à des propriétaires de journaux durant chaque mois de l'année pour impressions de toute espèce, et montrant si ces impressions ont été faites par contrat ou autrement.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des ventes mensuelles de billets de saison et de commutation à chaque station de l'Intercolonial, pour une période de 18 mois avant le 31 décembre dernier.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour la production d'un rapport détaillé au sujet de l'arrangement fait entre le gouvernement ou son représentant et la compagnie des wagons-palais dits Pullman, et en conformité duquel les wagons de cette compagnie circulent sur le chemin de fer Intercolonial tel rapport devant être accompagné de copie de l'arrangement et du compte en détail de toute dépense faite par le gouvernement pour le transport, le nettoyage, le peinturage, la réparation et l'éclairage de ces wagons depuis qu'ils sont placés sur la ligne et à venir jusqu'au 31 décembre dernier.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour la production de copie de tout arrangement fait entre l'administration des chemins de fer du gouvernement et la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc pour l'échange de wagons et le transport de voyageurs et du fret.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour la production d'un rapport faisant connaître les différents tarifs en force depuis le 1er décembre 1875, pour le transport du fret sur le chemin de fer Intercolonial, et aussi les changements faits à ces tarifs, ce rapport devant être accompagné d'un état de tous les prix spéciaux établis depuis le 1er janvier 1876, en faveur de personnes et compagnies ou de stations particulières, et indiquer aussi l'autorité parlementaire en vertu de laquelle ces différents tarifs ont été établis.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour la production d'un état détaillé de tous les paiements faits, en sus de leur salaire, à tout officier général ou du département du chemin de fer Intercolonial pendant l'année 1876.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant les ponts et les ponceaux du chemin de fer Intercolonial entre Pictou et Halifax qui ont subi des réparations et des altérations, ou qui ont été renouvelées en partie ou complètement durant les saisons de 1875 et 1876; aussi un état indiquant la quantité et le coût de chaque espèce de matériaux employés pour ces ouvrages, les personnes de qui et les endroits d'où ils ont été obtenus, le coût du transport et du travail, et généralement autant de détails que possible sur l'ouvrage fait dans chaque cas.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant toutes les réclamations faites contre le chemin de fer Intercolonial pour dommages ou pertes quelconques subis par certaines personnes durant l'année 1876, et faisant connaître comment les paiements ont été faits ou les règlements intervenus.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour tous papiers, correspondances et télégrammes relatifs à la propriété sur le chemin de Marsh, dans le comté de St. Jean, Nouveau-Brunswick, endommagée par le feu des locomotives sur le chemin de fer Intercolonial.

M. *Brouse*—Mercredi prochain—Nomination d'un comité pour examiner un rapport sur le sujet des statistiques vitales et la santé publique, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers, etc.

M. *DeCosmos*—Mercredi prochain—Copie de toute la correspondance qui a eu lieu entre le département des Postes à Ottawa et l'inspecteur des Postes de la Colombie-Britannique en 1876 et 1877 relativement au service des malles océaniques entre Victoria et San Francisco ; aussi une copie de toute la correspondance entre les contracteurs pour tel service et le dit département des Postes pendant la dite période.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de tous papiers et correspondances relatifs à l'enquête et à la destitution d'un nommé *Davis*, un conducteur sur le chemin de fer Intercolonial.

M. *Langevin*—Mercredi prochain—Que le document de la session No. 96 de la dernière session soit imprimé pour l'usage des membres.

M. Langevin—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE demandant copie du rapport de M. *Langmuir* sur l'hôpital de la marine de Québec.

M. *Schultz*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE demandant copie de la correspondance échangée entre le ministre de l'Intérieur ou l'arpenteur général et l'agent des terres du Canada, à Winnipeg, au sujet des réserves du chemin de fer dans la province de Manitoba.

M. *Orton*—Lundi prochain—Que toute la preuve obtenue par le comité spécial d'agriculture de la dernière session soit imprimé, avec toute autre preuve que le comité aura pu se procurer après avoir fait son rapport.

M. *Devlin*—Mercredi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général demandant copies de la correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses départements et les agents d'émigration postés en Irlande au sujet de l'envoi d'émigrants de ce pays au Canada, et sur la manière et dans quelles circonstances des secours pécuniaires ont pu être donnés et dans quelles limites ces secours ont été accordés, et s'ils ont été donnés par tous les agents ou par un seul; aussi, copies des instructions données aux dits agents sur la manière de remplir leurs fonctions, et les localités fixées pour leurs quartiers-généraux; aussi, la correspondance échangée avec l'agence de Londres au sujet de l'envoi des émigrants Irlandais au Canada; et la correspondance concernant le transfert à Belfast de l'agent qui demeurait à Manchester et le transfert à Londres de l'agent qui demeurait à Cork, et au sujet des pouvoirs conférés à l'agent stationné dans le Ulster.

M. *Mitchell*—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des accidents qui sont arrivés sur le chemin de fer Intercolonial, dans le comté de Northumberland ; du nombre de bestiaux qui ont été tués par les locomotives sur ce chemin de fer, avec un état indiquant les causes de tels accidents, soit que ces accidents soient arrivés par le manque de clôture le long de la ligne de tel chemin, ou autrement,—avec une liste des réclamations produites par les propriétaires des bestiaux tués ou blessés, ainsi que des sommes payées au sujet de telles réclamations, avec un état de celles qui ont été rejetées, et des raisons pour lesquelles elles ont été ainsi rejetées, et aussi une déclaration énonçant si c'est l'intention du Gouvernement d'ériger sur la ligne de ce chemin de fer une clôture dans les endroits où il n'en existe pas actuellement, dans les environs de la ville de New-Castle, et où l'absence de telle clôture a été cause de plusieurs accidents.

M. *Domville*—Mercredi prochain—Interpellera le Ministère afin de savoir si c'est l'intention du Gouvernement d'ériger un phare à la Pointe Palmer sur la rivière St. Jean, dans les environs du quai.

M. *Campbell*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Pour un Etat de toutes les soumissions et contrats pour la construction d'un havre à Ingonish, Nouvelle-Ecosse, indiquant les noms des personnes à qui le contrat a été donné, si tel contrat a été donné au plus bas soumissionnaire, les noms des personnes à qui le contrat a été subséquemment transporté, et de leurs cautions depuis le commencement des travaux, les dates de tel transport, le prix du contrat originaire, si le contrat a été rempli conformément aux premiers plans et spécifications, si non, pourquoi ; aussi, si le contrat a été enlevé des mains des entrepreneurs, et si tel est le cas, à quelle époque ; aussi, quelle est la partie dans les premiers plans et spécifications, qui n'a pas été achevée ou complétée, et quelles sont les autres sommes qui doivent être payées aux entrepreneurs pour la quantité d'ouvrage qu'ils ont faite, et si l'on a l'intention de terminer les travaux conformément aux premiers plans et spécifications ; et aussi le montant payé pour la surveillance des travaux spécifiés dans le contrat, et à qui ; et aussi copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et l'entrepreneur, au sujet de son désistement du contrat, pour se présenter dans le comté de Victoria, dont le siége était vacant.

M. *Campbell*—ORDRE DE LA CHAMBRE—Pour un rapport de la correspondance avec John Baine, Angus Morrisson, et Charles L. Campbell, relative à leur renvoi de leur emploi comme officiers préposés à la saisie et au débarquement au Grand Bras d'Or, et les raisons de ces démissions.

M. *Blain*—Jeudi prochain—Que ce soit un ordre de la Chambre que si, à 10 heures P. M. les affaires du jour ne sont pas terminées, M. l'Orateur quittera le fauteuil et la Chambre restera ajournée jusqu'à sa prochaine séance régulière, à moins qu'il ne soit décidé autrement par une majorité des membres présents à cette heure, et dans le cas où des membres désireraient prolonger la séance, M. l'Orateur, sur demande faite par pas moins de cinq membres, mettra la question aux voix sans débat.

M. Bowell—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état de la quantité de rails de fer enlevés des chemins de fer du gouvernement, les compagnies de chemins de fer auxquelles ils ont été prêtés, la date de ces prêts, les comtés et districts à travers lesquels ces chemins de fer passent, les conditions auxquelles ces prêts ont été faits, la nature des sûretés données par chaque compagnie pour assurer la remise de ces rails, les noms des directeurs des compagnies respectivement, auxquels ces rails ont été prêtés, ainsi que la correspondance entre le gouvernement et toute compagnie ou tout individu qui a demandé ces prêts.

M. *Young*—Mercredi prochain—Si de nouvelles dépêches ont été reçues du Gouvernement Impérial au sujet de la reconnaissance des étrangers naturalisés comme sujets britanniques dans les pays étrangers ; si oui, seront-elles mises devant le Parlement ?

M. *Blanchet*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Pour une copie des noms des inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures nommés depuis la proclamation du 18 décembre 1874, promulguant la loi concernant les poids et mesures, leurs districts d'inspection et salaires respectifs, les honoraires perçus par chacun d'eux depuis leur nomination ; — aussi, copie des instructions transmises aux susdits inspecteurs par le département de l'Intérieur, avec copie du tarif établi pour l'inspection des poids et mesures.

M. *Laurier*—Mercredi prochain—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre copies de la correspondance échangée entre les Gouvernements Impérial et Canadien, et qui n'a pas déjà été mise devant la Chambre, concernant le mode d'exercer le pouvoir de désavouer les lois provinciales.

M. *Laurier*—Mercredi prochain—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence qu'elle veuille bien faire mettre devant cette Chambre des copies de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, depuis l'établissment de la Confédération, au sujet du désaveu d'actes provinciaux, ou de la décision prise sur les bills provinciaux réservés.

M. *Casey*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des importations et des exportations de bestiaux, indiquant le lieu de provenance et le lieu de destination de ces bestiaux pour chaque quartier, depuis le 1er mars 1875 au premier janvier 1877 et pour le mois de janvier 1877.

M. *Desjardins*—Mercredi prochain—Etat compilé depuis le 1er janvier 1875, jusqu'au 1er janvier 1877, et indiquant les quantités de différentes qualités de sucre importées d'Europe, des Antilles Anglaises et étrangères, ainsi que des Etats-Unis, et aussi la valeur de toutes telles importations et les droits de douanes perçus à cet égard.

M. *White* (Renfrew.)—Mercredi prochain.—Si le Gouvernement, depuis le 6ème jour de mars dernier, a passé quelque contrat ou contrats pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, et si tel est le cas, tel contrat ou contrats seront-ils soumis au Parlement durant la présente session ?

M. *Caron*.—Mercredi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre les noms des personnes qui ont été mises à leur pension ou à leur retraite depuis le 1er janvier 1876 jusqu'à ce jour.

M. *DeCosmos*—Mercredi prochain—Le gouvernement se propose-t-il de mettre devant cette Chambre durant cette session un rapport du progrès des explorations du chemin de fer du Pacifique jusqu'au mois de décembre 1876 ? Si, oui, quand ?

M. *DeCosmos*—Mercredi prochain—Quelque arrangement a-t-il été fait avec le gouvernement des Etats-Unis pour déterminer la ligne frontière entre l'Alaska et la Colombie-Britannique ; et y a-t-il eu depuis la dernière session échange de correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui des Etats-Unis à ce sujet ?

M. Kirkpatrick—Jeudi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général pour toute la correspondance entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement Impérial, et tous les ordres en Conseil, et autres papiers concernant l'extension de la juridiction de la Cour de Vice-Amirauté aux eaux intérieures du Canada.

M. *DeCosmos*—Mercredi prochain—Le gouvernement se propose-t-il d'accorder un subside pour aider la construction d'une ligne télégraphique entre Victoria et Nanaïmo. Si, oui, quel sera le montant de ce subside ?

M. *DeCosmos*—Mercredi prochain—MOTION pour un état de toutes les soumissions reçues par le département des Postes pour le transport des malles à la Colombie-Britannique, avec les noms des soumissionnaires et leurs garanties ; ainsi qu'une copie de tous les télégrammes et des lettres reçus et envoyés par le département des Postes à ce sujet.

M. *Stephenson*—Jeudi prochain—Si le gouvernement a l'intention de placer dans le budget un crédit pour améliorer la rivière Sydenham, dans les comtés de Kent et de Lambton et dans la division électorale de Bothwell, dans le cours de la présente année.

No. 3.

OTTAWA, LUNDI 12 FÉVRIER 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

No. 4.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 13 FÉVRIER 1877.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Huntington* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport du maître-général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1876.

Sur motion de *M. Ross* (Middlesex), le comité nommé pour examiner quels arrangements pourraient être faits pour avoir un compte-rendu officiel des débats de la Chambre, durant la présente session, obtient la permission de faire rapport de temps en temps.

M. *Ross* (Middlesex) présente alors le premier rapport du dit comité, qui est comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
12 février 1877.

Le comité spécial nommé pour examiner quels arrangements pourraient être faits afin d'obtenir un compte-rendu officiel des débats de la Chambre, présente comme son premier rapport, une série de règles et de règlements pour le compte-rendu et la publication des débats, auxquels il demande respectueusement à la Chambre de concourir.

Règlements concernant le compte-rendu des débats de la Chambre des Communes.

Le compte-rendu sera conduit par un personnel de cinq rapporteurs sous la direction et le contrôle du comité nommé pour cet objet, dont l'un sera appelé le rapporteur en chef, et les quatre autres, assistants, à un prix n'excédant pas $5,500.

Le chef sera nommé par le comité et il sera de son devoir :

1o. De choisir pour être ses assistants quatre personnes dont il pourra garantir la capacité comme rapporteurs parlementaires, et dont il sera responsable, sujet à l'approbation du comité.

2o. D'assister personnellement aux séances de la Chambre, durant les débats, autant qu'il sera nécessaire, non-seulement pour surveiller les rapporteurs de service, mais aussi pour se rendre familier avec le sujet en discussion, afin qu'en surveillant, révisant et condensant les discours, il en conserve le sens, le ton et l'esprit parfaitement.

3o. De fournir à tout membre qui lui en fera la demande une copie de son discours en manuscrit pour qu'il le révise, et de faire à ce discours les changements que celui-ci voudra faire faire, pourvu qu'ils soient conformes au discours qu'il a prononcé en Chambre. Si ces changements n'étaient pas tels, il en devra être fait rapport au comité avant que le discours soit envoyé à l'imprimeur.

4o. La copie ne sera point envoyée à l'imprimeur avant qu'elle ne soit convenablement révisée et corrigée, de manière qu'on ne puisse rien exiger pour les changements.

5o. De corriger les épreuves et de les reviser, et d'être responsable de leur exactitude.

6o. De préparer les index dans le même style et la même forme que ceux du "Hansard" anglais, d'en réviser les épreuves, et en général de faire tout ce qui appartient à l'impression et à la publication d'un compte-rendu condensé fidèle des débats qui ont eu lieu dans la Chambre des Communes.

7o. Le rapporteur en chef ne doit avoir de relations avec aucun journal quelconque, ni ne doit entreprendre, non plus que ses assistants, aucun autre ouvrage durant la session, soit en fournissant le compte-rendu à des journaux, soit en travaillant dans des comités de l'une ou l'autre Chambre qui ont besoin de rapporteurs; mais ils emploieront tout leur temps et leur énergie au service pour lequel ils sont engagés, excepté lorsqu'ils obtiendront le consentement du comité.

8o. Il est clairement et distinctement entendu et ordonné que la somme susdite de $5,500 devra faire face à tous les frais se rattachant au compte-rendu et aux devoirs des rapporteurs. Conséquemment si le chef ou quelqu'un de ses assistants ne peuvent, pour une cause ou pour une autre, remplir leurs obligations ci-dessus mentionnées, le comité se réserve le droit de se procurer l'aide qui sera nécessaire pour la due exécution de l'ouvrage et d'en déduire le coût du salaire de la personne ou des personnes qui n'ont pu faire leur ouvrage.

Les discours seront rapportés dans la langue dans laquelle ils auront été prononcés, et traduits par les traducteurs officiels de la Chambre, conformément à l'édition pour laquelle ils sont requis, à un prix n'excédant pas $1.25 la page.

La Chambre concourt dans le dit rapport.

M. *Mackenzie*, du comité nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, jeudi, le 18 du courant, fait le rapport qui suit :

1.—PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS.

Messieurs

Appleby,	Guthrie,	Mackenzie,
Blake,	Holton,	McCarthy,
Brooks,	Irving,	McDougall (*Trois Rivières*),
Cameron,	Kirkpatrick,	McIntyre,
Cauchon,	Laflamme,	McIsaac,
Colby,	Langlois,	Mills,
Desjardins,	Macdonald, Sir J. A.	Oliver,
Devlin,	MacKay (*Cap Breton*),	Palmer.—24.

2.—LOIS EXPIRANTES.

Messieurs

Bain,	Dawson,	Macdonald (*Cornwall*),
Blackburn,	Dewdney,	McQuade,
Borren,	Donahue,	Monteith,
Brooks,	Ferguson,	Ouimet,
Brown,	Ferris,	Pettes,
Buell,	Gill,	Ray,
Burk,	Hall,	Robillard,
Campbell,	Jetté,	Ryan,
Casey,	Kirk,	Scatcherd,
Cheval,	Lajoie,	Shibley, et
Cimon,	Lanthier,	Smith (*Peel*).—35.
Daoust,	Little,	

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

3.—CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Messieurs

Aylmer,	Donahue,	McGreevy,
Baby,	Ferris,	Metcalfe,
Béchard,	Fiset,	Mitchell,
Bertram,	Flesher,	Mousseau,
Blake,	Geoffrion,	Norris,

Blanchet,
Borden,
Bourassa,
Bowell,
Bowman,
Brouse,
Buell,
Burk,
Burpee (*St. Jean*),
Burpee (*Sunbury*),
Carmichael,
Caron,
Cartwright,
Casey,
Casgrain,
Cauchon,
Church,
Colby,
Cook,
Costigan,
Coupal,
Cunningham,
Currier,
Davies,
DeCosmos,
Delorme,
Dewdney, (*Nord*),
Domville,
Gibbs (*Ontario*),
Gill,
Gillies,
Hagar,
Haggart,
Harwood,
Higinbotham,
Holton,
Huntington,
Hurteau,
Irving,
Jones (*Halifax*),
Jones (*Leeds*),
Keir,
Killam,
Kirkpatrick,
Laflamme,
Langevin,
Langlois,
Lanthier,
Laurier,
Macdonald (*Cornwall*),
Macdonald, Sir John A.,
Macdougall (*Elgin*),
Mackenzie,
Masson,
McCallum,
McDougall, (*Renfrew*)
Oliver,
Pickard,
Platt,
Plumb,
Pope (*Queen's, I. P. E.*),
Ray,
Robinson,
Robitaille,
Ross (*Prince Edouard*),
Rymal,
Schultz,
Shibley,
Sinclair,
Smith (*Selkirk*),
Smith (*Westmoreland*),
Snider,
Stephenson,
Thibaudeau,
Thomson (*Welland*),
Trow,
Tupper,
Vail,
Wallace (*Albert*),
White (*Hastings*),
White (*Renfrew*),
Workman,
Wright (*Ottawa*), et
Wright (*Pontiac*)—99.

4.—BILLS PRIVÉS.

Messieurs

Baby,
Barthe,
Blain,
Blanchet,
Bolduc,
Bourassa,
Bowman,
Brooks,
Burpee (*Sunbury*),
Cameron,
Campbell,
Casey,
Cheval,
Church,
Cimon,
Coffin,
Cuthbert,
Daoust,
Devlin,
Dymond,
Fiset,
Fleming,
Flynn,
Forbes,
Fraser,
Fréchette,
Galbraith,
Gaudet,
Geoffrion,
Gillmor,
Higinbotham,
Jetté,
Kerr,
Killam,
Kirk,
Kirkpatrick,
Lajoie,
MacDonnell (*Inverness*),
Macdougall (*Elgin*),
MacKay (*Cap-Breton*),
Macmillam,
McCarthy,
McCraney,
McIntyre,
McIsaac,
Mills,
Moffat,
Mousseau,
Oliver,
Ouimet,
Platt,
Ray,
Rochester,
Roscoe,
Scriver,
Skinner,
Taschereau,
Wallace (*Albert*),
Wallace (*Norfolk*), et
White (*Hastings*) - 60.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

5.—ORDRES PERMANENTS.

Messieurs

Appleby,
Baby,
Bertram,
Blanchet,
Bunster,
Casgrain,
Charlton,
Christie,
Cook,
Costigan,
De St. Georges,
Ferris,
Flesher,
Forbes,
Fréchette,
Galbraith,
Gaudet,
Gibson,
Guthrie,
Hall,
MacDonnell (*Inverness*),
Macmillan,
McCarthy,
McDonald (*Cap Breton*),
McKay (*Colchester*),
Orton,
Paterson,
Perry,
Pouliot,
Ross (*Durham*),
Rymal,
Scatcherd,
Schultz,
Scriver,
Shibley,
Short,
Smith (*Peel*), et
Wright (*Pontiac*).—38.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

6.—IMPRESSIONS.

Messieurs

Bourassa,
Bowell,
Charlton,
Church,
Delorme,
Desjardins,
De Veber,
Dymond,
Goudge,
Lanthier,
Ross (*Middlesex*),
Ross (*Prince Edouard*),
Stephenson,
Thompson (*Haldimand*),
Trow, et
Wallace (*Norfolk*).—16.

7.—COMPTES PUBLICS.

Messieurs

Archibald,
Bertram,
Blain,
Blake,
Bourassa,
Bowell,
Boyer,
Brouse,
Burpee (*St. Jean,*)
Burpee (*Sunbury,*)
Caron,
Cartwright,
Charlton,
Cimon,
Colby,
Davies,
Delorme,
Desjardins,
De Veber,
Domville,
Dymond,
Fiset,
Fréchette,
Galbraith,
Gibbs (*Ontario Sud,*)
Gibson,
Goudge,
Harwood,
Holton,
Jetté,
Jones (*Halifax,*)
Kirkpatrick,
Landerkin,
Langevin,
Laurier,
Little,
Macdonald, Sir J. A.,
Macdonald (*Toronto,*)
Macdougall (*Elgin,*)
Mackenzie,
Masson,
McCraney,
McGreevy,
Mcgregor,
McLeod,
McNab,
Metcalfe,
Mills,
Mitchell,
Mousseau,
Ouimet,
Pettes,
Plumb,
Pope (*Queen's, I. P. E.,*)
Power,
Richard,
Robitaille,
Rose (*Prince Edouard,*)
Rouleau,
Rymal,
Scriver,
Smith (*Selkirk,*)
Snider,
Taschereau,
Thibaudeau,
Thompson (*Haldimand,*)
Thomson (*Welland,*)
Tupper,
Vail,
Wood,
Workman,
Wright (*Ottawa,*)
Wright (*Pontiac,*) et
Young.—74

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

8.—BANQUES ET COMMERCE.

Messieurs

Archibald,
Béchard,
Biggar,
Blain,
Blake,
Boyer,
Brouse,
Brown,
Burpee (*St. Jean*),
Cameron,
Carmichael,
Caron,
Cartwright,
Cauchon,
Charlton,
Cockburn,
Currier,
DeCosmos,
De St. Georges,
De Veber,
Devlin,
Domville,
Dugas,
Dymond,
Fiset,
Fleming,
Forbes,
Gibbs (*Ontario Nord*),
Gibbs (*Ontario Sud*),
Greenway,
Haggart,
Holton,
Horton,
Irving,
Jetté,
Jones (*Halifax*),
Kirkpatrick,
Killam,
Laflamme,
Landerkin,
Langlois,
Laurier,
Macdonald, Sir J. A.,
Macdonald (*Toronto*),
Mackenzie,
McDonald (*Cap Breton*),
McGreevy,
McLeod,
Mitchell,
Monteith,
Mousseau,
Oliver,
Paterson,
Pickard,
Plumb,
Power,
Robillard,
Robinson,
Robitaille,
Rochester,
Ross (*Durham*),
Ross (*Middlesex*),
Rouleau,
Rymal,
Smith (*Selkirk*),
Smith (*Westmoreland*),
Taschereau,
Thibaudeau,
Thompson (*Haldimand*),
Thomson (*Welland*),
Tupper,
Wood,
Workman,
Yeo, et
Young.—75.

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

9.- -IMMIGRATION ET COLONISATION.

Messieurs

Aylmer,	Forbes,	Perry,
Bain,	Fraser,	Pettes,
Bannatyne,	Gaudet,	Pinsonneault,
Barthe,	Greenway,	Pope (*Compton,*)
Béchard,	Hagar,	Pouliot,
Benoit,	Horton,	Richard,
Bernier,	Huntington,	Rochester,
Biggar,	Jones (*Leeds,*)	Ryan,
Bolduc,	Lajoie,	Smith (*Peel,*)
Borron,	Little,	Stephenson,
Christie,	MacKay (*Cap Breton,*)	St. Jean.
Cockburn,	McNab,	Thompson (*Caribou,*)
Coupal,	Moffat,	Trow,
Cunningham,	Montplaisir,	White (*Hastings,*)
Dugas,	Orton,	White (*Renfrew,*)
Farrow,	Palmer,	Wright (*Ottawa,*) et
Ferris,	Paterson,	Yeo.—51.
Flynn,		

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

Sur motion de M. *Mackenzie*, la Chambre donne son concours au dit rapport, en ce qui concerne le comité permanent des ordres permanents.

Sur motion de M. *Mackenzie*, un comité spécial est nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres d'un comité conjoint de la bibliothèque des deux Chambres, et le dit comité est composé comme suit : MM. *Baby*, *Blanchet*, *Brouse*, *Cartwright*, *Cauchon*, *Delorme*. *Fréchette*, *Laurier*, Sir *John A. Macdonald*, *Masson*, *Mills*, *Tupper*, *Wright* (Ottawa) et *Young ;* et un message est envoyé au Sénat pour en informer leurs Honneurs.

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle reste ajournée jusqu'à jeudi prochain.

Sur motion de M. *Blake*, il est résolu que la pétition de *F. X. A. Biron* et autres, concernant l'administration de la justice dans le district de Richelieu, et la pétition de M. le juge *Loranger* y relative, soient entrées dans les Votes et Délibérations.

Et les dites pétitions sont comme suit :

CANADA.

A L'HONORABLE CHAMBRE DES COMMUNES DE LA PUISSANCE DU CANADA, EN PARLEMENT ASSEMBLÉE.

PLAISE A VOTRE HONORABLE CHAMBRE.

La pétition des soussignés, habitants le district de Richelieu, dans la province de Québec,

Représente très respectueusement à Votre Honorable Chambre :—

Que la conduite de l'honorable *Thomas Jean Jacques Loranger*, juge de la Cour Supérieure pour la dite province de Québec, résidant dans le dit district de Richelieu, a été et est depuis plusieurs années caractérisée par une négligence grave de ses devoirs et par des actes de nature à détruire la confiance des justiciables du dit district de Richelieu en lui, à savoir :

Que le dit honorable juge *Loranger*, chaque année, depuis qu'il est juge résidant en la ville de Sorel, dans le dit district de Richelieu, notamment entre le premier juillet mil huit cent soixante-et-sept, et le trente décembre mil huit cent soixante-et-quatorze, n'a pas voulu tenir et n'a pas tenu la " Cour de Circuit " durant toute la durée des termes dûment fixés pour la tenue de cette Cour dans la plupart des divers comtés des deux districts de Richelieu et Joliette, dans lesquels deux districts il était chargé et obligé d'administrer la justice, en sa dite qualité de juge, et nommément dans les comtés de Berthier, d'Yamaska, de l'Assomption et de Montcalm, et que sans causes raisonnables, souvent le dit honorable juge n'aurait pas même voulu se rendre et ne se serait pas rendu aux chefs-lieux des dits comtés pour y tenir en tout ou en partie quelques-uns des susdits termes, alors qu'il y avait des affaires devant la dite Cour de Circuit pour chaque tel terme, et ce aux grands détriment et dommage des justiciables et des hommes d'affaires résidant dans les susdits comtés, dont plusieurs, même, malgré leur besoin pressant d'un recours à la dite Cour de Circuit dans les divers comtés des dits districts de Richelieu et Joliette, ont, à cause des susdits refus et négligence de la part du dit honorable juge, renoncé à s'adresser, sauf quelques rares exceptions, à un tribunal rendu inefficace par la non tenue régulière, l'interruption trop fréquente et la clôture prématurée de ses termes et séances.

Que cependant en référant aux divers comptes, demandes et certificats présentés et transmis au gouvernement de cette Puissance depuis le dit premier juillet mil huit cent soixante et sept jusqu'au dit trente et un décembre mil huit cent soixante et quatorze, par le dit honorable juge *Loranger*, pour ses prétendus frais de voyage et de séjour, en sa dite qualité de juge, tant aux chefs-lieux des comtés susdits que dans plusieurs autres endroits tels que les cités de Québec, des Trois-Rivières et deMontréal, et par l'audition des divers protonotaires, greffiers, officiers de justice et autres témoins qu'il appartiendrait, il serait clairement prouvé que le dit honorable juge *Loranger* se serait fait payer sciemment et illégalement, chaque année, durant la dite période, par le gouvernement de cette Puissance, des sommes considérables qui réunies ensemble formeraient une somme totale d'au-delà de mille piastres, savoir :- d'environ mille cinq cent cinquante quatre piastres courant, pour des frais de voyages et de séjours, auxquels le dit honorable juge n'avait légalement aucun droit, vu (entr'autres raisons,) qu'il n'aurait été absent du dit lieu de sa résidence, Sorel. et qu'il n'aurait agi ou siégé, comme tel juge, aux chefs-lieux des susdits comtés et aux dites cités de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal, que pendant un nombre de jours et de termes beaucoup moins nombreux que ceux dont le dit honorable juge aurait, comme susdit, demandé et reçu les frais, honoraires et paiements, commettant par là sciemment et délibérément des exactions de deniers ou concussions au préjudice de la couronne.

Que, au chef-lieu du district de Richelieu, depuis une couple d'années, l'honorable juge refuse au barreau et aux justiciables de donner ses services suivant le besoin des affaires judiciaires, et que notamment, malgré les instances du barreau, le dit honorable juge, sans causes ni motifs raisonnables, a refusé et refuse d'octroyer des termes d'enquête et de prolonger les termes des cours, tel que nécessité par l'accumulation des affaires, causant ainsi des dommages considérables aux justiciables par les délais et les longueurs qu'entraînait l'instruction de leurs causes, et que pendant que les justiciables souffraient de ces refus, le dit honorable juge employait la plus forte partie de son temps à des absences fréquentes et prolongées en dehors du district.

Que même, contrairement à la loi, le dit honorable juge a, pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre derniers, fixé sa résidence en dehors et loin du district de Richelieu, en la ville de Lévis, dans le district de Québec, et ce, au détriment et dommage des justiciables.

Que le dit honorable juge *Loranger*, se serait, à plusieurs reprises, livré publiquement et sous les yeux des justiciables, a des intempérances et à des excès dans l'usage de boissons enivrantes, qui le rendaient incapable de remplir ses fonctions et qui enlevaient toute confiance et tout respect dans ses décisions, et cela notamment à Sorel, et à St.-François du Lac, dans le courant du printemps et de l'automne mil huit cent soixante et quinze.

Que pour éviter l'infirmation de certains de ses jugements, notamment dans deux causes mues dans la Cour Supérieure siégeant dans le district de Richelieu, sous les numéros mille trois cent vingt-deux et mille trois cent trente deux des dossiers de la dite cour, entre *Michel Mathieu*, demandeur, et *Jean-Baptiste Brousseau*, défendeur, le dit honorable juge a injustement et illégalement, après inscriptions produites par le dit défendeur pour révision des jugements par lui rendus en icelles causes, devant un tribunal supérieur, changé, falsifié et attiré le régistre ou rôle de la dite cour sur lequel se trouvaient inscrites les deux susdites causes, et y a fait des entrées fausses et comportant l'existance de faits et de procédés qui n'avaient jamais eu lieu ni existé, à savoir : que, le ou vers le dix huit octobre mil huit cent soixante et treize, au dit lieu de Sorel, le dit honorable juge aurait, hors de cour, privément, et à l'insçu du dit défendeur, biffé les lettres : " P. O. C. A. V.," signifiant : " Parties ouies, *curia advisare vult*," entrées et écrites par lui, comme juge de la dite cour, cour tenante, le trois octobre, mil huit cent soiyante et treize, dans les colonnes du dit rôle ou registre, appropriées aux dites causes, lors de l'appel des dites causes, et y a écrit et inséré, en dessous des susdites lettres biffées, les mots suivants : " *Le défendeur déclare son enquête close*," de sa propre main et écriture, lesquels dits derniers mots comportaient une fausseté, en autant que le défendeur en icelles causes, ni par lui même, ni par son procureur, n'avaient jamais dit ni déclaré avoir clos son enquête dans les dites causes, ou, dans aucune des dites causes ; et que, par suite des susdits changements, falsifications et altérations, le dit défendeur ne pouvant démontrer ni se prévaloir efficacement, des irrégularités et illégalités des inscriptions à l'enquête et au mérite, faites par le demandeur, dans les dites causes, et sur lesquelles irrégularités et illégalités, il, dit défendeur, se basait uniquement, pour demander la révision des jugements rendus sur icelles inscriptions, a été frustré des bénéfices qu'il avait droit d'attendre de ses dites inscriptions en révision dans les dites causes ; les jugements rendus par le dit honorable juge *Loranger*, dans les dites causes, ayant été confirmés par le dit tribunal de révision.

Que quelques jours postérieurs au dix de février mil huit cent soixante-et-quatorze, dans une autre, cause mue devant la dite Cour Supérieure, portant le numéro sept cent huit, entre *James O. Pope et al.*, demandeurs, et *Daniel Truesdell et al.*, défendeurs au dit lieu de Sorel, le dit honorable juge *Loranger* après avoir rejeté le dix février, même année mil huit cent soixante-et-quatorze, cour tenante, une motion des dits demandeurs, changea, à l'insçu des défendeurs, privément et hors de cour, le jugement qu'il avait rendu sur la dite motion, en accordant icelle motion et la maintenant hors de cour, après l'avoir rejetée comme susdit, cour tenante, et en biffant, hors de cour, privément et à l'insçu des défendeurs, sur le projet de jugement écrit de la main du dit honorable juge, les mots " et rejetant celle des demandeurs," écrits et entrés lors de la reddition du dit jugement rendu cour tenante, et en y écrivant et insérant au-dessus des susdits mots biffés les mots suivants : " et celle des demandeurs," ce qui, par ces derniers mots faisant suite à d'autres mots, voulait dire : " et accordant celle des demandeurs," et ce qui changeait complétement le susdit jugement rendu cour tenante.

Que dans une autre cause mise devant la dite Cour Supérieure portant le numéro mille six cent vingt deux (No. 1622), des dossiers de la dite cour, entre *Edouard Paul Hus*, demandeur, et *Joseph Millette*, défendeur, le dit honorable juge *Loranger*, par un jugement interlocutoire rendu dans la dite cause, à Sorel, dans le district de Richelieu, le seize mars mil huit cent soixante et quinze, a ordonné une enquête " *Enquête, Information et Expertise*," par laquelle il ordonnait à trois experts de chercher dans les greffes et notariats du district de Richelieu, et des districts voisins, ainsi que dans les greffes des seigneuries, les titres origi-

naires de concession de toutes et chacune les terres de la concession appelée "*Concession du Chenal du Moine*," dans Sorel, depuis le numéro un jusqu'au numéro vingt-quatre, qui était le dernier de la dite concession ; lorsque, dans la dite cause, il ne s'agissait que de la *possession* contestée entre les parties litigantes d'une seule propriété, savoir : de la concession portant le numéro six (No. 6). Que telle expertise était de nature à entraîner des frais considérables et ruineux pour les parties, tellement que toutes deux, d'un commun accord, ont produit au dossier une renonciation écrite, et que, pour éviter telle expertise le demandeur a préféré faire des admissions de faits non encore prouvés dans la dite cause.

Que dans l'opinion sincère des requérants, ce procédé étrange et anormal ne peut être expliqué que par les, et attribué aux circonstances suivantes, savoir :

Que lors du dit jugement interlocutoire et depuis quelque temps auparavant, le dit honorable juge *Loranger* était en négociations pour faire l'acquisition de la terre ou propriété numéro vingt-quatre (No. 24) de la dite concession du Chenal du Moine au prix d'environ vingt mille piastres, et que la perfection du dit marché ou acquisition, était suspendue et retardée par le manque des titres ou de quelques-uns des titres de la dite propriété. Ces circonstances autorisent les requérants à croire que le véritable motif et le principal but du dit honorable juge en ordonnant la dite expertise, était plutôt le désir de découvrir pour son bénéfice ou avantage personnel, les titres de la dite propriété qu'il voulait alors acheter, que de servir les fins de la justice dans la dite cause ; et c'est l'interprétation qui a été donnée par plusieurs de ceux qui en ont eu connaissance, des motifs du juge, en rendant le susdit jugement interlocutoire.

Que les justiciables du district de Richelieu ont perdu toute confiance dans l'administration de la justice par le dit honorable juge *Loranger*, par suite de la partialité évidente et notoire du dit honorable juge, dans l'exercise de ses fonctions justiciaires, en faveur de certains membres du barreau de Richelieu, pratiquant devant lui, partialité si notoire et si bien prouvée aux yeux du public, que certains plaideurs et en assez bon nombre, abandonnaient leur procureur attitré et employaient les dits membres du barreau ainsi favorisés par lui, ou adjoignaient à leur procureur attitré, tels membres du barreau ainsi favorisés par lui, en avouant hautement qu'ils en agissaient ainsi parce que ces membres du barreau avaient tout empire sur le juge et qu'il leur faisait gagner toutes leurs causes.

Que le dit honorable juge *Loranger* a souvent dans l'exercice de ses dites fonctions de juge, agi et jugé d'une manière manifestement injuste, arbitraire et partiale, en maintes circonstances, envers et contre plusieurs des justiciables du dit district de Richelieu, dans des causes et affaires à lui soumises et plus particulièrement envers et contre les sieurs *Joseph Duguay*, *Louis Manseau*, marchands de la Baie du Febvre, comté d'Yamaska, *Moë Fortier*, marchand, de St. David, même comté, *Maxime Beaupré* et *Pierre Letendre*, marchands, et *Jean Salvas*, bourgeois et commerçant, de St. Michel d'Yamaska, même comté, et *Thimothé D. Latour*, notaire, de Lanoraie, comté de Berthier, et généralement tous les hommes du district de Richelieu ayant des affaires judiciaires considérables ; et que le seul motif que vos requérants puissent assigner à cette conduite arbitraire du juge contre ces diverses personnes serait le désir et l'intention de sa part de les décourager de plaider, dans le but de diminuer ses travaux judiciaires ; et que de fait, par suite de sa dite conduite, les affaires judiciaires dans le dit district ont été, depuis quelques années, moins importantes et nombreuses qu'elles l'auraient été, s'il n'avait tenu pareille conduite, plusieurs des justiciables du dit district évitant souvent, au sacrifice de leurs droits et de leurs intérêts, de porter des affaires judiciaires devant le dit honorable juge à cause du manque de confiavce qu'ils entretiennent à son égard.

Que par tous ces susdits faits de négligence, de mauvais vouloir, d'injustice, de partialité et d'àrbitraire, ces susdites exatcions d'argent au préjudice de la couronne, ces susdits changements, altérations et falsifications du rôle ou registre de la cour au grand préjudice des parties intéressées, le dit honorable juge *Loranger* a détruit toute confiance en lui et tout respect à son égerd et qu'il s'est rendu tout à fait indigne d'exercer plus longtemps les importantes, nobles et augustes fonctions de juge, en la province de Québec.

Vos pétitionnaires se sont longtemps abstenus de dénoncer à Votre Honorable Chambre la conduite du dit honorable juge Loranger à cet égard dans l'espoir que ceux dont le devoir spécial est de veiller à l'administration de la justice en prendraient connaissance ; et c'est seulement parce que par suite de sa dite conduite, le désordre est à son comble et l'administration de la justice, dans le dit district de Richelieu, est tombée dans le discrédit le plus déplorable, que vos pétitionnaires se sont décidés à prier Votre Honorable Chambre de faire droit à leurs plaintes.

Vos Pétitionnaires vous priant de croire que ce n'est qu'à regret et dans le seul but de servir les meilleurs intérêts de l'administration de la justice qu'ils adoptent ce procédé, que le plus grand nombre des justiciables du district de Richelieu approuvent, mais que, ils n'osent supporter ouvertement, craignant et redoutant les représailles du dit honorable juge si ce dernier réussissait à se débarrasser des plaintes portées contre lui.

Que les faits ci-dessus s'ils ne sont pas tous à la connaissance personnelle des pétitionnaires, sont de notoriété publique et sont parvenus à leur connaissance d'une manière croyable et digne de foi.

Que vos pétitionnaires sont en lieu d'affirmer que tous les faits et plaintes ci-dessus articulés peuvent être prouvées d'une manière irrécusable.

Qu'ils sont de plus informés, et ont raison de croire que la preuve de la plupart des faits les plus importants sus-articulés, existe déjà dans le département de la Justice, à Ottawa, et ils déclarent de plus qu'une requête par des personnes autorisées à exiger la production de documents et de témoignages établirait clairement la vérité et l'exactitude de tous et chacun les allégués de la présente requête.

C'est pourquoi vos pétitionnaires prient humblement votre honorable Chambre de prendre leur présente

pétition en considération, et d'y faire droit, conformément à la loi, la justice et dans l'intérêt du service public.

Et vos pétitionnaires comme c'est leur devoir ne cesseront de prier.

District de Richelieu, le 31 mars 1876.

(Signé), F. X. A. BIRON, notaire,
" LOUIS VADNAIT,
" WILLIAM DELLY, marchand,
" MOE FORTIER. ex-M. P. pour Yamaska,
" P. LETENDRE, marchand,
" JOS. DUGUAY, ex-M. P.,
' M. BEAUPRÉ, marchand, Yamaska.

AUX HONORABLES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA, EN PARLEMENT ASSEMBLÉS.

La pétition de l'honorable *Thomas Jean Jacques Loranger*, de la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, un des juges de la Cour Supérieure,

Vous expose respectueusement : —

Que pendant la dernière session du Parlement, mais à une époque trop avancée, pour qu'il en fut pris connaissance, une pétition a été présentée à Votre Honorable Chambre par *François X. A. Biron*, écuier, et six autres, contre votre pétitionnaire, mettant faussement, mensongèrement et calomnieusement à sa charge diverses accusations concernant l'exercice de ses fonctions de juge.

Que quelques jours après la présentation de cette pétition, votre pétitionnaire a demandé à Votre Honorable Chambre de vouloir bien l'entendre à sa barre, en défense à ces accusations, mais qu'il n'a pas été prononcé sur sa demande.

Que votre pétitionnaire ayant appris par les journaux que la dite pétition doit être renouvelée pendant la présente session, ou que des procédés devront être adoptés pour qu'il soit procédé sur icelle, s'empresse de se présenter d'avance devant votre honorable Chambre pour la saisir de sa dénégation la plus formelle et la plus absolue des faits contenus en cette pétition ou dans aucune pétition semblable, sur lesquelles il se déclare près à subir sans délais toute investigation et forme de procès quelconque, dans la vue de démontrer son innocence et la fausseté des accusations, et vous prie de recevoir telle déclaration de sa part et le renouvellement de sa demande à l'effet d'être entendu devant Votre Honorable Chambre en défense à icelles accusations, ou quand et comme il vous plaira de l'ordonner.

Comme par sa présente pétition votre pétitionnaire, sous la réserve de tous ses droits constitutionnels, vous prie de prendre sa demande en votre favorable considération de vouloir bien lui permettre au cas où la dite pétition du dit *Francois X. A. Biron* et autres serait renouvelée ou toute autre pétition semblable présentée, de saisir Votre Honorable Chambre à l'avance, de sa dénégation formelle et absolue des faits contenus en telle pétition, de recevoir sa déclaration qu'il est prêt en aucun temps et sous le plus bref délai, à se soumettre à toute enquête, investigation et forme de procès qu'il vous plaira ordonner d'après la constitution et les lois qui régissent la Puissance pour être procédé sur icelles pétitions, qu'il se propose même de les demander et d'avance et au cas où il y aurait lieu votre pétitionnaire vous prie de vouloir bien l'entendre en défense à icelles pétitions.

Et votre pétitionnaire ne cessera de prier.

T. J. J. LORANGER.

Février 1877.

Sur motion de M. *Langevin*, il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour une copie du rapport de M. *Kingsford* sur les quais de la Baie St. Paul, des Eboulements et de la Malbaie, dans l'été de 1876.

M. *Colby* propose, que dans l'opinion de cette Chambre, il serait avantageux au pays de réduire les droits sur le pétrole raffiné.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

M. *Mackenzie* met devant la Chambre le rapport officiel de la distribution des statuts de la Puissance du Canada, 39 *Victoria*, troisième session du troisième Parlement, 1876.

L'ordre du jour pour la reprise des débats sur la motion de M. *Macdonald* (Toronto) : " Que ce soit un " ordre de cette Chambre, que tous les jours immédiatement après que l'Orateur aura pris le fauteuil, à trois " heures de l'après-midi, les prières maintenant récitées dans le Sénat soient récitées dans cette Chambre " par tel chapelain qu'il plaira à l'Orateur de nommer pour cet objet, et en son absence, par le Greffier de la " Chambre," etant lu, sur motion de M. *Macdonald* (Toronto), le dit ordre est déchargé.

M. *Macdonald* (Toronto) propose alors qu'un comité spécial soit nommé pour considérer et faire rapport s'il serait désirable d'avoir une formule de prière dans cette Chambre, et qu'il soit composé de MM. *Macdonald* (Toronto), *McCraney*, *Gibbs* (Ontario Sud), *Wood*, *Blackburn*, *Goudge*, *Casgrain*, *Desjardins*, *McDonald* (Cap Breton), *Ryan*, *Carmichael*, *Platt* et *Wright* (comté d'Ottawa), et le dit comité est nommé.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Norris*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de retirer l'eau du canal Welland, l'hiver prochain, dans le but de compléter certains travaux dans ce canal, ou si quelque moyen de faire ces travaux sans retiré l'eau peut être trouvé.

M. *Little*—Jeudi prochain—Si le Maître-Général des Portes a l'intention de faire des arrangements pour empêcher les lettres enregistrées d'être ouvertes; et si dans le cas de pertes, un dédommagement sera accordé par le département des Postes.

M. *Farrow*—Jeudi prochain—Est-ce l'intention du gouvernement de donner pendant cette session quelque soulagement au commerce de sel en imposant, ainsi qu'il a été fait, l'année dernière, un droit minime sur le sel venant des Etats-Unis au Canada.

M. *Stephenson*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de présenter durant cette session une mesure pour modifier le mode actuel de constituer le Sénat, vû qu'il a déjà été déclaré incompatible avec le principe fédéral qui fait la base de notre gouvernement et fatal à l'efficacité d'une seconde Chambre.

M. *Béchard*—Vendredi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour un état clair et complet des biens et affaires (actif et passif) d'une compagnie sous le nom de " Le Crédit Foncier du Bas-Canada " incorporée en vertu du chapitre 102 des Statuts du Canada, 36 *Vict.*, (1873), et notamment,

1. Le montant du capital souscrit;
2. Le montant versé de ce capital;
3. Le montant des lettres de gages en circulation;
4. Le montant placé et garanti par titres hypothécaires;
5. La valeur des immeubles hypothéqués.
6. Le montant des capitaux possédés à titre de dépôt, depuis que la dite compagnie a commencé ses opérations jusqu'au 1er janvier dernier (1877.)

Le dit état ne devra pas comprendre l'actif, passif, droits, actions, priviléges et hypothèques que le dit Crédit Foncier du Bas-Canada aurait acquis de toute compagnie ou compagnies, de sociétés de construction, formées sous l'autorité de l'acte du chapitre 69 des Statuts Refondus du Bas-Canada, ou résultant de toute fusion ou amalgamation entre le dit Crédit Foncier du Bas-Canada et toute compagnie ou compagnies formées en vertu de l'acte en dernier lieu cité; un état séparé et distinct, clair et complet des biens et affaires (actif et passif) de toute telle compagnie ou compagnies, acquis et possédés par le dit Crédit Foncier devant pareillement être fait, dans la forme et de la manière en premier lieu mentionnés jusqu'au 1er janvier dernier (1877).

En outre copies des divers états dûment faits et attestés par le dit Crédit Foncier du Bas-Canada depuis le commencement de ses opérations jusqu'au 1er janvier dernier.

M. *Langevin*—Jeudi prochain—Etat donnant toute correspondance qui peut avoir eu lieu entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses officiers et *F. J. Bernard*, écuier, entrepreneur de la ligne télégraphique de la Colombie-Britannique, depuis le 26 mai 1875, et aussi tout ordre départemental et ordre en Conseil, depuis la même date, relativement à la construction ou à l'entretien de cette ligne télégraphique, ou en rapport avec les réclamations faites par le dit *F. J. Bernard* par suite de l'ordre qui lui fut donné le 9 avril 1875, de cesser les travaux de la ligne du télégraphe dans la Colombie-Britannique.

M. *Langevin*—Jeudi prochain—Etat indiquant chaque somme d'argent payée à *F. J. Bernard*, Ecuier, entrepreneur de la ligne télégraphique dans la Colombie-Britannique, depuis le 10 février 1875, indiquant aussi pourquoi chaque telle somme d'argent lui a été ainsi payée, et donnant les estimés et pièces justificatives, rapports et ordres en vertu desquels chaque telle somme lui a été ainsi payée.

M. *Cartwright*—Vendredi prochain—Que cette Chambre se forme en comité général pour examiner l'opportunité d'amender et de consolider tel qu'amendé les divers actes d'assurances rappelant pour cette fin les parties non rappelées des actes du Canada, 31 *Vic.*, c. 48; 34 *Vic.*, c. 9-37; *Vic.*, c. 48-38; *Vic.*, c. 21; partie de la 23e sect. de 38 *Vic.*, c. 20, et c. 52 des statuts consolidés du Haut-Canada.

M. *Domville*—Jeudi prochain—Que vu que le transport des grandes quantités de charbon appartenant à des individus ou à des compagnies a été retardé sur le chemin de fer Intercolonial l'année dernière, confisquées et accaparées, un ordre de la Chambre émané pour tous papiers, correspondances et télégrammes se rapportant à ces faits, et montrant en vertu de quelle autorité ce charbon a été ainsi arrêté, confiqué et accaparé, et si ces faits ont êté ratifiés, approuvés par l'inspecteur des chemins de fer du gouvernement ou par le gouvernement.

M. *Young*—Mercredi prochain—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence pour la prier de faire mettre devant cette Chambre tous les rapports qui peuvent être en la possession du gouvernement relativement au nombre de faillites, à l'actif et au passif des faillis et plus particulièrement au nombre et à la nature des compositions qui ont eu lieu dans le Canada durant les douze derniers mois.

M. *Young*—Mercredi prochain—ORDRE DE CETTE CHAMBRE pour un état aussi exact que possible montrant le revenu payé par chaque province de la Puissance et le montant qu'elle a reçu du gouvernement fédéral durant les cinq dernières années, savoir 1872, 1873, 1874, 1875 et 1876 respectivement, cet état devant de plus indiquer le montant versé par tête dans chaque province dans le trésor public et le montant perçu.

M. *Tupper*—Que tous les papiers et correspondances en la possession du gouvernement concernant les améliorations du havre à l'embouchure de la rivière de l'île Patridge soient déposés sur la table de la Chambre, ainsi que les papiers et correspondances relatifs aux réparations et à la protection du quai en cet endroit.

M. *Tupper*—Jeudi prochain—Adresse pour un rapport contenant les propositions faites par l'hon. ministre des Finances à Londres au sujet du dernier emprunt, spécifiant le temps accordé pour la réception des soumissions, l'époque à laquelle les soumissions furent fermées, avec les montants offerts par les soumissionnaires, les noms de ceux dont les offres furent acceptées et les montants qui leur ont été accordés respectivement.

M. *Campbell*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de la correspondance concernant le maître des postes à Grand Bras et la raison pour laquelle *McLeod* n'a pas eu le bureau après avoir été nommé et avoir donné des cautions suffisantes ; aussi le nom du maître de poste actuel et les noms de ses cautions.

M. *Dymond*—Jeudi prochain—Ordre pour un état de toutes les convictions pour offenses capitales, contenant la date de la conviction, le nom du condamné, l'endroit où le crime a été commis et ce que le gouvernement a fait dans chaque cas, pendant les trois années expirées le 31 décembre 1877.

M. *Orton*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de mettre une malle sur la branche Saint-Clavis du chemin de fer Sud du Canada, le printemps prochain, et si non, pourquoi ?

M. *Ryan*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de tous papiers et correspondances relatifs à la distribution des terres des Métis dans la province de Manitoba.

M. *I. C. Pope*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous les rapports en possession du département des Travaux Publics relativement au brise-lames Victoria, à Wood Islands ; aussi toute la correspondance y relative du gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard ou de membres quelconques de la législature locale.

M. *I. C. Pope*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'affecter une somme dans les estimés pour l'amélioration du brise-lames et du havre Victoria, à Wood Islands.

M. *McCarthy*—Jeudi prochain—ADRESSE à Son Excellence pour une copies des annonces ou avis demandant des soumissions pour le service postal pendant la session de 1876 sur les lacs Huron et Supérieur entre les ports, sur le lac Huron et la Baie Georgienne et Prince Arthur Landing, à Duluth, les soumissions reçues en réponse, et toute correspondance y relative, l'ordre ou les ordres en Conseil, s'il y en a, et le contrat fait.

M. *Bowell*—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état de tous les montants payés jusqu'à cette date en rapport avec l'achat de 50,000 tonnes de rails d'acier etc., pour le chemin de fer du Pacifique, avec les dates de ces paiements, les noms de ceux à qui ils ont été faits, tous les frais et commission payés pour ces rails jusqu'à leur livraison dans le pays, et les sommes encore dues sur cet achat.

M. *Bowell*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des montants payés pour impressions par le département des Postes durant les années 1874, 1875 et 1876 respectivement, le dit état devant indiquer la province dans laquelle l'ouvrage a été fait, la nature de l'ouvrage, le nom des personnes par qui il a été fait, s'il a été fait par contrat ou autrement, et les noms des personnes qui ont reçu les paiements et ont donné les reçus.

M. *Bowell*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état détaillé des dépenses encourues en 1874, 1875 et 1876, pour annonces en faveur du gouvernement ou de toute branche du service public, dans les journaux de la Puissance, le montant payé à chaque journal respectivement, l'objet pour lequel tel montant payé pour abonnements et les journaux requis pour l'usage des départements publics ou pour la circulation en Europe ou autres fins.

No. 4.

OTTAWA, MARDI 13 FEVRIER 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

No. 5.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 15 FÉVRIER 1877.

Vingt-deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la compagnie du pont du Sud du Canada ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le temps limité pour l'achèvement de certains ouvrages autorisés par leur acte d'incorporation, pour la continuation de tous leurs pouvoirs corporatifs et pour autres fins.

De la compagnie nationale de placement du Canada (à responsabilité limitée), et de *J. M. Grover* et autres, directeurs provisoires de la banque de Londres et du Canada ; demandant certains amendements à leur acte d'incorporation.

De *J. B. Rottot*, président, et autres, directeurs de la société de construction St. Jacques ; demandant la passation d'un acte pour étendre leurs pouvoirs corporatifs.

De *Charles Cox* et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie d'assurance Maitland.

Motion étant faite que la pétition de *Henry Mitchell* et autres, propriétaires de charbon, et autres personnes intéressées dans le commerce de charbon et dans la marine marchande du Canada ; demandant que les droits imposés par les Etats-Unis sur le charbon canadien soient neutralisés par un bonus équivalent sur tout le charbon envoyé aux Etats-Unis ; ou qu'un droit de 50 centins par tonne soit imposé sur tout le charbon importé dans le Canada, soit maintenant reçue,

M. l'Orateur décide,—" Que la conclusion de cette pétition comportant une charge publique, elle ne peut pas être reçue."

Motion étant faite que la pétition de *R. M. Ralph* et autres, ex-sergents de l'état-major du bataillon provisoire d'infanterie au fort Osborne, Manitoba ; exposant certains griefs et réclamant six mois de solde et autres indemnités, soit maintenant reçue,

M. l'Orateur décide,—" Que la conclusion de la pétition comportant une dépense de l'argent public, elle ne peut pas être reçue."

M. *Ross* (Middlesex), du comité spécial nommé pour examiner quels arrangements pourraient être faits pour avoir un compte-rendu officiel des débats de la Chambre, présente le deuxième rapport de ce comité qui est comme suit :

Le comité spécial nommé pour examiner quels arrangements pourraient être faits pour avoir un rapport officiel des débats de la Chambre, demande qu'il lui soit permis de soumettre comme son deuxième rapport le rapport ci-joint de son sous-comité qui avait été chargé de voir les personnes qui pourraient désirer d'entreprendre le compte-rendu officiel des débats de la Chambre et de recevoir leurs soumissions, auquel rapport ils demandent respectueusement à la Chambre de concourir.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. W. ROSS,
Président.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

CHAMBRE DE COMITÉ,
13 février 1877.

Le sous-comité nommé pour conférer avec les personnes qui pourraient désirer d'entreprendre le compte-rendu officiel des débats de la Chambre, demande qu'il lui soit permis de faire rapport qu'il a reçu des soumissions de MM. *Phelan*, *Richardson* et *Watson*, et considérant la soumission de M. *Richardson* comme la plus satisfaisante, il demande qu'elle soit acceptée, suivant les règles et conditions contenues dans le premier rapport du comité, que les frais ne devront pas excéder $5,500.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. W. ROSS,
M. BOWELL,
A. H. DYMOND,
ALPH. DESJARDINS.

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), le concours de la Chambre est donné au dit rapport.

M. *Mackenzie* met devant la Chambre le rapport de l'ingénieur en chef des travaux publics sur le progrès de l'élargissement du canal entre le lac Erié et Montréal.

M. *Cartwright* met devant la Chambre un état de toutes les allocations et gratifications accordées en vertu de l'acte 33 *Vict.*, ch. 4, intitulé : " Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil en pourvoyant à une pension en faveur des personnes qui y sont employées.

Les bills suivants sont présentés et lus une première fois et remis à lundi prochain pour la deuxième lecture, savoir :

Par M. *Irving* :—Bill No. 3 concernant la procédure et la preuve dans les causes criminelle.

Par M. *Blair* :—Bill No. 4 pour rappeler l'acte 37 *Victoria*, chapitre 49, intitulé : " Acte pour autoriser les corporations et les institutions incorporées hors des limites du Canada à y prêter et placer des fonds."

Par M. *Dymond* :—Bill No. 5 pour amender l'acte concernant la procédure criminelle, en permettant à des personnes accusées d'un crime de témoigner comme témoins de la défense.

Sur motion de M. *Mackenzie*, le rapport du comité spécial nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents de cette Chambre, en ce qui concerne les comités suivants, savoir : priviléges et élections ; lois expirantes ; chemins de fer, canaux et télégraphes ; bills privés ; impressions ; comptes publics ; banques et commerce, et immigration et colonisation, est adopté.

Sur motion de M. *Stirton*, il est ordonné qu'il soit envoyé un message au Sénat priant leurs honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des impressions, et les informant que les membres du comité permanent des impressions, savoir : MM. *Bourassa*, *Bowell*, *Charlton*, *Church*, *Delorme*, *Desjardins*, *De Veber*, *Goudge*, *Lanthier*, *Ross* (Middlesex), *Ross* (Prince-Edouard), *Stephenson*, *Thompson* (Haldimand), *Trow* et *Wallace* (Norforlk), agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

M. *Burpee* présente, en obéissance à un ordre de la Chambre du vingt mars 1876, un état de toutes les locomotives importées au Canada, indiquant la classe de ces locomotives, par qui elles ont été entrées et le montant de droits payé, depuis le 1er juillet 1867 au 22 mars 1876.

M. *Cartwright* dépose devant la Chambre un état des paiements chargés aux *dépenses imprévues*, en vertu d'ordres en Conseil, depuis le 1er juillet 1876 jusqu'à date, conformément à l'acte 39 *Victoria*, chapitre, cédule B.

Il dépose aussi devant la Chambre un état des dépenses jusqu'à date au compte de l'exposition de la Nouvelle-Galles du Sud sous l'autorité de mandats spéciaux de Son Excellence le Gouverneur-Général, daté 21 décembre 1876, pour $25,000.

Sur motion de M. *Flynn*, il est résolu qu'un ordre de la Chambre émané à l'officier qu'il appartient pour des copies des instructions données par le département de l'Intérieur aux inspecteurs touchant l'acte des poids et mesures, avec les noms et les salaires de ces inspecteurs ou sous-inspecteurs.

M. *Brouse* propose que la Chambre se forme en comité général pour examiner la résolution suivante:

Résolu—Qu'une récompense soit accordée aux loyaux volontaires qui, durant les troubles de 1837 et 38, ont défendu en ce pays le pavillon britannique, et cette Chambre est d'opinion qu'une étendue de terres incultes du Canada leur soit accordée et qu'elle ne soit pas inférieure à celle qu'on accorde à tout colon immigrant.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Mitchell* une adresse est votée à Son Excellence pour des copies de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement Impérial au sujet de la législation concernant la marine marchande;—aussi copie des instructions données à M. *William Smith*, député du ministre de la Marine et des Pêcheries lors de sa mission récente en Angleterre concernant le même sujet, ainsi que toute la correseondance s'y rattachant, échangée entre le dit député et le gouvernement Impérial ou quelqu'un de ses officiers;—et aussi toute la correspondance concernant telle mission, échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries et le dit député, avec le rapport de ce dernier au sujet de cette mission.

Sur motion de M. *Domville*, il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état renfermant les renseignements ci-dessous désignés à l'égard de la construction, l'année dernière, d'un égoût collecteur en brique sur le terrain de la station du chemin de fer Intercolonial, à Moncton :

1. L'autorité parlementaire en vertu de laquelle cette dépense a été faite.
2. Le plan indiquant la localité, les dimensions et l'étendue de cet égoût et des constructions qui y servent.
3. Le nombre de verges cubes d'excavations, dans la terre et le roc ; le temps de main-d'œuvre et les frais encourus pour ces excavations ; la quantité de pierre, briques, chaux et ciment employée, et le prix qu'elle a couté dans la localité où elle a été reçue ; le montant payé ou accordé pour son transport ; le nombre de jours de main-d'œuvre et les frais encourus par les travaux en briques et en pierre ; la quantité de matériaux employés pour couvrir l'égoût, ainsi que le nombre de jours de main-d'œuvre et les frais encourus par cet ouvrage.
4. Le détail de tous les autres deniers portés au crédit de l'égoût collecteur.
5. Le prix total de l'égoût collecteur.
6. Les noms des personnes de qui chaque lot de ces matériaux a été acheté, la localité d'où ils proviennent, et les deniers payés à chaque personne, avec la date du paiement.
7. L'état demandé devant indiquer comment les frais se rapportant à l'égoût collecteur ont été classifiés et entrés dans les comptes publics.

Aussi un ordre de la Chambre pour un état montrant :

1. La dimension et le coût originel, non compris l'appareil de chauffage de la bâtisse de brique de Moncton, connue sous le nom de bureaux généraux du chemin de fer Intercolonial :
2. La dimension et le coût des additions faites à cette bâtisse.
3. Le coût originel de l'appareil de chauffage et de toutes additions faites durant l'année 1876.
4. Un plan de chacun des quatre planchers de la dite bâtisse telle que présentement construite, expliquant l'usage auquel chacune des chambres est destinée.
5. L'autorisation du parlement pour ces diverses dépenses.
6. Les noms de toutes les personnes qui peuvent avoir été employées comme inspecteurs, chauffeurs, surveillants du dit ouvrage le temps qui a été payé à chacun d'eux, ainsi que le montant de leur salaire. Dans le cas où l'ouvrage aura été fait sous contrat, l'état devra le démontrer ainsi que la date et le montant du contrat et le nom du contracteur.

Le dit état devra donner les détails du coût aussi bien que le montant dépensé dans chaque cas, ainsi que la manière dont ces dépenses ont été classifiées.

Aussi un ordre de la Chambre pour un état des dépenses encourues durant les deux années finissant le 31 janvier 1877, pour tapis, rideaux, meubles de salles à diner et de chambres à coucher, ornements et améliorations, ustensiles, linges, vaisselles de faïence, porcelaines, coutellerie, argenterie ; aussi pour pupitres, tables, chaises, sofas, canapés, tableaux et ornements pour les bureaux du personnel du chemin de fer Intercolonial, à Moncton ; l'état devra donner le nom et le coût de chaque article, il devra aussi inclure tous articles fournis par un département quelconque ou division du service des chemins de fer.

Aussi un ordre de la Chambre pour un état de l'officier du chemin de fer Intercolonial préposé à la chose, et indiquant la quantité, l'espèce et le prix des rails, coussinets-éclisses, boulons, chevilles et traverses, comme suit:

Reçus mais non en usage le 30 juin 1875 ; reçus pendant l'année expirée le 30 juin 1876 ; employés et disposés de toute autre manière pendant la même période ; ce qui en restait, mais ne servait pas à cette date ; reçus pendant les six mois expirés le 31 décembre 1876 ; employés et disposés de toute autre manière pendant la même période ; ce qui en restait mais ne servait pas au 31 décembre dernier.

L'état devant indiquer la date de la réception de chaque lot, la quantité qui en a été reçue, l'endroit où il a été déposé, les personnes de qui il a été acheté, le nom du navire qui a transporté les rails, coussinets-éclisses, etc., le chiffre du fret payé, et le nom de toutes les personnes auxquelles ce matériel a été vendu, la quantité qui en a été vendue et les prix qu'il a obtenus.

Aussi un ordre de la Chambre pour un rapport montrant l'autorité en vertu de laquelle deux excellentes maisons avec des étables et des dépendances furent construites, l'été dernier, à Moncton pour l'usage de l'ingénieur résidant et du surintendant du trafic du chemin de fer Intercolonial ; le montant dont la dépense était autorisée et le montant réellement dépensé, ce rapport devant être accompagné d'états indi-

quant les montants demandés pour ces ouvrages et les comptes auxquels ils ont été chargés dans les livres du chemin de fer; ces états devant être faits de manière à donner les détails qui suivent: —

1. La quantité, l'espèce et le coût de la pierre employée dans les caves et fondations.
2. Le travail et ce qu'il a coûté.
3. Le coût de la construction des caves et des fondations.
4. Le coût des fondations qui n'ont pas servi et de leur remplacement.
5. Le coût de l'ouvrage et des matériaux employés à construire des conduits et à les relier à l'égoût principal.
6. Le montant payé pour les tuyaux et pour les poser, avec la largeur et la longueur de ces tuyaux, le coût des bains, des réservoirs, des pompes, cabinets d'aisance, etc.
7. Le coût des cheminées, grilles, poëles, ouvrages en bois, en plâtre, terrassements et clôtures.
8. Le coût de l'inspection.

L'état devra donner le nom des endroits d'où la pierre a été tirée, le nombre de jours que les ouvriers ont été employés à tirer cette pierre et le montant chargé aux bâtisses pour cela, et le montant chargé ou alloué pour le fret.

Aussi—un ordre de la Chambre pour un état de la quantité d'ouvrage fait pour élargir l'aqueduc du chemin de fer à Moncton en 1876 avec détails des dépenses y relatifs.

Aussi—un ordre de la Chambre pour un état en détail de toutes les dépenses faites pour construire le restaurant, élargir le magasin d'entrepôt, construire des hangars pour le fret et le charbon, le dépôt, les plateformes, les lisses de lestage et autres ouvrages faits dans la cour de la gare à Moncton en 1876.

Aussi—un ordre de la Chambre pour un état donnant un compte-rendu complet de tous les accidents qui ont eu lieu sur le chemin de fer Intercolonial depuis le 1er juillet dernier, indiquant la cause de chaque accident et l'endroit où il est arrivé, les dommages causés, les frais de réparations, l'indemnité accordée aux personnes pour effets endommagés ou blessures reçues, et ce qui a été fait à l'égard des négligences qui ont pu causer ces accidents.

Aussi—une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour copie de tous ordres en Conseil émis, et de toute correspondance échangée entre l'officier chargé de l'administration des chemins de fer du gouvernement ou le surintendant préposé au trafic et le ministre des Douanes, le ministre de la Marine et des Pêcheries et le ministre des Travaux Publics, au sujet de la nomination de M. *James McAllister* au poste de caissier du chemin de fer Intercolonial, la création de la charge d'auditeur fédéral à Moncton, la translation de M. *McAllister* à cette dernière charge, la nomination de M. *Charles D. Thomson* au poste de caissier, la destitution subséquente de M. *Thompson*, l'abolition de la charge d'auditeur de la Puissance et la réintégration de M. *James McAllister* dans sa charge de caissier et la manière subséquente dont M. *Thompson* fut pourvu.

Aussi—un ordre de la Chambre pour un état fait de manière à indiquer pour chaque mois des deux années expirées le 31 décembre 1876, les détails suivants concernant le fonctionnement et l'administration du chemin de fer Intercolonial:

1. Le nombre de milles parcourus par les locomotives dans chaque service, savoir: les convois ordinaires de voyageurs, les convois spéciaux de voyageurs, les convois pour le transport des marchandises, les convois mixtes et les convois de travailleurs, avec le nombre de milles parcourus par chaque espèce de chars employés dans chaque service.
2. Le montant total des frais d'exploitation sans réductions aucunes, calculés d'après la classification générale des comptes du chemin de fer.
3. Les particularités concernant tous les prix exigés pour l'usage des locomotives et des chars, ainsi que pour le transport des marchandises sur le chemin de fer, et portés au débit des divers services et déduits des frais d'exploitation de la ligne. Ces particularités devront indiquer les réductions telles qu'opérées sur chaque subdivision des dépenses, et à quel service telles réductions ont été portées.
4. Les moyennes, avec détails, réalisées avant et après que telles réductions ont été faites.
5. Un état fournissant des informations complètes et détaillées concernant les convois spéciaux pour le transport des voyageurs et des officiers du chemin de fer qui ont été employés sur la ligne depuis le 1er juillet 1875 jusqu'au 31 décembre 1876,—cet état devant indiquer le point de départ et d'arrivée de chaque tel convoi, avec la date de tel départ et arrivée, la distance parcourue, les noms des conducteurs et du mécanicien chargés de tels convois, la raison pour laquelle tous tels convois ont été dépêchés, le montant reçu pour tout tel service et les dépenses s'y rattachant.

Aussi—un ordre de la Chambre pour copies de toute correspondance qui a été échangée entre l'officier ayant charge des chemins de fer du gouvernement, ou tout autre officier ayant charge du chemin de fer Intercolonial et la compagnie pour la manufacture de fer de Phœnixville ou toute autre personne agissant au nom d'une compagnie dans l'état de Pensylvanie relativement à des offres pour couvertures de fer, superstructures de ponts, platformes tournantes, chaudières à vapeur, chars, ouvrage, fourniture ou toute autre chose, depuis le 31 décembre 1875, soit que telle correspondance ait été sous forme de soumission ou autrement, spécifiant en face de chaque offre si tel offre a été accepté.

Aussi—un ordre de la Chambre pour un état complet et détaillé de toutes les dépenses encourues pour changer la largeur de la voie du chemin de fer Intercolonial, et exposant comment ces dépenses sont classigées dans les comptes du chemins de fer.

Aussi—un ordre de la Chambre pour un état des noms,âges, dénominations, date d'appointement, occupation et salaire de toutes personnes, excepté les employés et les journaliers ordidaires qui étaient au service du chemin de fer Intercolonial, le 31 mars 1876 ; aussi un état séparé donnant les mêmes informations au sujet des personnes qui étaient au service du chemin de fer le 31 décembre dernier.

Aussi—un ordre de la Chambre pour la production d'un état donnant un aperçu complet de toutes les offres ou soumissions faites, depuis le 30 juin 1875 jusqu'au 31 décembre 1876, à tout officier autorisé du chemin de fer Intercolonial pour chacun des articles suivants: roues, essieux, ressorts, ajustages, ustensiles,

poêles, fer, ouvrages en fer, charpente de ponts, chars, charrues, huile, suif, combustibles, rails, coussinets, boulons, etc.; aussi pour construction, hangars et autres travaux ordinairement exécutés à l'entreprise;—cet état devant inclure les noms des personnes qui ont fait ces offres et les noms de celles dont les offres ont été acceptés, ainsi que les noms de ceux qui, dans tous les cas, ont été invités à faire des offres; et les noms de ceux, s'il y en a, dont les contrats ont été résiliés et donnant la raison de cette résiliation.

Aussi—un ordre de la Chambre pour un état indiquant les noms et l'adresse de toutes les personnes, maisons ou compagnies qui ont fourni des matériaux d'une nature quelconque, pendant les deux années expirées le 31 décembre 1876, pour le chemin de fer Intercolonial, cet état devant indiquer, vis-à-vis chaque nom, la date, la nature générale des effets fournis, le prix d'achat et le numéro de renvoi des connaissances prises quand les effets ont été payés.

Aussi—un ordre de la Chambre pour un état donnant une description générale et les prix de chacun des travaux du chemin de fer Intercolonial, non imputables aux frais d'entretien ordinaire, qui ont été exécutés pendant les deux années expirées le 31 décembre 1876 par corvée ou arrangement privé, donnant le nom de l'ingénieur et de l'inspecteur sous le contrôle immédiat desquels les travaux ont été exécutés.

Aussi—un ordre de la Chambre pour copies de tout arrangement, convention, ou correspondance en vertu desquels les officiers de l'Intercolonial sont assurés dans la compagnie de garantie du Canada; tel rapport devant être accompagné d'un état indiquant ceux des employés de ce chemin de fer qui sont assurés, le montant de cette assurance, les primes payés dans chaque cas et le montant d'assurance payés par la dite compagnie de garantie sur chaque police.

Aussi—un ordre de la Chambre pour un rapport montrant:

1. Les arrangements faits pour assurer les employés du chemin de fer Intercolonial contre les accidents;
2. Les déductions mensuelles faites sur les gages et salaires de tels employés à cause de telle assurance depuis la date que le gouvernement prend les risques jusqu'au 31 décembre dernier;
3. Les montants en détails payés des fonds du chemin de fer en à-compte de cette assurance.

Aussi—un ordre de la Chambre pour un état fournissant les particularités suivantes concernant le trafic du chemin de fer Intercolonial pendant chacun des six mois précédant le 1er janvier dernier:

1. Le nombre de tonneaux de fret de complet parcours, expédié à chaque station de l'Intercolonial, de toute station sur le chemin de fer du Grand-Tronc, indiquant, dans chaque cas, le montant total des prix exigés sur ce fret, la part afférente à chaque compagnie sur ces prix, le nombre total de tonneaux transportés par mille sur chaque ligne, la moyenne des recettes par tonneau pour chaque mille par chaque ligne, et le montant payé à la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc pour la distance en milles parcourus par ses chars employés sur l'Intercolonial.
2. Les mêmes particularités concernant le fret de complet parcours, expédié à chaque station sur le chemin de fer du Grand-Tronc à toute station sur l'Intercolonial.
3. Le nombre de tonneaux de fret local expédié à chaque station sur l'Intercolonial d'une station ou d'une autre, indiquant les prix exigés sur ce fret, le nombre total de tonneaux transportés par mille et la moyenne des recettes par tonneau pour chaque mille.
4. Le nombre des voyageurs locaux et de complet parcours transportés, indiquant la part afférente au chemin de fer Intercolonial sur les sommes perçues pour leur transport, le nombre total de ces voyageurs transportés par mille et la moyenne des recettes pour chaque voyageur par mille.
5. Les revenus provenant de l'une et de l'autre source.
6. La somme totale des revenus.
7. Le nombre de tonneaux de fret reçu à Halifax de tout steamer ou navire européen et transportés par la voie de l'Intercolonial, en vertu de connaissements de complet parcours ou autres, à des endroits situés au delà de la Rivière du Loup, et indiquant la part afférante au chemin de fer Intercolonial sur les prix exigés pour le transport de tel fret, ainsi que la moyenne des recettes par tonneau pour chaque mille.

Aussi—un ordre de la Chambre pour un état donnant 1o. les noms, l'occupation et le salaire de toutes personnes nommées à quelqu'emploi ou situation, excepté des journaliers employés à la construction et à l'administration du chemin de fer Intercolonial, durant l'année finissant le 31 décembre 1876; (2) le montant de l'augmentation du salaire d'un officier général quelconque, surintendant, ingénieur, commis, inspecteur, ou autre officier du chemin de fer Intercolonial, durant la même période.

L'état devant aussi montrer les noms, l'occupation et le salaire de toutes personnes ayant servi comme commis dans un bureau durant l'année, mais qui n'ont pas eu d'appointement régulier ou permanent à des positions dans le service du chemin de fer.

Aussi—un ordre de la Chambre pour un état des différents montants payés à chacun des propriétaires de journaux au Canada pour annonces faites relativement au chemin de fer Intercolonial dans l'année expirée le 31 décembre 1876, des divers montants détaillés payés par toute personne, compagnie ou société pour placards, affiches, cartes enluminées, cartes de chemins de fer, tableaux d'apparat, tablettes ou autres genres d'annonces, ainsi que des montants payés à des propriétaires de journaux durant l'année pour impressions de toute espèce, et montrant si ces impressions ont été faites par contrat ou autrement.

Aussi—un ordre de la Chambre pour un état des ventes mensuelles de billets de saison et de commutation à chaque station de l'Intercolonial, pour une période de 18 mois avant le 31 décembre dernier.

Aussi—un ordre de la Chambre pour la production d'un rapport détaillé au sujet de l'arrangement fait entre le gouvernement ou son représentant et la compagnie des wagons-palais dit Pullman, et en conformité duquel les wagons de cette compagnie circulent sur les chemin de fer Intercolonial, tel rapport devant être accompagné de copie de l'arrangement et du compte de toute dépense faite par le gouvernement pour le transport, le nettoyage, le peinturage, la réparation et l'éclairage de ces wagons depuis qu'ils sont placés sur la ligne à venir jusqu'au 31 décembre dernier, en autant que c'est possible.

Aussi—un ordre de la Chambre pour la production de copie de tout arrangement fait entre l'administration des chemins de fer du gouvernement et la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc pour l'échange de wagons et le transport de voyageurs et du fret.

Aussi—un ordre de la Chambre pour la production d'un rapport faisant connaître les différents tarifs en force depuis le 1er décembre 1875, pour le transport du fret sur le chemin de fer Intercolonial, et aussi les changements faits à ces tarifs, ce rapport devant être accompagné d'un état de tous les prix spéciaux établis depuis le 1er janvier 1876, en faveur de personnes et compagnies ou de stations particulières, et indiquer aussi l'autorité parlementaire en vertu de laquelle ces différents tarifs ont été établis.

Aussi—un ordre de la Chambre pour la production d'un état détaillé de tous les paiements faits, en sus de leur salaire, à tout officier général ou du département du chemin de fer Intercolonial pendant l'année 1876.

Aussi—un ordre de la Chambre pour un état indiquant les ponts et les ponceaux du chemin de fer Intercolonial entre Pictou et Halifax qui ont subi des réparations et des altérations, ou qui ont été renouvelées en partie ou complètement durant les saisons de 1875 et 1876; aussi un état indiquant la quantité et le coût de chaque espèce de matériaux employés pour ces ouvrages, les personnes de qui et les endroits d'où ils ont été obtenus, le coût du transport et du travail, et généralement autant de détails que possible sur l'ouvrage fait dans chaque cas.

Aussi—un ordre de la Chambre pour un état indiquant toute les réclamations faites contre le chemin de fer Intercolonial pour dommages ou pertes quelconques subis par certaines personnes durant l'année 1876 et dont le dit chemin de fer est la cause et faisant connaître les paiements faits ou les règlements intervenus.

Aussi—un ordre de la Chambre pour tous papiers, correspondances et télégrammes relatifs à la propriété sur le chemin de Marsh, dans le comté de St. Jean, Nouveau-Brunswick, qu'on prétend avoir été endommagé par le feu des locomotives sur le chemin de fer Intercolonial.

Sur motion de M. *Langevin*, il est résolu qu'un ordre de la Cnambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour une copie du rapport de M. *Langmuir* sur l'hôpital de marine de Québec.

Sur motion de l'honorable M. *Schultz*, il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de la correspondance échangée entre le ministre de l'Intérieur ou l'arpenteur-général et l'agent des terres du Canada, à Winnipeg, au sujet des réserves du chemin de fer dans la province de Manitoba.

Sur motion de M. *Mitchell*, il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état des accidents qui sont arrivés sur le chemin de fer Intercolonial, dans le comté de Northumberland; du nombre de bestiaux qui ont été tués par les locomotives sur ce chemin de fer, avec un état indiquant les causes de tels accidents, soit que ces accidents soient arrivés par le manque de clôture le long de la ligne de tel chemin, ou autrement, avec une liste des réclamations produites par les propriétaires des bestiaux tués ou blessés, ainsi que des sommes payées au sujet de telles réclamations, avec un état de celles qui ont été rejetées, et des raisons pour lesquelles elles ont été ainsi rejetées, et aussi une déclaration énonçant si c'est l'intention du gouvernement d'ériger sur la ligne de ce chemin de fer une clôture dans les endroits où il n'en existe pas actuellement, dans les environs de la ville de New-Castle.

Sur motion de M. *Bowell* il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de la quantité de rails de fer enlevés des chemins de fer du gouvernement, indiquant les compagnies de chemins de fer auxquelles ils ont été prêtés, la date de ces prêts, les comtés et districts à travers lesquels ces chemins de fer passent, les conditions auxquelles ces prêts ont été faits, la nature des sûretés données par chaque compagnie pour assurer la remise de ces rails, les noms des directeurs des compagnies respectivement auxquels ces rails ont été prêtés, ainsi que la correspondance entre le gouvernement et toute compagnie ou tout individu qui a demandé ces prêts.

Sur motion de M. *Laurier* une adresse est votée à Son Excellence la priant de faire mettre devant cette Chambre copies de la correspondance échangée entre le gouvernement Impérial et le gouvernement canadien, et qui n'a pas déjà été mise devant la Chambre, concernant le mode d'exercer le pouvoir de désavouer les lois provinciales.

Aussi—une autre adresse pour copies de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, depuis l'établissement de la Confédération, au sujet du désaveu d'actes provinciaux, ou de la décision prise sur les bills provinciaux réservés.

Sur motion de M. *McDougall* (Renfrew), il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état des importations et des exportations de bestiaux, indiquant le lieu de provenence et le lieu de destination de ces bestiaux pour chaque quartier, depuis le 1er mars 1875 au 1er janvier 1877 et pour le mois de janvier 1877.

Sur motion de M. *Desjardins*, il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état compilé depuis le 1er janvier 1875 jusqu'au 1er janvier 1877, et indiquant les quantités de différentes qualités de sucre importées d'Europe, des Antilles Anglaises et étrangères, ainsi que des Etats Unis, et aussi la valeur de toutes telles importations et les droits de douanes perçus à cet égard.

M. *Caron* propose qu'il soit résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état contenant les noms des personnes qui ont été mises à leur pension ou à leur retraite depuis le 1er janvier 1876 jusqu'à cette date.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *DeCosmos*, il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de toute la correspondance entre le département des Postes à Ottawa et l'inspecteur des Postes de la Colombie-Britannique en 1876 et 1877, concernant le service des malles océanique entre Victoria et San Francisco ; aussi copie de toute correspondance entre les contracteurs pour le dit service et le département des Postes pendant la dite période.

M. *Béchard* propose que l'entrée dans les journaux de cette Chambre du 3 avril 1876, relativement à la pétition de *F. X. A. Biron*, notaire, et autres, du district de Richelieu, se plaignant de la conduite de M. le juge *Loranger*, soit maintenant lue, et la proposition est acceptée.

Et l'entrée dans les journaux y relative ayant été lue,

M. *Béchard* propose qu'un comité spécial composé de MM. *Holton*, *MacDonald* (Inverness), *Appleby*, *Kirkpatrick*, *Irving*, *Masson*, *Desjardins*, *Brooks*, *Baby*, *Jetté*, *Taschereau* et *Laurier*, soit nommé pour s'enquérir de l'administration de la justice dans le district de Richelieu, dans la province de Québec, et que la pétition de *F. X. A. Biron*, notaire, et autres, du dit district de Richelieu, se plaignant de la conduite de l'honorable *Thomas Jean Jacques Loranger*, juge de la Cour Supérieure de la dite province de Québec, soit renvoyée au dit comité, avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport de temps à autre, et la proposition est acceptée, et le dit comité est nommé tel que susdit.

Sur motion de M. *Blake*, il est résolu qu'il est désirable que tout témoin examiné devant ce comité le soit sous serment.

Sur motion de M. *Barthe*, une adresse est votée à Son Excellence pour copies des pétitions de *T. D. Latour* et autres, datées le 5 juin 1874 et le 2 novembre 1875, présentées au gouvernement relativement à l'honorable juge *Loranger* et de toute la correspondance y relative.

M. *Mackenzie* remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur et dont voici la teneur :—

Dufferin,

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le rapport d'une commission nommée par un ordre en Conseil du 22 juillet 1876 pour s'enquérir des affaires de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 15 février 1877.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Devlin*—Mardi prochain—NOMINATION d'un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport sur l'opportunité d'établir un système par lequel une représentation plus juste et plus égale des électeurs, des minorités aussi bien que des majorités, sera effectuée, lequel comité sera respectueusement prié d'étudier le système proposé par *Thos. Hare.*

M. *Devlin*—Mardi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général demandant copies de la correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses départements et les agents d'émigration postés en Irlande, au sujet de l'envoi d'émigrants de ce pays au Canada, et sur la manière et dans quelles circonstances des secours pécuniaires ont pu être donnés et dans quelles limites ces secours ont été accordés, et s'ils ont été donnés par tous les agents ou par un seul; aussi, copies des instructions données aux dits agents sur la manière de remplir leurs fonctions, et les localités fixées pour leurs quartiers-généraux; aussi, la correspondance échangée avec l'agence de Londres au sujet de l'envoi des immigrants Irlandais au Canada, et la correspondance concernant le transfert à Belfast de l'agent qui demeurait à Manchester et le transfert à Londres de l'agent qui demeurait à Cork, et au sujet des pouvoirs conférés à l'agent stationné dans le Ulster.

M. *Rouleau*—Lundi prochain—Fera motion qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, la priant devant cette Chambre toutes lettres, correspondances, télégrammes, etc., ayant trait à ou demandant la nomination de *Thomas Jacques Taschereau*, écuier, comme officier-rapporteur pour la division électorale de Dorchester à l'élection qui a eu lieu dans le mois de décembre 1875.

M. *Costigan*—Lundi prochain—Qu'un ordre de la Chambre soit adressée à l'officier qu'il appartient pour un rapport indiquant les noms, les emplois, les salaires, les résidences actuelles, les dates des nominations et la nationalité de tous les officiers nommés dans le service civil de la Puissance depuis novembre 1873.

M. *Ryan*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un rapport constatant le nombre de causes plaidées et jugées en vertu des dispositions de la 38 *Vict.* chap. 53, intitulées "Acte concernant les réclamations contradictoirès des terres des occupants au Manitoba."

M. *Borron.*—Lundi prochain—Le montant des arrérages d'annuités dûs aux Indiens sur la rive nord des lacs Huron et Supérieur en vertu de ce qui est connu sous le nom de "Traité Robinson," a-t-il été constaté d'une manière définitive? Si oui, quel peut être ce montant?

M. *J. F. Forbes*—Mardi prochain—Si quelque arrangement a été fait pour établir à l'avenir des communications par malle plus fréquentes entre le Canada et les Indes Occidentales Anglaises et étrangères.

M. *Forbes*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un rapport indiquant le nombre de commissaires pour les octrois aux sauvages dans la Nouvelle-Ecosse, les comtés où chacun de ces commissaires préside; le montant placé annuellement dans les mains de chaque commissaire de district dans la province de la Nouvelle-Ecosse; le montant distribué dans chaque comté, ainsi que les noms des commissaires qui ont fait des rapports au gouvernement.

M. *DeCosmos*—Mercredi prochain—Qu'un comité de douze soit nommé pour s'enquérir des progrès faits dans les explorations de la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers et de faire rapport à cette Chambre de temps en temps.

M. *Greenway*—Lundi prochain—Demandera au gouvernement si c'est son intention de placer dans les estimés une somme suffisante pour protéger et améliorer l'ouvrage fait dans le hâvre de Bayfield, sur le lac Huron.

M. *McDonald* (Cap Breton)—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de subventionner une ligne de steamers entre les ports de la province d'Ontario et les ports de l'Ile du Cap Breton, l'été prochain.

Dr. *St. Jean*—Mercredi prochain—Motion pour un rapport contenant les noms de tous les vétérans qui ont leur droit d'avoir une part dans l'octroi de $50,000 voté la session dernière par le Parlement en faveur des miliciens de 1812-15, et ce qui a été fait dans chaque cas durant l'année financière courante.

M. *Farrow*—Lundi prochain—Proposera, secondé par M. *McMillan*, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant qu'il lui plaise de mettre devant cette Chambre tous les ordres en Conseil qui ont été passés relativement aux travaux faits au hâvre de Goderich en 1874, avec une copie de l'avis ou de l'annonce demandant des soumissions pour ces travaux, les soumissions reçues en réponse et toute la correspondance y relative avec le contrat fait pour l'exécution de ces travaux.

M. *Laflamme*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour examiner la résolution suivante :

Résolu—Qu'il est opportun d'amender l' " Acte concernant le revenu de l'Intérieur " et d'établir un droit de license de cinquante dollars sur chaque importateur ou manufacturier (qui ne sera pas un manufacturier de bière, whiskey ou d'esprits, ou un rectificateur d'esprits) d'alambics, de serpentins, de tonneaux à fermentation ou d'autres appareils propres à la fabrication de la bière, du whiskey et des esprits.

M. *Laflamme*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour examiner la résolution suivante :

Résolu—Qu'il est opportun d'amender l'acte imposant des droits de license sur ceux qui mélangent les esprits, d'amender l' " Acte concernant le Revenu de l'Intérieur de manière à imposer des droits de license sur ceux qui mélangent les esprits et d'empêcher l'adultération de la nourriture, du breuvage et des drogues.

M. *Laflamme*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour examiner la résolution suivante :

Résolu—Qu'il est de plus opportun d'amender l'acte pourvoyant à l'inspection des gaz et des gazomètres.

M. *Masson*—Lundi prochain—Quel progrès le règlement de la question de la frontière Nord-Ouest de la province d'Ontario a fait ?

M. *Kirkpatrick* — Lundi prochain — ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général pour tous ordres en Conseil autorisant la construction des écluses ou canaux du Fort Francis ou s'y rapportant, tous les papiers, correspondances et instructions aux ingénieurs et rapports des ingénieurs et autres, faisant voir les avantages qui résulteraient de cet ouvrage public, et donnant une estimation de son coût et du coût de tout l'ouvrage nécessaire pour atteindre l'objet qu'on se propose en construisant ce canal.

M. *Oliver*—Lundi prochain—Proposera qu'une humble adresse soit adressée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour un rapport concernant les instructions données aux commissaires nommés pour s'enquérir des affaires du chemin de fer du Nord, avec une copie de leur rapport et les témoignages pris par eux.

M. *Casey*—Lundi prochain—Etat des divisions intérieures et extérieures du service civil par départements montrant :

A.—,1o. Le nombre d'employés dans chaque division et dans tout le service, arrangés par classe dans les deux divisions, quand ce sera possible, ou suivant le dégré de l'emploi dans le service extérieur où aucune classification n'a été établie.

2o. Le salaire total payé dans chaque division et dans tout le service durant l'année financière, montrant aussi le

(*a.*) Total payé dans chaque classe ou dégré durant l'année courante.

(*b.*) Le maximum, le minimum et la moyenne des salaires payés dans chaque classe ou dégré, avec un état des augmentations ou bonus annuels accordés.

3o. Le maximum, le minimum et la moyenne de l'âge des employés dans chaque classe ou dégré, montrant:

(*a.*) Le nombre d'employés dans chaque classe ou dégré.

Au-dessus de 18 et au-dessous de 20 ans.

"	20	"	25	"
"	25	"	30	"
"	30	"	40	"
"	40	"	50	"
"	50	"	60	"
"	60	"	70	"
"	70	"		"

1o. Le nombre total dans chaque classe au dégré de ceux qui sont entrés dans le service avant l'établissement des examens du service civil.

2o. Le nombre dans chaque classe ou dégré et le total de ceux qui ont été nommés dans chaque classe ou dégré, chaque année, depuis la Confédération ;

(*a.*) Comme possédant certaines qualifications spéciales. mais qui ne sont soumis à aucun examen général ou spécial qui permette de faire l'épreuve de telles qualifications;

(*b.*) Non pas sous le rapport de qualifications spéciales mais qui n'ont été soumis à aucun examen général ou spécial ;

(*c.*) Après avoir subi un examen général ou spécial, avec indication du genre d'examen et du nombre de ceux qui ont passé l'examen avec succès, de ceux qui n'ont pas réussi, mais qui cependant ont été nommés ou dont la nomination fut continuée ; et aussi le nombre de ceux examinés et rejetés.

M. *Schultz*—Mercredi prochain—MOTION qu'un ordre de la Chambre émané pour un état de toutes les terres cédées par le gouvernement de la Puissance au gouvernement de Manitoba pour des chemins.

M. *Landerkin*—Lundi prochain—BILL intitulé: " Acte pour amender l'acte de faillite de 1875 concernant les dettes entre commerçants et non-commerçants.

M. *Stephenson*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour états détaillés de toutes les dépenses encourues et de l'argent dépensé pour payer les ingénieurs, arpenteurs, etc., relativement à l'exploration de la branche nord de la rivière Sydenham, des fourches de Wallaceburgh, au village de Wilkesfort, en 1876.

M. *Brouse*—Lundi prochain—Qu'un comité spécial soit nommé pour délibérer et faire rapport sur le sujet des statistiques vitales et de la santé publique avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

M. *Landerkin*—Lundi prochain—Bill intitulé: " Acte pour amender l'acte de faillite de 1875, relativement aux dettes entre commerçants et non-commerçants.

M. *DeCosmos*—Lundi prochain--ORDRE DE LA CHARBRE pour une copie de toute soumission reçue depuis novembre dernier par le département des Postes pour le transport de la malle dans la Colombie-Britannique, donnant les noms des soumissionnaires et de leurs cautions, avec une copie de tous télégrammes et lettres reçus ou envoyés par le département des Postes à ce sujet.

M. *McCarthy*—Lundi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général pour une copie de tous rapports ou états faits relativement à la construction ou à la tentative de constructien de l'embranchement du chemin de fer du Pacifique de la Baie Georgienne, en vertu d'un contrat par l'hon. *A. B. Foster*, toute la correspondance entre l'hon. *M. Foster* et le gouvernement relativement à ce contrat ou aux ouvrages faits en vertu d'icelui, ou à son incapacité de les faire, tous ordres de départements ou ordres en Conseil passés relativement à ces travaux publics, spécialement l'ordre concernant la résiliation du dit contrat, avec un état du service ou des services paur lesquels la somme de $107,100 a été payée à l'hon. *A. B. Foster* en à-compte du dit contrat.

M. *Tupper*—Lundi prochain—Rapport montrant tous les montants transportés par ordres en Conseil à la fin de l'année fiscale, sous l'autorité du chap. 2 des actes de la dernière session, avec des copies des ordres en Conseil.

No. 5.

OTTAWA, JEUDI 15 FEVRIER 187

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict.,

VOTES ET DELIBERAT

DE LA

CHAMBRE DES COMMUN

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER

1877.

No. 6.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 16 FÉVRIER 1877.

M. l'Orateur dit: " Relativement à la pétition de *Henry Mitchell* et autres, intéressés dans le commerce " de charbon et dans la marine marchande de la Puissance, qui n'a pas été reçue, hier, je dois dire à la " Chambre que j'ai depuis examiné la question avec soin. L'objection à la demande de bonus ne doit " s'appliquer, je pense, qu'au cas où un individu ou des individus personnellement intéressés, font la " demande d'un bonus qui doit leur être profitable à eux-mêmes. Quand la pétition a un caractère général " et est signée par des personnes autres que celles immédiatement intéressées, et de fait demande que la " politique financière ou fiscale de la Puissance soit modifiée ou changée, sur le principe que tel change- " ment sera utile au pays en général, elle tombe alors dans la catégorie des pétitions qui demandent une " imposition de taxes dans un but général. Après examen de cette pétition, je dois dire que je ne vois " aucune raison de conclure qu'elle est signée exclusivement par des personnes immédiatement et directe- " ment intéressées, et je suis, par conséquent d'opinion qu'elle peut être reçue."

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Rymal*, du comité spécial permanent des ordres permanents, présente le premier rapport de ce comité, qui est comme suit:

Le comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:

De la compagnie de placement de London et d'Ontario (responsabilité limitée), pour certains amendements à son acte d'inco rporation;—de la compagnie de charbon et de chemin de fer de Springhill et Parrsborough (responsabilité limitée), pour la passation d'un acte dans le but de légaliser et de confirmer tous actes faits par la dite compagnie sous l'autorité de certains actes de la législature de la Nouvelle-Ecosse et pour autres fins;—de la compagnie du pont du Sud du Canada, pour la passation d'un acte dans le but de prolonger le temps accordé pour l'achèvement de certains travaux autorisés par son acte d'incorporation, pour la continuation de tous ses pouvoirs corporatifs et pour autres fins;—de *Charles Cox* et autres, pour un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie d'assurance maritime Maitland.

M. *Mackenzie* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 29 mars 1876, un état des réclamations faites par des particuliers ou des corporations en rapport avec la construction du chemin de fer Intercolonial, dans les limites de la province de Québec, indiquant celles de ces réclamations qui ont été réglées, le montant réclamé en vertu de chacune d'elles et le montant accordé ; indiquant aussi celles qui n'ont pas été réglées, le montant réclamé en vertu de chacune d'elles et pourquoi elles ne sont pas réglées.

Aussi,—en obéissance à un ordre de la Chambre du 27 mars 1876, un état indiquant les noms des divers évaluateurs qui ont été employés sur l'Intercolonial, dans les comtés de Témiscouata et de Rimouski, pour l'achat des terrains, l'évaluation des dommages, etc., la durée de l'emploi de chacun de ces évaluateurs, et le montant du salaire payé à chacun d'eux.

Aussi,—une liste de toutes les réclamations produites au gouvernement pour les dommages causés soit par l'expropriation des terrains, soit par le passage de la ligne du chemin de fer dans les deux dits comtés ; le montant alloué par les évaluateurs pour chacune de ces réclamations, mentionnant les noms de ceux qui ont accepté les offres qui leur ont été faites, et les noms de ceux qui les ont refusées.

M. *Vail* présente la réponse à l'adresse du 27 mars 1876, demandant une copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement de Québec au sujet des casernes des Jésuites dans la cité de Québec, avec tous les *memorandums* et ordres en Conseil y ayant rapport.

M. *Blake* présente la réponse à l'adresse du 8 mars 1876, demandant un état au sujet du nombre de causes intentées devant la Cour Suprême, et du nombre de jugements rendues par cette Cour.

Sur motion de M. *Rymal*, il est résolu que la question de la prolongation du délai pour réception de pétitions pour bills privés soit renvoyée aux comités permanents des bills privés et des ordres permanents.

M. *Goudge* présente un bill (No. 6) pour incorporer la compagnie d'assurance maritime Maitland.—Deuxième lecture, lundi prochain.

Sur motion de M. *Cartwright*, la Chambre se forme en comité général pour examiner l'opportunité d'amender et de consolider, tels qu'amendés, les divers actes d'assurances rappelant, pour cette fin, les parties non rappelées des actes du Canada, 31 *Vic.*, c. 48 ; 34 *Vic.*, c. 9 ; 37 *Vic.*, c. 48 ; 38 *Vic.*, c. 21 ; partie de la 23e section de 38 *Vic.*, c. 20, et c. 52 des statuts consolidés du Haut-Canada.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée : —

Résolu,—Qu'il est opportun d'amender et de consolider, tels qu'amendés, les divers actes d'assurances, rappelant pour cette fin les parties non rappelées des actes du Canada, 31 *Vict.*, c. 48 ; 34 *Vict.*, c. 9 ; 37 *Vict.*, c. 48 ; 38 *Vict.*, c. 21 ; partie de la 23ème section de 38 *Vict.*, c. 20 et c. 52 des statuts refondus du Haut-Canada.

Résolution à rapporter.

Réception du rapport fixé à lundi prochain.

L'ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (No. 2) pour amender les lois de faillite maintenant en force dans la Puissance du Canada, étant lu,

Sur motion de M. *Barthe*, le dit ordre est déchargé pour être le premier ordre du jour, lundi, le 26 courant.

Sur motion de M. *Perry*, il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies du contrat avec M. *Sewell*, pour construire le steamer *Northern Light*, du rapport de l'inspecteur et agent, des télégrammes et tous autres documents relatifs à la construction de ce navire ; aussi de la correspondance entre le département à Ottawa et l'agent à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, et le nombre de voyages faits jusqu'à date.

Sur motion de M. *Campbell*, il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de toutes les soumissions et des contrats pour la construction d'un havre à Ingonish, Nouvelle-Ecosse, indiquant les noms des personnes à qui le contrat a été donné, si tel contrat a été donné au plus bas soumissionnaire, les noms des personnes à qui le contrat a été subséquemment transporté, et de leurs cautions depuis le commencement des travaux, les dates de tel transport, le prix du contrat originaire, si le contrat a été rempli conformément aux premiers plans et spécifications, si non, pourquoi ; aussi, si le contrat a été enlevé des mains des entrepreneurs, et si tel est le cas, à quelle époque ; aussi, quelle est la partie dans les premiers plans et spécifications qui n'a pas été achevée ou complétée, et quelles sont les autres sommes qui doivent être payées aux entrepreneurs pour la quantité d'ouvrage qu'ils ont faite, et si l'on a l'intention de terminer les travaux conformément aux premiers plans et spécifications ; et aussi, le montant payé pour la surveillance des travaux spécifiés dans le contrat, et à qui ; et aussi, copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et l'entrepreneur au sujet de son désistement du contrat, pour se présenter dans le comté de Victoria, dont le siége était vacant.

M. *Campbell* propose qu'il soit résolu, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de la correspondance avec *John Baine*, *Angus Morrisson* et *Charles Campbell*, relative à leur démission comme officiers préposés à la saisie et au débarquement au Grand Bras d'Or, et les raisons de ces démissions.

Et des débats s'ensuivant, les dits débats sont ajournés, sur motion de Sir *John A. Macdonald*.

M. *Cartwright* transmet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, qui est lu par M. l'Orateur, et qui est comme suit :—

DUFFERIN,

Le Gouverneur-Général transmet le budget des sommes requises pour le service de la Puissance pour l'année expirant le 30 juin 1878 ; et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867, il le recommande à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 16 février 1877.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Masson*—Lundi proehain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général pour copies de toute la correspondance entre la Puissance et le gouvernement Impérial depuis le mois d'octobre 1873 jusqu'au 31 décembre 1874, relativement à la nomination de sénateurs pour le Canada.

M. *White* (Renfrew)—Mardi prochain—MOTION pour qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de faillite de 1875, et pour mettre le dit acte en opération dans le district judiciaire temporaire de Nipissing.

M. *Bolduc*—Lundi prochain—BILL pour amender l'acte concernant les poids et mesures.

M. *Gill*—Lundi prochain—S'il est à la connaissance du gouvernement qu'il existe dans le haut du Saint-Maurice, dans la province de Québec, une tribu d'indiens nommés les "Tête-de-Boule," au nombre d'environ 200 individus; que leurs terrains de chasse ont été envahis par les commerçants de bois sans aucune compensation; qu'ils n'ont jamais rien reçu de la couronne.

Sir *John Macdonald*—Lundi prochain—Demandera au gouvernement quand le siége du juge de la Cour de comté pour les comtés de Leeds et de Grenville est devenu vacant, et si c'est l'intention du gouvernement de nommer un successeur.

M. *Blanchet*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour que le rapport des ingénieurs et autres documents concernant le bassin de radoub projeté dans le havre de Québec soient déposés devant la Chambre.

M. *McDonald* (Cap-Breton)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour une copie d'un rapport des autorités préposées à la chose, pour 1876, mentionnant les noms de tous les pilotes, le montant payé à chacun d'eux, ainsi qu'aux secrétaires de ces différentes autorités, à même les fonds de pilotage; aussi la balance au crédit de ces autorités, le 1er janvier 1877, où elle est déposée et à quel taux d'intérêt; aussi une copie des règlements des dites autorités.

M. *Mills*—Mardi prochain—MOTION pour qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé: "Acte pour établir certaines dispositions relativement à l'exploration géologique et d'histoire naturelle du Canada, et pour maintenir un musée qui en dépende.

M. *Pope* (Queen's)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état montrant le coût total du steamer *Northern Light*, avec un compte détaillé de toutes dépenses relatives à ce steamer jusqu'au 31 décembre dernier.

M. *Mackay* (Cap Breton)—Lundi prochain—Que la pétition de *Henry Mitchell* et autres soit renvoyée à un comité spécial composé de MM. *McGregor, Norris, Flynn, Campbell* (Victoria), *Power, Robinson Tupper, C. B. Fraser, Workman, McDonald* (Toronto), et de l'auteur de la motion, et que le dit comité ait pouvoir de quérir personnes, papiers, etc.

No. 6.

OTTAWA, VENDREDI 16 FEVRIER 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 18

VOTES ET DÉLIBÉRATIO

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CI

1877.

No. 7.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 19 FÉVRIER 1877.

M. l'Orateur met devant la Chambre la liste des actionnaires de la banque du Peuple, du 31 janvier 1877, en vertu des dispositions de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, section 12.

Douze pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada ; demandant la passation d'un acte pour amender l'acte désigné comme l'"Acte du chemin de fer du Nord, 1875," et pour autoriser cette compagnie à prélever, au moyen d'un capital préférentiel ou autrement, telles sommes d'argent qui peuvent être nécessaires à l'acquittement des obligations pécuniaires de la compagnie, et pour d'autres fins.

De *William Patton* et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom d'association de secours mutuel du service civil du Canada.

De *Joseph Harris McClellan*, du township de Pickering, comté d'Ontario et province d'Ontario, marchand ; demandant la passation d'un acte pour lui conférer les propriétés et pouvoirs de la compagnie par actions du hâvre et du chemin de Pickering.

De la banque Métropolitaine ; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à liquider ses affaires, à percevoir et réaliser ses créances, à payer ses dettes passives et pour d'autres fins.

De la compagnie de chemin de fer de Montréal, Portland et Boston ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le temps nécessaire pour l'achèvement de son chemin, et d'autres amendements à son acte d'incorporation.

De *J. Barsalou* et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie de traverse du St. Laurent et du chemin de fer du Pacifique.

De *Edward M. Hodder*, M.C.R.C., et autres, de Toronto ; de MM. *James Duncan* et compagnie et autres, de Charlottetown ; de *Patrick Trainer* et autres, de Souris ; et de *Donald Montgomery* et autres, de Georgetown, Ile du Prince-Edouard, intéressés dans la navigation du St. Laurent ; demandant séparément de nouvelles améliorations propres à rendre plus facile la navigation du fleuve St. Laurent.

De *J. H. Berow* et autres; de *C. N. Cramer* et autres; de *Charles W. Johnson* et autres; et de *N. S. Whippal* et autres, capitaines de vapeurs et de bâteaux, employés dans la navigation des canaux du Canada; demandant que la navigation sur les canaux les dimanches, surtout pendant la nuit, ne soit pas arrêtée.

De *Squire W. Hill*, maître de la Grange Fédérale, et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " la Grange Fédérale des Protecteurs de l'Industrie Agricole. "

De la compagnie de chemin de fer International de Saint-François et Mégantic; demandant certains amendements à son acte d'incorporation et l'autorisation de changer le nom de la compagnie en celui de la compagnie du chemin de fer International.

De la compagnie d'assurance mutuelle dite " Beaver and Toronto Mutual Insurance Company; " demandant qu'il soit déclaré que l'acte concernant les compagnies d'assurance ne soit pas étendu ni ne s'applique à cette compagnie, ou qu'elle soit autorisée à liquider ses affaires.

De *A. H. Moore* et autres, de la cité de Montréal; demandaut un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie de bœuf et de beurre du Canada (à responsabilité limitée.)

Des directeurs provisoires de la compagnie canadienne du câble atlantique; demandant la passation d'un acte pour prolonger le temps pour commencer et achever les travaux de la compagnie, et d'autres amendements à son acte d'incorporation.

De la banque de l'Amérique Britannique du Nord; demandant la passation d'un acte pour étendre et appliquer les dispositions de la section 56 du chapitre 5, 34 *Victoria*, intitulé: "Acte concernant les banques et le commerce de banque," à cette banque.

Motions étant faite que les pétitions de diverses chambres de commerce de la cité de Détroit, E. U.; de la cité de Chicago, E.U.; de la cité d'Oswego, E. U.; de la cité de Toledo, E. U.; de la cité de Cleveland, E. U.; et de la chambre de commerce de la cité de Milwaukee, E. U.; demandant toutes quelque remède au mal provenant de la détention de steamers et de bâtiments avec leurs passagers, leur équipage et leur cargaison dans les canaux depuis le samedi soir jusqu'au lundi matin, soient maintenant reçues,

M. l'Orateur décide,—" Que ces pétitions ne peuvent pas être reçues sur le principe que les étrangers " ne résidant pas dans ce pays n'ont pas le droit d'adresser des pétitions à ce Parlement et que la Chambre " ne peut recevoir aucune pétition de telles personnes."

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente le second rapport de ce comité qui est comme suit:—

Le comité, après avoir examiné les avis donnés au sujet de la pétition de *J. M. Grover* et autres, directeurs provisoires de la banque de Londres et du Canada, demandant certains amendements à leur acte d'incorporation, les trouve suffisants.

Le délai pour la réception des pétitions concernant les bills privés doit expirer aujourd'hui, et le comité recommande qu'il soit prolongé de dix jours, et que le délai pour la réception des bills privés et des rapports qui s'y rattachent, soit prolongé pendant la même période.

M. *Macdonald* (Toronto), du comité spécial nommé pour examiner et faire rapport s'il est désirable de faire usage d'une formule de prière dans cette Chambre, présente un rapport dont voici la teneur:

Le comité est d'opinion qu'il est désirable que les sêances de la Chambre soient ouvertes chaque jour par une prière au Dieu tout-puissant pour demander sa bénédiction sur ses délibérations, et il soumet à la considération de votre honorable Chambre la formule suivante de prière qu'il considère comme acceptable:

" O Seigneur, notre Père Céleste, haut et puissant, Roi des rois, Seigneur des seigneurs, le seul Souve- " rain des princes, qui contemplez de Votre trône tous les habitants de la terre; nous Vous supplions du fond " de nos cœurs de regarder avec faveur notre très-gracieuse Dame Souveraine, la reine *Victoria*, et de la rem- " plir tellement de la grâce de Votre Saint-Esprit qu'elle fasse toujours Votre volonté et qu'elle marche dans " vos voies; donnez-lui l'abondance de Vos dons célestes; donnez-lui la santé et le bonheur d'une longue vie; " fortifiez-là afin qu'elle triomphe de tous ses ennemis, et finalement après cette vie, qu'elle jouisse de la joie " et de la félicité éternelles, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

" Dieu tout-puissant, la source de toute bonté, nous Vous prions humblement de bénir Albert-Edouard, " Prince de Galles, la Princesse de Galles et toute la famille royale; remplissez-les de Votre Saint-Esprit; " enrichissez-les de Votre grâce céleste; favorisez-les de tout le bonheur possible, et introduisez-les dans " Votre royaume éternel, par Jésus-Christ, Notre-Seigneur. Ainsi-soit-il.

" Dieu plein de grâce, nous vous implorons humblement en faveur du Royaume-Uni de la Grande-Bre- " tagne et d'Irlande et des autres possessions de Sa Majesté, spécialement de cette Puissance et plus parti- " culièrement du Gouverneur-Général, du Sénat et de la Chambre des Communes, assemblés en ce moment " pour faire des lois; qu'il vous plaise de diriger et de faire fructifier leurs délibérations, pour votre plus " grande gloire, la sûreté, l'honneur et le bien-être de Notre Souveraine et de ses possessions, que toutes " choses soient si bien ordonnées et établies par leurs travaux sur les fondements les plus solides, que la paix " et le bonheur, la vérité et la justice, la religion et la piété règnent parmi nous pendant toutes les généra- " tions. Nous Vous demandons ces choses et toutes les autres qui nous sont nécessaires en Votre nom, et " par l'intercession de Jésus-Christ, Notre Divin Seigneur et Sauveur. Ainsi-soit-il.

" Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié; que votre règne arrive; que votre " volonté soit faite sur la terre comme au ciel; donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, et pardonnez- " nous nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous induisez pas en " tentation; mais délivrez-nous du mal; Ainsi-soit-il."

Et votre comité recommande que la prière susdite soit récitée par M. l'Orateur.

Sur motion de M. *Macdonald* (Toronto), le dit rapport est approuvé par la Chambre.

M. *Macdonald* (Inverness), du comité spécial permanent des divers bills privés, présente le premier rapport de ce comité dont voici la teneur :

Le comité recommande respectueusement que le délai fixé pour recevoir des pétitions concernant les bills privés (délai qui doit expirer aujourd'hui), soit prolongé de dix jours, et que le délai pour la réception des bills privés et des rapports, qui s'y rattachent, soit prolongé pendant la même période.

Sur motion de M. *Rymal*, le délai pour recevoir les pétitions pour bills privés, est prolongé de dix jours ; et le délai pour recevoir les bills privés et les rapports s'y rattachant est prolongé pendant la même période.

M. *Mackenzie* présente une réponse supplémentaire à l'adresse du 27 mars, 1876 ; une copie de toute la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement de la province de Québec, relativement aux casernes des Jésuites dans la cité de Québec, avec tous les *memorandums* et ordres en Conseil qui s'y rapportent.

Aussi—une réponse à l'adresse du 29 mars 1876 ; une copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province de Québec au sujet d'un échange du vieux château St. Louis, dans la cité de Québec, contre l'hôpital ou les quartiers-généraux des officiers sur la rue St. Louis, dans la dite cité ; aussi, les ordres en Conseil relatifs à cet échange.

Aussi—Réponse à l'adresse du 7 avril 1876 ; un état de tous les salaires, honoraires et indemnité payés par la commission du havre de Montréal à tout membre ou employé de la dite commission depuis 1872.

M. *Vail* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 12 courant, un état du nombre des candidats qui ont demandé à être admis au collége militaire de Kingston ; combien de chaque province, en distinguant ceux d'origine française des autres ; combien ont été ainsi admis ; combien de chaque province, en distinguant ceux d'origine française des autres—aussi une copie des règlements actuels et un état des qualifications requises des candidats pour être admis.

M. *Cartwright* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 29 mars 1876, un état de tous deniers placés au crédit de la Puissance dans toute banque ou entre les mains de tout agent financier ou autre personne entre les mains de qui tels deniers sont déposés au Canada ou ailleurs, le dit état indiquant : 1o. le montant au crédit de la Puissance dans chaque banque au dernier jour de chaque mois, depuis décembre 1873 jusqu'à décembre 1875 inclusivement ; 2o. le montant portant intérêt à la fin de chaque mois dans les diffrentes banques, et le taux d'intérêts ; aussi les montants payables à demande et ne portant point intérêt ; 3o. les montants déposés dans des banques canadiennes, entre les mains d'agents financiers ou autres personnes en Angleterre, ou ailleurs que dans la Puissance, et le taux d'intérêt, s'il en est, reçu sur les dits dépôts.

Les bills suivants sont présentés, lus la première fois et remis à mercredi prochain pour la seconde lecture, savoir :—

Par M. *Bolduc*—Bill No. 7 pour amender l'acte concernant les poids et mesures.

Par M. *Brooks*—Bill No. 8 concernant la compagnie de chemin de fer International de Saint-François et Mégantic.

Par M. *Casey*—Bill No. 9 concernant la compagnie du pont du Sud du Canada.

Par M. *Burk*—Bill No. 10 pour amender l'acte incorporant la banque de Londres et du Canada.

Par M. *Landerkin*—Bill No. 11 pour amender l'acte de 1871 relativement aux engagements entre commerçants et non-commerçants.

Par M. *Domville*—Bill No. 12 pour accorder un bonus additionnel à la compagnie de charbon et de chemin de fer de Springhill et Parrsborough (à responsabilité limitée).

Sur motion de M. *Cartwright*, le message de Son Excellence le Gouverneur-Général, présenté à la Chambre, vendredi dernier, et les estimés l'accompagnant sont renvoyés au comité des subsides.

La Chambre se forme en comité général pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

2. Pour payer les salaires du bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général, $7,950.00.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir et permis au comité de siéger de nouveau demain.

Le bill No. 6 pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes Maitland est lu la seconde fois et renvoyé au comité spécial permanent des banques et du commerce.

M. *Mackenzie* transmet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général qui est lu par M. l'Orateur et qui est comme suit:—

DUFFERIN,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie pour votre loyale adresse et pour l'assurance qu'elle contient que les mesures qui vous seront soumises recevront votre plus sérieuse attention.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 17 février 1877.

M. *Blain* propose que ce soit un ordre de la Chambre que si, à 11 heures p. m., les affaires du jour ne sont pas terminées, M. l'Orateur quittera le fauteuil et la Chambre restera ajournée jusqu'à sa prochaine séance régulière, à moins qu'une majorité des membres présents ne veuille continuer à siéger; quand une question dans ce but sera soulevée elle sera mise aux voix par M. l'Orateur, sans débats.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Fleming,* une adresse est votée à Son Excellence pour un état montrant le nombre d'accidents arrivés à des personnes aux croisements de voies (Railway Frogs); les endroits où ces accidents sont arrivés et les particularités y relatives, pendant les cinq années expirées le 31 décembre dernier.

Sur motion de M. *Bowell,* une adresse est votée à Son Excellence pour copies de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et de l'ancienne province du Canada, et le gouvernement Impérial, et pour ordres en Conseil et autres papiers concernant l'extension de la juridiction de la Cour de Vice-Amirauté aux eaux intérieures du Canada.

Sur motion de M. *Langevin,* une adresse est votée à Son Excellence pour copies de toute correspondance qui peut avoir eu lieu entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses officiers et *F. J. Bernard,* écuier, entrepreneur de la ligne télégraphique de la Colombie-Britannique, depuis le 26 mai 1875, et aussi de tout ordre départemental et ordre en Conseil, depuis la même date, relativement à la construction ou à l'entretien de cette ligne télégraphique, ou en rapport avec les réclamations faites par le dit *F. J. Bernard* par suite de l'ordre qui lui fut donné le 9 avril 1875, de cesser les travaux de la ligne du télégraphe dans la Colombie-Britannique.

Aussi—qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant chaque somme d'argent payée à *F. J. Bernard,* écuier, entrepreneur de la ligne télégraphique dans la Colombie-Britannique, depuis le 10 février 1875; indiquant aussi pourquoi chaque telle somme d'argent lui a été ainsi payée, et donnant les estimés et pièces justificatives, rapports et ordres en vertu desquels chaque telle somme lui a été ainsi payée.

Sur motion de M. *Domville,* il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de tous papiers, correspondances ou télégrammes relativement à du charbon qu'on prétend avoir été arrêté, confisqué ou accaparé et montrant en vertu de quelle autorité ce charbon a été ainsi arrêté, confisqué et accaparé, et si ces faits ont été ratifiés, approuvés par l'inspecteur des chemins de fer du gouvernement ou par le gouvernement.

Sur motion de M. *Archibald,* il est résolu qu'un ordre de cette Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état aussi exact que possible montrant le revenu payé par chaque province de la Puissance, le montant qui y a été dépensé au compte de la Puissance durant les cinq dernières années, savoir: 1872, 1873, 1874, 1875 et 1876 respectivement, cet état devant de plus indiquer le montant versé par tête dans chaque province dans le trésor public et le montant perçu.

Sur motion de M. *Tupper,* il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de tous les papiers et correspondances en la possession du gouvernement concernant les améliorations du havre à l'embouchure de la rivière de l'île Partridge, ainsi que les papiers et correspondances relatifs aux réparations et à la protection du quai à l'île Partridge.

Aussi—un ordre de la Chambre pour la production du prospectus publié par l'honorable ministre des Finances à Londres, pour le dernier emprunt, avec un état du temps accordé pour la réception des soumissions, et du temps où elle fut arrêtée, des divers montants offerts par les soumissionnaires et les montants accordés à chacun de ces soumissionnaires respectivement.

Sur motion de M. *Campbell,* il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de la correspondance concernant le maître des postes à Grand Bras, et la raison pour laquelle *McLeod* n'a pas eu le bureau après avoir été nommé et avoir donné des cautions suffisantes; aussi le nom du maître de poste actuel et les noms de ses cautions.

Sur motion de M. *Dymond,* il est résolu qu'un ordre de cette Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de toutes les condamnations pour offenses capitales entre le 1er juillet 1867 et le 31 décembre 1876; donnant les noms des condamnés, la nature du crime, l'action de l'Exécutif et la date de cette action.

Sur motion de M. *Ryan*, il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de tous papiers et correspondances relatifs à la distribution des terres des Métis dans la province de Manitoba.

Sur motion de M. *Pope* (Queen's I. P. E.) il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de tous les rapports en possession du département des Travaux Publics relativement au brise-lames Victoria, à Wood Island, Ile du Prince-Edouard ; aussi toute la correspondance y relative du gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard ou de membres quelconques de la législature locale.

Sur motion de M. *McCarthy*, une adresse est votée à Son Excellence pour une copie des annonces ou avis demandant des soumissions pour le service postal pendant la session de 1876 sur les lacs Huron et Supérieur, entre les ports sur le lac Huron et la Baie Georgienne et Prince Arthur's Landing, à Duluth, les soumissions reçues en réponse, et toute correspondance y relative, l'ordre ou les ordres en Conseil, s'il y en a, et le contrat fait.

Sur motion de M. *Bowell*, il est résolu qu'un ordre de cette Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de tous les montants payés jusqu'à cette date relativement à l'achat de 50,000 tonnes de rails d'acier, liens, etc., pour le chemin de fer du Pacifique, avec les dates de tels paiements ainsi que les charges et commissions payées sur ces rails jusqu'à leur livraison dans le Canada, et toutes les sommes qui restent encore dues sur le dit achat.

Aussi--un ordre de la Chambre pour un état des montants payés pour impressions par le département des Postes durant les années 1874, 1875 et 1876 respectivement, à des personnes autres que l'imprimeur du Parlement et le contracteur à Ottawa, le dit état devant indiquer la province dans laquelle l'ouvrage a été fait, la nature de l'ouvrage, le nom des personnes par qui il a été fait, s'il a été fait par contrat ou autrement, et les noms des personnes qui ont reçu les paiements et ont donné les reçus.

Aussi--un ordre de la Chambre pour un état détaillé des dépenses encourues en 1874, 1875 et 1876, pour annonces en faveur du gouvernement ou de toute branche du service public, dans les journaux de la Puissance, le montant payé à chaque journal respectivement, l'objet pour lequel tel montant a été payé ; aussi le montant payé pour abonnements, à quels journaux et si ces journaux ont été requis pour l'usage des départements publics ou pour la circulation en Europe ou autres fins.

Sur motion de M. *Béchard*, une adresse est votée à Son Excellence, pour un état clair et complet des biens et affaires (actif et passif) d'une compagnie sous le nom de "Le Crédit Foncier du Bas-Canada," incorporée en vertu du chapitre 102 des statuts du Canada, 36 *Vic.*, (1873), et notamment ;

1. Le montant du capital souscrit ;
2. Le montant versé de ce capital ;
3. Le montant des lettres de gages en circulation ;
4. Le montant placé et garanti par titres hypothécaires ;
5. La valeur des immeubles hypothéqués.
6. Le capital en mains à titre de dépôts depuis que la dite compagnie a commencé ses affaires jusqu'au 1er juillet 1877.

Le dit état ne devant pas comprendre les créances, dettes, droits, actions priviléges et hypothèques que le dit "Crédit Foncier du Bas-Canada" peut avoir acquis de quelque société ou société de constructions établies sous le chapitre 69 des statuts Refondus du Bas-Canada ou résultant de la fusion ou de l'amalgamation entre le dit Crédit Foncier et toute compagnie ou compagnies formées en vertu de l'acte en dernier lieu cité ; un état séparé et distinct, clair et complet des biens et affaires (actif et passif) de toute telle compagnie ou compagnies, acquis et possédés par le Crédit Foncier devant pareillement être fait, dans la forme et de la manière en premier lieu mentionnés, jusqu'au 1er janvier dernier (1877).

En outre copie des divers états dûment fait et attestés par ls dit Crédit Foncier du Bas-Canada depuis le commencement de ses opérations jusqu'au 1er janvier dernier.

M. *Orton* propose que la preuve orale et écrite obtenue par le comité sur l'agriculture et rapportée à cette Chambre, à la dernière session, soit imprimée sous forme de livre bleu de la même manière que le rapport du comité sur la crise financière.

La dite motion est alors soumise au comité conjoint des deux Chambres pour les impressions du Parlement en vertu de la règle 94.

M. *Rouleau* propose, qu'il soit *résolu* qu'un ordre de cette Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour des copies de toutes lettres, correspondances, télégrammes, etc., demandant la nomination de *Thomas Jacques Taschereau*, écuier, comme officier-rapporteur pour la division électorale de Dorchester, tenue dans le mois de décembre 1875, ou y ayant rapport.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

M. *Costigan* propose qu'un ordre de la Chambre émane pour un état des noms, des emplois, salaires, résidences actuelles, dates des nominations, et origines nationales de tous les officiers nommés au service civil depuis la date du dernier rapport sur le même sujet.

M. *Ryan* propose qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport des causes qui ont été jugées sous l'acte concernant les réclamations contradictoires des terres des occupants dans Manitoba.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Forbes*, il est *résolu* qu'un ordre de cette Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport indiquant le nombre de commissaires pour les octrois aux Sauvages dans la Nouvelle-Ecosse, les comtés où chacun de ces commissaires préside; le montant placé annuellement dans les mains de chaque commissaire de district dans la province de la Nouvelle-Ecosse; le montant distribué dans chaque comté, ainsi que les noms des commissaires qui ont fait des rapports au gouvernement.

La Chambre alors s'ajourne à 11 heures moins dix minutes a. m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Masson*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance concernant la saisie en décembre dernier d'un certain appareil de distillation, appartenant à *Francois Meloche* et *Ferdinand Sauvé*, de Ste. Anne, dans le comté de Jacques-Cartier, y compris toutes les instructions adressées aux officiers du Revenu et tous les rapports faits par ces derniers à l'égard de telle saisie.

M. *Charlton*—Mercredi prochain—Que les items suivant dépensés sur le fonds du service secret soient renvoyés au comité des comptes publics, savoir: l'item de $15,086.41 pour l'année 1868; l'item de $33,105.88 pour l'année 1869; l'item de $10,208.54 pour l'année 1870 et l'item de $75,000 pour l'année 1871.

M. *Langevin*,—Mercredi prochain—Etat indiquant: 1o. Les instructions données et à qui, concernant la division de la propriété de l'artillerie, à Québec, désignée comme "L'Anse du Foulon"; 2o. les sommes d'argent dépensées pour diviser, annoncer en vente, et vendre cette propriété; 3o. les noms des personnes à qui ces sommes ont été payées, le montant reçu par chacune d'elles, et la raison pour laquelle il leur a été payé; 4o. le produit de telle vente, les noms des acquéreurs, le montant par eux payé pour chaque lot, et la balance qui reste encore due.

M. *Langevin*—Mercredi prochain—Etat indiquant: 1o. Les noms et salaires ou gages de chaque officier ou employé composant le personnel des officiers ou employés du gouvernement au canal Lachine pour chacune des années 1875-6 et 1876-7; 2o. le montant des dépenses contingentes à l'égard de tel personnel pour chacune de ces années; 3o. les dates de la nomination de chaque tel officier ou employé.

M. *Langevin*—Mercredi prochain—Etat indiquant la quantité, qualité et les dimensions du bois de construction fourni par M. *Adolphe Gagnon* pour chacune des jetées à la Baie St. Paul, à la Malbaie et aux Éboulements, dans le comté de Charlevoix, et aussi le prix payé pour chaque pied de ce bois durant l'année fiscale de 1875-76.

M. *Macmillan*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de placer une malle sur la compagnie du chemin de fer de London, Huron et Bruce, le printemps prochain, et si non, pourquoi?

M. *Thibaudeau*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement, durant cette session, d'affecter dans les estimés une somme suffisante pour construire un bureau de poste à St. Roch, Québec.

M. *Laflamme*—Vendredi prochain—Chambre en comité général pour examiner la résolution suivante:—

Résolu—Qu'il est opportun d'amender l'acte 36 *Vict.*, chap. 47, concernant les poids et mesures.

M. *Mitchell*—Mercredi prochain—ADRESSE pour règles et règlements faits relativement aux pêcheries dans le havre de Bathurst, avec toute la correspondance entre le département de la Marine et des Pêcheries et l'inspecteur des pêcheries et autres officiers du département, et aussi toutes personnes intéressées dans les dites pêcheries.

M. *Desjardins*,—Mercredi prochain.—Est-ce l'intention du gouvernement d'étendre le bénéfice de la livraison gratuite et à domicile des lettres et des journaux adressés dans les différentes municipalités situés sur les limites de la cité de Montréal, et notamment ville de St. Henri, Ste. Cunégonde, villages St. Gabriel, St. Jean-Baptiste, Côteau St. Louis et Hochelaga?

M. *Desjardins*—Mercredi prochain—Motion pour requêtes concernant l'établissement d'un bureau de poste à Notre-Dame de Grâce, près de Montréal, et d'un autre à St. Cunégonde, partie du territoire de la ville de St. Henri, dans le comté d'Hochelaga, récemment érigée en municipalité séparée; et aussi pour correspondances entre les intéressés et le département à Ottawa, comprenant les rapports de l'inspecteur des postes de Montréal à ce sujet.

M. *Young*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous les rapports qui peuvent être en la possession du gouvernement relativement au nombre de faillites, au passif et à l'actif du failli, et plus particulièrement au nombre et à la nature des comparitions qui ont eu lieu au Canada durant les derniers douze mois.

M. *Mitchell*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le nombre des employés résidents sur le chemin de fer Intercolonial, dans le comté de Northumberland, la date de leur nomination, l'époque de leur installation ou de leur entrée en charge, la nationalité de ces différents employés, et le nombre de ceux, qui, à l'époque de leur nomination, étaient des résidents du comté, ainsi que le montant des gages qu'ils reçoivent respectivement.

M. *McCarthy*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour les noms des personnes nommées à des emplois entre le 1er janvier et le 7 novembre 1873, les noms des employés dont les salaires ont été augmentés pendant cette période, les noms de ceux ainsi nommés à des emplois et dont la nomination a été annulée après le 7 novembre ; aussi pour un état indiquant si les places qui étaient remplis par ceux dont la nomination a été ainsi annulée, sont demeurées vacantes ou ont été remplies depuis, et si tel est le cas, quand et par qui ; et aussi si les salaires de ces employés qui ont été augmentés durant la période ci-dessus mentionnée, ont été diminués ou augmentés depuis, tout en indiquant en même temps la réduction ou l'augmentation du salaire de chaque tel employé respectivement.

M. *Blake*—Mercredi prochain—Avis de motion que la Chambre, jeudi prochain, se formera en comité général pour prendre en considération les résolutions suivantes :

1o. Qu'il est opportun d'amender la huitième section de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour amender l'acte trente-six *Victoria*, chapitre trente-et-un, concernant les traitements des juges et pour d'autres fins," en biffant les mots "pendant quinze ans" contenus dans la dite section, et en y substituant les autres mots "pendant dix ans."

2o. Qu'il est opportun de pourvoir que le dit amendement devra s'étendre dans l'application de la section amendée, aux juges des Cours de comté à la Nouvelle-Ecosse, en vertu de la seconde section de l'acte passé dans la trente-neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour pourvoir aux traitements des juges des cours de comté dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et pour d'autres fins."

M. *Blake*—Mercredi prochain—Qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé : "Acte pour étendre à la province de l'Ile du Prince-Edouard quelques-unes des lois criminelles maintenant en force dans les autres provinces du Canada.

M. *Costigan*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour la production de toute la correspondance et des procédures en Conseil relativement à l'acte d'incorporation orangiste du Nouveau-Brunswick passé dans la législature de cette province en 1875.

N. *Blake*—Mercredi prochain—Qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant le larcin et autres offenses minimes.

AVIS DE BILL PRIVÉ.

—o—

Le bill suivant a été aujourd'hui affiché pour examen par le comité spécial permanent des banques et du commerce, lundi, le ou après le 26 courant :

No. 6—Pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes Maitland.

No 7.

OTTAWA, LUNDI 19 FEVRIER 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vic

VOTES ET DÉLIBÉRA

DE LA

CHAMBRE DES COMMU

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER

1877.

No. 8.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 20 FÉVRIER 1877.

La prière est récitée.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Mackenzie* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 7 avril 1876, un état détaillé de toute la dépense encourue pour draguer l'entrée du Chenal Ecarté, dans le lac St. Clair, et pour draguer à la Courbe *Johnson*, ainsi que dans la rivière Sydenham; aussi, les rapports de l'ingénieur se rattachant à ces travaux.

Aussi—en obéissance à l'ordre de la Chambre du 22 mars 1876, un état indiquant le montant de la dépense que le gouvernement du Canada a encourue pour la construction de l'embranchement du chemin de fer Intercolonial, autour de la Baie de Courtney, se dirigeant vers le quai du lest, en la cité de St. Jean du Nouveau-Brunswick; aussi, copie de toute correspondance entre toute autorité de la dite cité et toute personne de la part du gouvernement, au sujet des conditions auxquelles il a été permis au gouvernement de construire le dit embranchement sur une propriété appartenant à la cité, et copie de toute correspondance au sujet de l'achat de la propriété du quai *Rankin* pour un terminus à eau profonde pour le dit chemin de fer, et de l'estimation du coût de la construction de ce terminus.

M. *Rymal*, du comité spécial permanent des ordres permanents, présente le troisième rapport de ce comité dont voici la teneur :

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet des pétitions qui suivent et les trouve suffisants, savoir :—De la compagnie du chemin de fer du Nord, pour la passation d'un acte dans le but d'amender l'acte connu sous le nom de l' " Acte du chemin de fer du Nord de 1875," et pour autoriser la dite compagnie à prélever, au moyen de capital prévilégié telles sommes d'argent qui peuvent être nécessaires à l'acquittement des dettes de la compagnie et pour autres fins ;—de *Squire W. Hill*, maître de la Grange Fédérale, et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La Grange Fédérale des Protecteurs de l'Industrie Agricole;"—de *William Patton* et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom d'association de secours mutuel du service civil du Canada;—de la compagnie de chemin de fer de Montréal, Portland et Boston, demandant la passation d'un acte pour prolonger le temps nécessaire pour l'achèvement de son chemin, et d'autres amendements à son acte d'incorporation.

Votre comité recommande que les avis soient considérés suffisants pour les pétitions suivantes, savoir Des directeurs provisoires de la compagnie canadienne du câble atlantique, demandant la passation d'un acte pour prolonger le temps pour commencer et achever les travaux de la compagnie, et d'autres amendements à son acte d'incorporation ;—de la compagnie d'assurance mutuelle dite " Beaver and Toronto Mutual Insurance Company," demandant qu'il soit déclaré que l'acte concernant les compagnies d'assurance ne soit pas étendu ni ne s'applique à cette compagnie, ou qu'elle soit autorisée à liquider ses affaires ;—de *Joseph Harris McClellan*, du township de Pickering, comté d'Ontario et province d'Ontario, marchand, demandant la passation d'un acte pour lui conférer les propriétés et pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de Pickering ; et de la banque de l'Amérique Britannique du Nord, demandant la passation d'un acte pour étendre et appliquer les dispositions de la section 56 du chapitre 5, 34 *Victoria*, intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque," à cette banque.

M. *Huntington* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 29 mars 1876, une copie du contrat récemment conclu pour le transport de la malle entre Wallace et Malagash, dans le comté de Cumberland, avec les soumissions reçues et les annonces demandant des soumissions pour le dit service, spécifiant où et quand ces annonces ont été publiées ; aussi, un état de la somme précédemment payée pour le même service

Les bills suivants sont présentés, lus la première fois et remis pour la seconde lecture à jeudi prochain, savoir :

Par M. *Wood*—Bill No. 13, pour incorporer l'association de secours mutuel du service civil du Canada.

Par M. *Baby*—Bill No. 14, pour amender les différents actes incorporant la compagnie de chemin de fer de Montréal, Portland et Boston.

Par M. *White* (Renfrew)—Bill No. 15, pour amender l'acte de faillite de 1875, et pour mettre le dit acte en force dans le district judiciaire temporaire de Nipissing.

Par M. *Bowell*—Bill No 16, relativement à la compagnie d'assurance mutuelle dite " Beaver and Toronto Mutual Insurance Company."

Par M. *Fraser*—Bill No. 17, pour étendre les dispositions de la section 56 de l'acte 34 *Victoria*, chap, 5, intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque à la banque de l'Amérique Britannique du Nord."

Par M. *Mills*—Bill No. 18, pour établir de meilleurs dispositions relativement à l'exploration géologique et d'histoires naturelle du Canada, et pour le soutien d'un musée y annexé.

Sur motion de M. *Brooks*, l'ordre du jour relatif au bill No. 8, concernant la compagnie de chemin de fer International de Saint-François et Mégantic, est déchargé et le bill retiré.

Sur motion de M. *Mackenzie*, MM. *Ouimet* et *Sinclair* sont ajoutés au comité spécial permanent des banques et du commerce.

M. *Cartwright* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 19 courant, le prospectus publié par l'honorable ministre des Finances à Londres, pour le dernier emprunt, avec un état du temps accordé pour la réception des soumissions, et du temps où elle fut arrêtée, des divers montants offerts par les soumissionnaires et les montants empruntés de chacun de ces soumissionnaires respectivement.

M. *Burpee* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 12 courant, un état montrant la nature et la valeur de toutes les marchandises manufacturées importées au Canada des Etats-Unis, dans les années 1874, 1875 et 1876, avec les périodes comprises dans ces états pour chaque année.

Il présente aussi une réponse à l'adresse du 6 mars 1876 ; des copies de tous ordres en Conseil, lettres et télégrammes échangés entre le gouvernement de la Puissance et celui de Manitoba, ou avec tout officier ou autre personne, concernant le secours à donné aux colons et autres, dans Manitoba, avec indication de la somme affectée, des personnes à qui ce secours doit être donné, et des conditions auxquelles il doit être ainsi donné.

M. *Vail* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport du ministre de l'Agriculture du Canada pour l'année 1876.

Aussi—par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport de l'état de la Milice de la Puissance du Canada pour l'année 1876.

M. *Burpee* présente une réponse à l'adresse du 3 avril 1876 ; des copies de la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui des Etats-Unis au sujet de la prétendue violation du traité de Washington.

La résolution adopté dans le comité des subsides, hier, est rapportée, lue une seconde fois, et adoptée ; en voici la teneur :

Pour faire face aux salaires du secrétariat du Gouverneur-Général..... $7,950.00

M. *Cartwright* met devant la Chambre un état des recettes et paiements au compte du fonds consolidé depuis le 1er juillet 1876, jusqu'au 10 février 1877.

L'ordre du jour que la Chambre se forme en comité général, afin d'examiner les voies et moyens pour prélever les subsides à accorder à Sa Majesté, étant lu,

Et des débats s'ensuivant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MERCREDI, 21 FÉVRIER 1877,

Et la question étant mise aux voix, elle est adoptée.

La Chambre alors se forme en comité des voies et moyens.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

1. *Résolu,*—Qu'aux lieu et place des droits d'accise imposés sur les articles y mentionnés par l'acte concernant le revenu de l'intérieur, il est opportun que les droits suivants d'accise soient imposés et collectés:—

1. Sur chaque livre de malt, deux centins.
2. Sur chaque gallon de toute boisson fermentée imitant la bière ou la liqueur de malt fabriquée en tout ou en partie avec toute autre substance que le malt, huit centins.
3. Pourvu que les brasseurs faisant usage de sucre dans la fabrication de la bière et payant le droit ci-haut mentionné sur la bière faite avec ce sucre, pourront recevoir une remise égale au droit par eux payé sur le malt employé avec ce sucre pour faire telle bière.

2. *Résolu,*—Qu'il est opportun d'amender l'acte 31 Vict., chap. 44 et les autres actes l'amendant et le tarif des douanes contenu dans les cédules annexées aux dits actes :—

3. *Résolu,*—Qu'il est opportun de rappeler cette partie de la cédule A du dit acte, 31 Vict., c. 44, qui impose quelque droit spécifique de douane sur tout article ou marchandise ci-après mentionnés, et d'y substituer les droits suivants de douane, savoir:—

Sur les cigares y compris les cigarettes..50 centins par lb., et 20 par cent *ad valorem*
Sur le thé, vert ou Japon.....par lb., 6 cents
Sur le thé, noir..... " 5 cents
Sur l'eau de Cologne et les spiritueux parfumés en bouteilles ou en flacons ne pesant pas plus de 4 onces.....25 pour cent *ad valorem*
Sur le malt.....par lb., 2½ cents
Sur les huiles, savoir :—Charbon et kérosène distillé, purifié et raffiné, naphte, benzine et pétrole raffiné, produits de pétrole, houille, schiste et lignite, non autrement spécifiés, et pétrole cru,....p. gal. de vin, 6 cents

4. *Résolu,*—Qu'il est opportun de rappeler cette partie de la Cédule B de l'acte 31 Vict., c. 44, ou tout acte l'amendant, qui impose des droits de douanes sur les articles ci-dessous mentionnés et d'y substituer les droits spécifiques suivants :

Sur l'ale, la bière et le porter importés en bouteille (6 bouteilles d'une pinte et 12 bouteilles d'une chopine étant considérées comme contenant un gallon impérial,).....par gallon impérial 18 cents
Sur l'ale, la bière et le porter importés autrement qu'en bouteilles.....par gallon impérial 12 cents

5. *Résolu,*—Qu'il est opportun de rappeler cette partie de l'Acte 37 Victoria, chap. 6, ou tout acte l'amendant qui impose un droit de dix pour cent sur les marchandises suivantes, savoir :—

Fil de coton en écheveaux coloré et non fini, pli Nos. 3 et 4—Blanc—pas au-dessous de la filure No. 20.
Chaîne de coton pas plus commune que le No. 40.
Fil de coton sur bobines.
Fil et soie torse pour les machines.
Fil de lin pour machines,

et que les dites marchandises soient considérées et traitées comme articles non-énumérés, sujettes à un droit de 17½ pour cent *ad valorem.*

6. *Résolu,*—Qu'il est opportun de rappeler cette partie de la cédule C du dit acte 31 Victoria, c. 44, ou tout acte l'amendant ou tout ordre en conseil qui admet en franchise les marchandises qui suivent:—

Tubes et tuyaux de cuivre rouge, jaune, ou de fer passés à la filière ;
Fil de coton en écheveaux, coloré et non fini, No. 6—Blanc, pas au-dessous du No. 20, et que les droits suivants de douane soient imposés sur ces marchandises, savoir :—
Sur les tubes et tuyaux de cuivre rouge, jaune, ou de fer passés à la filière....17½ par cent
Sur le fil de coton en écheveaux, coloré et non fini, No. 6—Blanc, pas au dessous de la filière No. 20.....10 par cent *ad valorem.*

7. *Résolu,*—Qu'il est opportun que tout ce qui, dans l'Acte 37 Vict., chap. 6, impose quelque droit de douane spécifique sur les vins, soit abrogé, et que les dispositions qui suivent y soient substituées :—En calculant la valeur de toute espèce de vin, il faudra comprendre ce qu'il en coûte pour le mettre en bouteilles, pour munir les bouteilles de bouchons, de fil de fer et d'étiquettes, ainsi que le prix des matériaux employés à cet égard, et tous les autres frais encourus antérieurement à son embarquement proprement dit,—excepté toutefois la valeur des bouteilles et des ballots, qui demeureront assujétis au paiement d'un droit de 17½ pour cent *ad valorem,* établi par la résolution suivante :

8. *Résolu*,—Qu'il est opportun que tout ce qui, dans aucun Acte ou Cédule comme susdit, impose un droit de douane sur les articles et les ballots non-énumérés, soit abrogé, et que les dispositions qui suivent y soient substituées, savoir :—

La valeur de toutes les bouteilles, flacons, jarres, dames-jeannes, cruches en osier, futailles, barriques, pipeaux, barils et tous autres fûts ou ballots en étain, fer, plomb, zinc, verre ou tout autre matériel, capables de contenir des liquides, caisses contenant du verre, de la porcelaine de Chine, de la vaisselle ou de la poterie, et tous les ballots dans lesquels on met généralement des marchandises destinées à la consommation domestique, y compris les boîtes dans lesquelles des spiritueux embouteillés, vins ou liqueurs de malt sont contenus, et tout ballot étant le contenant ou la couverture de marchandises qui doivent être vendues, seront, dans tous les cas où ils contiendront des marchandises sujettes à un droit *ad valurem*, censés ne pas former partie de la juste valeur imposable de ces marchandises ; et lorsqu'ils contiennent des marchandises sujettes à un droit spécifique seulement, ces ballots seront soumis à un droit *ad valorem* de 17½ pour cent qui sera calculé sur leur coût ou leur valeur originaire, et toutes les marchandises non énumérées dans le dit Acte ou tout autre Acte comme soumises à quelque droit de douane et qui ne sont pas déclarées exemptes de droits par quelque Acte ou disposition rappelé ;—seront frappées d'un droit de douane de 17½ par cent *ad valorem*, quand elles seront importées dans le Canada ou sorties de l'entrepôt pour y être consommées ; mais tous ballots qui ne sont pas en ceci auparavant spécifiés et frappés spécialement de droits par quelque acte non rappelé, et qui sont les ballots ordinaires ou usuels dans lesquels des effets sont emballés pour l'exportation d'après l'habitude générale et l'usage du commerce, seront exempts de droits.

9. *Résolu*,—Qu'il est opportun de rappeler l'acte 31 Vict., chap. 50, intitulé " Acte pour imposer certains droits sur les spiritueux et le pétrole."

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger encore à la séance de la Chambre aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat, nommant les honorables MM. *Alexander, Allan, Baillargeon, Bourinot, Chapais, Cornwall, Fabre, Fergusson, Haythorne, Montgomery, Miller, Reesor, Ryan, Stevens, Trudel* et *Wilmot*, comme membres du comité de la bibliothèque en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres du comité conjoint de la dite bibliothèque.

Aussi, nommant les honorables MM. *Aikins, Carrall, Haythorne, Penny, Simpson, Bellerose, Ferrier, Macfarlane, Reesor, Bureau, Cochrane, McLellan* (Londonderry), *Scott, Fabre* et *Wark* pour agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme comité conjoint des impressions.

La Chambre alors s'ajourne à une heure a. m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

ERRATUM.

Dans le procès-verbal d'hier, page 51, relativement à l'adoption du rapport du comité spécial nommé pour examiner l'opportunité de faire usage d'une formule de prière dans cette Chambre, les mots suivants furent ajoutés, savoir : " dans le langage qui lui sera le plus familier. "

L'entrée exacte devrait être comme suit :—" Et le comité recommande de plus que la dite prière soit " récitée dans le langage qui lui est le plus familier. "

AVIS DE MOTIONS.

M. *Norris*—Jeudi prochain—Si le gouvernement a porté quelque somme dans les estimés dans le but de construire un pont à double lisses sur le canal dans le bas de la rue St. Paul, dans la cité de Ste. Catherine.

M. *Greenway*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de transporter les malles de la route de la diligence à la voie ferrée de London, Huron et Bruce, entre London et Wingham, et si oui, quand ?

M. *Blake*—Jeudi prochain—Qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé: "Acte pour amender la loi criminelle relativement aux offenses contre les personnes."

M. *Appleby*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le nombre de bureaux de poste et de maison de douane possédés par le gouvernement fédéral, et désignant ceux de ces édifices qui ont été construits depuis 1867, les noms des cités et villes où ces édifices sont situés, avec la population de chacune d'elles à l'époque du dernier recensement, et aussi le montant perçu à telles maisons de douane, à tels bureaux de poste, ainsi que pour le compte du Revenu de l'Intérieur dans chaque localité durant les années 1875 et 1876.

M. *Cheval*—Jeudi prochain—INTERPELLATION AU MINISTÈRE—Si c'est l'intention du gouvernement de porter au budget une somme suffisante à indemniser les propriétaires de vapeurs, lorsqu'ils auront payé pour péages de canal une somme excédant cent piastres, qu'ils n'auraient pas été obligés de payer s'il n'eût pas existé une loi injuste et arbitraire, qui, dans le cas de deux vapeurs du même tonnage ne fait payer à l'un que trente huit piastres, tandis qu'elle fait payer à l'autre deux cent quarante piastres.

M. *Schultz*—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le nombre de tous les émigrants et autres personnes transportés par la route Dawson durant la saison de 1876, ainsi que les frais d'entretien de la route durant cette saison; aussi les dépenses totales encourus sur le canal du Fort Francis jusqu'au 1er janvier 1877, le coût estimatif de tous les travaux, et le prix de revient de toutes les améliorations nécessaires sur la rivière a la Pluie pour mettre le canal en état de servir aux fins pour lesquelles il a été destiné.

M. *Bowell*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un rapport donnant les noms de tous les députés-adjudants-généraux et majors de brigade de l'état-major de la force de milice volontaire du Canada, le premier janvier 1876; le district dans lequel ils étaient postés; la date de leur nomination respective; le temps qu'ils avaient servi; chacun, les noms de ceux qui ont été renvoyés de l'état-major; la date de ce renvoi; et les noms de ces officiers qui ont été nommés députés-adjudants-généraux et majors de brigade depuis le 1er janvier 1876, et le temps qu'ils ont servi dans la force volontaire du Canada avant que ces nominations aient été faites.

M. *Gillies*—Jeudi prochain—Est-ce l'intention du gouvernement de construire bientôt des hangars pour les émigrants à Southampton pour faire face aux besoins de l'émigration considérable anticipée au Manitoba et dans le Nord-Ouest, laquelle passera, on croit, par cette route durant la prochaine saison.

OTTAWA, MARDI 20 FÉVRIER 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

No. 9.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 21 FÉVRIER 1877.

La prière est récitée.

Treize pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour commencer et achever certains ouvrages autorisés par son acte d'incorporation.

De la compagnie britannique canadienne de prêt et de placement (à responsabilité limitée) ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De la compagnie d'imprimerie du *Globe ;* demandant certains amendements à son acte d'incorporation, ainsi que l'autorisation d'augmenter son capital-actions.

De *Martha Jemima Hawkshaw Holiwell*, de la cité de Toronto, dans le comté de York, province d'Ontario, épouse de *Charles Edwin Holiwell*, de la cité de Québec, dans la province de Québec, libraire de l'armée ; demandant la passation d'un acte qui déclare que son mariage avec *Charles Edwin Holiwell* est dissous, et qu'elle est séparée d'avec lui.

De *M. J. Drew* et autres ; de *J. R. Noonan* et autres ; et de *Angus McIver* et autres, propriétaires de houille, et autres intéressés dans le commerce de houille et dans la marine marchande du Canada ; demandant séparément que le droit imposé par les Etats-Unis sur la houille du Canada soit compensé par une prime égale accordée sur toute la houille exportée aux Etats-Unis, ou qu'un droit de quinze centins par tonneau soit imposé sur toute celle qui sera importée en Canada.

De la compagnie d'assurance agricole d'Ottawa ; demandant la passation d'un acte déclaratoire au sujet de l'interprétation de certaines expressions dans son acte d'incorporation.

De *Walter Scott*, du village de Nottawa, dans le township de Nottawasaga, dans le comté de Simcoe, dans la province d'Ontario, écuier ; demandant la passation d'un acte qui déclare que son mariage avec *Mary Jane Rowed* est dissous, et qu'il est séparé d'avec elle.

De *Mary Jane Bates*, du village de Mitchell, dans le comté de Perth, dans la province d'Ontario, femme mariée ; demandant la passation d'un acte pour déclarer que son mariage avec *Norman Adna Bates* est dissous, et qu'elle est séparée d'avec lui.

De *George McKean* et autres ; demandant certains amendements à l'acte incorporant la compagnie d'assurance mutuelle maritime du Canada.

La pétition de la corporation municipale du comté de Middlesex est lue, demandant un crédit pour améliorer ses voies de communication avec les réserves des sauvages dans ce comté.

Et motion étant faite que la dite pétition soit maintenant reçue,

M. l'Orateur décide,— " Que vu que la demande de cette pétition entraînerait une dépense de l'argent " public, elle ne peut être reçue."

M. *Mills* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport annuel du département de l'Intérieur, pour l'année expirée le 30 juin 1876.

M. *Ross* (Middlesex), du comité conjoint des deux Chambres des impressions du Parlement, présente le premier rapport de ce comité, recommandant que son quorum soit réduit à sept membres.

M. *Mackenzie* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 3 avril 1876, des copies du contrat de la toiture en fer de la station qui devait être construite à Halifax, avec les soumissions y relatives.

Aussi,—en obéissance à l'ordre de la Chambre du 29 mars 1876; copies des soumissions reçues pour la construction de la station des passagers à Halifax; aussi, un état donnant copie de la correspondance relative aux dites soumissions et aux changements dans les plans et devis, échangée avant ou après la réception des dites soumissions, et indiquant à qui le contrat a été adjugé et le prix porté au contrat tel qu'adjugé.

Aussi,—une réponse à une adresse du 29 mars 1876, demandant copies de la correspondance entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses bureaux et toute personne ou compagnie dans le Nouveau-Brunswick, depuis l 1er janvier 1874, au sujet de l'aide qui doit être donnée pour la construction du chemin de fer dans cette province par la fourniture de rails ou du matériel roulant pour tels chemins de fer.

Les bills suivants sont présentés, lus la première fois et remis pour la seconde lecture, à vendredi prochain, savoir:

Par M. *Macdonald*, (Toronto).—Bill No. 20, pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de placement de Londres et Ontario (responsabilité limitée).

Par M. *Hall*.—Bill No. 21, pour amender l'acte 37, *Victoria*, chap. 57, concernant les sociétés de construction dans Ontario.

Par M. *Rymal*.—Bill No. 22, pour incorporer " la Grange Fédérale des Protecteurs de l'Industrie Agricole."

Et les bills suivants, présentés par M. *Blake*, sont lus la première fois et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir:

Bill No. 23, pour étendre à la province de l'Ile du Prince-Edouard, quelques-unes des lois criminelles, maintenant en force dans les autres provinces du Canada; et

Bill No. 24, pour amender l'acte concernant le larcin et autres semblables offenses.

Sur motion de M. *Farrow*, uue adresse est votée à Son Excellence pour copies de tous ordres en Conseil qui ont été passés relativement aux travaux faits au havre de Goderich en 1874, avec une copie de l'avis ou de l'annonce demandant des soumissions pour ces travaux, les soumissions reçues en réponse et toute la correspondance et les rapports y relatifs avec le contrat fait pour l'exécution de ces travaux.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, une adresse est votée à Son Excellence, pour copies de tous ordres en Conseil autorisant la construction des écluses ou canaux du Fort Francis ou s'y rapportant, tous les papiers, correspondances et instructions aux ingénieurs et rapports des ingénieurs et autres, faisant voir les avantages qui résulteraient de cet ouvrage public, et donnant une estimation de son coût et du coût de tout l'ouvrage nécessaire pour atteindre l'objet qu'on se propose en construisant ce canal.

Sur motion de M. *Casey*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état des divisions intérieures et extérieures du service civil par départements, montrant:

A.—1o. Le nombre d'employés dans chaque division et dans tout le service, arrangés par classe dans les deux divisions, quand ce sera possible, ou suivant le degré de l'emploi dans le service extérieur où aucune classification n'a été établie, donnant le nombre dans chaque classe ou degré.

2o. Le salaire total payé dans chaque division et dans tout le service durant l'année fiscale, montrant aussi le

(*a.*) Total payé dans chaque classe ou degré durant l'année courante.

(*b.*) Le maximum, le minimum et la moyenne des salaires payés dans chaque classe ou degré, avec un état des augmentations ou bonus annuels accordés et les heures de travail.

3o. Le maximum, le minimum et la moyenne de l'âge des employés dans chaque classe ou degré des deux divisions, montrant:

(*a.*) Le nombre d'employés dans chaque classe ou degré.

Au dessus de 18 et au-dessous de 20 ans.
" 20 " 25 "
" 25 " 30 "
" 30 " 40 "
" 40 " 50 "
" 50 " 60 "
" 60 " 70 "

(*b.*) La moyenne de l'âge des employés lors de leur nomination dans chaque classe ou degré des deux divisions et dans tout le service.

(*c.*) La moyenne de l'âge de ceux qui ont quitté le service depuis la confédération.

B.—1o. Le nombre total dans chaque classe ou degré de ceux qui sont entrés dans le service avant l'établissement des examens du service civil.

2o. Le nombre de ceux qui ont été nommés dans chaque classe ou degré des deux divisions chaque année, depuis la confédération, et le total pour toute la période par classes et départements et dans tout le service.

(*a.*) Comme possédant certaines qualifications spéciales, mais qui ne sont soumis à aucun examen général ou spécial qui permette de faire l'épreuve de telles qualifications;

(*b.*) Non pas sous le rapport de qualifications spéciales mais qui n'ont été soumis à aucun examen général ou spécial;

(*c.*) Après avoir subi un examen général ou spécial, avec indication du genre d'examen et du nombre de ceux qui ont passé l'examen avec succès, de ceux qui n'ont pas réussi, mais qui cependant ont été nommés ou dont la nomination fut continuée; et aussi, le nombre de ceux examinés et rejetés.

(*d.*) Nombre de cas où la nomination a été précédée d'un examen et *vice versa.*

C.—1o. Règlements concernant les examens ordinaires et spéciaux et les nominations ordinaires faites sous le système des examens.

2o. Toutes autres règles du service public non établies par statut.

3o. Copies des questions faites aux derniers examens généraux et spéciaux antérieurement au 1er janvier 1877, avec un état constatant le degré de capacité requis des candidats.

4o. Liste des candidats heureux, montrant la proportion par cent des points obtenus.

Sur motion de M. *Stephenson*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressée à l'officier qu'il appartient pour états détaillés de toutes les dépenses encourues et de l'argent dépensé pour payer les ingénieurs, arpenteurs, etc., relativement à l'exploration de la branche nord de la rivière Sydenham, des fourches de Wallaceburgh, au village de Wilkesport, en 1876.

Sur motion de M. *Brouse*, un comité spécial est nommé, composé de MM. *Brouse*, *Holton*, *Tupper*, *Blanchet*, *Pope* (Compton), *Dymond*, *Landerkin*, *Forbes*, *Christie* et *Kerr*, pour délibérer et faire rapport sur le sujet des statistiques vitales et de la santé publique avec pouvoir de quérir personnes et papiers.

La Chambre alors s'ajourne à 6 heures p. m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Cartwright*—Vendredi prochain—Pour permission de présenter un bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'incorporation de compagnies par actions au moyen de lettres patentes."

M. *Cook*—Vendredi prochain—Pour permission de présenter un bill intitulé: "Acte pour amender l acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes."

M. *Bertram*—Vendredi prochain—INTERPELLATION AU MINISTÈRE—Si c'est l'intention du gouvernement de garder le contrôle des travaux dit "Trent Works," ou s'il a été pris quelqu'arrangement pour les transférer au gouvernement d'Ontario.

M. *Richard*—Mardi prochain—Proposera qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé: "Acte pour amender la loi des élections fédérales, 1874."

M. *Blain*—Vendredi prochain—INTERPELLATION AU MINISTÈRE—Si c'est l'intention du gouvernement de recommander à la Chambre de s'assurer les services d'un solliciteur ou autre praticien en loi dans le but d'aider aux comités à mettre de l'uniformité dans la législation concernant les bills privés présentés à la Chambre.

M. *Goudge*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant la quantité et la valeur de la houille importée en Canada durant les années 1873, 74, 75 et 76, en mentionnant séparément les différentes espèces, savoir : l'anthracite, la houille bitumineuse et la lignite ; et faisant aussi counaître les pays et leurs localités d'où elle a été ainsi exportée, ainsi que les provinces et localités en Canada où elle a importée.

M. *Rouleau*—Vendredi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général, la priant de faire mettre devant cette Chambre, toute correspondance ayant trait au changement des conducteurs de la malle pour les comtés de Dorchester et de Beauce, depuis le premier janvier 1875, ainsi que les noms de ceux à qui tel contrat a été ôté depuis ce temps avant que le terme pour lequel ils avaient tel contrat fut expiré, et aussi les noms de leurs remplaçants.

M. *Domville*—Vendredi prochain—Quand la toiture pour laquelle des soumissions ont été faites, le 7 septembre 1874, a-t-elle été livrée à Halifax ? Cette toiture a-t-elle été admise sans payer de droits ? Si non, la fabrique d'ouvrages en fer Phœnixville (Clarke, Reeves et Cie) a-t-elle payé les droits ?

M. *Flynn*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies des rapports et plans d'un brise-lames à Arichat Ouest, comté de Richmond.

M. *Robinson*—Vendredi prochain—ADRESSE pour production des instructions données à la commission chargée de s'enquérir des affaires du chemin de fer du Nord.

M. *Thompson* (Cariboo)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE ponr un état indiquant le nombre des billets de banque de la Puissance, du chiffre de une et de deux piastres (payables à Victoria), qui ont été transmis par le gouvernement à l'assistant-receveur-général pour la province de la Colombie-Britannique durant chaque année depuis l'admission de cette province dans la confédéra ion, ainsi que le nombre de tels billets qui ont été renvoyés pour être annulés durant chaque année tel que mentionné.

M. *Mitchell*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Travaux Publics et l'officier préposé aux travaux de dragage et au creusement du chenal, de la barre du Fer-à-Cheval, à l'entrée de la rivière Miramichi, avec un état indiquant le montant total du dragage originairement projeté, la quantité de matières enlevées de cette barre dans les diverses saisons où le dragueur a été à l'œuvre, la longueur, la largeur et la profondeur des excavations pratiquées, avec la longueur de l'espace qui reste encore à creuser et l'époque probable de l'achèvement des travaux, avec mention de la profondeurd'eau que l'on se propose d'obtenir dans ce chenal à l'aide de ce dragage.

No. 9.

OTTAWA, MERCREDI 21 FÉVRIER

4e Session, 3e Parlement, 40 Vic

VOTES ET DÉLIBÉRA

DE LA

CHAMBRE DES COMMU

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER

1877.

No. 10.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 22 FÉVRIER 1877.

La prière est lue.

M. l'Orateur met devant la Chambre la liste des actionnaires de la banque de Montréal, à la date du 8 février 1877, de la banque d'Ottawa, à la date du 31 décembre 1876, de la banque Fédérale du Canada, à la date du 20 février 1877, de la banque Stadacona, à la date du 8 février 1877, et de la banque des Marchands, à la date du 31 décembre 1876, sous les dispositions de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, section 12.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la corporation de la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à prélever des droits dans le havre de la dite ville de Kincardine.

De la compagnie d'assurance de l'Union Maritime, de la Nouvelle-Ecosse, ci-devant incorporée par un acte de la législature de la province de la Nouvelle-Ecosse ; demandant à être incorporée par un acte du Parlement du Canada.

De l'honorable *T. D. Archibald*, sénateur, et autres, intéressés dans le commerce de la houille et dans la marine marchande du Canada ; demandant que le droit imposé par les Etats-Unis sur la houille canadienne soit compensé par une égale prime accordée sur toute la houille exportée aux Etats-Unis, ou qu'un droit de quinze centins par tonneau soit imposé sur toute la houille importée en Canada.

De la banque Jacques-Cartier ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à diminuer son capital-actions, à s'amalgamer avec une autre ou d'autres banques, et pour d'autres fins.

De la compagnie de chemin de fer d'Ottawa, Vaudreuil et Montréal ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le prolongement et l'achèvement de cette partie de son chemin qui se trouve entre Hawkesbury-ouest et la cité d'Ottawa.

M. *Blake* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 19 courant ; un état de toutes les condamnations pour offenses capitales entre le 1er juillet 1867 et le 31 décembre 1876 ; donnant les noms des condamnés, la nature du crime, l'action de l'Exécutif et la date de cette action.

Aussi,—Réponse à l'adresse du 15 courant ; copies des pétitions de *T. D. Latour* et autres, datées le 5 juin 1874 et le 2 novembre 1875, présentées au gouvernement relativement à l'honorable M. le juge *Loranger*, avec toute la correspondance y relative.

M. *Ross* (Middlesex), du comité conjoint des impressions des deux Chambres, présente le second rapport de ce comité dont voici la teneur :

Le comité a examiné avec soin les documents qui suivent et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Etat des paiements chargés aux dépenses imprévues en vertu d'ordre en Conseil du 1er juillet 1876 jusqu'à date. (*Pour distribution seulement.*)

Etat de toutes les allocations et gratifications accordées en vertu de l'acte 33 *Vict.*, ch. 4, intitulé : "Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil en pourvoyant à une pension en faveur des personnes qui y sont employées, dans certains cas. (*Pour les membres seulement et papiers de la session.*)

Etat et réponses supplémentaires à une adresse,—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement de Québec, relativement aux casernes des Jésuites dans la cité de Québec. (*Papiers de la session seulement.*)

Réponse à une adresse,—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province de Québec, au sujet d'un échange de la propriété connue sous le nom de "vieux château St. Louis," dans la cité de Québec, contre l'hôpital ou les quartiers-généraux des officiers sur la rue St. Louis, dans la dite cité. (*Papier de la session seulement.*)

Réponse à un ordre de la Chambre des Communes,—Etat montrant la nature et la valeur de toutes les marchandises manufacturées importées dans le Canada des Etats-Unis dans les années 1874, 1875 et 1876, etc.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Baptêmes, mariages et sépultures dans certains districts, etc.

Rapport officiel de la distribution des statuts du Canada.

Etat de la dépense jusqu'à date au compte de l'exposition de la Nouvelles-Galles, sous l'autorité d'un mandat spécial de Son Excellence le Gouverneur-Général, daté 21 décembre 1876, pour $25,000.

Réponse à une adresse,—Nombre de causes portées devant la Cour Suprême et nombre des jugements rendus.

Etat des garanties et sûretées enregistrées au département du Secrétaire d'Etat du Canada, daté 16 février 1877.

Rapport du nombre des candidats qui se sont présentés pour admission au collége militaire de Kingston, combien de chaque province, etc.

Réponse à un ordre de la Chambre des Communes,—Etat des fonds dépensés au crédit du Canada dans les banques ou entre les mains des agents financiers quelconques, etc.

Réponse à un ordre de la Chambre des Communes,—Dépenses générales encourues pour draguer l'entrée du chenal Ecarté, dans le lac St. Clair, etc.

Réponse à un ordre de la Chambre des Communes,—Etat de la dépense encourue par le gouvernement du Canada, pour la construction d'un embranchement du chemin de fer Intercolonial autour de la Baie de Courtney, St. Jean, N. B.

Réponse à un ordre de la Chambre des Communes,—Copie du contrat récemment fait pour le transport de la malle entre Wellace et Malagash, dans le comté de Cumberland, avec les soumissions y relatives reçues, etc.

M. *Smith* (Westmoreland), présente la réponse à l'adresse du 12 courant ; toute la correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement Impérial, au sujet de toute compagnie de navires ou de toute personne concernant la qualification des chirurgiens, à bord des steamers anglais ou autres vaisseaux à passager, allant aux ou venant des ports anglais.

Sur motion de M. *Holton*, la réponse à l'adresse du 15 courant, demandant des copies des pétitions de *T. D. Latour* et autres, datées le 5 juin 1874 et le 2 novembre 1875, présentées au gouvernement relativement à l'honorable M. le juge *Loranger*, et toute la correspondance y relative, est renvoyée au comité spécial chargé de s'enquérir de l'administration de la justice dans le district de Richelieu, dans la province de Québec.

Sur motion de M. *Young*, les comptes publics pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1876, ainsi que les états supplémentaires du revenu et de la dépense durant l'année courante, sont renvoyés au comité spécial permanent des comptes publics.

Les bills suivants sont présentés, lus la première fois et remis pour la seconde lecture à lundi prochain, savoir :

Par M. *Thomson* (Welland)—Bill No. 25, pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne du câble atlantique.

Par M. *Gibbs* (South Ontario)—Bill No. 26, pour conférer les propriétés et les pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de Pickering à *Harris McClellan*.

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), le premier et le second rapport du comité conjoint des deux Chambres, relativement aux impressions du Parlement, sont adoptés.

M. *Blake* présente un bill No 27, pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne ; ce bill est lu la première fois et remis pour la seconde lecture à demain.

Le bill No. 3, concernant la procédure et la preuve dans les causes criminelles, est lu la seconde fois et renvoyé à un comité spécial composé de MM. *Irving*, *Mousseau*, *Laurier*, *Cameron*, *Appleby*, *Guthrie*, *Brooks*, *McIsaac* et *McCarthy*.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion de M. *Campbell* dont voici la teneur: Qu'il soit résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de la correspondance avec *John Baine*, *Angus Morrison* et *Charles L. Campbell*, à l'égard de leur destitution comme officiers de saisie et de débarquement à Grand Bras d'Or, et les raisons de ces destitutions.

M. *Plumb* propose comme amendement, que la dite motion soit amendée en y ajoutant les mots suivants: " avec ensemble tous rapports ou lettres de l'inspecteur des Douanes, relativement à ces destitutions, ou " toute autre correspondance sur ce sujet;" lequel amendement fut adopté.

La motion principale telle qu'amendée est alors adoptée et le dit ordre de la Chambre émis en conséquence.

La Chambre alors s'ajourne à 11.30 p. m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Blake*—Lundi prochain—MOTION pour qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé: " Acte concernant le transfert de l'asile de Rockwood à la province d'Ontario, et pour amender l'acte des pénitenciers de 1875."

M. *Blake*—Lundi prochain—MOTION pour permission de présenter un bill intitulé: " Acte pour établir une juridiction maritime dans certaines eaux intérieures."

M. *Blake*—Lundi prochain—MOTION pour permission de présenter un bill intitulé: " Acte pour amender la loi de faillite de 1875."

M. *Masson*—Lundi prochain—COPIES de toute la correspondance avec le vice-consul français à Montréal ou autres personnes, relativement au repatriement d'immigrants français durant l'année 1876, avec un rapport mentionnant les noms de ces immigrants qui peuvent avoir été repatriés, la date de leur arrivée dans le pays, leur âge et leur occupation antérieurement à leur arrivée ici; aussi, toutes les règles départementales y relatives alors et maintenant en force.

M. *Campbell*—Lundi prochain—ORRDE DE LA CHAMBRE pour papiers et correspondance relatifs à la saisie du schooner *Napier*, à Ingonish, en 1872, pour contrebande, et si l'honorable *Wm. Ross* a racheté ses bons donnés pour la libération de ce bâtiment; si non, pourquoi? —Aussi le produit de la vente des marchandises saisies à bord de ce bâtiment.

M. *Campbell*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour papiers et correspondance relativement aux défalcations de l'ex-collecteur des douanes, *William Redston*, au port de Baddeck, et si le montant a été remboursé au département; si non, pourquoi?

M. *Brouse*—Lundi prochain—Le gouvernement a-t-il pris quelque moyen d'assimuler sa conduite à celle des Etats-Unis, relativement à la protection du poisson sur nos rivières communes? Empêchera-t-on les canadiens de se servir de rets pour prendre le poisson le long de la rive nord du St. Laurent, entre Cornwall et Gananoque, pendant que les américains sur le côté sud du même territoire persistent à tendre des rets et à détruire le poisson.

M. *Cook*—Lundi prochain—BILL pour autoriser les municipalités à passer des règlements dans le but de fournir des moyens de sauvetage aux personnes qui tombent à l'eau dans le voisinage des quais et des bassins.

M. *Jones* (Halifax)—Lundi prochain—AVIS DE MOTION pour un acte relatif au protêt de lettres de change à l'intérieur, dans la Nouvelle-Ecosse.

M. *Stephenson*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour états donnant en détail le coût de la construction du phare au havre de refuge à Rondeau, en vertu d'un contrat accordé par soumission ; les soumissions reçues et de qui, si la soumission la plus basse a été acceptée ; le montant payé pour extras dans la construction d'un brise-lames sur la rive du lac en face du phare, et si ces extras ont été faits par soumissions publiquement annoncées, avec le nom du contracteur qui a fourni l'huile à ce phare ; le coût de cette huile par gallon, et le montant de la perte causée par le feu à ce phare, l'automne dernier, et la correspondance y relative, soit de la part du gardien du phare ou de l'inspecteur du gouvernement.

M. *McDougall* (Renfrew)—Lundi prochain—Quand les contracteurs de la digue et des travaux à Carillon devaient-ils avoir complété leur ouvrage et quel progrès a-t-il été fait ?

M. *Bunster*—Lundi prochain—Que dans l'opinion de cette Chambre les intérêts de la Colombie-Britannique seraient promu par l'adoption d'un tarif spécial pour la protection de l'industrie agricole, minière et manufacturière de cette province.

M. *Palmer*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état de tous les baux de pêche dans les eaux douces, indiquant ceux de ces baux qui, complètement et partialement, couvrent les lits des rivières accordés à certains individus.

M. *Mills*—Mardi prochain—BILL intitulé : "Acte concernant les limites de la province de Manitoba.

M. *Mills*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour examiner les résolutions suivantes :

1o. Qu'il est apportun d'établir que les salaires ou rémunérations du directeur de l'exploration géologique et ses assistants, soient fixés par le Gouverneur en Conseil, sujets à l'approbation du Parlement.

2o. Qu'il est opportun d'établir que le directeur et les personnes nommés à des positions permanentes dans la branche de l'exploration géologique du département de l'Intérieur, seront considérés sous l'effet des dispositions de l'acte 33 *Victoria*, chapitre 4, concernant la mise à la retraite de personnes employées dans le service civil dans certans cas.

No. 10.

OTTAWA, JEUDI 22 FÉVRIER 187

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict.,

VOTES ET DÉLIBÉRAT

DE LA

CHAMBRE DES COMMUN

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER

1877.

No. 11.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 23 FÉVRIER 1877.

La prière est lue.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *T. J. Lamontagne* et autres ; de *R. E. Tremaine* et autres, et de *W. J. Foster* et autres, intéressés dans la navigation du St. Laurent ; demandant séparément de nouvelles améliorations pour rendre plus facile la navigation de ce fleuve.

De MM. *LeBoutillier* et compagnie, marchands et autres, du comté de Bouaventure ; demandant la construction d'une ligne télégraphique de la Pointe aux Esquimaux, dans la Seigneurie de Mingan, jusqu'à Québec, devant communiquer par le câble avec l'île d'Anticosti.

De *Moise Houde*, M. P. P., et autres, de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Maskinongé ; demandant un amendement à leur acte d'incorporation, de manière à permettre la reconstruction du pont sur la Rivière-du-Loup, sans que ce soit un pont tournant ou un pont-levis.

De *Edward A. Prentice* et autres, de la cité de Montréal ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie du câble de l'Union, dans le but d'établir des communications télégraphiques entre le Canada et le Royaume-Uni.

De la compagnie canadienne pour la fabrication des locomotives et des machines ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à diminuer son capital-actions, et pour d'autres fins.

D'*Andrew Robertson* et autres, intéressés dans le commerce voiturier du Canada ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie de trafic du Canada.

De *John Stewart ;* demandant qu'il soit fait une enquête au sujet du refus de la Cour du Banc de la Reine d'envoyer un juge à Kingston pour instruire sa pétition, se plaignant de l'élection du très-honorable Sir *John* A. *Macdonald*, C. C. B., le 22 juillet 1875, et dans le cas où il serait donné une raison conformément à l'acte des élections fédérales contestées, 1874, pour expliquer tel refus, que le dit acte soit amendé.

De la compagnie de prêt et hypothécaire de Montréal ; demandant la passation d'un acte lui accordant de plus amples pouvoirs.

De *E. J. Hicks* et autres, de la province d'Ontario ; demandant que l'acte de Tempérance de 1864, connu comme l'acte *Dunkin*, soit amendé de manière à permettre aux contribuables de voter au scrutin.

De *A. Belloni* et autres; et de *B. Archibald* et autres, propriétaires de houille, et autres intéressés dans le commerce de la houille et la marine marchande du Canada; demandant séparément que le droit imposé par les Etats-Unis sur la houille canadienne soit compensé par une égale prime sur toute la houille exportée aux Etats-Unis, ou qu'un droit de cinquante centins par tonneau soit imposée sur toute la houille importée en Canada.

De la compagnie de transport et de chemin de fer Union; demandant la passation d'un acte l'autorisant à diminuer son capital-actions.

M. *Mackenzie* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 12 courant; Copies de tous les ordres en Conseil et de toutes les instructions ou ordres du département des Travaux Publics, concernant la destruction par force, en juillet dernier, de la digue appelée la digue de la Puissance, sur le lac Devil, dans le comté de Addington, et pour copies de tous les rapports faits par les ingénieurs ou aucun ingénieur ou employé du gouvernement, avec toute correspondance relative à la dite digue, à sa destruction ou reconstruction.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 19 courant; Copies de tous les rapports en possession du département des Travaux Publics relativement au brise-lames Victoria, à Wood Island, Ile du Prince-Edouard; aussi, toute la correspondance y relative de la part du gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard ou de membres quelconques de la législature locale.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 2 mars 1876; 1o. Copie de tout contrat entre le gouvernement et toute personne ou compagnie pour l'exécution des travaux faits à la citadelle de Québec en 1874 et 1875; 2o. Copie de tout arrangement fait avec un contracteur ou des contracteurs ou avec un surintendant ou surveillant ou des surintendants ou surveillants pour l'exécution d'aucune partie des dits travaux; 3o. Copie des paie-listes indiquant le montant payé à chaque surveillant, surintendant, ouvrier, etc., pour l'exécution de ces travaux, le nombre d'ouvriers, surveillants, surintendants, employés chaque semaine, et le coût total de ces travaux durant l'année finissant le 31 décembre 1874, et le coût total pour l'année suivante.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 29 mars 1876; Etat de tous les prix spéciaux accordés à des compagnies ou à des particuliers pour le transport du fret sur les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, avec les noms des compagnies ou des particuliers, les priviléges qui leur ont été accordés et les dates auxquelles ces prix ont été donnés; aussi, toute la correspondance entre le surintendant général des chemins de fer ou tout autre officier du gouvernement et toutes personnes quelconques au sujet des dits prix depuis le 1er janvier 1872 jusqu'au 1er janvier 1876.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 29 mars 1876; Copies de tous les papiers et de la correspondance en rapport avec les paiements faits à *J. F. B. McCready* et autres, dans le comté de King, pour de prétendus dommages encourus par suite d'un incendie et pour d'autres causes sur le chemin de fer Intercolonial.

Et,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 29 mars 1876; Etat indiquant la quantité de vieux rails maintenant disponibles et en la possession du gouvernement, et si ces rails peuvent être employés à aider à la construction de lignes d'embranchement.

M. *Mills* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 19 courant; un rapport indiquant le nombre de commissaires pour les octrois aux sauvages dans la Nouvelle-Ecosse, les comtés où chacun de ces commissaires préside; le montant placé annuellement dans les mains de chaque commissaire de district dans la province de la Nouvelle-Ecosse; le montant distribué dans chaque comté, ainsi que les noms des commissaires qui ont fait des rapports au gouvernement.

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente le quatrième rapport de ce comité, dont voici la teneur:

Votre comité a examiné les avis donnés relativement aux pétitions suivantes et les trouve suffisants, savoir: — De la compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara, pour la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour commencer et achever certains ouvrages autorisés par son acte d'incorporation; —De la compagnie britannique canadienne de prêt et de placement (à responsabilité limitée), demandant certains amendements à son acte d'incorporation; —De la compagnie d'imprimerie du *Globe*, demandant certains amendements à son acte d'incorporation et aussi l'autorisation d'augmenter son capital-actions;—De *Martha Jemima Hawkshaw Holiwell*, de la cité de Toronto, dans le comté de York, province d'Ontario, épouse de *Charles Edwin Holiwell*, de la cité de Québec, dans la province de Québec, libraire de l'armée, demandant la passation d'un acte qui déclare que son mariage avec *Charles Edwin Holiwell* est dissous, et qu'elle est séparée d'avec lui;—De *Walter Scott*, du village de Nottawa, dans le township de Nottawasaga, dans le comté de Simcoe, dans la province d'Ontario, écuier, demandant la passation d'un acte qui déclare que son mariage avec *Mary Jane Rowed* est dissous, et qu'il est séparé d'avec elle;—De *Mary Jane Bates*, du village de Mitchell, dans le comté de Perth, dans la province d'Ontario, femme mariée, demandant la passation d'un acte pour déclarer que son mariage avec *Norman Adna Bates* est dissous, et qu'elle est séparée d'avec lui; —De *George McKean* et autres, demandant certains amendements à l'acte incorporant la compagnie d'assurance mutuelle maritime du Canada;—De la banque Jacques-Cartier, demandant la passation d'un acte l'autorisant à diminuer son capital-actions, à s'amalgamer avec une autre ou d'autres banques, et pour d'autres fins;—De la compagnie d'assurance de Union Maritime, de la Nouvelle-Ecosse, ci-devant incorporée par un acte de la législature de la province de la Nouvelle-Ecosse, demandant à être incorporée par un acte du Parlement du Canada;—De *J. B. Rottot*, président, et des autres directeurs de la société de construction St. Jacques, pour la passation

d'un acte pour étendre leurs pouvoirs corporatifs; —De la compagnie de placement Nationale du Canada (responsabilité limitée), demandant certains amendements à son acte d'incorporation ;—De la compagnie de chemin de fer International de Saint-François et Mégantic, demandant certains amendements à son acte d'incorporation et l'autorisation de changer le nom de la compagnie en celui de la compagnie du chemin de fer International ; —De la banque Métropolitaine, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à liquider ses affaires, à percevoir et réaliser ses créances, à payer ses dettes passives et pour d'autres fins ; —De la compagnie de chemin de fer d'Ottawa, Vaudreuil et Montréal, demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le prolongement et l'achèvement de cette partie de son chemin qui se trouve entre Hawkesbury-ouest et la cité d'Ottawa ; — De la compagnie d'assurance agricole d'Ottawa, demandant la passation d'un acte déclaratoire au sujet de l'interprétation de certaines expressions dans son acte d'incorporation.

Les bills suivants sont présentés, lus la première fois, et remis pour la seconde lecture à lundi prochain, savoir :

Par M. *Thomson* (Welland)—Bill No. 28, concernant la compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara.

Par M. *Young*—Bill No. 29, pour amender l'acte passé dans la 39me année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de prêt et de placement (responsabilité limitée)."

Par M. *Jones* (Halifax)—Bill No. 30, pour incorporer la compagnie d'assurance de "l'Union Maritime d'Halifax, Nouvelle-Ecosse."

Par M. *Workman*—Bill No. 31, pour autoriser la banque Métropolitaine à liquider ses affaires.

Par M. *Jetté*—Bill No. 32, concernant la banque Jacques-Cartier.

Aussi,—Bill No. 33, pour incorporer "la Société de Construction St. Jacques," comme société de construction permanente, et pour autres fins.

Par M. *Brooks*—Bill No. 8, pour changer le nom de la compagnie de chemin de fer International de St. François et Mégantic en celui de compagnie de chemin de fer International, et pour autres fins.

Par M. *Rochester*—Bill No. 34, pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance agricole d'Ottawa.

Par M. *Hagar*—Bill No. 35, concernant la compagnie de chemin de fer d'Ottawa, Vaudreuil et Montréal.

Sur motion de M. *Laflamme*, la Chambre décide de se former en comité général, mardi prochain, pour examiner la résolution suivante :

Résolu—Qu'il est opportun d'amender l'"Acte concernant le Revenu de l'Intérieur" et d'imposer un droit de license de cinquante dollars à chaque importateur ou manufacturier (qui ne sera pas un manufacturier de bière, whiskey ou de spiritueux, ou un rectificateur de spiritueux) d'alambics, de serpentins, de tonneaux à fermentation ou d'autres appareils propres à la fabrication de la bière, du whiskey et des liqueurs à fermentation ou spiritueux.

Aussi,—mardi prochain, pour examiner la résolution suivante :

Résolu—Qu'il est opportun d'amender l'"Acte pour imposer des droits de license aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur et pour prévenir la fabrication des substances alimentaires, des boissons et des drogues."

Aussi,—mardi prochain, pour examiner la résolution suivante :

Résolu—Qu'il est opportun d'amender l'"Acte pour pourvoir à l'inspection des gaz et des compteurs à gaz."

Sur motion de M. *Blake*, la Chambre décide de se former en comité général, mardi prochain, pour examiner les résolutions suivantes :

1o. *Résolu*, Qu'il est opportun d'amender la huitième section de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour amender l'acte trente-six *Victoria*, chapitre trente-et-un, concernant les traitements des juges et pour d'autres fins," en biffant les mots "pendant quinze ans" contenus dans la dite section, et en y substituant les autres mots "pendant dix ans."

2o. *Résolu*, Qu'il est opportun de pourvoir que le dit amendement devra s'étendre dans l'application de la section amendée, aux juges des Cours de comté à la Nouvelle-Ecosse, en vertu de la seconde section de l'acte passé dans la trente-neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour pourvoir aux traitements des juges des cours de comté dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et pour d'autres fins."

— La résolution adoptée en comité général, vendredi dernier, le 16 courant, affirmant l'opportunité d'amender et de refondre, tels qu'amendés, les divers actes concernant l'assurance sur la vie, sont rapportées, lues une seconde fois et adoptées ; en voici la teneur :

Résolu, Qu'il est opportun d'amender et de refondre, tels qu'amendés, les divers actes d'assurances abrogeant, pour cette fin, les parties non abrogées des actes du Canada, 31 *Vic.*, c. 48 ; 34 *Vic.*, c. 9 ; 37 *Vic.*, c. 48 ; 38 *Vic.*, c. 21 ; partie de la 23e section de 38 *Vic.*, c. 20, et c. 52 des statuts refondus du Haut-Canada.

M. *Cartwright* alors présente un bill No. 36, pour amender et refondre les différents actes concernant l'assurance, lequel est lu la première fois, et remis pour la seconde lecture à lundi prochain.

La Chambre alors se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

III.—GOUVERNEMENT CIVIL.

Salaires du personnel des départements et bureaux suivants:

3	Salaires du département du Conseil Privé de la Reine pour le Canada	15,000 00
4	Salaires du département de la justice	11,600 00
5	do do Département des pénitenciers	3,850 00
6	Salaires du département de la milice et de la défense	35,750 00
7	Département du Secrétaire d'Etat	31,990 00
8	do de l'Intérieur	42,760 00
9	do Receveur Général	21,050 00
10	do Finances	49,800 00
11	do Douanes	28,450 00
12	do Revenu de l'Intérieur	26,967 50
13	do Travaux Publics	48,884 00
14	do Postes	85,950 00
15	do Agriculture	28,290 00
16	do Marine et des Pêcheries	25,070 00
17	Bureau de la Trésorerie	4,050 00
18	Dépenses contingentes des départements	170,000 00
19	Bureau de la papeterie pour papeterie	20,000 00
20	Pour faire face à de nouvelles nominations qu'une augmentation du personnel ou tout autre changement pourrait nécessiter	10,000 00

IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

21	*Divers*, Territoires du Nord-Ouest	20,000 00
22	*Frais de route* des magistrats stipendiaires dans les Territoires du Nord-Ouest	4,500 00
23	*Allocations pour les circuits*, Colombie-Britannique	15,000 00
24	do Manitoba	1,500 00
25	*Rapporteur* de la Cour Suprême du Canada et de la Cour de l'Echiquier	1,850 00
26	*Greffier* de la Cour Suprême du Canada et de la Cour de l'Echiquier	425 00
27	*Messager* de la Cour Suprême du Canada et de la Cour de l'Echiquier	330 00
28	*Dépenses contingentes et déboursés*, y compris les frais de route des Juges, impression et reliure des rapports; aussi salaires des officiers qui seront nommés pour la Cour Suprême du Canada et la Cour de l'Echiquier	8,000 00
29	Traitement du Régistraire de la Cour de Vice-Amirauté, Québec	666 66
30	Salaire du Prévôt de la Cour de Vice-Amirauté, Québec	333 34
31	Traitement d'un Magistrat Stipendiaire ou Juge de la Cour de Comté, pour remplir, s'il est nécessaire, le poste laissé vacant par la mort de feu A. T. Bushby, écr	2,425 00

A 6 heures, M. l'Orateur reprend le fauteuil pour ajourner la Chambre jusqu'à sept heures et demie p. m.

7.30 P. M.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle* 19.)

Les bills suivants sont séparément lus, la seconde fois, et renvoyés comme suit, savoir :

Au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques :

No. 9, concernant la compagnie du pont du Sud du Canada.

No. 14, pour amender les différents actes incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston.

Au comité permanent des banques et du commerce :

No. 10, pour amender l'acte incorporant la banque de Londres et du Canada.

No. 13, pour incorporer l'association de secours mutuel du service civil du Canada.

No. 17, pour étendre les dispositions de la section 56 de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, intitulé: "Acte concernant les banques et le commerce de banque," à la banque de l'Amérique Britannique du Nord.

No. 20, pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de placement de Londres et Ontario (responsabilité limitée.)

Au comité permanent des divers bills privés:

No. 22, pour incorporer la grange fédérale des protecteurs de l'industrie agricole.

(*Le comité des subsides siége de nouveau.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

V.—POLICE.

32	Police fédérale	11,000 00

VI.—PÉNITENCIERS.

33	Pénitencier de Kingston	127,167 57
34	Asile de Rockwood	3,500 00
35	Pénitencier d'Halifax, balances à être transportées au pénitencier de Dorchester, si c'est nécessaire	28,824 63
36	do St. Jean, balances à être transportées au pénitencier de Dorchester, si c'est nécessaire	40,498 50
		78,164 13
37	do St Vincent de Paul	14,389 77
38	Pénitencier de Manitoba	20,950 00
39	do Col-Britannique	

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau, lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 10.40 p. m., jusqu'à lundi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Palmer*—Lundi prochain—MOTION pour permission de présenter un bill concernant la procédure dans les causes criminelles au Nouveau-Brunswick.

M. *Palmer*—Lundi prochain—MOTION pour permission de présenter un bill pour abroger la loi de faillite de 1875 et tous les actes l'amendant.

M. *Macdonald* (Toronto)—Lundi prochain—MOTION pour un état montrant l'étendue et la nature des améliorations faites au havre de Toronto durant et avant l'année dernière, avec toute la correspondance, les plans, etc., ayant rapport à la milleure méthode de protéger d'une manière permanente ce havre de tout dommage et de le creuser de manière à ce qu'il puisse recevoir des bâtiments du plus gros tonnage naviguant sur les lacs supérieurs, avec les estimations qui peuvent avoir été faites relativement au coût de ces améliorations.

M. *Jones* (South Leeds)—Mardi prochain—ADRESSE pour tous papiers ou correspondances, s'il y en a, relativement au moyen de mettre le Canada dans une position aussi favorable que celle de tout pays étranger sous les provisions de l'union postale faite à Berne, le 9 octobre 1874.

M. *Cheval*—Lundi prochain—ORDRE pour un état aussi exact que possible montrant la somme payée par chaque bateau à vapeur au Commissaire du havre de Montréal durant la saison de 1875 et 1876, pour droit de quaiage, le nom de chaque vapeur, et sa longueur.

M. *Jetté*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte décrétant de nouvelles dispositions pour l'établissement et l'administration des sociétés de construction dans la province de Québec."

M. *Higinbotham*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un rapport montrant:

1o. La valeur des bestiaux importés dans chaque province entre le 1er juillet 1875 et le 1er janvier 1877.

2o. La valeur des bestiaux importés dans chaque province durant la même période et entrés en entrepôt pour l'exportation.

3o. La valeur des bestiaux exportés de chaque province durant la même période, spécifiant combien sur ce chiffre avaient été importés en entrepôt.

4o. La valeur des viandes fraîches ou salées, le produit de bestiaux importés et tués, en entrepôt et exportés, durant la même période, de chaque province.

5o. La valeur totale de viandes fraiches ou salées, le produit de bêtes à cornes, exportées de chaque province durant la même période.

M. *Fiset*—Lundi prochain—ADRESSE pour la correspondance entre le gouvernement et les censitaires de la seigneurie *Nicolas Rioux*, dans le comté de Rimouski, et toutes autres personnes, ou entre le gouvernement et tout gouvernement provincial, au sujet de la taxe que les censitaires de la dite seigneurie paient aux seigneurs à la place des journées de corvée.

M. *Casey*—Lundi prochain—RAPPORT des ingénieurs relativement à l'examen du havre Eagle, dans le comté d'Elgin, dans le but de constater s'il peut servir de port de refuge.

M. *Laflamme*—Mardi prochain—Proposera, en comité général, les résolutions suivantes:

1o. *Résolu*, Qu'il est opportun d'amender "l'Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz" en abrogeant la 25ème section du dit acte et en y substituant la suivante:

"25. Il sera permis à tout inspecteur nommé en vertu du présent acte, à la demande de tout acheteur ou vendeur de gaz, qui devra en donner vingt-quatre heures d'avis, par écrit, à l'autre partie au contrat, d'entrer en tout temps raisonnable dans toute maison ou atelier, magasin, cour ou autre lieu quelconque dans son district, où tout gazomètre, étampé ou non étampé, sera posé ou employé, et d'enlever ce gazomètre en causant le moins de dommage que possible; et si, après l'avoir examiné et éprouvé, il appert que ce gazomètre est inexact et frauduleux, ce gazomètre ne sera pas reposé, ni employé davantage, à moins et jusqu'à-ce qu'il ait été modifié et réparé de manière à mesurer et indiquer exactement, et étampé.

"2. Et les frais de l'enlèvement, de la modification, réparation et étampage de ce gazomètre seront payés par la partie contre laquelle la décision aura été rendue, et en pourront être recouvrés."

2o. *Résolu*, Qu'il est opportun, en outre, d'amender le dit acte en y ajoutant le paragraphe suivant à la fin de la section trente-et-une:

" 2. Ces épreuves seront faites au moins une fois par semaine, et en sus de ces épreuves hebdomadaires, d'autres épreuves pourront être faites lorsque la quantité de gaz faite par un entrepreneur sera jugée suffisamment grande pour rendre ces épreuves additionnelles nécessaires,—cette nécessité étant déterminée par règlement ou ordre administratif à cet égard."

3o. *Résolu*, Qu'il est opportun en outre d'amender le dit acte en y ajoutant les paragraphes suivants à la fin de la section trente-cinquième :

" 2. Les honoraires ainsi déclarés payables pour l'épreuve du pouvoir lumineux et de la pureté du gaz, lorsque ces épreuves seront faites en vertu de quelques règlements généraux à cet égard, seront payés par l'entrepreneur.

" 3. Lorsqu'un acheteur demandera qu'il soit fait une épreuve spéciale du pouvoir lumineux ou de la pureté du gaz, les honoraires exigibles pour cette épreuve seront payés par celui qui la demandera."

M. *Laflamme*---Mardi prochain---Proposera, en comité général, la résolution suivante :

Résolu, Qu'il est opportun d'amender " l'Acte pour imposer des droits de license aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur, et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues, " en ajoutant à la définition des " substances alimentaires ou boissons falsifiées " contenue dans la première section du dit acte, les mots suivants: " Ou dont quelque partie constituante ou quelqu'ingrédient essentiel a été extrait en tout ou en partie. "

M. *Killam*—Lundi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour la production de la correspondance entre le gouvernement du Canada, le gouvernement Impérial et autres personnes et gouvernements relativement au droit imposé sur les bâtiments canadiens vendus en France ; aussi des copies des parties des traités de commerce récents entre le Royaume-Uni et la France, qni permettent la vente en France de bâtiments enrégistrés dans le Royaume-Uni, à des conditions plus favorable que celles des bâtiments enrégistrés dans le Canada.

AVIS DE BILLS PRIVES.

—o—

Les bills suivants ont été affichés aujourd'hui pour être examinés par les comités respectifs, vendredi, le ou après le 2 mars :

Comité spécial permanent des banques et du commerce.

No. 10, pour amender l'acte incorporant la banque de Londres et du Canada.

No. 13, pour incorporer l'association de secours mutuel du service civil du Canada.

No. 17, pour étendre les dispositions de la section 56 de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque," à la banque de l'Amérique Britannique du Nord.

No. 20, pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de placement de Londres et Ontario (responsabilité limitée.)

Comité spécial permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

No. 9, concernant la compagnie du pont du Sud du Canada.

No. 14, pour amender les divers actes incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston.

Comité permanent des divers bills privés.

No. 22, acte pour incorporer la grange fédérale des protecteurs de l industrie agricole.

No. 11.

OTTAWA, VENDREDI 23 FÉVRIER 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

No. 12.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 26 FÉVRIER 1877.

La prière est récitée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier de la Chambre a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie, un certificat de l'élection de *Charles Francois Roy*, écuier, membre pour représenter le district électoral de Kamouraska.

Il met aussi devant la Chambre, les listes des actionnaires de la banque Union du Bas-Canada, à la date du 19 courant; de la banque St. Jean, à la date du 14 courant; et de la banque de St. Hyacinthe, à la date du 20 courant, sous les dispositions de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, section 12.

Quatre-vingt-onze pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie du chemin de fer Albert, dans le comté d'Albert, Nouveau-Brunswick, ci-devant incorporée par un acte de la législature de la province du Nouveau-Brunswick; demandant la passation d'un acte par le Parlement du Canada pour lui accorder certains pouvoirs.

De *C. J. Stewart* et autres intéressés dans le commerce de la houille et dans la marine marchande du Canada; demandant que le droit imposé par les Etats-Unis sur la houille canadienne, soit compensée par une égale prime accordée pour toute la houille exportée aux Etats-Unis, ou qu'un droit de cinquante centins par tonneau soit imposé sur toute celle qui sera importée en Canada.

De *Hugh Mathewson*, président, et autres, directeurs et actionnaires de la compagnie du chemin de fer et du pont du Côteau et de la ligne provinciale, et autres, marchands et commerçants, et autres intéressés dans la construction de tels chemins et pont; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leur chemin de fer et pont, et pour leur permettre de changer l'emplacement du terminus est du dit chemin de fer.

De *Francis Munro* et autres, de l'Anse aux Portugais, dans le comté d'Halifax; demandant que la loi actuelle des pêcheries soit amendée de manière à empêcher la pêche du saumon, dans la saison de l'automne, à l'Anse aux Portugais et dans les autres endroits occupant une position semblable.

De *John Fisken* et autres, actionnaires de la compagnie d'assurance du Canada sur la vie et contre les accidents dite "Union"; demandant la passation d'un acte les autorisant à changer le nom de la dite compagnie en celui de la " compagnie d'assurance du Canada dite " Union," et lui accordant de plus amples pouvoirs.

De l'association d'assurance mutuelle agricole du Canada; demandant la passation d'un acte l'autorisant à rétablir les dispositions du chapitre cinquante-deux des Statuts Refondus du Haut-Canada, en tant qu'elle s'y trouve concernée, ainsi que les dispositions de la section vingtième de la trente-et-unième *Victoria*, chapitre quarante-huit, et demandant en outre l'autorisation de changer son nom en celui de " la compagnie d'assurance mutuelle de London."

La pétition de *Elias Tower* et autres, intéressés dans la navigation du Saint-Laurent, demandant de nouvelles améliorations pour faciliter la navigation de ce fleuve, est lue.

Et motion étant faite que la dite pétition soit maintenant reçue,

M. l'Orateur décide,— " Qu'en conformité de la règle 85 qui exige les signatures d'au moins trois pétitionnaires sur la feuille contenant la conclusion de cette pétition, et la feuille où se trouve la dite conclusion ne portant aucune signature, elle ne peut être reçue."

M. *Irving*, du comité spécial sur le bill No. 3, concernant la procédure et la preuve dans les causes criminelles, rapporte le dit bill avec des amendements, et les clauses amendées de ce bill sont comme suit:

Ces sections et cet acte s'appliqueront aux offenses pour nuisance publique.

2. Toutes les dispositions de la vingt-huitième section de l'acte ci-dessus cité et du présent acte, s'étendront et s'appliqueront aux offenses pour nuisance publique et entrée ou détention par force, et ces sections se liront à l'avenir comme si les dites offenses pour nuisance publique y avaient été comprises.

Preuve de la possession du recéleur d'autres objets volés.

3. Lorsque des procédures seront adoptées contre quelqu'un pour recel d'effets les sachant volés, ou pour avoir en sa possession des effets volés, preuve pourra être faite à toute phase des procédures qu'il a été trouvé en la possession de l'individu d'autres effets volés durant la période antérieure de douze mois, et cette preuve pourra être prise en considération dans le but de prouver que cet individu savait que les effets au sujet desquels les procédures ont été adopées contre lui avaient été volées, pourvu qu'un avis par écrit de pas moins de trois jours ait été donné à la personne accusée, qu'on a l'intention de faire la preuve que ces autres objets volés durant la période antérieure de douze mois, ont été trouvés en sa possession, et tel avis donnera la nature ou la description des dits autres objets, et le nom de la personne de qui ils ont été volés.

M. *Jones* (Halifax), présente un bill No. 37, concernant le protêt des lettres de change à l'intérieur dans la province de la Nouvelle-Ecosse, lequel est lu la première fois et remis pour la seconde lecture à demain.

M. *Palmer* présente les deux bills suivants qui sont lus la première fois, et remis pour la seconde lecture à mercredi prochain, savoir :—

No. 38, concernant la procédure dans les causes criminelles au Nouveau-Brunswick.

No. 39, pour abroger l'acte de faillite de 1875, et tous les actes qui l'amendent.

M. *Blake* présente les bills suivants qui sont lus la première fois, et remis pour la seconde lecture à demain, savoir :

No. 40, concernant le transfert de l'asile de Rockwood à la province d'Ontario, et pour amender l'acte des pénitenciers de 1875.

No. 41, pour établir une Cour de juridiction maritime dans la province d'Ontario.

M. *Laflamme* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 15 courant, des copies des instructions données par le département de l'Intérieur aux inspecteurs, touchant l'acte des poids et mesures, avec les noms et les salaires de ces inspecteurs ou sous-inspecteurs.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill No. 2, pour abroger l'acte de faillite maintenant en force dans le Canada, étant lu,

M. *Barthe* propose que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

M. *Wood* propose, sous forme d'amendement, que le dit bill soit lu une seconde fois de ce jour à quatre mois.

Et des débats s'ensuivant, les dits débats sont, sur motion de M. *Ross* (Middlesex), ajournés.

M. *Blake* présente la réponse à l'adresse du 15 courant; copies de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et de la ci-devant province du Canada et le gouvernement Impérial, et tous les ordres en Conseil, et tous autres papiers concernant l'extension de la juridiction de la Cour de Vice-Amirauté aux eaux intérieures du Canada.

La Chambre alors s'ajourne à 11 heures p. m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Oliver*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des crédits votés pour les dépenses contingentes dans chaque département du gouvernement depuis le 1er juillet 1868 jusqu'à la fin de la dernière année fiscale, tel état devant indiquer en même temps le montant dépensé depuis le 1er juillet 1873 jusqu'au 1er novembre de la même année.

M. *Oliver*—Jeudi prochain—Proposera, en comité général, de prendre en considération les résolutions suivantes :

1o. *Résolu :* Qu'un baril de pommes ou d'autres fruits sera, à partir du premier jour de juillet mil huit cent soixante-seize, censé signifier un baril ayant les dimensions intérieures qui suivent, savoir : Diamètre à chaque bout, dix-sept pouces ; diamètre au milieu des douves, vingt pouces ; longueur entre les fonds, vingt-six pouces ; ou telles autres dimensions qui lui donneront une capacité d'au moins vingt-cinq gallons.

2o. *Résolu :* Que toute convention d'achat ou de vente de pommes ou autres fruits en barils sera censée être faite pour des barils des dimensions ci-dessus prescrites.

3o. *Résolu :* Que quiconque emploiera, pour l'embarillage de pommes ou autres fruits pour le marché, des barils de dimensions ou de capacité moindres que celles ci-dessus prescrites, sera coupable d'infraction au présent acte et passible. pour la première offense, d'une amende de *cinq piastres* pour chaque baril ainsi employé, et d'une amende du double de ce montant pour chaque infraction subséquente.

4o. *Résolu :* Que le présent acte se lira et sera interprêté comme étant un seul et même acte avec l'acte passé en la trente-sixième année du règne de Sa Majesté, connu sous le titre de l'"*Acte des Poids et Mesures*, 1873," et toutes les amendes imposées par le présent acte seront recouvrables et applicables de la même manière que les amendes imposées par le dit acte.

M. *Blake*—Mercredi prochain—Proposera, en comité général, sur le bill No. 3, l'adoption de la clause additionnelle suivante :

La quatre-vingt quinzième section du dit acte est par les présentes amendée, en y ajoutant les mots suivants : " et chaque fois que la chose sera praticable toute flagellation devra avoir lieu pas moins de dix jours avant l'expiration de tout terme d'emprisonnement auquel le délinquant est condamné pour telle offense. "

M. *Young*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de porter au budget un certain montant afin que le Canada soit représenté d'une manière convenable à la grande exposition Internationale qui se tiendra à Paris en 1878?

M. *Blake*—Mercredi prochain—Demandera à la Chambre permission d'introduire un bill intitulé : " Acte pour établir des dispositions pour l'introduction de réformes dans la discipline des prisons."

M. *Dewdney*—Jeudi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant copie de toute correspondance relativement à la nomination de M. *J. G. Norris* comme député-percepteur des douanes à Kootenay, dans la Colombie-Britannique, et aussi copie de toutes recommandations données en sa faveur.

M. *Dewdney*—Jeudi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général pour la production de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et M. *T. C. Dupont* ou toute autre personne relativement à son inspection des diverses stations de douane entre Victoria et Kootenay en 1876, avec la copie des instructions données à M. *Dupont* et son rapport.

M. *Stephenson*—Jeudi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général pour copies de tous les ordres en Conseil, correspondances et documents passés ou écrits subséquemment au 1er octobre 1876, relativement à la pension de retraite ou allocation accordée à la veuve ou aux parents de *Edwin Larwell*, autrefois employé du gouvernement du Canada, et décédé.

M. *Ross* (Middlesex)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un rapport indiquant les noms et le nombre des employés dans chaque département du gouvernement avec les salaires payables le 1er juillet 1873 et le 6 novembre de la même année, et les divers ordres en Conseil alors existant qui ont été mis à effet, avec un état semblable relativement au service civil des salaires payables le 1er juillet 1874-75-76 ; ce rapport devant montrer dans quelle proportion il y a eu augmentation (si augmentation il y a) sous les dispositions de l'acte du service civil de 1870.

M. *Geoffrion*—Mercredi prochain—BILL pour autoriser la construction d'aqueducs par des compagnies à fonds social.

M. *Blake*—Mercredi prochain—BILL intitulé : " Acte pour empêcher le jeu sur certaines voies de transport publiques."

M. *Ryan*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un rapport montrant la quantité de terres à bois dans le comté de Marquette, et le nombre de licenses pour couper du bois de cordre ou de construction dans ce comté, qui ont été vendues ou émises par le département des terres de la Puissance à Manitoba durant les trois dernières années, à des personnes qui n'étaient pas actuellement des colons.

M. *MacDonell* (Inverness)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour la production de tous rapports et plans faits par les ingénieurs sous la direction du gouvernement du Canada relativement au havre de Port Hood, dans le comté de Inverness.

M. *Rochester*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de toute correspondance entre le gouvernement et le conseil du comté de Carleton relativement à un pont sur la rivière Rideau, au village de Wellington.

M. *Rochester*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance entre le gouvernement et le conseil du comté de Carleton relativement à un pont sur le déversoir à la Grande Ile.

M. *Rochester*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toutes les instructions données par le département du Revenu de l'Intérieur à ses officiers dans tout le Canada tant par lettres que par télégrammes relativement au temps où le droit sur le malt soit mis à effet.

M. *Ross* (Middlesex)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des dépôts du gouvernement dans les différentes banques du Canada pour chaque trimestre depuis le 1er janvier 1872 au premier janvier 1877, inclusivement.

M. *McCarthy* donne avis que lorsque la Chambre se formera en comité général pour prendre en considération le bill No. 3, intitulé : " Acte concernant la procédure et la preuve dans les causes criminelles," il proposera sous forme d'amendement que la clause suivante soit ajoutée au dit bill:

" Lors du procès d'une personne quelconque pour une offense donnant lieu à une mise en accusation, la déposition ou les dépositions d'un témoin quelconque comportant qu'elle a été ou qu'elles ont été faites devant le juge ou les juges qui ont entendu l'enquête sur l'accusation, et qu'elles ont été signées par lui ou par eux, la dite ou les dites dépositions ayant été remises à l'officier qu'il appartient, peut être ou peuvent être données, et sera ou seront reçues comme preuve, à la demande soit de l'avocat de la couronne ou de l'accusé sans autre preuve dans un but quelconque pour lequel on pourrait se servir de la déclaration écrite du témoin dont la déposition est offerte, à moins qu'il ne soit prouvé que telle déposition n'a pas été de fait signée par les juges qui sont censés l'avoir signée."

M. *Burpee*—Vendredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité général pour examiner la résolution suivante qu'il proposera :

Résolu :—Qu'il est opportun d'amender l'acte concernant les douanes, 31 *Vict.*, chap. 6, de manière à établir de meilleures dispositions pour le rapport des bâtiments venant de l'étranger ou y allant.

Le rapport des convois de chemins de fer aux ports limitrophes et venant de l'étranger et y allant.

Pour établir de meilleures dispositions dans le but d'obtenir des états corrects des exportations par terre et par eau.

Pour donner plus de sûreté au revenu relativement aux entrepôts et au commerce d'entrepôt du Canada ; et pour refondre l'acte ainsi amendé et les amendements faits à cet acte par tous autres actes ; tels amendements n'affectant pas le tarif des droits.

No 12.

OTTAWA, LUNDI 26 FÉVRIER 18

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict

VOTES ET DÉLIBÉRAT

DE LA

CHAMBRE DES COMMUN

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER E

1877.

No. 13.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 27 FÉVRIER 1877.

La prière est récitée.

Cent vingt-quatre pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente le cinquième rapport de ce comité, dont voici la teneur :

Votre comité a examiné les avis-donnés quant aux pétitions suivantes et les trouve suffisants, savoir : De la corporation de la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, demandant la passation d'un acte l'autorisant à prélever des droits dans le havre de la dite ville de Kincardine ;—De la compagnie du chemin de fer Albert, dans le comté d'Albert, Nouveau-Brunswick, ci-devant incorporée par un acte de la législature de la province du Nouveau-Brunswick, demandant la passation d'un acte par le Parlement du Canada pour lui accorder certains pouvoirs ;—De *John Fisher* et autres, actionnaires de la compagnie d'assurance du Canada sur la vie et contre les accidents dite Union, demandant la passation d'un acte les autorisant à changer le nom de la dite compagnie en celui de la " compagnie d'assurance du Canada dite Union, " et lui accordant de plus amples pouvoirs ;—De *Hugh Mathewson*, président, et autres, directeurs et actionnaires de la compagnie du chemin de fer et du pont du Côteau et de la ligne provinciale, et autres, marchands et commerçants, et autres intéressés dans la construction de tels chemins et pont, demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leur chemin de fer et pont, et pour leur permettre de changer l'emplacement du terminus est du dit chemin de fer ;—De *J. Barsalou* et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " la compagnie de traverse de chemin de fer du St. Laurent et du Pacifique ;—De *A. H. Moore* et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie de bœuf et de beurre (à responsabilité limitée) ;—De *Moise Houde*, M. P. P., et autres, de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Maskinongé, demandant un amendement à leur acte d'incorporation, de manière à permettre la reconstruction du pont sur la Rivière-du-Loup, sans que ce soit un pont tournant ou un pont-levis ;—De *Edward A. Prentice* et autres, de la cité de Montréal demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie du câble de l'Union, dans le but d'établir des communications télégraphiques entre le Canada et le Royaume-Uni ;—De la compagnie canadienne pour la fabrication des locomotives et des machines, demandant la passation d'un acte l'autorisant à

diminuer son capital-actions, et pour d'autres fins ;—De la compagnie de prêt et hypothécaire de Montréal, demandant la passation d'un acte lui accordant de plus amples pouvoirs.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de transport et de chemin de fer Union, demandant la passation d'un acte l'autorisant à diminuer son capital-actions, et trouve l'avis insuffisant quant au temps, mais comme aucuns droits privés, si ce n'est ceux des pétitionnaires, ne peuvent être affectés par la mesure, le comité recommande en conséquence que l'avis soit considéré suffisant.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus la premiere fois, et remis pour la seconde lecture à jeudi prochain, savoir :—

Par M. *Gillies*—Bill No. 42, pour autoriser la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et prélever certains péages au havre de cette ville.

Par M. *Currier*.—Bill No. 43, pour autoriser la compagnie de transport et de chemin de fer Union à réduire son capital social.

Par M. *Boyer*—Bill No. 44, pour amender l'acte incorporant la compagnie du pont de la Rivière-du Loup, dans le comté de Maskinongé.

Par M. *Jetté*—Bill No. 45, pour incorporer la compagnie de traverse de chemin de fer du St. Laurent et du Pacifique.

Aussi,—Bill No. 46, pour incorporer la compagnie du câble Union.

Par M. *Richard*—Bill No. 47, pour amender l'acte des élections fédérales de 1874.

Par M. *Domville*—Bill No. 48, pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer d'Albert.

Par M. *Cook*—Bill No. 49, pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes.

Les bills suivants sont lus séparément la seconde fois et renvoyés au comité général de la Chambre, savoir :—

Bill No. 18, pour établir de meilleures dispositions concernant la commission géologique et d'histoire Naturelle du Canada et pour le maintien du musée s'y rattachant.—*Comité général jeudi prochain.*

Bill No. 23, pour étendre à la province de l'Ile du Prince-Edouard quelques-unes des lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces du Canada.—*Comité général demain.*

Bill No. 24, pour amender l'acte concernant le larcin et autres offenses semblables.—*Comité général demain.*

Bill No. 27, pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne.—*Comité général demain.*

Bill No. 36, pour amender et refondre les divers actes concernant l'assurance, lequel est renvoyé au comité spécial permanent des banques et du commerce.

La Chambre alors se forme en comité général pour examiner certaines résolutions relativement à l'acte 36 *Victoria*, chapitre 31, et à l'acte 39 *Victoria*, concernant les salaires des juges et des juges des cours de comté dans la province de la Nouvelle-Ecosse, etc.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1o. *Résolu :* Qu'il est opportun d'amender la huitième section de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour amender l'acte trente-six *Victoria*, chapitre trente-et-un, concernant les traitements des juges et pour d'autres fins," en biffant les mots "pendant quinze ans" contenus dans la dite section, et en y substituant les autres mots "pendant dix ans."

2o. *Résolu :* Qu'il est opportun de pourvoir que le dit amendement devra s'étendre dans l'application de la section amendée, aux juges des cours de comté à la Nouvelle-Ecosse, en vertu de la seconde section de l'acte passé dans la trente-neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour pourvoir aux traitements des juges des cours de comté dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et pour d'autres fins."

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, et adoptées.

M. *Blake* présente alors un bill No. 50, pour amender l'acte 37 *Victoria*, chapitre 4, lequel est lu la première fois, et remis pour la seconde lecture à demain.

La Chambre se forme en comité général pour examiner une certaine résolution concernant l'acte du Revenu de l'Intérieur, et le comité ayant fait quelque progrès, se lève et obtient la permission de siéger de nouveau demain.

M. *Smith* (Westmoreland) présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 15 courant; copie du rapport de M. *Langmuir* sur l'hôpital de marine à Québec.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

VII.—LÉGISLATION.

Sénat.

40	Traitements et dépenses contingentes du Sénat	50,918 00

Chambre des Communes.

41	Traitements, d'après l'estimation du greffier	59,850 00
42	Dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc	8,500 00
43	Dépenses contingentes	20.100 00
44	Publication des débats	15,000 00
45	Traitements et dépenses contingentes, d'après l'estimation du sergent-d'armes	28,850 00

Divers.

46	Crédit pour la bibliothèque du parlement, y compris la somme affectée à l'achat de livres de loi	10,000 00
47	Impression, reliure et distribution des lois	14,900 00
48	Pour faire face aux dépenses de la codification des lois	8,000 00
49	Impression, papier à imprimer et reliure	70,000 00
50	Dépenses contingentes du greffier de la couronne en chancellerie	1,200 00
51	Impressions diverses	2,000 00

VIII.—ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.

52	Pour faire face aux dépenses se rattachant aux soins des archives	3,000 00
53	Pour faire face aux dépenses se rattachant à l'organisation du *Patent Record*	7,200 00

M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Charles Francois Roy, écuier, membre pour le district électoral de Kamouraska, ayant préalablement prêté le serment suivant la loi, et signé le rôle qui le contient, prend son siége dans la Chambre.

(*Le comité des subsides continue à siéger.*)

La résolution suivante est adoptée :

54	Pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation des statistiques criminelles	5,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et comité devant siéger de nouveau, demain.

La Chambre alors s'ajourne à 11 heures et 15 minutes P. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Bernier*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de présenter durant cette session une loi pour protéger les hommes d'affaires contre les faux rapports faits par les agences mercantiles, et qui font tort au crédit de personnes parfaitement solvables.

M. *Thibaudeau*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement, pendant cette session, d'aider, par une somme d'argent, à la construction du chemin de fer de Québec et du lac St. Jean.

M. *Barthe*—Jeudi prochain—MOTION pour une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant qu'il soit transmis à cette honorable Chambre copie d'une pétition de *J. B. Brousseau*, écuier, de la ville de Sorel, en date du 24 février 1876, concernant l'honorable juge *Loranger*, et que cette pétition soit ensuite renvoyée au comité nommé par cette Chambre pour s'enquérir des accusations portées contre l'honorable juge.

M. *McDougall* (Renfrew)—Jeudi prochain—Bill intitulé: "Acte pour obliger les électeurs à se rendre aux élections des membres des Communes."

M. *White* (Renfrew)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de toute la correspondance échangée entre le département des Travaux Publics et l'ingénieur préposé au Canal de la Culbute, au sujet de la pétition de *Elizabeth Sullivan*, du township de Pembroke, dans le comté de Renfrew, demandant une indemnité pour les dommages qu'elle prétend avoir éprouvée par suite de la construction d'une digue au dit Canal de la Culbute, ainsi qu'une copie du rapport de l'ingénieur relativement à la demande contenue dans cette pétition.

M. *Scriver*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement, en vue des difficultés récemment survenues entre la compagnie du chemin de fer le Grand Tronc et les conducteurs de locomitives, à son emploi, et des dommages considérables qui en sont résultés pour les intérêts du public, d'introduire pendant la présente session quelque mesure législative, ayant pour objet d'empêcher à l'avenir le retour d'évènements malheureux de ce genre.

M. *Shibley*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant la quantité et le prix du terrain acheté dans le but de construire et de maintenir la division du canal Rideau d'Ottawa à Kingston,—ainsi que pour toutes les copies des baux ou marchés en vertu desquels on a disposé de tout pouvoir d'eau formé par ce canal.

M. *Blake*—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL sur le bill No. 24, l'adoption de la nouvelle clause suivante: "Que la quatrième section du dit acte soit par les présentes amendée en biffant le mot "trois" et en y substituant le mot "sept."

M. *Jones*—Jeudi prochain—MOTION que le rapport déposé sur la table relativement à la digue connue sous le nom de "Dominion Dam," au lac Devil, dans le comté de Bedford, soit imprimé, et qu'un nombre de copies extras soient imprimées pour l'usage des membres.

M. *Cheval*—Jeudi prochain—Le gouvernement serait-il assez bon pour examiner si le moyen le plus expéditif pour faire disparaître de la circulation la pièce de monnaie de vingt centins ne serait pas de la retirer et de faire frapper des pièces de vingt-cinq centins, vû qu'elle sera toujours une nuisance pour le public.

M. *Mackenzie*—Vendredi prochain—CHAMBRE EN COMITÉ pour examiner les résolutions suivantes:

Qu'il est opportun d'autoriser le gouverneur en Conseil à faire des arrangements pour mettre à exécution le transfert de l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de Truro et Pictou, pour donner suite à des négociations entamées avec le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et la compagnie de chemin de fer et de charbon d'Halifax et du Cap Breton, en vertu des résolutions passées par cette Chambre, le 19 mai 1874, et dans ce but de pourvoir:

1o. Que le dit embranchement de chemin de fer, avec le terrain qui lui est nécessaire, ainsi qu'aux stations et bâtisses en dépendant, mais sans le matériel roulant, peut être transporté à la personne ou compagnie qui construira une ligne de chemin de fer de New Glasgow au détroit de Canso et fournira le matériel roulant et tous les accessoires nécessaires, et un bâteau-traversier à vapeur convenable pour traverser le dit détroit, le tout à la satisfaction du ministre des Travaux Publics.

2o. Que possession temporaire du dit embranchement puisse être donnée à la personne ou compagnie avec laquelle le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse aura contracté pour la construction du dit prolongement jusqu'au dit détroit, et l'installation du dit bâteau-traversier, aussitôt que telle personne ou compagnie aura dépensé pas moins $400,000 à la satisfaction du ministre des Travaux Publics, sujet à la rentrée en

possession du gouvernement du Canada du dit embranchement de chemin de fer, et au remboursement des recettes nettes du dit embranchement, dans le cas où les conditions susdites ne seraient pas remplies par telle personne ou compagnie qui donnera des cautions suffisantes pour l'accomplissement de ces conditions et pour le paiement de tous dommages résultant de leur inexécution, à la satisfaction du ministre des Travaux Publics, telle inexécution devant mettre fin à tout arrangement pour le transfert absolu du dit embranchement de chemin de fer.

M. *McDonald* (Cap Breton)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie des rapports des maîtres de havres pour l'année expirée le 31 décembre 1876, montrant le montant de droits perçus à chaque havre, les noms de tous les bâtiments qui ont payés ces droits, aussi toute la correspondance relative au bureau du maître de havre de Little Grace Bay.

M. *Pouliot*—Jeudi prochain—Demandera si c'est l'intention du gouvernement de mettre un phare-flottant sur la batture qui se trouve entre la Rivière-du-Loup et le Pot à l'Eau-de-Vie ?

Sir *John Macdonald*—Jeudi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant des copies de tous les ordres en Conseil relatifs à la dernière grève sur le chemin de fer du Grand-Tronc et de toute la correspondance échangée avec le gouvernement d'Ontario et avec les officiers de la compagnie du Grand-Tronc à ce sujet, avec un rapport des démarches prises par le département de la Milice et les autorités civiles pour empêcher qu'on arrêtât les chars, et des dépenses causées par l'emploi de la force de milice pour cet objet.

No. 13.

OTTAWA, MARDI 27 FÉVRIER 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

No. 14.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 28 FÉVRIER 1877.

La prière est récitée

Vingt-deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *William Brock* et autres; de *Georges Richmond* et autres; de *Edward Caldwell* et autres; de *Robert Kellam* et autres; de *John Tipp* et autres; de *Marck Munday* et autres; de *Samuel Barpewell* et autres; d'*Oliver Ransom* et autres; de *William Haldenly* et autres; de *Walter Brett* et autres; de *John McFadye* et autres; de *George Davidson* et autres; de *William McDevitt* et autres; de *Joseph Goodfellow* et autres; d'*Alexander McLaughlin* et autres; de *Robert Hall* et autres; de *John Stickney* et autres; de *William J. Montgomery* et autres; de *William Rynson Gordanier* et autres; de *Francis Heightholm* et autres; de *William Broomfield* et autres; de *William McFarlane* et autres; de *Luke Pearsall* et autres; de madame *Isaac Fraser* et autres; de *Joseph Wright* et autres; de *Robert Knox* et autres; d'*Edward Archer* et autres; de *Timothy Connell* et autres; de *David Deer* et autres; de *Joseph Dodds* et autres; de *Charles E. Porter* et autres; d'*Andrew Shore* et autres; de *John Wilson* et autres; de *John A. Spencer* et autres; de *Francis Shiel* et autres; de *James Cuthill* et autres; de *Moss J. Olmsted* et autres; de *William Cole* et autres; de *William Webster* et autres; de *Thomas Steele* et autres; de *James Morrison* et autres; de *W. G. Massey* et autres; de *Malcolm McTaggart* et autres; de *Robert Laidlaw* et autres; de *William K. Knowlton* et autres; de *John Butchart* et autres; d'*Alfred Shell* et autres; de *Silvanus Woodward* et autres; de *John Ramsey* et autres; de *Henry Tufford* et autres; de *G. P. Beynon* et autres; de *William Johnston* et autres; de *Aaron Austin* et autres; de *Peter Stewart* et autres; d'*Edward Pepper* et autres; de *James Laing* et autres; de *Calvin Davis* et autres; de *Alice Freeman* et autres; de *George Twiss* et autres; de *Francis Van de Bogart* et autres; de *John Shier* et autres; de *Tilton H. Stephens* et autres; de *Samuel Honey* et autres; d'*Henry D. Irwin* et autres; de *James Fiddes* et autres; de *Francis Rankin* et autres; de *William Webster* et autres; de *A. McIntosh* et autres; de *F. M. Carpenter* et autres; de d'*Adam Shier* et autres; de *James Gillispie* et autres; de *A. G. Hughes* et autres; de *John Holborn* et autres; de *Richard F. Pollard* et autres; de *L. S. Tisdale* et autres; de *Robert Gardiner* et autres; de *Hiram Kester*

et autres; de *George Book* et autres ; de *Ira Stafford* et autres; de *William Forrester* et autres ; d'*Alexander Carrel* et autres; d'*Abraham Lee* et autres; de *John Hooper* et autres, et de *John M. Syme* et autres, agriculteurs, du Canada, demandant séparément que le bill maintenant devant la Chambre pour incorporer la grange fédérale des protecteurs de l'industrie agricole, devienne loi.

Du conseil du comté d'Essex; demandant qu'il soit fait un changement dans le tarif canadien en ce qui concerne les produits agricoles afin qu'il soit uniforme au tarif des Etats-Unis.

De la société de construction de la Puissance; demandant l'autorisation de changer son nom en celui de " compagnie de prêt et hypothécaire de la cité," d'augmenter son fonds de capital-actions et d'amender sa charte d'incorporation.

De *E. C. Monck*, avocat de la succession de feu l'honorable *Robert Jones;* demandant un renouvellement des priviléges concernant le pont de péage au-dessus de la rivière Richelieu.

Du conseil municipal du comté de Bruce ; demandant le rejet de la sous-section quatre de la section douze de l'acte concernant la vente des liqueurs enivrantes passé dans l'année 1864.

Les pétitions d'*Antoine Dumond* et autres, de la paroisse de Ste. Rose de Dégelé,—du révérend *L. H. Bautard*, curé, et autres, de la paroisse de St. Louis de Ha Ha, dans le comté de Témiscouata,—de *Pascal LeBel* et autres, de la paroisse de St. Honoré, comté de Témiscouata,—du révérend *Joseph Pérusse* et autres, de Notre-Dame du Lac, comté de Témiscouata; demandant séparément des réparations au pont et au chemin public de Témiscouata, et la pétition du conseil de comté du comté d'Essex, demandant une certaine somme d'argent pour le dragage de la rivière Canard, sont lues.

Et motion étant faite que les dites pétitions soient maintenant reçues,

M. l'Orateur décide,—" Que comme l'octroi à la demande de ces pétitions devant entraîner une dépense de l'argent public, elles ne peuvent être reçues."

M. *Ross* (Middlesex), du comité collectif des deux Chambres, relativement aux impressions du Parlement présente le troisième rapport de ce comité dont voici la teneur :

Le rapport du sous-comité nommé pour examiner les comptes d'impression, ainsi que le rapport du greffier du comité sur les services de l'année dernière, et le bilan des comptes d'impression, tous ci-annexés, qu'il recommande tout respectueusement à la considération des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE ROSS,
Président.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

CHAMBRE DE COMITÉ,
27 février 1877.

Le sous-comité du comité collectif des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement, auquel ont été soumis les comptes d'impressions, avec la feuille de balance et le rapport du greffier, concernant les services de l'année dernière, demande qu'il lui soit permis de faire le rapport qui suit:

Qu'il a examiné avec soin la feuille de balance et trouvé que les sommes portées au débit des services d'impressions, s'accordent avec le certificat de l'auditeur des mandats émis, etc. Des comptes et des pièces justificatives ont été fournis, examinés et trouvés exacts par votre comité. Les comptes d'impressions ont été de plus vérifiés par des séries complètes des ouvrages faits, avec le coût détaillé pour chacun de ces ouvrages dont votre comité a examiné un nombre suffisant pour se convaincre de leur exactitude. Les membres de votre comité ont, par conséquent, signé la feuille de balance, certifiant que la feuille de balance et les comptes ont été examinés par eux et trouvés corrects.

Une communication du distributeur, déclarant que vu l'augmentation de l'ouvrage dans le département, un messager extra pour la session était nécessaire, a été soumise à votre comité, qui s'étant enquis de la nécessité de cette nomination, recommande respectueusement que la demande soit accordée et que *Wm. Cairns*, qui remplit ces fonctions temporairement, soit gardé pour la session.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN SIMPSON,
Président

RAPPORT DU GREFFIER.

CHAMBRE DE COMITÉ,
Février 1877.

Aux président et membres du comité conjoint des impressions :

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint la feuille de balance annuelle pour 1875-6 qui montre que le coût du service des impressions pour la dite année a été de $59,879.59.

Les comptes détaillés avec les pièces justificatives et la série complète des ouvrages faits sont prêts pour être soumis au comité d'audition.

Les divers services ont été accomplis parfaitement durant la vacance, et les contracteurs ont montré avec succès, je crois, l'intention de faire face aux besoins du Parlement.

Le coût total du compte-rendu officiel des débats de la Chambre des Communes pour la session de 1876 a été de $11,280.15.

J'ai préparé un estimé de $70,000 pour le service des impressions du Parlement pour l'année 1876, le même montant que celui voté l'année dernière, et je l'ai transmis au ministre des Finances pour qu'il soit mis devant le Parlement avec les autres estimés de l'année, sujet toutefois à l'approbation du comité.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY, *Greffier,*
Département des impressions du Parlement.

COMPTE DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT. Feuille de balance annuelle du 1er juillet 1875 au 30 juin 1876.

DT. AV.

	——	$ cts.	Vouchers. No.	——	$ cts.
1876.					
1er juillet	Balance en mains	4,936 73		Par impressions :	
"	Valeur du papier en mains, de la dernière session	2,529 35	1	I. B. Taylor	$4,832 47
			2	do	2,540 76
"	Valeur des mandats émis, impressions du Parlement	57,000 00	3	MacLean et Roger $37,362 68	
				Moins retenu comme représentant 20 par cent 7,402 60	29,960 08
"	Valeur des mandats émis, rapports des Départements	8,732 12			
"	Montant reçu pour l'impression des bills privés	506 38		Vingt pour cent retenu du dernier compte	2,518 88
			4	Par reliure	5,229 93
			5	papier d'impr. $18,763 20	
				En mains, de la dern. session 2,529 35	
				Valeur totale du papier en mains $21,292 55	
				Balance en mains pour la session prochaine 1,938 30	
				Coût total du papier employé	19,354 25
			6	Par Assurance	95 00
			7	do Salaires	2,750 02
			8	do Frais de postes	1,661 96
			9	do Divers	133 74
			10	do Fonds de retraite	41 00
				Coût total	69,118 09
				Par valeur du papier en mains	1,938 30
				argent en mains	2,648 19
		73,704 58			73,704 58

A balance de papier en mains :—

289	rames de royal à $3.05	$ 881 45
919	" papier-ministre à $1.15	1,056 85
		$1,938 30

Coût total comme ci-dessus $69,118 09

REMBOURSEMENTS :—

Rapports des départements	$8,732 12	
Bills privés	506 38	
		$9,238 50

Coût total, impressions du Parlement $59,879 59

Calculé numériquement, le coût pour chaque Chambre serait comme suit :

Le Sénat	$15,186 86
La Chambre des Communes	44,692 73
	$59,879 59

HENRY HARTNEY,
Greffier, département des impressions du Parlement.

CHAMBRE DE COMITÉ,
juillet 1876.

Examiné et trouvé correct,

J. SIMPSON,
GEO. W. ROSS,
H. AIKINS,
ALPH. DESJARDINS,
J. O. BUREAU,
} Sous-Comité.

Sur motion de M. *Jetté*, la pétition de la compagnie d'assurance Royale, présentée aujourd'hui, et demandant la suspension de la règle concernant l'avis préalable d'un bill présenté par eux et des amendements à son acte d'incorporation, est lue et reçue.

Les bills suivants sont séparément présentés, lus la première fois, et remis pour la seconde lecture, comme suit:

Par M. *Holton*—Bill No. 51, pour étendre les pouvoirs de la compagnie de prêt et hypothécaire de Montréal.—*Seconde lecture vendredi prochain.*

Par M. *Domville*—Bill No. 52, pour amender de nouveau l'acte incorporant la compagnie maritime d'assurance mutuelle du Canada.—*Seconde lecture vendredi prochain.*

Par M. *Jetté*—Bill No. 53, pour faire de nouvelles dispositions pour l'établissement et l'administration de sociétés de construction dans la province de Québec.—*Seconde lecture demain.*

Aussi—Bill No. 54, pour autoriser la construction d'aqueducs par des compagnies à fonds commun.—*Seconde lecture demain.*

Par M. *Blake*—Bill No. 55, pour pourvoir à l'amélioration de la discipline des prisons.—*Seconde lecture demain.*

Aussi—Bill No. 56, pour empêcher le jeu sur certaines voies publiques.—*Seconde lecture demain.*

M. *Mackenzie* transmet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur, et dont voici la teneur:

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes une autre correspondance ayant rapport à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique.

Ottawa, 16 février 1877.

Le comte de Carnarvon au lieutenant-gouverneur Richards.

DOWNING STREET,
18 janvier 1877.

MONSIEUR,—J'ai reçu en son temps votre télégramme m'informant que vos ministres désirent convoquer la législature sans retard et mettre devant la Chambre la décision de Sa Majesté sur la pétition de février 1876, relative au chemin de fer canadien du Pacifique, et me priant de vous télégraphier la substance de la décision arrêtée.

2. Je vous ai répondu par télégramme, le 17 du courant, que j'étais sur le point de vous transmettre une dépêche par la malle et j'exprimais l'espoir qu'on n'en viendrait à aucune détermination et qu'on ne prendrait aucune mesure, avant la réception de ma dépêche.

3. Je désire maintenant vous faire savoir que le 18 décembre dernier, j'ai adressé au Gouverneur-Général du Canada, une dépêche (No. 362) exposant au long les vues du gouvernement de Sa Majesté sur la question du chemin de fer.

4. Lord Dufferin m'a informé qu'une copie de cette dépêche vous a été transmise, et je désire qu'elle soit regardée comme adressée tant autant à la province de la Colombie-Britannique, en réponse aux représentations du Conseil et de l'assemblée, qu'au gouvernement de la Confédération.

5. Je suis sûr que votre gouvernement et la législature pèseront mûrement les recommandations contenues dans cette dépêche, et qu'ils accepteront l'assurance de ma part qu'après avoir très-soigneusement examiné la question, je demeure convaincu que toute tentative dans les présentes conjonctures pour arriver à une décision définitive, serait inopportune au point de vue de l'intérêt de toutes les parties, et apporterait de nouvelles difficultés au règlement de la question sur ses bases justes et satisfaisantes que le gouvernement de Sa Majesté désire si vivement voir adopter.

6. Comme vous le savez bien, il est contre l'usage que le Secrétaire d'Etat corresponde directement avec un gouvernement provincial, les règles du service exigeant que toutes ces communications soient adressées au Gouverneur-Général. Toutefois, ayant appris que dans le cas actuel, votre gouvernement s'attendait à recevoir une communication directe du gouvernement de Sa Majesté, je vous ai adressé cette dépêche, et j'ai expliqué au Gouverneur-Général les circonstances qui m'ont porté à agir de la sorte.

J'ai etc.,

(Signé), CARNARVON.

Au lieutenant-gouverneur RICHARDS.

M. *McCarthy* propose qu'une adresse soit votée à Son Excellence pour une copie de tous rapports ou états faits relativement à la construction ou à la tentative de construction de l'embranchement du chemin de fer du Pacifique de la Baie Georgienne, en vertu d'un contrat par l'hon. *A. B. Foster*, toute la correspondance entre l'hon. M. *Foster* et le gouvernement relativement à ce contrat ou aux ouvrages faits en vertu d'icelui, ou à son incapacité de les faire, tous ordres de départements ou ordres en Conseil passés relativement à ces travaux publics, spécialement l'ordre concernant la résiliation du dit contrat, avec un état du service ou des services pour lesquels la somme de $107,100 a été payée à l'hon. *A. B. Foster* en à-compte du dit contrat, les annonces des soumissions, la preuve que l'entrepreneur valait $4,000 par mille, ainsi qu'affir-

mé dans le dit contrat, et le certificat du dépôt de $85,000 y mentionné, en autant que ces documents n'ont pas été déjà déposés devant la Chambre.

M. *Kirkpatrick* propose, sous forme d'amendement, d'ajouter les mots suivants: " Toutes lettres, correspondances et preuve mises devant le ministre des Travaux Publics pour le satisfaire, conformément aux conditions de l'ordre en Conseil du 4 novembre 1874, ratifiées par une résolution de cette Chambre le 13 mars 1875, que la compagnie du chemin de fer Central du Canada a pris les moyens nécessaires pour assurer, avec le *bonus* du gouvernement, l'achèvement de la ligne le ou avant le 1er janvier 1877. Aussi les rapports faits de temps en temps et montrant que la compagnie, quand elle fesait des progrès qui permettaient d'espérer que la dite ligne serait complétée dans le temps fixé; aussi un état des paiements faits à la dite compagnie en à-compte de la subvention accordée aux conditions mentionnées dans le dit ordre en Conseil, et de la qualité, de l'espèce et du poids par verge des rails livrés en tous endroits de la ligne à construire, la valeur de ces rails, la preuve ou le certificat de cette valeur, et les paiements faits en à-compte des dits rails et les dates de ces paiements, et l'endroit ou les endroits où ces rails ont été livrés, et s'ils n'ont pas été livrés sur la ligne à construire et à quelle distance ou distances ils l'ont été.'

La motion principale, telle qu'amendées, est alors adoptée, et ordre pour l'adresse est donné en conséquence.

7.30 P. M.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle* 19.)

Les bills suivants sont séparément lus la seconde fois, et renvoyés comme suit, savoir:

Au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques:

No. 25, pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne du câble Atlantique.

No. 28, concernant la compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara.

No. 8, pour changer le nom de la compagnie de chemin de fer International de St. François et Mégantic en celui de compagnie de chemin de fer International, et pour autres fins.

No. 35, concernant la compagnie de chemin de fer d'Ottawa, Vaudreuil et Montréal.

No. 12, pour accorder de nouveaux pouvoirs à la compagnie de charbon et de chemin de fer de Spring hill et Parrsborough (à responsabilité limitée.)

Au comité permanent des banques et du commerce:

No. 29, pour amender l'acte passé dans la 39me année du règne de Sa Majesté, intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de prêt et de placement (responsabilité limitée)."

No. 30, pour incorporer la compagnie d'assurance de l'Union Maritime d'Halifax, Nouvelle-Ecosse.

No. 31, pour autoriser et faciliter la liquidation de la banque Métropolitaine.

No. 32, concernant la banque Jacques-Cartier.

No. 34, pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance agricole d'Ottawa.

No. 16, relativement à la compagnie d'assurance mutuelle dite " Beaver and Toronto Mutual Insurance Company."

Au comité permanent des divers bills privés.

No. 26, pour conférer les propriétés et les pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de Pickering à *Harris McClellan.*

No. 33, pour incorporer " la société de construction St. Jacques," comme société de construction permanente, et pour autres fins.

La Chambre continue les débats ajournés sur la motion de M. *Barthe,* pour la seconde lecture du bill No. 2, pour abroger les actes de faillite maintenant en vigueur dans le Canada, et la motion de M. *Wood,* en amendement, laquelle était: " Que le dit bill soit lu, une seconde fois, d'aujourd'hui à quatre mois."

Et l'amendement étant mis aux voix, il est adopté sur la division suivante:

POUR

Messieurs:

Appleby,	Costigan,	Jetté,	Ray,
Archibald,	Cunningham,	Jones (*Halifax*),	Richard,
Bain,	Davies,	Jones (*Leeds*),	Robillard,
Bertram,	De St. Georges,	Kerr,	Robinson,
Biggar,	Dymond,	Killam,	Ross (*Durham*),
Blake,	Farrow,	Kirkpatrick,	Ross (*Middlesex*),
Bolduc,	Ferris,	Laflamme,	Ryan,
Borden,	Fiset,	Lajoie,	Scatcherd,

Borron,
Bowell,
Bowman,
Boyer,
Buell,
Burk,
Burpee, (*St. Jean*),
Burpee, (*Saubury*),
Cartwright,
Casey,
Casgrain,
Cauchon,
Charlton,
Christie,
Church,
Cockburn,
Coffin,
Cook,
Fleming,
Flesher,
Flynn,
Forbes,
Fraser,
Fréchette,
Galbraith,
Gibbs, (*Ontario sud*),
Gibson,
Gillmor,
Greenway,
Guthrie,
Hagar,
Hall,
Higinbotham,
Holton,
Horton,
Irving,
Landerkin,
Lanthier,
Laurier,
Macdonald, (*Cornwall*),
Macdonald, (*Toronto*),
MacDonnell, (*Inverness*),
McDougall, (*Renfrew*),
McCraney,
McGregor,
McIsaac,
McNab,
Mills,
Norris,
Paterson,
Perry,
Pettes,
Platt,
Pope, (*Queens, I. P. E.*),
Schultz,
Sinclair,
Smith, (*Peel*),
Smith, (*Selkirk*),
Smith, (*Westmoreland*),
Snider,
Taschereau,
Thibaudeau,
Thompson, (*Haldimand*),
Thomson, (*Welland*),
Trow,
Vail,
Wallace, (*Albert*),
White, (*Renfrew*),
Wood,
Workman,
Yeo.—103.

CONTRE.

Messieurs :

Baby,
Barthe,
Béchard,
Benoit,
Bernier,
Blanchet,
Bourassa,
Brown,
Bunster,
Campbell,
Caron,
Cheval,
Cimon,
Colby,
Coupal,
Delorme,
Desjardins,
Domville,
Donahue,
Ferguson,
Gill,
Haggart,
Harwood,
Hurteau,
Little,
McKay, (*Colchester*),
McCallum,
McQuade,
Monteith,
Montplaisir,
Mousseau,
Ouimet,
Pinsonneault,
Robitaille,
Ross, (*Prince-Edouard,*)
Rouleau,
Rymal,
Stephenson,
Wallace, (*Norfolk*),
White, (*Hastings*),
Wright, (*Pontiac*).—41.

Ordonné, que le dit bill soit lu, une seconde fois d'aujourd'hui à quatre mois.

La Chambre alors s'ajourne à 11 heures et 25 minutes p. m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Flynn*—Vendredi prochain—ADRESSE DE LA CHAMBRE pour copies de tous ordres en Conseil rendus, et de tous contrats passés durant l'année 1876, relativement au creusement du canal St. Pierre.

M. *Blake*—Vendredi prochain—Demandera permission à la Chambre de présenter un bill intitulé: ' Acte pour appliquer l'acte relatif aux marques de commerce, et aux dessins de fabrique à la province de la Colombie-Britannique."

Dr. *Tupper*—Lundi prochain—ADRESSE DE LA CHAMBRE pour copies de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de la Nouvelle-Ecosse, relativement au grand sceau de la province qui a été apposé, sur tous les documents qui le requéraient depuis la Confédération.

M. *Fréchette*—Lundi prochain—Demandera permission de présenter un bill amendant les actes relatifs à l'incorporation des pilotes pour le havre de Québec et le bas du fleuve.

M. *Campbell*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de toute correspondance concernant la destitution de *Malcolm Matheson* comme maître de poste à Little Narrows, comté de Victoria, dans l'année 1874.

M. *Campbell*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement sur la possibilité de creuser le havre de la Baie d'Aspy, Victoria, de manière à admettre des navires d'un certain tonnage pendant l'année 1872.

M. *Tupper*—Vendredi prochain—ADRESSE pour copies de toute correspondance échangée entre la veuve *Sarah Graham* et le gouvernement relativement à une demande de secours qu'elle a faite par suite de la réduction du salaire et du décès subséquent de feu *William Graham*, en son vivant messager de cette Chambre.

M. *Blanchet*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de placer dans le budget supplémentaire, une somme d'argent pour la construction d'une branche de chemin de fer depuis St. Charles, comté de Bellechasse, jusqu'à St. Joseph de Lévis, afin d'éviter le détour par la Chaudière.

M. *Domville*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état détaillé indiquant les quantités, espèces et prix des machines, locomotives, toitures, ponts, tables-tournantes, clous, boulons et autres effets importés en Canada pour l'usage du chemin de fer Intercolonial et le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, et admis en franchise, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'au 1er janvier 1877, et indiquant aussi les noms des importateurs et des fournisseurs, les endroits d'où ces effets ont été exportés et le port d'entrée.

M. *Blain*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour des états indiquants l'augmentation dans les quantités, entre 12 et 14 pieds d'eau en profondeur, dans le canal Welland et les canaux du fleuve St. Laurent, quant aux travaux suivants, savoir:

La maçonnerie,
Le dragage,
Les excavations dans la terre,
Les excavations dans le roc, { 1 pied au-dessus de l'eau, / 1 pied au-dessous de l'eau,
Le bois de charpente,
Les madriers,

en mentionnant en même temps les prix sur lesquels sont basés les calculs dans les rapports des ingénieurs, et indiquant aussi les sondages qui ont été faits dans le fleuve et les lacs dans le but d'obtenir 14 pieds d'eau.

M. *Caron*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de demander à la Chambre un crédit pour commencer les travaux connus comme les "améliorations Dufferin," dans la cité de Québec.

AVIS DE BILLS PRIVES.

—o—

Les bills suivants ont été affichés aujourd'hui pour être examinés par les comités respectifs, mercredi, le ou après le 7 mars prochain :

Au comité spécial permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

No. 25, Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne du câble Atlantique;
No. 28, acte concernant la compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara;
No. 8, Acte pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer International de St. François et de Mégantic en celui de compagnie de chemin de fer International, et pour autres fins;
No. 35, Acte concernant la compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Vaudreuil et Montréal;
No. 12, Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie houillière et de chemin de fer de Springfield et Parrsborough (responsabilité limitée);

Au comité spécial permanent des banques et du commerce.

No. 29, Acte pour amender l'acte passé dans la 39ème année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de prêt et de placement, (responsabilité limitée);"
No. 30, Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime Union d'Halifax, Nouvelle-Ecosse;
No. 31. Acte pour autoriser et faciliter la liquidation de la banque Métropolitaine à liquider ses affaires;
No. 32, Acte concernant la banque Jacques-Cartier;
No. 34, Acte pour amender l'acte incorporant "la compagnie d'assurance agricole d'Ottawa;
No. 16, Acte concernant la compagnie d'assurance dite "Bearer and Toronto Mutual Fire Insurance Company."

Au comité permanent de bills privés.

No. 26, Acte pour conférer les propriétés et les pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de Pickering à *Joseph Harris McClelan;*
No. 33, Acte pour incorporer "la société de construction St. Jacques" comme société de coustruction permanente, et pour autres fins.

No. 15.

OTTAWA, JEUDI 1er MARS 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.
1877.

No. 15.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 1er MARS 1877.

La prière est récitée

M. l'Orateur met devant la Chambre une copie certifiée du jugement et de la décision de la Cour Suprême du Canada dans l'affaire de

Osée Brassard *et al.*, (pétitionnaires),

Appellants,

ET

L'honorable Hector Louis Langevin, (défendeur),

Intimé,

qu'il a reçu du régistraire de la Cour Suprême du Canada.

Lequel jugement est lu et dont voici la teneur :

DANS LA COUR SUPRÊME DU CANADA.

Mercredi, le 28ème jour de février, A. D., 1877.

Présents :

L'honorable JUGE-EN-CHEF,
" juge RITCHIE,
" " STRONG,
" " TASCHEREAU,
" " FOURNIER,
" " HENRY.

Osée Brassard *et al.*, (pétitionnaires),

Appelants,

ET

L'honorable Hector Louis Langevin, (défendeur),

Intimé.

L'appel des pétitionnaires ci-haut nommés, appelant du jugement de la Cour Supérieure pour la province de Québec, prononcé par l'honorable juge *Routhier*, le cinquième jour de novembre, A. D. 1876, renvoyant la pétition des dits appelants, se plaignant de l'illégalité de l'élection du dit intimé comme membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Charlevoix, ayant été entendu devant

cette Cour, les vingt-sixième, vingt-septième, vingt-neuvième, trentième et trente-et-unième jour du mois de janvier dernier et le premier jour du mois de février courant, en présence des procureurs et conseil tant des appelants que de l'intimé, et cette Cour ayant entendu la plaidoirie des dits procureurs et conseil, a bien voulu ordonner que le dit appel fut pris en délibéré pour y être adjugé, et cet appel étant revenu ce jour pour le prononcé de ce jugement, cette Cour a ordonné et adjugé que le dit appel fut maintenu et il a été maintenu, et que le dit jugement de la dite Cour Supérieure pour la province de Québec soit renversé, et cette Cour a de plus adjugé et décidé comme suit :—

1o. Que le dit honorable *Hector Louis Langevin* n'a pas dûment été élu membre pour représenter dans la Chambre des Communes le district électoral de Charlevoix, dans la province de Québec, à l'élection tenue dans le mois de janvier, A. D. 1876, laquelle élection avec le rapport d'icelle a été annoncé dans la *Gazette du Canada*, le cinquième jour de février, A. D. 1876.

2o. Que la dite élection pour le dit district électoral de Charlevoix est une élection nulle.

3o. Que le dit *Hector Louis Langevin*, par ses agents, s'est rendu coupable de l'offense d'avoir exercé une influence indue à la dite élection.

4o. Que la dite offense d'influence indue a été commise par le révérend *Joseph Sirois*, curé de la Baie St. Paul ; le révérend *W. Tremblay*, curé de St. Fidèle ; le révérend *Ignace Langlais*, curé de St. Hilarion ; le révérend *François Cinq-Mars*, curé de St. Siméon, et le révérend *N. Doucet*, curé de St. Etienne de la Malbaie, les agents du dit *Hector Louis Langevin*, sans sa connaissance et son consentement formels.

5o. Que le dit *Hector Louis Langevin* paie aux pétitionnaires les frais de cet appel, excepté les frais quant à soixante pages du factum imprimé en appel concernant les subpœnas et les certificats des huissiers relativement à leur signification.

6o. Que le protonotaire de la dite Cour Supérieure pour le district du Saguenay paie aux dits pétitionnaires la somme de cent piastres déposées entre ses mains, le vingt-huitième jour de novembre dernier, comme sûreté des frais d'appel devant cette Cour.

7o. Que le dit *Hector Louis Langevin* paie aux dits pétitionnaires les frais des dites procédures dans la dite Cour Supérieure, sauf cette partie des frais d'enquête et d'audition qui se rattachent à ces points de la cause sur lesquels les pétitionnaires ont failli, savoir : Ceux qui ont trait aux allégations de corruption, de menaces et d'influence indue contenue dans la pétition et au sujet desquelles l'intimé demeure exonéré.

Leurs honneurs M. le juge *Fournier* et M. le juge *Henry* différant d'opinion sur la réduction des frais des appelants, tel que ci-dessus mentionné.

Certifié. ROBERT CASSELS, jr.,
Régistraire de la Cour Suprême du Canada.

Et il est ordonné que le dit jugement soit entré dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre, qu'en conformité de l'acte 37 *Victoria*, chapitre 10, section 36, il a adressé son mandat au greffier de la couronne en chancellerie, pour l'émission d'un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Robert M. Mordie* et autres ; de *John Herriot* et autres ; d'*Hector McFarlane* et autres ; de *William Murray* et autres ; de *James May* et autres ; de *William H. Kent* et autres ; de *John Williamson* et autres ; de *J. H. Turner* et autres ; de *Matthew Gold* et autres ; de *Nathaniel Steen* et autres ; de *Francis Tilley* et autres ; de *John Gillespie* et autres ; de *John McClellan* et autres ; de *George Copeland* et autres ; de *Joseph Hackney* et autres ; de *George Paulvier* et autres ; de *James Dunbar* et autres ; de *William H. White* et autres ; de *C. L. Hollingshead* et autres ; de *David Roelosson* et autres ; de *John Berdan* et autres ; de *James Bonnar* et autres ; de *Thomas Frazer* et autres ; d'*Alexander Hume* et autres ; d'*Ira Brisbin* et autres ; de *Joel Adams* et autres ; de *Hugh Laidlaw* et autres ; de *George E. Mowbray* et autres ; de *D. A. McRae* et autres ; de *Thomas Houston* et autres ; de *John Baird* et autres ; de *D. Patterson* et autres ; de *George J. Dixon* et autres ; de *Robert Philp* et autres ; de *William Mesnier* et autres ; de *Dougald Frazer* et autres ; de *William Clark* et autres ; de *John Dix* et autres ; de *William Montgomery* et autres ; de *Richard Penhall* et autres ; de *Nelson Tibbets* et autres ; de *John J. Cassidy* et autres ; de *John Lauder* et autres ; de *George Jones* et autres ; d'*Henry Belford* et autres ; de *Philemon Wismer* et autres ; de *Carlton McCartney* et autres ; de *John Hoey* et autres ; de *Thomas Stephenson* et autres ; de *John Cameron* et autres ; de *James Fyfe* et autres ; de *William Coventry* et autres ; de *John F. Ferguson* et autres ; de *Charles Clarke* et autres ; de *Joseph M. Irwin* et autres ; de *W. Steuitt* et autres ; de *George Johnson* et autres ; de *Robert Northey* et autres ; de *Garrett Terhune* et autres ; de *Guy Bell* et autres ; de *Robert Grose* et autres ; de *Thomas Taylor* et autres ; de *James Duncan* et autres ; de *John Kelly* et autres ; de *John Kitchen* et autres ; d'*Ira E. Grooms* et autres ; de *John Brander* et autres ; de *James Brown* et autres ; de *W. J. Partridge* et autres ; de *James L. Stark* et autres ; de *William Ramsey* et autres ; de *Hugh Nelson* et autres ; de *S. J. Hall* et autres ; de *John Bruce* et autres ; d'*Henry Smith* et autres ; de *John Hooker* et autres ; de *James Manning* et autres ; de *John Chapman* et autres ; de *John Hewitt* et autres ; de *H. Leet* et autres ; de *W. G. Curry* et autres ; de *John McIntyre* et autres ; de *John A. McCurdy* et autres ; de *Peter Sinclair* et autres ; de *Francis Brooks* et autres ; de *J. C. Black* et autres ; de *George Lethbridge* et autres ; de *John Tuggerson* et autres ; de *William Burnett* et autres ; de *Thomas McKerrall* et autres ; de *Samuel McAllister* et autres ; de *John Key* et autres ; de *T. D. W. Learn* et autres ; de *Neil A. Malloy* et autres ; de *David Brand* et autres ; de *William Scart* et autres ; de *John Ireland* et autres ; de *David Hill* et autres ; de *John Leedlay* et autres ; de *James Eckerett* et autres ; de *H. F. Baker* et autres ; de *David Robb* et autres ; de *Peter O'Sullivan* et autres ;

de *John Cordingly* et autres; de *Robert Aitkin* et autres; de *James Wilson* et autres; de *John McColman* et autres; de *Walter Hyslop* et autres; de *John E. Laughton* et autres; de *A. M. Drew* et autres; de *Hiram P. Barns* et autres; de *Robert Mocar* et autres; de *William Woodsworth* et autres; de *Francis H. Elliott* et autres; de *Robert Brock* et autres; de *Peter McKenzie* et autres; de *Duncan McMillan* et autres; de *Thomas Tegge* et autres; de *John Robinson* et autres; de *William S. Strachan* et autres, et d'*Abraham Stenson* et autres, agriculteurs, du Canada; demandant séparément que le bill maintenant devant le Parlement pour incorporer la grange fédérale des protecteurs de l'industrie agricole, devienne loi.

De *O. Oslin* et autres intéressés dans la navigation du St. Laurent; demandant de nouvelles améliorations pour faciliter la navigation du fleuve St. Laurent.

De *Ferdinand Macculloch* et autres, de la cité de Montréal; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " compagnie de garanties canadiennes (à responsabilité limitée.)

La pétition du conseil municipal du village de Wallaceburg est lue; elle demande qu'on prenne les moyens de creuser et de rendre navigable le passage de l'est du chenal Ecarté.

Et motion étant faite que la dite pétition soit maintenant reçue,

M. l'Orateur décide,—" Qu'en conformité de la règle 85, qui exige les signatures d'au moins trois pétitionnaires sur la page contenant la prière de la pétition, et la page où se trouve la prière de cette pétition ne portant aucune signature, elle ne peut pas être reçue."

M. *Huntington* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 3 avril 1876, copie de la correspondance avec le maître-général des Postes ou avec son département, au sujet des accusations portées contre le maître de poste de Bloomsbury, dans le comté de Norfolk; aussi, les témoignages pris par l'inspecteur qui s'est enquis sur les dites accusations, avec son rapport sur ce sujet.

Aussi—en réponse à l'ordre de la Chambre du 19 ultimo, un état des montants payés pour impressions par le département des Postes durant les années 1874, 1875 et 1876 respectivement, à des personnes autres que l'imprimeur du Parlement et l'entrepreneur à Ottawa, le dit état devant indiquer la province dans laquelle l'ouvrage a été fait, la nature de l'ouvrage, le nom des personnes par qui il a été fait, s'il a été fait par contrat ou autrement, et les noms des personnes qui ont reçu les paiements et ont donné les reçus.

Aussi—conformément à l'ordre de la Chambre du 2 mars 1876, copies de la correspondance et des documents se rapportant à la destitution de M. *Collet* comme maître de poste de St. Henri, dans le comté de Lévis.

Et—conformément à l'ordre de la Chambre du 19 ultimo, copies de la correspondance concernant le maître de poste à Grand Bras d'Or, et la raison pour laquelle *McLeod* n'a pas eu le bureau après avoir été nommé et avoir donné des cautions suffisantes; aussi, le nom du maître de poste actuel et les noms de ses cautions.

M. *Burpee* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 15 ultimo, un état classifié des importations et des exportations de bétail, indiquant le lieu de provenence et le lieu de destination de ce bétail pour chaque semestre, depuis le 1er mars 1875, au 1er janvier 1877 et pour le mois de janvier 1877.

Aussi—conformément à l'ordre de la Chambre du 22 ultimo, copies de la correspondance échangée avec *John Baine, Angus Morrisson* et *Charles L. Campbell*, relativement à leur destitution comme officiers préposés à la saisie et au débarquement à Grand Bras d'Or, et les raisons de ces destitutions, avec tous rapports ou lettres de l'inspecteur des Douanes se rapportant à ces destitutions, ou toute autre correspondance à ce sujet.

Aussi—conformément à l'ordre de la Chambre du 2 mars 1876, un état de tout le gypse ou plâtre de Paris importé des Etats-Unis en Canada, indiquant les ports ou places d'où il est importé, et aussi les ports en Canada où il est entré, la quantité entrée à l'état brut, la quantité de gypse ou de plâtre de Paris moulu entrée pour servir d'amendement à la terre, la quantité qui en est entrée moulu pour les fins manufacturières, celle qui est entrée calciné, le prix auquel il est entré, le taux du droit sur chaque classe, et le montant des droits perçus sur cet article.

Aussi—en réponse à l'ordre de la Chambre en date du 15 ultimo, un état compilé depuis le 1er janvier 1875 jusqu'au 1er janvier 1877, et indiquant les quantités de différentes qualités de sucre importées d'Europe, des Antilles Anglaises et étrangères, ainsi que des Etats-Unis, et aussi la valeur de toutes telles importations et les droits de douane perçus à cet égard.

M. *Ross* (Middlesex), du comité collectif des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement, présente le quatrième rapport de ce comité dont voici la teneur:

Le comité a examiné avec soin les documents qui suivent et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui des Etats-Unis au sujet de la prétendue violation du traité de Washington.

Réponse à ordre,—Copies du contrat de la toiture en fer de la station qui devait être construite à Halifax, avec les soumissions y relatives.

Réponse à ordre,—Prospectus publié à Londres par l'honorable ministre des Finances relativement au dernier emprunt, etc., etc.

Réponse à ordre,—Condamnations pour offenses capitales entre le 1er juillet 1867 et le 31 décembre 1876, donnant les noms des condamnés, la nature du crime et l'action de l'exécutif.

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement Impérial ou toute compagnie de navire ou toute personne, concernant la qualification des chirurgien à bord des steamers anglais, etc.

Réponse à ordre,—Etat indiquant la quantité de vieux rails maintenant disponibles et en la possession du gouvernement, et si ces rails peuvent être employés à aider à la construction de ligne d'embranchement.

Réponse à ordre,—Instructions données par le département de l'Intérieur aux inspecteurs, touchant l'acte des poids et mesures, avec les noms et les salaires de ces inspecteurs et sous-inspecteurs.

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement du Canada et de l'ancienne province du Canada et le gouvernement Impérial, et autres papiers concernant l'extention de la juridiction de la Cour de Vice-Amirauté dans les eaux intérieures du Canada.

Correspondance concernant les troubles sur la ligne du chemin de fer Grand-Tronc du Canada.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :

Réponse à ordre,—Etat de toutes réclamations faites par des individus ou des corporations relativement à la construction du chemin de fer Intercolonial dans les limites de la province de Québec, etc., etc.

Réponse à ordre,—Papiers et correspondance en rapport avec les paiements faits à *J. F. B. McCready* et autres, dans le comté de King, pour de prétendus dommages encourus par suite d'un incendie et pour d'autres causes, sur le chemin de fer Intercolonial.

Réponse à ordre,—Soumissions reçues pour la construction de la gare à Halifax, correspondance, etc.

Réponse à ordre,—Noms des évaluateurs employés sur le chemin de fer Intercolonial, dans les comtés de Témiscouata et de Rimouski, pour l'achat de terrain et l'évaluation des dommages, etc.

Réponse à adresse,—Correspondance entre les autorités de la cité de St. Jean, N. B., et le gouvernement du Canada, relativement à la construction d'un embranchement du chemin de fer Intercolonial, autour de la baie Courtney, St. Jean, N. B., jusqu'au quai de l'est.

Réponse à adresse,—Etat des salaires, honoraires et indemnités payés par les commissaires du havre de Montréal à tout employé quelconque de la dite commission du havre.

Réponse à adresse (Sénat),—Contrat entre le gouvernement du Canada et le collége McGill relativement à un immeuble situé dans la cité de Montréal connu sous le nom de "Palais de Cristal," etc., etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance entre le gouvernement fédéral et le gouvernement local de la province de Québec relativement à l'état de détresse, l'automne dernier, des pêcheurs de la côte nord du St. Laurent.

Réponse à adresse,—Ordres en Conseil entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de Manitoba, relativement aux secours à donner aux colons, etc.

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement du Canada et toutes personnes du Nouveau-Brunswick relativement à la construction du chemin de fer dans cette province.

Rapport du nombre de commissaires pour les octrois aux sauvages dans la Nouvelle-Ecosse.

Réponse à adresse (Sénat),—Instructions à l'honorable *Alex. Morris,* lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest et tous rapport et correspondances entre le lieutenant-gouverneur et le gouvernement du Canada.

Réponse à ordre,—Rapport de M. *Langmuir* sur l'hôpital de marine de Québec.

Réponse à adresse,—Copies de tous les comptes et bordereaux pour la construction et la réparation, en 1875, des quais de la Malbaie.

M. *Rymal,* du comité des ordres permanents, présente le sixième rapport de ce comité, qui est comme suit :

Le comité permanent des ordres permanents présente son sixième rapport dont voici la teneur :

Le comité a examiné les avis donnés relativement aux pétitions qui suivent, et les trouve suffisants, savoir: De l'association agricole d'assurance mutuelle du Canada, demandant un acte les autorisant à remettre en vigueur les dispositions du chapitre cinquante-deux des statuts refondus du Haut-Canada, en autant qu'elle est concernée ; aussi, à remettre en vigueur les dispositions de la section 20 de l'acte 31 *Victoria,* chapitre 48, et aussi à changer son nom en celui de compagnie d'assurance mutuelle de Londres; et de la société de construction de la Puissance, demandant un acte pour l'autoriser à changer son nom en celui de compagnie de prêt hypothécaire de la cité, à augmenter leur capital-actions et à amender sa charte.

Relativement à la pétition de la compagnie d'assurance Royale, demandant la suspension de la règle concernant l'avis préalable d'un bill présenté par eux et des amendements à son acte d'incorporation, le comité est d'opinion qu'aucun avis n'a été donné et se permet de conseiller qu'on déclare dans ce bill qu'aucun changement important affectant les actionnaires ne sera fait sans leur consentement donné préalablement à une assemblée générale; il recommande en conséquence une suspension de la règle dans ce cas.

M. *Mackenzie* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 19 ultimo, des copies de tous les papiers et correspondances en la possession du gouvernement concernant les améliorations du havre à l'embouchure de la rivière de l'île Partridge, ainsi que les papiers et correspondances relatifs aux réparations et à la protection du quai à l'île Partridge.

Et,—conformément à l'ordre de la Chambre du 16 ultimo, un état de toutes les soumissions et des contrats pour la construction d'un havre à Ingonish, Nouvelle-Ecosse, indiquant les noms des personnes à qui le contrat a été donné, si tel contrat a été donné au plus bas soumissionnaire, les noms des personnes à qui le contrat a été subséquemment transporté, et de leurs cautions depuis le commencement des travaux, les dates de tel transport, le prix du contrat originaire, si le contrat a été rempli conformément aux premiers plans et spécifications, si non, pourquoi ; aussi, si le contrat a été enlevé des mains des entrepreneurs, et si tel est le cas, à quelle époque ; aussi, quelle est la partie dans les premiers plans et spécifications qui n'a pas été achevée ou complétée, et quelles sont les autres sommes qui doivent être payées aux entrepreneurs pour la quantité d'ouvrage qu'ils ont faite, et si l'on a l'intention de terminer les travaux conformément aux premiers plans et spécifications ; et aussi, le montant payé pour la surveillance des travaux spécifiés dans le contrat, et à qui ; et aussi, copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et l'entrepreneur au sujet de son désistement du contrat, pour se présenter dans le comté de Victoria dont le siége était vacant.

Les bills suivants sont séparément présentés, lus la première fois et remis, pour la seconde lecture, à demain, savoir :

Par M. *Jetté*—Bill No. 57, pour autoriser la compagnie d'assurance Royale Canadienne à réduire son capital-actions et pour autres fins. (Règle 51 suspendus relativement à ce bill.)

Par M. *Ouimet*—Bill No. 58, pour changer le nom de la société de construction de la Puissance en celui de "compagnie de prêt hypothécaire de la cité," et pour changer, modifier, et dans certains cas, pour augmenter les pouvoirs de la dite société.

Par M. *Kirkpatrick*—Bill No. 59, pour amender l'acte incorporant la compagnie Union d'assurances sur la vie et contre les accidents du Canada, et pour changer son nom en celui de "compagnie d'assurances Union du Canada."

L'ordre du jour pour la seconde lecture des deux bills suivants est déchargé et les bills retirés, savoir :

No. 7, pour amender l'acte concernant les poids et mesures.

No. 11, pour amender l'acte de faillite de 1875, relativement aux engagements entre commerçants et non-commerçants.

Le bill No. 37, relativement au protêt des lettres de change sur l'intérieur, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, est lu la seconde fois, et renvoyé au comité spécial permanent des banques et du commerce.

M. *Tupper* propose qu'il soit résolu qu'un ordre de cette Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport montrant tous les montants transportés, par ordres en Conseil, à la fin de l'année fiscale, sous l'autorité du chapitre 2 de l'acte de la dernière session, avec les copies des ordres en Conseil, et un état de ces balances périmées non dépensées dans les trois mois de cette date.

M. *Cartwright* propose comme amendement, que la dite motion soit amendée en y ajoutant les mots suivants : "avec un état de tous les montants transportés d'avance par ordres en Conseil du 1er juillet 1867, montrant les sommes véritablement dépensées dans chaque cas et l'autorité parlementaire les autorisant;" lequel amendement est adopté.

La motion principale telle qu'amendée, est alors adoptée, et l'ordre de la Chambre donné en conséquence.

Sur motion de M. *Masson*, une adresse est votée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour copies de toute la correspondance entre le Canada et le gouvernement Impérial depuis le mois d'octobre 1873 jusqu'au 31 décembre 1874, relativement à la nomination de sénateurs pour le Canada.

M. *Blanchet* propose qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour une copie des rapports des ingénieurs et autres documents ayant rapport au bassin de radoub projeté à Québec.

Et des débats s'ensuivant, les dits débats sont, sur motion de M. *Masson*, ajournés.

Sur motion de M. *McDonald* (Cap Breton), il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'une copie des rapports des autorités du pilotage du Cap Breton, pour l'année 1876, donnant les noms des pilotes et les montants payés à chacun d'eux, ainsi que le montant payé aux secrétaires de ces autorités à même les fonds du pilotage, dans le dit district.

Sur motion de M. *Pope* (Queen I. P. E.), il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport montrant le coût total du steamer *Northern Light*, avec un compte détaillé de toutes dépenses relatives à ce steamer, jusqu'au 31 janvier dernier.

M. *Mackay* (Cap Breton), propose que la pétition de *Henry Mitchell*, et autres, soit renvoyé à un comité spécial composé de MM. *MacKay* (Cap Breton), *McGregor*, *Flynn*, *Campbell*, *Power*, *Tupper*, *Fraser*, *Workman*, *Macdonald* (Toronto,) et *Goudge*, et que le dit comité ait pouvoir de quérir personnes, papiers et archives, et de faire rapport de temps en temps.

M. *Cartwright* propose, comme amendement, que tous les mots après " pétition de *Henry Mitchell* et autres " soient retranchés et les mots suivants substitués: " renvoyés à un comité spécial composé de MM. *MacKay* (Cap Breton), *Laurier*, *McGregor*, *Flynn*, *Fraser*, *Workman*, *Macdonald* (Toronto), *Campbell*, *Power*, *Tupper*, *Appleby*, *Sinclair* et *Dymond*, pour s'enquérir et faire rapport sur les allégations relativement à l'état du commerce de charbon, contenues dans la dite pétition. "

Et des débats s'ensuivant, les dits débats sont, sur motion de M. *Wallace* (Norfolk), ajournés.

La Chambre alors s'ajourne à 11.45 P. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *McCarthy*—Lundi prochain—ADRESSE pour copies de toute correspondance échangée entre le département des Douanes et tout officier de douane relativement à toute demande faite pour obtenir la permission de se porter candidat à toute charge quelconque dans une corporation, entre les dates suivantes, savoir: entre le 1er juillet 1875 et le 1er janvier 1877.

M. *White* (Renfrew)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant: 1o. les noms des maîtres de glissoires dans l'emploi du département des Travaux Publics, à chacune des stations sur la rivière Outaouais et ses tributaires, le 1er juillet 1876; 2o. les salaires ou rénumérations payés à chacun des ditsmaîtres de glissoires pour l'année expirée le 1er juillet 1876; 3o. le nombre de pièces de bois et de billots de sciage qui sont passés dans les glissoires à chacune de ces stations pendant l'année expirée le 1er juillet 1876.

M. *Burpee* (Sunbury)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de tous les rapports faits par l'ingénieur ou les ingénieurs chargés des travaux publics, au sujet des améliorations effectuées dans la navigation de la rivière St. Jean, N. B., depuis le mois de juin 1871, ainsi qu'au sujet de la quantité de dragage accompli depuis cette date sur les battures d'Oromucto (ainsi nommées), et de l'état actuel de la navigation à cet endroit.

M. *Cartwright*—Lundi prochain—Demandera la permission de présenter un bill intitulé: "Acte pour refondre et amender l'acte pour l'incorporation des compagnies par actions.

M. *Costigan*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de toute correspondance échangée entre le gouvernement et les sauvages à Tobique, ou toute autre personne les représentant, relativement à la nomination d'un agent résidant en cet endroit.

M. *Cimon*—Lundi prochain—Demandera un ordre de la Chambre pour la production devant cette Chambre de toutes requêtes et correspondances relativement à l'octroi par le gouvernement de la Puissance d'une somme d'argent pour aider à la construction du chemin de fer de Québec au lac St. Jean.

M. *DeCosmos*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de tous les documents relativement aux questions adressées à l'Amirauté en Angleterre ainsi qu'aux réponses à ces questions au sujet des havres sur la terre ferme, dans la Colombie-Britannique.

M. *DeCosmos*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de toutes les soumissions reçues depuis le mois de novembre dernier, par le département des Postes, pour le transport des malles dans la Colombie-Britannique, avec les noms des soumissionnaires et de leurs cautions; et aussi, pour copies de toutes les dépêches télégraphiques et lettres reçues ou envoyées par le même département à cet égard.

M. *DeCosmos*—Lundi prochain—Demandera qu'un comité de douze membres soit nommé pour s'enquérir des progrès qui ont été faits relativement aux explorations de la ligne du chemin de fer canadien du Pacifique, avec pouvoir de faire venir personnes et papiers et de faire rapport de temps à autre.

M. *DeCosmos*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance, soit par dépêches télégraphiques ou autrement relativement, au bassin de radoub à Esquimalt, depuis le mois de juillet 1874.

M. *DeCosmos*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant que copie de toute la correspondance échangée entre le principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies et le gouvernement du Canada, depuis 1871, relativement à l'aide financière impériale en faveur de la construction du chemin de fer du Pacifique du Canada, soit mise devant la Chambre.

M. *DeCosmos*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant qu'une copie de toutes les dépêches adressées depuis 1876 au principal Secrétaire d'Etat pour les colonies de Sa Majesté, concernant le chemin de fer du Pacifique, et spécialement une copie de toutes les dépêches sur lesquelles la dépêche de lord *Carnarvon* du 18 décembre 1876, est fondée.

M. *Burke*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le titre du gouvernement relativement au terrain et autre propriété faisant partie de l'établissement de pisciculture à New-Castle, ainsi que le montant total dépensé pour les bâtisses et autres améliorations permanentes sur les dits terrains.

No. 15.

OTTAWA, JEUDI 1er MARS 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

No. 16.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 2 MARS 1877.

La prière est récitée.

M. *Huntington* présente, en réponse à l'adresse du 19 ult., copie des annonces ou avis demandant des soumissions pour le service postal pendant la saison de 1876, sur les lacs Huron et Supérieur, entre les ports sur le lac Huron et la Baie Georgienne et Prince Arthur's Landing, à Duluth, les soumissions reçues en réponse, et toute correspondance y relative, l'ordre ou les ordres en Conseil, s'il y en a, et le contrat fait.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De *D. J. Kennelly* et autres; de *J. R. Noonan* et autres, intéressés dans le commerce de charbon et la marine marchande du Canada; demandant séparément que le droit imposé par les Etats-Unis sur le charbon canadien soit compensé par une prime équivalente sur tout le charbon expédié aux Etats-Unis, ou qu'un droit de cinquante centins par tonne soit imposé sur tout le charbon importé dans le Canada.

De *Frank Somers* et autres; de *Isaac French* et autres; de *John Livingston* et autres; de *William Bristow* et autres; de *John Ross* et autres; de *John Taylor* et autres; de *Socrates Curtis* et autres; de *Isaac Moore* et autres; de *Samuel Lane* et autres; de *Allen Nelson* et autres; de *E. H. Hilborn* et autres; et de *S. F. Wrigley* et autres, cultivateurs du Canada; demandant séparément que le bill maintenant devant la Chambre pour incorporer la grange fédérale des protecteurs de l'industrie agricole, devienne loi.

De *Charles Boudrot*, M.P.P., et autres, et de *George M. Jean* et autres, de Petit Gras, comté de Richmond, province de la Nouvelle-Ecosse; demandant séparément que le canal St. Pierre soit élargi de manière à admettre la classe moyenne des batiments et steamers qui naviguent sur la mer et que la profondeur de l'eau soit poussée jusqu'à vingt pieds, et les écluses agrandies en proportion.

De la chambre de commerce de Montréal; demandant que les lois de faillite maintenant en vigueur ne soient pas abrogées, et qu'on y apporte que tels amendements qui auront subi l'examen sérieux de la Chambre.

De *Jonathan Smith* et autres, du comté de Queen's, province de la Nouvelle-Ecosse; demandant que des trappes à poissons ne soient pas placées dans le havre de Liverpool, à la Nouvelle-Ecosse.

De *C. R. Horne* et autres, du comté d'Essex, province d'Ontario; demandant que des mesures soient prises pour remédier au mal résultant de la différence de droits imposés sur la chaux et la pierre à construction dans le Canada et les Etats-Unis.

La pétition du révérend *Peter Clark* et autres, du Cap Nord et de la baie St. Laurent, comté de Victoria, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, demandant une somme d'argent suffisante pour ouvrir et améliorer le havre du Cap Nord (sur la baie Aspy), est lue.

Et motion étant faite que la dite pétition soit maintenant reçue,

M l'Orateur décide,—" Que l'octroi de la demande de cette pétition devant entraîner une dépense de " l'argent public, elle ne peut pas être reçue. "

La pétition du révérend *Charles Bowman, D.D.*, et autres intéressés dans le commerce de charbon et le commerce maritime du Canada, demandant que le droit imposé sur le charbon canadien soit compensé par une prime équivalente sur tout le charbon expédié aux Etats-Unis, ou qu'un droit de quinze centins par tonne soit imposé sur tout le charbon importé au Canada, est lue.

Et motion étant faite que la dite pétition soit maintenant reçue,

M. l'Orateur décide,—" Qu'en conformité de la règle 85 qui exige les signatures d'au moins trois " pétitionnaires sur la page contenant la demande de la pétition, et la page où se trouve la demande de " cette pétition ne portant aucune signature, elle ne peut pas être reçue."

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente le troisième rapport de ce comité, rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir :—

No. 13, pour incorporer l'association de secours mutuels du service civil du Canada.

No. 17, pour appliquer les dispositions de la section 56 de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banques," à la banque de l'Amérique Britannique du Nord.

Le dernier bill (No 17) est regardé par le comité comme un simple amendement à l'acte général concernant les banques et le commerce de banque, et le comité recommande, par conséquant, que l'honoraire sur le dit bill soit remboursé.

Sur motion de M. *Blanchet*, une adresse est votée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour une copie de la pétition de *J. B. Brousseau*, écuier, de la ville de Sorel, en date du 24 février 1876, relativement à M. le juge *Loranger*.

Sur motion de M. *Blanchet*, M. *Roy* est ajouté au comité spécial permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, et M. *Thompson* (Cariboo) à celui des comptes publics.

M. *Mills* propose que la Chambre se forme maintenant en comité général pour examiner certaines résolutions concernant l'exploration géologique et d'histoire naturelle du Canada, etc.

M. *Mackenzie* se lève et informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été informé de la nature de ces résolutions, les recommande à la Chambre.

La Chambre alors se forme en comité général pour examiner les dites résolutions.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

1o. *Résolu*—Qu'il est opportun d'établir que les salaires ou rémunérations du directeur de l'exploration géologique et de ses assistants, soient fixés par le Gouverneur en Conseil, sujets à l'approbation du Parlement.

2o. *Résolu*—Qu'il est opportun d'établir que le directeur et les personnes nommées à des positions permanentes dans la branche de l'exploration géologique du département de l'Intérieur, seront considérés sous l'effet des dispositions de l'acte 33 *Victoria*, chapitre 4, concernant la mise à la retraite de personnes employées dans le service civil dans certains cas.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont, en conséquence, rapportées, lues une seconde fois et renvoyées au comité général sur le bill No. 18, pour établir de meilleures dispositions concernant l'exploration géologique et d'histoire naturelle et pour le maintien d'un musée s'y rattachant.

Sur motion de M. *Mackenzie*, la Chambre décide de se former en comité général, mardi prochain, sur la résolution suivante:

Résolu—Qu'il est opportun d'autoriser le Gouverneur en Conseil à faire des arrangements pour mettre à exécution le transfert de l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de Truro et Pictou, pour donner suite à des négociations entamées avec le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et la compagnie de chemin de fer et de houille d'Halifax et du Cap Breton, en vertu des résolutions passées par cette Chambre, le 19 mai 1874, et dans ce but de pourvoir:

1o. Que le dit embranchement de chemin de fer, avec le terrain qui lui est nécessaire, ainsi qu'aux stations et bâtisses en dépendant, mais sans le matériel roulant, peut être transporté à la personne ou compagnie qui construira une ligne de chemin de fer de New Glasgow au détroit de Canso, et fournira

le matériel roulant et tous les accessoires nécessaires, et un bateau-traversier à vapeur convenable pou traverser le dit détroit, le tout à la satisfaction du ministre des Travaux Publics.

2o. Que possession temporaire du dit embranchement puisse être donnée à la personne ou compagnie avec laquelle le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse aura contracté pour la construction du dit prolongement jusqu'au dit détroit, et l'installation du dit bateau-traversier, aussitôt que telle personne ou compagnie aura dépensé pas moins de $400,000, à la satisfaction du ministre des Travaux Publics, sujet à la rentrée en possession du gouvernement du Canada du dit embranchement de chemin de fer et au remboursement des recettes nettes du dit embranchement, dans le cas où les conditions susdites ne seraient pas remplies par telle personne ou compagnie qui donnera des cautions suffisantes pour l'accomplissement de ces conditions et pour le paiement de tous dommages résultant de leur inexécution, à la satisfaction du ministre des Travaux Publics, telle inexécution devant mettre fin à tout arrangement pour le transfert absolu du dit embranchement de chemin de fer.

M. *Blake* présente un bill No. 60, pour amender l'acte de faillite de 1875 et l'acte l'amendant, lequel est lu la première fois et remis pour la seconde lecture à lundi prochain.

Les bills suivants sont séparément examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés, savoir:

No. 23, pour appliquer à la province de l'Ile du Prince-Edouard quelques-unes des lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces du Canada.

No. 24, pour amender l'acte concernant le larcin et autres semblables offenses (avec amendements).

No. 27, pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne.

Le bill No. 50, pour amender l'acte 37 *Victoria*, chapitre 4, est lu la seconde fois et renvoyé à lundi prochain devant un comité général.

Le bill No. 18, pour établir de meilleures dispositions concernant l'exploration géologique et d'histoire du Canada et pour le maintien d'un musée s'y rattachant est examiné en comité général et amendé.

Rapport à recevoir lundi prochain.

Les résolutions adoptées en comité des voies et moyens, mardi, le 20 ult., sont rapportées et sont comme suit :

1o. *Résolu*—Qu'aux lieu et place des droits d'accise imposés sur les articles y mentionnés par l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur, il est opportun que les droits suivants d'accise soient imposés et collectés:

1o. Sur chaque livre de malt, deux centins.

2o. Sur chaque gallon de toute boisson fermentée imitant la bière ou la liqueur de malt fabriquée en tout ou en partie avec toute autre substance que le malt, huit centins.

3o. Pourvu que les brasseurs faisant usage de sucre dans la fabrication de la bière et payant le droit ci-haut mentionné sur la bière faite avec ce sucre, pourront recevoir une remise égale au droit par eux payé sur le malt employé avec ce sucre pour faire telle bière.

2o. *Résolu*—Qu'il est opportun d'amender l'acte 31 *Vict.*, chap. 44, et les autres actes l'amendant et le tarif des douanes contenu dans les cédules annexées aux dits actes.

3o. *Résolu*—Qu'il est opportun de rappeler cette partie de la cédule A du dit acte 31 *Vict.*, c. 44, qui impose quelque droit spécifique de douane sur tout article ou marchandise ci-après mentionnés, et d'y substituer les droits suivants de douanes, savoir:—

Sur les cigares, y compris les cigarettes..50 centins par lb. et 20 par cent *ad valorem*
Sur le thé, vert ou Japon.....par lb. 6 cents
Sur le thé noir..... " 5 cents
Sur l'eau de Cologne et les spiritueux parfumés, en bouteilles ou en flacons, ne pesant pas plus de 4 onces.....25 pour cent *ad valorem*
Sur le malt.....par lb., 2½ cents
Sur les huiles, savoir :—Charbon et kérosène distillé, purifié et raffiné, naphte, benzine et pétrole raffiné, produits de pétrole, houille, schiste et lignite, non autrement spécifiés, et pétrole cru.....p. gal. de vin, 6 cents

4o. *Résolu*—Qu'il est opportun de rappeler cette partie de la Cédule B de l'acte 31 *Vict.*, c. 44, ou tout acte l'amendant, qui impose des droits de douanes sur les articles ci-dessous mentionnés, et d'y substituer les droits spécifiques suivants :

Sur l'ale, la bière et le porter importés en bouteille (6 bouteilles d'une pinte ou 12 bouteilles d'une chopine étant considérées comme contenant un gallon impérial,).....par gallon impérial 18 cents
Sur l'ale, la bière et le porter importés autrement qu'en bouteilles.....par gallon impérial 12 cents

5o. *Résolu*—Qu'il est opportun de rappeler cette partie de l'acte 37 *Victoria*, chap. 6, ou tout acte l'amendant, qui impose un droit de dix pour cent sur les marchandises suivantes, savoir :

Fil de coton en écheveaux, coloré et non fini, pli Nos. 3 et 4—Blanc—pas au-dessous de la filure No. 20,
Chaîne de coton pas plus commune que le No. 40,
Fil de coton sur bobines,
Fil et soie torse pour les machines,
Fil de lin pour machines,

et que les dites marchandises soient considérées et traitées comme articles non-énumérés, sujettes à un droit de 17½ pour cent *ad valorem*.

6o. *Résolu*—Qu'il est opportun de rappeler cette partie de la cédule C du dit acte 31 *Victoria*, c. 44, ou tout acte l'amendant ou tout ordre en conseil qui admet en franchise les marchandises qui suivent :—

Tubes et tuyaux de cuivre rouge, jaune, ou de fer passés à la filière.

Fil de coton en écheveaux, coloré et non fini, No. 6—Blanc, pas au-dessous du No. 20, et que les droits suivants de douane soient imposés sur ces marchandises, savoir :—

Sur les tubes et tuyaux de cuivre rouge, jaune, ou de fer passés à la filière.... 17½ par cent

Sur le fil de coton en écheveaux, coloré et non fini, No. 6—Blanc, pas au-dessous de la filière No. 20..... 10 par cent *ad valorem*

7o. *Résolu*—Qu'il est opportun que tout ce qui, dans l'Acte 37 *Vict.*, chap. 6, impose quelque droit de douane spécifique sur les vins, soit abrogé, et que les dispositions qui suivent y soient substituées :—En calculant la valeur de toute espèce de vin, il faudra comprendre ce qu'il en coûte pour le mettre en bouteilles, pour munir les bouteilles de bouchons, de fil de fer et d'étiquettes, ainsi que le prix des matériaux employés à cet égard, et tous les autres frais encourus antérieurement à son embarquement proprement dit,—excepté toutefois la valeur des bouteilles et des ballots, qui demeureront assujétis au paiement d'un droit de 17½ pour cent *ad valorem*, établi par la résolution suivante :

8o. *Résolu*—Qu'il est opportun que tout ce qui, dans aucun acte ou cédule comme susdit, impose un droit de douane sur les articles et les ballots non-énumérés, soit abrogé, et que les dispositions qui suivent y soient substituées, savoir :—

La valeur de toutes les bouteilles, flacons, jarres, dames-jeannes, cruches en osier, futailles, barriques, pipeaux, barils et tous autres fûts ou ballots en étain, fer, plomb, zinc, verre ou tout autre matériel, capables de contenir des liquides, caisses contenant du verre, de la porcelaine de Chine, de la vaisselle ou de la poterie, et tous les ballots dans lesquels on met généralement des marchandises destinées à la consommation domestique, y compris les boîtes dans lesquelles des spiritueux embouteillés, vins ou liqueurs de malt sont contenus, et tout ballot étant le contenant ou la couverture de marchandises qui doivent être vendues, seront, dans tous les cas où ils contiendront des marchandises sujettes à un droit *ad valurem*, censés ne pas former partie de la juste valeur imposable de ces marchandises ; et lorsqu'ils contiennent des marchandises sujettes à un droit spécifique seulement, ces ballots seront soumis à un droit *ad valorem* de 17½ pour cent qui sera calculé sur leur coût ou leur valeur originaire, et toutes les marchandises non énumérées dans le dit acte ou tout autre acte comme soumises à quelque droit de douane et qui ne sont pas déclarées exemptes de droits par quelque acte ou disposition rappelé ; seront frappées d'un droit de douane de 17½ par cent *ad valorem*, quand elles seront importées dans le Canada ou sorties de l'entrepôt pour y être consommées ; mais tous ballots qui ne sont pas en ceci auparavant spécifiés et frappés spécialement de droits par quelque acte non rappelé, et qui sont les ballots ordinaires ou usuels dans lesquels des effets sont emballés pour l'exportation d'après l'habitude générale et l'usage du commerce, seront exempts de droits.

9o. *Résolu*—Qu'il est opportun de rappeler l'acte 31 *Vict.*, chap. 50, intitulé " Acte pour imposer certains droits sur les spiritueux et le pétrole."

M. *Cartwright* propose que la résolution 1 soit maintenant lue une seconde fois.

Sir *John A. Macdonald* propose, comme amendement, que la dite résolution ne soit pas maintenant lue une seconde fois, mais qu'il soit résolu,—Que cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du Canada.

Et des débats s'ensuivant, à 6 heures p. m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à sept heures et demie.

7.30 P. M.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle* 19.)

Les bills suivants sont séparément lus la seconde fois et renvoyés, comme suit, savoir :

Au comité permanent des divers bills privés.

No. 42, pour autoriser la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et prélever certains péages au havre de cette ville.

No. 44, pour amender l'acte incorporant la compagnie du pont de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Maskinongé.

Au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

No. 43, pour autoriser la compagnie de transport et de chemin de fer Union à réduire son capital social.

No. 45, pour incorporer la compagnie de traverse de chemin de fer du St. Laurent et du Pacifique.

No. 46, pour incorporer la compagnie du câble Union.

No. 48, pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer d'Albert.

Au comité permanent des banques et du commerce.

No. 51, pour étendre les pouvoirs de la compagnie de prêt et hypothécaire de Montréal.

No. 52, pour amender de nouveau l'acte incorporant la compagnie maritime d'assurance mutuelle du Canada.

No. 57, pour autoriser la compagnie d'assurance canadienne royale à réduire son capital-actions et pour autres fins.

No. 59, pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents Union du Canada, et pour changer son nom en celui de " compagnie d'assurance Union du Canada.

La Chambre continue les débats sur l'amendement de Sir *John A. Macdonald* à la seconde lecture des résolutions rapportées du comité des voies et moyens.

Et la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à minuit.

SAMEDI, 3 mars 1877.

Et les débats continuant, les dits débats sont, sur motion de M. *Charlton*, ajournés.

La Chambre alors s'ajourne à 12.15 A. M., jusqu'à lundi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Blake*---Lundi prochain----MOTION pour présentation d'un bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant la protection de la vie et de la propriété, et pour autres fins.

M. *Blake*---Lundi prochain----MOTION pour présentation d'un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 39 *Victoria*, chapitre 26, intitulé : "Acte pour établir de nouvelles dispositions relativement à la Cour Suprême et à la Cour d'Echiquier du Canada."

M. *Casey*--Lundi prochain--Qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de l'état actuel du service civil et du mode de nommer et d'examiner les candidats aux emplois, dans le but de constater si on ne pourrait pas trouver de meilleurs moyens pour assurer la nomination de personnes qualifiées et, en général, l'efficacité du service, avec pouvoir de quérir personnes, papiers et documents, le dit comisé devant se composer de MM. *Archibald, Aylmer, Charlton, Colby, De St. Georges, Kirkpatrick, Killam, MacDougall* (Elgin), *McDougall* (Renfrew), *Roscoe* et de l'auteur de la motion, dont cinq formeront un quorum, et que le dit comité ait le pouvoir de faire rapport à la Chambre de ses observations sur le sujet, ainsi que des témoignages entendus devant lui.

M. *Campbell*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour la production des plans du contrat pour la construction du havre d'Ingonish, ainsi que du rapport de l'ingénieur, consentant à une réduction dans les plans et spécifications, avec la correspondance sur ce sujet, le montant payé pour le contrat, le montant payé pour les extras et le montant encore reclamé pour extras, le nombre de pieds que les travaux s'étendent dans la direction du sud, tel que désigné dans le contrat et les plans, le montant payé au surintendant *McLeod* pour surveiller ces travaux.

M. *Fiset*—Lundi prochain—ADRESSE—Correspondance échangée entre le gouvernement et le Grand-Tronc, au sujet des arrangements pris avec ce dernier pour permettre aux chars de l'Intercolonial de voyager sur la partie du chemin de fer entre la Rivière-du-Loup et la Pointe-Lévis.

M. *J. F. Forbes*—Lundi prochain—Si le gouvernement a l'intention de placer un sifflet à vapeur à l'île Coffin, à l'entrée de la baie Liverpool, Nouvelle-Ecosse, l'été prochain, ou quand ?

M. *Costigan*----Lundi prochain----ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de toute la correspondance entre les mains du gouvernement relativement à la destitution du maître de poste du haut de St. François, dans le comté de Madawaska, Nouveau-Brunswick.

M. *Laurier*—Lundi prochain—ADRESSE pour faire mettre devant la Chambre des copies de tous les ordres en Conseil et de toute la correspondance entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec, relativement au personnel judiciaire du district de Montréal.

M. *Fréchette*—Lundi prochain— COMITÉ GÉNÉRAL pour examiner la résolution suivante : " Qu'il est opportun d'amender l'acte de l'ancienne province du Canada, 23 *Victoria*, c. 123, et l'acte du pilotage du Canada, 36 *Victoria*, c. 54, et de pourvoir :-

1o. Que tout pilote obligé par l'âge ou les infirmités de prendre sa retraite, et la veuve ou les enfants d'un pilote décédé, auront droit à une pension ou aide proportionnée au nombre d'années pendant lesquelles le pilote a agi comme tel ; et d'amender la 36 *Victoria*, c. 39, en conséquence ;—et

2o. Que le bureau des directeurs de la corporation ne paiera rien à aucun des directeurs ou aux maîtres des *schooners* de la corporation, mais que les dits directeurs et maitres de *schooners* recevront un montant égal à celui reçu par les autres pilotes, et pour amender la 36 *Vict.*, c. 87, et 23 *Vict.*, c. 123, en conséquence ;—et

3o. Que le nombre des directeurs sera réduit à quatre, que le secrétaire de la corporation tiendra un livre des recettes et des dépenses pour contrôler les livres tenus par le trésorier, et que le trésorier fera des rapports mensuels du nombre et des noms des pilotes employés et des montants gagnés pendant le mois, et d'amender la 23 *Vict.*, c. 123 en conséquence.

AVIS DE BILLS PRIVES.

—o—

Les bills suivants ont été affichés aujourd'hui pour être examinés par les comités respectifs, vendredi, le ou après le 9 mars courant:

Au comité spécial permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

No. 43, pour autoriser la compagnie de transport et de chemin de fer Union à réduire son capital social.

No. 45, pour incorporer la compagnie de traverse de chemin de fer du St. Laurent et du Pacifique.

No. 46, pour incorporer la compagnie du câble Union.

No. 48, pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer d'Albert.

Au comité spécial permanent des banques et du commerce.

No. 51, pour étendre les pouvoirs de la compagnie de prêt et hypothécaire de Montréal.

No. 52, pour amender de nouveau l'acte incorporant la compagnie maritime d'assurance mutuelle du Canada.

No. 57, pour autoriser la compagnie d'assurance Royale Canadienne à réduire son capital-actions et pour autres fins.

No. 59, pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents Union du Canada, et pour changer son nom en celui de " compagnie d'assurance Union du Canada."

Au comité permanent de bills privés..

No. 42, pour autoriser la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et prélever certains péages au havre de cette ville.

No. 44, pour amender l'acte incorporant la compagnie du pont de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Maskinongé.

No. 16.

OTTAWA, VENDREDI 2 MARS 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

No. 17.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 5 MARS 1877.

La prière est récitée.

M. l'Orateur met devant la Chambre les listes des actionnaires de la banque des Townships de l'Est, à la date du 1er ultimo; de la banque Impériale du Canada, à la date du 15 ultimo; de la banque des Marchands, d'Halifax, à la date du 24 ultimo; et de la banque Nationale, à la date du 17 avril 1876, sous les dispositions de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, section 12.

Aussi,—un état général des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts d'Iberville et de Saguenay pour l'année 1876.

M. *Mackenzie* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 12 ultimo, un état de tout l'argent dépensé pour construire un hôpital de marine à Sydney, Cap Breton, le montant des différentes soumissions avec les noms des personnes qui ont fait ces soumissions, ainsi que les noms des personnes payées par le gouvernement directement pour ouvrages ou améliorations faites en rapport avec ces bâtisses; aussi, le montant payé pour la surintendance de ces travaux et les noms des personnes auxquelles il a été payé; aussi, le montant total des dépenses jusqu'au 31 décembre 1876; aussi, la correspondance, s'il y en a eu, au sujet du transport du contrat de cette bâtisse de celui à qui il avait été accordé en premier lieu à une autre personne.

Aussi —conformément à l'ordre de la Chambre du 15 ultimo; copie de tout arrangement fait entre l'administration des chemins de fer du gouvernement et la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc pour l'échange de wagons et le transport de voyageurs et du fret.

Aussi,—conformément à l'ordre de la Chambre du 21 ultimo; des états détaillés de toutes les dépenses encourues et de l'argent dépensé pour payer les ingénieurs, arpenteurs, etc., relativement à l'exploration de la branche nord de la rivière Sydenham, des fourches de Wallaceburgh, au village de Wilkesport, en 1876.

Aussi —conformément à l'ordre de la Chambre du 7 avril 1876, copie de la correspondance échangée entre le gouvernement ou les commissaires de l'Intercolonial et les intéressés de la paroisse du Bic, au sujet du changement de l'emplacement de la station du chemin de fer au dit lieu; aussi, la correspondance échangée entre les intéressés de la paroisse de St. Octave de Métis et des paroisses environnantes et le gouvernement, demandant que la station, à St. Octave, soit placée dans un endroit plus convenable.

Quinze pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues: —

De MM. *Vooght* frères, marchands, et autres, de Sydney Nord, comté du Cap Breton; demandant que la Chambre considère l'à-propos de faire agrandir le canal St. Pierre, de manière à admettre la classe moyenne des navires et vapeurs océaniques, et que la profondeur de l'eau soit augmentée jusqu'à vingt pieds, et que les écluses soient faites plus longues en proportion.

De *Sylvester Neelin* et autres, de Ste. Catherine et ses environs; de *James R. Hahn* et autres, du Port Colborne et ses environs; et de *C. F. Gildersleeve* et autres, de Kingston; demandant respectivement que la Chambre prenne en considération l'à-propos de faire compléter et achever les travaux d'agrandissement du canal Welland, afin qu'il soit prêt pour le trafic de l'automne de 1878, et cela de manière à permettre aux plus grands navires venant du lac Erié et du lac Ontario d'y passer.

De *Stephen Smith* et autres, de Liverpool, Nouvelle-Ecosse, et ses environs; constatant les avantages des trappes à poisson tendues dans le havre de Liverpool, Nouvelle-Ecosse, et demandant qu'on ne les enlève pas.

De *Daniel Wilson* et autres, administrateurs de l'asile et de la maison d'industrie des petits colporteurs de journaux, à Toronto; demandant certains amendements dans la loi criminelle relativement aux jeunes délinquants.

Du révérend *Luc Rouleau*, curé de Matane, et autres; demandant que l'on fasse, pendant le cours de l'été prochain, une exploration du port ou havre de Matane, dans le but de constater les améliorations que l'on pourrait y faire, dans l'intérêt du commerce et de la navigation.

M. *Blake* présente, conformément à l'adresse du 2 courant, une copie de la pétition de *J. B. Brousseau*, écuier, de la ville de Sorel, du 24 février 1876, relativement à M. le juge *Loranger*.

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente le septième rapport de ce comité dont voici la teneur :—

Le comité a examiné la pétition de *Ferdinand Macculloch* et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "compagnie de sûretés canadiennes" (à responsabilité limitée), et trouve les avis suffisants.

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), le troisième et le quatrième rapport du comité collectif des deux Chambres, relativement aux impressions du Parlement, sont adoptés.

Les bills suivants sont séparément présentés, lus la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. *Casgrain*—Bill No. 61, pour incorporer la "compagnie de sûretés canadienne" (à responsabilité limitée.)

Par M. *Macdonald* (Toronto),—Bill No. 62, concernant le chemin de fer du Nord du Canada.

Par M. *Gook*—Bill No. 63, pour autoriser les municipalités à passer des règlements pour procurer des moyens de sauvetage aux personnes tombant à l'eau dans le voisinage des quais et des bassins.

Par M. *Blake*—Bill No. 64, pour amender les actes concernant la Cour Suprême et la Cour d'Echiquier.

Les deux bills suivants sont séparément examinés en comité général, rapportés et remis pour une troisième lecture à demain, savoir :

No. 13, pour incorporer l'association de secours mutuels du service civil du Canada.

No. 17, pour étendre les dispositions de la section 56 de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, intitulé: "Acte concernant les banques et le commerce de banque," à la banque de l'Amérique Britannique du Nord.

Sur motion de M. *Delorme*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état donnant les noms de tous les vétérans qui ont prouvé leur droit à une part de l'octroi de $50,000 voté à la dernière session par le Parlement en faveur des miliciens de 1812 et 1815, et l'action prise dans chaque cas, durant l'année fiscale courante.

Sur motion de M. *Schultz*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état concernant les terres cédées par le gouvernement du Canada au gouvernement de Manitoba pour des chemins.

M. *Masson* propose qu'il soit *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de toute correspondance concernant la saisie, en décembre dernier, d'un certain appareil de distillation, appartenant à *François Meloche* et à *Ferdinand Sauvé*, de Ste. Anne, dans le comté de Jacques-Cartier, avec les instructions et les rapports des officiers du Revenu à ce sujet.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Charlton*, les items suivants dans le compte des dépenses du service public, savoir : l'item de $15,086.41 pour l'année 1868; l'item de $33,103.88 pour l'année 1869; l'item de $10,208.54 pour l'année 1870 et l'item de $75,000 pour l'année 1871.

Sur motion de M. *Mitchell*, une adresse est votée à Son Excellence, pour copies des règles et règlements faits relativement à la pêche de l'éperlan dans le havre de Bathurst, avec toute la correspondance entre le département de la Marine et des Pêcheries et l'inspecteur des pêcheries et autres officiers du département, et aussi toutes personnes intéressées dans la dite pêcherie.

Sur motion de M. *Desjardins*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de toutes les requêtes concernant l'établissement d'un bureau de poste à Notre-Dame de Grâce, près de Montréal, et d'un autre à St. Cunégonde, partie du territoire de la ville de St. Henri, dans le comté d'Hochelaga, récemment érigée en municipalité séparée; et aussi, pour correspondances entre les intéressés et le département à Ottawa, comprenant les rapports de l'inspecteur des Postes de Montréal à ce sujet.

Sur motion de M. *Young*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de tous les rapports qui peuvent être en la possession du gouvernement relativement au nombre de faillites, au passif et à l'actif des faillis, et plus particulièrement au nombre et à la nature des compositions qui ont eu lieu au Canada durant les derniers douze mois.

Sur motion de M. *Mitchell*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état concernant le nombre des employés résident sur le chemin de fer Intercolonial, dans le comté de Northumberland, la date de leur nomination, l'époque de leur installation ou de leur entrée en charge, la nationalité de ces différents employés, et le nombre de ceux, qui, à l'époque de leur nomination, étaient des résidents du comté, ainsi que le montant des gages qu'ils reçoivent respectivement.

Sur motion de M. *McCarthy*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état contenant les noms des personnes nommées à des emplois entre le 1er janvier et le 7 novembre 1873, les noms des employés dont les salaires ont été augmentés pendant cette période, les noms de ceux ainsi nommés à des emplois et dont la nomination a été annulée après le 7 novembre; aussi, un état indiquant si les places qui étaient remplies par ceux dont la nomination a été ainsi annulée, sont demeurées vacantes ou ont été remplies depuis, et si tel est le cas, quand et par qui; et aussi, si les salaires de ces employés qui ont été augmentés durant la période ci-dessus mentionnée, ont été diminués ou augmentés depuis, tous en indiquant en même temps la réduction ou l'augmentation du salaire de chaque tel employé respectivement.

M. *Costigan* propose qu'une adresse soit votée à Son Excellence pour la production de toute la correspondance et des procédures en Conseil relativement à l'acte d'incorporation orangiste du Nouveau-Brunswick passé dans la législature de cette province en 1875.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Appleby*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant le nombre de bureaux de poste et de maison de douane possédés par le gouvernement fédéral, et désignant ceux de ces édifices qui ont été construits depuis 1867, les noms des cités et villes où ces édifices sont situés, avec la population de chacune d'elles à l'époque du dernier recensement, et aussi le montant perçu à telles maisons de douane, à tels bureaux de poste, ainsi que pour le compte du Revenu de l'Intérieur dans chaque localité durant les années 1875 et 1876.

Sur motion de M. *Bowell*, il est *résolu*, qu'un ordre la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport donnant les noms de tous les députés-adjudants-généraux et majors de brigade de l'état-major de la force de milice volontaire du Canada, le 1er janvier 1876; le district dans lequel ils étaient postés; la date de leur nomination respective; le temps qu'ils avaient servi chacun; les noms de ceux qui ont été renvoyés de l'état-major; la date de ce renvoi; et les noms de ces officiers qui ont été nommés députés-adjudants-généraux et majors de brigade depuis le 1er janvier 1876, et le temps qu'ils ont servi dans la force volontaire du Canada avant que ces nominations aient été faites.

Sur motion de M. *Blanchet*, une adresse est votée à Son Excellence pour la production de toute la correspondance relative au changement des conducteurs de malle sur le chemin de fer de Kennebec depuis le 1er janvier 1875, avec les noms de ceux à qui tel contrat a été ôté depuis ce temps avant que le terme pour lequel ils avaient tel contrat fut expiré, et aussi les noms de leurs remplaçants.

Sur motion de M. *Flynn*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies des rapports et plans du brise-lames d'Arichat ouest, dans le comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse.

M. *Robinson* propose qu'une adresse soit votée à Son Excellence pour la production des instructions données à la commission chargée de s'enquérir des affaires du chemin de fer du Nord.

M. *Young* propose, comme amendement, que tous les mots après "que" dans la dite motion, soient retranchés et remplacés par les suivants: les allégations qui contient le rapport et l'enquête de la commission sur la compagnie du chemin de fer du Nord concernant l'application des sommes payables au gouvernement, méritent la sérieuse considération de cette Chambre, et qu'un comité spécial de neuf membres soit nommé pour s'enquérir et faire rapport sur la dite allégation, avec pouvoir de quérir personnes, papiers et documents, et de faire rapport de temps en temps.

Et des débats s'ensuivant, et la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à minuit.

MARDI, 6 mars 1877.

Sir *John A. Macdonald* propose, comme sous-amendement, que les mots suivants soient ajoutés après le mot " allégations," et aussi faire une investigation sérieuse sur les comptes du chemin de fer du Nord et sur son prolongement, de manière à compléter l'enquête commencée et inachevé par la commission.

Et la question étant mise aux voix elle est adoptée.

La motion principale, telle qu'amendée, est alors adoptée.

La Chambre alors s'ajourne à 1.35 A. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Blake*—Mercredi prochain—Demandera la permission de présenter un bill intitulé: "Acte pour abroger certaines lois déclarant criminelle la violation de contrats de louage de service personnel et pour pourvoir à la punition de la violation de certains contrats."

M. *Blake*—Mercredi prochain—Demandera la permission de présenter un bill intitulé: " Acte pour établir des dispositions concernant l'extradition des criminels fugitifs."

M. *Mitchell*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de dépenser durant l'année courante un montant en argent pour améliorer la navigation du bras sud-ouest de la rivière Miramichi.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant les sommes d'argent payées à *C. J. Brydges* pendant l'année expirée le 30 juin 1876, en mentionnant le montant de ses appointements pendant que se construisait le chemin de fer Intercolonial, ainsi que ses appointements pendant qu'il en était l'administrateur, et aussi les dépenses de ses bureaux à Montréal, Ottawa et Moncton, avec en outre ses frais de route pendant la même période.

M. *Gibbs* (Ontario sud) — Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de toute correspondance concernant la mise à la retraite de *W. Warren*, écr., ci-devant percepteur des douanes au port de Whitby, Ont., et aussi copies des pétitions, des rapports des inspecteurs et des minutes du bureau du trésorier, indiquant la date de cette mise à la retraite.

M. *Blanchette*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des dépenses encourues par le département des Postes pour le transport des malles en bas de Québec pendant tout le temps que les trains du Grand Tronc ont été arrêté, par la neige, durant l'hiver de 1876, avec les noms des personnes employées à ce transport, la distance parcouru, le nombre de voyages faits et le montant reçu par chacune d'elles.

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de l'ordre en Conseil du 17 décembre 1876, concernant la surveillance et l'audition des comptes pour annoncer, ainsi que pour un état indiquant la quantité d'annonces qui ne devaient pas être soumises au contrôle de telle surveillance et audition aux termes de cet ordre en Conseil les noms des personnes qui ont donné des ordres au sujet de ces annonces, et de celles qui les ont publiées, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1876.

M. *Palmer*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toutes communications reçues par le maître-général des Postes ou tout autre département du gouvernement de la chambre de commerce de St. Jean, au sujet de la vente des timbres-poste au bureau de poste de St. Jean.

M. *Palmer*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la commission ou autre document nommant *Jehn Mowat* au poste d'officier des pêcheries, dans le comté de Ristigouche, dans la province du Nouveau-Brunswick, et aussi copie de tous les règlements ou instructions définissant ses pouvoirs dans les limites de sa juridiction, ainsi que de toutes les instructions qui lui furent données, s'il en est, pour saisir les bâteaux-pêcheurs faisant la pêche à au-delà de trois milles du rivage de la mer.

M. *Palmer*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la commission ou autre document nommant *John Dean* inspecteur des postes, ainsi que tous ordres définissant ses devoirs et fonctions et les limites dans lesquelles il devait les exercer, avec copie des instructions qu'il a reçues du maître-général des Postes pour faire une enquête sur la conduite de *David H. Waterley*, commis du bureau de poste de St. Jean, ou pour destituer le dit *Waterley*.

M. *Cook*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour la production de tous les papiers et correspondances avec le ministre des Travaux Publics et le personnel de l'ingénieur du même département relativement à l'engagement d'employés pour l'exploration du chemin de fer du Pacifique et à la route qu'ils reçurent instruction (si instructions il y a eu) de prendre; aussi, la correspondance et les ordres du même département aux agents concernant le transport d'employés du gouvernement immigrant et au transport du fret sous le contrôle direct du gouvernement, par la route de Sarnia ou de Collingwood, depuis 1874.

M. *Bunster*—Mercredi prochain—MOTION pour permission de présenter un bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'inspection des mines dans la Colombie-Britannique, et pour y prévenir les accidents."

M. *Mackenzie*—Mercredi prochain—MOTION pour que les affaires du gouvernement aient priorité, le jeudi, pendant le reste de la session.

M. *Davis*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état du nombre de personnes qui ont obtenu des licenses ou le permis du département de la Marine et des Pêcheries, de placer des trappes à poisson aux pointes de terre ou aux caps dans les provinces maritimes.

M. *Cimon*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant les quantités, qualité et dimension du bois de construction fourni par M. *Adolphe Gagnon* pour chacune des jetées à la Baie St. Paul, à la Malbaie et aux Eboulements, dans le comté de Charlevoix, et aussi le prix payé pour chaque pied de ce bois durant l'année fiscale de 1875-76.

M. *Caron*—Mercredi prochain—ORDEE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant: 1o. Les instructions données et à qui, concernant la division de la propriété de l'ordonnance, à Québec, désignée sous le nom de "Cove Field"; 2o. les sommes d'argent dépensées pour diviser, annoncer en vente, et vendre cette propriété; 3o. les noms des personnes à qui ces sommes ont été payées, le montant reçu par chacune d'elles, et la raison pour laquelle il leur a été payé; 4o. le produit de telle vente, les noms des acquéreurs, le montant par eux payé pour chaque lot, et la balance qui reste encore due.

M. *Caron*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant: 1o. les noms et salaires ou gages de chaque officier ou employé composant le personnel des officiers ou employés du gouverment au canal Lachine pour chacune des années 1875-6 et 1876-7; 2o. le montant des dépenses contingentes à l'égard de tel personnel pour chacune de ces années; 3o. les dates de la nomination de chaque tel officier ou employé.

M. *Jones* (Halifax)—Mercredi prochain—MOTION pour permission de présenter un bill intitulé: "Acte pour abroger l'acte 36 *Victoria*, chapitre 47, intitulé: Acte concernant les poids et mesures."

M. *Stephenson*—Jeudi prochain—ADRESSE à Son Excellence pour un rapport montrant par qui l'approvisionnement de lard pour la police montée du Nord-Ouest a été fournie, la quantité et la qualité de cet approvisionnement, les prix demandés et payés; l'endroit d'où il a été expédié et le coût du transport par 100lbs. au lieu de sa destination finale; aussi, toute la correspondance montrant si ce lard a été demandé et fourni par soumissions publiquement annoncées, avec des copies de toutes les annonces pour soumission ainsi que des offres reçues, depuis l'établissement et l'installation de la dite police montée dans le territoire du Nord-Ouest et au Manitoba.

M. *Trow*—Mercredi prochain—MOTION pour permission de présenter un bill pour empêcher que les polices d'assurances sur la vie soient confisquées.

M. *Young*—Mercredi prochain—Si le gouvernement a l'intention de porter un crédit dans les estimés pour que le Canada soit convenablement représenté à la grande exposition Internationale qui doit avoir lieu à Paris en 1878?

M. *Robitaille*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'accorder une aide quelconque à la construction du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, comme embranchement d'alimentation du chemin de fer Intercolonial?

M. *Domville*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour toute la correspondance, les télégrammes et les ordres en Conseil relatifs au renvoi de *Wm. Colwell*, éclusier, au département de la douane de St. Jean, Nouveau-Brunswick, ainsi que les papiers, télégrammes et correspondances relatifs à l'investigation faite par l'inspecteur *Cudlip* et son rapport à ce sujet; la date du renvoi, un état de toutes les autres nominations officielles qui lui ont été offertes; la copie de la lettre adressée par le commissaire *Johnson*, à Ottawa, au département du ministre de la Justice, le recommandant pour un emploi, avec un état du fonds à même lequel la somme de cent piastres lui fut payée, des raisons de ce paiement et du compte auquel tel paiement a été chargé dans les comptes publics.

M. *Roscoe*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de toutes les lettres des officiers du gouvernement à la Colombie-Britannique au gouvernement, concernant l'évasion du prisonnier Martin et sa fuite sur le territoire américain, aussi, de la demande faite à M. *Buck*, de payer les droits à la douane des Etats-Unis.

M. *Roy*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'entrer dans les estimés supplémentaires, une somme d'argent pour réparer la voie et reconstruire les ponts des rivières Verte et Cabaneau sur le chemin Témiscouata, ce chemin étant une route interprovinciale.

M. *Roy*—Jeudi prochain—Adresse pour copies des instructions données à M. *Kingsford*, du département des Travaux Publics; copies des rapports et correspondances se rattachant aux travaux de réparations et autres faits aux brises-lames de l'Islet, Rivière Ouelle, Rivière-du-Loup et Rimouski, sur la rive sud du St. Laurent, province de Québec; et aussi un état indiquant les montants dépensés pour tels travaux ou réparations sur chacun de ces brises-lames.

M. *McKay* (Colchester)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour production de la correspondance entre le maître-général des Postes et l'inspecteur des Postes d'Halifax et autres officiers de bureau de Poste, relativement à la perte d'un sac de malle entre Truro et Halifax, le ou vers le 14 décembre dernier, lequel renfermait deux ou plusieurs lettres enregistrées contenant des sommes d'argent, avec toute la correspondance relative à la perte de cet argent.

No 17.

OTTAWA, LUNDI, 5 MARS 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER & Cie
1877.

No. 18.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 6 MARS 1877.

La prière est récitée.

M. *Mackenzie* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 13 ultimo, une copie du rapport de M. *Kingsford* sur les jetées de la Baie St. Paul, des Eboulements et de la Malbaie, dans l'été de 1876.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Sur motion de M. *Burpee*, la Chambre décide de se former en comité général, jeudi prochain, pour examiner la résolution suivante :

Résolu :--Qu'il est opportun d'amender l'acte concernant les douanes, 31 *Victorai*, chap. 6, de manière à établir de meilleures dispositions pour la déclaration des batiments à leur entrée et à leur sortie.

La déclaration des convois de chemins de fer aux stations sur les frontières, à leur entrée et à leur sortie.

Pour établir de meilleures dispositions dans le but d'obtenir des états corrects des exportations par terre et par eau.

Pour donner plus de sûreté au Revenu relativement aux entrepôts et au commerce d'entrepôt du Canada ; et pour refondre l'acte ainsi amendé et les amendements faits à cet acte par tous autres actes, tels amendements n'affectant pas le tarif des droits.

Sur motion de M. *Mackenzie*, la Chambre décide de se former en comité général, jeudi prochain, pour examiner la résolution suivante :

Résolu, qu'il est opportun d'amender l'acte 36 *Victoria*, chapitre 47, concernant les poids et mesures.

Le bill No. 50 pour amender l'acte 37 *Victoria*, chapitre 4, est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

Les amendements faits en comité général, vendredi dernier, le 2 courant, au bill No. 18, pour établir de meilleures dispositions concernant l'exploration géologique et d'histoire naturelle du Canada, et pour le maintien d'un musée s'y rattachant, sont rapportés, et adoptés et le bill lu une troisième fois et passé.

Les bills suivants sont séparément lus une seconde fois et renvoyés à un comité général pour demain, savoir :

No. 55, pour établir des dispositions pour améliorer la discipline des prisons.

No. 56, pour prévenir les jeux sur certaines voies de transport publiques.

No. 40, concernant la cession de l'asile de Rockwood à la province d'Ontario et pour amender l'acte des pénitenciers de 1875.

La Chambre continue le débat ajourné sur la motion de M. *Cartwright* pour la seconde lecture de la première résolution rapportée du comtté des voies et moyens et la motion en amendement de Sir *John A. Macdonald*, laquelle motion était comme suit: "que la dite résolution ne soit pas maintenant lue une seconde fois, mais qu'il soit *résolu*,—Que cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du Canada.

M. *Wood* propose, comme amendement au dit amendement proposé, que tous les mots après "*Résolu*" soient retranchés et remplacés par les suivants: "Que vu qu'il a été jugé nécessaire de prélever un revenu additionnel, cette Chambre est d'opinion que les intérêts du pays seraient mieux servis par l'imposition de droits additionnels sur les articles et les marchandises qui peuvent être produits dans le Canada, ce qui procurerait une protection plus considérable tout en assurant le surplus de revenu requis."

Et des débats s'ensuivant, les dits débats sont ajournés sur motion de M. *Blain*.

La Chambre alors s'ajourne à 11.30 P. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Blanchet*—Jeudi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour la production de l'ordre en Conseil du 17 décembre 1875, concernant les annonces du gouvernement et l'audition des comptes d'annonces, indiquant le montant de ces annonces pour chaque département, depuis la date sus-mentionnée, par qui elles ont été autorisées, les noms des personnes qui ont fait l'ouvrage, et si l'audition a eu lieu, tel que prévu par le dit ordre en Conseil ; aussi, l'état détaillé des impressions départementales de chaque département respectivement, les noms des personnes qui ont fait ces impressions, ainsi que les noms de ceux qui ont en mains des ouvrages d'impressions inachevés, avec les conditions convenues et la valeur de l'ouvrage qui reste à faire.

M. *Blake*—Jeudi prochain—Proposera, en comité général, que la clause suivante soit ajoutée au bill No. 3:

La 101me section du dit acte est amendée par l'insertion après le mot "acte," dans la seconde ligne, des mots "soit avant ou après le 1er juillet 1867."

M. *Blake*—Jeudi prochain—Proposera, en comité général, de prendre en considération les résolutions suivantes :

1o. *Résolu*—Qu'il est opportun de décréter que le juge de la Cour de Juridiction Maritime, dans la province d'Ontario, ne recevra pas d'honoraires, mais qu'il recevra un traitement de piastres par année et au *pro rata* pour toute période moindre qu'une année, lequel traitement lui sera payé à même les deniers non affectés formant partie du fonds consolidé du Revenu du Canada, de la même manière que les traitements des autres juges.

2o. *Résolu*—Qu'il est opportun de décréter provisoirement que tout juge subrogé de la Cour de Juridiction Maritime, dans la province d'Ontario, pourra, s'il est domicilié ailleurs qu'à Toronto, recevoir des émoluments à même les fonds fournis par les honoraires des plaideurs, payables en vertu d'un tarif qui sera de temps à autre établi et modifié par le Gouverneur en Conseil, et que les honoraires payables par les plaideurs en vertu de ce tarif, seront remis par l'officier chargé de les recevoir au Receveur-Général, et formeront partie du fonds consolidé du Revenu ; et les émoluments du juge subrogé seront payés à même ces honoraires.

M. *Cameron*—Jeudi prochain—MOTION qu'un message soit adressé au Sénat, demandant à cet honorable corps de transmettre, pour l'information de cette Chambre, une copie du rapport fait par un comité spécial de cette honorable Chambre durant la session de 1875, au sujet de la construction d'estacades, de quais et autres travaux sur la rivière Gatineau.

M. *Blanchet*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie d'un certain rapport fait contre le maître de poste de Montmagny, *Jean Stanislas Vallée*, écr., au sujet d'une prétendue enquête tenue par *Achille Talbot*, écr., sous-inspecteur des postes dans le district de Québec, avec tous les papiers, documents et correspondances qui s'y rapportent.

M. *Shultz*—Jeudi prochain—ADRESSE à Son Excellence pour la production de toutes les communications du premier Conseil des territoires du Nord-Ouest relativement à la conservation des buffles, toutes les communications sur le même sujet des commissaires des sauvages ou autres officiers du gouvernement du Canada, et de tous les ordres en Conseil ou actes passés par le gouvernement actuel des territoires du Nord-Ouest, dans ce but.

M. *Bowell*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute la correspondance échangée entre le président et le caissier de la banque Ontario et l'honorable ministre des Finances ou le département des Finances, concernant les dépôts du gouvernement dans la banque Ontario depuis le 1er novembre 1873 jusqu'à présent.

M. *Bowell*—Jeudi prochain—Si les arrangements mentionnés par l'hon. *D. Laird*, en réponse à une plainte de la société de protection des aborigènes, au sujet de la "prétendue violation des droits de propriété de certains sauvages protestants par le séminaire de Montréal," en vertu desquels dits arrangements il fut convenu de payer à même le fonds des sauvages les dépenses d'un certain procès concernant les dits droits, sont encore en force relativement au procès maintenant pendant devant les cours entre les dits sauvages et le séminaire de Montréal ?

No. 18

OTTAWA, MARDI, 6 MARS 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET

1877.

No. 19.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 7 MARS 1877.

La prière est récitée.

M. *Mackenzie* met devant la Chambre l'arrangement intervenu entre les commissaires de l'aqueduc de la cité d'Ottawa et Sa Majesté la Reine *Victoria*, représentée par le ministre des Travaux Publics, pour fournir de l'eau au Parlement et aux bâtisses départementales, boutiques, etc., au bureau de poste, à Ottawa, et à Rideau Hall.

Il présente aussi, en réponse à l'adresse du 21 ultimo, copie de tous ordres en Conseil qui ont été passés relativement aux travaux faits au havre de Goderich en 1874, avec une copie de l'avis ou de l'annonce demandant des soumissions pour ces travaux, les soumissions reçues en réponse et toute la correspondance et les rapports y relatifs, avec le contrat fait pour l'exécution de ces travaux.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *David Ewing* et autres; de *Lafayette Waller* et autres; de *Salem H. Van Every* et autres; de *Samuel Buell* et autres; de *Samuel D. Barnes* et autres; de *Joshua Smithson* et autres; de *D. J. Skinner* et autres; de *Henry Palmer* et autres; de *George Midgley* et autres; de *John Shaw* et autres; et de *S. White* et autres, cultivateurs, du Canada; demandant séparément que le bill maintenant devant la Chambre pour incorporer la grange fédérale des protecteurs de l'industrie agricole, devienne loi.

De *James McKenzie* et autres, de Sydney, comté du Cap Breton; et de *L. G. Campbell* et autres, de Baddeck, comté de Victoria; demandant séparément que le canal St. Pierre soit élargi de manière à admettre la classe moyenne des batiments et steamers qui naviguent sur la mer, et que la profondeur de l'eau soit poussée jusqu'à vingt pieds, et les écluses agrandies en proportion.

De *John McDonald* et autres; et de *Donald Lynk* et autres; demandant séparément que le droit imposé par les Etats-Unis sur le charbon canadien soit compensé par une prime équivalente sur tout le charbon expédié aux Etats-Unis, ou qu'un droit de cinquante centins par tonne soit imposé sur tout le charbon importé dans le Canada.

Lecture est faite de la pétition de MM. *Alexander Muir* et frères, et autres, de Port Dalhousie, demandant que la Chambre prenne en considération l'opportunité de compléter l'élargissement du canal Welland pour le commerce de l'automne de 1878, de manière à permettre le passage du lac Erié au lac Ontario des batiments les plus considérables.

M. l'Orateur décide :— "Qu'en conformité de la règle 85, qui exige la signature d'au moins trois pétitionnaires sur la page contenant la conclusion de la pétition, la page où se trouve la conclusion de la dite pétition ne portant aucune signature, elle ne peut pas être reçue."

Les bills suivants sont séparément présentés, lus une première fois, et remis pour une seconde lecture, à demain, savoir :

Par M. *Blake*—Bill No. 65, pour établir des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs.

Aussi,—Bill No. 66, pour abroger certaines lois qui font de la rupture de contrats d'engagement un acte criminel, et pour pourvoir à la punition de certaines ruptures de contrat.

Par M. *Cartwright*—Bill No. 67, pour amender la loi concernant l'incorporation de compagnies à fonds social par lettres patentes.

Par M. *Bunster*—Bill No. 68, pour mieux protéger la vie et la propriété dans les mines de la Colombie-Britannique.

Par M. *Trow*—Bill No. 69, pour déclarer les polices d'assurances sur la vie non-confiscables.

M. *Laflamme*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente le premier rapport du dit comité, rapportant les bills suivants, *sans amendements*, savoir :

No. 8, pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer International de St. François et Mégantic en celui de compagnie du chemin de fer International ; et pour autres fins.

No. 35, concernant la compagnie du chemin de fer Ottawa, Vaudreuil et Montréal.

Et les bills suivants, *avec amendements*, savoir :

No. 9, concernant la compagnie du pont du Sud du Canada.

No. 14, pour amender les différents actes incorporant la compagnie du chemin de fer Montréal, Portland et Boston.

Sur motion de M. *Fraser*, ordre est donné de rembourser l'honoraire payé sur le bill No. 17, pour étendre les dispositions de la section 56 de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 6, intitulé : "Acte concernant les banques et le commerce de banque" à la banque de l'Amérique Britannique du Nord, conformément à la recommandation du comité spécial permanent des banques et du commerce.

Sur motion de M. *Thompson* (Cariboo), il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état indiquant le nombre des billets de banque de la Puissance, du chiffre de une et de deux piastres (payables à Victoria), qui ont été transmis par le gouvernement à l'assistant receveur-général pour la province de la Colombie-Britannique, durant chaque année depuis l'admission de cette province dans la confédération, ainsi que le nombre de tels billets qui ont été renvoyés pour être annulés durant chaque année, tel que mentionné.

Sur motion de M. *Domville*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de toute correspondance échangée entre le ministre des Travaux Publics et l'officier préposé aux travaux de dragage et au creusement du chenal de la barre du Fer-à-Cheval, à l'entrée de la rivière Miramichi, avec un état indiquant le montant total du dragage originairement projeté, la quantité de matières enlevées dans les diverses saisons où le dragueur a été à l'œuvre, la longueur, la largeur et la profondeur des excavations pratiquées, avec la longueur de l'espace qui reste encore à creuser et l'époque probable de l'achèvement des travaux, ainsi que mention de la profondeur d'eau que l'on se propose d'obtenir dans ce chenal à l'aide de ce dragage.

M. *Mackenzie* met devant la Chambre copies de documents ayant rapport à la dernière grève sur le chemin de fer du Grand-Tronc, et de certaine correspondance officielle avec le gouvernement d'Ontario et les officiers de la compagnie du Grand-Tronc à ce sujet, avec un état montrant l'action prise par le département de la Milice pour aider le pouvoir civil à empêcher qu'on arrêtât les convois du chemin de fer.

Sur motion de M. *Goudge*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état montrant la quantité et la valeur de la houille importé au Canada durant les six mois expirés le 31 décembre 1876, et mentionnant séparément les différentes espèces, savoir : l'anthracite, la houille bitumineuse et la lignite ; et faisant aussi connaître les pays et leurs localités d'où elle a été ainsi exportée, ainsi que les provinces et ports du Canada où elle a été importée.

Sur motion de M. *Masson*, une adresse est votée à Son Excellence pour copies de toute la correspondance avec le vice-consul français, à Montréal, ou autres personnes, relativement au repatriement d'immigrants français durant l'année 1876, avec un rapport mentionnant les noms de ces immigrants qui peuvent avoir été repatriés, la date de leur arrivée dans le pays, leur âge et leur occupation antérieurement à leur arrivée ici ; aussi, toutes les règles départementales y relatives alors et maintenant en force.

Sur motion de M. *Campbell*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production des papiers et correspondance relatifs à la saisie du schooner *Napier*, à Ingonish,

en 1872, pour contrebande, et d'un état montrant si l'honorable *Wm. Ross* a racheté ses bons donnés pour la libération de ce batiment; si non, pourquoi ?—aussi, le produit de la vente des marchandises saisies à bord de ce batiment.

Aussi,—un ordre de la Chambre pour papiers et correspondance relativement aux défalcations de l'ex-collecteur des douanes, *William Kidston*, au port de Baddeck, et si le montant a été remboursé au département; si non, pourquoi ?

Sur motion de M. *Stephenson*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'états montrant en détail le coût de la construction du phare au havre de refuge à Rondeau, en vertu d'un contrat accordé par soumission; les soumissions reçues et de qui; si la soumission la plus basse a été acceptée; le montant payé pour extras dans la construction d'un brise-lames sur la rive du lac en face du phare, et si ces extras ont été faits par soumissions publiquement annoncées, avec le nom du contracteur qui a fourni l'huile à ce phare, le coût de cette huile par gallon, et le montant de la perte causée par le feu à ce phare, l'automne dernier, et la correspondance y relative, soit de la part du gardien du phare ou de l'inspecteur du gouvernement.

M. *Bunster* propose que la Chambre se forme un comité général pour examiner la résolution suivante :—"Que dans l'opinion de cette Chambre les intérêts de la Colombie-Britannique seraient promus par l'adoption d'un tarif spécial pour la protection de l'industrie agricole, minière et manufacturière de cette province, jusqu'à la construction du chemin de fer du Paeifique."

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Macdonald* (Toronto), il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état montrant l'étendue et la nature des améliorations faites au havre de Toronto durant et avant l'année dernière, avec toute la correspondance et les plans ayant rapport à la meilleure méthode de protéger d'une manière permanente ce havre de tout dommage, et de le creuser de manière à ce qu'il puisse recevoir des batiments du plus gros tonnage naviguant sur les lacs supérieurs, avec les estimations qui peuvent avoir été faites relativement au coût de ces améliorations.

Sur motion de M. *Cheval*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état aussi exact que possible montrant la somme payée par chaque bateau à vapeur aux commissaires du havre de Montréal durant la saison de 1875 et 1876, pour droit de quaiage, le nom de chaque vapeur et sa longueur.

Sur motion de M. *Higinbotham*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état montrant :—1o. la valeur du bétail importé dans chaque province entre le 1er juillet 1875 et le 1er janvier 1877; 2o. la valeur du bétail importé dans chaque province durant la même période et entré en entrepôt pour l'exportation; 3o. la valeur du bétail exporté de chaque province durant la même période, spécifiant la quantité sur ce chiffre importée en entrepôt; 4o. la valeur des viandes fraîches ou salées, le produit de bestiaux importés et tués, en entrepôt, et exportés, durant la même période, de chaque province; 5o. la valeur totale de viandes fraîches ou salées, le produit de bêtes à cornes exportées de chaque province durant la même période.

Sur motion de M. *Casey*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production du rapport de l'ingénieur relativement à l'examen du havre Eagle, dans le comté d'Elgin, dans le but de constater s'il peut servir de port de refuge, avec un plan de ce havre.

Sur motion de M. *Killam*, une adresse est votée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour la production de la correspondance entre le gouvernement du Canada, le gouvernement Impérial et autres personnes et gouvernements relativement au droit imposé sur les batiments canadiens vendus en France, avec les clauses des traités de commerce récents entre le Royaume-Uni et la France, qui permettent la vente en France de batiments enregistrés dans le Royaume-Uni, à des conditions plus favorables que celles des batiments enregistrés dans le Canada.

Sur motion de M. *Jones* (South Leeds), une adresse est votée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour la production des papiers ou correspondances, s'il y en a, relativement au moyen de mettre le Canada dans une position aussi favorable que celle de tout pays étranger, sous les dispositions de l'union postale faite à Berne, le 6 octobre 1874.

Sur motion de M. *Oliver*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état des crédits votés pour les dépenses contingentes dans chaque département du gouvernement, depuis le 1er juillet 1868 jusqu'à la fin de la dernière année fiscale, tel état devant indiquer en même temps le montant dépensé depuis le 1er juillet 1873 jusqu'au 1er novembre de la même année.

Aussi,—ordre de la Chambre pour la production d'un rapport indiquant les noms et le nombre des employés dans chaque département du gouvernement, avec les salaires payables le 1er juillet 1873 et le 6 novembre de la même année, les divers ordres en Conseil alors existant qui avaient été mis à effet, avec un état semblable relativement au service civil, des salaires payables le 1er juillet 1874-75-76; ce rapport devant montrer dans quelle proportion il y a eu augmentation (si augmentation il y a) sous les dispositions de l'acte du service civil de 1870.

M. *Ryan* propose qu'il soit *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un rapport montrant la quantité de terres à bois dans le comté de Marquette, et le nombre de licenses pour couper du bois de corde ou de construction dans ce comté, qui ont été vendues ou émises par le département des Terres de la Puissance à Manitoba, durant les trois dernières années, à des personnes qui n'étaient pas actuellement des colons.

Et des débats s'ensuivant, à 6 heures p. m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à 7½ heures p. m.

7.30 P. M.

(*L'Ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle* 19.)

Les deux bills suivants sont lus une troisième fois et passés, savoir :

No. 13, pour incorporer l'association de secours mutuels du service civil du Canada.

No. 17, pour étendre les dispositions de la section 56 de l'acte 34 *Victoria*, chap. 5, intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce des banques," à la banque de l'Amérique Britannique du Nord.

Les deux bills suivants sont séparément lus une seconde fois, et renvoyés au *comité spécial permanent des banques et du commerce*, savoir :

No. 58, pour changer le nom de la Société de construction de la Puissance en celui de Compagnie de prêt hypothécaire, et pour d'autres fins.

No. 61, pour incorporer la Compagnie de sûretés canadiennes (à responsabilité limitée).

Les ordres du jour pour la seconde lecture des deux bills suivants sont séparément déchargés, et les bills retirés, savoir :

No. 38, concernant la procédure dans les causes criminelles au Nouveau-Brunswick.

No. 39, pour abroger l'acte de faillite de 1875 et tous les actes passés pour l'amender.

La Chambre continue le débat ajourné sur la motion de M. *Mackay* (Cap Breton) : " Que la pétition de *Henry Mitchell* et autres, soit renvoyée à un comité spécial composé de MM. *MacKay* (Cap Breton), *McGregor*, *Flynn*, *Campbell*, *Power*, *Tupper*, *Fraser*, *Workman*, *Macdonald* (Toronto), et *Goudge*, et que le dit comité ait pouvoir de quérir personnes, papiers et archives, et de faire rapport de temps en temps," et la motion en amendement de M. *Cartwright*, laquelle motion était : " Que tous les mots après " pétition de *Henry Mitchell* et autres " soient retranchés et les mots suivants substitués : " renvoyés à un comité spécial composé de MM. *MacKay* (Cap Breton), *Laurier*, *McGregor*, *Flynn*, *Fraser*, *Workman*, *Macdonald* (Toronto), *Campbell*, *Power*, *Tupper*, *Appleby*, *Sinclair* et *Dymond*, pour s'enquérir et faire rapport sur les allégations relativement à l'état du commerce de charbon, contenues dans la dite pétition."

M. *Dymond* propose, comme sous-amendement, d'ajouter les mots suivants au dit amendement : " et pour s'enquérir des meilleurs moyens de promouvoir le commerce interprovincial, avec pouvoir de quérir personnes, papiers et documents " ; lequel est adopté.

La motion principale, telle qu'amendée, est alors adoptée et le comité spécial nommé en conséquence

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill No. 15, pour amender l'acte de faillite de 1875, et pour mettre le dit acte en vigueur dans le district judiciaire temporaire de Nipissing, est déchargé, et le bill retiré.

Le bill No. 3, concernant la procédure dans les causes criminelles est examiné en comité général et amendé.—*Amendements à examiner, demain.*

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est *résolu*, que les affaires du gouvernement auront priorité, après demain tous les jeudis, pendant le reste de la session.

Les deux bills suivants sont examinés en comité général, rapportés et remis pour une troisième lecture à demain, savoir :

No. 55, pour établir des dispositions pour améliorer la discipline des prisons.

No. 56, pour prévenir les jeux sur certaines voies de transport publiques.

Le bill No. 40, concernant la cession de l'asile de Rockwood à la province d'Ontario et pour amender l'acte des pénitenciers de 1875, est examiné en comité général et amendé.—*Amendements à prendre en considération, demain.*

La Chambre alors s'ajourne à 11.15½ P. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *MacKey* (Cap Breton)—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'établir, tel que demandé, une pisciculture, au Cap Breton ?

M. *MacKey* (Cap Breton)—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'acquiescer à la demande qu'une certaine quantité de dragage soit faite dans les endroits indiqués au Cap Breton ?

M. *MacKey* (Cap Breton)—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'acquiescer à la demande qu'une station de quarantaine et un hôpital soient établis au port de Sydney, Cap Breton ?

M. *McDonald* (Cap Breton)—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de porter un crédit dans les estimés supplémentaires pour construire un brise-lames à Main-à-Dieu, N. E.?

M. *Tupper*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses officiers ou autres personnes, à la Nouvelle-Ecosse, relativement à l'approvisionnement de houille et d'eau pour le service du sifflet d'alarme au Cap d'Or, avec un état indiquant la période ou les périodes de temps pendant laquelle ou lesquelles dans ces deux dernières années ce sifflet d'alarme n'a pas fait le service et les raisons qui l'en ont empêché.

M. *Ross* (Middlesex)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie du rapport des commissaires envoyés à la dernière exposition du centenaire à Philadelphie.

M. *Smith*—Vendredi prochain—Proposera, en comité général, la résolution suivante : *Résolu*,—Qu'il est opportun d'amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur, 31 *Vict.*, chap. 65; 32 et 33 *Vict.*, chap. 39, et 37 *Vict.*, chap. 30, en diminuant, dans certains cas, le nombre des canots, des appareils de sauvetage, des sceaux à incendie, etc., que les bateaux à vapeur sont obligés d'avoir à leur bord en vertu des dits actes, et de les décharger de certaines autres obligations qui leur sont maintenant imposées;—et aussi, de substituer au taux ou droit annuel qui leur est maintenant imposé pour le fonds d'inspection, un honoraire d'inspection de huit piastres pour chaque inspection rendue obligatoire par l'acte 31 *Vict.*, chap. 65, sur les bateaux à vapeur faisant le service des passagers, et excédant cent tonneaux de jaugeage, et de cinq piastres pour toute telle inspection sur tous les bateaux à vapeur faisant le service des passagers, du port de cent tonneaux ou moins, et sur tous autres bateaux à vapeur.

M. *Schultz*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le nombre de tous les émigrants et autres personnes transportés par la route *Dawson* durant la saison de 1876, ainsi que les frais d'entretien de la route durant cette saison; aussi, les dépenses totates encourues sur le canal du Fort Francis jusqu'au 1er janvier 1877, le coût estimatif de tous les travaux, et le prix de revient de toutes les améliorations nécessaires sur la rivière à la Pluie pour mettre le canal en état de servir aux fins pour lesquelles il a été destiné.

M. *Palmer*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un rapport montrant tous les baux de droits de pêche dans les eaux du Nouveau-Brunswick non sujettes à la marée, qui ont été accordés, s'il en est, à des individus, avec indication de ceux qui couvrent les lits des rivières.

M. *Cockburn*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour la production des rapports de l'ingénieur relativement à l'exploration du havre de Parry Sound, fait par M. *Michaud*, I. C., et autres, en 1876.

M. *Bowell*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour tous les papiers relatifs à l'octroi de la section 15 du chemin de fer du Pacifique, y compris des copies des annonces pour soumissions, toutes les soumissions faites, avec les noms des personnes qui les ont faites, les noms des cautions offertes, et le montant de ces soumissions; un état montrant toutes les sommes d'argent déposées à l'époque de ces soumissions ou subséquemment, comme garantie en tout ou en partie de l'exécution du dit contrat, et si telles sommes ou une partie quelconque d'icelles ont été renvoyées et à qui; tous les télégrammes et correspondances avec les soumissionnaires ou avec toute autre personne relativement aux soumissions et aux entrepreneurs, tous les protêts produits par les soumissionnaires ou autres personnes, concernant ces contrats, tous les rapports faits au Conseil par le ministre des Travaux Publics, et les registres du Conseil relatifs aux dites soumissions et aux dits contrats, ainsi que les contrats pour la dite section No. 15 du dit chemin de fer du Pacifique, et tous ordres du département des Travaux Publics ou registres du conseil altérant les conditions du dit contrat ou prolongeant le terme de son exécution.

M. *Mackenzie*—Vendredi prochain—MOTION pour la nomination du comité ordonné, le 5 mars dernier, pour s'enquérir des affaires relatives au chemin de fer du Nord et à son prolongement.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

—o—

Les bills suivants ont été aujourd'hui affichés pou examen par le *comité spécial permanent des banques et du commerce,* mercredi, le ou après le 14 courant :

No. 58, pour changer le nom de la Société de Construction de la Puissance en celui de "Compagnie de prêt hypothécaire," et pour autres fins.

No. 61, pour incorporer la Compagnie de sûretés canadienne (à responsabilité limitée).

No. 19.

OTTAWA, MERCREDI, 7 MARS 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.
1877.

No. 20.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 8 MARS 1877.

La prière est récitée.

Six pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Patrick Neville* et autres, de Bridge Port, comté de Cap Breton ; de *D. Shaw* et autres, de l'Ardoise ; de *Joseph Cash* et autres, de Irish Cove ; de *John McDonald* et autres, de Hay Cove, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse ; demandant séparément que le canal St. Pierre soit élargi de manière à admettre la classe moyenne des batiments et steamers océaniques, et que la profondeur de l'eau soit poussée jusqu'à vingt pieds, et les écluses agrandies en proportion.

De *Joseph T. Tomkins* et autres ; demandant qu'un quai de lest soit placé et construit dans le port de Hillsborough, Nouveau-Brunswick, et qu'aucun lest ne soit déchargé ailleurs des batiments venant dans le port, à moins que ce ne soit dans un endroit de la rive ou sur un quai convenable au-dessus des eaux hautes.

La pétition de *Joseph Matheson* et autres, de l'Ardoise et St. Pierre, comté de Richmond, N. E., demandant que la Chambre prenne en considération l'opportunité d'élargir le canal St. Pierre, de manière à y admettre les plus gros navires et steamers océaniques, et que la profondeur de l'eau soit poussée jusqu'à vingt pieds, et les écluses agrandies en proportion, est lue.

Et motion étant faite qu'elle soit maintenant reçue ;

Et objection étant faite à la réception de cette pétition pour la raison qu'elle contient plusieurs appendices ;

M. l'Orateur décide,—"Que l'objection est valable et que la pétition ne peut pas être reçue par la "Chambre."

La pétition de *Alexander McBride* et autres, de Port Burwell, demandant que la Chambre prenne en considération l'opportunité de compléter l'élargissement du canal Welland pour le commerce de l'automne de 1878, de manière à permettre le passage du lac Erié au lac Ontario des batiments les plus considérables, est lue.

M. l'Orateur décide,—"Qu'en conformité de la règle 85, qui exige les signatures d'au moins trois pétitionnaires sur la page qui contient la conclusion de la pétition, la page où se trouve la conclusion de la "dite pétition ne portant aucune signature, elle ne peut pas être reçue."

M. *Ross* (Middlesex), du comité collectif des deux Chambres, relativement aux impressions du Parlement, demande qu'il lui soit permis de présenter le cinquième rapport de ce comité, qui est comme suit :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et demande qu'ils soient imprimés, savoir :

Réponse à ordre,—Etat des montants payés pour impressions par le département des Postes durant les années 1874, 1875 et 1876 respectivement, à des personnes autres que l'imprimeur du Parlement et l'entrepreneur, à Ottawa, le dit état devant indiquer la province dans laquelle l'ouvrage a été fait, etc.

Réponse à ordre,—Etat des importations et des exportations du bétail pour chaque semestre, depuis le 1er mars 1875 au 1er janvier 1877.

Réponse à ordre,—Correspondance échangée avec *John Baine, Angus Morrisson* et *Charles L. Campbell,* relativement à leur destitution comme officiers préposés à la saisie et au débarquement à Grand Bras d'Or, etc.

Réponse à ordre,—Etat compilé depuis le 1er janvier 1875 jusqu'au 1er janvier 1877, et indiqaant les quantités de différentes qualités de sucre importées d'Europe, des Antilles Anglaises et étrangères, ainsi que des Etats-Unis, etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance entre le Canada et le gouvernement Impérial depuis le mois d'octobre 1873 jusqu'au 31 décembre 1874, relativement à la nomination de sénateurs pour le Canada.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à adresse,—Pétitions de *T. D. Latour* et autres, présentées au gouvernement, concernant M. le juge *Loranger.*

Réponse à adresse,—Pétition de *J. B. Brousseau,* écuier, de la ville de Sorel, relativement à M. le juge *Loranger.*

Réponse à ordre,—Correspondance avec le maître-général des Postes ou avec son département, au sujet des accusations portées contre le maître de poste de Bloomsbury, dans le comté de Norfolk.

Réponse à ordre,—Correspondance relative au renvoi de M. *Collet,* comme maître de poste de St. Henri, comté de Lévis.

Réponse à ordre,—Correspondance concernant le maître de poste à Grand Bras d'Or, et la raison pour laquelle *McLeod* n'a pas eu le bureau après avoir été nommé et avoir donné des cautions suffisantes, etc.

Réponse supplémentaire à ordre,—Etat de tout le gypse ou plâtre de Paris, importé des Etats-Unis au Canada, le chiffre du droit et le montant collecté.

Réponse à ordre,—Correspondance en la possession du gouvernement, concernant les améliorations du havre à l'embouchure de la rivière de l'île Partridge, etc.

Réponse à ordre,—Soumissions et contrats pour la construction du havre à Ingonish, Nouvelle-Ecosse, etc.

Réponse à ordre,—Montant d'argent dépensé pour la construction de l'hôpital de marine à Sydney, Cap Breton, avec le montant des différentes soumissions et les noms des personnes qui les ont faites.

Réponse à ordre,—Arrangements faits entre les chemins de fer du gouvernement et la compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc, pour l'échange de chars et le transport des passagers et du fret.

Réponse à ordre,—Dépenses encourues et argent dépensé pour le paiement des ingénieurs et autres, relativement aux explorations de la branche nord de la rivière Sydenham, des fourches de Wallaceburgh, au village de Wilkesport, dans l'année 1876.

Réponse à ordre,—Correspondance échangée entre le gouvernement ou les commissaires de l'Intercolonial et les intéressés de la paroisse du Bic, au sujet du changement de l'emplacement de la station du chemin de fer au dit lieu ; aussi, la correspondance échangée entre les intéressés de la paroisse de St. Octave de Métis et des paroisses environnantes et le gouvernement, demandant que la station, à St. Octave, soit placée dans un endroit plus convenable.

Réponse à ordre,—Rapport de M. *Kingsford* sur les jetées de la baie St. Paul, des Eboulements et de la Malbaie, en 1876.

Le Comité recommande aussi qu'un index de tous les journaux et des papiers de la session, depuis 1867, soit préparé, et que les membres du Sénat et de la Chambre des Communes en reçoivent, chacun, une copie, et que six copies soient déposées dans la bibliothèque.

Le comité recommande aussi qu'après la session actuelle, les votes et délibérations de la Chambre des Communes soient préparés et imprimés, sous forme de journal, comme les procès-verbaux du Sénat, ce qui serait, il croit, plus expéditif et plus économique.

M. *Vail* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 5 courant, un état donnant les noms de tous les vétérans qui ont prouvé leur droit à une part de l'octroi de $50,000 voté à la dernière session par le Parlement en faveur des miliciens de 1812 et 1815, et ce qui a été fait dans chaque cas, durant l'année fiscale courante.

La Chambre continue la prise en considération de la motion de M. *Ryan,* qu'il soit *résolu,* qu'un ordre de cette Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état montrant la quantité de terres à bois dans le comté de Marquette, et le nombre de licenses pour couper du bois de corde ou de construction dans ce comté, qui ont été vendues ou émises par le département des Terres de la Puissance à Manitoba, durant les trois dernières années, à des personnes qui n'étaient pas actuellement des colons.

Et la question étant mise aux voix, elle est adoptée, et l'ordre de la Chambre émis en conséquence.

M. *Richard* propose que le bill No. 47 pour amender l'acte des élections fédérales de 1874, soit maintenant lu une seconde fois.

M. *Blanchet* propose, comme amendement, que le dit bill soit lu une seconde fois, d'aujourd'hui à trois mois.

Et des débats s'ensuivant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

L'ordre pour la seconde lecture du dit bill est alors déchargé, et le bill retiré.

La Chambre continue les débats ajournés sur la motion de M. *Blanchet*, laquelle motion était qu'il soit *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production des rapports des ingénieurs et autres documents concernant le bassin de radoub projeté à Québec.

M. *Rouleau* propose, comme amendement, que la dite motion soit amendée en y ajoutant les mots suivants: " avec les copies de tous les plans, spécifications et estimations des dépenses qui ont été préparés relativement au dit bassin de radoub, des deux côtés de la rivière St. Laurent. "

Et des débats s'ensuivant;

M. *Desjardins* propose que la Chambre s'ajourne maintenant, laquelle motion fut rejetée sur division.

Le dit amendement ainsi que la dite motion sont alors retirés avec le consentement de la Chambre.

Les amendements faits en comité général, hier, au bill No. 3, concernant la procédure et la preuve dans les causes criminelles, sont alors examinés et adoptés.

M. *Irving* propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

M. *Blake* propose, comme amendement, que le bill soit renvoyé à un comité général, avec instruction d'y ajouter la clause suivante:

" La 64ème section du dit acte est par le présent amendée en y ajoutant les mots suivants:

Pourvu que pour les fins de cette section, une déposition du témoin comportant avoir été faite devant un juge ou des juges, dans l'enquête sur l'accusation, et avoir été signée par le témoin, et le juge ou les juges, confiée à la garde de l'officier qu'il appartient et par lui produite, sera *prima facie*, présumée avoir été signée par le témoin."

Le bill est alors référé à un comité général de la Chambre et amendé, conformément aux instructions; l'amendement est rapportée et adopté, et le bill lu une troisième fois, et passé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill No. 5 pour amender l'acte concernant la procédure criminelle en permettant aux personnes accusées d'un crime de donner leur témoignage comme témoins de la défense, est déchargé, et le bill retiré.

La Chambre alors s'ajourne à 10.45 P. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Flynn*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de creuser le havre de Fouche, dans le comté de Richmond, cette année?

M. *Blanchet*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de demander un crédit dans le budget supplémentaire pour que le Canada soit représenté et prenne part à l'exposition universelle qui doit avoir lieu à Paris en 1878.

M. *Mitchell*—Lundi prochain—MOTION pour correspondance entre M. *James Neven*, de New Castle, Miramichi, N.-B., et ses solliciteurs, et les officiers du chemin de fer Intercolonial et le gouvernement, relativement à cinq animaux qui ont été tués par l'un des convois du dit chemin de fer, le 23 février dernier, et qui appartenaient au dit *James Neven*; aussi, un état de la part des officiers du chemin de fer relativement à la distance de la station de Miramichi d'où le convoi était parti, à l'endroit où l'accident a eu lieu, montrant si cette ligne est ou n'est pas une ligne directe, quand le conducteur du dit convoi vit d'abord les animaux sur les lisses, et si avec de la précaution ordinaire, il n'aurait pas pu éviter l'accident.

M. *Pouliot*—Lundi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour la prier de faire mettre devant cette Chambre :

1o. Copie des arrangements faits par le gouvernement ou par le gérant-administrateur de l'Intercolonial, et la compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc du Canada, pour les taux du prix du transport des passagers et du fret, devant passer sur le Grand-Tronc et l'Intercolonial.

2o. Un état des prix qui devaient être et doivent encore être chargés aux passagers et pour le fret, par le Grand-Tronc, depuis ses différentes stations jusqu'à la Rivière-du-Loup, et *vice versa* par chaque passager, par chaque char, et par cent livres des différentes classes de marchandises ;

3o. Un état des prix chargés par l'Intercolonial, pour les passagers et le fret, sur l'Intercolonial, depuis la Rivière-du-Loup, aux diverses stations et *vice versa*, par chaque passager, par chaque char, et par cent livres des différentes classes de marchandises.

M. *Horton*---Mardi prochain---Si c'est l'intention du ministère de porter une somme dans les estimés supplémentaires, pour réparer le petit brise-lames au-dessous du phare de Goderich, qui a été placé là pour empêcher l'éboulement de la rive, mais qui a été beaucoup endommagé par les fortes tempêtes de la dernière saison ?

M. *De St. George*---Lundi prochain---ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des noms des officiers du service civil, avec le montant de leur salaire respectif, toute augmentation, avec sa date, depuis le 1er novembre 1873 ; aussi, liste de tous ceux qui ont été mis à la retraite, avec le montant accordé depuis la même date jusqu'à ce présent.

M. *Fréchette*—Lundi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour examiner une résolution déclarant qu'il est opportun d'engager le gouvernement à prendre les meilleurs moyens de tenter une épreuve pratique de la possibilité de la navigation du St. Laurent, de Québec au golfe, durant la saison d'hiver.

M. *Hagar*—Mercredi prochain—MOTION qu'un ordre de la Chambre soit émis pour la production de tous les rapports des ingénieurs, ou correspondances, relativement à l'existence et au cours d'une crue plus considérable des eaux sur les soixante milles de la rivière Ottawa, entre les chutes de la Chaudière et les rapides du Long Sault, que plus haut et plus bas, ainsi qu'il est constaté dans des pétitions adressées à cette Chambre par certains habitants des comtés d'Ottawa, Prescott et Russell.

M. *Rochester*---Lundi prochain---ORDRE DE LA CHAMBRE pour la production de toute la correspondance entre le gouvernement et l'entrepreneur pour la construction de la digue, des écluses et des glissoires sur la rivière Ottawa, à Carillon.

No. 20.

OTTAWA, JEUDI, 8 MARS 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict

VOTES ET DÉLIBÉRAT

DE LA

CHAMBRE DES COMMUN

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER

1877.

No. 21.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 9 MARS 1877.

La prière est récitée.

M. *Mackenzie* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 19 ultimo, copies des papiers et correspondances en la possession du gouvernement, concernant les améliorations du havre à l'embouchure de la rivière de l'île Partridge, ainsi que les papiers et correspondances se rapportant à la réparation et à la protection du quai à l'île Partridge.

Aussi,—en réponse à l'adresse du 1er courant, copies de toute la correspondance entre le Canada et le gouvernement Impérial depuis le mois d'octobre 1873 jusqu'au 31 décembre 1874, relativement à la nomination de sénateurs pour le Canada.

Et,—en réponse à l'ordre de la Chambre du 7 avril 1876, copies de toute la correspondance échangée entre les travaillants de la section No. 8 de l'Intercolonial et le gouvernement, au sujet du non-paiement de leurs gages pour ouvrages faits sous la direction de *John O'Donnell*, agent de *Duncan McDonald*, entrepreneur de la dite section; aussi, copies de leurs comptes assermentés transmises au département des Travaux Publics par diverses personnes; aussi, copies de toute correspondance qui aurait pu être échangée, soit entre le gouvernement et le surintendant des chemins de fer de la Puissance pour le gouvernement, soit entre ces derniers et les intéressés.

M. *Vail* présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 5 courant, un rapport donnant les noms de tous les députés adjudants-généraux et majors de brigade de l'état-major de la force de milice volontaire du Canada, le 1er janvier 1876; le district dans lequel ils étaient postés; la date de leur nomination respective; le temps qu'ils avaient servi chacun; les noms de ceux qui ont été renvoyés de l'état-major; la date de ce renvoi; et les noms de ces officiers qui ont été nommés députés adjudants-généraux et majors de brigade depuis le 1er janvier 1876, et le temps qu'ils ont servi dans la force volontaire du Canada avant que ces nominations aient été faites.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De *Alexander Urquhart* et autres; de *Hector Murchison* et autres, de Grand River, comté de Richmond; et de *P. A. Macdonald*, M.D., et autres, de Port Mulgrave, comté de Guysborough, Nouvelle-Ecosse; demandant séparément que la Chambre prenne en considération l'opportunité d'élargir le canal St. Pierre, de manière à y admettre les plus gros navires et steamers océaniques, et que la profondeur de l'eau soit poussée jusqu'à vingt pieds, et les écluses agrandies en proportion.

La pétition de MM. *Adam Hope* et Cie., et autres, de la cité de Hamilton, demandant que la Chambre prenne en considération l'opportunité de compléter l'élargissement du canal Welland, pour le commerce de l'automne de 1878, de manière à permettre le passage du lac Erié au lac Ontario, des batiments les plus considérables, est lue.

Et motion étant faite que la dite pétition soit reçue;

M. l'Orateur décide; — " Que conformément à la règle 85, qui exige les signatures d'au moins trois " pétitionnaires sur la page contenant la conclusion de la pétition, et la page où se trouve la conclusion de " la dite pétition, ne portant aucune signature, elle ne peut pas être reçue."

M. *Laflamme*, du comité spécial permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente le second rapport de ce comité, rapportant le bill No. 28, concernant la compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara, *sans amendements.*

Et les bills suivants *avec amendements :*

No. 25, pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne du câble Atlantique.

No. 12, pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie houillière et de chemin de fer de Springfield et Parrsborough (responsabilité limitée).

No. 43, pour autoriser la compagnie de transport et de chemin de fer Union, à réduire son capital-social.

M. *Young*, du comité spécial permanent des comptes publics, présente le premier rapport de ce comité, soumettant à la Chambre les papiers relatifs à la mise à la retraite de *Wm. Warren*, écuier, ex-collecteur de la douane de Whitby, Ontario.

Sur motion de M. *MacKay* (Cap Breton), le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur la pétition de *Henry Mitchell* et autres, obtient la permission d'employer un sténographe.

Sur motion de M. *MacKay* (Cap Breton), M. *Goudge* est ajouté au dernier comité spécial nommé.

Motion étant faite par M. *Blake*, que cette Chambre se forme en comité, mardi prochain, pour examiner les résolutions suivantes :—

1o. *Résolu*—Qu'il est opportun de décréter que le juge de la Cour de Juridiction Maritime, dans la province d'Ontario, ne recevra pas d'honoraires, mais qu'il recevra un traitement de piastres par année et au *pro rata* pour toute période moindre qu'une année, lequel traitement lui sera payé à même les deniers non affectés formant partie du fonds consolidé du Revenu du Canada, de la même manière que les traitements des autres juges.

2o. *Résolu*—Qu'il est opportun de décréter provisoirement que tout juge subrogé de la Cour de Juridiction Maritime, dans la province d'Ontario, pourra, s'il est domicilié ailleurs qu'à Toronto, recevoir des émoluments qui seront de temps en temps fixés par le Gouverneur en Conseil, et fournis par les honoraires des plaideurs, payables en vertu d'un tarif qui sera de temps à autre établi et modifié par le Gouverneur en Conseil, et que les honoraires payables par les plaideurs en vertu de ce tarif, seront remis par l'officier chargé de les recevoir au Receveur-Général, et formeront partie du fonds consolidé du Revenu; et les émoluments du juge subrogé seront payés à même ces honoraires.

M. *Blake*, par ordre de Son Excellence, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant mis au fait de la nature de ces résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme, mardi prochain, en le dit comité.

Sur motion de M. *Smith* (Westmoreland), la Chambre décide de se former en comité général, mardi prochain, pour examiner la résolution suivante :

Résolu,—Qu'il est opportun d'amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur, 31 *Victoria*, chapitre 65; 32 et 33 *Victoria*, chapitre 39, et 37 *Victoria*, chapitre 30, en diminuant, dans certains cas, le nombre des canots, des appareils de sauvetage, des sceaux à incendie, etc., que les bateaux à vapeur sont obligés d'avoir à leur bord en vertu des dits actes, et de les décharger de certaines autres obligations qui leur sont maintenant imposées;—et aussi, de substituer au taux ou droit annuel qui leur est maintenant imposé pour le fonds d'inspection, un honoraire d'inspection de huit piastres pour chaque inspection rendue obligatoire par l'acte 31 *Victoria*, chapitre 65, sur les bateaux à vapeur faisant le service des passagers, et excédant cent tonneaux de jaugeage, et de cinq piastres pour toute telle inspection sur tous les bateaux à vapeur faisant le service des passagers, du port de cent tonneaux ou moins, et sur tous autres bateaux à vapeur.

M. *Mackenzie* propose que la Chambre nomme maintenant le comité ordonné le 5 courant, pour s'enquérir des affaires concernant le *chemin de fer du Nord et son prolongement;* la proposition est adoptée.

Les membres nommés par la Chambre pour faire partie de ce comité sont comme suit: MM. *Guthrie, Archibald, Bertram, DeVeber, Casgrain, Killam, McCarthy, Palmer* et *Bowell.*—9.

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est *résolu :*—Qu'il est désirable que tout témoin qui sera entendu par le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur les allégations contenues dans le rapport et l'enquête de la commission de la compagnie du *chemin de fer du Nord et son prolongement*, relativement à l'application d'argent payable au gouvernement, et aussi faire une enquête rigoureuse sur les comptes du

chemin de fer du Nord et son prolongement, de manière à compléter l'enquête commencée et laissée inachevée par la commission, *soit examiné sous serment.*

M. *Mitchell* propose que la Chambre s'ajourne.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Le bill (No. 40) concernant la cession de l'asile de Rockwood à la province d'Ontario, et pour amender l'acte des pénitenciers de 1875, tel qu'amendé dans le comité général, mercredi dernier, est examiné, les amendements adoptés, le bill lu une troisième fois, et passé.

Le bill (No. 64) pour amender les actes concernant la Cour Suprême et la Cour d'Echiquier, est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

La Chambre continue le débat ajourné sur la motion de M. *Cartwright* pour la seconde lecture de la première résolution rapportée du comité des voies et moyens, et la motion en amendement de Sir *John A. Macdonald*, laquelle motion était comme suit: " que la dite résolution ne soit pas maintenant lue une seconde fois, mais qu'il soit *résolu*,—Que cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du Canada, et sur la motion de M. *Wood*, en amendement au dit amendement, que tous les mots après " *Résolu* " soient retranchés et remplacés par les suivants: " Que vu qu'il a été jugé nécessaire de prélever un revenu additionnel, cette Chambre est d'opinion que les intérêts du pays seraient mieux servis par l'imposition de droits additionnels sur les articles et les marchandises qui peuvent être produits dans le Canada, ce qui procurerait une protection plus considérable tout en assurant le surplus de revenu requis."

Et de nouveaux débats s'élevant, à 6 heures p. m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à 7 heures et demie, p. m.

7.30 P. M.

(*L'ordre du jour pour les bills privés est appelé en vertu de la règle* 19.)

Les bills suivants sont séparément examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois, et passés, savoir :—

No. 8, pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer International de St. François et Mégantic en celui de Compagnie du chemin de fer International, et pour autres fins.

No. 35, concernant la compagnie du chemin de fer Ottawa, Vaudreuil et Montréal.

No. 9, concernant la compagnie du pont du Sud du Canada.

No. 14, pour amender les divers actes incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston.

La Chambre continue alors le débat antérieur, ajourné.

Et de nouveaux débats s'élevant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

SAMEDI, 10 mars 1877.

Et les débats continuant, les dits débats sont, sur motion de M. *Fleming*, ajournés.

La Chambre alors s'ajourne à 12.20 a.m., jusqu'à lundi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Metcalfe*—Lundi prochain—MOTION pour qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé : " Acte pour conserver aux électeurs du village de Stouffville le droit d'être représentés dans le Parlement."

M. *Mills*—Mardi prochain—MOTION pour qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte des territoires du Nord-Ouest de 1875."

M. *Pope* (Queen's)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état de tout argent payé pour services légaux ou dépenses légales à l'Ile du Prince-Edouard, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à présent, avec la date de ces paiements, les personnes auxquelles ils ont été faits et pour quels services.

M. *Pope* (Queen's)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état montrant les noms de tous les officiers du gouvernement à l'Ile du Prince-Edouard, spécifiant la nature de leurs emplois, la date de leur nomination et le montant de leur salaire.

M. *Forbes*—Lundi prochain—S'il ne serait pas dans l'intérêt public de forcer les propriétaires d'établissement où l'on prépare le homard, à prendre des licenses, et à payer un honoraire pour l'obtenir, ainsi qu'on l'exige maintenant des propriétaires de trappes à poissons.

M. *Orton*—Lundi prochain—MOTION qu'il est important, dans l'intérêt public, et pour obtenir une connaissance complète de la situation financière du Canada, que des rapports annuels soient faits au Parlement, relativement au nombre d'hypothèques sur biens, meubles et immeubles, le montant de ces hypothèques sur ces deux espèces de biens, le taux d'intérêt payé dans chaque cas, ainsi que l'intérêt payé aux différentes sociétés de construction et autres sociétés de prêt, ce rapport devant être fait sous serment.

M. *Robitaille*—Lundi prochain—MOTION pour faire mettre devant cette Chambre papiers et correspondances au sujet de l'abolition du bureau de poste dans le voisinage de l'église de St. Jean l'Evangiliste de la Nouvelle.

M. *Bowman*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état montrant le nombre total de journaux et les feuilles périodiques, dans chaque comté et cité du Canada, qui ont payé le port sur les journaux expédiés du " bureau de publication," avec le revenu entier obtenu durant l'année dernière—l'état devant être fait de la même manière que celui produit à la dernière session.

M. *Rochester*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un rapport concernant le nombre d'alambics saisis par les officiers du revenu du Canada en 1873, 1874 et 1875, avec les dates de ces saisies, le lieu où elles ont été faites et leur valeur.

No. 21.

OTTAWA, VENDREDI, 9 MARS 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1

VOTES ET DÉLIBÉRATIO

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C

1877.

No. 22.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 12 MARS 1877.

La prière est récitée.

M. l'Orateur met devant la Chambre, une liste des actionnaires de la banque Ontario, à la date du 1er ultimo, et de la banque de Yarmouth, N.-E., à la date du 27 ultimo, sous les dispositions de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, section 12.

Aussi,—des états généraux et rapports des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de Beauce, Beauharnois, Kamouraska, Terrebonne et Bedford, pour 1876,—et un état supplémentaire pour l'année 1875.

Dix pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De MM. *A.* et *J. Maguire*, marchands, et autres, de Steep Creek, comté de Guysborough, de *Edward E. Binet*, marchand, et autres, d'Arichat ; de *William Crichton*, marchand, et autres, de West Arichat, comté de Richmond ; et de *W. W. Bown*, et autres, de Cow Bay, comté du Cap Breton, Nouvelle-Ecosse ; demandant séparément que la Chambre prenne en considération l'opportunité d'élargir le canal St. Pierre, de manière à y admettre les plus gros navires et steamers océaniques, et que la profondeur de l'eau soit poussée jusqu'à vingt pieds, et les écluses agrandies en proportion.

De *J. P. Bull* et autres, cultivateurs, du Canada ; demandant que le bill maintenant devant la Chambre pour incorporer la grange fédérale des protecteurs de l'industrie agricole, devienne loi.

La pétition de *John A. Macdonald* et autres, de Queen's County, Ile du Prince-Edouard, demandant un crédit d'argent pour la construction d'un brise-lames à la barre est du havre de Grande Tracadie, est lue.

Et motion étant faite que la dite pétition soit reçue ;

M. l'Orateur décide :—" Que conformément à la règle 85, qui exige les signatures d'au moins trois pétitionnaires sur la page contenant la conclusion de la pétition, et la page où se trouve la conclusion de la dite pétition ne portant aucune signature, elle ne peut pas être reçue."

Les pétitions de *Charles Dickson*, et *John Martell*, de Main-à-Dieu, Cap Breton, demandant la construction d'un brise-lames à l'entrée du havre de Main-à-Dieu ; et de *C. B. Bowman* et autres, de Windsor et du voisinage, comté de Hants, Nouvelle-Ecosse, demandant une subvention en faveur d'un steamer qui devra naviguer dans le bassin de Minas, entre St. Jean, Nouveau-Brunswick, et Windsor, Nouvelle-Ecosse, et arrêter à Parrsborough, dans le comté de Cumberland, sont lues.

Et motion étant faite que les dites pétitions soient reçues;

M. l'Orateur décide:—"Que l'octroi des conclusions des dites pétitions devant entraîner une dépense de l'argent public, elles ne peuvent pas être reçues."

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente le deuxième rapport de ce comité, rapportant les bills suivants *avec amendements*, savoir:

No. 30, pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes Union d'Halifax, Nouvelle-Ecosse;

No. 31, pour autoriser et faciliter la liquidation de la banque Métropolitaine; et

No. 32, concernant la banque Jacques-Cartier.

M. *Mills* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 5 courant, un rapport concernant les terres cédées par le gouvernement du Canada au gouvernement de Manitoba, pour des chemins.

Et,—conformément à l'ordre de la Chambre du 19 ultimo, copies de tous papiers et correspondances au sujet de la distribution des terres des Métis dans la province de Manitoba.

Sur motion de M. *Archibald*, le comité nommé pour faire une enquête sur les comptes du chemin de fer du Nord et son prolongement, obtient la permission d'engager un sténographe pour prendre les témoignages qui pourraient être entendus devant ce comité.

Sur motion de M. *Laurier*, le comité spécial chargé de faire une investigation sur l'administration de la justice dans le district de Richelieu, dans la province de Québec, obtient la permission d'employer un sténographe; et que le dit sténographe reçoive, outre le salaire ordinaire, ses frais de voyage à Ottawa, aller et retour.

Les deux bills suivants sont séparément présentés, lus la première fois et remis, pour une seconde lecture, à demain, savoir:

Par M. *Metcalfe*—Bill No. 70, pour conserver aux électeurs du village de Stouffville le droit de continuer à être représentés dans le Parlement suivant les divisions électorales respectives dans lesquelles ils étaient placés avant l'incorporation de ce village.

Par M. *Jones* (Halifax,)—Bill No. 71, pour abroger l'acte 36 *Victoria*, chapitre 47, intitulé: "Acte concernant les poids et mesures."

Les bills suivants sont séparément examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés, savoir:

No. 28, concernant la compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara.

No. 25, pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne du câble Atlantique.

No. 43, pour autoriser la compagnie de transport et de chemin de fer Union à réduire son capital versé.

Le bill No. 12, pour accorder de nouveaux pouvoirs à la compagnie de houille et de chemin de fer de Springhill e tParrsborough (à responsabilité limitée), est examiné en comité général, amendé, rapporté et adopté, et remis pour la troisième lecture, à demain.

Les ordres suivants de la Chambre sont adressés aux officiers qu'il appartient, et des adresses votées à Son Excellence, savoir:

Par M. *Macdonell* (Inverness)—Ordre de la Chambre pour la production de tous rapports et plans faits par les ingénieurs, sous la direction du gouvernement du Canada, relativement au havre de Port Hood, dans le comté d'Inverness.

Par M. *Ross* (Middlesex)—Ordre de la Chambre pour un état des dépôts du gouvernement dans les différentes banques du Canada pour chaque trimestre depuis le 1er janvier 1872 au premier janvier 1877 inclusivement, ainsi que dans les agences de ces banques et autres banques à Londres, spécifiant les montants déposés en fidéi-commis et le taux d'intérêt qu'ils portent.

Par M. *Dewdney*—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant copie de toute correspondance relativement à la nomination de *G. G. Norris* comme député-percepteur des douanes à Kootenay, dans la Colombie-Britannique, et aussi copie de toutes recommandations données en sa faveur.

Par M. *Dewdney*—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour la production de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et M. *C. T. Dupont* ou toute autre personne, relativement à son inspection des diverses stations de douane entre Victoria et Kootenay, en 1876, avec la copie des instructions données à M. *Dupont*, et son rapport.

M. *Stephenson* propose qu'une adresse soit votée Son Excellence le Gouverneur-Général pour copies de tous les ordres en Conseil passés, correspondances et documents écrits subséquemment au 1er octobre 1876, relativement à la pension de retraite ou allocation accordée à la veuve ou aux parents de *Edwin Larwell*, autrefois employé du gouvernement du Canada, et décédé.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Par M. *White* (Renfrew)—Ordre de la Chambre pour copies de toute la correspondance échangée entre le département des Travaux Publics et l'ingénieur préposé au canal de la Culbute, au sujet de la pétition de *Elizabeth Sullivan*, du township de Pembroke, dans le comté de Renfrew, demandant une indemnité pour les dommages qu'elle prétend avoir éprouvée par suite de la construction d'une digue au dit canal de la Culbute, ainsi qu'une copie du rapport de l'ingénieur relativement à la demande contenue dans cette pétition.

Par M. *Shibley*—Ordre de la Chambre pour un état indiquant la quantité et le prix du terrain acheté dans le but de construire et de maintenir la division du canal Rideau d'Ottawa à Kingston,—ainsi que pour toutes les copies des baux ou marchés en vertu desquels on a disposé de tous les pouvoirs d'eau formé par ce canal.

M. *Jones* (South Leeds) propose que l'ordre de la Chambre du 12 ultimo, déposé sur la table le 23 ultimo, pour copie de tous les ordres en Conseil et de toutes les instructions ou ordres du département des Travaux Publics, concernant la destruction par force, en juillet dernier, de la digue appelée la digue de la Puissance, sur le lac Devil, dans le comté de Addington, et pour copies de tous les rapports faits par les ingénieurs ou aucun ingénieur ou employé du gouvernement, avec toute correspondance relative à la dite digue, à sa destruction ou reconstruction, soit imprimé, et qu'un nombre extra de copies soient imprimées pour l'usage des membres.

La dite motion est alors déférée au comité collectif des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement, conformément à la règle 94.

Par M. *McDonald* (Cap Breton)—Ordre de la Chambre pour copie du rapports du maître de havre de Little Glace Bay, N. E., pour l'année expirée le 31 décembre 1876, montrant le montant de droits perçus, les noms de tous les batiments qui ont payés ces droits, aussi toute la correspondance relative au bureau du maître de havre de Little Glace Bay, N. E.

Par M. *Rochester*—Adresse à Son Excellence pour copies de toute correspondance entre le gouvernement et le conseil du comté de Carleton, relativement à un pont sur la rivière Rideau, au village de Wellington.

Aussi—Ordre de la Chambre pour copies de toutes les instructions données par le département du Revenu de l'Intérieur à ses officiers dans tout le Canada tant par lettres que par télégrammes relativement au temps où le droit sur le malt doit être mis à effet.

Par M. *Flynn*—Adresse de la Chambre pour copies de tous ordres en Conseil rendus, et de tous contrats passés durant l'année 1876, relativement au creusement du canal St. Pierre.

M. *Campbell* propose qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de toute correspondance concernant la destitution de *Malcolm Matheson* comme maître de poste à Little Narrows, comté de Victoria, dans l'année 1874.

Et un débat s'élevant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Par M. *Campbell*—Ordre de la Chambre pour copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement sur la possibilité de creuser le havre de la Baie d'Aspy, Victoria, de manière à admettre des navires d'un certain tonnage, pendant l'année 1872.

Par M. *Tupper*—Ordre de la Chambre pour copies de toute correspondance échangée entre la veuve *Sarah Graham* et le gouvernement, relativement à une demande de secours qu'elle a faite par suite de la réduction du salaire et du décès subséquent de feu *William Graham*, en son vivant messager de cette Chambre.

Par M. *Domville*—Ordre de la Chambre pour un état détaillé indiquant les quantités, espèces et prix des machines, locomotives, toitures, ponts, tables tournantes, clous, boulons et autres effets importés en Canada pour l'usage du chemin de fer Intercolonial et le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, et admis en franchise, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'au 1er janvier 1877, avec les noms des importateurs ou des fournisseurs, l'endroit d'où ils ont été importés et le droit d'entrée.

Par M. *Rochester*—Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance entre le gouvernement et le conseil du comté de Carleton relativement à un pont sur le déversoir à la Grande Ile.

Par M. *Tupper*—Adresse à Son Excellence pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial et le gouvernement fédéral, et entre celui-ci et le gouvernement de la province de la Nouvelle-Ecosse, relativement au grand sceau de la province qui a été apposé sur tous les documents qui le requéraient depuis la Confédération.

Par M. *White* (Renfrew)—Ordre de la Chambre pour un état indiquant: 1o. les noms des maîtres de glissoires dans l'emploi du département des Travaux Publics, à chacune des stations sur la rivière Outaouais et ses tributaires, le 1er juillet 1876; 2o. les salaires ou rénumérations payés à chacun des dits maîtres des glissoires pour l'année expirée le 1er juillet 1876; 3o. le nombre de pièces de bois et de billots de sciage qui sont passés dans les glissoires à chacune de ces stations, pendant l'année expirée le 1er juillet 1876.

Par M. *Burpee* (Sunbury)—Ordre de la Chambre pour copies de tous les rapports faits par l'ingénieur ou les ingénieurs chargés des travaux publics, au sujet des améliorations effectuées dans la navigation de la rivière St. Jean, N. B., depuis le mois de juin 1871, ainsi qu'au sujet de la quantité de dragage accompli depuis cette date sur les battures d'Oromucto (ainsi nommées), et de l'état actuel de la navigation en cet endroit.

Par M. *Costigan*—Ordre de la Chambre pour copies de toute correspondance échangée entre le gouvernement et les sauvages à Tobique, ou toute autre personne les représentant, relativement à la nomination d'un agent résidant en cet endroit.

Par M. *Cimon*—Ordre de la Chambre pour la production devant cette Chambre de toutes requêtes et correspondances relativement à l'octroi par le gouvernement de la Puissance d'une somme d'argent pour aider à la construction du chemin de fer de Québec au lac St. Jean.

Par M. *DeCosmos*—Ordre de la Chambre pour copies de toutes les soumissions reçues depuis le mois de novembre dernier, par le département des Postes, pour le transport des malles dans la Colombie-Britannique, avec les noms des soumissionnaires et de leurs cautions; et aussi, pour copies de toutes les dépêches télégraphiques et lettres reçues ou envoyées par le même département à cet égard.

La Chambre alors s'ajourne à 11.05 P.M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Blake*—Mercredi prochain—MOTION pour qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé: "Acte pour étendre l'acte concernant les marques de commerce et les dessins de fabrique aux provinces de l'Ile du Prince-Edouard et de la Colombie-Britannique.

M. *Blake*—Mercredi prochain—MOTION pour qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé: "Acte pour assurer la détention des prisonniers dans les endroits où les prisons communes ne sont pas sûres."

M. *Blake*—Mercredi prochain—MOTION pour qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des chemins de fer de 1868."

M. *Guthrie*—Mercredi prochain—BILL pour amender l'acte concernant le larcin et les autres offenses semblables.

M. *Caron*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'armer tous les régiments de carabiniers avec la carabine courte à baïonette de Howard.

M. *Caron*—Mercredi prochain—Pourquoi le gouvernement ne distribue pas comme autrefois aux officiers de la force de milice et spécialement aux officiers-commandants, copies des ordres généraux publiés dans la *Gazette Officielle*?

M. *Blake*—Mercredi prochain—MOTION pour qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé: "Acte pour amender la loi concernant les appels de condamnations portées par les juges de paix."

M. *Blake*—Mercredi prochain—MOTION pour qu'il soit permis de présenter un bill intitulé: "Acte pour décrèter des dispositions contre le mauvais usage d'armes à feu."

M. *Blake*—Mercredi prochain—Bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour la suppression des maisons de jeu."

M. *Stephenson*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un rapport concernant les permis de pêche dans la rivière Tamise depuis la digue Gardiner, à l'entrée de la rivière Tamise, avec les noms des personnes auxquelles ils ont été accordés, pour les années 1875 et 1876, les prix payés pour chacun de ces permis respectivement et les noms des personnes auxquelles ces permis ont été accordés.

M. *Irving*—Mercredi prochain—MOTION pour permission de présenter un acte concernant les timbres les billets promissoires et les lettres de change.

Hon M. *Smith* (Westmoreland)—Mercredi prochain—Comité général pour examiner la résolution suivante :—Qu'il est opportun d'amender l'acte 36 *Victoria*, chap. 61, concernant la commission du havre de Montréal, en abrogeant le tarif actuel de péages et de droits sur les batiments qui entrent dans ce havre et sur les marchandises et autres choses débarquées ou expédiées à bord de ces batiments, à partir du 1er avril prochain, en y substituant un nouveau tarif qu'il soumettra alors à la considération du comité, et en donnant à la dite commission pouvoir d'attirer ou de modifier de temps en temps le dit tarif avec le consentement et l'approbation du Gouverneur en Conseil.

M. *Pope* (Queen's)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état de tous les montants payés pour impressions quelconques faites à l'Ile du Prince-Edouard, durant les années 1874, 1875 et 1876 respectivement, le dit état devant mentionner la nature de chaque ouvrage et les noms de toutes les personnes qui l'ont fait.

M. *Robitaille*—Mercredi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant copie de toutes correspondances, rapports, papiers et records concernant le renouvellement du contrat pour le transport de la malle entre Campbelton et Paspebiac, près de six mois avant l'expiration du dit contrat, et sans avoir demandé de soumissions—aussi copie du contrat.

M. *McCarthy*—Mercredi prochain—ADRESSE pour copies de toute correspondance échangée entre le département des douanes et tout officier de douane relativement à toute demande faite pour obtenir la permission de se porter candidat à toute charge quelconque dans une corporation, entre les dates suivantes, savoir : entre le 1er juillet 1875 et le 1er janvier 1877.

No. 42.

OTTAWA, LUNDI, 12 MARS 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

122

No. 23.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 13 MARS 1877.

La prière est récitée.

M. l'Orateur met devant la Chambre, copies des règles générales et des ordres adoptés par les juges des Cours Suprême et d'Echiquier, depuis la dernière session, conformément aux dispositions de la section 79 de l'acte de la Cour Suprême et d'Echiquier, et à la section 14 de l'acte relatif à la pétition de droit, de 1876.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Laflamme*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente le troisième rapport de ce comité, rapportant le bill No. 45, pour incorporer la Compagnie de traverse du St. Laurent et du chemin de fer du Pacifique, *avec des amendements.*

M. *Mackenzie* présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 15 ultimo, un état des accidents qui sont arrivés sur le chemin de fer Intercolonial, dans le comté de Northumberland; du nombre de bestiaux qui ont été tués par les locomotives sur ce chemin de fer, avec un état indiquant les causes de tels accidents, soit que ces accidents soient arrivés par le manque de clôture le long de la ligne de tel chemin, ou autrement, avec une liste des réclamations produites par les propriétaires des bestiaux tués ou blessés, ainsi que des sommes payées au sujet de telles réclamations, avec un état de celles qui ont été rejetées, et des raisons pour lesquelles elles ont été ainsi rejetées, et aussi une déclaration énonçant si c'est l'intention du gouvernement d'ériger sur la ligne de ce chemin de fer une clôture dans les endroits où il n'en existe pas actuellement, dans les environs de la ville de New-Castle.

Aussi,—conformément à l'ordre de la Chambre du 15 ultimo, un état des ventes mensuelles de billets de saison et de communication à chaque station de l'Intercolonial, pour une période de 18 mois avant le 31 décembre dernier.

Aussi,—conformément à l'ordre de la Chambre du 15 ultimo, un état indiquant toutes les réclamations faites contre le chemin de fer Intercolonial pour dommages ou pertes quelconques subis par certaines personnes durant l'année 1876 et dont le dit chemin de fer est la cause, et faisant connaître les paiements faits ou les règlements intervenus.

Aussi,—conformément à l'ordre de la Chambre du 19 ultimo, un état indiquant chaque somme d'argent payée à *F. J. Bernard*, écuier, entrepreneur de la ligne télégraphique dans la Colombie-Britannique, depuis le 10 février 1875; indiquant aussi pourquoi chaque telle somme d'argent lui a été ainsi payée, et donnant les estimés et pièces justificatives, rapports et ordres en vertu desquels chaque telle somme lui a été ainsi payée.

Aussi,—conformément à l'ordre de la Chambre du 19 ultimo, un état de tous les montants payés jusqu'à cette date relativement à l'achat de 50,000 tonnes de rails d'acier, liens, etc., pour le chemin de fer du Pacifique, avec les dates de tels paiements, ainsi que les charges et commissions payées sur ces rails jusqu'à leur livraison dans le Canada, et toutes les sommes qui restent encore dues sur le dit achat.

Aussi,—en réponse à une adresse du 19 ultimo, copies de toute correspondance qui peut avoir eu lieu entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses officiers et *F. J. Bernard*, écuier, entrepreneur de la ligne télégraphique de la Colombie-Britannique, depuis le 26 mai 1875; et aussi, de tout ordre départemental et ordre en Conseil depuis la même date, relativement à la construction ou à l'entretien de cette ligne télégraphique, ou en rapport avec les réclamations faites par le dit *F. J. Bernard* par suite de l'ordre qui lui fut donné le 9 avril 1875, de cesser les travaux de la ligne du télégraphe dans la Colombie-Britannique.

Aussi,—conformément à l'ordre de la Chambre du 7 courant, le rapport de l'ingénieur relativement à l'examen du havre Eagle, dans le comté d'Elgin, dans le but de constater s'il peut servir de port de refuge, avec un plan de ce havre.

Sur motion de M. *Trow*, le comité permanent de l'immigration et de la colonisation obtient la permission d'employer un sténographe pour prendre les témoignages devant le comité.

Sur motion de M. *Jetté*, l'ordre de la Chambre du 28 ultimo, renvoyant le bill No. 33 pour incorporer "La Société de Construction St. Jacques" comme société de construction permanente, et pour autres fins, au comité permanent des divers bills privés, est déchargé, et le dit bill déféré au comité permanent des banques et du commerce.

M. *Huntington* présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 29 mars 1876; copie de toutes soumissions, correspondance et documents de quelque nature que ce soit, entre l'inspecteur des bureaux de poste pour la division de Québec, le département des postes à Ottawa et aucune autre personne, se rattachant au contrat pour transporter la malle entre la jonction de Scott, dans le comté de Beauce, et la paroisse de St. Bernard, dans le comté de Dorchester.

Le bill No. 56, pour la prévention des jeux sur certaines voies de transport publiques, est lu une troisième fois, et passé.

Le bill No. 41, pour établir une Cour de Juridiction Maritime dans la province d'Ontario, est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général pour jeudi prochain.

Le bill No. 60, pour amender l'acte de faillite de 1875 et l'acte l'amendant, est aussi lu une seconde fois, et remis à jeudi prochain, pour être soumis à un comité général.

Sur motion de M. *Blake*, la Chambre se forme en comité général pour examiner certaines propositions concernant le salaire du juge de la Cour Maritime d'Ontario.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

1o. *Résolu*—Qu'il est opportun de décréter que le juge de la Cour de Juridiction Maritime, dans la province d'Ontario, ne recevra pas d'honoraires, mais qu'il recevra un traitement de soixante piastres, clair et exempt de toutes réductions quelconques, par année, et au *pro rata* pour toute période moindre qu'une année, lequel traitement lui sera payé à même les deniers non affectés formant partie du fonds consolidé du Revenu du Canada, de la même manière que les traitements des autres juges.

2o. *Résolu*—Qu'il est opportun de décréter provisoirement que tout juge subrogé de la Cour de Juridiction Maritime, dans la province d'Ontario, pourra, s'il est domicilié ailleurs qu'à Toronto, recevoir des émoluments qui seront de temps en temps fixés par le Gouverneur en Conseil, et fournis par les honoraires des plaideurs, payables en vertu d'un tarif qui sera de temps à autre établi et modifié par le Gouverneur en Conseil, et que les honoraires payables par les plaideurs en vertu de ce tarif, seront remis par l'officier chargé de les recevoir, au Receveur-Général, et formeront partie du fonds consolidé du Revenu; et les émoluments du juge subrogé seront payés à même ces honoraires.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont, en conséquence, rapportées, lues une seconde fois, et adoptées, et renvoyées au comité général sur le bill No. 41, pour établir une Cour de Juridiction Maritime dans la province d'Ontario.

Sur motion de M. *Burpee* (St. Jean), la Chambre se forme en comité général pour examiner une certaine résolution concernant l'acte des douanes, 31 *Victoria*, chapitre 6.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu—Qu'il est opportun d'amender l'acte concernant les douanes, 31 *Victoria*, chapitre 6, de manière à établir de meilleures dispositions pour la déclaration des batiments à leur entrée et à leur sortie.

La déclaration des convois de chemins de fer aux stations sur les frontières, à leur entrée et à leur sortie.

Pour établir de meilleures dispositions dans le but d'obtenir des états corrects des exportations par terre et par eau.

Pour donner plus de sûreté au Revenu relativement aux entrepôts et au commerce d'entrepôt du Canada; et pour refondre l'acte ainsi amendé et les amendements faits à cet acte par tous autres actes, tels amendements n'affectant pas le tarif des droits.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

M. *Burpee* (St. Jean), présente alors un bill No. 19, pour amender et refondre, tels qu'amendés, les actes concernant les douanes, lequel est lu la première fois, et remis pour la seconde lecture à jeudi prochain.

M. *Blake* présente, en réponse à une adresse d'hier, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement Impérial et le gouvernement fédéral, et entre celui-ci et le gouvernement de la province de la Nouvelle-Ecosse, relativement au grand sceau de la province qui a été apposée sur tous les documents qui le requéraient depuis la Confédération.

La Chambre continue le débat ajourné sur la motion de M. *Cartwright* pour la seconde lecture de la première résolution rapportée du comité des voies et moyens, et la motion en amendement de Sir *John A. Macdonald*, laquelle motion était comme suit: "que la dite résolution ne soit pas maintenant lue une seconde fois, mais qu'il soit *résolu*,—Que cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du Canada, et sur la motion de M *Wood*, en amendement au dit amendement, que tous les mots après "*Résolu*" soient retranchés et remplacés par les suivants: "Que vu qu'il a été jugé nécessaire de prélever un revenu additionnel, cette Chambre est d'opinion que les intérêts du pays seraient mieux servis par l'imposition de droits additionnels sur les articles et marchandises qui peuvent être produits dans le Canada, ce qui procurerait une protection plus considérable tout en assurant le surplus de revenu requis."

Et le débat continuant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

MERCREDI, 14 mars 1877.

Et le débat continuant encore, il est ajourné, sur motion de M. *Mills*.

La Chambre alors s'ajourne à 1.40 a.m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Dewdney*—Jeudi prochain—Demandera au ministre des Travaux Publics, si c'est l'intention du gouvernement de faire le tracé de toute la ligne du Pacifique depuis Burrard's Inlet à Tête Jaune Cache avant de fixer la route à travers la Colombie-Britannique.

M. *Smith* (Westmoreland)—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour examiner les résolutions suivantes: Qu'il est opportun d'amender les actes pour l'amélioration et l'administration du havre de Québec et l'acte du pilotage de 1873: 1o. en modifiant les taux payables sur les bateaux-remorqueurs et les steamers qui entrent dans le port de Québec, et en décrétant de meilleures dispositions pour assurer le paiement des péages de ce havre; 2o. en autorisant les commissaires du havre à imposer des pénalités n'excédant pas $100 ou un emprisonnement n'excédant pas soixante jours pour l'infraction de leurs règlements; 3o. en donnant aux commissaires le pouvoir d'imposer, à leur discrétion, aux pilotes, une amende n'excédant pas $100, au lieu de les suspendre ou de les destituer pour certaines offenses; et 4o. en autorisant les commissaires à substituer des taux suivant le poids ou la mesure à ceux maintenant imposés ou à les commuer, mais pas au-delà des montants maintenant autorisés, excepté avec le consentement du Gouverneur en Conseil.

OTTAWA, MARDI, 13 MARS 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

No. 24.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 14 MARS 1877.

La prière est récitée.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Charles A. M. Globensky*, écuier, du village de St. Eustache, province de Québec ; demandant que le bill maintenant devant le Parlement, concernant La Banque Jacques-Cartier, ne devienne pas loi, à moins qu'il ne soit amendé de manière à sauvegarder tous ses droits.

Du conseil de ville d'Iberville ; demandant que la charte qui accorde à l'honorable *Robert Jones* et à ses héritiers, le monopole d'un pont de péages sur la rivière Richelieu, ne soit pas renouvelée, mais que la dite corporation soit autorisée à acheter le dit pont.

Du révérend M. *J. B. Dupuy* et autres, de la paroisse de St. Sébastien ; et du révérend *T. St. Aubin*, curé, et autres, de la paroisse de St. George de Henriville, comté d'Iberville ; demandant que la charte qui accorde à l'honorable *Robert Jones* et à ses héritiers, le monopole d'un pont de péages sur la rivière Richelieu, ne soit pas renouvelée, à moins que les péages sur le dit pont, ne soient réduits de moitié.

De *John McMaster* et autres ; de *Malcolm McAuly* et autres, de Malagawatch ; de *William Hamilton* et autres, de Marble Mountain ; de *Robert McDougall*, shérif, et autres, de Port Hood ; de *George C. Lawrence* et autres, de Port Hastings, comté de Inverness ; de *Donald McDonald* et autres, de Loch Lomond, et de *Patrick White* et autres, de Grandigue, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse ; demandant séparément que la Chambre prenne en considération l'opportunité d'élargir le canal St. Pierre, de manière à y admettre les plus gros navires et steamers océaniques, et que la profondeur de l'eau soit poussée jusqu'à vingt pieds, et les écluses agrandies en proportion.

M. *Mackenzie* présente, en réponse à l'ordre de la Chambre du 12 courant, copies de toute correspondance échangée entre la veuve *Sarah Graham* et le gouvernement, relativement à une demande de secours qu'elle a faite par suite de la réduction du salaire et du décès subséquent de feu *William Graham*, en son vivant messager de cette Chambre.

Aussi,—en réponse à une adresse du 21 ultimo, copies de tous ordre en Conseil autorisant la construction des écluses ou canaux du Fort Francis ou s'y rapportant, tous les papiers, correspondance et instructions aux ingénieurs, et rapports des ingénieurs et autres, faisant voir les avantages qui résulteraient de cet ouvrage public, et donnant une estimation de son coût et du coût de tout l'ouvrage nécessaire pour atteindre l'objet qu'on se propose en construisant ce canal.

M. *MacDonnell* (Inverness), du comité permanent des divers bills privés, présente le deuxième rapport de ce comité, rapportant le bill No. 26 pour conférer la propriété et les pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de fer de Pickering à *James Harris McClellan, avec amendements.*

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente le troisième rapport de ce comité, rapportant les bills suivants *avec amendements*, savoir :—

No. 34, pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance agricole d'Ottawa.

No. 52, pour amender de nouveau l'acte incorporant la compagnie d'assurance maritime mutuelle du Canada.

No. 57, pour autoriser la compagnie d'assurance Royale Canadienne, à réduire son capital social, et pour autres fins.

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), le cinquième rapport du comité collectif des impressions des deux Chambres est adopté, excepté le dernier paragraphe qui recommande, " que, après la session actuelle du " Parlement, les votes et délibérations de la Chambre des Communes soient préparés et imprimés, de ma- " nière qu'ils puissent être transformés en journal, comme les procès-verbaux du Sénat, dans l'espérance " que par là on obtiendra plus d'économie et de rapidité."

Un message est reçu du Sénat, donnant son concours au bill No. 24, pour amender la loi concernant le larcin et autres offenses semblables, *sans amendement.*

Aussi,—donnant son concours au bill No. 23, pour étendre à l'Ile du Prince-Edcuard certaines lois criminelles maintenant en force dans les autres provinces du Canada, *avec un amendement.* (Sur motion de M. *Blake*, le dit amendement est examiné et adopté).

Aussi,—avec le bill suivant (No. 72), intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie d'imprimerie du *Globe*," auquel le concours de cette Chambre est demandé. (Sur motion de M. *Blain*, le dit bill est lu une première fois.—Seconde lecture, *vendredi prochain.*)

Les bills suivants sont présentés, lus une première fois et remis à *vendredi prochain*, pour une seconde lecture, savoir :

Par M. *Irving*—Bill No. 73, concernant les timbres sur les billets promissoires et les lettres de change

Par M. *Mills*—Bill No. 74, pour amender l'acte des territoires du Nord-Ouest, de 1875.

Et les bills suivants sont présentés, lus une première fois, et remis à *demain* pour une seconde lecture, savoir :

Par M. *Blake*—Bill No. 75, pour étendre l'acte concernant les marques de commerce et les dessins de fabrique aux provinces de l'Ile du Prince-Edouard et de la Colombie-Britannique.

Aussi,—Bill No. 76, pour amender l'acte des chemins de fer de 1868.

Aussi,—Bill No. 77, pour pourvoir à la détention des prisonniers dans les endroits où les prisons communes ne sont pas sûres.

Aussi,—Bill No. 78, pour amender la loi concernant les appels de condamnations portées par les juges de paix.

Aussi,—Bill No. 79, pour décréter des dispositions contre le port d'armes à feu.

Aussi,—Bill No. 80, pour amender l'acte pour la suppression des maisons de jeu.

Par M. *Guthrie*—Bill No. 81, pour amender l'acte concernant le larcin et autres offenses semblables.

M. *Blake* présente, en réponse à une adresse du 15 ultimo, copies de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, depuis l'établissement de la Confédération, au sujet du désaveu d'actes provinciaux, ou de la décision prise sur les bills provinciaux réservés.

M. *Laurier* propose que le comité spécial nommé pour s'enquérir de l'administration de la justice dans le district de Richelieu, dans la province de Québec, soit autorisé à faire imprimer les témoignages entendus devant le dit comité, pour l'usage des membres.

La dite motion est alors soumise au comité collectif des impressions des deux Chambres, en conformité de la règle 94.

M. *DeCosmos* propose qu'un comité spécial de douze membres soit nommé pour s'enquérir des progrès faits dans l'exploration de la ligne du chemin de fer du Pacifique, avec pouvoir de quérir personnes et papiers et de rapporter de temps en temps.

Et la question étant mise aux voix, elle est rejetée, sur division.

M. *Casey* propose qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de l'état actuel du service civil et du mode de nommer et d'examiner les candidats aux emplois, dans le but de constater si on ne pourrait pas trouver de meilleurs moyens pour assurer la nomination de personnes qualifiées et, en général, l'efficacité du service, avec pouvoir de quérir personnes, papiers et documents, le dit comité devant se composer de MM. *Archibald, Aylmer, Charlton, Colby, De St. Georges, Kirkpatrick, Killam, MacDougall* (Elgin)

McDougall (Renfrew), *Roscoe*, *Wright* (Pontiac), *Church*, *Paterson*, *Burpee* (Sunbury), et de l'auteur de la motion, dont cinq formeront un quorum, et que le dit comité ait le pouvoir de faire rapport à la Chambre de ses observations sur le sujet, ainsi que des témoignages entendus devant lui.

Et des débats s'élevant, les dits débats sont, sur motion de M. *Mitchell*, ajournés.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle* 19.)

Les bills suivants sont examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois, et passés, savoir

No. 30, pour incorporer la compagnie d'assurance maritime Union d'Halifax, Nouvelle-Ecosse.

No. 31, pour faciliter et autoriser la liquidation de la banque Métropolitaine.

No. 32, concernant La Banque Jacques-Cartier.

No. 45, pour incorporer la compagnie de traverse du St. Laurent et du chemin de fer du Pacifique.

Le bill No. 53 pour décréter de nouvelles dispositions pour l'établissement et l'administration de sociétés de construction dans la province de Québec, est lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

M. *Trow* propose que le bill No. 69 pour déclarer les polices d'assurances sur la vie non confiscables, soit lu une seconde fois.

Et un débat s'élevant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre, l'ordre du jour déchargé et le bill retiré.

Le bill No. 21 pour amender l'acte 37 *Victoria*, chapitre 57, concernant les sociétés de construction permanentes dans Ontario, est lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

La Chambre, sur motion de M. *Smith* (Westmoreland), décide de se former, *demain*, en comité général pour examiner la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il est opportun d'amender l'acte 36 *Victoria*, chapitre 61, concernant la commission du havre de Montréal, en abrogeant le tarif actuel de péages et de droits sur les batiments qui entrent dans ce havre et sur les marchandises et autres choses débarquées ou expédiées à bord de ces batiments, à partir du 1er avril prochain, en y substituant un nouveau tarif qu'il soumettra alors à la considération du comité, et en donnant à la dite commission pouvoir d'attirer ou de modifier de temps en temps le dit tarif avec le consentement et l'approbation du Gouverneur en Conseil.

La Chambre se forme en comité général pour examiner une certaine résolution concernant le transport de l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de Truro et Pictou, etc.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu—Qu'il est opportun d'autoriser le Gouverneur en Conseil à faire des arrangements pour mettre à exécution le transfert de l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de Truro et Pictou, pour donner suite à des négociations entamées avec le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et la compagnie de chemin de fer et de houille d'Halifax et du Cap Breton, en vertu des résolutions passées par cette Chambre, le 19 mai 1874, et dans ce but de décréter :—

1o. Que le dit embranchement de chemin de fer, avec le terrain qui lui est nécessaire, ainsi qu'aux stations et bâtisses en dépendant, mais sans le matériel roulant, peut être transporté à la personne ou compagnie qui construira une ligne de chemin de fer de New Glasgow au détroit de Canso, et fournira le matériel roulant et tous les accessoires nécessaires, et un bateau-traversier à vapeur convenable pour traverser le dit détroit, le tout à la satisfaction du ministre des Travaux Publics.

2o. Que possession temporaire du dit embranchement puisse être donnée à la personne ou compagnie avec laquelle le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse aura contracté pour la construction du dit prolongement jusqu'au dit détroit, et l'installation du dit bateau-traversier, aussitôt que telle personne ou compagnie aura dépensé pas moins de $400,000, à la satisfaction du ministre des Travaux Publics, sujet à la rentrée en possession du gouvernement du Canada du dit embranchement de chemin de fer et au remboursement des recettes nettes du dit embranchement, dans le cas où les conditions susdites ne seraient pas remplies par telle personne ou compagnie qui donnera des cautions suffisantes pour l'accomplissement de ces conditions et pour le paiement de tous dommages résultant de leur inexécution, à la satisfaction du ministre des Travaux Publics, telle inexécution devant mettre fin à tout arrangement pour le transfert absolu du dit embranchement de chemin de fer.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

M. *Mackenzie* présente alors un bill No. 82, pour autoriser le transfert de l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de Truro et Pictou à la personne ou compagnie qui construira une ligne de chemin de fer de New-Glasgow au détroit de Canso; et pourvoyant à ce qu'un bateau-traversier convenable soit mis sur le détroit.—Seconde lecture, *demain*.

Le bill No. 65, décrétant des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs, est lu une seconde fois, et renvoyé au comité général, pour *demain*.

Le bill No. 67, pour amender la loi concernant l'incorporation de compagnies par actions, constituées par lettres patentes, est lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

La Chambre alors s'ajourne à 10.30 P.M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Mousseau*—Mercredi prochain—Qu'une humble adresse soit votée à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant copies de toute correspondance, lettres ou télégrammes échangés entre le gouvernement et les propriétaires de terrains dans le voisinage de l'élargissement projeté du canal Lachine, depuis le 1er mars 1875 jusqu'au 10 mars 1877;—aussi copies de tous ordres donnés aux ingénieurs de fournir des informations à ces propriétaires, et de toutes demandes de ces mêmes propriétaires pour informations soit au gouvernement, aux ingénieurs ou au département des Travaux Publics, quant à la quantité de terrain requise pour tel élargissement, entre les mêmes dates, 1er mars 1875 au 10 mars 1877;—aussi, copies de toutes offres, propositions et arrangements soumis par les mêmes propriétaires au gouvernement, aux ingénieurs ou au département des Travaux Publics, et de toutes offres, propositions et arrangements soumis par le gouvernement, les ingénieurs ou le département des Travaux Publics à ces mêmes propriétaires, entre les mêmes dates, du 1er mars 1875 au 10 mars 1877;—aussi, copies de tous rapports faits par des arbitres ou évaluateurs sur la valeur des terrains de ces mêmes propriétaires riverains du dit canal, entre les même dates, du 1er mars 1875 au 10 mars 1877;—aussi, copie de tous rapports faits par les ingénieurs au gouvernement ou au département des Travaux Publics sur la valeur des mêmes terrains et sur les offres, propositions ou arrangements faits ou proposés par ces propriétaires au gouvernement ou par le gouvernement à ces mêmes propriétaires, entre les mêmes dates, du 1er mars 1875 au 10 mars 1877;—aussi, copies de tous contrats intervenus entre ces mêmes propriétaires, et le gouvernement ou le département des Travaux Publics au sujet des terrains requis pour l'élargissement du canal Lachine, entre le 1er mars 1875 et le 10 mars 1877.

M. *Goudge*—Lundi prochain—ADRESSE à Son Excellence pour la production de la correspondance échangée pendant les trois dernières années entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et le gouvernement du Canada, relativement à l'abolition de droits de phares sur les batiments canadiens.

M. *Laflamme*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour examiner la résolution suivante:

Qu'il est opportun d'amender l'acte 38 *Victoria*, chapitre 34, concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction, en abrogeant la section douze, et en autorisant le Gouverneur en Conseil à fixer le nombre des inspecteurs qui devront être employés dans chaque département du bureau du surintendant, le nombre dans le département du bois de construction carré ne devant pas dépasser dix-huit, et d'accorder des annuités ne dépassant pas $200 par année aux inspecteurs-mesureurs employés le 1er mai 1876, mais dont les services ne seront plus requis ou qui seront devenus incapables par l'âge ou les infirmités de remplir leurs devoirs, telles annuités à être payées à même le fonds de surplus du bureau d'inspection et de mesurage, ou, si tel fonds n'existe pas, à même le fonds du revenu consolidé du Canada; et aussi, de régler les honoraires chargés au bureau d'inspection et de mesurage de manière à ce qu'un salaire moyen de sept cent piastres soit accordé à chaque inspecteur-mesureur.

M. *Laflamme*—Quand la Chambre se formera de nouveau en comité général sur la résolution concernant le Revenu de l'Intérieur,—la résolution additionelle suivante:

Résolu—Qu'il est opportun de fixer comme suit les honoraires que paieront le malteur pour des licenses:

(*a*) Pour une license de première classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire deux mille cents et au-dessus de malt, pendant un mois de travail, $200 (deux cents dollars).

(*b*) Pour une license de seconde classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire 2,500 et pas plus de 2,000 cents de malt, pendant un mois de travail, $150 (cent cinquante dollars).

(*c*) Pour une license de troisième classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire 1,000 et pas plus de 1,500 cents de malt, pendant un mois de travail, $100 (cent dollars).

(*d*) Pour une license de quatrième classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire 500 et pas plus de 1,000 cents de malt, pendant un mois de travail, $50 (cinquante dollars).

M. *Mitchell*—Vendredi prochain—Le gouvernement est-il prêt à dire si le gouvernement américain a nommé son commissaire des pêcheries, tel que stipulé dans le traité de Washington, et si oui, qui est-il ? Aussi, le gouvernement anglais a-t-il nommé son commissaire, si oui, qui est-il ? Aussi, le troisième commissaire a-t-il été choisi ou nommé, par qui, et qui est-il ?

M. *Cunningham*—Lundi prochain—ADRESSE à Son Excellence pour la production de toute la correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique, concernant la nomination d'un juge de Cour de comté pour le district de New Westminster, à la place de *Arthur T. Bushby*, écuier, décédé.

No. 24.

OTTAWA, MERCREDI, 14 MARS 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

No. 25.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 15 MARS 1877.

La prière est récitée.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De MM. *Thomas Robertson* et Cie.,et autres ; demandant qu'aucun changement ne soit fait dans le tarif relativement aux tubes, mais qu'ils soient laissés sur la liste des articles admis en franchise avec l'acier et d'autres articles de même nature.

De *A. J. McEachen* et autres, de Irish Cove, comté du Cap Breton ; demandant que la Chambre prenne en considération l'opportunité d'élargir le canal St. Pierre, de manière à y admettre les plus gros navires et steamers océaniques, et que la profondeur de l'eau soit poussée jusqu'à vingt pieds, et les écluses agrandies en proportion.

M. *Smith* (Westmoreland) présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 7 courant, des états montrant en détail le coût de la construction du phare au havre de refuge à Rondeau, en vertu d'un contrat accordé par soumission ; les soumissions reçues et de qui ; si la soumission la plus basse a été acceptée ; le montant payé pour extras dans la construction d'un brise-lames sur la rive du lac en face du phare, et si ces extras ont été faits par soumissions publiquement annoncées, avec le nom du contracteur qui a fourni l'huile à ce phare, le coût de cette huile par gallon, et le montant de la perte causée par le feu à ce phare, l'automne dernier, et la correspondance y relative, soit de la part du gardien du phare ou de l'inspecteur du gouvernement.

M. *Laflamme*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente le quatrième rapport du dit comité, rapportant le bill No. 46 pour incorporer la compagnie du câble Union, *avec amendements*, lequel bill le comité a fait ré-imprimer, tel qu'amendé.

M. *Young*, du comité permanent des comptes publics, présente le deuxième rapport de ce comité qui est comme suit :

Qu'il appert des pièces justificatives maintenant devant lui que des sommes considérables d'argent ont été payées de temps en temps à *T. W. Anglin*, membre de la Chambre des Communes, pour impressions et papeterie, pendant qu'il était membre de cette Chambre.

Le comité demande qu'il lui soit permis de rapporter les copies des dites pièces justificatives et documents à la Chambre.

(*Pour les dites pièces justificatives voir l'appendice du journal*).

Sur motion de M. *Smith* (Westmoreland), la Chambre décide de se former en comité général, vendredi prochain, pour examiner la résolution suivante:

Résolu—Qu'il est opportun d'amender les actes pour l'amélioration et l'administration du havre de Québec et l'acte du pilotage de 1873: 1o. en modifiant les taux payables sur les bateaux remorqueurs et les steamers qui entrent dans le port de Québec, et en décrétant de meilleures dispositions pour assurer le paiement des péages de ce havre; 2o. en autorisant les commissaires du havre à imposer des pénalités n'excédant pas $100 ou un emprisonnement n'excédant pas soixante jours pour l'infraction de leurs règlements; 3o. en donnant aux commissaires le pouvoir d'imposer, à leur discrétion, aux pilotes, une amende n'excédant pas $100, au lieu de les suspendre ou de les destituer pour certaines offenses; et 4o. en autorisant les commissaires à substituer des taux suivant le poids ou la mesure à ceux maintenant imposés ou à les commuer, mais pas au-delà des montants maintenant autorisés, excepté avec le consentement du Gouverneur en Conseil.

La Chambre continue le débat ajourné sur la motion de M. *Cartwright* pour la seconde lecture de la première résolution rapportée du comité des voies et moyens, et la motion en amendement de Sir *John A. Macdonald*, laquelle motion était comme suit: "que la dite résolution ne soit pas maintenant lue une seconde fois, mais qu'il soit *résolu*,—Que cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du Canada, et sur la motion de M *Wood*, en amendement au dit amendement, que tous les mots après "*Résolu*" soient retranchés et remplacés par les suivants: "Que vu qu'il a été jugé nécessaire de prélever un revenu additionnel, cette Chambre est d'opinion que les intérêts du pays seraient mieux servis par l'imposition de droits additionnels sur les articles et marchandises qui peuvent être produits dans le Canada, ce qui procurerait une protection plus considérable tout en assurant le surplus de revenu requis."

Et le débat continuant; et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

VENDREDI, 16 mars 1877.

M. *DeCosmos* propose que le débat soit ajourné, laquelle proposition est rejetée.

Et la question étant mise aux voix sur l'amendement de M. *Wood*, comme amendement à l'amendement proposé par Sir *John A. Macdonald*, il est rejeté sur la division suivante:

POUR:

Messieurs

Baby,	Donahue,	McDonald (*Cap Breton*),	*Plumb*,
Benoit,	Dugas,	McDougall(*Trois-Rivières*),	Pope (*Compton*),
Blanchet,	Farrow,	McKay, (*Colchester*),	Robillard,
Bowell,	Ferguson,	Macmillan,	Robinson,
Brooks,	Flesher,	McCallum,	Robitaille,
Brown,	Fraser,	McGreevy,	Rochester,
Cameron,	Gaudet,	McQuade,	Rouleau,
Campbell,	Gibbs (*Ontario nord*),	Masson	Roy,
Caron,	Gibbs, (*Ontario sud*),	Mitchell,	Schultz,
Cimon,	Gill,	Moffat,	Stephenson,
Colby,	Haggart,	Monteith,	Thompson (*Cariboo*),
Costigan,	Harwood,	Montplaisir,	Tupper,
Currier,	Hurteau,	Mousseau,	Wallace, (*Norfolk*),
Cuthbert,	Irving,	Norris,	White, (*Hastings*),
Daoust,	Jetté,	Orton,	White, (*Renfrew*),
DeCosmos,	Jones (*Leeds*),	Ouimet,	Wood,
Desjardins,	Kirkpatrick,	Palmer,	Workman,
Devlin,	Lanthier,	Pinsonneault,	Wright, (*Ottawa*),
Dewdney,	Little,	Platt,	Wright (*Pontiac*).—78.
Domville,	Macdonald, (*Kingston*)		

CONTRE:

Messieurs

Appleby,	Christie,	Holton,	Pickard,
Archibald,	Church,	Horton,	Pope, (*Queens, I. P. E.*),
Aylmer,	Cockburn,	Huntington,	Pouliot,
Bain,	Coffin,	Jones (*Halifax*),	Power,

Barthe,
Béchard,
Bernier,
Bertram,
Biggar,
Blackburn,
Blain,
Blake,
Bolduc,
Borden,
Borron,
Bourassa,
Bowman,
Buell,
Burk,
Burpee, (*St. Jean*),
Burpee, (*Sunbury*),
Carmichael,
Cartwright,
Casey,
Casgrain,
Cauchon,
Charlton,
Cheval,
Coupal,
Cunningham,
Davies,
Dawson,
Delorme,
De St. Georges,
DeVeber,
Dymond,
Ferris,
Fiset,
Fleming,
Flynn,
Fréchette,
Galbraith,
Geoffrion,
Gibson,
Gillies,
Gillmor,
Goudge,
Guthrie,
Hagar,
Hall,
Higinbotham,
Kerr,
Killam,
Kirk,
Laflamme,
Lajoie,
Landerkin,
Laurier,
Macdonald, (*Toronto*),
MacDonnell, (*Inverness*),
MacDougall (*Elgin*),
McDougall, (*Renfrew*),
MacKay (*Cap Breton*),
Mackenzie,
McCraney,
McIntyre,
McIsaac,
McNab,
Metcalfe,
Mills,
Oliver,
Paterson,
Perry,
Pettes,
Richard,
Ross (*Durham*),
Ross (*Middlesex*),
Ross, (*Prince-Edouard,*)
Ryan,
Scatcherd,
Scriver,
Shibley,
Sinclair,
Smith, (*Peel*),
Smith, (*Selkirk*),
Smith, (*Westmoreland*),
Snider,
St. Jean,
Taschereau,
Thibaudeau,
Thompson, (*Haldimand*),
Thomson, (*Welland*),
Trow,
Vail,
Wallace, (*Albert*),
Yeo,
Young.—109.

Et la question étant mise aux voix sur l'amendement de Sir *John A. Macdonald ;*

M. *Orton* propose comme amendement, que tous les mots après *résolu* dans le dit amendement soient retranchés et remplacés par les mots suivants :

" Que cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas jugé à propos, en donnant à toute les autres industries la considération qui leur est due, de remanier le tarif des douanes de manière à protéger les cultivateurs contre les résultats désavantageux des relations douanières injustes et inégales qui existent entre le Canada et les Etats-Unis, relativement à l'échange des produits agricoles, et à placer en même temps ce pays dans une meilleure position pour négocier une réciprocité juste et équitable dans l'échange de ces produits entre le Canada et les Etats-Unis :"

Et un débat s'élevant, M. *Borron* propose que le débat soit ajourné ; laquelle proposition est rejetée sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Baby,
Benoit,
Bernier,
Blanchet,
Borron,
Bowell,
Brooks,
Bunster,
Cameron,
Campbell,
Caron,
Cimon,
Colby,
Costigan,
Cuthbert,
Daoust,
Davies,
DeCosmos,
Desjardins,
Dewdney,
Domville,
Donahue,
Dugas,
Farrow,
Ferguson,
Flesher,
Fraser,
Gaudet,
Gibbs (*Ontario Nord*),
Gibbs (*Ontario Sud*),
Gill,
Haggart,
Harwood,
Hurteau,
Jones (*Leeds*),
Kirkpatrick,
Lanthier,
Little,
Macdonald (*Kingston*).
MacDonnell (*Inverness*),
McDougall (*Trois-Rivières*),
McKay (*Colchester*),
Macmillan,
McCallum,
McGreevy,
McQuade,
Masson,
Mitchell,
Moffat,
Monteith,
Montplaisir,
Mousseau,
Orton,
Ouimet,
Palmer,
Pinsonneault,
Platt,
Plumb,
Pope (*Compton*),
Pope (*Queens, P.E. I.*),
Robinson,
Robitaille,
Rochester,
Rouleau,
Roy,
Schultz,
Smith (*Selkirk*),
Stephenson,
Thompson (*Cariboo*),
Tupper,
Wallace (*Norfolk*),
White (*Hastings*),
White (*Renfrew*),
Wright (*Ottawa*),
Wright (*Pontiac*).—75.

CONTRE.

Messieurs :

Appleby,
Archibald,
Aylmer,
Bain,
Cockburn,
Coffin,
Coupal,
Cunningham,
Huntington,
Irving,
Jetté,
Jones (*Halifax*),
Pouliot,
Power,
Richard,
Robillard,

Barthe,	Church,	Horton,	Pickard,
Béchard,	Currier,	Kerr,	Ross (*Durham*),
Bertram,	Dawson,	Kiliam,	Ross (*Middlesex*),
Biggar,	Delorme,	Kirk,	Ross (*Prince-Edouard*),
Blackburn,	De St. Georges,	Laflamme,	Ryan,
Blain,	DeVeber,	Lajoie,	Scatcherd,
Blake,	Devlin,	Landerkin,	Scriver,
Bolduc,	Dymond,	Laurier,	Shibley,
Borden,	Ferris,	Macdonald (*Toronto*),	Sinclair,
Bourassa,	Fiset,	Macdougall (*Elgin*),	Smith (*Peel*),
Bowman,	Fleming,	McDougall (*Renfrew*),	Smith (*Westmoreland*),
Brouse,	Flynn,	McKay (*Cap-Breton*),	Snider,
Buell,	Fréchette,	Mackenzie,	St. Jean,
Burk,	Galbraith,	McCraney,	Taschereau,
Burpee (*St. Jean*),	Geoffrion,	McIntyre,	Thibaudeau,
Burpee, (*Sunbury*),	Gibson,	McIsaac,	Thompson (*Haldimand*),
Carmichael,	Gillies,	McNab,	Thompson (*Welland*),
Cartwright,	Gillmour,	Metcalfe,	Trow,
Casey,	Goudge,	Mills,	Vail,
Casgrain,	Guthrie,	Norris,	Wallace (*Albert*),
Cauchon,	Hagar,	Oliver,	Wood,
Charlton,	Hall,	Paterson,	Workman,
Cheval,	Higinbotham,	Perry,	Yeo,
Christie,	Holton,	Pettes,	Young.—112.

Et le débat continuant;

Sur motion de M. *Bowell*, la Chambre s'ajourne à cinq heures moins vingt minutes A. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Barthe*—Mardi prochain—Proposera une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour copie de tous rapports que la compagnie d'assurance la Royale Canadienne a pu faire, avec copie de tout ordre enjoignant à la dite compagnie de faire tels rapports, le tout en conformité au chap. 99, 36 *Victoria*, sect. 16, et le chap. 48, 31 *Victoria*,—aussi, copie de tous rapports concernant les affaires faites pour la dite compagnie d'assurance la Royale Canadienne aux Etats-Unis d'Amérique, le tout en conformité au chap. 48, 31 *Vict.*, des statuts du Canada, et les formules B et C des dits statuts.

M. *Caron*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de la correspondance échangée entre le bureau de la chambre de commerce de Québec et le gouvernement du Canada, au sujet du règlement en force relativement aux lettres non-payé d'avance.

M. *Daoust*—Mercredi prochain—Copie de la correspondance échangée en 1875, entre le gouvernement et *B. J. Bertrand*, et autres personnes, de la paroisse de St. Placide, dans le comté des Deux-Montagnes, et tous documents qui ont pu être adressés au département des Travaux Publics durant la même année, concernant certains travaux qui ont été faits sur la rivière Ottawa, près du quai construit vis-à-vis le dit village de St. Placide.

M. *Daoust*—Lundi prochain—ADRESSE pour copie de tous documents et correspondance ayant rapport à la nomination d'un nouveau maître de poste pour la paroisse de St. Augustin, comté des Deux-Montagnes, et au changement de local du bureau de poste, de la dite paroisse, durant l'année 1875.

M. *Perry*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour les documents montrant quelle somme a été payée par le gouvernement du Canada pour l'achat de terrains dans la province de l'Ile du Prince-Edouard jusqu'à cette date, conformément aux termes de l'Union.

M. *Smith* (Selkirk)—Lundi prochain—Rapport des ingénieurs et toute autre correspondance ou information en possession du gouvernement, qui n'a pas encore été communiquée à la Chambre, relativement à toute exploration faite ou à faire ayant trait à la ligne du chemin de fer du Pacifique, depuis la Rivière Rouge, à l'ouest, au sud du lac Manitoba.

M. *Schultz*—Lundi prochain—MOTION ET RÉSOLUTION—Que dans l'opinion de cette Chambre, une loi prohibitive contre les boissons enivrantes est le seul remède efficace aux maux de l'intempérance, et que c'est le devoir du gouvernement de soumettre une telle mesure à l'approbation du Parlement aussitôt que possible.

No 25.

OTTAWA, JEUDI, 15 MARS 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

No. 26.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 16 MARS 1877.

La prière est récitée.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

D'*Edouard Turgeon*, maire, et autres, de St. Charles, comté de Bellechasse ; demandant que l'amendement de l'acte concernant les poids et mesures soit abrogé.

De *J. Pritchard* et autres, de la paroisse de St. Paul, comté de Lisgar ; de *John Black* et autres, de la municipalité-unie de Kildonan et St. Jean, province de Manitoba ; demandant que l'acte de tempérance de 1864, connu comme l'acte Dunkin, soit étendu à la province de Manitoba.

De *G. Webber*, président, et *William Jolliffe*, secrétaire de la conférence de la Bible Chrétienne ; demandant la passation d'un acte prohibant le commerce des boissons enivrantes.

De *Pierre Curodeau* et autres, pilotes et membres de la corporation des pilotes pour le havre de Québec et plus bas ; demandant que la résolution contenue dans les votes et délibérations du 2 mars courant, proposant certains amendements aux actes concernant la dite corporation, ne soient pas adoptés.

M. *Blake* présente, en réponse à l'adresse du 15 ultimo ; copies de la correspondance échangée entre le gouvernement Impérial et le gouvernement canadien, et qui n'a pas déjà été mise devant la Chambre, concernant le mode d'exercer le pouvoir de désavouer les lois provinciales.

Aussi,—conformément à l'ordre de la Chambre du 29 mars 1876 ; rapport supplémentaire pour copies de la correspondance échangée entre le gouvernement et les censitaires de la seigneurie *Nicolas Rioux*, dans le comté de Rimouski, au sujet de l'impôt qu'ils paient aux seigneurs pour les journées de corvée.

Et,—le rapport annuel, sous les dispositions de l'acte 31 *Victoria*, chapitre 73, section 6, montrant le nombre en moyenne des hommes de la police fédérale employés, durant chaque mois de l'année expirée le 31 décembre 1876 ; le chiffre de leur paie et de leurs dépenses de voyage.

Un message est reçu du Sénat donnant son concours au bill No. 50, pour amender l'acte concernant les salaires de certains juges, *sans amendement.*

M. *Laflamme* présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 12 courant; copies de toutes les instructions données par le département du Revenu de l'Intérieur à ses officiers dans tout le Canada, tant par lettres que par télégrammes, relativement au temps où le droit sur le malt doit être mis à effet.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente le quatrième rapport de ce comité, rapportant le bill No. 36, pour amender et refondre les divers actes concernant l'assurance, *avec amendements.*

M. *Ross* (Middlesex), du comité collectif des impressions des deux Chambres, présente le sixième rapport de ce comité, qui est comme suit:

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada pour obtenir l'opinion de la Cour Suprême relativement au pouvoir de la législature provinciale d'accorder ou de refuser des licenses pour la vente des boissons enivrantes.

Réponse à adresse (Sénat),—Relativement à l'usage qu'on a fait en 1876 d'une partie quelconque des rails d'acier achetés par le gouvernement en 1874 et 1875.

Réponse à ordre,—Montants payés relativement à l'achat de 50,000 tonnes de rails d'acier, etc., pour le chemin de fer du Pacifique, avec les dates des paiements, etc.

Réponse à adresse,—Ordre en Conseil, etc., relativement à la construction des écluses au canal du Fort Francis (sous une forme condensée).

Rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'administration de la justice dans le district de Richelieu, province de Québec (pour distribution seulement).

Le comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés:

Réponse à ordre,—Etat montrant les ventes mensuelle de billets de saison ou de commutation à chaque station du chemin de fer Intercolonial, etc.

Réponse à ordre,—Montrant toutes les réclamations faites contre le chemin de fer Intercolonial pour dommages éprouvés par des individus de la part de ce chemin de fer, en 1876.

Réponse à ordre,—Etat relatif aux accidents qui sont arrivés sur le chemin de fer Intercolonial, dans le comté de Northumberland, et au nombre d'animaux qui ont été tués, etc., etc.

Réponse à ordre,—Correspondance avec les travaillants sur la section 8 du chemin de fer Intercolonial, relativement au non-paiement de leurs gages pour ouvrage fait sous la direction de *John O'Donnell*, agent de *Duncan McDonald*, entrepreneur.

Copie des règles générales et ordres qui ont été faits par les juges des Cours Suprême et d'Echiquier depuis la dernière session.

Arrangement entre les commissaires de l'eau de la cité d'Ottawa et Sa Majesté la Reine *Victoria*, représentée par le ministre des Travaux Publics du Canada, pour fournir de l'eau aux bâtisses publiques.

Réponse à adresse (Sénat),—Etat montrant le coût de la construction du télégraphe du Pacifique.

Réponse supplémentaire à ordre,—Correspondance relative à l'amélioration du havre à l'embouchure de la rivière de l'île Partridge.

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement Impérial, relativement à la nomination de sénateurs pour le Canada.

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance relative à la nomination, l'année dernière, de *Joseph Creighton*, officier de marine pour le port de Lunembourg, N.-E.

Réponse à ordre,—Montrant les noms de tous les vétérans qui ont prouvé leur droit à une part de l'octroi de $50,000, voté l'année dernière, en faveur des miliciens de 1812 et 1815.

Réponse à adresse (Sénat),—Montrant le nombre de tonnes de fret, transportées sur le chemin de fer du gouvernement, dans les provinces maritimes, durant le semestre expiré le 31 décembre 1875, etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance, etc., relative à l'élargissement du canal St. Pierre, dans l'île du Cap Breton.

Réponse à adresse (Sénat),—Etat montrant le montant des billets de banque de la Puissance rachetés en or, du 1er septembre 1874 au 31 décembre 1875, etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Contrat pour le transport des malles de Sa Majesté de Sydney à la baie des Vaches, aux baies de la Petite et de la Grande Glace, et à Bridgeport, dans le comté du Cap Breton, etc.

Réponse à ordre,—Donnant les noms de tous les députés adjudants-généraux et majors de brigade de l'état-major de la force de milice volontaire du Canada, le 1er janvier 1876, où postés, etc.

Réponse à ordre,—Montrant toute somme d'argent payée à *F. J. Bernard*, écuier, entrepreneur de la ligne télégraphique dans la Colombie-Britannique, depuis le 10 février 1875, etc.

Réponse à ordre,—Réponse de l'ingénieur de l'exploration du havre Eagle, dans le comté d'Elgin, pour décider s'il peut servir de havre de refuge.

Réponse à ordre,—Correspondance, etc., relativement au contrat pour le transport de la malle entre la jonction de Scott, dans le comté de Beauce, et la paroisse de St. Bernard, dans le comté de Dorchester.

Réponse à adresse,—Correspondance entre les gouvernements de la Grande-Bretagne et du Canada et le gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse, relativement au grand sceau de la province qui a été apposé sur tous les documents qui le requéraient depuis la confédération.

Réponse à ordre,—Correspondance entre *Sarah Graham*, veuve, et le gouvernement, pour de l'aide vu la réduction du salaire et la mort subséquente de *William Graham*, alors messager de la Chambre.

M. *Cartwright* présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 7 courant, un état indiquant le nombre des billets de banque de la Puissance, du chiffre de une et de deux piastres (payables à Victoria), qui ont été transmis par le gouvernement à l'assistant receveur-général pour la province de la Colombie-Britannique, durant chaque année, depuis l'admission de cette province dans la confédération, ainsi que le nombre de tels billets qui ont été renvoyés pour être annulés, durant chaque année, tel que mentionné.

Sur motion de M. *Laflamme*, la Chambre décide de se former en comité général, *mardi prochain*, pour considérer la résolution suivante :

Résolue, qu'il est opportun d'amender l'acte 38 *Victoria*, chapitre 34, concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction, en abrogeant la section douze, et en autorisant le Gouverneur en Conseil à fixer le nombre des inspecteurs qui devront être employés dans chaque département du bureau du surintendant, le nombre dans le département du bois de construction carré ne devant pas dépasser dix-huit, et d'accorder des annuités ne dépassant pas $200 par année aux inspecteurs-mesureurs employés le 1er mai 1876, mais dont les services ne seront plus requis ou qui seront devenus incapables par l'âge ou les infirmités de remplir leurs devoirs, telles annuités à être payées à même le fonds de surplus du bureau d'inspection et de mesurage, ou, si tel fonds n'existe pas, à même le fonds du revenu consolidé du Canada; et aussi, de répartir les honoraires chargés au bureau d'inspection et de mesurage de manière à ce qu'un salaire moyen de sept cent piastres soit accordé à chaque inspecteur-mesureur.

Le bill No. 65, pour établir des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs, est examiné en comité général, amendé, rapporté, adopté, lu une troisième fois, et passé.

Sur motion de M. *Archibald*, ordre est donné d'envoyer au Sénat un message demandant à leurs honneurs de permettre à l'hon. M. *Macpherson*, l'un de leurs membres, de comparaître et de donner son témoignage devant le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur les allégations contenues dans le rapport et l'enquête de la commission sur le chemin de fer du Nord, relativement à l'application d'argent payable au gouvernement, et aussi de faire une enquête rigoureuse sur les comptes de ce chemin de fer et de son prolongement, de manière à compléter l'enquête commencée et inachevée par la commission.

La Chambre se forme en comité général pour examiner une certaine résolution concernant l'inspection de bateaux-à-vapeur.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu,—Qu'il est opportun d'amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur, 31 *Victoria*, chapitre 65; 32 et 33 *Victoria*, chapitre 39, et 37 *Victoria*, chapitre 30, en diminuant, dans certains cas, le nombre des canots, des appareils de sauvetage, des sceaux à incendie, etc., que les bateaux à vapeur sont obligés d'avoir à leur bord en vertu des dits actes, et de les décharger de certaines autres obligations qui leur sont maintenant imposées ;—et aussi, de substituer au taux ou droit annuel qui leur est maintenant imposé pour le fonds d'inspection, un honoraire d'inspection de huit piastres pour chaque inspection rendue obligatoire par l'acte 31 *Victoria*, chapitre 65, sur les bateaux à vapeur faisant le service des passagers, et excédant cent tonneaux de jaugeage, et de cinq piastres pour toute telle inspection sur tous les bateaux à vapeur faisant le service des passagers, du port de cent tonneaux ou moins, et sur tous autres bateaux à vapeur.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

M. *Smith* (Westmoreland), présente alors un bill No. 83, pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux-à-vapeur; lequel est lu la première fois, et remis pour la seconde lecture à *mardi prochain*.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, et après avoir siégé comme tel pendant quelques temps et avoir fait quelques progrès, le comité se lève et obtient la permission de siéger de nouveau *aujourd'hui*.

Un message est reçu du Sénat, informant cette Chambre que le nom de l'honorable M. *Botsford* a été substitué à celui de l'honorable M. *Allan*, comme membre du comité chargé d'assister M. l'Orateur dans la direction de la bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour représenter cette Chambre comme membre du comité collectif des deux Chambres, relativement à la bibliothèque du Parlement.

Aussi,—donnant son concours aux bills suivants, *sans amendements*, savoir :

No. 18, pour établir de meilleures dispositions concernant l'exploration géologique et d'histoire naturelle du Canada, et pour l'entretien du musée s'y rattachant, et

No. 55, pour établir des dispositions pour l'amélioration de la discipline des prisons.

Aussi,—aux bills suivants présentés devant le dit Sénat, auxquels il demande à cette Chambre de donner son concours, savoir :—

No. 84, intitulé : " Acte pour faire droit à *Walter Scott*."

No. 85, intitulé : " Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*."

Aussi,—communiquant les témoignages entendus devant le comité spécial auquel les dits derniers bills ont été déférés, ainsi que les documents et papiers qui lui ont été soumis, avec prière que ces documents et papiers soient rapportés devant cette Chambre.

M. *Trow* propose que le bill No. 85 du Sénat, intitulé : " Acte pour venir au secours de *Mary Jane Bates*, soit lu une première fois, laquelle proposition est acceptée sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Archibald,
Bain,
Bertram,
Biggar,
Blain,
Blake,
Borden,
Borron,
Bowell,
Bowman,
Buell,
Burk,
Burpee (*St. Jean*),
Burpee (*Sunbury*),
Cameron,
Carmichael,
Cartwright,
Casey,
Charlton,
Christie,
Church,
Cockburn,
Davies,
DeCosmos,
DeVeber,
Domville,
Dymond,
Farrow,
Ferris,
Fleming,
Flesher,
Forbes,
Gibbs (*Ontario nord*),
Gillmor,
Guthrie,
Hall,
Higinbotham,
Kerr,
Kirk,
Little,
Macdonald (*Toronto*),
Macdougall (*Elgin*),
McDougall (*Renfrew*),
McKay (*Colchester*),
McCallum,
McQuade,
Metcalfe,
Mills,
Mitchell,
Monteith,
Norris,
Oliver,
Orton,
Pettes,
Plumb,
Robinson,
Ross (*Durham*),
Ross (*Middlesex*),
Ross, (*Prince-Edouard*),
Schultz,
Scriver,
Smith (*Peel*),
Smith (*Westmoreland*),
Snider,
Thompson (*Cariboo*),
Thompson (*Haldimand*),
Thomson (*Welland*),
Trow,
Wallace (*Albert*),
White (*Hastings*),
White (*Renfrew*),
Workman,
Yeo,
Young.—74.

CONTRE :

Messieurs

Barthe,
Béchard,
Bernier,
Blanchet,
Bolduc,
Bourassa,
Campbell,
Caron,
Casgrain,
Cimon,
Costigan,
Coupal,
Currier,
Desjardins,
Devlin,
Flynn,
Fréchette,
Geoffrion,
Gill,
Holton,
Hurteau,
Jones (*Halifax*),
Jones (*Leeds*),
Lajoie,
Lanthier,
Laurier,
McDonald (*Cap Breton*),
McGreevy,
McIsaac,
Masson,
Pope (*Compton*),
Robillard,
Robitaille,
Rouleau,
Short,
Taschereau,
Wright, (*Ottawa*),—37.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. *Trow*, le dit bill avec les temoignages et les papiers l'accompagnant, est renvoyé à un comité spécial composé de MM. *Trow*, *Macdougall* (Elgin), *Oliver*, *Kerr*, *Brooks*, *Gibbs* (Ontario sud,) *Young*, *Kirkpatrick* et *Mitchell*.

M. *Mills* présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 12 courant; copies de toute la correspondance entre le gouvernement et les Sauvages de Tobique, ou toute personne en leur faveur, relativement à la nomination d'un agent résidant en cet endroit.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle* 19.)

Les bills suivants sont séparément examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois, et passés, savoir :

No. 52, pour amender de nouveau l'acte incorporant la compagnie d'assurance maritime mutuelle du Canada.

No. 57, pour autoriser la compagnie d'assurance Royale Canadienne à réduire son capital social, et pour autres fins.

No. 46, pour incorporer la compagnie du câble Union.

Le bill No. 34 pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance agricole d'Ottawa, est examiné en comité général, et rapporté. Troisième lecture, *lundi prochain.*

Le bill No. 72 du Sénat, intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie d'imprimerie du *Globe*, est lu une seconde fois et déféré au comité permanent des divers bills privés.

(*Le comité des subsides continu à siéger.*)

La résolution suivante est adoptée:

IX.—IMMIGRATION ET QUARANTAINE.

IMMIGRATION ET QUARANTAINE.

	Traitements des agents et employés de l'immigration	$26,550	00
	Traitements des agents voyageurs de l'immigration	13,000	00
	Inspection médicale du port de Québec	2,600	00
	Quarantaine, Grosse-Isle	12,000	00
	do St. Jean	3,000	00
55	do Pictou, N.-E.	800	00
	do Halifax, N.-E.	3,600	00
	do Charlottetown, I. P.-E.	1,000	00
	Pour faire face aux dépenses que nécessiteront d'autres mesures pour la salubrité publique.	20,000	00
	Dépenses contingentes des agences canadiennes et autres agences régulières	24,000	00
	Frais de route des agents voyageurs	14,000	00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau, *lundi prochain.*

La Chambre alors s'ajourne à 11:25 p.m., jusqu'à *lundi prochain.*

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Domville*—Lundi prochain—Quels sont les noms des personnes qui ont acheté des vieux rails ou autres vieux matériaux de l'Intercolonial et qui en étaient en possession, le 30 juin 1876, et quelle en est la valeur, la quantité et la nature?

M. *Domville*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour la production de tous papiers, rapports et correspondances ayant rapport à la destitution de *J. Murray Nase*, maître de poste de Neripis, comté de King, N.-B., avec la pétition des habitants du district, y relative?

M. *Rouleau*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de donner des ordres pour que la malle partant de Québec et destinée à St. Isidore, comté de Dorchester, soit laissée à St. Henri, comté de Lévis, pour de là être conduite en la dite paroisse de St. Isidore?

M. *Gill*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un rapport donnant les noms et dates de nomination des maîtres de havre à Sorel, St. Jean, Trois-Rivières et Lachine, dans la province de Québec, ainsi qu'un compte détaillé de tous les droits collectés par les dits maîtres de havre, depuis le 15 avril 1875 jusqu'à cette date, sous l'autorité de la 38e *Victoria*, chapitre 30, amendant la 37e *Victoria*, chapitre 34, avec les noms des batiments sur lesquels ces droits ont été prélevés, dans chaque année, et les noms des maîtres de ces batiments.

M. *Mills*—Mardi prochain—MOTION pour qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé: "Acte concernant les limites de la province de Manitoba.

M. *Rochester*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état du malt sorti des entrepôts, chaque mois, depuis le 1er juillet 1876 au 28 février 1877.

OTTAWA, VENDREDI, 16 MARS 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.
1877.

No. 27.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 19 MARS 1877.

La prière est récitée.

M. l'Orateur met devant la Chambre les états et rapports généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts d'Arthabaska, Québec et Richelieu, pour 1876.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Pierre Boutin* et autres, de St. Raphaël, et de *Damase Turgeon*, maire, et autres, de St. Etienne de Beaumont, comté de Bellechasse ; demandant la révocation de l'amendement de l'acte concernant les poids et mesures.

De *Jean Gobeil* et autres ; de *F. Joseph Pouliot* et autres, et de *Jean A. Lapointe* et autres, pilotes et membres de la corporation des pilotes pour le havre de Québec et plus bas ; demandant que la résolution contenue dans les votes et délibérations du 2 mars courant, proposant certains amendements aux actes concernant la dite corporation, ne soit pas adoptée.

De *R. M. Rolph* et autres, ex-sergents de l'état-major du bataillon provisoire d'infanterie à Osborne ; exposant certains griefs, et demandant que la Chambre prenne les faits en considération et agisse relativement à ces faits suivant la loi et la justice.

M. *MacDonald* (Inverness), du comité permanent des divers bills privés, présente le troisième rapport de ce comité, rapportant le bill No. 42, pour autoriser la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et collecter certains péages dans le havre de la dite ville, *sans amendements*. Le comité recommande aussi que l'honoraire et les autres frais payés sur ce bill soient remboursés, vû que les travaux déjà faits et qu'on a l'intention de faire seront d'un grand avantage public à cette localité.

Et les bills suivants *avec amendements*, savoir :—

Bill No. 72, du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie d'imprimerie du *Globe*."

Et bill No. 22, pour incorporer la " Grange fédérale des protecteurs de l'industrie agricole."

Sur motion de M. *Gillies*, ordre est donné de rembourser l'honoraire et les autres frais payés sur le bill précédent No. 42.

M. *Huntington* présente, en réponse à l'adresse du 7 courant; copies des documents ou correspondances relativement au moyen de mettre le Canada dans une position aussi favorable que celle de tout pays étranger, sous les dispositions de l'union postale faite à Berne, le 6 octobre 1874.

M. *Cartwright* présente, conformément à un ordre de la Chambre du 1er courant; un rapport montrant tous les montants transportés, par ordres en Conseil, à la fin de l'année fiscale, sous l'autorité du chapitre 2 de l'acte de la dernière session, les ordres en Conseil, les balances périmées non dépensées dans les trois mois de cette date, avec un état de tous les montants transportés par ordres en Conseil du 1er juillet 1867, montrant les sommes véritablement dépensées dans chaque cas et l'autorité parlementaire les autorisant.

M. *Smith* (Westmoreland) présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 1er courant; un rapport montrant le coût total du steamer *Northern Light*, avec un compte détaillé de toutes dépenses relatives à ce steamer, jusqu'au 31 janvier dernier.

Aussi,—conformément à une adresse du 15 ultimo; copies de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement Impérial au sujet de la législation concernant la marine marchande; des instructions données à M. *William Smith*, député du ministre de la marine et des pêcheries lors de sa mission récente en Angleterre, concernant le même sujet, ainsi que toute la correspondance s'y rattachant, échangée entre le dit député et le gouvernement Impérial ou quelqu'un de ses officiers; et avec toute la correspondance concernant telle mission, échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries et le dit député, avec le rapport de ce dernier au sujet de cette mission.

Aussi,—en réponse à l'adresse du 7 courant; correspondance entre le gouvernement du Canada, le gouvernement Impérial et autres personnes et gouvernements relativement au droit imposé sur les batiments canadiens vendus en France, avec les clauses des traités de commerce récents entre le Royaume-Uni et la France, qui permettent la vente en France de batiments enregistrés dans le Royaume-Uni, à des conditions plus favorables que celles des batiments enregistrés dans le Canada.

Et,—en réponse à une adresse du 2 mars 1876; un rapport relativement aux démarches faites par le gouvernement concernant l'établissement d'une ligne de communication à la vapeur, durant l'hiver, entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme, conformément aux termes de l'union entre cette Ile et le Canada, ainsi que la correspondance et les copies des contrats avec différentes personnes, dans le but de réaliser cet objet.

M. *McCarthy* propose que le bill No. 84, intitulé: "Acte pour faire droit à *Walter Scott*," soit maintenant lu une première fois, et la dite proposition est adoptée sur la division suivante.

POUR:

Messieurs

Appleby,	Davies,	Killam,	Pettes,
Archibald,	Dawson,	Kirk,	Platt,
Bain,	DeCosmos,	Kirkpatrick,	Plumb,
Bertram,	DeVeber,	Little,	Pope (*Queens, P. E. I.*),
Blackburn,	Dewdney,	Macdonald (*Kingston*),	Robinson,
Blain,	Dymond,	Macdonald (*Toronto*),	Rochester,
Blake,	Farrow,	Macdougall (*Elgin*),	Roscoe,
Borden,	Ferris,	McDougall (*Renfrew*),	Ross (*Middlesex*),
Bowman,	Fleming,	McKay (*Cap-Breton*),	Schultz,
Brouse,	Flesher,	McKay (*Colchester*),	Scriver,
Burk,	Forbes,	McCarthy,	Sinclair,
Burpee (*St. Jean*),	Galbraith,	McCraney,	Smith (*Peel*),
Burpee (*Sunbury*),	Gibbs (*Ontario Nord*),	McLeod,	Smith (*Westmoreland*),
Cameron,	Gibbs (*Ontario Sud*),	McNab,	Snider,
Campbell,	Gibson,	McQuade,	Thompson (*Cariboo*),
Carmichael,	Gillies,	Mills,	Thompson (*Haldimand*),
Cartwright,	Gillmour,	Mitchell,	Thompson (*Welland*),
Charlton,	Goudge,	Moffat,	Trow,
Christie,	Guthrie,	Monteith,	Vail,
Church,	Hagar,	Norris,	Wallace (*Albert*),
Cockburn,	Haggart,	Oliver,	White (*Renfrew*),
Coffin,	Higinbotham,	Palmer,	Wood,
Cunningham,	Kerr,	Paterson,	Workman—92.

CONTRE:

Messieurs

Bannatyne,	Colby,	Irving,	Pope (*Compton*),
Benoit,	Coupal,	Jones (*Halifax*),	Pouliot,
Bernier,	Currier,	Lajoie,	Power,
Blanchet,	Daoust,	Lanthier,	Robillard,

Bolduc,	Desjardins,	Laurier.	Rouleau,
Bourassa,	De St. Georges,	Macdonald (*Cornwall*),	Short,
Brooks,	Devlin,	McDonald (*Cap Breton*),	St. Jean,
Caron,	Fiset,	MacDonnell (*Inverness*),	Taschereau,
Casgrain,	Flynn,	McDougall (*Trois-Rivières*),	Thibaudeau,
Cauchon,	Fréchette,	McIntyre,	Wright (*Ottawa*),
Cheval,	Gaudet,	McIsaac,	Wright (*Pontiac*).—47.
Cimon,	Hurteau,	Perry,	

Le bill est en conséquence, lu la première fois.

M. *McCarthy* propose que le dit bill, l'enquête et les papiers l'accompagnant soient renvoyés à un comité spécial composé de MM. *McCarthy, Cameron, Robinson, Trow, Young, Oliver, Kerr, McDougall* (Renfrew), et *Kirkpatrick*, et la dite proposition est adoptée sur la même division, et le comité spécial nommé en conséquence.

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), le sixième rapport du comité collectif des deux Chambres, relativement aux impressions du Parlement, obtient le concours de la Chambre.

Le bill No. 34 pour amender l'acte incorporant la Compagnie d'Assurance Agricole d'Ottawa, est lu la troisième fois, et passé.

Le bill No. 26 pour céder les pouvoirs et la propriété de la Compagnie par actions du havre et du chemin de fer de Pickering à *Harris McClellan*, est examiné en comité général et rapporté, et renvoyé, sur motion de M. *Gibbs* (Ontario sud), au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill No. 12 pour accorder de nouveaux pouvoirs à la compagnie de houille et du chemin de fer de Springhill et Parrsborough, étant lu,

M. *Blake* propose que le dit bill ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques; la dite proposition est adoptée et le bill renvoyé en conséquence au dit comité.

Sur motion de M. *Laurier*, une adresse est votée à Son Excellence pour copies des ordres en Conseil et correspondance depuis la dernière session entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec relativement au personnel judiciaire du district de Montréal.

Sur motion de M. *Campbell*, il est *résolu* qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production des plans du contrat pour la construction du havre d'Ingonish, comme partie du contrat, ainsi que du rapport de l'ingénieur, consentant à une réduction dans les plans et spécifications, avec la correspondance sur ce sujet, le montant payé pour le contrat, le montant payé pour les extras et le montant encore réclamé pour extras, le nombre de pieds que les travaux s'étendent dans la direction de la mer, tel que désigné dans le contrat et les plans, le montant payé au surintendant *McLeod* pour surveiller ces travaux.

Sur motion de M. *Fiset*, une adresse est votée à Son Excellence pour la production de la correspondance échangée entre le gouvernement et le Grand-Tronc, au sujet des arrangements pris avec ce dernier pour permettre aux chars de l'Intercolonial de passer sur la section de ce chemin de fer entre la Rivière-du-Loup et la Pointe-Lévis.

Sur motion de M. *Costigan*, il est *résolu* qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de toute la correspondance entre les mains du gouvernement relativement à la destitution du maître de poste du haut de St. François, dans le comté de Madawaska, Nouveau-Brunswick.

M. *Devlin* propose qu'un comité spécial de neuf membres soit nommé pour s'enquérir et faire rapport sur le fonctionnement pratique du système en vertu duquel le peuple est représenté dans le Parlement, ainsi que des systèmes qui ont été adoptés, ces années dernières, dans d'autres pays, dans le but de remédier à quelques-unes des défectuosités qu'on attribue au système actuel; laquelle proposition est adoptée sur division.

Un message du Sénat a été reçu, adoptant le bill No. 17 pour étendre les dispositions de la section 56 de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque", à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, *sans amendements*.

Aussi,—permettant à l'honorable M. *Macpherson*, l'un de ses membres, de comparaître et de donner son témoignage devant le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur les allégations contenues dans le rapport de l'enquête de la commission sur le chemin de fer du Nord, relativement à l'application d'argent payable au gouvernement, et aussi faire une investigation rigoureuse sur les comptes de ce chemin de fer et de son prolongement, de manière à compléter l'enquête commencée et inachevée par la commission.

Sur motion de M. *Young*, le comité permanent des comptes publics obtient la permission d'employer un sténographe pour prendre les témoignages.

Sur motion de M. *Devlin*, une adresse est votée à Son Excellence pour la production de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses départements et les agents d'émigration postés

en Irlande, au sujet de l'envoi d'émigrants de ce pays au Canada, et sur la manière et dans quelles circonstances des secours pécuniaires ont pu être donnés et dans quelles limites ces secours ont été accordés, et s'ils ont été donnés par tous les agents ou par un seul ; aussi, copies des instructions données aux dits agents sur la manière de remplir leurs fonctions, et les localités fixées pour leurs quartiers-généraux ; aussi, la correspondance échangée avec l'agence de Londres au sujet de l'envoi des immigrants Irlandais au Canada, et la correspondance concernant le transfert à Belfast de l'agent qui demeurait à Manchester et le transfert à Londres de l'agent qui demeurait à Cork, et au sujet des pouvoirs conférés à l'agent stationné dans le Ulster.

M. *Blain* propose qu'il soit *résolu* qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour des états indiquant l'augmentation dans les quantités entre 12 et 14 pieds d'eau en profondeur, dans le canal Welland et les canaux du fleuve St. Laurent, quant aux travaux suivants, savoir :

La maçonnerie,
Le dragage,
Les excavations dans la terre,
Les excavations dans le roc, { 1 pied au-dessus de l'eau, / 1 pied au-dessous de l'eau,
Le bois de charpente,
Les madriers,

avec mention des prix sur lesquels sont basés les calculs dans les rapports des ingénieurs, des sondages qui ont été faits dans le fleuve et les lacs dans le but d'obtenir 14 pieds d'eau.

Et un débat s'élevant, le dit débat est, sur motion de M. *Brouse*, ajourné.

M. *DeCosmos* propose qu'une adresse soit votée à Son Excellence pour que copies de tous les documents relativement aux questions adressées à l'Amirauté en Angleterre, ainsi qu'aux réponses à ces questions au sujet des havres de la terre ferme, dans la Colombie-Britannique, soient déposées devant la Chambre.

Sur motion de M. *DeCosmos*, une adresse est votée à Son Excellence, pour la production de toute correspondance, soit par dépêches télégraphiques ou autrement, relativement au bassin de radoub à Esquimalt, depuis le mois de juillet 1874.

M. *DeCosmos* propose qu'une adresse soit votée à Son Excellence pour la production de toute la correspondance échangée entre le principal secrétaire d'Etat de Sa Mesjesté pour les colonies et le gouvernement du Canada, depuis 1871, relativement à l'aide financière impériale en faveur de la construction du chemin de fer du Pacifique du Canada.

Et un débat s'élevant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

M. *DeCosmos* propose qu'une adresse soit votée à Son Excellence pour la production de toutes les dépêches adressées depuis 1876 au principal Secrétaire d'Etat pour les colonies de Sa Majesté, concernant le chemin de fer du Pacifique, et spécialement une copie de toutes les dépêches sur lesquelles la dépêche de lord *Carnarvon* du 18 décembre 1876, est fondée.

Et un débat s'élevant, le dit débat est ajourné, sur motion de M. *Blake*.

Sur motion de M. *Burk*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état indiquant le titre du gouvernement relativement aux terrains et autres propriétés faisant partie de l'établissement de pisciculture à New Castle, Ontario, et l'étendue de ces terrains et propriétés, ainsi que le montant total dépensé pour les bâtisses et autres améliorations permanentes sur les dits terrains.

Sur motion de M. *Palmer*, il est ordonné qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant les sommes d'argent payées à *C. J. Brydges* pendant l'année expirée le 30 juin 1876, en mentionnant le montant de ses appointements pendant que se construisait le chemin de fer Intercolonial, ainsi que ses appointements pendant qu'il en était l'administrateur, et aussi les dépenses de ses bureaux à Montréal, Ottawa et Moncton, avec en outre ses frais de route pendant la même période.

Sur motion de M. *Gibbs* (Ontario sud), il est *résolu* qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de toute la correspondance concernant la mise à la retraite de *W. Warren*, écr., ci-devant percepteur des douanes au port de Whitby, Ont., et aussi copie des pétitions, des rapports des inspecteurs et des minutes du bureau du trésorier, indiquant la date de cette mise à la retraite.

Sur motion de M. *Blanchet*, il est *résolu* qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état des dépenses encourues par le département des Postes pour le transport des malles en bas de Québec pendant tout le temps que les trains du Grand Tronc ont été arrêtés, par la neige, durant l'hiver de 1874, 1875 et 1876, avec les noms des personnes employées à ce transport, la distance parcourue, le nombre de voyage fait et le montant reçu par chacune d'elles.

La Chambre alors s'ajourne à 11 heures P.M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Blake*—Mercredi prochain—MOTION pour permission de présenter un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des bureaux de poste, de 1875."

M. *Blake*—Mercredi prochain—MOTION que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante:

Qu'il est opportun d'établir des dispositions pour le paiement du coût du transport de la milice active, quand elle est appelée au secours du pouvoir civil, et aussi de décréter que les dépenses causées par le dit appel de la milice active pour aider le pouvoir civil, dans certains cas, puissent être payées en tout ou en partie ou remboursées à même le fonds à être créé par le Parlement du Canada.

M. *Goudge*—Jeudi prochain—Si dans le transport projeté de l'embranchement du chemin de fer du gouvernement de Windsor au chemin de fer des comtés de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, il est stipulé que le tarif des taux pour les passagers et le fret sur cet embranchement, n'excèdera pas les prix chargés pour les mêmes marchandises et les mêmes distances sur le chemin de fer Intercolonial; et si les privilèges des batiments et des expéditeurs au quai du chemin de fer seront les mêmes qu'auparavant.

M. *Perry*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour la production de l'exploration, de l'estimation du plan, et du rapport concernant l'amélioration du havre de Cascumpec, Ile du Prince-Edouard, fait par *Henry F. Perly*, en 1874.

M. *Gill*—Mercredi prochain—MOTION pour qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé: "Acte pour régler le flottage du bois de corde sur la rivière St.-François.

M. *Cimon*—Jeudi prochain—Demandera si c'est l'intention du gouvernement de construire un phare à l'anse St. Jean, sur la rivière Saguenay, afin de guider les vaisseaux entrant dans le dit anse?

M. *Cimon*—Jeudi prochain—Demandera au gouvernement si c'est son intention de révoquer les règlements prohibitant, dans les comtés de Chicoutimi, Saguenay et Charlevoix, la pêche dans les lacs avant le premier février?

M. *Cimon*—Jeudi prochain—Demandera si c'est l'intention du gouvernement de construire de nouveaux phares sur la côte nord du St. Laurent, en bas des Sept Iles à aller au détroit de Bélisle, en vue de rendre la navigation plus sûre?

M. *Cimon*—Jeudi prochain—Demandera si c'est l'intention du gouvernement de mettre dans les estimés supplémentaires une somme de $1000 pour la construction d'un quai à l'anse St. Jean, sur la rivière Saguenay?

M. *Pouliot*—Jeudi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général la priant de faire mettre devant cette Chambre:

1o. Un état des débentures émises par le gouvernement du Canada pour l'acquisition de la bâtisse pour la cour et la prison du district de Kamouraska et la reconstruction de la dite bâtisse après l'incendie.

2o. Un état du coût de la dite bâtisse, de la reconstruction et de son entretien depuis.

3o. Un état des sommes perçues par les taxes imposées sur le dit district pour le fonds des bâtisses et prisons jusqu'au 30 juin dernier.

4o. Un état des sommes payées sur les dites débentures et intérêts, démontrant combien il reste dû sur les dites débentures, si aucune somme est encore due; si non, combien il a été perçu de plus que le montant des dites débentures et intérêts?

No. 27.

OTTAWA, LUNDI, 19 MARS 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

No. 28.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 20 MARS 1877.

La prière est récitée.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Trow*, du comité spécial sur le bill No. 85 du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*," présente le rapport suivant:

Le comité a examiné le dit bill ainsi que l'ampliation du jugement de Son Honneur le juge de la Cour de comté du comté d'Ontario, dans la cause de la Reine vs. *Bates*, avec les témoignages entendus devant un comité du Sénat à qui le dit bill a été déféré, et a décidé de rapporter le bill *sans amendements*.

M. *St. Jean* propose que le rapport du département de la Milice, contenant les noms de tous les vétérans qui ont prouvé leur droit à une part de l'octroi de $50,000 voté à la dernière session, en faveur des miliciens de 1812 et 1815, soit imprimé pour l'usage des membres, vu qu'il complète le rapport pour 1876.

La dite motion est alors soumise au comité collectif des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement, en conformité de la règle 94.

La Chambre se forme en comité général pour examiner une certaine résolution relativement à l'amélioration et à l'administration du havre de Québec et à l'acte du pilotage de 1873.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu—Qu'il est opportun d'amender les actes pour l'amélioration et l'administration du havre de Québec et l'acte du pilotage de 1873: 1o. en modifiant les taux payables sur les bateaux-remorqueurs et les steamers qui entrent dans le port de Québec, et en décrétant de meilleures dispositions pour assurer le paiement des péages de ce havre; 2o. en autorisant les commissaires du havre à imposer des pénalités n'excédant pas $100 ou un emprisonnement n'excédant pas soixante jours pour l'infraction de leurs règlements;

3o. en donnant aux commissaires le pouvoir d'imposer, à leur discrétion, aux pilotes, une amende n'excédant pas $100, au lieu de les suspendre ou de les destituer pour certaines offenses ; et 4o. en autorisant les commissaires à substituer des taux suivant le poids ou la mesure à ceux maintenant imposés ou à les commuer, mais pas au-delà des montants maintenant autorisés, excepté avec le consentement du Gouverneur en Conseil.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, *demain*.

M. *Blake* présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 19 courant ; les plans du contrat pour la construction du havre d'Ingonish, comme partie du contrat, ainsi que du rapport de l'ingénieur, consentant à une réduction dans les plans et spécifications, avec la correspondance sur ce sujet, le montant payé pour le contrat, le montant payé pour les extras et le montant encore réclamé pour extras, le nombre de pieds que les travaux s'étendent dans la direction de la mer, tel que désigné dans le contrat et les plans, le montant payé au surintendant *McLeod* pour surveiller ces travaux.

Les bills suivants sont séparément lus une seconde fois, examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois, et passés, savoir :

No. 75. Pour étendre l'acte concernant les marques de commerce et les dessins de fabrique aux provinces de l'Ile du Prince-Edouard et de la Colombie-Britannique.

No. 76. Pour amender l'acte des chemins de fer de 1868.

No. 77. Pour assurer la détention des prisonniers dans les endroits où les prisons communes ne sont pas sûres.

Les bills suivants sont séparément lus une seconde fois, et renvoyés à un comité général, pour *demain*, savoir :

No. 78. Pour amender la loi concernant les appels de condamnations portées par les juges de paix.

No. 79. Pour établir des dispositions contre l'usage abusif d'armes à feu.

No. 80. Pour amender l'acte pour la suppression des maisons de jeu.

La Chambre se forme en comité général pour examiner certaines résolutions concernant le Revenu de l'Intérieur, etc.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées : —

1o. *Résolu*—Qu'il est opportun d'amender l'" Acte concernant le Revenu de l'Intérieur" et d'imposer un droit de licence de cinquante dollars à chaque importateur ou manufacturier (qui ne sera pas un manufacturier de bière, whisky ou de spiritueux, ou un restificateur de spiritueux) d'alambics, de serpentins, de tonneaux à fermentation ou d'autres appareils propres à la fabrication de la bière, du whisky, et des liqueurs à fermentation ou spiritueux.

2o. *Résolu*—Qu'il est opportun de fixer comme suit les honoraires que paiera le malteur pour des licences :

(*a*) Pour une licence de première classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire deux mille cents et au-dessus de malt, pendant un mois de travail, $200 (deux cents dollars).

(*b*) Pour une licence de seconde classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire 2,500 et pas plus de 2,000 cents de malt, pendant un mois de travail, $150 (cent cinquante dollars).

(*c*) Pour une licence de troisième classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire 1,000 et pas plus de 1,500 cents de malt, pendant un mois de travail, $100 (cent dollars).

(*d*) Pour une licence de quatrième classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire 500 et pas plus de 1,000 cents de malt, pendant un mois de travail, $50 (cinquante dollars).

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, *demain*.

La Chambre se forme en comité général pour examiner une certaine résolution, pour imposer certains droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, etc.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu—Qu'il est opportun d'amender l'" Acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur et pour prévenir la fabrication des substances alimentaires, des boissons et des drogues," en ajoutant les mots suivants à la définition des subtances alimentaires et des boissons falsifiées, contenues dans la première section du dit acte :

" Ou dont quelque partie constituants ou quelqu'ingrédient essentiel a été extrait en tout ou en partie."

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

M. *Laflamme* présente alors un bill No. 86 pour amender "l'Acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur, et pour empêcher la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues," lequel est lu la première fois, et remis pour une seconde lecture à *demain*.

La Chambre se forme en comité général pour examiner certaines résolutions concernant l'inspection des gaz et des compteurs à gaz.

(*En comité.*

Les résolutions suivantes sont adoptées;

1o. *Résolu*, Qu'il est opportun d'amender "l'Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz" en abrogeant la 25ème section du dit acte et en y substituant la suivante:

"25. Il sera permis à tout inspecteur nommé en vertu du présent acte, à la demande de tout acheteur ou vendeur de gaz, qui devra en donner vingt-quatre heures d'avis, par écrit, à l'autre partie au contrat, d'entrer en tout temps raisonnable dans toute maison ou atelier, magasin, cour ou autre lieu quelconque dans son district, où tout gazomètre, étampé ou non étampé, sera posé ou employé, et d'enlever ce gazomètre en causant le moins de dommage que possible; et si, après l'avoir examiné et éprouvé, il appert que ce gazomètre est inexact et frauduleux, ce gazomètre ne sera pas reposé, ni employé davantage, à moins et jusqu'à-ce qu'il ait été modifié et réparé de manière à mesurer et indiquer exactement, et étampé.

"2. Et les frais de l'enlèvement, de la modification, réparation et étampage de ce gazomètre seront payés par la partie contre laquelle la décision aura été rendue, et en pourront être recouvrés."

2o. *Résolu*, Qu'il est opportun, en outre, d'amender le dit acte en y ajoutant le paragraphe suivant à la fin de la section trente-et-une:

"2. Ces épreuves seront faites au moins une fois par semaine, et en sus de ces épreuves hebdomadaires, d'autres épreuves pourront être faites lorsque la quantité de gaz faite par un entrepreneur sera jugée suffisamment grande pour rendre ces épreuves additionnelles nécessaires,—cette nécessité étant déterminée par règlement ou ordre administratif à cet égard."

3o. *Résolu*, Qu'il est opportun en outre d'amender le dit acte en y ajoutant les paragraphes suivants à la fin de la section trente-cinquième:

"2. Les honoraires ainsi déclarés payables pour l'épreuve du pouvoir lumineux et de la pureté du gaz, lorsque ces épreuves seront faites en vertu de quelques règlements généraux à cet égard, seront payés par l'entrepreneur.

"3. Lorsqu'un acheteur demandera qu'il soit fait une épreuve spécial du pouvoir lumineux ou de la pureté du gaz, les honoraires exigibles pour cette épreuve seront payés par celui qui la demandera."

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir *demain*.

M. *Blake* propose que le bill No. 66 pour abroger certaines lois qui font de la violation de certains contrats de louage de service personnel un acte criminel et pour pourvoir à la punition de certaines violations de contrat, soit maintenant lu une seconde fois.

M. *Irving* propose que le bill ne soit pas lu une seconde fois, mais qu'il soit lu une seconde fois d'aujourd'hui à trois mois; laquelle proposition est rejetée sur la division suivante:

POUR:

Messieurs

Baby,	Ferguson,	Macdonald (*Kingston*),	Plumb,
Benoit,	Fraser,	McDonald (*Cap Breton*),	Pope (*Compton*),
Blain,	Gaudet,	Macmillan,	Robinson,
Blanchet,	Gibbs (*Ontario nord*),	McCallum,	Robitaille,
Cameron,	Gibbs (*Ontario Sud*),	McCarthy,	Rochester,
Campbell,	Gill,	McQuade,	Rouleau,
Caron,	Haggart,	Masson,	Stephenson,
Cimon,	Hurteau,	Monteith,	Thompson (*Cariboo*),
Cuthbert,	Irving,	Montplaisir,	Tupper,
Daoust,	Jones (*Leeds*),	Mousseau,	White (*Hastings*),
Desjardins,	Lanthier,	Pinsonneault,	Wood.—46.
Domville,	Little,		

CONTRE:

Messieurs

Appleby,	Church,	Higinbotham,	Perry,
Archibald,	Cockburn,	Holton,	Pickard,
Aylmer,	Coffin,	Huntington,	Platt,
Bain,	Colby,	Jones (*Halifax*),	Pouliot,

Bannatyne,	Cook,	Hall,	Paterson,
Barthe,	Costigan,	Kerr,	Richard,
Béchard,	Coupal,	Kirk,	Ross (*Middlesex*),
Bernier,	Cunningham,	Kirkpatrick,	Ross (*Prince-Edouard*),
Bertram,	Currier,	Laflamme,	Ryan,
Biggar,	Davies,	Lajoie,	Scatcherd,
Blackburn,	Dawson,	Landerkin,	Schultz,
Blake,	Delorme,	Laurier,	Scriver,
Bolduc,	De St. Georges,	Macdonald (*Cornwall*),	Shibley,
Borron,	DeVeber,	Macdonald (*Toronto*),	Short,
Bourassa,	Dewdney,	MacDonnell (*Inverness*),	Sinclair,
Bowell,	Donahue,	Macdougall (*Elgin*),	Smith (*Peel*),
Bowman,	Dymond,	McDougall (*Renfrew*),	Smith (*Selkirk*),
Boyer,	Farrow,	McDougall (*Trois-Rivières*),	Smith (*Westmoreland*),
Brooks,	Ferris,	McKay (*Cap-Breton*),	Snider,
Brouse,	Fiset,	McKay (*Colchester*),	St. Jean,
Buell,	Fleming,	McCraney,	Taschereau,
Burk,	Flesher,	McIntyre,	Thibaudeau,
Burpee (*St. Jean*),	Flynn,	McIsaac,	Thompson (*Haldimand*),
Burpee (*Sunbury*),	Forbes,	McLeod,	Trow,
Carmichael,	Galbraith,	McNab,	Vail,
Cartwright,	Gibson,	Metcalfe,	Wallace (*Albert*),
Casey,	Gillies,	Mills,	Wallace (*Norfolk*),
Casgrain,	Gillmour,	Mitchell,	White (*Renfrew*),
Cauchon,	Goudge,	Moffat,	Workman,
Charlton,	Guthrie,	Norris,	Wright (*Ottawa*),
Cheval,	Hagar,	Oliver,	Yeo.—125.
Christie,			

Le bill est alors lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général pour *demain*.

La Chambre alors s'ajourne à 12.10 A.M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Mitchell*—Jeudi prochain—MOTION pour la production de pétitions, documents et correspondances reçus des habitants du comté de Northumberland, dans la province du Nouveau-Brunswick, relativement à la nécessité d'un brise-lames pour la protection des pêcheries du côté est de la pointe Escuminac.

M. *DeCosmos*—Jeudi prochain—Qu'il est désirable d'établir des stations de sauvetage sur la côte ouest de l'Ile de Vancouver, sur l'Ile de la Reine Charlotte et sur la terre ferme de la Colombie-Britannique, au nord du fort Rupert, pour secourir les marins naufragés et les mettre à l'abri des attaques meurtrières des sauvages.

M. *Mitchell*—Jeudi prochain—Des négociations ont-elles été entamées, depuis la dernière session du Parlement, avec les Etats-Unis, dans le but d'étendre le 21ème article du traité de Washington de 1871 à la Colombie-Britannique? Si non, est-ce l'intention du gouvernement d'engager le gouvernement Impérial de Sa Majesté à le faire?

M. *Irving*—Lors de la motion pour concours relativement au rapport du comité général sur le bill No. 66, Acte pour abroger certaines lois déclarant criminelles les violations de contrat de louage de service personnel, et pour pourvoir à la punition des violations de contrat. Que le dit rapport ne reçoive pas le concours, mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction d'amender le dit bill en ajoutant après la sous-section de la seconde section les mots suivants, comme quatrième sous-section, savoir:—

(4) Un contrat de louage de service personnel sous cet acte sera une convention par écrit par laquelle le maître et le serviteur se trouveront mutuellement liés, en par le maître ou son agent donnant au serviteur, ce acceptant, une copie de la convention, soit imprimée ou écrite, ou partie imprimée et partie écrite, et outre toute autre stipulation qui peut être faite et acceptée de part et d'autre et contenue dans la dite convention, nommera soit un bureau d'arbitrage, ou des personnes ou personne comme arbitres ou arbitre, ou fixera le temps et le mode de nomination d'arbitres ou d'un arbitre, devant qui toute dispute entre le maître et le serviteur, résultant ou dépendant de leurs relations comme tel, en vertu de la convention, pourra être entendue et jugée, et désignera, par nom ou par description d'office ou autrement, quelque personne ou des personnes (autres que les arbitres ou l'arbitre) pour nommer un tiers-arbitre dans le cas de désaccord entre les arbitres, et contiendra de plus des dispositions pour assurer d'une manière efficace l'exécution et la mise en force de toute décision rendue dans les présentes. Et comme sous-section cinquième:

(5) Et stipulera que le maître sera responsable envers le serviteur, ou dans le cas de mort, à ses représentants personnels pour le recouvrement de dommages et indemnité relativement du mal corporel ou à la perte de vie qui sera alléguée avoir été causée au serviteur par la négligence d'un compagnon de travail dans l'emploi commun du maître ou par la défectuosité connue des machines ou le manque d'attention au maître, excepté quant la personne blessée ou tuée aura contribué matériellement, par sa propre négligence, à causer le mal ou la perte de vie.

Nonobstant que la personne par la négligence de laquelle le mal ou la perte de vie est alléguée avoir été causé, était employé en commun avec la personne blessée ou tuée, ou que le risque du mal ou de la perte de vie ait été avec connaissance de cause et volontairement subi par la personne blessée ou tuée dans le cours de ses occupations.

Et d'amender la cinquième section en y ajoutant: Qu'aucune partie de la 78ème section de l'acte des chemins de fer de 1868, ni aucune punition par cet acte décrété ne s'appliquera à aucune des offenses punisables en vertu de la sous section troisième de la seconde section de cet acte.

Et d'amender la section sixième en ajoutant à la fin du premier paragraphe, après les mots "diligence convenable," les suivants: "au bas duquel exemplaire imprimé seront désignées des personnes ou une personne, tel affichage et telle désignation devant fournir la preuve concluante que cette personne ou ces personnes ont reçu de telle corporation ou autorité municipale, commissaire, compagnie, entrepreneur ou compagnie de chemin de fer, le pouvoir de faire la convention mentionnée dans la troisième section en faveur de la dite corporation ou autorité municipale, commissaire, compagnie, entrepreneur ou compagnie de chemin de fer.

M. *Laflamme*—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour examiner la résolution suivante:—Qu'il est opportun de décréter que le Gouverneur en Conseil, lorsqu'il sera satisfait que les étalons de l'inspection du poisson et de l'huile de poisson à Terreneuve, sont égaux, qualité pour qualité, à ceux du Canada, pourra par proclamation le déclarer; et que durant le temps que telle proclamation sera en force, le poisson et l'huile de poisson inspectés à Terreneuve et étant le produit de ses pêcheries, puissent être admis sur les marchés du Canada et traités en général comme s'ils avaient été inspectés au Canada.

OTTAWA, MARDI, 20 MARS 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

170

No. 29.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 21 MARS 1877.

La prière est récitée.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Thomas P. Connolly* et autres, et de MM. *Doull* et *Miller* et autres, d'Halifax ; de *G. P. Paysant* et autres, de Windsor, comté de Hants ; de MM. *R. McGregor* et fils et autres, de New Glasgow, comté de Pictou ; de *W. J. Stairs* et autres, d'Halifax ; du révérend *George Townshend*, recteur, et autres, de Amherst, comté de Cumberland ; de *C. B. Archibald* et autres, de Truro, comté de Colchester ; et de *L. E. Baker* et autres, de Yarmouth Nouvelle-Ecosse ; exposant séparément l'importance de continuer le service de malle semi-mensuel entre Liverpool et Halifax, durant les mois d'été, et demandant que les divers et nombreux intérêts qui s'y trouvent concernés, soient sauvegardés, et les communications maintenues.

De madame *C. S. Finch* et autres, de Toronto ; demandant la passation d'un acte pour déclarer la séduction un crime punissable par l'emprisonnement.

De la municipalité du village de Stouffville ; demandant la passation d'un acte décrétant que le dit village restera pour des fins électorales ce qu'il était avant son incorporation.

De *Alexander McDonald* et autres, de Loch Lomond, comté du Cap Breton ; et de *Philip McRae* et autres, de Ste. Anne, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse ; demandant séparément que la Chambre prenne en considération l'opportunité d'élargir le canal St. Pierre, de manière à y admetttre les plus gros navires et steamers océaniques, et que la profondeur de l'eau soit poussée jusqu'à vingt pieds, et les écluses agrandies en proportion.

De *Georges P. Wilson* et autres, intéressés dans le commerce de charbon et la marine marchande du Canada ; demandant séparément que le droit imposé par les Etats-Unis sur le charbon canadien soit compensé par une prime équivalente sur tout le charbon expédié aux Etats-Unis, ou qu'un droit de cinquante centins par tonne soit imposé sur tout le charbon importé dans le Canada.

M. *Oliver*, du comité spécial sur le bill No. 84, du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à *Walter Scott*," présente le rapport qui suit :

Le comité a examiné le dit bill, ainsi que l'ampliation des procédures jusqu'au jugement final dans la Cour du Banc de la Reine du Haut-Canada, maintenant province d'Ontario, dans la cause de *Scott* vs. *Wilson*, avec les dispositions faites devant un comité spécial du Sénat auquel le dit bill a été déféré, et a décidé de rapporter ce bill *sans amendements*.

M. *Burpee* (St. Jean) présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 19 ultimo; un état aussi exact que possible montrant le revenu payé par chaque province de la Puissance, le montant qui a été dépensé au compte de la Puissance durant les cinq dernières années, savoir : 1872, 1873, 1874, 1875 et 1876 respectivement, cet état devant de plus indiquer le montant versé par tête dans chaque province dans le trésor public, et le montant reçu.

Aussi,—En réponse à une adresse du 12 ultimo; copies de toute correspondance entre les gouvernements du Canada, des Etats-Unis et le gouvernement Impérial, au sujet de la navigation des canaux et rivières américaines, ainsi que la correspondance entre le gouvernement et des compagnies commerciales ou des individus sur le même sujet.

Aussi,—En réponse à un ordre de la Chambre du 7 courant; état montrant la quantité et la valeur de la houille importée au Canada durant les six mois expirés le 31 décembre 1876, et mentionnant séparément les différentes espèces, savoir : l'anthracite, la houille bitumineuse et la lignite; et faisant aussi connaître les pays et les localités d'où elle a été ainsi exportée, ainsi que les provinces et ports du Canada où elle a été importée.

Les bills suivants sont séparément présentés, lus une première fois, et remis pour la seconde lecture à *demain*, savoir :

Par M. *Mills*—Bill No. 87, concernant les frontières de la province de Manitoba.

Par M. *Gill*—Bill No. 88, pour régler le flottage du bois de corde sur la rivière St. François.

Par M. *Trow*—Bill No. 89, pour assurer davantage le comfort et la sûreté des passagers sur les chemins de fer du Canada.

Sur motion de M. *Casey*, les neuf membres suivants : MM. *Devlin*, *Kerr*, *Kirkpatrick*, *Caron*, *Fréchette*, *Gillmor*, *Costigan*, *Borden* et l'auteur de la motion, dont quatre formeront un quorum, sont nommés pour composer le comité spécial pour s'enquérir et faire rapport sur le fonctionnement pratique du système d'après lequel le peuple est maintenant représenté dans le Parlement, et sur les systèmes qui ont été adoptés depuis quelques années dans les autres pays, dans le but de remédier aux défectuosités qu'on prétend exister sous le système actuel, tel qu'ordonné par la Chambre, *lundi dernier*, le 19 courant.

M. *McCarthy* propose que le bill No. 84, du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à *Walter Scott*," soit lu une seconde fois *demain;* adopté sur division.

M. *Ross* (Middlesex) propose que le bill No. 85, du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*, " soit lu une seconde fois, *demain*; adopté sur division.

Les ordres suivants de la Chambre sont adressés à l'officier qu'il appartient, et une adresse votée à Son Excellence, savoir :

Par M. *Palmer*—Adresse à Son Excellence pour copie de l'ordre en Conseil du 17 décembre 1875, concernant la surveillance et l'audition des comptes d'annonces, ainsi que pour un état indiquant celles de ces annonces qui n'ont pas été soumises au contrôle de telle surveillance et audition aux termes de cet ordre en Conseil, les noms des personnes qui ont donné des ordres au sujet de ces annonces, et de celles qui les ont publiées, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1876.

Aussi,—Ordre de la Chambre pour copie de toutes communications reçues par le maître-général des Postes ou tout autre département du gouvernement, de la chambre de commerce de St. Jean, au sujet de la vente des timbres-poste au bureau de poste de St. Jean.

Aussi,—Ordre de la Chambre pour copie de la commission ou autre document nommant *John Mowat* au poste d'officier des pêcheries, dans le comté de Ristigouche, dans la province du Nouveau-Brunswick; et aussi copie de tous les règlements ou instructions définissant ses pouvoirs dans les limites de sa juridiction, ainsi que de toutes les instructions qui lui furent données, s'il en est, pour saisir les bateaux-pêcheurs faisant la pêche à au-delà de trois milles du rivage de la mer.

Et,—Ordre de la Chambre pour copie de la commission ou autre document nommant *John Dean* inspecteur des postes, ainsi que tous ordres définissant ses devoirs et fonctions et les limites dans lesquelles il devait les exercer.

M. *Cook* propose qu'il soit *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, pour la production de tous documents, ordres et correspondances avec le ministre des Travaux Publics et le personnel de l'ingénieur du même département, relativement à l'engagement d'employés pour l'exploration du chemin de fer du Pacifique et à la route qu'ils reçurent instruction (si instructions il y a eu) de prendre; aussi, la correspondance et les ordres du même département aux agents concernant le transport d'immigrants, d'employés du gouvernement et du fret, sous le contrôle direct du gouvernement, par la route de Sarnia ou de Collingwood, depuis 1874.

Et un débat s'élevant, le dit débat est, sur motion de M. *Dymond*, ajourné.

Par M. *Davies*—Ordre de la Chambre pour un état du nombre de personnes qui ont obtenu des licences ou des permis du département de la Marine et des Pêcheries de placer des trappes à poisson aux pointes de terre ou aux caps dans les provinces maritimes.

A 6 heures P.M., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à 7 heures et demie, P.M.

7.30 P. M.

(*L'ordre du jour pour les bills privés est appelée en vertu de la règle* 19.)

Les bills suivants sont séparément examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois, et passés, savoir :

No. 42. Pour autoriser la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et collecter certains péages au havre de cette ville.

No. 72, du Sénat. Pour amender l'acte incorporant la compagnie d'imprimerie du *Globe* (tel qu'amendé.)

No. 22. Pour incorporer la Grange fédérale des protecteurs de l'industrie agricole.

M. *Bunster* propose que le bill No. 68, pour protéger davantage la vie des personnes employées aux mines de charbon de la Colombie-Britannique, soit maintenant lu une seconde fois.

Et un débat s'élevant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre, l'ordre déchargé et le bill retiré.

Le bill No. 70, pour conserver aux électeurs du village de Stouffville le droit de continuer à être représentés dans le Parlement, est lu une seconde fois, et déféré à un *comité général* pour *demain.*

Le bill No. 81, pour amender l'acte concernant le larcin et autres offenses semblables, est lu une seconde fois.

M. *Guthrie* propose que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de MM. *Guthrie, Irving, Cameron, Macdougall* (Elgin), *McCarthy, Fraser, Scatcherd, Brooks, Laurier, Appleby* et *McIsaac*, pour faire rapport sur le dit bill ; adopté.

La Chambre continue le débat ajourné sur la motion de M. *Casey*, laquelle était qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de l'état actuel du service civil et du mode de nommer et d'examiner les candidats aux emplois, dans le but de constater si on ne pourrait pas trouver de meilleurs moyens pour assurer la nomination de personnes qualifiées et, en général, l'efficacité du service, avec pouvoir de quérir personnes, papiers et documents, le dit comité devant se composer de MM. *Archibald, Aylmer, Charlton, Colby, De St. Georges, Kirkpatrick, Killam, Macdougall* (Elgin), *McDougall* (Renfrew), *Roscoe, Wright* (Pontiac), *Church, Paterson, Burpee* (Sunbury), et de l'auteur de la motion, dont cinq formeront un quorum, et que le dit comité ait le pouvoir de faire rapport à la Chambre de ses observations sur le sujet, ainsi que des témoignages entendus devant lui.

Et la question étant mise aux voies, la dite motion est adoptée, et le dit comité nommé en conséquence.

M. *Cook* propose que le bill No. 49, pour amender l'acte concernant l'élection des membres pour la Chambre des Communes, soit maintenant lu une seconde fois.

Et un débat s'élevant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre, le dit ordre est déchargé et le bill retiré.

La Chambre alors s'ajourne à 11 heures moins dix minutes, P.M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *DeCosmos*—Jeudi prochain—Des négociations ont-elles été entamées, depuis la dernière session du Parlement, avec les Etats-Unis, dans le but d'étendre le 21ème article du traité de Washington de 1871 à la Colombie-Britannique ? Si non, est-ce l'intention du gouvernement d'engager le gouvernement Impérial de Sa Majesté à le faire ?

M. *Blake*—Vendredi prochain—MOTION pour permission de présenter un bill intitulé : " Acte pour pourvoir au moyen d'employer en dehors des murs des prisons communes les prisonniers condamnés à y être détenus."

M. *Blake*—Vendredi prochain—MOTION pour permission de présenter un bill intitulé : " Acte concernant certaines terres de l'amirauté et de l'ordonnance dans les provinces d'Ontario et de Québec."

M. *Blain*—Vendredi prochain—Si le gouvernement a l'intention de rembourser les montants perdus par les dépositaires de la banque d'épargnes du bureau de poste de Dundas, par la défalcation de l'ex-maître de poste, M. *Thornton*, qui s'est esquivé, dans le mois d'avril dernier ; et qu'a fait le maître-général des postes dans cette affaire ?

No. 29.

OTTAWA, MERCREDI, 21 MARS 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.
1877.

No. 30.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 22 MARS 1877.

La prière est récitée.

M. *Mackenzie* présente, en réponse à un ordre de la Chambre du 15 ultimo; tous papiers, correspondances et télégrammes relatifs à la propriété sur le chemin de Marsh, dans le comté de St. Jean, Nouveau-Brunswick, qu'on prétend avoir été endommagé par le feu des locomotives sur le chemin de fer Intercolonial.

Aussi,—En réponse à un ordre de la Chambre du 15 ultimo; copies de toute correspondance qui a été échangée entre l'officier ayant charge des chemins de fer du gouvernement, ou tout autre officier ayant charge du chemin de fer Intercolonial, et la compagnie pour la manufacture de fer de Phœnixville ou toute autre personne agissant au nom d'une compagnie dans l'Etat de Pensylvanie relativement à des offres pour couvertures de fer, superstructures de ponts, plateformes tournantes, chaudières à vapeur, chars, ouvrage, fourniture ou toute autre chose, depuis le 31 décembre 1875, soit que telle correspondance ait été sous forme de soumission ou autrement, spécifiant en face de chaque offre si telle offre a été acceptée.

Aussi,—En réponse à un ordre de la Chambre du 7 courant; toute correspondance échangée entre le ministre des Travaux Publics et l'officier préposé aux travaux de dragage et au creusement du chenal de la barre du Fer-à-Cheval, à l'entrée de la rivière Miramichi, avec un état indiquant le montant total du dragage originairement projeté, la quantité de matières enlevées dans les diverses saisons où le dragueur a été à l'œuvre, la longueur, la largeur et la profondeur des excavations pratiquées, avec la longueur de l'espace qui reste encore à creuser et l'époque probable de l'achèvement des travaux, ainsi que mention de la profondeur d'eau que l'on se propose d'obtenir dans ce chenal à l'aide de ce dragage.

Aussi,—En réponse à un ordre de la Chambre du 15 ultimo; un rapport faisant connaître les différents tarifs en force depuis le 1er décembre 1875, pour le transport du fret sur le chemin de fer Intercolonial, et aussi les changements faits à ces tarifs, ce rapport devant être accompagné d'un état de tous les prix spéciaux établis depuis le 1er janvier 1876, en faveur de personnes et compagnies ou de stations particulières, et indiquer aussi l'autorité parlementaire en vertu de laquelle ces différents tarifs ont été établis.

Aussi,—En réponse à un ordre de la Chambre du 15 ultimo; un rapport détaillé au sujet de l'arrangement fait entre le gouvernement ou son représentant et la compagnie des wagons-palais dit Pullman, et en conformité duquel les wagons de cette compagnie circulent sur le chemin de fer Intercolonial, tel rapport devant être accompagné de copie de l'arrangement et du compte de toute dépense faite par le gouvernement pour le transport, le nettoyage, le peinturage, la réparation et l'éclairage de ces wagons depuis qu'ils sont placés sur la ligne à venir jusqu'au 31 décembre dernier, en autant que c'est possible.

Et,—En réponse à un ordre de la Chambre du 5 courant; rapports et plans relatifs au brise-lames d'Arichat ouest, dans le comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De *James Russell* et autres, membres de la ligue des cultivateurs du comté de Charlotte, province du Nouveau-Brunswick ; demandant que le tarif soit changé de manière à correspondre à celui des Etats-Unis relativement aux droits de douane imposés sur les produits agricoles ; aussi, qu'un acte soit passé pour décréter que tous les produits agricoles soient vendus aux poids et que des amendes et pénalités soient imposées à ceux qui l'enfreindront.

De l'honorable *Robert Skead*, président de la chambre de commerce d'Ottawa, et autres, de la cité d'Ottawa ; demandant que l'inspection du beurre soit rendue compulsoire.

De *John W. Dawson*, L.L.D., principal de l'Université McGill, et de *George Robert Grant*, de la cité de Montréal, exécuteurs testamentaires de Sir *William E. Logan*, décédé, en son vivant de la dite cité de Montréal, chevalier, L.L.D., M.S.R., et M.S.G. ; demandant que le bill maintenant devant la Chambre concernant le transfert du musée géologique de Montréal à Ottawa, soit reconsidéré, et qu'on pourvoie à faire justice aux réclamations de la succession de Sir *W. E. Logan* à ce sujet.

De *Majoric Mercier* et autres, de St. Michel, comté de Bellechasse ; demandant que l'acte des poids et mesures soit abrogé ou amendé.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente le cinquième rapport de ce comité, rapportant le bill No. 16 concernant la compagnie d'assurance dite *Beaver and Toronto Mutual Fire Insurance Company, avec amendements.*

M. *Smith* (Westmoreland) présente, en réponse à un ordre de la Chambre du 1er courant ; copie des rapports des autorités du pilotage du Cap Breton, pour l'année 1876, donnant les noms des pilotes et les montants payés à chacun d'eux, ainsi que le montant payé aux secrétaires de ces autorités à même les fonds du pilotage, dans le dit district.

Et,—En réponse à une adresse du 5 courant ; copies des règles et règlements faits relativement à la pêche de l'éperlan dans le havre de Bathurst, avec toute la correspondance entre le département de la Marine et des Pêcheries et l'inspecteur des pêcheries et autres officiers du département, et aussi toutes personnes intéressées dans la dite pêche.

M. *Cartwright* présente, en réponse à une adresse du 19 ultimo ; un état clair et complet des biens et affaires (actif et passif) d'une compagnie sous le nom de " Le Crécit Foncier du Bas-Canada," incorporée en vertu du chapitre 102 des statuts du Canada, 36 *Victoria*, (1873), et notamment :

1. Le montant du capital souscrit ;
2. Le montant versé de ce capital ;
3. Le montant des lettres de gages en circulation ;
4. Le montant placé et garanti par titres hpyothécaires ;
5. La valeur des immeubles hypothéqués ;
6. Le capital en mains en titre de dépôts depuis que la dite compagnie a commencé ses affaires jusqu'au 1er juillet 1877.

Le dit état ne devant pas comprendre les créances, dettes, droits, actions priviléges et hypothèques que le dit " Crédit Foncier du Bas-Canada" peut avoir acquis de quelque société ou sociétés de construction établies sous le chapitre 69 des statuts refondus du Bas-Canada, ou résultant de la fusion ou de l'amalgamation entre le dit Crédit Foncier et toute compagnie ou compagnies formées en vertu de l'acte en dernier lieu cité.

Un état séparé et distinct, clair et complet des biens et affaires (actif et passif) de toute telle compagnie ou compagnies, acquis et possédés par le Crédit Foncier, devant pareillement être fait, dans la forme et de la manière en premier lieu mentionnés, jusqu'au 1er janvier dernier, (1877.)

On outre, copie des divers états dûment faits et attestés par le dit Crédit Foncier du Bas-Canada depuis le commencement de ses opérations jusqu'au 1er janvier dernier.

Motion étant faite par M. *Blake* que cette Chambre se forme, *demain*, en comité général, pour examiner la résolution suivante :—

Résolu,—Qu'il est opportun d'établir des dispositions pour le paiement du coût du transport de la milice active, quand elle est appelée au secours du pouvoir civil, et aussi de décréter que les dépenses causées par le dit appel de la milice active pour aider le pouvoir civil, dans certains cas, puissent être payées en tout ou en partie ou remboursées à même le fonds à être créé par le Parlement du Canada.

M. *Blake*, d'après l'ordre de Son Excellence, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été renseigné sur la nature de cette résolution, il la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu.—Que cette Chambre se forme, *demain*, en le dit comité.

Sur motion de M. *Mackenzie*, la Chambre décide de former en comité général, *demain*, pour examiner la résolution suivante :

Résolu—Qu'il est opportun de décréter que le Gouverneur en Conseil, lorsqu'il sera satisfait, que les étalons de l'inspection du poisson et de l'huile de poisson à Terreneuve, sont égaux, qualité pour

qualité, à ceux du Canada, pourra par proclamation le déclarer; et que durant le temps que telle proclamation sera en force, le poisson et l'huile de poisson inspectés à Terreneuve et étant le produit de ses pêcheries, pourront être admis sur les marchés du Canada et traités en général comme s'ils avaient été inspectés au Canada.

La Chambre se forme en comité général pour examiner certaine résolution concernant les péages dans le port de Montréal.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu—Qu'il est opportun d'amender l'acte 36 *Victoria*, chapitre 61, concernant la commission du havre de Montréal, en abrogeant le tarif actuel de péages et de droits sur les batiments qui entrent dans ce havre et sur les marchandises et autres choses débarquées ou expédiées à bord de ces batiments, à partir du 1er avril prochain, en y substituant un nouveau tarif, et en donnant à la dite commission pouvoir d'altérer ou de modifier de temps en temps le dit tarif, avec le consentement et et l'approbation du Gouverneur en Conseil.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

M. *Smith* (Westmoreland), présente alors un bill No. 90, contenant les péages dans le havre de Montréal; lequel est lu la première fois, et remis pour une seconde lecture à *demain*.

Le bill No. 80, pour amender l'acte pour supprimer les maisons de jeu, est examiné en comité général, amendé, rapporté, l'amendement obtient le concours, est lu une troisième fois, et passé.

Les résolutions adoptées en comité général, le 20 courant, concernant le Revenu de l'Intérieur sont rapportées, lues une seconde fois, et adoptées, et en voici la teneur : —

1o. *Résolu*—Qu'il est opportun d'amender l' " Acte concernant le Revenu de l'Intérieur " et d'imposer un droit de licence de cinquante dollars à chaque importateur ou manufacturier (qui ne sera pas un manufacturier de bière, whisky ou de spiritueux, ou un restificateur de spiritueux) d'alambics, de serpentins, de tonneaux à fermentation ou d'autres appareils propres à la fabrication de la bière, du whisky, et des liqueurs à fermentation ou spiritueux.

2o. *Résolu*—Qu'il est opportun de fixer comme suit les honoraires que paiera le malteur pour des licences :

(*a*) Pour une licence de première classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire deux mille cents et au-dessus de malt, pendant un mois de travail, $200 (deux cents dollars).

(*b*) Pour une licence de seconde classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire 2,500 et pas plus de 2,000 cents de malt, pendant un mois de travail, $150 (cent cinquante dollars).

(*c*) Pour une licence de troisième classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire 1,000 et pas plus de 1,500 cents de malt, pendant un mois de travail, $100 (cent dollars).

(*d*) Pour une licence de quatrième classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire 500 et pas plus de 1,000 cents de malt, pendant un mois de travail, $50 (cinquante dollars).

M. *Laflamme* présente alors un bill, No. 91, pour amender " l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur," lequel est lu la première fois et remis pour la seconde lecture à *demain*.

Les résolutions adoptées en comité général, le 20 courant, concernant l'inspection des gaz et des compteurs à gaz, sont rapportées, lues une seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :

1o. *Résolu*—Qu'il est opportun d'amender " l'Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz " en abrogeant la 25ème section du dit acte et en y substituant la suivante :

" 25. Il sera permis à tout inspecteur nommé en vertu du présent acte, à la demande de tout acheteur ou vendeur de gaz, qui devra en donner vingt-quatre heures d'avis, par écrit, à l'autre partie au contrat, d'entrer en tout temps raisonnable dans toute maison ou atelier, magasin, cour ou autre lieu quelconque dans son district, où tout gazomètre, étampé ou non étampé, sera posé ou employé, et d'enlever ce gazomètre en causant le moins de dommage que possible; et si, après l'avoir examiné et éprouvé, il appert que ce gazomètre est inexact et frauduleux, ce gazomètre ne sera pas reposé, ni employé davantage, à moins et jusqu'à-ce qu'il ait été modifié et réparé de manière à mesurer et indiquer exactement, et étampé.

" 2. Et les frais de l'enlèvement, de la modification, réparation et étampage de ce gazomètre seront payés par la partie contre laquelle la décision aura été rendue, et en pourront être recouvrés."

2o. *Résolu*—Qu'il est opportun, en outre, d'amender le dit acte en y ajoutant le paragraphe suivant à la fin de la section trente-et-une :

" 2. Ces épreuves seront faites au moins une fois par semaine, et en sus de ces épreuves hebdomadaires, d'autres épreuves pourront être faites lorsque la quantité de gaz faite par un entrepreneur sera jugée suffisamment grande pour rendre ces épreuves additionnelles nécessaires,—cette nécessité étant déterminée par règlement ou ordre administratif à cet égard."

3o. *Résolu*—Qu'il est opportun en outre d'amender le dit acte en y ajoutant les paragraphes suivants à la fin de la section trente-cinquième :

" 2. Les honoraires ainsi déclarés payables pour l'épreuve du pouvoir lumineux et de la pureté du gaz, lorsque ces épreuves seront faites en vertu de quelques règlements généraux à cet égard, seront payés par l'entrepreneur.

" 3. Lorsqu'un acheteur demandera qu'il soit fait une épreuve spécial du pouvoir lumineux ou de la pureté du gaz, les honoraires exigibles pour cette épreuve seront payés par celui qui la demandera."

M. *Laflamme* présente alors un bill No. 92, pour amender " l'Acte pour pourvoir à l'inspection des gaz et des compteurs à gaz," lequel est lu la première fois et remis pour la seconde lecture à *demain.*

M. *Blake* présente, en réponse à une adresse du 10 avril 1876, la correspondance entre le gouvernement et les lieutenants-gouverneurs des différentes provinces, touchant la juridiction relative du Parlement de la Puissance et des législatures provinciales sur la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes, avec toutes les décisions sur ce sujet des Cours dans les différentes provinces.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, *sans amendements*, savoir :

No. 9. Concernant la compagnie du pont du Sud du Canada.

No. 8. Pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer International de St. François et Mégantic en celui de "Compagnie de chemin de fer International," et pour autres fins, concernant la dite compagnie.

No. 40. Pour autoriser la compagnie de transport et de chemin de fer Union à réduire son capital versé.

No. 28. Concernant la compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara.

Aussi,—le bill suivant du Sénat, (No. 93) intitulé : " Acte pour faire droit à *Martha Jemima Hawkshaw Holiwell,*" pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi,—communiquant l'enquête faite devant le comité spécial auquel le bill en dernier lieu mentionné a été déféré, avec demande qu'elle soit renvoyée à cette Chambre.

Le bill No. 83, pour amender l'acte concernant l'inspection des bateaux-à-vapeur, est lu une seconde fois et renvoyé à un comité général, pour demain.

La Chambre continue le débat ajourné sur la motion de M. *Cartwright* pour la seconde lecture de la première résolution rapportée du comité des voies et moyens, et la motion en amendement de Sir *John A. Macdonald,* laquelle motion était comme suit : " que la dite résolution ne soit pas maintenant lue une seconde fois, mais qu'il soit *résolu,*—Que cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du Canada, et sur la motion en amendement au dit amendement de M. *Orton,* que tous les mots après *Résolu* dans le dit amendement soient retranchés et remplacés par les suivants : " Que cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas jugé à propos, tout en donnant à toutes les autres industries la considération qui leur est due, de remanier le tarif des douanes de manière à protéger les cultivateurs contre les résultats désavantageux des relations douanières injustes et inégales qui existent entre le Canada et les Etats-Unis, relativement à l'échange des produits agricoles, et à placer en même temps ce pays dans une meilleure position pour négocier une réciprocité juste et équitable dans l'échange de ces produits entre le Canada et les Etats-Unis."

Et un autre débat s'élevant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

VENDREDI, 23 mars 1877.

Et le débat continuant encore,—le dit débat est, sur motion de M. *Brouse,* ajourné.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill No. 3, concernant la procédure et la preuve dans les causes criminelles, *sans amendement.*

Aussi,—adoptant les bills suivants *avec amendements,* savoir :

No. 64. Pour amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions relativement aux Cours Suprême et d'Echiquier. (Sur motion de M. *Blake,* les dits amendements sont pris en considération et adoptés.)

No. 27. Pour amender l'acte concernant les offenses contre les personnes. (Sur motion de M. *Blake,* l'amendement est pris en considération et adopté).

No. 13. Pour incorporer l'association de secours mutuel du service civil du Canada. (Sur motion de M. *Wood,* les amendements sont pris en considération et adoptés).

La Chambre alors s'ajourne à minuit et dix minutes.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Dymond*—Lundi prochain—Si le gouvernement a reçu quelque communication de quelqu'un des membres de la commission du chemin de fer du Nord ou de l'avocat représentant la Couronne devant la commission, relativement au non-examen de l'honorable *John Beverley Robinson*, M. P., et, si oui, quelle en est la nature ?

M. *Pope* (Queen's)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour une copie du rapport du chirurgien de l'hôpital de marine de Charlottetown, ainsi que pour un état détaillé des dépenses relatives aux hôpitaux de marines et aux marins malades et en détresse de l'Ile du Prince-Edouard, pour l'année expirée le 30 juin 1876.

OTTAWA, JEUDI, 22 MARS 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

No. 31.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 23 MARS 1877.

La prière est récitée.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Chambre de Commerce de Québec ; demandant qu'aucun changement dans le tarif ne soit fait relativement au charbon importé dans le Canada.

D'*Alexander Matheson* et autres, de la paroisse de St. André Nord, comté de Lisgar, province de Manitoba ; demandant que l'Acte de tempérance de 1864, connu comme l'Acte Dunkin, soit étendu à la province de Manitoba.

Du révérend *F. A. Oliva* et autres, du comté de Montmagny, province de Québec ; demandant que l'Acte concernant les poids et mesures, soit abrogé ou amendé.

De MM. *George W. Runceman* et fils, et autres, d'Annapolis, Nouvelle-Ecosse ; exposant séparément l'importance de continuer le service de malle semi-mensuel entre Liverpool et Halifax, durant les mois d'été, et demandant que les divers et nombreux intérêts qui s'y trouvent concernés, soient sauvegardés, et les communications maintenues.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente le sixième rapport de ce comité, qui est comme suit :

Le comité a examiné le bill No. 6, pour incorporer la compagnie d'assurance maritime Maitland, et les auteurs de ce bill ayant exprimé le désir de le retirer, le comité recommande que l'honoraire payé sur ce bill, soit remboursé.

Sur motion de M. *Goudge*, le dit bill est retiré, et ordre est donné de rembourser l'honoraire payé, conformément à la recommendation contenue dans le rapport qui précède.

M. *Smith* (Westmoreland) présente, en réponse à un ordre de la Chambre du 12 courant ; copie du rapport du maître du havre de Little Glace Bay, N.-E., pour l'année expirée le 31 décembre 1876, montrant le montant de droits perçus, les noms de tous les batiments qui ont payé ces droits ; aussi toute la correspondance relative au bureau du maître du havre de Little Glace Bay, N.-E.

M. *Cameron* propose que le bill No. 93 du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à *Martha Jemima Hawshaw Holwell*," soit maintenant lu une première fois ; adopté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Archibald,	Church,	Kirk,	Palmer,
Aylmer,	Cockburn,	Kirkpatrick,	Paterson,
Bain,	Cook,	Little,	Pettes,
Bertram,	Davies,	Macdonald (*Kingston*),	Platt,
Biggar,	Dawson,	Macdonald (*Toronto*),	Plumb,
Blackburn,	DeCosmos,	McDougall (*Renfrew*),	Pope (*Queens, I. P. E.*),
Blain,	Dewdney,	MacKay (*Cap-Breton*),	Robinson,
Blake,	Dymond,	McKay (*Colchester*),	Rochester,
Borden,	Ferris,	Mackenzie,	Ross (*Durham*),
Bowell,	Fleming,	Macmillan,	Ross (*Middlesex*),
Bowman,	Fraser,	McCallum,	Ross, (*Prince-Edouard*),
Brouse,	Galbraith,	McCarthy,	Schultz,
Brown,	Gibbs (*Ontario nord*),	McCraney,	Scriver,
Buell,	Gibbs (*Ontario sud*),	McGregor,	Sinclair,
Burk,	Gibson,	McLeod,	Smith (*Westmoreland*),
Burpee (*St. Jean*),	Gillies,	McNab,	Thompson (*Haldimand*),
Burpee (*Sunbury*),	Gillmor,	McQuade,	Trow,
Cameron,	Goudge,	Metcalfe,	Tupper,
Campbell,	Guthrie,	Mills,	Vail,
Carmichael,	Haggart,	Mitchell,	Wallace (*Albert*),
Cartwright,	Hall,	Moffat,	White (*Renfrew*),
Casey,	Horton,	Monteith,	Workman,
Charlton,	Kerr,	Oliver,	Young.—94.
Christie,	Killam,		

CONTRE :

Messieurs

Baby,	Colby,	Holton,	Masson,
Bannatyne,	Costigan,	Hurteau,	Montplaisir,
Barthe,	Coupal,	Jetté,	Mousseau,
Béchard,	Cuthbert,	Jones (*Halifax*),	Pinsonneault,
Benoit,	Daoust,	Jones (*Leeds*),	Pope (*Compton*),
Bernier,	Delorme,	Lajoie,	Pouliot,
Blanchet,	Desjardins,	Lanthier,	Richard,
Bolduc,	De St. Georges,	Laurier,	Robillard,
Brooks,	Fiset,	Macdonald (*Cornwall*),	Robitaille,
Caron,	Flynn,	McDonald (*Cap Breton*),	Short,
Casgrain,	Fréchette,	McDougall (*Trois-Rivières*),	St. Jean,
Cauchon,	Gaudet,	McIntyre,	Taschereau,
Cheval,	Gill,	McIsaac,	Thibaudeau.—54.
Cimon,	Harwood,		

Le bill est, en conséquence, lu une première fois.

M. *Cameron* propose que le dit bill soit lu une seconde fois, *lundi prochain ;* adopté *sur division. Ordonné*, que le bill soit lu une seconde fois, *lundi prochain.*

La Chambre continue le débat ajourné sur la motion de M. *Cartwright* pour la seconde lecture de la première résolution rapportée du comité des voies et moyens, et la motion en amendement de Sir *John A. Macdonald*, laquelle motion était comme suit : " que la dite résolution ne soit pas maintenant lue une seconde fois, mais qu'il soit *résolu*,—Que cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du Canada, et sur la motion en amendement au dit amendement de M. *Orton*, que tous les mots après *Résolu* dans le dit amendement soient retranchés et remplacés par les suivants : " Que cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas jugé à propos, tout en donnant à toutes les autres industries la considération qui leur est due, de remanier le tarif des douanes de manière à protéger les cultivateurs contre les résultats désavantageux des relations douanières injustes et inégales qui existent entre le Canada et les Etats-Unis, relativement à l'échange des produits agricoles, ainsi que des animaux et de leurs produits, et à placer en même temps ce pays dans une meilleure position pour négocier une réciprocité juste et équitable dans l'échange de ces produits entre le Canada et les Etats-Unis."

Et le débat continuant,—à 6 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à 7½ heures p.m.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle* 19.)

Le bill No. 16, concernant la compagnie d'assurance contre les incendies dite *Beaver and Toronto Mutual Fire Insurance Company* est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

M. *Oliver* propose que le bill No. 84 du Sénat, intitulé "Acte pour faire droit à *Walter Scott*," soit maintenant lu une seconde fois; adopté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Archibald, Aylmer, Bain, Bertram, Biggar, Blackburn, Borron, Bowell, Bowman, Brouse, Burke, Burpee (*St. Jean*), Campbell, Carmichael, Charlton, Christie, Church, Cockburn, Dymond, Farrow, Ferris, Fleming, Galbraith, Gibbs (*Ontario nord*), Gibbs (*Ontario sud*) Gibson, Gillies. Gillmor, Goudge, Greenway, Hagar, Hall, Higinbotham, Kerr, Killam, Kirkpatrick, Little, Macdonald (*Toronto*), McDougall (*Renfrew*), MacKay (*Cap Breton*), McKay (*Colchester*), Mackenzie, Macmillan, McCallum, McCraney, McGregor, McNab, McQuade, Mills, Moffat, Monteith, Oliver, Orton, Paterson, Pickard, Plumb, Pope (*Queen's, I.P.E.,*) Rochester, Ross (*Durham*), Ross (*Prince-Edouard*), Scatcherd, Scriver, Shibley, Thompson (*Cariboo*), Thompson (*Haldimand*), Trow, Tupper, Vail, White (*Hastings*),—69.

CONTRE :

Messieurs

Baby, Barthe, Béchard, Benoit, Bernier, Bolduc, Bourassa, Caron, Cauchon, Cheval, Cimon, Costigan, Coupal, Currier, Cuthbert, Daoust, Delorme, Desjardins, De St. Georges, Domville, Donahue, Fréchette, Gaudet, Harwood, Holton, Hurteau, Lajoie, Lanthier, Laurier, Macdonald (*Cornwall*), McDonald (*Cap Breton*), MacDonnell (*Inverness*), McGreevy, Masson, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Pope (*Compton*), Richard, Robitaille, Short, Taschereau, Thibeaudeau.—44.

Le bill est, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

M. *Trow* propose que le bill No. 85, du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*," soit maintenant lu une seconde fois, adopté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Archibald, Aylmer, Bain, Bertram, Biggar, Blackburn, Blain, Blake, Borden, Borron, Bowell, Bowman, Brouse, Buell, Church, Cockburn, Cook, Cunningham, Dymond, Farrow, Ferris, Fleming, Forbes, Galbraith, Gibbs (*Ontario nord*), Gibbs (*Ontario sud*), Gibson, Gillies, Killam, Kirk, Kirkpatrick, Little, Macdonald (*Kingston*), Macdonald (*Toronto*), Macdougall (*Elgin*), McDougall (*Renfrew*), MacKay (*Cap Breton*), McKay (*Colchester*), Mackenzie, Macmillan, McCallum, McCraney, Orton, Paterson. Pickard, Plumb, Pope (*Queen's I.P.E.*) Robinson, Rochester, Ross (*Durham*), Ross (*Middlesex*), Ross (*Prince-Edouard*), Scatcherd, Scriver, Shibley, Sinclair,

Burk,
Burpee (*St. Jean*),
Burpee (*Sunbury*),
Cameron,
Campbell,
Carmichael,
Charlton,
Christie,
Gillmor,
Greenway,
Guthrie,
Hagar,
Haggart,
Hall,
Higinbotham,
Kerr,
McGregor,
McNab,
McQuade,
Mills,
Moffatt,
Monteith,
Norris,
Oliver,
Smith (*Peel*),
Thompson (*Cariboo*),
Thompson (*Haldimand*),
Trow,
Tupper,
Vail,
Wallace (*Albert*),
White (*Hastings*)—88.

CONTRE :

Messieurs

Baby,
Bannatyne,
Barthe,
Benoit,
Bernier,
Blanchet,
Bolduc,
Bourassa,
Boyer,
Caron,
Cauchon,
Cheval,
Cimon,
Costigan,
Coupal,
Currier,
Cuthbert,
Daoust,
Délorme,
Desjardins,
De St Georges,
Domville,
Fréchette,
Gaudet,
Gill,
Harwood,
Holton,
Hurteau,
Jetté,
Lajoie,
Lanthier,
Laurier,
McDonald (*Cornwall*),
McDonald (*Cap Breton*),
McDonnell (*Inverness*),
McDougall (*Trois-Rivières*),
McGreevy,
McIsaac,
Masson,
Montplaisir,
Mousseau,
Ouimet,
Pinsonneault,
Pope (*Compton*),
Richard,
Robillard,
Robitaille,
Roy,
Short,
St Jean,
Taschereau,
Thibeaudeau.—52.

Le bill est en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

La Chambre continue alors le débat interrompu par l'ajournement à 6 heures.

Et le débat continuant encore,—et la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à minuit;

SAMEDI, 24 mars 1877.

Et la question étant mise aux voix sur l'amendement de M. *Orton*, il est rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Baby,
Benoit,
Blanchet,
Bowell,
Brooks,
Brown,
Bunster,
Cameron,
Campbell,
Caron,
Cimon,
Colby,
Costigan,
Coupal,
Currier,
Cuthbert,
Daoust,
DeCosmos.
Desjardins,
Dewdney,
Domville,
Donahue,
Farrow,
Fraser,
Gaudet,
Gibbs (*Ontario nord,*)
Gibbs (*Ontario sud,*)
Gill,
Haggart,
Harwood,
Hurteau,
Jones (*Leeds*),
Kirkpatrick,
Lanthier,
Little,
Macdonald (*Cornwall*),
Macdonald (*Kingston*),
McDonald (*Cap Breton*),
McDougall (*Trois-Rivières*),
McKay (*Colchester*),
Macmillan,
McCallum,
McCarthy,
McGreevy,
McGregor,
McQuade,
Masson,
Mitchell,
Moffat,
Monteith,
Montplaisir,
Mousseau,
Norris,
Orton,
Ouimet,
Palmer,
Pinsonneault,
Platt,
Plumb,
Robillard,
Robinson,
Robitaille,
Rochester,
Ross (*Durham*),
Roy,
Schultz,
Stevenson,
Thompson (*Cariboo*),
Tupper,
Wallace (*Norfolk*),
White (*Hastings*),
White (*Renfrew*),
Wright (*Ottawa*),
Wright (*Pontiac*),—74.

CONTRE :

Messieurs

Appleby,
Archibald,
Aylmer,
Bannantyne,
Béchard,
Bernier,
Bertram,
Biggar,
Blackburn,
Bolduc,
Borden,
Borron,
Bowman,
Boyer,
Brouse,
Buell,
Burk,
Burpee (*S. Jean*),
Burpee (*Sunbury*),
Carmichael,
Cartwright,
Casey,
Casgrain,
Cauchon,
Charlton,
Cheval,
Christie,
Church,
Cockburn,
Coffin,
Cook,
Cunningham,
Davies,
Dawson,
Delorme,
De St. Georges,
DeVeber,
Dymond,
Ferrier,
Fiset,
Fleming,
Flynn,
Forbes,
Fréchette,
Galbraith,
Gibson,
Gillies,
Gillmor,
Goudge,
Greenway,
Guthrie,
Hagar,
Hall,
Higinbotham,
Holton,
Orton,
Huntington,
Irving,
Jetté,
Jones (*Halifax*),
Kerr,
Killam,
Kirk,
Laflamme,
Lajoie,
Landerkin,
Laurier,
Macdonald (*Toronto*),
Macdonald (*Inverness*),
Macdougall (*Elgin*),
McDougall (*Renfrew*),
MacKay (*Cap-Breton*),
Mackenzie,
McCraney,
McIntyre,
McIsaac,
McLeod,
McNab,
Metcalfe,
Mills,
Oliver,
Paterson,
Perry,
Pettes,
Pickard,
Pope (*Queen's, I.P.E.*),
Pouliot,
Power,
Roy,
Richard,
Roscoe,
Ross (*Middlesex*),
Ross (*Prince-Edouard*),
Ryan,
Scatcherd,
Scriver,
Shibley,
Sinclair,
Smith (*Peel*),
Smith (*Selkirk*),
Smith (*Westmoreland*),
Snider,
St. Jean,
Taschereau,
Thibeaudeau,
Thompson (*Haldimand*),
Trow,
Vail,
Wallace (*Albert*),
Wood,
Workman,
Yeo,
Young.—113.

Et la question étant mise aux voix sur l'amendement de Sir *John A. Macdonald*, à la motion principale il est rejeté, sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Baby,
Benoit,
Blanchet,
Bowell,
Brooks,
Brown,
Bunster,
Cameron,
Campbell,
Caron,
Cimon,
Colby,
Costigan,
Coupal,
Currier,
Cuthbert,
Daoust,
De Cosmos,
Desjardins,
Dewney,
Domville,
Donahue,
Farrow,
Fraser,
Gaudet,
Gibbs (*Ontario nord*),
Gibbs (*Ontario sud*),
Gill,
Haggart,
Harwood,
Hurteau,
Jones (*Leeds*).
Kirkpatrick,
Lantier,
Little,
Macdonald (*Kingston*),
McDonald (*Cap Breton*),
McDougall (*Trois-Rivières*),
McKay (*Colchester*),
Macmillan,
McCallum,
McCarthy,
McGreevy,
McQuade,
Masson,
Mitchell,
Moffat,
Monteith,
Montplaisir,
Mousseau,
Orton,
Ouimet,
Palmer,
Pinsonneault
Platt,
Plumb,
Robillard,
Robinson,
Robitaille,
Rochester,
Roy,
Schultz,
Stevenson,
Thompson (*Cariboo*),
Tupper,
Wallace (*Norfolk*),
White (*Hastings*),
White (*Renfrew*),
Wright (*Ottawa*)
Wright (*Pontiac*),—70.

CONTRE :

Messieurs

Appleby,
Archibald,
Aylmer,
Bannatyne,
Barthe,
Béchard,
Bernier,
Cockburn,
Coffin,
Cook,
Cunningham,
Davies,
Dawson,
Delorme,
Jetté,
Jones (*Halifax*),
Kerr,
Killam,
Kirk,
Laflamme,
Lajoie,
Pope (*Queen's, I.P.E.*),
Pouliot,
Power,
Ray,
Richard,
Roscoe,
Ross (*Durham*),

Bertram,	De St. Georges,	Landerkin,	Ross (*Middlesex*),
Biggar,	DeVeber,	Laurier,	Ross (*Prince-Edouard*),
Blackburn,	Dymond,	Macdonald (*Cornwall*),	Ryan,
Bolduc,	Ferris,	Macdonald (*Toronto*),	Scatcherd,
Borden,	Fiset,	MacDonald (*Inverness*),	Scriver,
Borron,	Fleming,	Macdougall (*Elgin*),	Shibley,
Bourassa,	Flynn,	McDougall (*Renfrew*),	Sinclair,
Bowman,	Forbes,	Mackay, (*Cap Breton*),	Smith (*Peel*),
Boyer,	Fréchette,	Mackenzie,	Smith (*Selkirk*),
Brouse,	Galbraith,	McCraney,	Smith, (*Westmoreland*),
Buell,	Gibson,	McGregor,	Snider,
Burk,	Gillies,	McIntyre,	St. Jean,
Burpee (*St. Jean*),	Gillmor,	McIsaac,	Taschereau,
Burpee (*Sunbury*),	Goudge,	McLeod,	Thibaudeau,
Carmichael,	Greenway,	McNab,	Thompson (*Haldimand*),
Cartwright,	Guthrie,	Metcalf,	Trow,
Casey,	Hagar,	Mills.	Vail,
Casgrain,	Hall,	Norris,	Wallace (*Albert*),
Cauchon,	Hinginbotham,	Oliver,	Wood,
Charlton,	Holton,	Paterson,	Workman,
Cheval,	Horton,	Perry,	Yeo,
Christie,	Huntington,	Pettes,	Young,—119.
Church,	Irving,	Pickard,	

La question étant mise aux voix sur la motion principale, la dite motion est adoptée, sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Appleby,	Cockburn,	Irving,	Pickard,
Archibald,	Coffin,	Jetté,	Pouliot,
Aylmer,	Cook,	Jones (*Halifax*),	Power,
Bannatyne	Coupal,	Kerr,	Ray,
Barthe,	Cunningham,	Killam,	Richard,
Béchard,	Davies,	Kirk,	Robillard,
Bernier,	Dawson,	Laflamme,	Roscoe,
Bertram,	Delorme,	Lajoie.	Ross (*Durham*),
Biggar,	De St Georges,	Landerkin,	Ross (*Inverness*),
Blackburn,	DeVeber,	Laurier,	Ross (*Prince-Edouard*),
Bolduc,	Dymond,	Macdonald (*Cornwall*)	Ryan,
Borden,	Ferris,	Macdonald (*Toronto*),	Scatcherd,
Borron,	Fiset,	MacDonell (*Inverness*),	Scriver,
Bourassa,	Fleming	Macdougall (*Elgin*),	Shibley,
Bowman,	Flynn,	McDougall (*Renfrew*),	Sinclair,
Boyer,	Forbes,	MacKay (*Cap Breton*),	Smith (*Peel*),
Brouse,	Fréchette,	Mackenzie,	Smith (*Selkirk*),
Buell,	Galbraith,	McCraney,	Smith (*Westmoreland*),
Burke,	Gibson,	McGregor,	Snider,
Burpee (*St Jean*),	Gillies,	McIntyre,	St. Jean,
Burpee (*Sunbury*),	Gillmor,	McIsaac,	Taschereau,
Carmichael,	Goudge,	McLeod,	Thibaudeau,
Cartwright,	Greenway,	McNab,	Thompson (*Haldimand*),
Casey,	Guthrie,	Metcalfe,	Trow,
Casgrain,	Hagar,	Mills,	Vail,
Cauchon,	Hall,	Norris,	Wallace (*Albert*),
Charlton,	Higinbotham,	Oliver,	Wood,
Cheval,	Holton,	Paterson,	Workman,
Christie,	Horton,	Perry,	Yeo,
Church,	Huntington,	Pettes,	Young.—120.

CONTRE :

Messieurs

Baby,	Dewdney,	McDonald (*Cap Breton*),	Pinsonneault,
Benoit,	Domville,	McDougall (*Trois-Rivières*),	Platt,
Blanchet,	Donahue,	McKay (*Colchester*),	Plumb,
Bowell,	Farrow,	Macmillan,	Pope (*Queens, I.P.E.*),
Brooks,	Fraser,	McCallum,	Robinson,

Brown,	Gaudet,	McCarthy,	Robitaille,
Bunster,	Gibbs (*Ontario nord*),	McGreevy,	Rochester,
Cameron,	Gibbs (*Ontario sud*),	McQuade,	Roy,
Campbell,	Gill,	Masson,	Schultz,
Caron,	Haggart,	Mitchell,	Stephenson,
Cimon,	Harwood,	Moffat,	Thompson (*Cariboo*),
Colby,	Hurteau,	Monteith,	Tupper,
Costigan,	Jones (*Leeds*),	Montplaisir,	Wallace (*Norfolk*),
Currier,	Kirkpatrick,	Mousseau,	White (*Hastings*),
Cuthbert,	Lanthier,	Orton,	White (*Renfrew*),
Daoust,	Little,	Ouimet,	Wright (*Ottawa*),
De Cosmos,	Macdonald (*Kingston*),	Palmer,	Wright (*Pontiac*).—69.
Desjardins,			

La résolution 1 étant lue une seconde fois, elle est alors adoptée.

La Chambre alors s'ajourne à trois heures moins 15 minutes a. m., jusqu'à lundi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Mousseau*—Lundi prochain—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant d'appliquer les dispositions de la 9e sous-section de la section 6, chapitre 7, 34 *Victoria*, et d'obtenir de la Banque d'Epargne de la cité et du district de Montréal :—

1o. Un état détaillé des différents *stocks* qu'elle possède comme garantie collatérale pour avances faites par elle depuis 1870.

2o. Un état détaillé de l'évaluation de chaque tel *stock* à l'époque de chaque prêt, non encore remis, et des montants ainsi avancés sur chaque *stock* que la banque détient actuellement.

3o. L'état par lequel les directeurs sont arrivés à fixer à $180,000 le surplus de l'actif de la dite banque en 1871, et si ce surplus était limité à ce montant.

4o. Le montant des sommes payées par les actionnaires sur leurs versements depuis 1870 ou 1871.

5o. Un état des billets donnés par les actionnaires en guise de versements depuis 1870, et les intérêts ou profits accumulés retirés par eux chaque année depuis 1870.

M. *Mousseau*—Lundi prochain—ORDRE de cette honorable Chambre pour la production de copies de tous contrats, avec spécifications intervenues entre le gouvernement ou le département des Travaux Publics, et *James Goodwin*, au sujet des travaux du canal Grenville, ainsi que copies de tous ordres en Conseil modifiant tels contrats, le tout depuis 1870.

M. *De St. Georges*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie d'un ordre en Conseil du 5 mars 1877, approuvant le règlement des Commissaires du Havre de Montréal, relativement au tarif du pilotage entre Québec et Montréal.

M. *White* (East Hastings)—Lundi prochain—Si M. *Dore* a été nommé d'une manière permanente agent d'émigration à Londres, ou si la nomination est temporaire, et si quelque commission ou avis de nomination lui a été adressée comme agent d'émigration, ou si quelqu'autre personne en Angleterre ou ailleurs a reçu la promesse d'être nommée agent d'émigration ou agent-général à Londres.

M. *Bain*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour la production des documents et correspondances relativement à la perte éprouvée par les dépositaires dans la banque d'épargnes du bureau de poste de Dundas, par suite de la défalcation et de la fuite du maître de poste de Thornton, en avril dernier.

M. *Blake*—Lundi prochain—MOTION qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé : "Acte pour la suppression des paris et des ventes de poules."

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont été aujourd'hui affichés pour être pris en considération par le *comité permanent des divers bills privés*, lundi, le ou après le 26 courant:

No. 84, du Sénat, intitulé "Acte pour faire droit à *Walter Scott*."

No. 85, du Sénat, intitulé "Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*."

No. 31.

OTTAWA, VENDREDI, 23 MARS 1

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict.,

VOTES ET DÉLIBÉRAT

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNI

OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET

1877.

No. 32.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 26 MARS 1877.

La prière est récitée.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *L. D. V. Chipman* et autres, de Kentville, comté de King, Nouvelle-Ecosse ; exposant séparément l'importance de continuer le service de malle semi-mensuel entre Liverpool et Halifax, durant les mois d'été, et demandant que les divers et nombreux intérêts qui s'y trouvent concernés, soient sauvegardés, et les communications maintenues.

De *Louis Turgeon* et autres ; de *Anselme Plante* et autres ; de *Elzéar Métivier* et autres ; et de *L. A. Brochu* et autres, du comté de Bellechasse, province de Québec; demandant séparément que l'Acte des poids et mesures soit abrogé ou amendé.

M. *Mackenzie* met devant la Chambre, copies des contrats faits pour la construction du chemin de fer du Pacifique, avec un état des sommes dépensées sur ce chemin, conformément aux dispositions de l'Acte 37 *Victoria*, chapitre 14, section 9.

Il présente aussi,—en réponse à un ordre de la Chambre du 15 ultimo; un état donnant un aperçu complet de toutes les offres ou soumissions faites, depuis le 30 juin 1875 jusqu'au 31 décembre 1876, à tout officier autorisé du chemin de fer Intercolonial, pour chacun des articles suivants : roues, essieux, ressorts, ajustages, ustensiles, poêles, fer, ouvrages en fer, charpente de ponts, chars, charrues, huiles, suif, combustibles, rails, coussinets, boulons, etc.; aussi, pour bâtisses, hangars et autres travaux ordinairement exécutés à l'entreprise ;—cet état devant inclure les noms des personnes qui ont fait ces offres et les noms de celles dont les offres ont été acceptées, ainsi que les noms de ceux qui, dans tous les cas, ont été invités à faire des offres ; et les noms de ceux, s'il y en a, dont les contrats ont été résiliés, et donnant la raison de cette résiliation.

Aussi,—conformément à l'ordre de la Chambre du 7 courant ; état montrant l'étendue et la nature des améliorations faites au havre de Toronto durant l'année dernière, avec toute la correspondance et les plans ayant rapport à la meilleure méthode de protéger d'une manière permanente ce havre contre tout dommage, et de le creuser de manière à ce qu'il puisse recevoir des batiments du plus gros tonnage naviguant sur les lacs supérieurs, avec les estimations qui peuvent avoir été faites relativement au coût de ces améliorations.

Aussi,—conformément à l'ordre de la Chambre du 12 courant; copie de toute correspondance entre le gouvernement et le conseil du comté de Carleton relativement à un pont sur le déversoir à la Grande Ile.

Aussi,—conformément à l'ordre de la Chambre du 12 courant; copies de toute la correspondance échangée entre le département des Travaux Publics et l'ingénieur préposé au canal de la Culbute, au sujet de la pétition de *Elizabeth Sullivan*, du township de Pembroke, dans le comté de Renfrew, demandant une indemnité pour des dommages qu'elle prétend avoir éprouvés par suite de la construction d'une digue au dit canal de la Culbute, ainsi qu'une copie du rapport de l'ingénieur relativement à la demande contenue dans cette pétition.

Aussi,—conformément à l'ordre de la Chambre du 12 courant; rapports et plans faits par les ingénieurs sous la direction du gouvernement du Canada, relativement au havre de Port Hood, dans le comté d'Inverness.

Aussi,— en réponse à une adresse du 12 courant; copies de toute correspondance entre le gouvernement et le conseil du comté de Carleton, relativement à un pont sur la rivière Rideau, au village de Wellington.

Aussi,—conformément à l'ordre de la Chambre du 12 courant ; copies de tous les rapports faits par l'ingénieur ou les ingénieurs chargés des Travaux Publics, au sujet des améliorations effectuées dans la navigation de la rivière St. Jean, N.-B., depuis le mois de juin 1871, ainsi qu'au sujet de la quantité de dragage accompli depuis cette date sur les battures d'Oromucto (ainsi nommées), et de l'état actuel de la navigation en cet endroit.

M. *Blake* présente, en réponse à une adresse du 19 courant; copies des ordres en Conseil et correspondance depuis la dernière session, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec, relativement au personnel judiciaire du district de Montréal.

M. l'Orateur met devant la Chambre la liste des actionnaires de la banque d'Hochelaga, à la date du 2 janvier 1877, sous les dispositions de l'Acte 34 *Victoria*, chapitre 5, section 12.

Et,—des états et rapports généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de Chicoutimi, Montmagny et St. François, pour l'année 1876,—ainsi qu'un rapport supplémentaire pour ce dernier district, pour l'année 1875.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente le septième rapport de ce comité, rapportant le bill No. 67, concernant l'incorporation de compagnie à fonds social par lettres patentes, *avec amendements*.

M. *Macdonell*, du comité permanent des divers bills privés, présente le quatrième rapport de ce comité qui est comme suit:

Le comité a examiné les bills suivants et a décidé de les rapporter *sans amendement*, savoir :

No. 84, du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à *Walter Scott*," ainsi que l'ampliation des procédures jusqu'à jugement final dans la Cour du Banc de la Reine du Haut-Canada, maintenant province d'Ontario, dans la cause de *Scott* vs. *Wilson*, avec les témoignages entendus devant un comité spécial du Sénat auquel le dit bill a été déféré.

No. 85, du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*," avec l'ampliation du jugement de Son Honneur le juge de la Cour de comté du comté d'Ontario, dans la cause de la Reine vs. *Bates*, et les témoignages entendus devant un comité spécial du Sénat auquel le dit bill a été déféré.

No. 44, pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Maskinongé.

Et le bill No. 26, pour transférer la propriété de la compagnie par actions du havre et du chemin de Pickering à *Joseph Harris McClellan, avec amendement.*

M. *Laflamme*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente le cinquième rapport de ce comité qui est comme suit :

Le comité a de nouveau considéré le bill No. 12, pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie de houille et de chemin de fer de Springhill et Parrsborough (à responsabilité limitée), qui lui a été renvoyé, et a décidé de le rapporter *avec divers amendements additionnels.*

Sur motion de M. *Trow*, ordre est donné d'adresser un message au Sénat, demandant que leurs honneurs permettent aux honorables MM. *Sutherland* et *Girard*, deux de leurs membres, de comparaître et de donner témoignage devant le comité permanent de l'immigration et de la colonisation.

M. *Blake* présente les trois bills suivants qui sont lus la première fois, et remis pour la seconde lecture à *demain*, savoir:

No. 94, pour pourvoir à l'emploi hors des murs des prisons communes des prisonniers condamnés à y être incarcérés.

No. 95, pour la suppression des paris et des ventes de poules.

No. 96, pour amender l'Acte des bureaux de poste de 1875.

M. *Thompson* (Haldimand), propose que le bill No. 93 du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à *Martha Jemima Hawkshaw Holiwell,*" soit maintenant lu une seconde fois, lequel est adopté, sur la division suivante, savoir:

POUR:

Messieurs

Archibald,	Davies,	Little,	Rochester,
Bertram,	DeCosmos.	Macdonald (*Kingston*),	Roscoe,
Biggar,	Dewdney,	Macdonald (*Toronto*),	Ross (*Durham*),
Blackburn,	Dymond,	Macdougall (*Elgin*),	Ross (*Middlesex*),
Blain,	Ferris,	McDougall (*Renfrew*),	Ross (*Prince-Edouard*),
Blake,	Fleming,	MacKay (*Cap Breton*),	Scatcherd,
Borden,	Flesher,	McKay (*Colchester*),	Schultz,
Borron,	Forbes,	Mackenzie,	Scriver,
Bowell,	Fraser,	McCraney,	Shibley,
Bowman,	Gibbs (*Ontario nord*),	McGregor,	Sinclair,
Brown,	Gibbs (*Ontario sud*),	McLeod,	Smith (*Peel*),
Burk,	Gibson,	McQuade,	Smith (*Westmoreland*),
Burpee (*St. Jean*),	Gillies,	Mitchell,	Thompson (*Cariboo*),
Burpee (*Sunbury*),	Gillmor,	Moffat,	Thompson (*Haldimand*),
Carmichael,	Goudge,	Monteith,	Trow,
Cartwright,	Greenway,	Norris,	Tupper,
Charlton,	Guthrie,	Oliver,	Vail,
Christie,	Hall,	Palmer,	White (*Hastings*),
Church,	Higinbotham,	Paterson.	Wallace (*Albert*),
Cockburn,	Horton,	Pettes,	Wood,
Coffin,	Kerr,	Plumb,	Workman,
Cook,	Killam,	Pope (*Queen's, I.P.E.,*)	Young.—91.
Cunningham,	Kirk,	Robinson,	

CONTRE:

Messieurs

Baby,	Colby,	Harwood,	Masson,
Béchard,	Costigan,	Holton,	Montplaisir,
Bernier,	Currier,	Hurteau,	Mousseau,
Blanchet,	Cuthbert,	Jetté,	Ouimet,
Bolduc,	Daoust,	Jones (*Halifax*),	Pope (*Compton*),
Bourassa,	Delorme,	Lajoie,	Richard,
Boyer,	Desjardins,	Lanthier,	Robitaille,
Brooks,	De St. Georges,	Laurier,	Roy,
Caron,	Domville,	Macdonald (*Cornwall*),	Stephenson,
Casgrain,	Flynn,	McDonald (*Cap Breton*),	St Jean,
Cheval,	Fréchette,	MacDonnell (*Inverness*),	Taschereau,
Cimon,	Gill,	McIsaac,	Wallace (*Norfolk*),—48.

Le bill est, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Les ordres suivants de la Chambre sont adressés à l'officier qu'il appartient et des adresses votées à Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit, savoir:

Par M. *Cimon*—Ordre de la Chambre pour un état indiquant les quantités, qualité et dimension du bois de construction fourni par M. *Adolphe Gagnon* pour chacune des jetées à la Baie St. Paul, à la Malbaie et aux Eboulements, dans le comté de Charlevoix, et aussi le prix payé pour chaque pied de ce bois durant l'année fiscale de 1875-76.

Par M. *Caron*—Ordre de la Chambre pour un état indiquant: 1o. Les instructions données et à qui, concernant la division de la propriété de l'ordonnance, à Québec, désignée sous le nom de "Cove Field"; 2o. les sommes d'argent dépensées pour diviser, annoncer en vente, et vendre cette propriété; 3o. les noms des personnes à qui ces sommes ont été payées, le montant reçu par chacune d'elles; 4o. le produit de telle vente, les noms des acquéreurs, le montant par eux payé pour chaque lot, et la balance qui reste encore due.

Par M. *Caron*—Ordre de la Chambre pour un état indiquant: 1o. les noms et salaires ou gages de chaque officier composant le personnel des officiers du gouvernement au canal Lachine pour chacune des années 1875-6 et 1876-7; 2o. le montant des dépenses contingentes à l'égard de tel personnel pour chacune de ces années; 3o. les dates de nomination de chaque tel officier.

Par M. *Domville*—Ordre de la Chambre pour toute la correspondance, les télégrammes et les ordres en Conseil relatifs au renvoi de *Wm. Colwell*, éclusier, au département de la douane de St. Jean, N.-B., ainsi que les papiers, télégrammes et correspondances relatifs à l'investigation faite par l'inspecteur *Cudlip*, et son rapport à ce sujet; la date du renvoi; un état de toutes les autres places qui lui ont été offertes; la copie de

la lettre adressée par le commissaire *Johnson*, à Ottawa, au département du ministre de la Justice, le recommandant pour un emploi, avec un état du fonds à même lequel la somme de cent piastres lui fut payée, des raisons de ce paiement et du compte auquel tel paiement a été chargé dans les comptes publics.

Par M. *Stephenson*—Adresse à Son Excellence pour un rapport montrant par qui l'approvisionnement de lard pour la police montée du Nord-Ouest a été fournie, la quantité et la qualité de cet approvisionnement, les prix demandés et payés; l'endroit d'où il a été expédié et le coût du transport par 100lbs, au lieu de sa destination finale; aussi, toute la correspondance montrant si ce lard a été demandé et fourni par soumissions publiquement annoncées, avec des copies de toutes les annonces pour soumission ainsi que des offres reçues, depuis l'établissement et l'installation de la dite police montée dans le territoire du Nord-Ouest et au Manitoba.

Par M. *Roy*----Adresse pour copies des instructions données à M. *Kingsford*, du département des Travaux Publics; copies des rapports et correspondances se rattachant aux travaux de réparations et autres faits aux brises-lames de l'Islet, Rivière-Ouelle, Rivière-du-Loup et Rimouski, sur la rive sud du St. Laurent, province de Québec, et aussi un état indiquant les montants dépensés pour tels travaux ou réparations sur chacun de ces brises-lames.

Par M. *McKay* (Colchester)---Ordre de la Chambre pour production de la correspondance entre le maître-général des Postes et l'inspecteur des Postes d'Halifax, et autres officiers de bureau de Postes, relativement à la perte d'un sac de malle entre Truro et Halifax, le ou vers le 14 décembre dernier, lequel renfermait deux ou plusieurs lettres enregistrées contenant des sommes d'argent, avec toute la correspondance relative à la perte de cet argent.

Par M. *Blanchet*—Ordre de la Chambre pour l'état détaillé des impressions départementales de chaque département respectivement, les noms des personnes qui ont fait ces impressions, ainsi que les noms de ceux qui ont en mains des ouvrages d'impressions inachevés, avec les conditions convenues et la valeur de l'ouvrage qui reste à faire.

M. *Roscoe* propose qu'une adresse soit votée à Son Excellence pour copies de toutes les lettres des officiers du gouvernement à la Colombie-Britannique au gouvernement, concernant l'évasion du prisonnier *Martin* et sa fuite sur le territoire américain, aussi, de la demande faite à M. *A. Caquette*, de payer les droits à la douane des Etats-Unis.

Et un débat s'élevant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat donnant son adhésion aux bills suivants *sans amendements*, savoir :

No. 52, pour amender de nouveau l'Acte incorporant la compagnie d'assurance maritime mutuelle du Canada.

No. 31, pour faciliter et autoriser la liquidation de la banque Métropolitaine.

No. 32, concernant la banque Jacques-Cartier.

No. 35, concernant la compagnie du chemin de fer Ottawa, Vaudreuil et Montréal.

No. 40, concernant le transfert de l'Asile de Rockwood à la province d'Ontario, et pour amender " l'Acte des pénitenciers de 1875."

Aussi,—adoptant les amendements faits par cette Chambre au bill No. 72, du Sénat; intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie d'imprimerie du *Globe*," *sans amendement.*

Aussi,—les bills suivants (du Sénat), pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir :

No. 97, intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la Compagnie Nationale de Placement du Canada (*responsabilité limitée*).

No. 98, intitulé : " Acte pour amender l'acte de la ligne du chemin de fer et du pont du Côteau et de la province. (Sur motion de M. *Currier*, le dit bill est lu la première fois, et remis pour une seconde lecture, à *demain*).

No. 99, intitulé : " Acte pour amender la compagnie canadienne de locomotives et de machines."

No. 100, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de trafic du Canada."

Aussi,—adoptant les bills suivants *avec amendements*, savoir :—

No. 57, pour autoriser la compagnie d'assurance Royale Canadienne à réduire son capital versé, et pour autres fins. (Sur motion de M. *Jetté*, l'amendement est pris en considération et adopté).

No. 14, pour amender l'Acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston. (Sur motion de M. *Baby*, les amendements sont lus la première fois, et le bill avec les amendements renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.)

No. 25, pour amender l'Acte incorporant la Compagnie Canadienne du Câble Atlantique. (Sur motion da M. *Holton*, les amendements sont lus la première fois, et le bill avec les amendements renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.)

No. 30, pour incorporer la compagnie d'assurance maritime Union, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse.

M. *Blanchet* propose qu'il soit *résolu* qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie d'un certain rapport fait contre le maître de poste de Montmagny, *Jean Stanislas Vallée*, écuier, au sujet d'une prétendue enquête tenue par *Achille Talbot*, écuier, sous-inspecteur des postes dans le district de Québec, avec tous les papiers, documents et correspondances qui s'y rapportent.

Et un débat s'élevant, la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Schultz*, une adresse est votée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour la production de toutes les communications du premier Conseil des territoires du Nord-Ouest, relativement à la conservation des buffles, toutes les communications sur le même sujet des Commissaires des Sauvages ou autres officiers du gouvernement du Canada, et de tous les ordres en Conseil ou actes passés par le gouvernement actuel des territoires du Nord-Ouest, dans ce but.

Sur motion de M. *Bowell*, il est *résolu* qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de toute la correspondance échangée entre le président ou le caissier de la banque Ontario et l'honorable ministre des Finances ou le département des Finances, concernant les dépôts du gouvernement dans la banque Ontario depuis le 1er novembre 1873 jusqu'à présent.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, il est *résolu* qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses officiers ou autres personnes, à la Nouvelle-Ecosse, relativement à l'approvisionnement de houille et d'eau pour le service du sifflet d'alarme au Cap d'Or, avec un état indiquant la période ou les périodes de temps pendant laquelle ou lesquelles dans ces deux dernières années ce sifflet d'alarme n'a pas fait le service, et les raisons qui l'en ont empêché.

Un message est reçu du Sénat, permettant aux honorables messieurs *Sutherland* et *Girard*, deux de leurs membres, de comparaître et de donner leurs témoignages devant le comité permanent de l'immigration et de la colonisation, s'ils le jugent à propos.

Aussi,—donnant leur concours au bill No. 56, pour la suppression des jeux sur certaines voies de transport publiques, *avec amendements*. (Sur motion de M. *Blake*, les amendements sont lus une première fois, et ordres est donnés qu'ils soient pris en considération *demain*.)

Sur motion de M. *Palmer*, il est *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies des états de tous baux du droit de pêcher dans les eaux non sujettes à la marée du Nouveau-Brunswick.

Sur motion de M. *Cockburn*, il est *résolu* qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production des rapports de l'ingénieur relativement à l'exploration du havre de Parry Sound, fait par M. *Michaud*, I. C., et autres, en 1876.

Sur motion de M. *Bowell*, une adresse est votée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour tous les papiers relatifs à l'octroi de la section 15 du chemin de fer du Pacifique, y compris des copies des annonces pour soumissions, toutes les soumissions faites, avec les noms des personnes qui les ont faites, les noms des cautions offertes et le montant de ces soumissions; un état montrant toutes les sommes d'argent déposées à l'époque de ces soumissions ou subséquemment, comme garantie en tout ou en partie de l'exécution du dit contrat, et si telles sommes ou une partie quelconque d'icelles ont été renvoyées et à qui; tous les télégrammes et correspondances avec les soumissionnaires ou avec toute autre personne relativement aux soumissions et aux entrepreneurs, tous les protêts produits par les soumissionnaires ou autres personnes, concernant ces contrats, tous les rapports faits au Conseil par le ministre des Travaux Publics, et les régistres du Conseil relatifs aux dites soumissions et aux dits contrats, ainsi que les contrats pour la dite section No. 15 du dit chemin de fer du Pacifique, et tous ordres du département des Travaux Publics ou régistres du Conseil altérant les conditions du dit contrat en prolongeant le terme de son exécution.

Sur motion de M. *Mitchell*, il est *résolu* qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de la correspondance entre M. *James Neven*, de New-Castle, Miramichi, N. B., et ses solliciteurs, et les officiers du chemin de fer Intercolonial et le gouvernement, relativement à cinq animaux qui ont été tués par l'un des convois du dit chemin de fer, le 23 février dernier, et qui appartenaient au dit *James Neven*; aussi, un état de la part des officiers du chemin de fer relativement à la distance de la station de Miramichi d'où le convoi était parti, à l'endroit où l'accident a eu lieu, montrant si cette ligne est où n'est pas une ligne directe, quand le conducteur du dit convoi vit d'abord les animaux sur les lisses, et si avec de la précaution ordinaire, il n'aurait pas pu éviter l'accident.

Sur motion de M. *Pouliot*, une adresse est votée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour: 1o. Copie des arrangements faits par le gouvernement ou par le gérant-administrateur de l'Intercolonial, et la compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc du Canada, pour les taux du prix du transport des passagers et du fret, devant passer sur le Grand-Tronc et l'Intercolonial; 2o. Un état des prix qui devaient être et doivent encore être chargés aux passagers et pour le fret, par le Grand-Tronc, depuis ses différentes stations jusqu'à la Rivière-du-Loup, et *vice versa* par chaque passager, par chaque char, et par cent livres des différentes classes de marchandises; 3o. Un état des prix chargés par l'Intercolonial, pour les passagers et le fret, sur l'Intercolonial depuis la Rivière-du-Loup, aux diverses stations et *vice versa*, par chaque passager, par chaque char, et par cent livres des différentes classes de marchandises.

La Chambre alors s'ajourne à 11 heures et 10 minutes p.m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Irving*—Mercredi prochain—Permission d'introduire un bill intitulé: "Acte pour assurer d'une manière plus efficace l'observance par les compagnies de chemin de fer de la loi qui exige l'égalité dans l'administration du trafic et l'imposition des taux et péages.

M. *Cartwright*—Jeudi prochain—Permission de présenter un bill concernant les pouvoirs des compagnies de prêt déjà incorporées.

M. *Delorme*—Mercredi prochain—Si le gouvernement a l'intention de porter un crédit dans les estimés pour que le Canada soit représenté à l'exposition Internationale qui doit avoir lieu en France ?

M. *Delorme*—Mercredi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant la production de tous papiers et correspondances relativement à la nécessité d'une nouvelle législation pour l'organisation et l'entretien de banques de dépôts et d'épargnes dans toutes les grandes villes du Canada, ces banques de dépôt devant être sous le contrôle exclusif du gouvernement du Canada, de manière à donner la plus grande sûreté aux dépositaires et de plus grands avantages au public et au gouvernement.

M. *Delorme*—Mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL sur le bill No. 60, pour amender l'acte de faillite et l'acte l'amendant, par l'amendement suivant:

Que tous les mots de la 29ème clause du dit acte soient retranchés jusqu'aux mots "aucun créancier ne votera," et les mots suivants substitués à leur place: "Le syndic officiel nommé pour un district sera le syndic des biens du failli dans tous les cas de faillite, et tel syndic après preuve de négligence et d'infraction de ses devoirs, pourra, sur demande d'un créancier, être destitué par la cour ou le juge et un autre nommé à sa place par la dite cour ou juge.

M. *Smith* (Westmoreland)—Mercrdi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour examiner la résolution suivante:

1o. Qu'il est opportun d'amender l'acte du pilotage de 1875 en décrétant que tous les batiments à vapeur employés au commerce d'un port à l'autre dans la même province, ainsi que ceux employés au commerce entre une ou plusieurs des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse ou de l'Ile du Prince-Edouard, et aucune ou aucunes d'elles, ou entre aucun port ou ports dans les dites provinces ou aucun d'eux, et le port de New-York, ou aucun port des Etats-Unis d'Amérique, sur l'Atlantique au nord de New-York, seront exempts des droits de pilotage, excepté seulement dans les ports d'Halifax et de Pictou, relativement à chacun desquels les autorités du pilotage pourront, avec l'approbation du Gouverneur en Conseil, déterminer de temps en temps quels batiments à vapeur seront ou ne seront pas complètement ou partiellement exempts de tel paiement, et qu'aucun congé ne sera accordé à aucun port où il y a une administration du pilotage, à aucun batiment à vapeur sur lequel tels droits sont payables jusqu'à ce qu'ils aient été payés ou acquittés.

2o. Qu'il est opportun de décréter que le tonnage de tous batiments à vapeur enregistrés au Canada sera constaté d'après les mêmes règles, et que les batiments à vapeur enregistrés sous l'acte abrogé chapitre 41 des statuts refondues de l'ancienne province du Canada, seront mesurés de nouveau et leur tonnage constaté d'après les règles prescrites dans l'Acte Impérial connu comme l'*Acte de la Marine Marchande de* 1854, ainsi que les autres batiments-à-vapeur enregistrés en Canada, le tout maintenant.

M. *Cimon*—Jeudi prochain—Demandera si c'est l'intention du gouvernement de construire un quai à Ste. Anne du Saguenay, sur la rivière Saguenay ?

M. *Orton*—Mercredi prochain—Quelles sont les causes de la destitution de *Wm. Carnock* comme maître de poste d'Erin dans le, comté de Wellington?

M. *Orton*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copies de la correspondance et des papiers ayant trait à la destitution de M. *Wm. Carnock* comme maître de poste du village d'Erin, comté de Wellington.

M. *McDougall* (Renfrew)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour le rapport des ingénieurs relativement à l'exploration de Bonnechère ou de toute autre route praticable du prolongement du Canada Central.

M. *Mitchell*—Mercredi prochain—MOTION pour production des lettres, télégrammes, comptes et autres papiers échangés entre *Robert Moffat*, de Dalhousie, N.B., et le gouvernement du Canada ou aucun de ses membres ou officiers, relativement au transport de cargaisons de rails et autres matériaux de chemins de fer des batiments "Colonist," "Besse Parker," et "Stabstadt" qui sont arrivés au port de Dalhousie dans l'été de 1875; aussi, correspondauces avec les maîtres des dits batiments relativement aux dits matériaux, et plus spécialement la correspondance entre *Peter Grant*, ingénieur de district du chemin de fer Intercolonial et le dit *Robert Moffat;* aussi, copies des chartes-parties.

M. *Pope* (Queen's)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour la production des soumissions reçues pour un service postal de deux fois ou trois fois la semaine entre le pont de Montague et Beach Point, au havre de Murray sud, le nom de chaque soumissionnaire et le montant de la soumission.

M. *Blanchet*—Mercredi prochain—Copies d'un certain rapport fait contre le maître de poste de Montmagny, *Jean Stanislas Vallée*, écuier, au sujet d'une prétendue enquête tenue par *Achille Talbot*, écuier, sous-inspcteur des postes dans le district de Québec, avec tous les papiers, documents et correspondances qui s'y rapportent.

M. *Cameron*—Mercredi prochain—MOTION qu'un message soit adressé au Sénat, demandant à cet honorable corps de transmettre, pour l'information de cette Chambre, une copie du rapport fait par un comité spécial de cette honorable Chambre durant la session de 1875, au sujet de la construction d'estacades, de quais et autres travaux sur la rivière Gatineau.

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a été aujourd'hui affiché pour être pris en considération par le comité permanent des divers bills privés, mercredi, le ou après le 28 courant:

No. 93, du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à *Martha Jemima Harkshaw Holiwell.*"

No. 32.

OTTAWA, LUNDI, 26 MARS 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

No. 33.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 27 MARS 1877.

La prière est récitée.

Sur motion de M. *Workman*, les deux bills suivants du Sénat sont lus la première fois, et remis pour la seconde lecture à *demain*, savoir :

No. 99, intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la compagnie canadienne de locomotives et de machines."

No. 100, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de trafic du Canada. "

Sur motion de M. *Jones* (Halifax), les amendements faits par le Sénat au bill No. 30, pour incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime dite Union, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, sont pris en considération et adoptés.

Le bill No. 66, pour abroger certaines lois qui font de la violation de contrats de louage de service personnel un acte criminel et pour pourvoir à la punition de certaines violations de contrats, est examiné en comité général et amendé. Le bill, tel qu'amendé, remis, pour être pris en considération, à *demain*.

Le bill No. 83, pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur, est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

La résolution adoptée en comité-général, le 20 courant, déclarant opportun d'amender les actes pour l'amélioration et l'administration du havre de Québec et l'Acte du pilotage de 1873, est rapporté, lu une seconde fois, et adopté, et est comme suit :—

Résolu—Qu'il est opportun d'amender les actes pour l'amélioration et l'administration du havre de Québec et l'Acte du pilotage de 1873 : 1o. en modifiant les taux payables sur les bateaux remorqueurs et les steamers qui entrent dans le port de Québec, et en décrétant de meilleures dispositions pour assurer le paiement des péages de ce havre ; 2o. en autorisant les commissaires du havre à imposer des pénalités n'excédant pas $100 ou un emprisonnement n'excédant pas soixante jours pour l'infraction de leurs règlements ; 3o. en donnant aux commissaires le pouvoir d'imposer, à leur discrétion, aux pilotes, une amende n'excédant pas $100, au lieu de les suspendre ou de les destituer pour certaines offenses ; et 4o. en autorisant les commissaires à substituer des taux suivant le poids ou la mesure à ceux maintenant imposés ou à les commuer, pourvu qu'ils n'excèdent pas ceux maintenant autorisés, excepté avec le consentement du Gouverneur en Conseil.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill No. 82 pour autoriser le transfert de l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de Truro et Pictou à la personne ou compagnie qui construira une ligne de chemin de fer de New Glasgow au détroit de Canso et établira un bon passage d'eau sur le détroit, étant lu,

M. *Mackenzie* propose que le dit bill soit maintenant lu une seconde fois ; adopté sur division.

Le bill est, en conséquence, lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, et remis pour la troisième lecture à *demain*.

Le bill No. 87, concernant les frontières de la province de Manitoba, est lu une seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, et les amendements adoptés, lue une troisième fois, et passés.

Le bill No. 19, pour amender et refondre, tels qu'amendés, les actes concernant les Douanes, est lu une seconde fois, examiné en comité général, et progrès ayant été fait, le comité se lève et obtient la permission de siéger de nouveau, *demain*.

La Chambre alors s'ajourne à minuit moins 15 minutes.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Roy*—Jeudi prochain—N'entre-t-il pas dans les vues du gouvernement de contribuer pour une large part si non pour le tout au maintien de l'école de marine qui vient d'être rétablie dans le port de Québec, par le gouvernement local de la province de Québec, pour l'instruction théorique des jeunes marins?

M. *Benoit*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour la production de tous les papiers se rapportant à l'abolition des pêches, dans les rapides du Richelieu, en face du village du canton de Chambly; le rapport du garde-pêche et la correspondance du gouvernement avec les propriétaires de ces pêches, ainsi qu'avec toute autre personne, à ce sujet.

M. *Smith* (Westmoreland)—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour examiner la résolution suivante: Qu'il est opportun de transférer le contrôle, l'administration, et l'entretien, quant aux réparations ordinaires, de tous les havres, quais, jetées et brise-lames qui sont la propriété du Canada, excepté ceux qui sont sous l'administration de commissaires nommés en vertu d'un acte du Parlement du Canada, et les havres de St. Jean N.-B., et Pictou, du département des Travaux Publics à celui de la Marine et des Pêcheries, le prolongement et les travaux extraordinaires restant sous le contrôle du département en premier lieu nommé; et d'autoriser le Gouverneur en Conseil, de temps en temps, et sur la recommendation du ministre de la Marine et des Pêcheries à faire, altérer ou rescinder les règles et règlements pour l'administration et un tarif ou des tarifs de droits et de péages pour l'usage des dits travaux respectivement, et à imposer des pénalités pour l'infraction des dites règles et règlements; — tels péages et pénalités devant appartenir à Sa Majesté pour l'usage public dans le Canada.

M. *Barron*—Jeudi prochain—ADRESSE—Correspondance entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses départements, et le gouvernement d'Ontario, relativement à la réclamation des Sauvages sur la rive nord des lacs Huron et Supérieur, des arrérages de l'annuité en vertu du Traité Robinson.

M. *Irving*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour examiner la résolution suivante: Qu'il est opportun d'établir des dispositions pour assurer plus efficacement l'exécution par les compagnies de chemins de fer de la loi qui requiert l'égalité dans l'administration du trafic et l'imposition de droits et de péages, et plus spécialement l'exécution des dispositions de la sous-section 2, de la section 4 et de la section 12 de l'acte des chemins de fer de 1868, et pour donner à la Cour d'Echiquier du Canada les pouvoirs nécessaires pour mettre en force les dites lois et dispositions.

No. 33.

OTTAWA, MARDI, 27 MARS 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

206

No. 34.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 28 MARS 1877.

La prière est récitée.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur la table :

La pétition de *Pierre Blanchet* et autres, du comté de Montmagny, province de Québec, est lue et reçue ; elle demande que l'Acte concernant les poids et mesures soit abrogé ou amendé.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente le huitième rapport de ce comité, rapportant le bill No. 21 pour amender l'Acte 37 *Victoria*, chapitre 57, concernant les sociétés permanentes de construction dans Ontario, *sans amendement*.

Et les bills suivants *avec amendements*, savoir :—

No. 20, pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie de Placement de Londres et Ontario (à responsabilité limitée.)

No. 29, pour amender l'acte passé dans la 39me année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêt et de Placement (à responsabilité limitée.)"

M. *Laflamme*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente le sixième rapport de ce comité, qui est comme suit :

Le comité a examiné les bills suivants amendés par le Sénat, et rapporte les dits amendements *sans amendement*, savoir :

No. 14, pour amender les divers actes incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston.

No. 25, pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne du câble Atlantique.

Et le bill No. 48, pour accorder de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer Albert, *avec amendements*.

M. *Ross* (Middlesex), du comité collectif des deux Chambres des impressions du Parlement, présente le septième rapport de ce comité, qui est comme suit :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement Impérial et le gouvernement canadien, concernant l'exercice du pouvoir de désavouer les actes provinciaux (*dans les documents de la session seulement*).

Enquête du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'administration de la justice dans le district de Richelieu, province de Québec, (*dans l'appendice du journal seulement*).

Ordre de la Chambre,—Etat montrant le revenu payé par chaque province de la Puissance, le montant qui a été dépensé au compte de la Puissance durant les cinq dernières années, etc.

Réponse à adresse,—Correspondance entre les gouvernements du Canada, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, concernant la navigation des canaux et rivières américaines, etc., (*condensée*).

Ordre de la Chambre,—Quantité et valeur du charbon importé en Canada durant les six mois expirés le 31 décembre 1876.

Réponse à adresse,—Correspondance au sujet des droits imposés sur les batiments canadiens vendus en France, etc.

Le comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Ordre de la Chambre,—Correspondances et télégrammes relatifs à la propriété sur le chemin de Marsh, dans le comté de St. Jean, Nouveau-Brunswick, qu'on prétend avoir été endommagé par le feu des locomotives sur le chemin de fer Intercolonial.

Ordre de la Chambre,—Correspondance qui a été échangée entre l'officier ayant charge des chemins de fer du gouvernement, ou tout autre officier ayant charge du chemin de fer Intercolonial, et la compagnie pour la manufacture de fer de Phœnixville, ou toute autre personne agissant au nom d'une compagnie dans l'Etat de Pennsylvanie, relativement à des offres pour couvertures de fer, etc.

Ordre de la Chambre,—Rapport faisant connaître les différents tarifs en force depuis le 1er décembre 1875, pour le transport du fret sur le chemin de fer Intercolonial, etc.

Ordre de la Chambre,—Rapport au sujet de l'arrangement fait entre le gouvernement et la compagnie des wagons-palais dit Pulman, en conformité duquel les wagons de cette compagnie circulent sur le chemin de fer Intercolonial, etc.

Ordre de la Chambre,—Etat donnant un aperçu complet de toutes les offres ou soumissions faites, depuis le 30 juin 1875 jusqu'au 31 décembre 1876, à tout officier autorisé du chemin de fer Intercolonial, pour chacun des articles suivants : roues, essieux, ressorts, etc.

Ordre de la Chambre,—Correspondance relative à la distribution des terres des Métis dans la province de Manitoba.

Ordre de la Chambre,—Etat concernant les terres cédées par le gouvernement du Canada au gouvernement de Manitoba pour des chemins.

Ordre de la Chambre,—Concernant la destruction par force de la digue de la Puissance sur le lac Devil, comté de Addington, etc.

Ordre de la Chambre,—Contrat avec le gouvernement pour l'exécution des travaux à la citadelle de Québec, en 1874 et 1875, etc.

Ordre de la Chambre,—Etat des taux spéciaux du fret sur les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick.

Réponse à adresse (Sénat,)—Correspondance concernant l'Acte des poids et mesures.

Copies du contrat fait pour la construction du chemin de fer du Pacifique, avec état des sommes dépensées, conformément aux dispositions de l'Acte 37 *Victoria*, chapitre 14, section 19.

Ordre de la Chambre,—Correspondance au sujet de la construction du havre d'Ingonish.

Réponse à adresse,—Concernant les soumissions pour le service postal de 1876 sur les lacs Huron et Supérieur, entre les ports sur le lac Huron et la Baie Georgienne, etc.

Ordre de la Chambre,—Etat des billets de la Puissance de un et deux dollars payables à Victoria et adressés par le gouvernement à l'assistant-receveur-général pour la Colombie-Britannique.

Ordre de la Chambre,—Coût de la construction d'un phare au havre de refuge, à Rondeau, etc.

Ordre de la Chambre,—Etat supplémentaire, correspondance entre le gouvernement et les censitaires de la seigneurie de Nicolas Rioux, dans le comté de Rimouski, relativement à la taxe qu'ils paient aux seigneurs.

Rapport annuel montrant la moyenne des hommes de la police fédérale durant chaque mois de l'année.

Ordre de la Chambre,—Instructions adressées par le département du Revenu de l'Intérieur à ses officiers, relativement au temps que le droit additionnel sur le malt devait être mis en force.

Ordre de la Chambre,—Correspondance entre le gouvernement et les Sauvages de Tobique, concernant la nomination d'un agent résident.

Réponse à adresse,—Documents ou correspondance relativement au moyen de mettre le Canada dans une position aussi favorable que celle de tout pays étranger, sous les dispositions de l'union postale faite à Berne, le 6 octobre 1874.

Ordre de la Chambre,—Rapport montrant le coût total du steamer *Northern Light*, avec un compte détaillé de toutes dépenses relatives à ce steamer, jusqu'au 31 janvier dernier.

Réponse à adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement Impérial au sujet de la législation concernant la marine marchande, des instructions données à M. *William Smith*, député du ministre de la Marine et des Pêcheries, lors de sa mission récente en Angleterre, etc.

Réponse à adresse,—Rapport relativement aux démarches faites par le gouvernement concernant l'établissement d'une ligne de communication à la vapeur, durant l'hiver, entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme, etc.

Ordre de la Chambre,—Correspondance relative aux creusage et améliorations de la Barre du Fer à Cheval, à l'entrée de la rivière Miramichi.

Ordre de la Chambre,—Rapports et plan du brise-lames d'Arichat Ouest, dans le comté de Richmond, N.-E.

Réponse à adresse,—Relativement à la pêche de l'éperlan dans le havre de Bathurst, etc.

Ordre de la Chambre,—Rapport de l'administration du pilotage du Cap Breton, donnant les noms de tous les pilotes et le montant payé à chacun.

Ordre de la Chambre,—Rapport du maître de havre du port de Little Glace Bay, N.-E., pour l'année expirée le 31 décembre 1876, donnant le montant de droits perçus, etc.

Ordre de la Chambre—Etat montrant l'étendue et la nature des améliorations faites au havre de Toronto durant l'année dernière.

Ordre de la Chambre,—Correspondance entre le gouvernement et le conseil du comté de Carleton relativement à un pont sur le déservoir à la Grande Ile.

Ordre de la Chambre,—Correspondance échangée entre le département des Travaux Publics et l'ingénieur préposé au canal de la Culbute, au sujet de la pétition de *Elizabeth Sullivan*, du township de Pembroke, dans le comté de Renfrew, demandant une indemnité pour dommages, etc.

Ordre de la Chambre,—Rapports et plans faits par les ingénieurs sous la direction du gouvernement du Canada relativement au havre de Port Hood, dans le comté d'Inverness.

Ordre de la Chambre,—Correspondance entre le gouvernement et le conseil du comté de Carleton, relativement à un pont sur la rivière Rideau, au village de Wellington.

Ordre de la Chambre,—Rapports faits par l'ingénieur ou les ingénieurs chargés des Travaux Publics, au sujet des améliorations effectuées dans la navigation de la rivière St. Jean, N.-B.

Réponse à adresse,—Copies des ordres en Conseil et correspondances depuis la dernière session, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec, relativement au personnel judiciaire du district de Montréal.

Sur motion de M. *Holton*, il est *ordonné*, que les divers bills rapportés aujourd'hui par les comités permanents des banques et du commerce,—et des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, soient placés sur les ordres du jour, pour aujourd'hui.

M. *Smith* (Westmoreland), présente la réponse à un ordre de la Chambre du 7 courant, pour la production d'un état aussi exact que possible montrant la somme payée par chaque bateau à vapeur aux commissaires du havre de Montréal durant la saison de 1875 et 1876, pour droit de quaiage, le nom de chaque vapeur et sa longueur.

Les ordres suivants de la Chambre sont adressés à l'officier qu'il appartient, et des adresses votées à Son Excellence le Gouverneur-Général, savoir : —

Par M. *Rochester*,—Ordre de la Chambre pour la production de toute la correspondance entre le gouvernement et l'entrepreneur pour la construction de la digue, des écluses et des glissoires sur la rivière Ottawa, à Carillon, et copies de la correspondance entre l'ingénieur et l'entrepreneur.

Par M. *Pope* (Queen's)—Ordre de la Chambre pour un état de tout argent payé pour services légaux ou dépenses légales à l'Ile du Prince-Edouard, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à présent, avec la date de ces paiements, les personnes auxquelles ils ont été faits et pour quels services.

Aussi,—Adresse à Son Excellence pour un état montrant les noms de tous les officiers du gouvernement à l'Ile du Prince-Edouard, spécifiant la nature de leurs emplois, la date de leurs nominations et le montant de leurs salaires.

Par M. *Pope* (Compton)—Adresse à Son Excellence pour copies des documents et correspondances au sujet de la fermeture du bureau de poste, dans le voisinage de St. Jean l'Evangéliste de la Nouvelle.

Par M. *Bowman*—Ordre de la Chambre pour un état montrant le nombre total de journaux et les feuilles périodiques, dans chaque comté et cité du Canada, qui ont payé le port sur les journaux expédiés du " bureau de publication," avec le revenu entier obtenu durant l'année dernière, l'état devant être fait de la même manière que celui produit à la dernière session.

Par M. *Rochester*—Ordre de la Chambre pour un rapport concernant le nombre d'alambics saisis par les officiers du Revenu du Canada en 1873, 1874 et 1875, avec les dates de ces saisies, le lieu où elles ont été faites et la valeur des effets saisis.

Par M. *Hagar*—Ordre de la Chambre pour la production de tous les rapports des ingénieurs ou correspondances, relativement à l'existence et au cours d'une crue plus considérable des eaux sur les soixante milles de la rivière Ottawa, entre les chutes de la Chaudière et les rapides du Long Sault, que plus haut et plus bas, ainsi qu'il est constaté dans des pétitions adressées à cette Chambre par certains habitants des comtés d'Ottawa, Prescott et Russell.

L'hon. M. *Langevin* ayant présenté l'indenture de son élection pour la division électorale de Charlevoix, et ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé, en présence des Communes, le rôle qui le contient, prend son siége dans la Chambre.

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est *résolu*, qu'en permettant à l'honorable M. *Langevin*, élu pour représenter la division électorale de Charlevoix, de prendre son siége sur la production seulement d'un double de l'indenture, et sans le rapport ni le certificat du greffier de la Couronne en Chancellerie, cette Chambre recommande une stricte adhésion à la coutume d'exiger la production du certificat requis.

Les ordres suivants de la Chambre sont adressés à l'officier qu'il appartient, et des adresses sont votées à Son Excellence le Gouverneur-Général, savoir :—

Par M. *Pope* (Queen's)— Ordre de la Chambre pour un état de tous les montant payés pour impressions quelconques faites à l'Ile du Prince-Edouard, durant les années 1874, 1875 et 1876 respectivement, le dit état devant mentionner la nature de chaque ouvrage et les noms de toutes les personnes qui l'ont fait.

Par M. *Robitaille*—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant copie de toutes correspondances, rapports, papiers et records concernant le renouvellement du contrat pour le transport de la malle entre Campbelton et Paspebiac, près de six mois avant l'expiration du dit contrat, et sans avoir demandé de soumissions; aussi copie du contrat.

M. *McCarthy* propose qu'une adresse soit votée à Son Excellence pour copies de toute correspondance échangée entre le département des douanes et tout officier de douane relativement à toute demande faite pour obtenir la permission de se porter candidat à toute charge quelconque dans une corporation, entre les dates suivantes, savoir: entre le 1er juillet 1875 et le 1er janvier 1877.

M. *Cook* propose, comme amendement, que les mots: "1er juillet 1875 soient retranchés dans la dite motion, et les mots: " 1er juin 1873" y soient substitués;

Et un débat s'élevant, la dite motion, ainsi que la motion principale sont retirées, avec le consentement de la Chambre.

Par M. *Baby*—Ordre de la Chambre pour copies de toute correspondance, lettres ou télégrammes échangés entre le gouvernement et les propriétaires de terrains dans le voisinage de l'élargissement projeté du canal Lachine, depuis le 1er mars 1875 jusqu'au 10 mars 1877;—aussi copies de tous ordres donnés aux ingénieurs de fournir des informations à ces propriétaires, et de toutes demandes de ces mêmes propriétaires pour informations soit au gouvernement, aux ingénieurs ou au département des Travaux Publics, quant à la quantité de terrain requise pour tel élargissement, entre les mêmes dates, 1er mars 1875 au 10 mars 1877;—aussi, copies de toutes offres, propositions et arrangements soumis par les mêmes propriétaires au gouvernement, aux ingénieurs ou au département des Travaux Publics, et de toutes offres, propositions et arrangements soumis par le gouvernement, les ingénieurs ou le département des Travaux Publics à ces mêmes propriétaires, entre les mêmes dates, du 1er mars 1875 au 10 mars 1877;—aussi, copies de tous rapports faits par des arbitres ou évaluateurs sur la valeur des terrains de ces mêmes propriétaires riverains du dit canal, entre les même dates, du 1er mars 1875 au 10 mars 1877;—aussi, copie de tous rapports faits par les ingénieurs au gouvernement ou au département des Travaux Publics sur la valeur des mêmes terrains et sur les offres, propositions ou arrangements faits ou proposés par ces propriétaires au gouvernement ou par le gouvernement à ces mêmes propriétaires, entre les mêmes dates, du 1er mars 1875 au 10 mars 1877;—aussi, copies de tous contrats intervenus entre ces mêmes propriétaires, et le gouvernement ou le département des Travaux Publics au sujet des terrains requis pour l'élargissement du canal Lachine, entre le 1er mars 1875 et le 10 mars 1877.

Par M. *Goudge* —Adresse à Son Excellence pour la correspondance entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et le gouvernement du Canada, relativement à l'abolition de droits de phares sur les batiments canadiens.

Par M. *Cunningham*—Adresse à Son Excellence pour la correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique, concernant la nomination d'un juge de Cour de comté pour le district de New-Westminster.

Par M. *Caron*—Ordre de la Chambre pour copies de la correspondance échangée entre le bureau de la Chambre de Commerce de Québec et le gouvernement du Canada, au sujet du règlement en force relativement aux lettres non-payées d'avance.

Un message est reçu du Sénat, donnant son adhésion aux bills suivants *sans amendements*, savoir :—

No. 75, pour étendre l'acte concernant les marques de commerce et les dessins de fabrique aux provinces de la Colombie-Britannique et de l'Ile du Prince-Edouard.

No. 34, pour amender l'Acte incorporant la *Compagnie d'Assurance Agricole d'Ottawa*.

No. 77, pour pourvoir à la bonne garde des prisonniers dans les localités où les prisons communes deviennent temporairement peu sûres.

No. 76, pour amender l'acte des chemins de fer de 1868.

Aussi,—Donnant son adhésion au bill No. 45 pour incorporer la compagnie de traverse du chemin de fer du Saint-Laurent et du Pacifique, *avec amendements*.

Sur motion de M. *Holton*, les dits amendements sont examinés et adoptés.

7.30 P. M.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle* 19).

L'ordre du jour que la Chambre se forme en comité général sur le bill No. 84, du Sénat, intitulé "Acte pour faire droit à *Walter Scott*," étant lu;

M. *McCarthy* propose que la Chambre se forme maintenant en comité général sur le dit bill; adopté sur division.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et le rapporte *sans amendement*

M. *McCarthy* propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois; adopté sur la division suivante:

POUR.

Messieurs

Archibald,	Dymond,	Macmillan,	Plumb,
Bertram,	Fleming,	McCallum,	Robinson,
Blain,	Fraser,	McCarthy,	Ross (*Durham*),
Blake,	Gibbs (*Ontario sud*)	McCraney,	Ross (*Middlesex*),
Borron,	Gillies,	McGregor,	Ross (*Prince-Edouard*),
Bowell,	Greenway,	McQuade,	Rymal,
Bowman,	Hagar,	Metcalfe,	Smith (*Westmoreland*),
Brouse,	Kerr,	Mills,	Thompson (*Cariboo*),
Buell,	Kirkpatrick,	Mitchell,	Thompson (*Haldimand*),
Burk,	Little,	Moffat,	Trow,
Charlton,	Macdonald (*Kingston*),	Monteith,	Vail,
Christie,	Macdonald (*Toronto*),	Norris,	Wood,
Cockburn,	Macdougall (*Elgin*),	Oliver,	Workman,
Cook,	McKay (*Colchester*),	Paterson,	Young.—58.
De Cosmos,	Mackenzie,		

CONTRE:

Messieurs

Baby,	Cimon,	Jetté,	Pinsonneault,
Béchard,	Colby,	Lajoie,	Pope (*Compton*),
Benoit,	Costigan,	Langevin,	Robillard,
Bernier,	Currier,	Lanthier,	Robitaille,
Bourassa,	Daoust,	Laurier,	Rouleau,
Boyer,	Donahue,	Macdonald (*Cornwall*),	St. Jean,
Caron,	Fiset,	Masson,	Taschereau,
Casgrain,	Fréchette,	Montplaisir,	Wallace (*Norfolk*),
Cauchon,	Gaudet,	Ouimet,	Wright (*Pontiac*).—39.
Cheval,	Hurteau,	Perry,	

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. *McCarthy* propose que le bill soit maintenant passé; adopté sur la même division.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill No. 85, du Sénat, intitulé "Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*," étant lu;

M. *Trow* propose que la Chambre se forme maintenant en comité général sur le dit bill; adopté sur division.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et le rapporte *sans amendement*.

M. *Trow* propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois ; adopté sur la division suivante : —

POUR :

Messieurs

Archibald,
Bertram,
Blain,
Blake,
Borron,
Bowell,
Bowman,
Brouse,
Brown,
Buell,
Burke,
Burpee (*S. Jean*),
Burpee (*Sunbury*),
Charlton,
Christie,
Cockburn,
Cook,
Cunningham,
Dymond,
Ferris,
Fleming
Flesher,
Fraser,
Galbraith,
Gibbs (*Ontario sud*),
Gibson,
Gillies,
Gillmor,
Greenway,
Guthrie,
Hagar,
Haggart,
Kerr,
Kirkpatrick,
Little,
Macdonald (*Kingston*),
Macdonald (*Toronto*),
Macdougall (*Elgin*),
McKay (*Colchester*),
Mackenzie,
Macmillan,
McCallum,
McCarthy,
McCraney,
McGregor,
McNab,
McQuade,
Metcalfe,
Mills,
Mitchell,
Moffat,
Monteith,
Norris,
Oliver,
Paterson.
Plumb,
Robinson,
Ross (*Durham*),
Ross (*Middlesex*),
Ross (*Prince-Edouard*),
Rymal,
Smith (*Westmoreland*),
Thompson (*Cariboo*),
Thompson (*Haldimand*)
Trow,
Vail,
Wood,
Workman,
Young.—69.

CONTRE :

Messieurs

Baby,
Barthe,
Béchard,
Benoit,
Bernier,
Blanchet,
Bourassa,
Boyer,
Caron,
Casgrain,
Cauchon,
Cheval,
Cimon,
Colby,
Costigan,
Coupal,
Daoust,
Donahue,
Fiset,
Fréchette,
Gaudet,
Gill,
Hurteau,
Jetté,
Jones (*Leeds*),
Lajoie,
Langevin,
Lanthier,
Laurier,
Macdonald (*Cornwall*),
McDonald (*Cap Breton*),
Masson,
Montplaisir,
Ouimet,
Perry,
Pinsonneault
Pope (*Compton*),
Robillard,
Robitaille,
Rouleau,
St Jean,
Taschereau,
Wallace (*Norfolk*),—
Wright (*Ottawa*),
Wright (*Pontiac*).—45.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. *Trow* propose que le bill soit maintenant passé ; adopté sur la même division.

Le bill No. 44, pour amender l'Acte pour incorporer la compagnie du pont de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Maskinongé, est examiné en comité général ; et quelque progrès ayant été fait, le comité se lève et obtient la permission de siéger de nouveau, *demain*.

Les bills suivants sont séparément examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois, et passés, savoir :

No. 26, pour conférer la propriété et les pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de Pickering à *Joseph Harris McClellan*.

No. 12, pour accorder de nouveaux pouvoirs à la compagnie de houille et de chemin de fer de Springhill et Parsborough (à responsabilité limitée.)

No. 20, pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie de placement de Londres et Ontario (responsabilité limitée.)

No. 29, pour amender l'acte passé dans la 39me année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie Anglo-Canadienne de prêt et de placement (responsabilité limitée).

No. 48, pour accorder des pouvoirs plus étendus à la compagnie du chemin de fer Albert.

Les amendements faits par le Sénat au bill No. 25, pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne du câble Atlantique, sont examinés et adoptés.

Le bill No. 98 du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'acte du chemin de fer et du pont du Côteau et de la ligne provinciale," est lu une seconde fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Les deux bills suivants du Sénat sont lus une seconde fois et renvoyés au comité permanent des banques et du commerce, savoir :

No. 99, intitulé : " Acte pour amender la compagnie canadienne de locomotives et de machines."

No. 100, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de trafic du Canada."

(*L'ordre pour les bills publics est appelé en vertu de la règle* 19.)

Les bills suivants sont séparément examinés en comité général, rapportés, et remis pour la troisième lecture, *à demain*, savoir :

No. 70, pour conserver aux électeurs du village de Stouffville le droit de continuer à être représentés dans le parlement.

No. 21, pour amender l'acte 37 *Victoria*, chapitre 57, concernant les sociétés de construction permanentes dans Ontario.

Les bills suivants sont séparément lus une seconde fois, et renvoyés au comité permanent des banques et du commerce, savoir :

No. 54, pour autoriser la construction d'aqueducs par compagnies à fonds social.

No. 4, pour abroger l'acte 37 *Victoria*, chapitre 49, intitulé : " Acte pour autoriser les corporations et les institutions incorporées constituées hors des limites du Canada à y prêter et placer des fonds."

La Chambre continue le débat ajourné sur la motion de M. *Blain*, dont voici la teneur :

Qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour des états indiquant l'augmentation dans les quantités entre 12 et 14 pieds d'eau en profondeur, dans le canal Welland et les canaux du fleuve St. Laurent, quant aux travaux suivants, savoir :

La maçonnerie,
Le dragage,
Les excavations dans la terre,
Les excavations dans le roc { 1 pied au-dessus de l'eau, / 1 pied au-dessous de l'eau,
Le bois de charpente,
Les madriers,

avec mention des prix sur lesquels sont basés les calculs dans les rapports des ingénieurs, des sondages qui ont été faits dans le fleuve et les lacs dans le but d'obtenir 14 pieds d'eau.

Et la question étant mise aux voix, la dite motion est adoptée, et l'ordre donné en conséquence.

M. *Mackenzie* présente la réponse à l'adresse du 26 courant, pour copies de tous les papiers relatifs à l'octroi de la section 15 du chemin de fer du Pacifique, y compris des copies des annonces pour soumissions, toutes les soumissions faites, avec les noms des personnes qui les ont faites, les noms des cautions offertes et le montant de ces soumissions ; un état montrant toutes les sommes d'argent déposées à l'époque de ces soumissions ou subséquemment, comme garantie en tout ou en partie de l'exécution du dit contrat, et si telles sommes ou une partie quelconque d'icelles ont été renvoyées et à qui ; tous les télégrammes et correspondances avec les soumissionnaires ou avec toute autre personne relativement aux soumissions et aux entrepreneurs, tous les protêts produits par les soumissionnaires ou autres personnes, concernant ces contrats, tous les rapports faits au Conseil par le ministre des Travaux Publics, et les régistres du Conseil relatifs aux dites soumissions et aux dits contrats, ainsi que les contrats pour la dite section No. 15 du dit chemin de fer du Pacifique, et tous ordres du département des Travaux Publics ou régistres du Conseil altérant les conditions du dit contrat en prolongeant le terme de son exécution.

La Chambre alors s'ajourne à 11 heures et 10 minutes.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Blake*—Avis que dans le comité général sur la loi de faillite, il proposera les amendements contenus dans la seconde édition qui a été distribuée.

M. *J. B. Robinson*—Lundi prochain—Comité général pour examiner la résolution suivante:

Qu'il est opportun de décréter qu'en autant que le concours du Parlement du Canada est nécessaire pour cette fin, la législature de la province d'Ontario ou de la province de Québec, auront l'autorisation et le pouvoir de décréter que les votes des électeurs, sous l'acte de l'ancienne province du Canada, 27-28 *Victoria*, chapitre 18, y appelé "l'Acte de Tempérance," et généralement connu comme "l'Acte Dunkin," seront donnés au scrutin, de telle manière que la législature provinciale le décrétera, sujet à telles dispositions et modifications qui seront jugées nécessaires pour cette fin, mais en maintenant toutes les dispositions de l'acte qui ne sont pas incompatibles avec le vote au scrutin.

M. *Bowell*—Lundi prochain—Ordre de la Chambre pour un état montrant les noms de tous les conseils, solliciteurs ou avocats employés relativement à la commission royale nommée pour s'enquérir des affaires du chemin de fer du Nord, et des frais à eux payés par le gouvernement du Canada, ainsi que les noms de tous conseils, solliciteurs ou avocats qui ont été employés à Toronto par le gouvernement fédéral ou par aucun département ou chef de département du dit gouvernement, avec un état des frais payés à ces personnes par le gouvernement ou reçus par elles pour honoraires ou services ayant trait aux affaires du gouvernement du Canada.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants du Sénat ont été aujourd'hui affichés pour être pris en considération par les comités respectifs, le ou après samedi, le 31 courant:

Au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques:

No. 98, intitulé: "Acte pour amender l'acte du chemin de fer et du pont du Côteau et de la ligne provinciale."

Au comité permanent des banques et du commerce:

No. 99, intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant la compagnie canadienne de locomotives et de machines."

No. 100, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de trafic du Canada."

No. 34.

OTTAWA, MERCREDI, 28 MARS 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1

VOTES ET DÉLIBÉRATIO

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA:

Imprimé par MacLean, Roger et

1877.

No. 35.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 29 MARS 1877.

La prière est récitée.

Sur motion de M. *Holton*, il est *résolu*, qu'une maladie sérieuse empêchant *B. Devlin*, écuier, membre pour la division électorale de Montréal Centre, de vaquer à ses devoirs dans cette Chambre, un congé lui soit accordé, et que son parlementaire pour la session lui soit compté et payé pour toute la session.

M. *Mackenzie* présente la réponse à un ordre de la Chambre du 12 courant, pour copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement sur la possibilité de creuser le havre de la Baie d'Aspy, Victoria, de manière à admettre des navires d'un certain tonnage, pendant l'année 1872.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 7 avril 1876, pour la correspondance échangée entre le gouvernement ou les commissaires de l'Intercolonial et les intéressés de la paroisse du Bic, au sujet du changement du site de la station du chemin de fer, au dit lieu; aussi, la correspondance échangée entre les intéressés de la paroisse de St. Octave de Métis et des paroisses environnantes et le gouvernement, demandant que la station, à St. Octave, soit placée dans un endroit plus convenable.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 5 courant, pour un état indiquant le nombre de bureaux de poste et de maisons de douane possédés par le gouvernement fédéral, et désignant ceux de ces édifices qui ont été construits depuis 1867, les noms des cités ou villes où ces édifices sont situées, avec la population de chacune d'elles à l'époque du dernier recensement; et aussi, le montant perçu à telles maisons de douane, à tels bureaux de poste, ainsi que pour le compte du Revenu de l'Intérieur dans chaque localité durant les années 1875 et 1876.

Aussi,—Réponse à l'adresse du 15 ultimo, pour copie de tous ordres en Conseil émis, et de toute correspondance échangée entre l'officier chargé de l'administration des chemins de fer du gouvernement ou le surintendant préposé au trafic et le ministre des Douanes, le ministre de la Marine et des Pêcheries et le ministre des Travaux Publics, au sujet de la nomination de M. *James McAlister* au poste de caissier du chemin de fer Intercolonial, la création de la charge d'auditeur fédéral à Moncton, la translation de M. *McAlister* à cette dernière charge, la nomination de M. *Charles D. Thompson* au poste de caissier, la destitution subséquente de M. *Thompson*, l'abolition de la charge d'auditeur de la Puissance et la réintégration de M. *James McAlister* dans sa charge de caissier, et la manière subséquente dont M. *Thompson* fut pourvu.

Aussi,—Réponse 'adresse du 19 courant, pour la production de toute correspondance, soit par dépêches télégraphiques ou autrement, relativement au bassin de radoub à Esquimalt, depuis le mois de juillet 1874.

Et,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 12 courant, pour la production devant cette Chambre de toutes requêtes et correspondances relativement à l'octroi par le gouvernement de la Puissance d'une somme d'argent pour aider à la construction du chemin de fer de Québec au lac St. Jean.

Un message est reçu du Sénat avec le bill suivant, du Sénat, No. 101, intitulé: "Acte pour amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions pour l'administration des sociétés de construction permanentes faisant affaires dans la province d'Ontario, auquel cette Chambre est priée de donner son concours. (Sur motion de M. *Wood*, le dit bill est lu la première fois, et remis pour une seconde lecture à *lundi prochain*).

Aussi,—Donnant son adhésion au bill No. 46, pour incorporer la Compagnie du Câble Atlantique Union, *avec amendements*. (Sur motion de M. *Holton*, les dits amendements sont lus une première fois, et renvoyés au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques).

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente le neuvième rapport de ce comité, concernant les bills suivants, *avec amendements*, savoir:

No. 58, pour changer le nom de la Société de Construction de la Puissance en celui de "Compagnie de Prêt Hypothécaire de la Cité," et pour autres fins.

No. 61, pour incorporer la Compagnie de Sûretés Canadienne (à responsabilité limitée).

No. 33, pour incorporer "La Société de Construction St. Jacques" comme société de construction permanente, et pour autres fins.

M. *Macdonell* (Inverness), du comité permanent des divers bills privés, présente le cinquième rapport de ce comité, qui est comme suit:

Le comité a examiné le bill No. 93, du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à *Martha Jemima Hawkshaw Holiwell*," ainsi que l'enquête, les témoignages et pièces justificatives produits devant le comité spécial nommé par le Sénat, à qui le dit bill a été déféré, *sans amendement*.

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est *résolu*, que quand cette Chambre s'ajournera, à cette séance, elle reste ajournée jusqu'à *lundi prochain*.

Sur motion de M. *Mackenzie*, le délai pour la réception des rapports des comités sur les bills privés est prolongé d'une semaine.

Sur motion de M. *Blain*, le bill No. 97, du Sénat, intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la Compagnie de Placement du Canada (à responsabilité limitée), est lu la première fois, et remis pour une seconde lecture à *lundi prochain*.

M. *Huntington* présente un rapport, conformément à l'ordre de la Chambre du 26 courant, pour production de la correspondance entre le maître-général des Postes et l'inspecteur des Postes d'Halifax, et autres officiers de bureau de postes, relativement à la perte d'un sac de malle entre Truro et Halifax, le ou vers le 14 décembre dernier, lequel renfermait deux ou plusieurs lettres enregistrées contenant des sommes d'argent, avec toute la correspondance relative à la perte de cet argent.

Sur motion de M. *Smith* (Westmoreland), la Chambre décide de se former en comité général, *mardi prochain*, pour examiner la résolution suivante:

1o. *Résolu*,—Qu'il est opportun d'amender l'Acte du pilotage de 1875 en décrétant que tous les batiments à vapeur employés au commerce d'un port à l'autre dans la même province, ainsi que ceux employés au commerce entre une ou plusieurs des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse ou de l'Ile du Prince-Edouard, et aucune ou aucunes d'elles, ou entre aucun port ou ports dans les dites provinces ou aucun d'eux, et le port de New-York, ou aucun port des Etats-Unis d'Amérique, sur l'Atlantique, au nord de New-York, seront exempts des droits de pilotage, excepté seulement dans les ports d'Halifax et de Pictou, relativement à chacun desquels les autorités du pilotage pourront, avec l'approbation du Gouverneur en Conseil, déterminer de temps en temps quels batiments à vapeur seront ou ne seront pas complètement ou partiellement exempts de tel paiement, et qu'aucun congé ne sera accordé à aucun port où il y a une administration du pilotage, à aucun batiment à vapeur sur lequel tels droits sont payables, jusqu'à ce qu'ils aient été payés ou acquittés.

2o. *Résolu*,—Qu'il est opportun de décréter que le tonnage de tous batiments à vapeur enregistrés au Canada sera constaté d'après les mêmes règles, et que les batiments à vapeur enregistrés sous l'acte abrogé, chapitre 41, des statuts refondus de l'ancienne province du Canada, seront mesurés de nouveau et leur tonnage constaté d'après les règles prescrites dans l'Acte Impérial connu comme l'*Acte de la Marine Marchande de* 1854, ainsi que les autres batiments à vapeur enregistrés en Canada, le tout maintenant.

Aussi,—*Mardi prochain*, pour examiner la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il est opportun de transférer le contrôle, l'administration et l'entretien, quant aux réparations ordinaires, de tous les havres, quais, jetées et brise-lames qui sont la propriété du Canada, excepté ceux qui sont sous l'administration de commissaires nommés en vertu d'un acte du Parlement du Canada, et les havres de St. Jean, N.-B., et Pictou, du département des Travaux Publics à celui de la Marine et des Pêcheries, le prolongement et les travaux extraordinaires restant sous le contrôle du département en premier lieu nommé, et d'autoriser le Gouverneur en Conseil, de temps en temps, et sur la recommendation du ministre de la Marine et des Pêcheries, à faire altérer ou rescinder les règles et règlements pour l'administration, et un tarif ou des tarifs de droits et de péages pour l'usage des dits travaux respectivement, et à imposer des pénalités pour l'infraction des dites règles et règlements; — tels péages et pénalités devant appartenir à Sa Majesté pour l'usage public dans le Canada.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill No. 82, pour autoriser le transfert de l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de Truro et Pictou à la personne ou compagnie qui construira une ligne de chemin de fer de New Glasgow au détroit de Canso, et établira un bon passage d'eau sur le détroit, étant lu,

M. *Mackenzie* propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

M. *Mitchell* propose, comme amendement, que le bill soit maintenant lu une troisième fois, et qu'il soit renvoyé à un comité général avec instruction qu'il ait le pouvoir d'ajouter à la clause 1 le proviso suivant:

"Pourvu toujours que le droit absolu et l'usage libre du dit chemin de fer, dans le but de transporter du charbon et d'autres provisions et matériaux requis pour l'entretien et le fonctionnement de l'Intercolonial ou des autres chemins de fer du gouvernement, soient réservés en faveur du gouvernement du Canada," lequel amendement est rejeté sur la division suivante:

POUR:

Messieurs

Benoit,	Farrow,	Lantier,	Monteith,
Bernier,	Ferguson,	Little,	Montplaisir,
Blanchet,	Flesher,	Macdonald (*Kingston*),	Palmer,
Bowell,	Fraser,	McDougall (*Trois-Rivières*),	Plumb,
Caron,	Gaudet,	McKay (*Colchester*),	Pope (*Compton*),
Cimon,	Gibbs (*Ontario nord*),	Macmillan,	Roy,
Colby,	Gibbs (*Ontario sud*),	McCallum,	Stephenson,
Costigan,	Haggart,	McCarthy,	Thompson (*Cariboo*),
Cuthbert,	Jones (*Leeds*),	McQuade,	White (*Hastings*),
Daoust,	Kirkpatrick,	Mitchell,	White (*Renfrew*),
Dewdney,	Langevin,	Moffat,	Wright (*Pontiac*).—44.

CONTRE:

Messieurs

Appleby,	Church,	Horton,	Norris,
Archibald,	Cockburn,	Huntington,	Oliver,
Béchard,	Coupal,	Kerr,	Paterson,
Bertram,	Cunningham,	Killam,	Perry,
Biggar,	Davies,	Kirk,	Pettes,
Blackburn,	Dawson,	Laflamme,	Pouliot,
Blain,	DeCosmos.	Lajoie,	Power,
Blake,	DeVeber,	Laurier,	Ray,
Borden,	Dymond,	Macdonald (*Toronto*),	Richard,
Borron,	Ferris,	McDonald (*Cap Breton*),	Ross (*Middlesex*),
Bourassa,	Fiset,	McDonnell (*Inverness*),	Ryan,
Bowman,	Fleming,	Macdougall (*Elgin*),	Scatcherd,
Brouse,	Flynn,	McDougall (*Renfrew*),	Short,
Brown,	Galbraith,	Mackenzie,	Smith (*Peel*),
Bunster,	Gillies,	McCraney,	Smith (*Westmoreland*),
Burk,	Goudge,	McGregor,	Thompson (*Haldimand*),
Burpee (*St. Jean*),	Greenway,	McIntyre,	Trow,
Burpee (*Sunbury*),	Guthrie,	McIsaac,	Tupper,
Carmichael,	Hagar,	McLeod,	Vail,
Cartwright,	Hall,	McNab,	Wallace (*Albert*),
Casey,	Higinbotham,	Metcalfe,	Wood,
Charlton,	Holton,	Mills,	Young.—88.

La motion principale est alors adoptée, le bill lu une troisième fois, et passé sur division.

Les amendements faits en comité général, mardi dernier, au bill No. 66, pour abroger certaines lois qui font de la violation de contrats de louage de service personnel un acte criminel, et pourvoir à la punition de certaines violations de contrats, sont rapportés et adoptés.

M. *Blake* propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

M. *White* (Renfrew), propose comme amendement, que le dit bill ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général, avec instruction qu'il a le pouvoir d'amender le dit bill en retranchant de la première section les mots suivants: "toutes ces parties de sections 4, 5, 7, 9, 10 et 11 de l'acte, chapitre 75 des statuts refondus du Haut-Canada, intitulé: "Acte concernant les maîtres et les serviteurs;" lequel amendement est rejeté sur division.

La motion principale est alors adoptée, le bill lu une troisième fois, et passé.

Le bill No. 41, pour établir une Cour de Juridiction Maritime dans la province d'Ontario, est examiné en comité général, et amendé.

Le bill, tel qu'amendé, est remis à *mardi prochain*, pour être pris en considération.

La Chambre se forme en comité général pour examiner une certaine résolution pour pourvoir au paiement du coût du transport de la milice active, quand elle est appelée au secours du pouvoir civil, etc.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu : Qu'il est opportun d'établir des dispositions pour le paiement du coût du transport de la milice active, quand elle est appelée au secours du pouvoir civil, et aussi de décréter que les dépenses causées par le dit appel de la milice active pour aider le pouvoir civil, dans certains cas, puissent être payées en tout ou en partie ou remboursées à même le fonds à être créé par le Parlement du Canada.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

M. *Blake* présente alors un bill No. 102, pour le paiement de la milice active, quand elle est appelée dans certains cas, en aide au pouvoir civil; lequel bill est lu la première fois, et remis pour la seconde lecture à *mardi prochain*.

M. *Smith* (Westmoreland), présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 21 courant, pour copie de la commission ou autre document nommant *John Mowat* au poste d'officier des pêcheries, dans le comté de Ristigouche, dans la province du Nouveau-Brunswick; et aussi, copie de tous les règlements ou instructions définissant ses pouvoirs dans les limites de sa juridiction, ainsi que de toutes les instructions qui lui furent données, s'il en est, pour saisir les bateaux-pêcheurs faisant la pêche à au-delà de trois milles du rivage de la mer.

Et,—la réponse à l'ordre de la Chambre du 21 courant, pour un état du nombre de personnes qui ont obtenu des licences ou la permission du département de la Marine et des Pêcheries de placer des barrages et des bourraches pour prendre du poisson aux pointes de terre ou aux caps dans les provinces maritimes.

Les amendements faits par le Sénat au bill No. 56, pour supprimer les jeux sur certaines voies de transport publiques, sont pris en considération.

Sur motion de M. *Blake*, les dits amendements sont amendés comme suit:—Que l'amendement de la troisième section soit adopté, et que la dite section amendée soit de nouveau amendée en insérant après le mot "a," dans la première ligne de la dite section, les mots: "et il sera du devoir de," et en ajoutant après le mot "capitaine," dans la même ligne, les mots: "ou officier supérieur en charge:" et d'amender l'amendement fait à la cinquième section, en retranchant dans le dit amendement tous les mots après "et" et les remplaçant par les mots suivants: "tout conducteur, capitaine, maître ou officier supérieur en charge qui ne remplira pas les devoirs qui lui sont imposés par la troisième section, sera, sur conviction devant un juge de paix, passible d'une pénalité de pas moins de vingt ou pas plus de cent dollars."

Les amendements, tels qu'amendés, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Sur motion de M. *Blake*, un message est adressé au Sénat, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a donné son adhésion aux bills qui précèdent, *avec des amendements*, pour lesquels leur concours est demandé.

Le bill No. 94, pour pourvoir à l'emploi hors des murs des prisons communes des prisonniers condamnés à y être incarcérés, est lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général *mardi prochain*.

Le bill No. 95, pour réprimer les paris et la vente de poules, est lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général *mardi prochain*

Le bill No. 96, pour amender l'Acte concernant les Postes de 1875, est lu la seconde fois, examiné en comité général, rapporté, et remis pour la troisième lecture à *mardi prochain*.

Le bill No. 86, pour amender l'Acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mêlanges spiritueux, pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur et pour prévenir la fabrication des substances alimentaires, des boissons et des drogues, est lu la seconde fois, examiné en comité général, rapporté, et remis pour la troisième lecture à *mardi prochain*.

Le bill No. 91, pour amender l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur, est lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour *mardi prochain*.

Le bill No. 90, concernant les péages dans le havre de Montréal, est lu la seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

Le bill No. 67, pour amender la loi concernant l'incorporation de compagnies à fonds social par lettres patentes, est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, et le bill remis pour la troisième lecture à *mardi prochain.*

Le bill No. 74, pour amender l'Acte des territoires du Nord-Ouest, est lu une seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, et le bill remis pour la troisième lecture à *mardi prochain.*

La Chambre alors s'ajourne à 11.40 P.M. jusqu'à *lundi prochain.*

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Dewdney*—Lundi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour toute correspondance entre les gouvernements local et fédéral en 1876, relativement au règlement de la question des terres des Sauvages dans la Colombie-Britannique.

M. *McDougall* (Renfrew)—Mardi prochain—ADRESSE pour une copie de tous les ordres en Conseil relatifs à la route du prolongement du chemin de fer Central et au contrat pour construire cette section de chemin de fer.

M. *Schultz*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le nombre de tous les émigrants et autres personnes transportées par la route *Dawson* durant la saison de 1876, ainsi que les frais d'entretien de la route durant cette saison ; aussi, les dépenses totales encourues sur le canal du Fort Francis jusqu'au 1er janvier 1877, le coût estimatif de tous les travaux, et le prix de revient de toutes les améliorations nécessaires sur la rivière à la Pluie pour mettre le canal en état de servir aux fins pour lesquelles il a été destiné.

M. *McCallum*—Mardi prochain—Si le comptable qui a assisté à l'enquête faite par la Commission Royale sur les affaires de la compagnie de chemin de fer du Nord du Canada, a fait un rapport ? Si oui, pourquoi le rapport n'a-t-il pas été produit avec les autres papiers relatifs à la dite compagnie, et si le dit rapport ne sera pas soumis à la Chambre ?

M. *Cimon*—Mardi prochain—Demandera si c'est l'intention du gouvernement de faire droit à la requête de Mgr. l'archevêque de Québec, de l'honorable *J. Thibaudeau*, de MM. *J. B. Renaud, A. P. Caron, E. Cimon* et autres, citoyens de Québec, adressée à l'honorable Premier Ministre, et demandant un aide de ce gouvernement pour la construction du chemin de fer de Québec au lac St. Jean.

No. 35.

OTTAWA, JEUDI, 29 MARS 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

No. 36.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 2 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

M. l'Orateur met devant la Chambre des états et rapports généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les comtés de Bonaventure et Compton, pour l'année 1876.

M. *Mackenzie* présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 15 février dernier; pour un état donnant un compte-rendu complet de tous les accidents qui ont eu lieu sur le chemin de fer Intercolonial depuis le 1er juillet dernier, indiquant la cause de chaque accident et l'endroit où il est arrivé, les dommages causés, les frais de réparations, l'indemnité accordée aux personnes pour effets endommagés ou blessures reçues, et ce qui a été fait à l'égard des négligences qui ont pu causer ces accidents.

La pétition suivante est lue et reçue:

De *Robert Doull* et autres, de Pictou; et de *J. N. Freeman* et autres, de Liverpool, Nouvelle-Ecosse; exposant séparément l'importance de continuer le service de malle semi-mensuel entre Liverpool et Halifax, durant les mois d'été, et demandant que les divers et nombreux intérêts qui s'y trouvent concernés, soient sauvegardés, et les communications maintenues.

La pétition de *James Ritchie* et autres, du comté de Bonaventure, province de Québec, et autres, du comté de Ristigouche, province du Nouveau-Brunswick; demandant qu'une subvention soit accordée pour mettre un steamer sur la traverse appelée "Cross Point and Campleton Ferry," sur la rivière Ristigouche, est lue.

Et motion étant faite que la dite pétition soit maintenant reçue,

M. l'Orateur décide,—"Que l'octroi des conclusions de cette pétition devant entraîner une dépense de l'argent public, elle ne peut pas être reçue."

Le bill No. 93, du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à *Martha Jemima Hawkshaw Holiwell*," est examiné en comité général, rapporté, et remis, sur division, pour la troisième lecture, *à demain*.

Le bill No. 97, du Sénat, intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la Compagnie Nationale de Placement du Canada (responsabilité limitée), est lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

M. *Daoust* fait motion pour la production devant cette Chambre de la correspondance échangée en 1875, entre le gouvernement et *B. J. Bertrand* et autres personnes, de la paroisse de St. Placide, dans le comté des Deux-Montagnes, et de tous documents qui ont pu être adressés au département des Travaux Publics durant la même année, concernant certains travaux à faire sur la rivière Ottawa, près du quai construit vis-à-vis le dit village de St. Placide.

Et un débat s'élevant, la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont adressés à l'officier qu'il appartient, et les adresses qui suivent votées à Son Excellence le Gouverneur-Général, savoir :—

Par M. *Daoust*—Ordre de la Chambre pour copie de tous documents et correspondance ayant rapport à la nomination d'un nouveau maître de poste pour la paroisse de St. Augustin, comté des Deux-Montagnes, et au changement de local du bureau de poste de la dite paroisse, durant l'année 1875.

Par M. *Perry*—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour toute la correspondance et les lettres échangées entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard, montrant quelle somme a été payée par le gouvernement du Canada pour l'achat de terrains dans la province de l'Ile du Prince-Edouard jusqu'à cette date, conformément aux termes de l'Union, avec les dates de ces paiements.

Par M. *Palmer*—Ordre de la Chambre pour la production de tous papiers, rapports et correspondances ayant rapport à la destitution de *J. Murray Nase*, maître de poste de Neripis, comté de King, N.-B., avec la pétition des habitants du district y relative.

Par M. *Lanthier*—Ordre de la Chambre pour un rapport donnant les noms et dates de nomination de maîtres de havre à Sorel, St. Jean, Trois-Rivières et Lachine, dans la province de Québec, ainsi qu'un compte détaillé de tous les droits collectés par les dits maîtres de havre, depuis le 15 avril 1875 jusqu'à cette date, sous l'autorité de la 38e *Victoria*, chapitre 30, amendant la 37e *Victoria*, chapitre 34, avec les noms des batiments sur lesquels ces droits ont été prélevés, dans chaque année, et les noms des maîtres de ces batiments.

Par M. *Rochester*—Ordre de la Chambre pour un état mensuel du malt sorti des entrepôts, chaque mois, depuis le 1er juillet 1876 au 28 février 1877.

Par M. *Perry*—Ordre de la Chambre pour la production de l'exploration, de l'estimation, du plan, et du rapport concernant l'amélioration du havre de Cascumpec, Ile du Prince-Edouard, fait par *Henry F. Perly*, en 1874.

Par M. *Pouliot*—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour :

1o. Un état des débentures émises par le gouvernement du Canada pour l'acquisition de la bâtisse pour la cour et la prison du district de Kamouraska.

2o. Un état du coût de la dite bâtisse et de son entretien depuis.

3o. Un état des sommes perçues par les taxes et les licences imposées sur le dit district pour le fonds des bâtisses et prisons jusqu'au 30 juin dernier.

4o. Un état des sommes payées sur les dites débentures et intérêts, démontrant combien il reste dû sur les dites débentures, si aucune somme est encore due ; si non, combien il a été perçu de plus que le montant des dites débentures et intérêts ?

Par M. *Palmer*—Ordre de la Chambre pour la production des pétitions, documents et correspondances échangées avec le gouvernement ou aucun de ses départements par les habitants du comté de Northumberland, dans la province du Nouveau-Brunswick, relativement à la nécessité d'un brise-lames pour la protection des pêcheries du côté est de la pointe Escuminac.

M. *DeCosmos* propose qu'il soit *résolu*,—Qu'il est désirable d'établir des stations de sauvetage sur la côte ouest de l'Ile de Vancouver, sur l'Ile de la Reine Charlotte et sur la terre ferme de la Colombie-Britannique, au nord du fort Rupert, pour secourir les marins naufragés et les mettre à l'abri des attaques meurtrières des Sauvages.

Et un débat s'élevant, la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. *Blain* fait motion pour la production devant la Chambre de copies des documents et correspondances relativement à la perte éprouvée par les dépositaires dans la banque d'épargnes du bureau de poste de Dundas, par suite de la défalcation et de la fuite du maître de poste, M. *Thornton*.

Et un débat s'élevant, la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. *Orton*—Ordre de la Chambre pour copie de la correspondance et des papiers ayant trait à la destitution de M. *Wm. Cornock* comme maître de poste du village d'Erin, comté de Wellington.

Par M. *Palmer*—Ordre de la Chambre pour production des lettres, télégrammes, comptes et autres papiers échangés entre *Robert Moffat*, de Dalhousie, N.-B., et le gouvernement du Canada ou aucun de ses membres ou officiers, relativement au transport de cargaisons de rails et autres matériaux de chemins de fer des batiment "Colonist," "Bessie Parker," et "Stabstadt" qui sont arrivés au port de Dalhousie dans l'été de 1875 ; aussi, correspondances avec les maîtres des dits batiments relativement aux dits matériaux.

et plus spécialement la correspondance entre *Peter Grant*, ingénieur de district du chemin de fer Intercolonial et le dit *Robert Moffat;* aussi, copies des chartes-parties en vertu desquelles les dits batiments ont transporté les dites cargaisons; aussi, copies de tous contrats ou arrangements pour le transport et la livraison des cargaisons des dits batiments du port de livraison à Dalhousie de Campbellton.

Par M. *Benoit*—Ordre de la Chambre pour la production de tous les papiers se rapportant à l'abolition des pêches, dans les rapides du Richelieu, en face du village du canton de Chambly; le rapport du garde-pêche et la correspondance du gouvernement avec les propriétaires de ces pêches, ainsi qu'avec toute autre personne, à ce sujet.

M. *Barron* propose qu'une adresse soit votée à Son Excellence pour copie de la correspondance entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses départements, et le gouvernement d'Ontario, relativement à la réclamation des Sauvages sur la rive nord des lacs Huron et Supérieur, des arrérages de l'annuité en vertu du Traité Robinson.

Et un débat s'élevant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Par M. *Dewdney*—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour copies de la correspondance entre les gouvernements fédéral et local en 1876, concernant le règlement de la question des terres des Sauvages dans la Colombie-Britannique.

La Chambre continue le débat ajourné sur la motion de M. *Cook*, laquelle motion était:—Qu'il soit *résolu*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de tous documents, ordres et correspondances avec le ministre des Travaux Publics et le personnel de l'ingénieur du même département, relativement à l'engagement d'employés pour l'exploration du chemin de fer du Pacifique et à la route qu'ils reçurent instruction (si instructions il y a eu) de prendre; aussi, la correspondance et les ordres du même département aux agents concernant le transport d'immigrants, d'employés du gouvernement et du fret, sous le contrôle direct du gouvernement, par la route de Sarnia ou de Collingwood, depuis 1874.

Et la question étant mise aux voix, la dite motion est adoptée et l'ordre émis en conséquence.

Le bill No. 63 pour autoriser les municipalités à passer des règlements pour procurer des moyens de sauvetage aux personnes tombant à l'eau dans le voisinage des quais et des bassins, est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de MM. *Cook*, *Church*, *Appleby*, *Fréchette*, *Baby*, *Macdougall* (Elgin), *Wallace* (Norfolk), *Perry*, *Shibley* et *Cunningham*.

Sur motion de M. *Casey*, le comité spécial nommé pour s'enquérir de la condition actuelle du service civil et du mode d'examen et de nomination des candidats aux emplois, etc., obtient la permission d'employer un sténographe.

Le bill No. 19, pour amender et refondre, tel qu'amendé, les actes concernant les douanes, est de nouveau pris en considération en comité général, et amendé.—Le bill avec les amendements remis pour être examinés, *à demain*.

La Chambre se forme en comité général pour examiner la résolution concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est opportun d'amender l'Acte 38 *Victoria*, chapitre 34, concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction, en abrogeant la section douze, et en autorisant le Gouverneur en Conseil à fixer le nombre des inspecteurs qui devront être employés dans chaque département du bureau du surintendant, le nombre dans le département du bois de construction carré ne devant pas dépasser dix-huit, et d'accorder des annuités ne dépassant pas $200 par année aux inspecteurs-mesureurs employés le 1er mai 1876, mais dont les services ne seront plus requis ou qui seront devenus incapables par l'âge ou les infirmités de remplir leurs devoirs, telles annuités à être payées à même le fonds de surplus du bureau d'inspection et de mesurage; et aussi, de répartir les honoraires chargés au bureau d'inspection et de mesurage de manière à ce qu'un salaire moyen de sept cent piastres soit accordé à chaque inspecteur-mesureur.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

M. *Laflamme* présente alors un bill No. 103, pour amender l'acte concernant l'inspection du bois de construction; lequel est lu la première fois et remis pour la seconde lecture *à demain*.

La Chambre se forme en comité général pour examiner une certaine résolution concernant l'admission en Canada du poisson et de l'huile de poisson inspectés à Terreneuve.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu :—Qu'il est opportun de décréter que le Gouverneur en Conseil, lorsqu'il sera satisfait que les étalons de l'inspection du poisson et de l'huile de poisson à Terreneuve, sont égaux, qualité pour qualité, à ceux du Canada, pourra par proclamation le déclarer; et que durant le temps que telle proclamation sera en force, le poisson et l'huile de poisson inspectés à Terreneuve et étant le produit de ses pêcheries, pourront être admis sur les marchés du Canada et traités en général comme s'ils avaient été inspectés au Canada.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

M. *Laflamme* présente alors un bill No. 104, pour pourvoir à l'admission en Canada du poisson et de l'huile de poisson inspectés à Terreneuve; lequel bill est lu la première fois, et remis pour la seconde lecture, *à demain.*

M. *Smith* (Westmoreland) présente un bill No. 105, pour amender les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de Québec et l'Acte du pilotage de 1873, lequel est lu la première fois et remis pour la seconde lecture *à demain.*

Le bill No. 36, pour amender et refondre les divers actes concernant l'assurance, est examiné en comité général, rapporté, et remis pour la troisième lecture *à demain.*

La Chambre alors s'ajourne à 11 heures et 10 minutes P.M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Mitchell*—Mercredi prochain—Papiers et correspondances échangés entre le gouvernement fédéral ou le département de la Marine et des Pêcheries et le gouvernement anglais ou l'amirauté anglaise, ou aucun de ces bureaux ou aucune personne agissant pour l'une ou l'autre des autorités sus-nommées, relativement au transfert de l'île du Portage, dans la baie de Miramichi, de la juridiction de l'amirauté anglaise au gouvernement fédéral ; aussi tous les rapports du département de la Marine et des Pêcheries au Conseil relativement au même sujet, et les ordres en Conseil émis en conséquence.

M. *Irving*—Lors du comité général sur le bill (No. 73)—Acte concernant les timbres sur les billets promissoires et les lettres de change, proposera que les clauses suivantes soient ajoutées :

3. Dans le cas où un billet promissoire ou une lettre de change ne portant pas de timbre, sera trouvé parmi les valeurs d'une personne décédée, il suffira, pour les rendre valables, à l'exécuteur testamentaire ou à l'administrateur ou à aucun porteur de tel billet ou lettre de change, d'y apposer et annuler doubles timbres, avec la date de cette annulation et les initiales de la personne qui l'a faite.

4. Dans le cas d'une poursuite ou de plaidoyer de compensation sur une lettre de change ou un billet promissoire perdu, quand il n'y a pas de preuve que cette lettre de change ou ce billet a été dûment timbré, le juge pourra, lors du procès, permettre que doubles timbres pour le montant requis soient apposés par ou en faveur du demandeur ou du défendeur, suivant le cas, et annulés et apposés sur le dossier ou tout autre papier ou procédure dans la cause.

M. *Smith* (Selkirk)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour rapport des ingénieurs et et toute autre correspondance ou information en possession du gouvernement, qui n'a pas encore été communiquée à la Chambre, relativement à toute exploration faite ou à faire ayant trait à la ligne du chemin de fer du Pacifique, depuis la Rivière-Rouge, à l'ouest, au sud du lac Manitoba.

M. *Schultz*—Mercredi prochain—MOTION ET RÉSOLUTION—Que dans l'opinion de cette Chambre, une loi prohibitive contre les boissons enivrantes est le seul remède efficace aux maux de l'intempérance, et que c'est le devoir du gouvernement de soumettre une telle mesure à l'approbation du Parlement aussitôt que possible.

M. *Davis*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour la correspondance entre le département de la Marine et des Pêcheries et certaines personnes engagées ou intéressées dans le commerce d'embarillage des homards, relativement à la saison de pêche fixée par le gouvernement, pour 1876.

M. *Campbell*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état montrant la date et le montant de chaque paiement, relativement au contrat du havre d'Ingonish, et copies du certificat de l'ingénieur sur lequel tels paiements ont été faits.

M. *White* (Renfrew)—Mercredi prochain—MOTION pour copies de toutes la correspondance et des papiers relatifs à la destitution de *John Harvey*, du poste de maître des glissoires au village d'Arnprior.

M. *Cimon*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour la production des avis demandant des soumissions pour le transport de la malle entre la Malbaie et Chicoutimi.

M. *Cimon*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour la production de toutes correspondances se rapportant à la diminution du nombre des malles entre Chicoutimi et l'Anse-au-Foin, dans le comté de Chicoutimi.

M. *Robinson*—Mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour examiner la résolution suivante : — Qu'il est opportun de décréter qu'en autant que le concours du Parlement du Canada est nécessaire pour cette fin, la législature de la province d'Ontario ou de la province de Québec auront l'autorisation et le pouvoir de décréter que les votes des électeurs, sous l'acte de l'ancienne province du Canada, 27-28 *Victoria*, chapitre 18, y appelé "l'Acte de Tempérance," et généralement connu comme "l'Acte Dunkin," seront donnés au scrutin, de telle manière que la législature provinciale le décrétera, sujet à telles dispositions et modifications qui seront jugées nécessaires pour cette fin, mais en maintenant toutes les dispositions de l'acte qui ne sont pas incompatibles avec le vote au scrutin.

M. *DeCosmos*—Mercredi prochain—ADRESSE à Son Excellence pour production de la correspondance concernant un tarif spécial pour la province de la Colombie-Britannique.

M. *Bowell*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état montrant les noms de tous les conseils, solliciteurs ou avocats employés relativement à la commission royale nommée pour s'enquérir des affaires du chemin de fer du Nord, et des frais à eux payés par le gouvernement du Canada, ainsi que les noms de tous conseils, solliciteurs ou avocats qui ont été employés à Toronto par le gouvernement fédéral ou par aucun département ou chef de département du dit gouvernement, avec un état des frais payés à ces personnes par le gouvernement ou reçus par elles pour honoraires ou services ayant trait aux affaires du gouvernement du Canada.

M. *Young*—Sur la motion pour la troisième lecture du bill No. 67, pour amender la loi concernant les compagnies à fonds social, proposera que ce bill soit renvoyé au comité général pour y insérer après la 94ème clause, les sections suivantes : —

Il sera loisible à la compagnie d'unir, fusionner et consolider ses capitaux, propriétés, affaires et priviléges avec les capitaux, propriétés, affaires et priviléges de toute compagnie ou société incorporée ou créée pour faire des opérations de même nature, et toutes autres opérations s'y rattachant, ou avec toute compagnie ou société de construction, d'épargnes ou de prêt déjà incorporée ou qui pourra l'être à l'avenir, ou d'acheter et acquérir les biens et effets de toute telle compagnie ou société, et d'exécuter avec elle tous contrats et arrangements nécessaires pour opérer telle union, fusion, consolidation, achat ou acquisition.

Les directeurs de la compagnie, et ceux de toute telle autre compagnie ou société, pourront exécuter une commune convention sous les sceaux de corporation des dites corporations en vue de l'union, fusion ou consolidation des dites corporations, ou en vue de l'achat et acquisition par la compagnie des biens et effets de toute telle autre compagnie ou société, en prescrivant les termes et conditions et le mode d'après lequel elle sera mise à effet le nom de la nouvelle corporation, le nombre et les noms de ses directeurs et autres officiers, et quels seront ses premiers directeurs et officiers, la manière de convertir le fonds social de chacune des corporations en celui de la nouvelle corporation, ainsi que tous autres détails qu'ils croiront nécessaires pour parfaire la nouvelle organisation, et l'union, la fusion et la consolidation des opérations, et leur administration subséquente, ou les conditions et le mode de paiement pour les biens et effets de toute telle autre compagnie ou société achetés ou acquis par la compagnie.

Cette convention sera soumise aux actionnaires de chacune de ces corporations, à une assemblée tenue séparément dans le but de la prendre en considération. Avis des temps et lieu de ces assemblées et de leur objet sera donné par circulaire écrite ou imprimée, adressée à chacun des actionnaires de ces corporations et remis à ces personnes respectivement, ou à elles transmises par la malle à leur dernière adresse postale ou domicile connu, ainsi que par avis général inséré dans un journal publié au siége principal des affaires de ces corporations, une fois par semaine, pendant deux semaines consécutives. A ces assemblées des actionnaires la dite convention sera prise en considération, et son adoption ou son rejet aura lieu au moyen de la votation au scrutin, chaque action donnant au porteur droit à un vote, et ce vote sera donné personnellement ou par procureur ; et si les deux tiers des votes de tous les actionnaires de ces corporations sont favorables à l'adoption de la convention, alors le fait en sera certifié sur la dite convention par le secrétaire de chacune des corporations sous leurs sceaux de corporation ; et si la convention est ainsi adoptée aux assemblées respectives des actionnaires de chacune des corporations, la convention ainsi adoptée et les certificats y inscrits seront déposés au bureau du secrétaire d'Etat pour la Puissance du Canada ; et cette convention sera dès lors réputée être la convention et l'acte d'union, de fusion et de consolidation des dites corporations, ou la convention et l'acte d'achat et acquisition par la compagnie des biens et effets de telle compagnie qui les aura vendus, suivant le cas ; et toute copie de la convention ainsi déposée et des certificats y inscrits, certifiée par qui de droit, fera foi de l'existence de la nouvelle corporation.

Après avoir fait et parfait la dite convention et l'acte de fusion tel que prescrit par la section immédiatement précédente, et après dépôt de la convention tel qu'indiqué dans la même section, les diverses corporations, parties à la convention, seront réputées fusionnées et ne former qu'une seule et même corporation sous le nom désigné dans la convention ; elles auront un sceau commun et posséderont tous les droits, pouvoirs et immunités attachés à chacune des corporations ainsi fusionnées.

Après que l'acte de fusion aura été pleinement exécuté, comme il est dit ci-haut, toutes les propriétés, immobilières, mobilières et mixtes, et tous les droits et intérêts s'y rattachant, toutes actions, souscriptions et autres créances quelconques, et autres choses en actions appartenant à ces corporations, ou à l'une ou à l'autre d'entre elles, seront réputées transférées à la nouvelle corporation sans qu'il soit besoin d'autre acte ou titre ; pourvu cependant que tous les droits des créanciers et tous les priviléges sur les propriétés de l'une ou l'autre des corporations, ne seront pas diminués par telle fusion, et que toutes les dettes et obligations de l'une ou l'autre des corporations passeront dès lors à la nouvelle corporation et pourront être recouvrés d'elle au même degré que si ces dettes ou obligations eussent été contractées par elle. Et pourvu aussi que nulle action ou poursuite, en loi ou en équité, intentée par ou contre les corporations ainsi fusionnées, ou l'une ou l'autre d'entre elles ne sera périmée ou modifiée par telle fusion ; mais en vue de telle action ou poursuite, la corporation pourra être réputée encore en existence, ou bien la nouvelle corporation pourra y être substituée dans telle action ou poursuite.

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a été aujourd'hui affiché pour être pris en considération par le comité permanent des banques et du commerce, le ou après mercredi, le 4 courant :

No. 97, du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la Compapnie Nationale de Placement du Canada (responsabilité limitée).

No. 36

OTTAWA, LUNDI, 2 AVRIL 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

No. 37.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 3 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

Les bills suivants sont séparément lus la troisième fois et passés :

No. 96, pour amender l'Acte des bureaux de poste, 1875.

No. 86, pour amender l'acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, et pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur, et pour prévenir la falsification des substances alimentaires des boissons et des drogues.

No. 74, pour amender l'Acte des territoires du Nord-Ouest, 1875.

Le bill No. 60, pour amender l'Acte de faillite de 1875 et l'acte l'amendant, est examiné en comité général, et amendé.

M. *Blake* propose que les amendements soient maintenant lus une seconde fois et adoptés.

M. *Gibbs* (Ontario sud) propose comme amendement, que les dits amendements ne soient pas lus maintenant une seconde fois, mais que le bill soit renvoyé à un comité général, et que le dit comité soit autorisé à retrancher la 15ème section de ce bill.

M. *White* (Renfrew) propose comme amendement à cet amendement que tous les mots après le mot "la" dans la dernière ligne du dit amendement où il se trouve pour la première fois, soient retranchés et remplacés par les suivants:—"14ème et la 15ème section de ce bill"; rejeté sur la division suivante:

POUR:

Messieurs

Barthe,	Dewdney,	Kirkpatrick,	Ouimet,
Benoit,	Farrow,	Langevin,	Pinsonneault,
Blanchet,	Flesher,	Lanthier,	Platt,
Bolduc,	Forbes,	Little,	Plumb,
Bowell,	Fraser,	Macdonald (*Kingston*),	Pope (*Compton*),
Brooks,	Gaudet,	McDonald (*Cap Breton*),	Robitaille,
Bunster,	Gibbs (*Ontario nord*),	Macmillan,	Short,
Caron,	Gibbs (*Ontario sud*),	McCallum,	Stephenson,
Cimon,	Haggart,	McCarthy,	Thompson (*Cariboo*),
Colby,	Harwood,	McQuade,	Tupper,
Costigan,	Holton,	Mitchell,	Wallace (*Norfolk*),
Currier,	Hurteau,	Moffat,	White (*Renfrew*),
Cuthbert,	Jetté,	Monteith,	Wright (*Ottawa*),
Daoust,	Jones (*Leeds*),	Orton,	Wright, (*Pontiac.*)—57.
Desjardins,			

CONTRE:

Messieurs

Appleby,	Church,	Kirk,	Pouliot,
Baby,	Cockburn,	Laflamme,	Power,
Bain,	Coffin,	Lajoie,	Ray,
Béchard,	Cook,	Landerkin,	Richard,
Bernier,	Coupal,	Laurier,	Robillard,
Bertram,	Davies,	Macdonald (*Cornwall*),	Ross (*Durham*),
Biggar,	Dawson,	Macdonald (*Toronto*),	Ross (*Middlesex*),
Blackburn,	Delorme,	MacDonald (*Inverness*),	Ross (*Prince-Edouard*),
Blain,	De St Georges,	Macdougall (*Elgin*),	Roy,
Bake,	DeVeber,	McDougall (*Renfrew*),	Ryan,
Borden,	Dymond,	McDougall (*Trois-Rivières*)	Rymal,
Borron,	Ferris,	MacKay (*Cap-Breton*),	Scatcherd,
Bourassa,	Fiset,	McKay (*Colchester*),	Scriver,
Bowman,	Fleming,	Mackenzie,	Shibley,
Boyer,	Fréchette,	McCraney,	Sinclair,
Brouse,	Galbraith,	McGregor,	Smith (*Peel*),
Brown,	Gibson,	McIntyre,	Smith (*Selkirk*),
Burke,	Gillies,	McIsaac,	Smith (*Westmoreland*),
Burpee (*St Jean*),	Gillmor,	McLeod,	St. Jean,
Burpee (*Sunbury*),	Goudge,	McNab,	Taschereau,
Carmichael,	Guthrie,	Metcalf,	Thompson (*Haldimand*),
Cartwright,	Hagar,	Mills,	Thompson, (*Welland*),
Casey,	Hall,	Oliver,	Trow,
Casgrain,	Hinginbotham,	Palmer,	Vail,
Cauchon,	Horton,	Paterson,	Wallace (*Albert*),
Charlton,	Huntington,	Perry,	Wood,
Cheval,	Kerr,	Pettes,	Workman,
Christie,	Killam,	Pickard,	Young.—112.

La question étant alors mise aux voix sur l'amendement proposé par M. *Gibbs* (Ontario Sud), le dit amendement est rejeté sur la division suivante:

POUR:

Messieurs

Barthe,	Farrow,	Lanthier,	Pinsonneault,
Benoit,	Flesher,	Little,	Platt,
Blanchet,	Forbes,	Macdonald (*Kingston*),	Plumb,
Bolduc,	Fraser,	McDonald (*Cap Breton*),	Pope (*Compton*),
Bowell,	Gaudet,	MacDonnell (*Inverness*),	Robitaille,

Brooks,
Caron,
Cimon,
Colby,
Costigan,
Currier,
Cuthbert,
Daoust,
Desjardins,
Dewney,
Gibbs (*Ontario nord,*)
Gibbs (*Ontario sud,*)
Haggart,
Harwood,
Holton,
Hurteau,
Jetté,
Jones (*Leeds*),
Kirkpatrick,
Langevin,
Macmillan,
McCallum,
McCarthy,
McQuade,
Mitchell,
Moffat,
Monteith,
Orton,
Ouimet,
Rouleau,
Short,
Stephenson,
Thompson (*Cariboo*),
Tupper,
Wallace (*Norfolk*),
White (*Renfrew*),
Wright (*Ottawa*),
Wright (*Pontiac*).—58.

CONTRE :

Messieurs

Appleby,
Baby,
Bain,
Béchard,
Bernier,
Bertram,
Biggar,
Blackburn,
Blain,
Blake,
Borden,
Borron,
Bourassa,
Bowman,
Boyer,
Brouse,
Brown,
Burk,
Burpee (*St. Jean*),
Burpee (*Sunbury*),
Carmichael,
Cartwright,
Casey,
Casgrain,
Cauchon,
Charlton,
Cheval,
Christie,
Church,
Cockburn,
Coffin,
Cook,
Coupal,
Davies,
Dawson,
De Cosmos,
Delorme,
De St. Georges,
DeVeber,
Dymond,
Ferris,
Fiset,
Fleming
Fréchette,
Galbraith,
Gibson,
Gillies,
Gillmor,
Goudge,
Guthrie,
Hagar,
Hall,
Higinbotham,
Horton,
Huntington,
Kerr,
Killam,
Kirk,
Laflamme,
Lajoie,
Landerkin,
Laurier,
Macdonald (*Cornwall*),
Macdonald (*Toronto*),
Macdougall (*Elgin*),
McDougall (*Renfrew*),
McDougall (*Trois-Rivières*)
MacKay (*Cap Breton*),
McKay (*Colchester*),
Mackenzie,
McCraney,
McGregor,
McIntyre,
McIsaac,
McLeod,
McNab,
Metcalfe,
Mills,
Oliver,
Palmer,
Paterson,
Perry,
Pettes,
Pickard,
Pouliot,
Power,
Ray,
Richard,
Robillard,
Ross (*Durham*),
Ross (*Middlesex*),
Ross (*Prince-Edouard*),
Roy,
Ryan,
Rymal,
Scatcherd,
Schultz,
Scriver,
Shibley,
Sinclair,
Smith (*Peel*),
Smith (*Selkirk*),
Smith (*Westmoreland*),
St. Jean,
Taschereau,
Thompson (*Haldimand*),
Thompson, (*Welland*).
Trow,
Vail,
Wallace (*Albert*),
Wood,
Workman,
Young.—113.

M. *Barthe* propose alors, comme amendement, que le bill soit renvoyé à un comité général pour qu'une clause y soit ajoutée, déclarant que ce bill et les actes qui l'amende resteront en force jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement et pas plus longtemps ; rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Baby,
Barthe,
Bernier,
Blanchet,
Bolduc,
Bourassa,
Cheval,
Coupal,
Gibbs (*Ontario nord*),
Gibbs (*Ontario sud*),
Haggart,
Lanthier,
McDonald (*Cap Breton*),
Macmillan,
McCallum,
Mitchell,
Ouimet,
Palmer,
Pope (*Compton*),
Roy,
Rymal,
Thompson (*Cariboo*),
Wallace (*Norfolk*),
Wright (*Ottawa*),
Wright (*Pontiac*).—25.

CONTRE :

Messieurs

Appleby,
Bain,
Béchard,
Benoit,
Bertram,
Biggar,
Blackburn,
Blain,
Blake,
Borden,
Borron,
Bowell,
Bowman,
Boyer,
Brouse,
Brown,
Buell,
Bunster,
Burk,
Burpee (*St. Jean*),
Burpee (*Sunbury*),
Carmichael,
Caron,
Cartwright,
Casey,
Casgrain,
Cauchon,
Charlton,
Christie,
Church,
Cimon,
Cockburn,
Coffin,
Cook,
Costigan,
Currier,
Cuthbert,
Daoust,
Davies,
Dawson,
DeCosmos,
Delorme,
Desjardins,
De St. Georges,
DeVeber,
Dewdney,
Dymond,
Farrow,
Ferris,
Fiset,
Fleming,
Flesher,
Flynn,
Forbes,
Fraser,
Fréchette,
Galbraith,
Gaudet,
Gibson,
Gillies,
Gillmor,
Goudge,
Guthrie,
Hagar,
Hall,
Higinbotham,
Holton,
Horton,
Huntington,
Hurteau,
Jetté,
Jones (*Leeds*),
Kerr,
Killam,
Kirk,
Kirkpatrick,
Laflamme,
Lajoie,
Landerkin,
Langevin,
Laurier,
Macdonald (*Cornwall*)
Macdonald (*Kingston*),
Macdonald (*Toronto*),
Macdougall (*Elgin*),
McDougall (*Renfrew*),
McDougall (*Trois-Rivières*),
MacKay (*Cap Breton*),
McKay (*Colchester*),
Mackenzie,
McCarthy,
McCraney,
McGregor,
McIntyre,
McIsaac,
McLeod,
McNab,
McQuade,
Metcalfe,
Mills,
Monteith,
Oliver,
Orton,
Paterson,
Perry,
Pettes,
Pickard,
Pinsonneault,
Platt,
Plumb,
Power,
Ray,
Richard,
Robillard,
Robitaille,
Ross (*Durham*),
Ross (*Middlesex*),
Ross (*Prince-Edouard*),
Rouleau,
Ryan,
Scatcherd,
Schultz,
Scriver,
Shibley,
Sinclair,
Smith (*Peel*),
Smith (*Selkirk*),
Smith, (*Westmoreland*),
Stephenson,
St. Jean,
Taschereau,
Thompson (*Haldimand*),
Thompson (*Welland*),
Trow,
Tupper,
Vail,
Wallace (*Albert*),
White (*Renfrew*),
Wood,
Workman,
Young.—141.

La motion principale est alors adoptée, sur division, et le bill remis *à demain* pour la troisième lecture.

Le bill No. 94, pour pourvoir à l'emploi hors des murs des prisons communes des prisonniers condamnés à y être détenus, est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

Les amendements faits en comité général au bill No. 19, pour amender et refondre, tel qu'amendé, les actes concernant les douanes, sont pris en considération et amendés, et le bill lu une troisième fois, et passé.

La Chambre alors s'ajourne à 11 heures et 45 minutes p.m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Gillies*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'étendre le service postal de deux fois le jour à Pailey, Port Elgin et Southampton comme à Walkerton, et si non, pourquoi ?

M. *McDougall* (Renfrew)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour le rapport de l'ingénieur sur le chemin Bonnechère ou toute autre route possible du prolongement du Canada Central.

M. *Tupper*—Jeudi prochain—Copies de toutes les pétitions et correspondances relatives au changement fait dans le chemin de la malle, entre le chemin de fer Intercolonial et Grenville.

M. *Cameron*—Jeudi prochain—Qu'un message soit adressé au Sénat, demandant à cet honorable corps de transmettre, pour l'information de cette Chambre, une copie du rapport fait par un comité spécial de cette honorable Chambre durant la session de 1875, au sujet de la construction d'estacades, de quais et autres travaux sur la rivière Gatineau.

M. *Fréchette*—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL sur la résolution déclarant opportun de tenter une épreuve pratique de la possibilité de la navigation du St. Laurent, de Québec au golfe, durant la saison d'hiver.

M. *Wright* (Pontiac)—Jeudi prochain—Si on a l'intention de faire quelque changement dans la maîtrise de la glissoire de la rivière Noire, comté de Pontiac ? Et si oui, pour quelles raisons ?

M. *Goudge*—Que lors de la troisième lecture du bill de faillite, il proposera qu'il soit renvoyé au comité général pour y insérer la clause suivante :

"Pourvu que dans celles des provinces où en vertu de la loi jugements de cours de records peuvent être rendus contre les terres, tels jugements ne seront pas considérés comme un lien sur ces terres s'ils ont été enregistrés dans les trente jours avant l'émission d'un bref de saisie ou d'assignation."

M. *McCarthy*—Jeudi prochain—ADRESSE à Son Excellence pour tous les ordres et les instructions des départements de la Milice et de l'Emigration ayant rapport à la route qui devait être suivie par la police montée et les immigrants dans Manitoba et le Nord-Ouest durant les années 1874, 1875 et 1876 ;

Et pour un état montrant le montant payé pour le transport du personnel de l'ingénieur et des employés de l'exploration du chemin de fer du Pacifique, de la police montée, les immigrants et autres personnes dont le passage a été payé par le gouvernement par la ligne de Collingwood et du Lac Supérieur et la ligne *Beatty*, respectivement durant les années 1874, 1875 et 1876 ;

Aussi, pour le fret et le transport de marchandises et de provisions par ces lignes respectivement, durant le même temps ;

Et, un état montrant séparément le montant payé par aucune des personnes sus-mentionnées qui quoique parties de Collingwood ou des environs furent transportées sur la ligne Bealty *via* Sarnia.

No 37

OTTAWA, MARDI, 3 AVRIL 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

No. 38.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 4 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier de la Chambre a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie, le certificat de l'élection de l'hon. *Hector Louis Langevin*, C.B., membre pour représenter la division électorale de Charlevoix.

M. *Huntington* présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 5 ultimo ; pour la production de toutes les requêtes concernant l'établissement d'un bureau de poste à Notre-Dame de Grâce, près de Montréal, et d'un autre à St. Cunégonde, partie du territoire de la ville de St. Henri, dans le comté d'Hochelaga, récemment érigée en municipalité séparée ; et aussi, pour correspondances entre les intéressés et le département à Ottawa, comprenant le rapport de l'inspecteur des Postes de Montréal, à ce sujet.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

M. *Burpee* (St. John), présente la réponse à l'adresse du 12 ultimo ; pour copie de toute correspondance relativement à la nomination de *J. G. Norris* comme député-percepteur des douanes à Kootenay, dans la Colombie-Britannique ; et aussi, copie de toutes recommandations données en sa faveur.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 7 ultimo ; pour la production des papiers et correspondances relatifs à la saisie du schooner *Napier*, à Ingonish, en 1872, pour contrebande, et d'un état montrant si l'honorable *Wm. Ross* a racheté ses bons donnés pour la libération de ce batiment ; si non, pourquoi ?—aussi, le produit de la vente des marchandises saisies à bord de ce batiment.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 19 ultimo ; pour la production de toute la correspondance concernant la mise à la retraite de *W. Warren*, écr., ci-devant percepteur des douanes au port de Whitby, Ont. ; et aussi, copie des pétitions, des rapports des inspecteurs, et des registres du bureau du trésorier, indiquant la date de cette mise à la retraite.

Aussi,—Réponse à l'adresse du 12 ultimo ; pour la production de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et M. *C. T. Dupont* ou toute autre personne, relativement à son inspection des diverses stations de douane entre Victoria et Kootenay, en 1876, avec la copie des instructions données à M. *Dupont*, et son rapport.

M. *Smith* (Westmoreland) présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 19 ultimo; pour la production d'un état indiquant le titre du gouvernement relativement aux terrains et autres propriétés faisant partie de l'établissement de pisciculture à New Castle, Ontario, et l'étendue de ces terrains et propriétés, ainsi que le montant total dépensé pour les bâtisses et autres améliorations permanentes sur les dits terrains.

Et,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 26 ultimo; pour copie de tous les baux de droit de pêche dans les eaux non sujettes à la marée du Nouveau-Brunswick.

M. *Mackenzie* présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 26 ultimo; pour un état indiquant: 1o. les instructions données et à qui, concernant la division de la propriété de l'ordonnance, à Québec, désignée sous le nom de "Cove Field"; 2o. les sommes d'argent dépensées pour diviser, annoncer en vente et vendre cette propriété; 3o. les noms des personnes à qui ces sommes ont été payées, le montant reçu par chacune d'elles; 4o. le produit de telle vente, les noms des acquéreurs, le montant par eux payé pour chaque lot, et la balance qui reste encore due.

Les ordres suivants de la Chambre sont adressés à l'officier qu'il appartient,—et des adresses votées à Son Excellence le Gouverneur-Général, savoir:

Par M. *McDougall* (Renfrew)—Adresse à Son Excellence pour une copie de tous les ordres en Conseil relatifs à la route du prolongement du chemin de fer Canada Central et au contrat pour construire cette section du chemin de fer.

Par M. *Mitchell*—Adresse à Son Excellence pour papiers et correspondances échangés entre le gouvernement fédéral ou le département de la Marine et des Pêcheries et le gouvernement anglais ou l'amirauté anglaise, ou aucun de ces bureaux ou aucune personne agissant pour l'une ou l'autre des autorités sus-nommées, relativement au transfert de l'île du Portage, dans la baie de Miramichi, de la juridiction de l'amirauté anglaise au gouvernement fédéral; aussi, tous les rapports du département de la Marine et des Pêcheries au Conseil relativement au même sujet, et les ordres en Conseil émis en conséquence.

Par M. *Smith* (Selkirk)—Ordre de la Chambre pour rapport des ingénieurs et toute autre correspondance ou information en possession du gouvernement, qui n'a pas encore été communiquée à la Chambre, relativement à toute exploration faite ou à faire ayant trait à la ligne du chemin de fer du Pacifique, depuis la Rivière Rouge, à l'ouest, ou sud du lac Manitoba.

Un message est reçu du Sénat donnant son concours au bill No. 80, pour amender l'acte pour supprimer les maisons de jeu, *sans amendement.*

M. *Schultz* propose,—que dans l'opinion de cette Chambre, une loi prohibitive contre les boissons enivrantes est le seul remède efficace aux maux de l'intempérance, et que c'est le devoir du gouvernement de soumettre une telle mesure à l'approbation du Parlement aussitôt que possible.

M. *Ross* (Middlesex) propose, comme amendement, que tous les mots après "Que" dans la motion originale, soient retranchés et remplacés par les suivants:—"Vu que, sous les dispositions de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867, des doutes sérieux existent sur le pouvoir de cette Chambre de légiférer "au sujet de la vente des boissons enivrantes comme breuvage, et

"Vu que la Cour d'Erreur et d'Appel, dans la province d'Ontario, a déféré un cas à la Cour Suprême, "pour que la juridiction relative des législatures fédérale et locale sur le trafic des liqueurs, y soit argué.

"Qu'il soit en conséquence *résolu*:—Que cette Chambre tout en ne se départissant pas d'aucune déclara-"tion antérieure au sujet de l'importance d'une loi prohibitive contre les liqueurs, considère inopportun, "sous ces circonstances, pour le moment, d'exprimer aucune opinion sur la conduite à suivre par le gouver-"nement relativement à cette question."

Et un débat s'élevant, à 6 heures p.m. M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à 7 heures p.m.

7.30 P.M.

(*L'ordre du jour pour les bills privés est appelé en vertu de la règle* 19.)

Le bill du Sénat No. 93, intitulé: "Acte pour faire droit à *Martha Jemima Hawkshaw Holiwell*," est lu une troisième fois, et passé, sur division.

Les amendements faits par le Sénat au bill No. 14, pour amender l'Acte incorporant la Compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston, sont pris en considération, et adoptés.

Le bill No. 44, pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Maskinongé, est de nouveau examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements adoptés, lu une troisième fois, et passé.

Le bill No. 58, pour changer le nom de la Société de Construction de la Puissance en celui de "Compagnie de Prêt Hypothécaire de la Cité" et pour autres fins, est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

Le bill No. 61, pour incorporer la *Compagnie de sûretés canadienne* (à responsabilité limitée), est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements acceptés, et le bill remis pour la troisième lecture *à demain*.

Le bill No. 33, pour incorporer la "*Société de Construction St. Jacques*" comme société de construction permanente, et pour autres fins, est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

(*Bills et ordres publics.*)

Sur motion de M. *Metcalfe*, l'ordre du jour pour la troisième lecture du bill No. 70, pour conserver aux électeurs du village de Stouffville le droit de continuer à être représentés dans le Parlement, est déchargé, et le bill retiré.

Le bill No. 88, pour régler le flottage du bois de corde sur la rivière St. François, est lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

Le bill No. 89, pour assurer davantage le comfort et la sûreté des passagers sur les chemins de fer du Canada, est lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Le bill du Sénat No. 101, intitulé: "Acte pour amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions pour l'administration des sociétés de construction permanente faisant affaires dans la province d'Ontario," est lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, M. *Langevin* est ajouté au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, et à celui des comptes publics.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill No. 67, pour amender la loi concernant l'incorporation de compagnies à fonds social par lettres patentes, étant lu;

M. *Workman* propose que le bill soit renvoyé à un comité général, avec autorisation de l'amender en insérant les clauses suivantes après la clause 4:

"Il sera loisible à la compagnie d'unir, fusionner et consolider ses capitaux, propriétés, affaires et privi-
" léges avec les capitaux, propriétés, affaires et priviléges de toute compagnie ou société incorporée ou créée
" pour faire des opérations de même nature, et toutes autres opérations s'y rattachant, ou avec toute compa-
" gnie ou société de construction, d'épargnes ou de prêt déjà incorporée ou qui pourra l'être à l'avenir, ou
" d'acheter et acquérir les biens et effets de toute telle compagnie ou société, et d'exécuter avec elle tous con-
" trats et arrangements nécessaires pour opérer telle union, fusion, consolidation, achat ou acquisition.

" Les directeurs de la compagnie, et ceux de toute telle autre compagnie ou société, pourront exécuter
" une commune convention sous les sceaux de corporation des dites corporations en vue de l'union, fusion ou
" consolidation des dites corporations, ou en vue de l'achat et acquisition par la compagnie des biens et effets
" de toute telle autre compagnie ou société, en prescrivant les termes et conditions et le mode d'après lequel
" elle sera mise à effet le nom de la nouvelle corporation, le nombre et les noms de ses directeurs et autres
" officiers, et quels seront ses premiers directeurs et officiers, la manière de convertir le fonds social de cha-
" cune des corporations en celui de la nouvelle corporation, ainsi que tous autres détails qu'ils croiront néces-
" saires pour parfaire la nouvelle organisation, et l'union, la fusion et la consolidation des opérations, et leur
" administration subséquente, ou les conditions et le mode de paiement pour les biens et effets de toute telle
" autre compagnie ou société achetés ou acquis par la compagnie.

" Cette convention sera soumise aux actionnaires de chacune de ces corporations, à une assemblée tenue
" séparément dans le but de la prendre en considération. Avis des temps et lieu de ces assemblées et de leur
" objet sera donné par circulaire écrite ou imprimée, adressée à chacun des actionnaires de ces corporations
" et remis à ces personnes respectivement, ou à elles transmises par la malle à leur dernière adresse postale
" ou domicile connu, ainsi que par avis général inséré dans un journal publié au siége principal des affaires de
" ces corporations, une fois par semaine, pendant deux semaines consécutives. A ces assemblées des action-
" naires la dite convention sera prise en considération, et son adoption ou son rejet aura lieu au moyen de la
" votation au scrutin, chaque action donnant au porteur droit à un vote, et ce vote sera donné personnellement
" ou par procureur; et si les deux tiers des votes de tous les actionnaires de ces corporations sont favorables
" à l'adoption de la convention, alors le fait en sera certifié sur la dite convention par le secrétaire de chacune
" des corporations sous leurs sceaux de corporation; et si la convention est ainsi adoptée aux assemblées
" respectives des actionnaires de chacune des corporations, la convention ainsi adoptée et les certificats y
" inscrits seront déposés au bureau du secrétaire d'Etat pour la Puissance du Canada; et cette convention
" sera dès lors réputée être la convention et l'acte d'union, de fusion et de consolidation des dites corporations,
" ou la convention et l'acte d'achat et acquisition par la compagnie des biens et effets de telle compagnie qui
" les aura vendus, suivant le cas; et toute copie de la convention ainsi déposée et des certificats y inscrits
" certifiée par qui de droit, fera foi de l'existence de la nouvelle corporation.

" Pourvu, cependant, que preuve des faits qui précèdent soient dûments déposée devant le Gouverneur
" en Conseil, et s'il est jugé opportun par le Gouverneur en Conseil, que des lettres patentes soient émises
" et qu'avis en soit dûment publié par le Secrétaire d'Etat dans la *Gazette du Canada*, après lequel la
" nouvelle compagnie pourra transiger des affaires.

" Après avoir fait et parfait la dite convention et l'acte de fusion tel que prescrit par la section immédia-
" tement précédente, et après dépôt de la convention tel qu'indiqué dans la même section, les diverses corpo-
" rations, parties à la convention, seront réputées fusionnées et ne former qu'une seule et même corporation
" sous le nom désigné dans la convention ; elles auront un sceau commun et posséderont tous les droits, pou-
" voirs et immunités attachés à chacune des corporations ainsi fusionnées.

" Après que l'acte de fusion aura été pleinement exécuté, comme il est dit ci-haut, toutes les propriétés
" immobilières, mobilières et mixtes, et tous les droits et intérêts s'y rattachant, toutes actions, souscriptions
" et autres créances quelconques, et autres choses en actions appartenant à ces corporations, ou à l'une ou à
" l'autre d'entre elles, seront réputées transférées à la nouvelle corporation sans qu'il soit besoin d'autre
" acte ou titre ; pourvu cependant que tous les droits des créanciers et tous les priviléges sur les propriétés
" de l'une ou l'autre des corporations, ne seront pas diminués par telle fusion, et que toutes les dettes et obli-
" gations de l'une ou l'autre des corporations passeront dès lors à la nouvelle corporation et pourront être
" recouvrés d'elle au même degré que si ces dettes ou obligations eussent été contractées par elle. Et pourvu
" aussi que nulle action ou poursuite, en loi ou en équité, intentée par ou contre les corporations ainsi fusion-
" nées, ou l'une ou l'autre d'entre elles, ne sera périmée ou modifiée par telle fusion ; mais en vue de telle action
" ou poursuite, la corporation pourra être réputée encore en existence, ou bien la nouvelle corporation pourra
" y être substituée dans telle action ou poursuite."—Adopté.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en comité général sur le dit bill, et l'amende conformément aux instructions ; les amendements sont rapportés et adoptés.

Et la question étant mise aux voix, que le dit bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu une troisième fois ;

M. *Jetté* propose, que le bill soit renvoyé à un comité général, avec instruction qu'il est autorisé à l'amender en ajoutant après la section 42 la section suivante :

(*a*) " Chaque fois que l'intérêt dans aucune part du capital-actions de la compagnie sera transféré par la
" mort d'aucun actionnaire ou autrement, ou chaque fois que la propriété ou le droit légal de possession
" d'aucune part, changera par des moyens légaux autres que par transport, conformément aux dispositions
" de cet acte, et que les directeurs de la compagnie entretiendront des doutes raisonnables sur la légalité
" d'aucune réclamation relativement à telle part ou parts d'actions, alors, et dans tel cas, il sera loisible à la
" compagnie de faire et produire dans l'une des cours supérieures de loi et d'équité, dans la province où se
" trouve le bureau principal de la compagnie, une déclaration et pétition par écrit, adressée aux juges de la
" cour, exposant les faits et le nombre de parts appartenant antérieurement à la partie au nom de laquelle
" telles parts sont placées dans les livres de la compagnie, et demandant un ordre ou un jugement pour
" adjuger et accorder les dites parts à la partie ou aux parties qui y ont droit, tel ordre ou jugement devant
" diriger la compagnie et la mettre à l'abri de tout dommage et difficulté et de toute réclamation pour les
" dites parts ou en résultant ; Pourvu toujours qu'avis de telle pétition soit donné à la partie réclamant telle
" part ou parts, ou au procureur de telle partie dûment autorisé à cette fin, qui, sur la production de telle
" pétition, établira son droit aux différentes parts mentionnées dans la dite pétition ; et les délais pour
" plaider et toutes les autres procédures dans tel cas seront les mêmes que dans les cas analogues devant
" les cours supérieures ; Pourvu aussi, que les frais et les dépenses pour obtenir tel ordre ou jugement
" seront payés par les parties auxquelles les dites parts seront déclarées légalement appartenir, et telles
" parts ne seront pas transférées jusqu'à ce que tels frais et dépenses soient payés, sauf le recours de
" telle partie contre aucune partie contestant son droit."—Adopté.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général sur le dit bill, et l'amende conformément aux instructions ; l'amendement est rapporté et adopté, et le bill lu une troisième fois, et passé.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill No. 60, pour amender l'acte de faillite de 1875 et l'acte l'amendant étant lu,

M. *Caron* propose pour amendement que le bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois ; mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec instruction qu'il est autorisé à y insérer les amendements suivants, savoir :

" Dans les états des dettes passives et actives que le failli est tenu, en vertu de la dix-septième section
" de l'acte ci-dessus cité, de fournir au syndic, le failli distinguera les dettes qu'il doit aux commerçant de
" celles qu'il doit aux non-commerçants. En tout temps après qu'il aura fait une cession, ou après l'émis-
" sion d'un bref de saisie-arrêt, et avant la première assemblée des créanciers, tout créancier non-commer-
" çant pourra notifier ce fait au syndic par écrit, et l'informer qu'il entend se prévaloir des dispositions du
" présent acte ; et nul non-commerçant qui aura ainsi notifié le syndic ne sera tenu d'accepter la composi-
" tion ou de signer la décharge du failli, mais la réclamation de ce non-commerçant sera néanmoins portée
" par le syndic sur la feuille de dividende pour participer au dividende ou aux dividendes, de la même
" manière que les réclamations des autres créanciers ; et le reçu signé par le non-commerçant pour ce divi-
" dende sera un reçu *pro tanto* à l'égard de sa réclamation, tel qu'il est dit ci-haut.

" Un non-commerçant, savoir : tout cultivateur, éleveur, journalier, personne à gages ou autre personne
" qui ne peut être déclaré un failli en vertu de l'acte ci-dessus cité, qui se prévaudra des dispositions du pré-
" sent acte pourra assister aux assemblées des créanciers du failli et pourra y voter de la même manière que
" les autres créanciers, mais ce non-commerçant ne pourra voter sur aucune question relative à l'acceptation
" d'une offre de composition ou à l'octroi d'une décharge au failli ; et en calculant le nombre des créanciers
" et le montant des créances contre le failli, qui doivent servir de base à l'acceptation d'un acte de composi-
" tion et décharge, ou au consentement à la décharge du failli, les non-commerçants qui se seront prévalus

" des dispositions du présent acte, non plus que le montant de leurs créances, ne seront pas comptés, et nul " acte de composition et décharge, ni aucune décharge accordée par la cour ou un juge, ne restreindra en " quoi que ce soit le droit d'un non-commerçant qui se sera prévalu des dispositions du présent acte, de " recouvrer du failli toute balance qui n'aura pas été payée sur la créance de ce non-commerçant, mais cette " balance pourra être recouvrée de la même manière que s'il n'eût pas été institué de procédures en faillite " contre lui, nonobstant l'acceptation par le non-commerçant d'un dividende déclaré par le syndic, tel que " ci-haut prescrit ; Pourvu toujours qu'aucun non-commerçant ne se prévaudra des dispositions de la pré- " sente ni de la précédente clause, dans le cas d'un failli que ce non-commerçant a requis ou a forcé de se " mettre sous la loi de faillite. "—Rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Baby,	Coupal,	Jones (*Leeds*),	Monteith,
Barthe,	Currier,	Kirkpatrick,	Orton,
Béchard,	Cuthbert,	Landerkin,	Ouimet,
Benoit,	Daoust,	Langevin,	Pinsonneault,
Bernier,	Desjardins,	Lanthier,	Pope (*Compton*),
Blanchet,	Dewdney,	Little,	Robitaille,
Bolduc,	Farrow,	McDonald (*Cap Breton*),	Rouleau,
Bourassa,	Fiset,	Macmillan,	Roy,
Bowell,	Flesher,	McCallum,	Rymal,
Burk,	Gaudet,	McCarthy,	Thompson (*Cariboo*),
Caron,	Gill,	McCraney,	Wallace (*Norfolk*),
Cheval,	Greenway,	McQuade,	White (*Hastings*),
Cimon,	Harwood,	Masson,	White (*Renfrew*),
Costigan,	Hurteau,	Mitchell,	Wright (*Ottawa*).—56

CONTRE :

Messieurs

Appleby,	Cunningham,	Jetté,	Plumb,
Archibald,	Davies,	Kerr,	Ray,
Aylmer,	Delorme,	Kirk,	Richard,
Bain,	De St. Georges,	Laflamme,	Robillard,
Bannatyne,	DeVeber,	Lajoie,	Ross (*Middlesex*),
Bertram,	Donahue,	Laurier,	Ross (*Prince-Edouard*),
Biggar,	Dymond,	Macdonald (*Cornwall*),	Ryan,
Blackburn,	Fleming	Macdonald (*Kingston*),	Scatcherd,
Blake,	Flynn,	Macdonald (*Toronto*),	Schultz,
Borden,	Forbes,	MacDonald (*Inverness*),	Scriver,
Borron,	Fraser,	Macdougall (*Elgin*),	Shibley,
Bowman,	Fréchette,	McDougall (*Renfrew*),	Sinclair,
Brooks,	Galbraith,	McKay (*Colchester*),	Smith (*Peel*),
Brouse,	Geoffrion,	Mackenzie,	Smith (*Selkirk*),
Brown,	Gibbs (*Ontario nord*),	McGregor,	St. Jean,
Buell,	Gibbs (*Ontario sud*),	McIntyre,	Taschereau,
Burpee (*St. Jean*),	Gillies,	McIsaac,	Thibeaudeau,
Burpee (*Sunbury*),	Gillmor,	McLeod,	Thompson (*Haldimand*),
Cartwright,	Goudge,	McNab,	Thompson, (*Welland*).
Casey,	Guthrie,	Metcalf,	Trow,
Casgrain,	Hagar,	Mills,	Tupper,
Cauchon,	Hinginbotham,	Oliver,	Vail,
Charlton,	Holton,	Paterson,	Wallace (*Albert*),
Church,	Horton,	Perry,	Wood,
Cockburn,	Huntington,	Pickard,	Workman.—101.
Coffin,			

Le bill est alors lu une troisième fois.

M. *Blake* propose que le bill soit maintenant passé.

M. *Goudge* propose que le bill soit renvoyé à un comité général avec instruction qu'il est autorisé à à ajouter après la section 133, la sous-section suivante : " Dans toute province où l'enregistrement ou " l'inscription contre des biens-fonds crée un lien ou une charge sur les biens-fonds, tout tel jugement ou " inscription effectué contre les biens-fonds d'un débiteur dans les trente jours précédant une demande de " cession, ou de l'émission d'un bref de saisie-arrêt, quand telle demande aura été suivi d'une cession ou de " l'émanation d'un bref de saisie-arrêt, sera nulle et de nul effet."

M. l'Orateur déclare la motion hors d'ordre, parce que, à cette phase de procédures, le bill ne peut être renvoyé à un comité général.

Le bill est alors passé.

La Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à minuit ;

JEUDI, 5 avril, 1877.

Le bill No. 102 pour établir de nouvelles dispositions pour le paiement de la milice active, quand elle est appelée dans certains cas, en aide au pouvoir civil, est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

M. *Cartwright* présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 12 ultimo ; pour un état des dépôts du gouvernement dans les différentes banques du Canada pour chaque trimestre depuis le 1er janvier 1872 au 1er janvier 1877 inclusivement, ainsi que dans les agences de ces banques et autres banques à Londres, spécifiant les montants déposés en fidéi-commis et le taux d'intérêt qu'ils portent.

La Chambre alors s'ajourne à minuit et vingt minutes a.m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Barthe*—Vendredi prochain –ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général pour copie de tous rapports que la compagnie d'assurance la Royale Canadienne a pu faire, avec copie de tout ordre enjoignant à la dite compagnie de faire tels rapports, le tout en conformité du chapitre 99, 36 *Victoria*, section 16, et le chapitre 48, 31 *Victoria*;—aussi, copie de tous rapports concernant les affaires faites pour la dite compagnie d'assurance la Royale Canadienne aux Etats-Unis d'Amérique, le tout en conformité au chapitre 48, 31 *Victoria* des Statuts du Canada, et les formules B et C des dits Statuts.

M. *De St. Georges*—Vendredi prochain—ADRESSE—Copie d'un ordre en conseil du 5 mars 1877 approuvant un règlement des commissaires du havre de Montréal relativement au tarif du pilotage entre Québec et Montréal.

M. *Mitchell*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de continuer durant la présente saison l'amélioration de la navigation de la branche sud-ouest de la rivière Miramichi?

M. *Mitchell*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de continuer les améliorations commencées à la barre du Fer-à Cheval, à l'embouchure de la rivière Miramichi, au moyen du dragueur à vapeur du gouvernement, et de reprendre les travaux à l'ouverture de la navigation ou bientôt après?

M. *Cheval*—Vendredi prochain—ORDRE pour un état montrant la somme payée par le bateau à vapeur *Chambly*, et par le bateau à vapeur *Cultivateur*, à l'écluse de St. Ours, sur la rivière Chambly, pendant la saison de 1875.

M. *Cheval*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'amender les actes concernant les nominations des commissaires de havre, en pourvoyant à ce qu'aucun actionnaire de compagnie de navigation ne pourra être éligible ni nommé comme membre d'aucune corporation de havre?

M. *Mackenzie*—Vendredi prochain—Proposera que la Chambre siége durant le reste de la session, le samedi, que les mesures du gouvernement aient priorité, et que, quand la Chambre s'ajournera, à la séance de vendredi, elle reste ajournée jusqu'à samedi, à trois heures p. m.

M. *Laflamme*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour examiner la résolution suivante:

Qu'il est opportun de pourvoir à l'inspection du pétrole par des personnes compétentes, spécialement pour constater s'il est explosible ou non, et de définir comment se fera cette constatation; d'empêcher la vente au Canada pour consommation d'aucun pétrole non inspecté en imposant une pénalité aux personnes l'offrant en vente, excepté seulement pour l'exportation et en l'assujétissant à la saisie et à la confiscation; et de pourvoir au paiement des honoraires qui ne devront pas excéder trois cents pour l'inspection d'un baril ne contenant pas plus de dix gallons, et cinq cents pour tout baril contenant plus de dix gallons et pas pas plus de quarante gallons, et ainsi de suite en proportion pour toute quantité plus considérable.

OTTAWA, MERCREDI, 4 AVRIL 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

242

No. 39.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 5 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

La pétition de la corporation du comté de Brant, demandant certains amendements à l'Acte de tempérance de 1864, est lue et reçue.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente le dixième rapport de ce comité, rapportant le bill No. 59 pour amender l'Acte incorporant la compagnie d'assurances sur la vie et contre les accidents dite l'Union du Canada, et pour changer son nom en celui de " Compagnie d'Assurance dite l'Union du Canada," *avec amendements.*

M. *Laflamme*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente le septième rapport de ce comité, qui est comme suit:

Le comité a examiné le bill No. 98, du Sénat, intitulé: " Acte pour amender l'acte du chemin de fer et du pont du Côteau et de la ligne provinciale," et les amendements faits par le Sénat au bill No. 46 pour incorporer la Compagnie du Câble Atlantique Union, *sans amendements.*

M. *Laflamme* présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 28 ultimo, pour un rapport concernant le nombre d'alambics saisis par les officiers du Revenu du Canada en 1873, 1874 et 1875, avec les dates de ces saisies, le lieu où elles ont été faites et la valeur des effets saisis.

La Chambre se forme en comité général, pour examiner certaines résolutions concernant le mesurage des batiments enregistrés en vertu de l'Acte abrogé de la province du Canada.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

1o. *Résolu*—Qu'il est opportun d'amender l'Acte du pilotage de 1875 en décrétant que tous les batiments à vapeur employés au commerce d'un port à l'autre dans la même province, ainsi que ceux employés au commerce entre une ou plusieurs des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse ou de l'Ile du Prince-Edouard, et aucune ou aucunes d'elles, ou entre aucun port ou ports dans les dites provinces ou aucun d'eux, et le port de New-York, ou aucun port des Etats-Unis d'Amérique, sur l'Atlantique, au nord de New-York, seront exempts des droits de pilotage, excepté seulement dans les ports

d'Halifax et de Pictou, relativement à chacun desquels les autorités du pilotage pourront, avec l'approbation du Gouverneur en Conseil, déterminer de temps en temps quels batiments à vapeur seront ou ne seront pas complètement ou partiellement exempts de tel paiement, et qu'aucun congé ne sera accordé à aucun port où il y a une administration du pilotage, à aucun batiment à vapeur sur lequel tels droits sont payables, jusqu'à ce qu'ils aient été payés ou acquittés.

2o. *Résolu*—Qu'il est opportun de décréter que le tonnage de tous batiments à vapeur enregistrés au Canada sera constaté d'après les mêmes règles, et que les batiments à vapeur enregistrés sous l'acte abrogé, chapitre 41, des Statuts Refondus de l'ancienne province du Canada, seront mesurés de nouveau et leur tonnage constaté d'après les règles prescrites dans l'Acte Impérial connu comme l'*Acte de la Marine Marchande de* 1854, ainsi que les autres batiments à vapeur enregistrés en Canada le sont maintenant.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, et adoptées.

M. *Smith* (Westmoreland) présente, alors un bill No. 106 concernant le mesurage des batiments enregistrés sous l'acte abroger de la province du Canada ; lequel est lu la première fois, et remis pour la seconde lecture, *à demain.*

Un message est reçu du Sénat, donnant son adhésion aux amendements faits par cette Chambre aux amendements faits par le Sénat au bill No. 56, pour la prévention des jeux sur certaines voies de transport publiques, *sans amendement.*

Aussi,—Adoptant le bill No. 22, pour incorporer le Grange Fédérale des Protecteurs de l'Industrie Agricole du Canada, *avec amendements.* (Sur motion de M. *Rymal*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.)

Aussi,—Donnant son adhésion au bill suivant du Sénat, No. 107, intitulé : " Acte pour dissiper certains doutes relativement au droit de vote des actionnaires dans certaines banques," pour lequel le concours de cette Chambre était demandé. (Sur motion de M. *Cartwright*, le dit bill est lu la première fois.—*Seconde lecture, demain.*

M. *Smith* (Westmoreland), présente un bill No. 108, pour amender l'Acte pour amender de nouveau l'Acte du pilotage de 1875 ; lequel est lu la première fois, et remis pour la seconde lecture *à demain.*

La Chambre se forme en comité général pour examiner une certaine résolution concernant le transfert d'une certaine propriété de la Puissance du département des Travaux Publics à celui de la Marine et des Pêcheries.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu,—Qu'il est opportun de transférer le contrôle, l'administration et l'entretien, quant aux réparations ordinaires, de tous les havres, quais, jetées et brise-lames qui sont la propriété du Canada, excepté ceux qui sont sous l'administration de commissaires nommés en vertu d'un acte du Parlement du Canada, et les havres de St. Jean, N.-B., et Pictou, du département des Travaux Publics à celui de la Marine et des Pêcheries, le prolongement et les travaux extraordinaires restant sous le contrôle du département en premier lieu nommé, et d'autoriser le Gouverneur en Conseil, de temps en temps, et sur la recommendation du ministre de la Marine et des Pêcheries, à faire, altérer ou rescinder les règles et règlements pour l'administration, et un tarif ou des tarifs de droits et de péages pour l'usage des dits travaux respectivement, et à imposer des pénalités pour l'infraction des dites règles et règlements ; — tels péages et pénalités devant appartenir à Sa Majesté pour l'usage public dans le Canada.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

Le bill No. 78, pour amender la loi concernant les appels de convictions ou d'ordres prononcés par les juges de paix, est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, lu une troisième fois, et passé.

Le bill No. 103 pour amender l'acte concernant l'inspection du bois de construction, est lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général, *pour demain.*

Le bill No. 104, pour pourvoir à l'admission en Canada du poisson et de l'huile de poisson inspectés à Terreneuve, est lu la seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

Le bill No. 91, pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur, est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements adoptés, et le bill remis pour la seconde lecture *à demain.*

La Chambre prend en considération les résolutions de 2 à 9 inclusivement, telles que rapportées du comité des voies et moyens, mardi, le 20 février dernier (voir pages 59 et 60).

La résolution 2 étant lue une seconde fois, est adoptée sur division.

La résolution 3 étant lue une seconde fois;

Sir *John A. Macdonald* propose comme amendement, que la dite résolution ne soit pas adoptée maintenant, mais qu'elle soit renvoyée au comité des voies et moyens, et qu'il soit autorisé à remplacer les dits droits sur le thé par quelque taxe qui, tout en procurant au trésor un montant de revenu équivalent, favorisera en même temps les différentes industries du pays;—rejeté sur la division suivante:

POUR:

Messieurs

Baby,
Benoit,
Blanchet,
Bolduc,
Bowell,
Brooks,
Bunster,
Cameron,
Campbell,
Caron,
Cimon,
Colby,
Costigan,
Currier,
Cuthbert,
Daoust,
Desjardins,
De St. Georges,
Dewdney,
Donahue,
Farrow,
Ferguson,
Flesher,
Fraser,
Gaudet,
Gibbs (*Ontario nord*),
Gibbs (*Ontario sud*),
Gill,
Haggart,
Harwood,
Hurteau,
Jones (*Leeds*),
Kirkpatrick,
Langevin,
Lantier,
Little,
Macdonald (*Kingston*),
McDonald (*Cap Breton*),
McDougall (*Trois-Rivières*),
McKay (*Colchester*),
Macmillan,
McCallum,
McCarthy,
McQuade,
Masson,
Mitchell,
Monteith,
Orton,
Ouimet,
Palmer,
Pinsonneault,
Platt,
Plumb,
Pope (*Compton*),
Robillard,
Robitaille,
Rouleau,
Roy,
Short,
Stephenson,
Thompson (*Cariboo*),
Tupper,
Wallace (*Norfolk*),
White (*Hastings*),
White (*Renfrew*),
Wright (*Ottawa*)
Wright (*Pontiac*).—67.

CONTRE:

Messieurs

Appleby,
Archibald,
Aylmer,
Bain,
Barthe,
Béchard,
Bernier,
Bertram,
Biggar,
Blackburn,
Blain,
Blake,
Borden,
Borron,
Bourassa,
Bowman,
Boyer,
Brouse,
Brown,
Buell,
Burke,
Burpee (*St Jean*),
Burpee (*Sunbury*),
Carmichael,
Cartwright,
Casey,
Casgrain,
Cauchon,
Charlton,
Cheval,
Christie,
Church,
Cockburn,
Coffin,
Cook,
Coupal,
Cunningham,
Davies,
Dawson,
Delorme,
DeVeber,
Dymond,
Ferris,
Fleming,
Flynn,
Forbes,
Fréchette,
Galbraith,
Geoffrion,
Gibson,
Gillies,
Gillmor,
Goudge,
Greenway,
Guthrie,
Hagar,
Hall,
Higinbotham,
Holton,
Horton,
Huntington,
Irving,
Jetté,
Kerr,
Killam,
Kirk,
Laflamme,
Lajoie,
Landerkin,
Laurier,
Macdonald (*Cornwall*),
Macdonald (*Toronto*),
MacDonnell (*Inverness*),
Macdougall (*Elgin*),
McDougall (*Renfrew*),
MacKay (*Cap-Breton*),
Mackenzie,
McCraney,
McGregor,
McIntyre,
McIsaac,
McLeod,
McNab,
Metcalfe,
Mills,
Oliver,
Paterson,
Perry,
Pettes,
Pickard,
Pouliot,
Power,
Ray,
Richard,
Roscoe,
Ross (*Durham*),
Ross (*Middlesex*),
Ross (*Prince-Edouard*),
Ryan,
Rymal,
Scatcherd,
Scriver,
Shibley,
Sinclair,
Smith (*Peel*),
Smith (*Selkirk*),
Smith (*Westmoreland*),
Snider,
St. Jean,
Taschereau,
Thibaudeau,
Thompson (*Haldimand*),
Thompson, (*Welland*),
Trow,
Vail,
Wallace (*Albert*),
Wood,
Workman,
Young.—119.

Et la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à minuit;

M. *Wallace* (Norfolk), propose alors comme amendement, que la dite résolution ne soit pas adoptée maintenant, mais qu'elle soit renvoyée au comité des voies et moyens, avec instruction qu'il est autorisé à remplacer le droit spécifique proposé actuellement sur le thé, par un droit *ad valorem*, de manière à ne pas augmenter le fardeau des taxes, mais qui sera plus équitable pour les masses qui consomment le thé à bon marché ;—rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Baby,
Benoit,
Biggar,
Blackburn,
Blanchet,
Bolduc,
Bowell,
Brooks,
Bunster,
Cameron,
Caron,
Cimon,
Colby,
Costigan,
Currier,
Cuthbert,
Daoust,
Desjardins,
De St. Georges,
Dewdney,
Donahue,
Farrow,
Ferguson,
Flesher,
Fraser,
Gaudet,
Gibbs (*Ontario nord*),
Gibbs (*Ontario sud*),
Gill,
Hagart,
Harwood,
Hurteau,
Jones (*Leeds*),
Kirkpatrick,
Langevin,
Lanthier,
Little,
Macdonald (*Kingston*),
McDonald (*Cap Breton*),
McDougall (*Trois-Rivières*)
McKay (*Colchester*),
Macmillan,
McCallum,
McCarthy,
McQuade,
Masson,
Monteith,
Orton,
Ouimet,
Palmer,
Pinsonneault,
Platt,
Plumb,
Pope (*Compton*),
Robitaille,
Rouleau,
Roy,
Short,
Stephenson,
Thompson (*Cariboo*),
Tupper,
Wallace (*Norfolk*),
White (*Hastings*),
White (*Renfrew*),
Wright (*Ottawa*).—65

CONTRE :

Messieurs

Appleby,
Archibald,
Aylmer,
Bain,
Barthe,
Béchard,
Bernier,
Bertram,
Blain,
Blake,
Borden,
Borron,
Bourassa,
Bowman,
Boyer,
Brouse,
Brown,
Buell,
Burk,
Burpee (*St. Jean*),
Burpee (*Sunbury*),
Carmichael,
Cartwright,
Casey,
Casgrain,
Cauchon,
Charlton,
Cheval,
Christie,
Church,
Cockburn,
Coffin,
Cook,
Coupal,
Cunningham,
Dawson,
Delorme,
DeVeber,
Dymond,
Ferris,
Fleming
Flynn,
Forbes,
Fréchette,
Galbraith,
Geoffrion,
Gibson,
Gillies,
Gillmor,
Goudge,
Greenway,
Guthrie,
Haggart,
Hall,
Hinginbotham,
Holton,
Horton,
Huntington,
Irving,
Jetté,
Kerr,
Killam,
Kirk,
Laflamme,
Lajoie,
Landerkin,
Laurier,
Macdonald (*Cornwall*),
Macdonald (*Toronto*),
MacDonald (*Inverness*),
Macdougall (*Elgin*),
McDougall (*Renfrew*),
MacKay (*Cap Breton*),
Mackenzie,
McCraney,
McGregor,
McIntyre,
McIsaac,
McLeod,
McNab,
Metcalf,
Mills,
Oliver,
Paterson,
Perry,
Pettes,
Pickard,
Pouliot,
Power,
Ray,
Richard,
Robillard,
Ross (*Durham*),
Ross (*Middlesex*),
Ross (*Prince-Edouard*),
Ryan,
Rymal,
Scatcherd,
Scriver,
Shibley,
Sinclair,
Smith (*Westmoreland*),
Snider,
St. Jean,
Taschereau,
Thibeaudeau,
Thompson (*Haldimand*),
Thompson, (*Welland*),
Trow,
Vail,
Wallace (*Albert*),
Wood,
Workman,
Young.—114.

La résolution 3 est alors adoptée.

Les résolutions, 4, 5, 6, 7 et 8 étant séparément lues une seconde fois, sont adoptées, sur division.

La résolution 9 étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. *Cartwright* présente alors un bill No. 109 pour amender les actes concernant les droits de douane et d'accise ; lequel est lu la première fois, et remis pour la seconde lecture, à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne à 2 heures et dix minutes a. m., *jusqu'à aujourd'hui.*

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Bertram*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état de tous les mesurages mensuels et de l'estimation des différentes espèces d'ouvrages faits sur la section 16 du chemin de fer Intercolonial, durant le contrat de MM. *King* et *Gough*, et subséquemment durant le contrat de *J. C. Gough*, montrant les quantités actuelles et espèces de l'ouvrage fait et rapporté, les montants portés pour ces travaux au cahier des charges pour chaque mois par l'ingénieur de division en charge, et le montant pour chaque mois respectivement, certifié par l'ingénieur en chef du chemin de fer, ou payé ou certifié par les commissaires du chemin de fer et payé aux entrepreneurs ou à l'entrepreneur ou à leurs agents; des montants payés par le gouvernement ou de sa part ou ses agents au compte ou en liquidation de ce qui était dû par *King* et *Gough* ou *J. C. Gough*, sur le contrat de la section No. 16, à qu'ils ont été payés, sous l'autorité de qui, et la nature et l'étendue de l'ouvrage fait après que le gouvernement eut ôté le contrat à *J. C. Gough*; de la quantité de l'ouvrage fait par le gouvernement ou ses agents après que le contrat eut été ôté à *J. C. Gough*, montrant les estimations mensuelles pour les différentes espèces d'ouvrages faits, les montants payés pour ces ouvrages, et à qui payés; des superstructures qui n'ont pas été faites dans la maçonnerie de première et de seconde classe, la quantité de maçonnerie employée à paver, et l'étendue de l'ouverture ou du conduit d'eau de chaque superstructure située sur la section, la quantité de blocage fait, de béton employé, la quantité et la longueur des clôtures, les fosses de garde contre les animaux construites, avec le coût de chacune.

M. *Brouse*—Lundi prochain—Qu'il soit *résolu*, que pour la meilleure observance du dimanche et dans un but moral, les batiments à vapeur transportant des passagers seront arrêtés dans les canaux de 6 heures a. m., jusqu'à 9 heures p. m. le dimanche.

M. *McCarthy*—Samedi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état du nombre de milles explorés et des dépenses d'exploration sur le chemin de fer du Pacifique, comme suit :

1. Le nombre total des milles explorés, en faisant la distinction entre les différentes espèces d'exploration, relativement au tracé, à la localisation, les explorations préliminaires, etc.
2. Combien de milles d'explorations préliminaires, relativement au tracé et à la localisation ont été faites sur chacune des sections suivantes :

1o. Depuis la vallée de l'Ottawa jusqu'à l'endroit où la ligne principale ou les lignes principales touchant à la ligne principale de la Baie du Tonnerre, à la Rivière-Rouge.
2o. De Prince Arthur's Landing à la Rivière-Rouge.
3o. De la Rivière-Rouge à Tête Jaune Cache.
4o. De Tête Jaune Cache à la côte du Pacifique.
5o. Toutes les explorations faites sur l'île de Vancouver.

3. Le coût de chacune de ces espèces d'exploration entre ces différentes sections.

M. *Irving*—Lundi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour examiner la résolution suivante :—Qu'il est opportun d'établir des dispositions pour assurer plus efficacement l'exécution par les compagnies de chemin de fer, de la loi qui requiert l'égalité dans l'administration du trafic et l'imposition de droits et de péages, et plus spécialement l'exécution des dispositions de la sous-section 2, de la section 4 et de la section 12 de l'acte des chemins de fer de 1868, et pour donner à la Cour d'Echiquier du Canada les pouvoirs nécessaires pour mettre en force les dites lois et dispositions.

M. *Dewdney*—Lundi prochain—QUESTION AU MINISTRE DES DOUANE—Si les réclamations de madame *Seeley*, M. *J. Galbraith* et M. *J. C. Haynes*, ont été réglées conformément à la recommandation faite par M. *T. C. Dupont*, l'inspecteur nommé pour faire rapport sur la justice de ces réclamations? Si non, quelle est la raison de ce retard ?

M. *Blanchet*—Lundi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général pour copie de la requête des commissaires du havre de Québec, demandant la garantie du gouvernement pour une somme additionnelle de $250,000.00 pour compléter les améliorations du susdit havre de Québec.

M. *Blanchet*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des soumissions adressées aux commissaires du havre de Québec, pour les travaux projetés dans la rivière St Charles, le dit état comprenant les premières soumissions, les soumissions supplémentaires, les noms des soumissionnaires et de leurs cautions, et le nom de la personne ou compagnie qui a obtenu le contrat, avec les noms de ses cautions.

M. *Barthe*—Lundi prochain—Qu'une humble adresse soit votée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour copies de toutes requêtes, correspondances et ordres en Conseil, relatives aux plaintes portées contre l'administration du bureau du havre de Montréal, pour ce qui concerne la ville de Sorel et les travaux de creusage dans le lac St. Pierre; aussi, copie de tout document transmis au gouvernement, concernant la mauvaise administration des travaux susdits, la destitution arbitraire des nommés *Pierre Côté* et *Pierre Charbonneau* et de tout autre employé; ainsi que copie de toute correspondance et document relatifs à la destitution du capitaine *Chs. Armstrong*, en même temps que copie de tout document concernant la nomination de MM. *McCarthy* et *McKenzie* et de tout autre employé à Sorel, relatifs aux travaux du havre, lesquels documents et ceux ci-dessous mentionnés doivent se trouver dans le bureau du havre à Montréal et dont le gouvernement a droit d'avoir communication, en autant qu'il fourni chaque année une très-forte somme des deniers publics pour l'accomplissement de ces travaux; aussi, copie de tout rapport fait par M. *John McCarthy* ou tout autre employé du havre de Montréal, à Sorel, expliquant pourquoi le salaire des journaliers et de plusieurs autres employés au mois ou à l'année, a été diminué, pendant que celui du susdit M. *John McCarthy* a été élevé de $600 qu'avait son prédécesseur, M. *Pierre Côté*, à $2,000; aussi, copie de tout contrat concernant le louage des quais, terrains, boutiques, etc., de MM. *John* et *Daniel McCarthy*, soit avec le gouvernement ou le bureau du havre de Montréal; aussi, copie de toutes instructions données soit par le gouvernement ou le bureau du havre de Montréal, définissant les devoirs des susdits employés MM. *McCarthy* et *McKenzie*, ou de tout autre employé supérieur, dans l'accomplissement des dits travaux; aussi, copie de toutes soumissions qui ont été données au public, soit pour réparation des cure-moles, constructions de tout batiment, réparations ou construction d'engins, machines et bouilloires, achat de bois et de charbon ou tout autre contrat généralement; aussi, les noms et la résidence de ceux qui ont obtenus ces contrats et ouvrages généralement, avec ou sans soumissions, mentionnant les montants de chaque tel contrat; aussi, les montants payés depuis mil huit cent soixante-quinze, soit par contrat ou autrement, pour l'achat de provisions, pain, viande, épiceries, etc., pour la nourriture et l'entretien des hommes employés aux susdits travaux, et à qui payés.

M. *McCallum*—Samedi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant qu'une copie de tous les rapports, mémoires ou registres faits par le comptable qui a assisté à l'enquête faite par la commission royale sur les affaires de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, soit déposée devant cette Chambre.

M. *Stephenson*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de la correspondance avec le département de la Marine et des Pêcheries ou tout autre département, relativement à la mise d'un bateau de sauvetage au service du public, aux phares et quais du havre de refuge à Rondeau et dans le voisinage.

Sir *John Macdonald*—Lundi prochain—MOTION que M. l'Orateur adresse son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie pour l'émission d'un nouveau bref pour l'élection d'un membre devant représenter dans le Parlement actuel la division électorale du comté de Lincoln, en remplacement de *James Norris*, qui depuis son élection pour la dite division électorale, a obtenu un contrat pour le service public.

No. 39.

OTTAWA, JEUDI, 5 AVRIL 187

4e Session, 3e Parlement, 40 Vic

VOTES ET DÉLIBÉRA

DE LA

CHAMBRE DES COMMU

OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGE

1877.

No. 40.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 6 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

M. *Mackenzie* présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 12 ultimo ; pour un état indiquant la quantité et le prix du terrain acheté dans le but de construire et d'entretenir la division du canal Rideau, d'Ottawa à Kingston ; ainsi que pour toutes les copies des baux ou marchés en vertu desquels on a disposé de tous les pouvoirs d'eau formés par ce canal.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 12 février dernier ; pour un état de tout l'argent dépensé pour construire un hôpital de marine à Sydney, Cap Breton, le montant des différentes soumissions, avec les noms des personnes qui ont fait ces soumissions, ainsi que les noms des personnes payées par le gouvernement directement pour ouvrages ou améliorations faites en rapport avec ces bâtisses ; aussi le montant payé pour la surintendance de ces travaux et les noms des personnes auxquelles il a été payé ; aussi le montant total des dépenses jusqu'au 31 décembre 1876 ; aussi la correspondance, s'il y en a eu, au sujet du transport du contrat de cette bâtisse de celui à qui il avait été accordé en premier lieu à une autre personne.

M. *Huntington* présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 19 ultimo ; pour la production d'un état des dépenses encourues par le département des Postes pour le transport des malles en bas de Québec, pendant tout le temps que les trains du Grand Tronc ont été arrêtés par la neige, durant les hivers de 1874, 1875 et 1876, avec les noms des personnes employées à ce transport, la distance parcourue, le nombre de voyage faits et le montant reçu par chacune de ces personnes.

La pétition de *Jean Garant* et autres, du comté de Bellechasse, province de Québec, demandant que l'acte des poids et mesures soit abrogé ou amendé, est lue et reçue.

M. *Smith* (Westmoreland), présente un bill No. 110, pour transférer l'administration de certains havres, quais et brise-lames, du département des Travaux Publics au département de la Marine et des Pêcheries ; lequel est lu la première fois, et remis pour la seconde lecture, *à lundi prochain.*

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est *Résolu*—Que la Chambre siége durant le reste de la session, le *samedi*, que les mesures du gouvernement aient priorité, et que, quand la Chambre s'ajournera, à la séance d'aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à *demain*, (*samedi*), à trois heures p. m.

Sur motion de M. *Laflamme*, la Chambre décide de se former en comité général, *mardi prochain*, pour examiner la résolution suivante:—*Résolu*, qu'il est opportun de pourvoir à l'inspection du pétrole par des personnes compétentes, spécialement pour constater s'il est explosible ou non, et de définir comment se fera cette constatation; d'empêcher la vente au Canada pour consommation d'aucun pétrole non inspecté en imposant une pénalité aux personnes l'offrant en vente, excepté seulement pour l'exportation et en l'assujétissant à la saisie et à la confiscation; et de pourvoir au paiement des honoraires qui ne devront pas excéder trois cents pour l'inspection d'un baril ne contenant pas plus de dix gallons, et cinq cents pour tout baril contenant plus de dix gallons et pas plus de quarante gallons, et ainsi de suite en proportion pour toute quantité plus considérable.

M. *Cartwright* propose que le bill No. 36, pour amender et refondre les différents actes concernant l'assurance, soit maintenant lu une troisième fois.

M. *Young* propose, comme amendement, que le bill soit renvoyé à un comité général, et qu'il soit autorisé à décréter que le fonds de réserve que doivent avoir toutes les compagnies d'assurance étrangères, en vertu de cet acte, sera uniquement consacré au bénéfice des porteurs de polices canadiens.

M. *Colby* propose, comme amendement à cet amendement, que tous les mots après " décréter," dans la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:—" Que les mots suivants soient ajoutés à la pre-" mière clause de la 7me section de ce bill; à moins que la dite compagnie, si elle est incorporée ailleurs " qu'au Canada, n'établisse, à la satisfaction du ministre des Finances, qu'elle possède un actif bien investi " suffisant pour réassurer toutes ses polices en vigueur et payer toutes ses dettes, ainsi qu'un surplus suffi-" sant pour réassurer toutes ses polices en vigueur en Canada."

Et un débat s'élevant,—à 6 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à 7½ heures p.m.

7.30 P.M.

(L'ordre du jour pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Le bill No. 61, pour incorporer la Compagnie de Sûretés Canadienne (responsabilité limitée), est lu la troisième fois, et passé.

Les amendements faits par le Sénat au bill No. 46, pour incorporer la Compagnie Union du Câble Atlantique, sont pris en considération et adoptés.

Le bill No. 59, pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du Canada, et pour en changer le nom en celui de Compagnie d'Assurance dite l'Union du Canada, est examiné en comité général, lu une troisième fois, et passé.

Le bill No. 98 du Sénat, intitulé: " Acte pour amender l'acte du chemin de fer et du pont du Côteau et de la ligne provinciale," est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

La Chambre continue le débat sur l'amendement proposé par M. *Colby*, en amendement à la motion de M. *Young* en amendement à la troisième lecture du bill No. 36, pour amender et refondre les divers actes concernant l'assurance.

Et la question étant mise aux voix sur l'amendement proposé par M. *Colby*, il est rejeté sur la division suivante:

POUR:

Messieurs

Bain,	Colby,	Gillmor,	Palmer,
Barthe,	Coupal,	Harwood,	Stephenson,
Blanchet,	Dewdney,	Killam,	Thompson (*Cariboo*),
Bourassa,	Farrow,	Macmillan,	Wright (*Ottawa*)
Brooks,	Ferguson,	McCarthy,	Wright (*Pontiac*).—23.
Cameron,	Fraser,	Ouimet,	

CONTRE:

Messieurs

Appleby,	Cuthbert,	Kirk,	Pinsonneault,
Archibald,	Daoust,	Kirkpatrick,	Platt,
Aylmer,	Davies,	Laflamme,	Plumb,
Baby,	Dawson,	Lajoie,	Pope (*Compton*),
Béchard,	DeCosmos,	Landerkin,	Pouliot,
Benoit,	Delorme,	Langevin,	Power,
Bernier,	Desjardins,	Lantier,	Ray,
Bertram,	De St. Georges,	Laurier,	Richard,
Biggar,	DeVeber,	Little,	Robinson,

Blackburn,
Blain,
Blake,
Bolduc,
Borden,
Borron,
Bowell,
Boyer,
Brouse,
Brown,
Buell,
Bunster,
Burke,
Burpee (*St Jean*),
Burpee (*Sunbury*),
Carmichael,
Caron,
Cartwright,
Casey,
Casgrain,
Cauchon,
Charlton,
Cheval,
Christie,
Church,
Cockburn,
Coffin,
Cook,
Costigan,
Cunningham,
Currier,
Donahue,
Dymond,
Ferris,
Fiset,
Fleming,
Flesher,
Flynn,
Forbes,
Galbraith,
Gaudet,
Geoffrion,
Gibbs (*Ontario nord*),
Gibbs (*Ontario sud*),
Gibson,
Gillies,
Goudge,
Greenway,
Guthrie,
Hagar,
Haggart,
Hall,
Higinbotham,
Holton,
Horton,
Huntington,
Hurteau,
Irving,
Jetté,
Jones (*Leeds*),
Kerr,
Macdonald (*Cornwall*),
Macdonald (*Kingston*),
Macdonald (*Toronto*),
McDonald (*Cap Breton*),
MacDonnell (*Inverness*),
Macdougall (*Elgin*),
McDougall (*Renfrew*),
MacKay (*Cap-Breton*),
McKay (*Colchester*),
Mackenzie,
McCallum,
McCraney,
McGregor,
McIntyre,
McIsaac,
McLeod,
McNab,
McQuade,
Masson,
Metcalfe,
Mills,
Mitchell,
Moffat,
Monteith,
Oliver,
Orton,
Paterson,
Perry,
Pettes,
Pickard,
Robitaille,
Rochester,
Ross (*Durham*),
Ross (*Middlesex*),
Ross (*Prince-Edouard*),
Rouleau,
Roy,
Ryan,
Schultz,
Scriver,
Shibley,
Short,
Smith (*Peel*),
Smith (*Selkirk*),
Smith (*Westmoreland*),
Snider,
St. Jean,
Taschereau,
Thibaudeau,
Thompson (*Haldimand*),
Thompson, (*Welland*),
Trow,
Tupper,
Vail,
Wallace (*Albert*),
Wallace (*Norfolk*),
White (*Renfrew*),
Wood,
Workman,
Young.—157.

La question étant mise aux voix sur la motion en amendement de M. *Young*, elle est rejetée sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Appleby,
Baby,
Benoit,
Bertram,
Blackburn,
Blanchet,
Bowell,
Brouse,
Cameron,
Caron,
Casgrain,
Cimon,
Costigan,
Currier,
Cuthbert,
Daoust,
De Cosmos,
Desjardins,
Dewdney,
Donahue,
Farrow,
Ferguson,
Fiset,
Flesher,
Fraser,
Gaudet,
Gibbs (*Ontario nord,*)
Gibbs (*Ontario sud,*)
Greenway,
Haggart,
Harwood,
Hurteau,
Jones (*Leeds*),
Kirkpatrick,
Langevin,
Lanthier,
Little,
McDonald (*Cornwall*),
Macdonald (*Kingston*),
McDonald (*Cap Breton*),
McKay (*Colchester*),
Macmillan,
McCallum,
McCraney,
McQuade,
Masson,
Metcalf,
Mitchell,
Moffat,
Monteith,
Orton,
Ouimet,
Palmer,
Pettes,
Pinsonneault,
Platt,
Plumb,
Pope (*Compton*),
Pouliot,
Robinson,
Robitaille,
Rochester,
Rouleau,
Roy,
Short,
Smith,
Stephenson,
Thompson (*Cariboo*),
Tupper,
Wallace (*Albert*),
Wallace (*Norfolk*),
White (*Hastings*),
White (*Renfrew*),
Wood,
Workman,
Wright (*Pontiac*),
Young.—77.

CONTRE :

Messieurs

Archibald,
Aylmer,
Bain,
Barthe,
Béchard,
Bernier,
Biggar,
Blain,
Cheval,
Christie,
Church,
Cockburn,
Coffin,
Colby,
Cook,
Cunningham,
Hall,
Hinginbotham,
Holton,
Horton,
Huntington,
Irving,
Jetté,
Kerr,
Mills,
Oliver,
Paterson,
Perry,
Pickard,
Power,
Ray,
Richard,

Blake,	Davies,	Killam,	Ross (*Durham*),
Bolduc,	Dawson,	Kirk,	Ross (*Middlesex*),
Borden,	Delorme,	Laflamme,	Ross (*Prince-Edouard*),
Borron,	De St. Georges,	Lajoie,	Ryan,
Bourassa,	DeVeber,	Landerkin,	Schultz,
Boyer,	Dymond,	Laurier,	Scriver,
Brooks,	Ferris,	Macdonald (*Toronto*),	Shibley,
Brown,	Fleming	MacDonald (*Inverness*),	Smith (*Peel*),
Buell,	Flynn,	Macdougall (*Elgin*),	Smith (*Westmoreland*),
Bunster,	Forbes,	McDougall (*Renfrew*),	Snider,
Burk,	Galbraith,	MacKay (*Cap Breton*),	St. Jean,
Burpee (*St. Jean*),	Geoffrion,	Mackenzie,	Taschereau,
Burpee (*Sunbury*),	Gibson,	McCarthy,	Thibeaudeau,
Carmichael,	Gillies,	McGregor,	Thompson (*Haldimand*),
Cartwright,	Gillmor,	McIntyre,	Thompson, (*Welland*),
Casey,	Goudge,	McIsaac,	Trow,
Cauchon,	Guthrie,	McLeod,	Vail,
Charlton,	Hagar,	McNab,	Wright (*Ottawa*).—104.

M. *Cameron* propose alors que le bill soit renvoyé à un comité général, et qu'il soit autorisé à amender la section 16 de ce bill, en décrétant que le fonds de réserve que doivent avoir toutes les compagnies d'assurances étrangères, non incorporées comme compagnies mutuelles seulement, et auxquelles il est défendu par leur charte d'incorporation, ou conditions d'association de la compagnie, de mettre à part aucune partie de leur passif pour le bénéfice d'aucun nombre de leurs porteurs de polices, sera consacré seulement au bénéfice des porteurs de police canadiens ; rejeté sur division.

Le bill est alors lu la troisième fois, et passé, sur division.

Un message est reçu du Sénat, donnant son adhésion aux bills suivants, *sans amendement*, savoir :

No. 65, pour établir des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs.

No. 87, concernant les frontières de la province de Manitoba.

Aussi,—au bill No. 42, pour autoriser la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et prélever certains péages dans la dite ville, *avec amendements*. (Sur motion de M. *Gillies*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.)

Le bill No. 107 du Sénat, intitulé: " Acte pour dissiper certains doutes relativement au droit des actionnaires dans certaines banques," est lu la seconde fois, considéré en comité général, rapporté, lu la troisième fois, et passé.

Le bill No. 79, pour établir des dispostions contre l'usage abusif d'armes à feu, est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements adoptés, le bill lu une troisième fois, et passé.

La Chambre alors s'ajourne à 11 heures et 30 minutes p.m., jusqu'à *demain* (*samedi*), à 3 heures p.m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTION.

M. *Fiset*—Lundi prochain—ADRESSE—Production de la correspondance échangée entre les principaux employés de l'Intercolonial et les colons et autres intéressés dans les comtés de Rimouski et de Témiscouata, au sujet des dommages qu'ils ont soufferts, soit en les privant de passage pour vaquer sur leurs propriétés, soit en tuant les animaux qui avaient passé sur la ligne faute de clôtures ou par suite de leur mauvais entretien, soit enfin pour dommages causés aux marchandises et autres effets dans leur transport par les chars.

No 40.

OTTAWA, VENDREDI, 6 AVRIL 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

254

No. 41.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, SAMEDI, 7 AVRIL 1877.

3 heures P. M.

La prière est récitée.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

La pétition de *Alexander McAllister* et autres, cultivateurs, des comtés avoisinant la cité d'Ottawa, est lue et reçue ; elle demande que l'inspection du beurre soit rendue compulsoire.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente le onzième rapport de ce comité, concernant les bills suivants, *avec amendements*, savoir :—

No. 53, pour établir de nouvelles dispositions pour l'établissement et l'administration des sociétés de construction dans la province de Québec.

No. 99, du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la compagnie canadienne de locomotives et de machines."

No. 97, du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de placement Nationale du Canada (responsabilité limitée)."

M. *Ross* (Middlesex), du comité spécial nommé pour examiner quels arrangements pourraient être faits pour avoir un compte-rendu officiel des débats de la Chambre durant la présente session, présente le troisième rapport de ce comité, qui est comme suit : —

Le comité, en faisant des contrats pour la rédaction, la traduction et la reliure du compte-rendu officiel des débats de la Chambre, y a inséré une clause par laquelle la Chambre a le pouvoir de les renouveller de session en session. Le comité recommande que ces contrats soient renouvellés, à la prochaine session du Parlement, avec le proviso concernant le compte-rendu,—" Que cinq assistants soient employés au lieu de quatre comme à présent et que pour cela une somme additionnelle de $500 soit payée."

M. *Cartwright* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. *Bowell* propose en amendement, que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit *Résolu :*—Que dans l'opinion de cette Chambre, il est regrettable et repréhensible que le gouvernement fasse aucun marché ou donne aucun contrat par lequel de l'argent public est payé à des membres du Parlement, ainsi que les rapports du maître-général des Postes pour 1875 et 1876, et les pièces justificatives déposées sur la table de cette Chambre, le 15 mars dernier, constatent qu'il en a été payé à *Timothy Warren Anglin*, membre de cette Chambre pour le comté de Gloucester, savoir: $8,216.31, pour l'année expirée le 30 juin 1875, et $10,263.24, pour l'année expirée le 30 juin 1876, et $2,709.55 pour le trimestre expiré le 30 septembre 1876, comme paiement d'impressions faites et de papeterie fournie par lui au département des Postes du Canada, par marché, tel que constaté par le rapport déposé devant le Parlement par le maître-général des Postes, le premier mars dernier, et par les pièces justificatives mises devant la Chambre par le comité permanent des comptes publics, le 15 mars 1877, vu que tels paiements sont en contravention de l'acte passé dans la 31ème année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour assurer d'avantage l'indé-" pendance du Parlement," qui décrète que : " Nulle personne ayant ou possédant, entreprenant ou exécu-" tant, *directement ou indirectement, seule ou avec une autre, par elle-même ou par l'intermédiaire d'un syndic ou* " *tierce personne, un contrat ou marché* avec Sa Majesté ou avec un *officier ou département public,* se rattachant " au service public du Canada, ou en vertu duquel les deniers publics du Canada devront être payés pour " aucun service ou ouvrage, ne sera éligible comme membre de la Chambre des Communes, ni ne siégera, ni " ne votera devant cette Chambre," et sont de nature à violer l'indépendance des membres de cette Chambre.

Et un débat s'élevant,—le dit débat est, sur motion de M. *Costigan,* ajourné *à lundi prochain,* pour être le premier ordre du jour.

La Chambre alors s'ajourne à 11 heures et 45 minutes p.m., *jusqu'à lundi prochain.*

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Mills*—Mardi prochain—Demande qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé: "Acte concernant certaines ordonnances et terres de l'Amirauté dans les provinces d'Ontario et de Québec."

M. *Blake*—Mardi prochain—Que la Chambre se forme en comité général pour examiner la résolution suivante:

Qu'il est opportun de décréter que les juges de comté ou de district, dans la province de la Colombie-Britannique, seront payés à même le fonds du revenu consolidé du Canada, de leurs frais de voyage, qui seront de temps en temps fixés par le Gouverneur en Conseil.

M. *Blake*—Mardi prochain—Que la Chambre se forme en comité général pour examiner les résolutions suivantes:

1. Que le Parlement du Canada est revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour établir des dispositions législatives pour l'extradition des criminels réfugiés en Canada;

2. Que le Parlement et le gouvernement du Canada sont revêtus de tous les pouvoirs nécessaires pour remplir les obligations du Canada, comme partie intégrante de l'Empire Britannique envers les Etats étrangers, ressortant des traités conclus entre l'Empire et les Etats étrangers;

3. Que plusieurs conventions d'extradition ont été conclues entre Sa Majesté la Reine et des Etats étrangers, et que d'autres conventions peuvent être conclues de temps à autre;

4. Qu'un bill a été passé par les deux Chambres du Parlement du Canada et attend maintenant la sanction royale, et qu'il pourvoit, par une loi canadienne, à l'exécution de ces conventions aussitôt que l'opération de l'Acte d'extradition de 1870 du Parlement du Royaume-Uni, aura cessé ou aura été suspendue en Canada.

5. Que par le dit acte du Parlement du Royaume-Uni, certaines dispositions sont établies pour l'extradition des criminels fugitifs, et par la dix-septième section il est décrété que l'Acte, lorsqu'il sera appliqué par un ordre en conseil, à moins qu'il ne soit pourvu autrement par un ordre en conseil, s'étendra aux diverses possessions de la même manière que si dans l'Acte les possessions anglaises étaient substituées à l'Angleterre, suivant que le cas peut le requérir, avec certaines modifications, et par la dix-huitième section il est décrété, que si par aucune loi ou ordonnance faite avant ou après la passation de cet acte par la législature d'aucune des possessions britanniques, il est pourvu à la mise à effet dans telles possessions de l'extradition de criminels fugitifs qui sont ou sont présumés être dans telles possessions, Sa Majesté peut, par un ordre en Conseil, appliquer l'acte dans le cas d'aucun Etat étranger ou par aucun ordre subséquent, ou suspendre l'opération, dans telles possessions britanniques, de cet acte, ou d'aucune partie d'icelui, en autant qu'il se rapporte à tel Etat étranger, et aussi longtemps que telle loi ou ordonnance continue d'y être en force, et pas plus longtemps; ou ordonner que telle loi ou ordonnance, ou aucune partie d'icelle, aura effet dans telles possessions britanniques, avec ou sans modifications ou altérations, comme si elle faisait partie de l'acte;

6. Que les dispositions du dit acte de 1870 ne conviennent pas au Canada.

7. Que lorsque le dit bill qui attend maintenant la sanction royale deviendra loi, il sera opportun que le dit acte de 1870 ne s'applique pas au Canada.

8. Qu'il est opportun de présenter à Sa Majesté une adresse basée sur les résolutions précédentes et demandant qu'il lui plaise gracieusement de requérir telle législation du Parlement du Royaume-Uni, qui fera cesser dans le Canada l'opération du dit acte du Parlement du Royaume-Uni, et qu'en même temps il lui plaise gracieusement de refondre, par un ordre en Conseil, l'opération en Canada du dit acte, en autant qu'il se rapporte à aucun Etat étranger avec lequel il peut exister un traité d'extradition.

M. *Mitchell*—Lundi prochain—ADRESSE pour tous rapports au Conseil par le ministre de la Marine et des Pêcheries relativement à la pêche du bar et du *Gasparaud* dans les rivières Napan et Noire, Miramichi, et sur les rivages dans le voisinage, ainsi que les ordres en Conseil passés à ce sujet depuis le 1er janvier 1874, avec les rapports faits par les surveillants et l'inspecteur des pêcheries y relatifs, et les lettres et correspondances échangées avec le département à ce sujet.

M. *MacKay* (Cap Breton)—COMITÉ GÉNÉRALE de la Chambre sur le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte du pilotage de 1875 et pour l'amender, en ajoutant à la vingtième ligne, après les mots "excepté seulement dans les ports de" les mots "Sydney et North Sydney."

M. *Mousseau*—Lundi prochain—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant d'appliquer les dispositions de la 9e sous-section de la section 6, chapitre 7, 34 *Victoria*, et d'obtenir de la Banque d'Epargne de la cité et du district de Montréal:

1o. Un état détaillé des différents *stocks* qu'elle possède comme garantie collatérale pour avances faites par elle depuis 1870.

2o. Un état détaillé de l'évaluation de chaque tel *stock* à l'époque de chaque prêt, non encore remis, et des montants ainsi avancés sur chaque *stock* que la banque détient actuellement.

3o. L'état par lequel les directeurs sont arrivés à fixer à $180,000 le surplus de l'actif de la dite banque en 1871, et si ce surplus était limité à ce montant.

4o. Le montant des sommes payées par les actionnaires sur leurs versements depuis 1870 ou 1871.

5o. Un état des billets donnés par les actionnaires en guise de versements depuis 1870, et les intérêts ou profits accumulés retirés par eux chaque année depuis 1870.

M. *Mousseau*—Lundi prochain—ORDRE de cette honorable Chambre pour la production de copies de tous contrats, avec spécifications intervenues entre le gouvernement ou le département des Travaux Publics, et *James Goodwin*, au sujet des travaux du canal Grenville, ainsi que copies de tous ordres en Conseil modifiant tels contrats, le tout depuis 1870.

Sir *John Macdonald*—Mardi prochain—Questions au ministre de la Marine et des Pêcheries:—

1o. Le nom du maître de havre de Port Colborne, la date de sa nomination et le montant de son salaire;

2o. Si sa nomination était une nouvelle nomination;

3o. Si le département ne savait pas que le maître du havre était le propriétaire du bateau-remorqueur, lors de sa nomination?

Sir *John Macdonald*—Mercredi prochain—ADRESSE pour la production des ordres en Conseil relatifs à la création de l'emploi de maître de havre à Port Colborne et à la nomination de *Charles H. Carter* à cet emploi, et toute la correspondance avec le surintendant du canal et autres personnes, au sujet de cette nomination, avec une copie des règlements pour l'administration et la protection des canaux et havres.

No. 41.

OTTAWA, SAMEDI, 7 AVRIL 18

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict

VOTES ET DÉLIBÉRA

DE LA

CHAMBRE DES COMMU

OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER

1877.

No. 42.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 9 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

M. *Mackenzie* présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 2 courant; pour la production de l'exploration, de l'estimation, du plan, et du rapport concernant l'amélioration du havre de Cascumpec, Ile du Prince-Edouard, fait par *Henry F. Perly*, en 1874.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 21 février dernier; pour la production d'un état des divisions intérieures et extérieures du service civil, par départements, montrant:

A.—1o. Le nombre d'employés dans chaque division et dans tout le service, arrangés par classe dans les deux divisions, quand ce sera possible, ou suivant le grade de l'emploi dans le service extérieur où aucune classification n'a été établie, donnant le nombre dans chaque classe ou grade.

2o. Le salaire total payé dans chaque division et dans tout le service durant l'année fiscale, montrant aussi le

(*a.*) Total payé dans chaque classe ou grade durant l'année courante.

(*b.*) Le maximum, le minimum et la moyenne des salaires payés dans chaque classe ou grade, avec un état des augmentations ou bonus annuels accordés et les heures de travail.

3o. Le maximum, le minimum et la moyenne de l'âge des employés dans chaque classe ou grade des deux divisions, montrant:

(*a.*) Le nombre d'employés dans chaque classe ou grade.

Au dessus de	18	et au-dessous de	20	ans.
"	20	"	25	"
"	25	"	30	"
"	30	"	40	"
"	40	"	50	"
"	50	"	60	"
"	60	"	70	"

(*b.*) La moyenne de l'âge des employés lors de leur nomination dans chaque classe ou grade des deux divisions et dans tout le service.

(*c.*) La moyenne de l'âge de ceux qui ont quitté le service depuis la confédération.

B. 1o.—Le nombre total dans chaque classe ou grade de ceux qui sont entrés dans le service avant l'établissement des examens du service civil.

2o. Le nombre de ceux qui ont été nommés dans chaque classe ou grade des deux divisions chaque année, depuis la confédération, et le total pour toute la période par classes et départements, et dans tout le service.

(*a.*) Comme possédant certaines qualifications spéciales, mais qui ne sont soumis à aucun examen général ou spécial qui permette de faire l'épreuve de telles qualifications;

(*b.*) Non pas sous le rapport de qualifications spéciales mais qui n'ont été soumis à aucun examen général ou spécial;

(*c.*) Après avoir subi un examen général ou spécial, avec indication du genre d'examen et du nombre de ceux qui ont passés l'examen avec succès, de ceux qui n'ont pas réussi, mais qui cependant ont été nommés ou dont la nomination fut continuée; et aussi, le nombre de ceux examinés et rejetés.

(*d.*) Nombre de cas où la nomination a été précédée d'un examen et *vice versa.*

C.—1o. Réglements concernant les examens ordinaires et spéciaux et les nominations ordinaires faites sous le système des examens.

2o. Toutes autres règles du service public non établies par statut.

3o. Copies des questions faites aux derniers examens généraux et spéciaux antérieurement au 1er janvier 1877, avec un état constatant le grade de capacité requis des candidats.

4o. Liste des candidats heureux, montrant la proportion par cent des points obtenus.

Et,—Réponse à l'adresse du 28 février dernier; pour une copie de tous rapports ou états faits relativement à la construction ou à la tentative de construction de l'embranchement du chemin de fer du Pacifique de la Baie Georgienne, en vertu d'un contrat par l'hon. *A. B. Foster*, toute la correspondance entre l'hon. M. *Foster* et le gouvernement, relativement à ce contrat ou aux ouvrages faits en vertu d'icelui, ou à son incapacité de les faire, tous ordres de départements ou ordres en Conseil passés relativement à ces travaux publics, spécialement l'ordre concernant la résiliation du dit contrat, avec un état du service ou des services pour lesquelles la somme de $107,100 a été payée à l'hon *A. B. Foster* en à-compte du dit contrat, les annonces des soumissions, la preuve que l'entrepreneur valait $4,000 par mille, ainsi qu'affirmée dans le dit contrat, et le certificat du dépôt de $85,000 y mentionné, en autant que ces documents n'ont pas été déjà déposés devant la Chambre, et toutes lettres, correspondances et preuves mises devant le ministre des Travaux Publics pour le satisfaire, conformément aux conditions de l'ordre en Conseil du 4 novembre 1874, ratifiées par une résolution de cette Chambre le 13 mars 1875, que la compagnie du chemin de fer Central du Canada a pris les moyens nécessaires pour assurer, avec le *bonus* du gouvernement, l'achèvement de la ligne le ou avant le 1er janvier 1877; aussi les rapports faits de temps en temps et montrant que la compagnie, quand elle fesait des progrès qui permettaient d'espérer que la dite ligne serait complétée dans le temps fixé; aussi un état des paiements faits à la dite compagnie en à-compte de la subvention accordée aux conditions mentionnées dans le dit ordre en Conseil, et de la qualité, de l'espèce et du poids par verge des rails livrés en tous endroits de la ligne à construire, la valeur de ces rails, la preuve ou le certificat de cette valeur, et les paiements faits en à-compte des dits rails, et les dates de ces paiements, et l'endroit ou les endroits où ces rails ont été livrés, et s'ils n'ont pas été livrés sur la ligne à construire et à quelle distance ou distances ils l'ont été.

Sur motion de M. *Archibald*, un message est adressé au Sénat, priant leurs Honneurs de permettre à l'honorable M. *Frank Smith*, l'un de ses membres, de comparaître et de donner son témoignage devant le comité nommé pour s'enquérir et faire rapport sur les allégations contenues dans le rapport et l'enquête de la commission sur la compagnie du chemin de fer du Nord, relativement à l'application d'argent payable au gouvernement, et aussi pour faire une investigation rigoureuse sur les comptes du chemin de fer du Nord et de son prolongement, de manière à compléter l'enquête commencée et laissée inachevée par la commission.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. *Cartwright:* — "Que M. l'Orateur "quitte maintenant le fauteuil, et que la Chambre se forme en comité des subsides," et la motion de M. *Bowell* en amendement, laquelle était: — "Que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit "*Résolu:*—Que dans l'opinion de cette Chambre, il est regrettable et répréhensible que le gouvernement "fasse aucun marché ou donne aucun contrat par lequel de l'argent public est payé à des membres du Parle- "ment, ainsi que les rapports du maître-général des Postes pour 1875 et 1876, et les pièces justificatives dépo- "sées sur la table de cette Chambre, le 15 mars dernier, constatent qu'il en a été payé à *Timothy Warren* "*Anglin*, membre de cette Chambre pour le comté de Gloucester, savoir: $8,216.31, pour l'année expirée le "30 juin 1875, et $10,263.24, pour l'année expirée le 30 juin 1876, et $2,709.55 pour le trimestre expiré le 30 "septembre 1876, comme paiement d'impressions faites et de papeterie fournie par lui au département des "Postes du Canada, par marché, tel que constaté par le rapport déposé devant le Parlement par "le maître-général des Postes, le premier mars dernier, et par les pièces justificatives mises devant la Chambre "par le comité permanent des comptes publics, le 15 mars 1877, vu que tels paiements sont en contravention "de l'acte passé dans la 31ème année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour assurer d'avantage l'indé- "pendance du Parlement," qui décrète que: "Nulle personne ayant ou possédant, entreprenant ou exécu- "tant, *directement ou indirectement, seule ou avec une autre, par elle-même ou par l'intermédiaire d'un syndic ou "tierce personne, un contrat ou marché* avec Sa Majesté ou avec un *officier ou département public*, se rattachant "au service public du Canada, ou en vertu duquel les deniers publics du Canada devront être payés pour "aucun service ou ouvrage, ne sera éligible comme membre de la Chambre des Communes, ni ne siégera, ni "ne votera devant cette Chambre," et sont de nature à violer l'indépendance des membres de cette "Chambre."

Et la question étant mise aux voix, elle est résolue dans la négative sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Baby,	Desjardins,	Little,	Plumb,
Barthe,	Dewdney,	Macdonald (*Kingston*),	Robillard,
Benoit,	Donahue,	McDonald (*Cap Breton*),	Robinson,
Blanchet,	Farrow,	McDougall (*Trois-Rivières*),	Robitaille,
Bolduc,	Ferguson,	McKay (*Colchester*),	Rochester,
Bourassa,	Fleshor,	Macmillan,	Roscoe,
Bowell,	Fraser,	McCallum,	Rouleau,
Brooks,	Gaudet,	McCarthy,	Roy,
Brown,	Gibbs (*Ontario nord*),	McQuade,	Scriver,
Caron,	Gibbs (*Ontario sud*),	Masson,	Short,
Cimon,	Gill,	Mitchell,	Stephenson,
Colby,	Haggart,	Moffat,	Thompson (*Cariboo*),
Costigan,	Harwood,	Monteith,	Tupper,
Coupal,	Hurteau,	Montplaisir,	Wallace (*Norfolk*),
Currier,	Jones (*Leeds*),	Orton,	White (*Hastings*),
Cuthbert,	Kirkpatrick,	Ouimet,	White (*Renfrew*),
Daoust,	Langevin,	Pinsonneault,	Wright (*Ottawa*)
DeCosmos,	Lanthier,	Platt,	Wright (*Pontiac*).—72.

CONTRE :

Messieurs

Appleby,	Coffin,	Irving,	Pickard,
Archibald,	Cook,	Jetté,	Pouliot,
Aylmer,	Cunningham,	Jones (*Halifax*),	Power,
Bain,	Davies,	Killam,	Ray,
Béchard,	Dawson,	Kirk,	Richard,
Bernier,	Delorme,	Laflamme,	Ross (*Durham*),
Bertram,	De St. Georges,	Lajoie,	Ross (*Middlesex*),
Biggar,	DeVeber,	Landerkin,	Ross (*Prince-Edouard*),
Blackburn,	Dymond,	Laurier,	Ryan,
Blake,	Ferris,	McDonald (*Cornwall*),	Rymal,
Borden,	Fiset,	Macdonald (*Toronto*),	Scatcherd,
Borron,	Fleming,	MacDonnell (*Inverness*),	Shibley,
Boyer,	Flynn,	Macdougall (*Elgin*),	Sinclair,
Brouse,	Forbes,	McDougall (*Renfrew*),	Smith (*Peel*),
Buell,	Fréchette,	MacKay (*Cap-Breton*),	Smith (*Selkirk*),
Burk,	Galbraith,	Mackenzie,	Smith (*Westmoreland*),
Burpee (*St. Jean*),	Geoffrion,	McCraney,	Snider,
Burpee (*Sunbury*),	Gibson,	McGregor,	St. Jean,
Carmichael,	Gillies,	McIntyre,	Taschereau,
Cartwright,	Gillmor,	McIsaac,	Thompson (*Haldimand*),
Casey,	Goudge,	McLeod,	Thompson, (*Welland*),
Casgrain,	Greenway,	McNab,	Trow,
Cauchon,	Guthrie,	Metcalfe,	Vail,
Charlton,	Hagar,	Mills,	Wallace (*Albert*),
Cheval,	Hall,	Oliver,	Wood,
Christie,	Hinginbotham,	Paterson,	Workman,
Church,	Holton,	Perry,	Young.—111.
Cockburn,	Horton,	Pettes,	

La Chambre alors se forme en comité des subsides.

(*En comité*).

La résolution suivante est adoptée.

X.—PENSIONS.

57	*Samuel Waller*, ci-devant greffier de la Chambre d'Assemblée		$400 00
	Joseph Bright, messager	" "	80 00
	Mme *Antrobus*		800 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau *demain*.

Et la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à minuit ;

MARDI, 10 Avril, 1877.

Sur motion de M. *Casey*, il est Résolu,—Que l'attention de cette Chambre ayant été appelée sur les rapports, états et pièces justificatives déposés sur la table, concernant le paiement d'argent public à l'honorable M. *Anglin*, membre pour la division électorale de Gloucester, pour impressions et papeterie pour le département des Postes, les dits papiers soient renvoyés au comité permanent des priviléges et élections, et qu'il reçoive instructions de s'enquérir des faits, de chercher les précédents et de rapporter le résultat de ses investigations; et si le dit honorable *T. W. Anglin* a rendu son siége vacant.

Un message est reçu du Sénat, permettant à l'honorable *Frank Smith*, l'un de ses membres, de comparaître et de donner son témoignage devant le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur les allégations contenues dans le rapport de l'enquête de la commission sur le chemin de fer du Nord, relativement à l'application d'argent payable au gouvernement, et aussi faire une investigation rigoureuse sur les comptes de ce chemin de fer et de son prolongement, de manière à compléter l'enquête commencée et inachevée par la commission.

Aussi,—Adoptant le bill suivant sans amendement, savoir :

No. 83, pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur.

Sur motion de M. *Mackenzie*, le temps pour recevoir les rapports des comités des bills privés, est prolongé d'une semaine.

La Chambre alors s'ajourne à minuit et 35 minutes a. m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Trow*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de mettre fin à la perception de frais de port des éditeurs de journaux à l'endroit où ils sont publiés.

M. *Smith* (Westmoreland)—Mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour examiner la résolution suivante : Qu'il est opportun de décréter, en vertu de l'autorité donnée à la législature d'aucune possession britannique par la section 547 de l'Acte du Parlement du Royaume-Uni connu, comme l'*Acte de la Marine Marchande de* 1854, que la vingt-troisième section de l'*Acte de la Marine Marchande* sera abrogée relativement aux batiments enregistrés en Canada, à partir de l'époque qui sera fixée à cette fin par la proclamation en Canada de l'approbation et de la confirmation, par Sa Majesté en Conseil, de l'Acte du Parlement du Canada qui sera passé pour cette fin.

No. 42
OTTAWA, LUNDI, 9 AVRIL 1877.
4e Session, 3e Parlement, 40 Vict.,
VOTES ET DÉLIBÉRATI
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNE
OTTAWA :
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET
1877.

No. 43.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 10 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

La pétition de MM. *William Dow* et Cie., et autres, brasseurs, du Canada; demandant l'abolition du droit sur le malt; et la pétition de *Blowers Archibald* et autres, exposant l'importance d'établir un service postal semi-mensuel entre Liverpool et Halifax, durant les mois d'été, et demandant que la marine et les divers intérêts concernés, soient sauvegardés, et les communications maintenues, sont lues et reçues.

Motion étant faite par M. *Blake* que cette Chambre se forme, *demain*, en comité général, pour examiner une certaine résolution,—Qu'il est opportun de décréter que les juges de comté ou de district, dans la province de la Colombie-Britannique, seront payés à même le fonds du revenu consolidé du Canada de leurs frais de voyage, qui seront de temps en temps fixés par le Gouverneur en Conseil;

M. *Mackenzie*, d'après l'ordre de Son Excellence, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de la nature de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme, *demain*, en le dit comité.

Sur motion de M. *Blake*, la Chambre se forme en comité général pour examiner certaines résolutions concernant l'extradition du Canada de criminels fugitifs.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

1. *Résolu*,— Que le Parlement du Canada est revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour établir des dispositions législatives pour l'extradition des criminels réfugiés au Canada.

2. *Résolu*,— Que le Parlement et le gouvernement du Canada sont revêtus de tous les pouvoirs nécessaires pour remplir les obligations du Canada, comme partie intégrante de l'Empire Britannique envers les Etats étrangers, ressortant des traités conclus entre l'Empire et les Etats étrangers.

3. *Résolu*,— Que plusieurs conventions d'extradition ont été conclues entre Sa Majesté la Reine et des Etats étrangers, et que d'autres conventions peuvent être conclues de temps à autre.

4. *Résolu*,—Qu'il est opportun de pourvoir par une loi canadienne à l'exécution, relativement au Canada, de telles conventions.

5. *Résolu,*—Qu'un bill a été passé par les deux Chambres du Parlement du Canada et attend maintenant la sanction royale, et qu'il pourvoit à l'exécution de ces conventions aussitôt que l'opération de l'Acte d'extradition de 1870 du Parlement du Royaume-Uni, aura cessé ou aura été suspendue au Canada.

6. *Résolu,*—Que par le dit acte du Parlement du Royaume-Uni, certaines dispositions sont établies pour l'extradition des criminels fugitifs, et par la dix-septième section il est décrété que l'Acte, lorsqu'il sera appliqué par un ordre en conseil, à moins qu'il ne soit pourvu autrement par tel ordre s'étendra aux diverses possessions de la même manière que si dans l'Acte les possessions anglaises étaient substituées à l'Angleterre, suivant que le cas peut le requérir, avec certaines modifications, et par la dix-huitième section il est décrété, que si par aucune loi ou ordonnance faite avant ou après la passation de cet acte par la législature d'aucune des possessions britanniques, il est pourvu à la mise à effet dans telles possessions de l'extradition de criminels fugitifs qui se trouvent ou sont présumés être dans telles possessions, Sa Majesté peut, par un ordre en Conseil, appliquer l'acte dans le cas d'aucun Etat étranger ou par aucun ordre subséquent, ou suspendre l'opération, dans telles possessions britanniques, de cet acte, ou d'aucune partie d'icelui, en autant qu'il se rapporte à tel Etat étranger, et aussi longtemps que telle loi ou ordonnance continue d'y être en force, et pas plus longtemps ; ou ordonner que telle loi ou ordonnance, ou aucunepartie d'icelle, aura effet dans telles possessions britanniques, avec ou sans modifications ou altérations, comme si elle faisait partie de l'acte.

7. *Résolu,*—Que les dispositions du dit acte de 1870 ne conviennent pas au Canada.

8. *Résolu,*—Que lorsque le dit bill qui attend maintenant la sanction royale deviendra loi, il sera opportun que le dit acte de 1870 ne s'applique pas au Canada.

9. *Résolu,*—Qu'il est opportun de présenter à Sa Majesté une adresse basée sur les résolutions précédentes et demandant qu'il lui plaise gracieusement de requérir telle législation du Parlement du Royaume-Uni, qui fera cesser dans le Canada l'opération du dit acte du Parlement du Royaume-Uni, et qu'en même temps il lui plaise gracieusement de refondre, par un ordre en Conseil, l'opération en Canada du dit acte, en autant qu'il se rapporte à aucun Etat étranger avec lequel il peut exister un traité d'extradition.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, et adoptées, et renvoyées à un comité spécial composé de MM. *Blake, Mackenzie, Mills, Laurier* et *Young,* pour adopter une adresse les renfermant.

M. *Blake,* du dit comité, rapporte le projet d'une adresse à Sa Majesté, qui est lu une seconde fois, et adopté, et ordre est donné qu'elle soit grossoyée, et en voici la teneur :

A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Majesté,

Nous, les plus fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada, réunis en Parlement, demandons humblement qu'il nous soit permis d'approcher Votre Majesté pour lui représenter :

Que le Parlement du Canada est revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour établir des dispositions législatives pour l'extradition des criminels réfugiés au Canada ;

Que le Parlement et le gouvernement du Canada sont revêtus de tous les pouvoirs nécessaires pour remplir les obligations du Canada, comme partie intégrante de l'Empire Britannique envers les Etats étrangers, ressortant des traités conclus entre l'Empire et les Etats étrangers ;

Que plusieurs conventions d'extradition ont été conclues entre Sa Majesté la Reine et des Etats étrangers, et que d'autres conventions peuvent être conclues de temps à autre ;

Qu'il est opportun de pourvoir par une loi canadienne à l'exécution en ce qui concerne le Canada de toutes les dites conventions ;

Qu'un bill a été passé par les deux Chambres du Parlement du Canada et attend maintenant la sanction de Votre Majesté, et qu'il pourvoit à l'exécution, en ce qui concerne le Canada, de ces conventions aussitôt que l'opération de l'Acte d'extradition de 1870 du Parlement du Royaume-Uni, aura cessé ou aura été suspendue au Canada.

Que par le dit acte du Parlement du Royaume-Uni, certaines dispositions sont établies pour l'extradition des criminels fugitifs, et par la dix-septième section il est décrété que l'Acte, lorsqu'il sera appliqué par un ordre en conseil, à moins qu'il ne soit pourvu autrement par tel ordre en conseil, s'étendra aux diverses possessions de la même manière que si dans l'Acte les possessions anglaises étaient substituées à l'Angleterre, suivant que le cas peut le requérir, avec certaines modifications, et par la dix-huitième section il est décrété, que si par aucune loi ou ordonnance faite avant ou après la passation de cet acte par la législature d'aucune des possessions britanniques, il est pourvu à la mise à effet dans telles possessions de l'extradition de criminels fugitifs qui se trouvent ou sont présumés être dans telles possessions, Votre Majesté peut, par un ordre en Conseil, appliquer l'acte dans le cas d'aucun Etat étranger ou par aucun ordre subséquent, ou suspendre l'opération, dans telles possessions britanniques, de cet acte, ou d'aucune partie d'icelui, en autant qu'il se rapporte à tel Etat étranger, et aussi longtemps que telle loi ou ordonnance continue d'y être en force, et pas plus longtemps ; ou ordonner que telle loi ou ordonnance, ou aucune partie d'icelle, aura effet dans telles possessions britanniques, avec ou sans modifications ou altérations, comme si elle faisait partie de l'acte ;

Que les dispositions du dit acte de 1870 ne conviennent pas au Canada.

Que lorsque le dit bill qui attend maintenant la sanction de Votre Majesté deviendra loi, il sera opportun que le dit acte de 1870 ne s'applique pas au Canada.

Nous supplions donc humblement Votre Majesté, qu'il lui plaise gracieusement de requérir telle législation du Parlement du Royaume-Uni, qui fera cesser dans le Canada l'opération du dit acte du Parlement du Royaume-Uni, et qu'en même temps il plaise gracieusement à Votre Majesté de refondre, par un ordre en Conseil, l'opération en Canada du dit acte, en autant qu'il se rapporte à aucun Etat étranger avec lequel il peut exister un traité d'extradition.

Sur motion de M. *Blake*, ordre est donné d'adresser un message au Sénat pour prier leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre pour cette adresse.

Le bill No. 106, concernant le mesurage des batiments enregistrés, en vertu de l'acte abrogé de la ci-devant province du Canada, est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté et remis pour la troisième lecture, *à demain*.

Le bill No. 110, pour transporter l'administration de certains havres, quais et brise-lames du département des Travaux Publics au département de la Marine et des Pêcheries, est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

Le bill No. 108, pour amender l'acte pour amender de nouveau l'acte du pilotage de 1875, est lu la seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements adoptés, et le bill remis pour la troisième lecture, *à demain*.

M. *Cartwright* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. *Kirkpatrick* propose en amendement, que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit *Résolu*,—Que l'écluse du Fort Francis est considérée former partie du chemin de fer Pacifique Canadien, que l'argent dépensé pour cette entreprise a été pris sur le crédit du chemin de fer du Pacifique, et que la dite entreprise est, en conséquence, soumise aux dispositions de l'acte des chemins de fer de 1874.

Que par la section 11 de l'Acte du chemin de fer Canadien Pacifique de 1874, il est décrété " qu'aucun " contrat pour la construction d'aucune partie de la ligne principale du dit chemin de fer ne sera obliga- " gatoire avant qu'il n'ait été soumis à la Chambre des Communes, pendant un mois, sans être désapprouvé, " à moins qu'il ne soit plus tôt approuvé par une résolution de la Chambre. "

Et par la section 12 du dit acte, il est décrété que, " dans le cas où le Gouverneur en Conseil jugerait plus " avantageux de construire le dit chemin de fer ou quelqu'une de ses parties, comme entreprise publique de " la Puissance du Canada, la construction en sera adjugée au moyen de contrats offerts à la concurrence " publique. "

Que la construction de l'écluse du Fort Francis a été exécutée, comme entreprise de la Puissance, à la journée, et n'a pas été adjugée par contrats offerts à la compétition publique.

Qu'aucun ordre en conseil n'a été passé, autorisant la construction de cet ouvrage ou l'application du crédit du Parlement à cette fin.

Qu'il n'appert pas des papiers déposés devant la Chambre, que l'ingénieur en chef ou aucun ingénieur de l'exploration du chemin de fer canadien du Pacifique ait jamais recommandé la construction de la dite écluse; et qu'il n'appert pas qu'il y a eu ou qu'il y a quelqu'estimation du coût des améliorations sur le lac à la Pluie et la rivière à la Pluie, et les eaux y aboutissant, nécessaires pour atteindre l'objet pour lequel la dite écluse est construite.

Que dans l'opinion de cette Chambre le commencement de cet ouvrage sans aucun ordre en Conseil l'autorisant, et l'exécution de cette entreprise autrement que par contrats offerts à la compétition publique, est inconstitutionnelle et en violation des termes explicites de l'Acte du chemin de fer canadien du Pacifique de 1874.

Et la question étant mise aux voix sur le dit amendement, elle est décidée dans la négative sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Baby,	Domville,	Little,	Pinsonneault,
Benoit,	Donahue,	Macdonald (*Kingston*),	Platt,
Blanchet,	Farrow,	McDonald (*Cap Breton*),	Plumb,
Bowell,	Ferguson,	McDougall (*Trois-Rivières*),	Robinson,
Brooks,	Flesher,	McKay (*Colchester*),	Robitaille,
Bunster,	Fraser,	Macmillan,	Rochester,
Caron,	Gaudet,	McCallum,	Rouleau,
Cimon,	Gibbs (*Ontario sud*),	McQuade,	Roy,
Colby,	Gill,	Masson,	Stephenson,
Costigan,	Harwood,	Moffat,	Thompson (*Cariboo*),
Coupal,	Hurteau,	Monteith,	Tupper,
Cuthbert,	Jones (*Leeds*),	Montplaisir,	Wallace (*Norfolk*),
Daoust,	Kirkpatrick,	Mousseau,	White (*Hastings*),
Desjardins,	Langevin,	Orton,	White (*Renfrew*).—59.
Dewdney,	Lanthier,	Ouimet,	

CONTRE :

Messieurs

Appleby,	Church,	Hinginbotham,	Pouliot,
Archibald,	Cockburn,	Holton,	Power,
Aylmer,	Coffin,	Horton,	Ray,
Bain,	Cook,	Irving,	Ross (*Durham*),
Bannatyne,	Cunningham,	Jetté,	Ross (*Middlesex*),
Barthe,	Davies,	Jones (*Halifax*),	Ross (*Prince-Edouard*),
Béchard,	Dawson,	Kirk,	Ryan,
Bernier,	Delorme,	Laflamme,	Rymal,
Bertram,	De St. Georges,	Lajoie,	Scatcherd,
Blake,	DeVeber,	Landerkin,	Scriver,
Borden,	Dymond,	Laurier,	Shibley,
Borron,	Ferris,	Macdonald (*Cornwall*)	Sinclair,
Bourassa,	Fiset,	Macdonald (*Toronto*),	Smith (*Peel*),
Boyer,	Fleming,	Macdougall (*Elgin*),	Smith (*Westmoreland*),
Brouse,	Flynn,	MacKay (*Cap Breton*),	Snider,
Brown,	Forbes,	Mackenzie,	St. Jean,
Buell,	Fréchette,	McCraney,	Taschereau,
Burk,	Galbraith,	McIntyre,	Thompson (*Haldimand*),
Burpee (*St. Jean*),	Geoffrion,	McLeod,	Thomson, (*Welland*),
Burpee (*Sunbury*),	Gibson,	McNab,	Trow,
Carmichael,	Gillies,	Metcalfe,	Vail,
Cartwright,	Gillmor,	Mills,	Wallace (*Albert*),
Casey,	Goudge,	Oliver,	Wood,
Cauchon,	Greenway,	Paterson,	Workman,
Charlton,	Guthrie,	Perry,	Wright (*Pontiac*),
Cheval,	Hagar,	Pettes,	Young.—107.
Christie,	Hall,	Pickard,	

La Chambre alors se forme en comité des subsides.

(*En comité*).

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

Nouvelles pensions de miliciens.

	Mme. Caroline McEachern et quatre enfants	$265 00
	Rhoda Smith	110 00
	Janet Anderson	110 00
	Margaret Mackenzie	80 00
	Mary Ann Richey et un enfant	288 00
	Mary Morrison	80 00
	Louise Prud'homme et deux enfants	110 00
	Virginie Charron et quatre enfants	150 00
	Paul M. Robins	146 00
	Charles T. Bell	73 00
	Alex. Oliphant	109 50
	Charles Lugsden	91 25
	Thomas Charters	91 25
	Charles T. Robertson	110 00
	Percy G. Routh	400 00
	Richard S. King	400 00
58	George A. Mackenzie	73 00
	Edward Hilder	146 00
	Fergus Scholfield	73 00
	John Bradley	109 50
	Richard Penticost	91 25
	James Bryan	109 50
	Jacob Stubbs	73 00
	Enseigne W. Fahey	200 00
	Mary Connor	110 00
	Mary Hodgins et trois enfants	191 00
	John Martin	110 00
	A. W. Stevenson	110 00
	Mme J. Thorburn	150 00
	Mme. P. T. Worthington et enfants	378 00
	Mme. J. H. Elliott et enfants	130 00
	Ellen Kirkpatrick et trois enfants	266 00
	Mme. George Prentice et enfants	400 00
	Mary Hannah Temple et enfants	298 00

59 Pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812 ..... $50,000 00
60 Compensation aux pensionnaires au lieu de terres 8,000 00

XI.—MILICE.

DÉPENSES ORDINAIRES.

61 Salaires pour la division militaire et l'état-major de district 28,600 00

Et la Chambre ayant continué à siéger en comité jusqu'à minuit;

MERCREDI, 11 avril 1877.

Les résolutions suivantes sont adoptées:

62 Salaires des majors de brigade $20,000 00
63 Allocations pour l'instruction militaire 40,000 00
64 Munitions $40,000 00
Uniformes 40,000 00
Munitions de guerre ... 40,000 00 ..... 120,000 00
65 Arsenaux publics et soin des armes, y compris le salaire des chefs de matériel, conservateurs et gardiens, et le loyer, le combustible et l'éclairage de ces arsenaux 52,000 00
66 Solde des exercices et toutes autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire de la milice 155,000 00
67 Dépenses contingentes et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux musiques de corps efficacement organisés 45,000 00
68 Salles d'exercice et champs de tir 10,000 00

Dépenses extraordinaires.

69 Soin et entretien des propriétés cédées par le gouvernement impérial, y compris les loyers. 10,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, *aujourd'hui*.

Un message est reçu du Sénat adoptant les bills suivants *sans amendements*, savoir:

No. 12, pour accorder de nouveaux pouvoirs à la compagnie de charbon et de chemin de fer de Springhill et Parrsborough (responsabilité limitée).

No. 86, pour amender un acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des breuvages et des drogues.

La Chambre alors s'ajourne à 2 heures et 15 minutes a.m., *jusqu'à aujourd'hui*.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Mitchell*—Jeudi prochain—Pourquoi le train de la malle qui quitte Halifax à l'arrivée du steamer anglais, ne transporte et ne délivre-t-il pas une malle anglaise à Miramichi et à d'autres centres importants d'affaires et de commerce sur la ligne?

M. *Mackenzie*—Vendredi prochain—MOTION que durant le reste de la session les affaires du gouvernement auront priorité le lundi.

M. *Plumb*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état mentionnant le fer acheté par aucun des départements du gouvernement pour autre chose que les chemins de fer, les personnes de qui ce fer a été acheté, les prix payés, s'il a été acheté par soumissions ou autrement, et les fins pour lesquelles il était requis.

No. 43

OTTAWA, MARDI, 10 AVRIL 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

No. 44.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 11 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

Vingt-trois pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Mackenzie* présente la réponse à l'adresse du 28 ultimo ; pour un état montrant les noms de tous les officiers du gouvernement à l'Ile du Prince-Edouard, spécifiant la nature de leurs emplois, la date de leurs nominations et le montant de leurs salaires.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente le douzième rapport de ce comité, qui est comme suit :

Que l'honoraire sur le bill (No. 10), pour amender l'acte incorporant la Banque de Londres et du Canada et pour amender les actes l'amendant, n'ayant pas été payé, il n'a pas examiné le dit bill.

Que le promoteur du bill (No. 37), relativement au protêt des lettres de change sur l'intérieur, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, ne désirant pas procéder, le comité recommande qu'il ait la permission de retirer le dit bill.

Que les promoteurs du bill (No. 51), pour étendre les pouvoirs de la Compagnie de Prêts Hypothécaires de Montréal, ayant exprimé le désir de se mettre sous l'acte général de cette session, concernant les compagnies par actions et de prêt, le comité recommande qu'il leur soit permis de retirer le dit bill et que l'honoraire payé sur icelui leur soit remboursé, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Le bill No. 88, pour régler le flottage du bois de corde sur la rivière St. François, a été examiné par le comité qui, ayant trouvé les renseignements qu'on lui a donnés sur l'effet qu'il pourrait avoir sur la navigation de la rivière St. François et sur les droits privés, insuffisants, n'a pas procédé sur ce bill.

Sur motion de M. *Holton*, il est *résolu*, que conformément au rapport du comité permanent des banques et du commerce, la permission de retirer le bill No. 51, pour étendre les pouvoirs de la Compagnie de Prêts Hypothécaires de Montréal, soit accordée, et que l'honoraire payé soit remboursé, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), le troisième rapport du comité spécial pour examiner quels arrangements peuvent être faits pour avoir un compte-rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, est adopté.

Sur motion de M. *Jones* (Halifax), conformément au rapport du comité permanent des banques et du commerce, permission est accordée de retirer le bill No. 37, relativement au protêt des lettres de change sur l'intérieur, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. *White* (Renfrew), un ordre est adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de toute la correspondance et des papiers relatifs à la destitution de *John Harvey* du poste de maître des glissoires au village d'Arnprior.

Sur motion de M. *Cimon*, un ordre est adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de la correspondance se rapportant à la diminution du nombre des malles entre Chicoutimi et l'Anse-au-Foin, dans le comté de Chicoutimi.

M. *Robinson* propose que la Chambre se forme en comité général pour examiner la résolution suivante :

Résolu,---Qu'il est opportun de décréter qu'en autant que le concours du Parlement du Canada est nécessaire pour cette fin, la législature de la province d'Ontario ou de la province de Québec auront l'autorisation et le pouvoir de décréter que les votes des électeurs, sous l'acte de l'ancienne province du Canada, 27-28 *Victoria*, chapitre 18, y appelé " l'Acte de Tempérance, " et généralement connu comme " l'Acte Dunkin," seront donnés au scrutin, de telle manière que la législature provinciale le décrétera, sujet à telles dispositions et modifications qui seront jugés nécessaires pour cette fin, mais en maintenant toutes les dispositions de l'acte qui ne sont pas incompatibles avec le vote au scrutin.

Et un débat s'élevant, la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *DeCosmos*, une adresse est votée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour une copie de toute la correspondance concernant un tarif spécial pour la province de la Colombie-Britannique.

Un message est reçu du Sénat donnant son adhésion aux bills suivants, *sans amendement*, savoir :

No. 82, pour autoriser le transfert de l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de Truro et Pictou à la personne ou compagnie qui construira une ligne de chemin de fer de New Glasgow au détroit de Canso et établira un bon passage d'eau sur le détroit.

No. 94, pour pourvoir à l'emploi hors des murs des prisons communes des prisonniers condamnés à y être détenus.

Aussi,—adoptant les bills suivants *avec amendements*, savoir :

No. 20, pour amender l'acte intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie de Placements de Londres et Ontario (responsabilité limitée)." (Sur motion de M. *Holton*, les dits amendements sont lus la première fois, et le bill et les amendements sont renvoyés au comité permanent des banques et du commerce.)

No. 29, pour amender l'acte incorporant la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne (responsabilité limitée.) (Sur motion de M. *Holton*, les dits amendements sont lus la première fois, et le bill et les amendements sont renvoyés au comité permanent des banques et du commerce.)

M. *Bowell* propose qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état montrant les noms de tous les conseils, solliciteurs ou avocats employés relativement à la commission royale nommée pour s'enquérir des affaires du chemin de fer du Nord, et des frais à eux payés par le gouvernement du Canada, ainsi que les noms de tous conseils, solliciteurs ou avocats qui ont été employés à Toronto par le gouvernement fédéral ou par aucun département ou chef de département du dit gouvernement, avec un état des frais payés à ces personnes par le gouvernement ou reçus par elle pour honoraires ou services ayant trait aux affaires du gouvernement du Canada.

Et un débat s'élevant, la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *McDougall* (Renfrew), un ordre de la Chambre est adressé à l'officier qu'il appartient pour une copie du rapport de l'ingénieur sur le chemin Bonnechère ou toute autre route possible du prolongement du Canada Central.

Sur motion de M. *Tupper*, un ordre de la Chambre est adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de toutes les pétitions et correspondances relatives au changement fait dans le chemin de la malle, entre le chemin de fer Intercolonial et Grenville.

M. *Fréchette* propose que la Chambre se forme en comité-général pour examiner la résolution suivante :

Résolu,—Qu'il est opportun d'engager le gouvernement à prendre aussitôt que possible les meilleurs moyens de tenter une épreuve pratique de la possibilité de la navigation du bas du St.-Laurent, de Québec à l'Océan.

Et un débat s'élevant,—à 6 heures p. m., M .l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à 7 heures et demie p. m.

7.30 P. M.

(*L'ordre du jour pour les bills privés est appelé en vertu de la règle* 19.)

Les bills suivants sont examinés en comité-général, rapportés, lus une troisième fois, et passés, savoir :

No. 97, du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'acte pour amender de nouveau l'acte pour incorporer la Compagnie Nationale de Placement du Canada (responsabilité limitée,) (tel qu'amendé.)

No. 99, du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la compagnie canadienne de locomotives et de machines," (tel qu'amendé.)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill No. 62, concernant le chemin de fer du Nord du Canada étant lu,

M. *Cartwright*, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, informe la Chambre que Son Excellence ayant été mis au fait de la nature de ce bill, consent, en autant que les intérêts du gouvernement sont concernés, à ce que la Chambre décide au sujet de ce bill, ce que bon lui semblera.

Le dit bill est alors lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

(*Ordres publics.*)

La Chambre reprend la considération de la motion de M. *Schultz*, que dans l'opinion de cette Chambre une loi prohibitive contre les boissons enivrantes est le seul remède efficace aux maux de l'intempérance, et que c'est le devoir du gouvernement de soumettre une telle mesure à l'approbation du Parlement aussitôt que possible ; et de la motion en amendement de M. *Ross* (Middlesex), laquelle motion était que tous les mots après " Que," dans la motion originale, soient retranchés et remplacés par les suivants : " Vu que, " sous les dispositions de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867, des doutes sérieux existent sur le " pouvoir de cette Chambre de légiférer au sujet de la vente des boissons enivrantes comme breuvage, et,"

" Vu que la Cour d'Erreur et d'Appel, dans la province d'Ontario, a déféré un cas à la Cour Suprême, " pour que la juridiction relative des législatures fédérale et locale sur le trafic des liqueurs, y soit argué.

" Qu'il soit en conséquence *résolu* :—Que cette Chambre tout en ne se départissant pas d'aucune déclaration antérieure au sujet de l'importance d'une loi prohibitive contre les liqueurs, considère inopportun, sous ces circonstances, pour le moment, d'exprimer aucune opinion sur la conduite à suivre par le gouvernement relativement à cette question."

Et la question étant mise aux voix sur le dit amendement, il est adopté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Appleby,
Archibald,
Aylmer,
Bain,
Barthe,
Béchard,
Bernier,
Bertram,
Biggar,
Blake,
Borden,
Bourassa,
Brooks,
Brouse,
Brown,
Bunster,
Burk,
Burpee (*St. Jean*),
Burpee (*Sunbury*),
Carmichael,
Cartwright,
Casey,
Cauchon,
Charlton,
Christie,
Church,
Cockburn,
Coffin,
Colby,
Cook,
Coupal,
Cunningham,
Delorme,
De St. Georges,
DeVeber,
Dymond,
Ferris,
Fleming,
Flynn,
Forbes,
Fréchette,
Galbraith,
Geoffrion,
Gibson,
Gillies,
Gilmor,
Goudge,
Greenway,
Guthrie,
Hagar,
Hall,
Higinbotham,
Holton,
Horton,
Irving,
Jetté,
Jones (*Halifax*),
Killam,
Kirk,
Laflamme,
Lajoie,
Landerkin,
Laurier,
McDonald (*Cornwall*),
Macdonald (*Toronto*),
MacDonnell (*Inverness*),
McDougall (*Renfrew*),
MacKay (*Cap Breton*),
McKay (*Colchester*),
Mackenzie,
McCraney,
McIntyre,
McIsaac,
McLeod,
McNab,
Metcalfe,
Mills,
Oliver,
Paterson,
Perry,
Pickard,
Ray,
Robillard,
Ross (*Durham*),
Ross (*Middlesex*),
Ross (*Prince-Edouard*),
Ryan,
Rymal,
Scatcherd,
Scriver,
Shibley,
Short,
Smith (*Peel*),
Smith (*Westmoreland*),
Snider,
St. Jean,
Thompson (*Haldimand*),
Thomson (*Welland*),
Trow,
Vail,
Wallace (*Albert*),
Wood,
Workman,
Young.—104.

CONTRE :

Messieurs

Baby,	Farrow,	Macdonald (*Kingston*),	Robitaille,
Benoit,	Ferguson,	McDougall (*Trois-Rivières*)	Rochester,
Blanchet,	Flesher,	McCallum,	Rouleau,
Bowell,	Fraser,	McQuade,	Roy,
Cameron,	Gaudet,	Masson,	Schultz,
Caron,	Gibbs (*Ontario nord*),	Monteith,	Sinclair,
Cheval,	Gibbs (*Ontario sud*),	Montplaisir,	Stephenson,
Cimon,	Gill,	Mousseau,	Thompson (*Cariboo*),
Costigan,	Haggart,	Ouimet,	Tupper,
Cuthbert,	Hurteau,	Palmer,	Wallace (*Norfolk*),
Daoust,	Jones (*Leeds*),	Pettes,	White (*Hastings*),
DeCosmos,	Kirkpatrick,	Pinsonneault,	White (*Renfrew*),
Desjardins,	Langevin,	Platt,	Wright (*Ottawa*)
Dewdney,	Lanthier,	Plumb,	Wright (*Pontiac*).—59.
Domville,	Little,	Robinson,	

La motion principale, telle qu'amendée, est adoptée sur la même division.

Le bill No. 21, pour amender l'Acte trente-sept *Victoria* chapitre cinquante, concernant les sociétés permanentes de construction dans Ontario, est lu une troisième fois, et passé.

Le bill No. 53, concernant l'établissement et l'administration des sociétés de construction dans la province de Québec, est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements adoptés, le bill lu une troisième fois, et passé.

La Chambre alors s'ajourne à 11 heures et 35 minutes p.m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Domville*—Vendredi prochain—ADRESSE—Ordres en Conseil nommant des officiers de l'état-major de la milice depuis le premier janvier 1875, tous les rapports faits par le major-général commandant, et toutes lettres et papiers relatifs à la nomination et à la destitution d'officiers de l'état-major de la milice depuis le premier janvier 1875.

M. *Brooks*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de prendre des mesures durant cette session pour augmenter les salaires des juges de la Cour du Banc de la Reine et de la Cour Supérieure pour la province de Québec, et spécialement ceux qui résident dans de grands districts, de manière à les rendre égaux à ceux des juges des Cours Supérieures de la province d'Ontario, ou d'augmenter de quelque manière les salaires de ces juges?

M. *Blake*—Vendredi prochain—BILL—Acte concernant les grands sceaux des provinces du Canada autres que Ontario et Québec.

M. *Campbell*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour les papiers montrant les dates des divers paiements faits aux entrepreneurs du havre de Ingonish; aussi, les certificats pour tels paiements et pour le paiement des extras.

M. *Cheval*—Lorsque la troisième lecture du bill No. 106 sera proposée, proposera en amendement: "Que ce bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité "général de cette Chambre, avec instruction de l'amender, en ajoutant à la 3e section du dit bill, les mots "suivants: "Et remise sera faite à tout propriétaire ou patron d'un batiment à vapeur, de tout ce qu'il "aura payé de plus, avant le présent acte que ce qu'il aurait eu à payer en vertu du dit acte."

M. *Cimon*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE,—1o. pour copies de toutes correspondances relativement à la nomination de M. *Benjamin Lagacé* comme maître de poste de Jonquière, dans le comté de Chicoutimi; 2o. copies des dernières soumissions pour le transport de la malle entre Chicoutimi et Jonquière; 3o. à qui le contrat pour le dit transport de la malle a été accordé et pour quel prix, et si celui qui a obtenu le contrat était le plus bas soumissionnaire.

M. *Gillies*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'étendre le service postal de deux fois le jour à Paisley, Port Elgin et Southampton, comme à Walkerton, et si non, pourquoi?

M. *Wright* (Pontiac)—Vendredi prochain—Si on a l'intention de faire quelque changement dans la maîtrise de la glissoire de la rivière Noire, comté de Pontiac? Et si oui, pour quelles raisons?

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a été aujourd'hui affiché pour être pris en considération par le *comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, le ou après mercredi, le* 18 *courant :*

No. 62, concernant le chemin de fer du Nord du Canada.

No. 44.

OTTAWA, MERCREDI, 11 AVRIL 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

No. 45.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 12 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

M. *Blake* présente la réponse à l'adresse du 28 ultimo; pour copie de la correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique, concernant la nomination d'un juge de cour de comté pour le district de New-Westminster, à la place d'*Arthur T. Bushby*, décédé.

M. *Mills* présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 8 ultimo; pour la production d'un état montrant la quantité de terres à bois dans le comté de Marquette, et le nombre de licences pour couper du bois de corde ou de construction dans ce comté, qui ont été vendues ou émises par le département des Terres de la Puissance, à Manitoba, durant les trois dernières années, à des personnes qui n'étaient pas actuellement des colons.

Aussi,—Réponse à l'adresse du 26 ultimo; pour la production de toutes les communications du premier Conseil des territoires du Nord-Ouest, relativement à la conservation des buffles, toutes les communications sur le même sujet des Commissaires des Sauvages ou autres officiers du gouvernement du Canada, et de tous les ordres en Conseil ou actes passés par le gouvernement actuel des territoires du Nord-Ouest, dans ce but.

Et,—Réponse à l'adresse du 2 courant; pour copies de la correspondance entre les gouvernements fédéral et local en 1876, concernant le règlement de la question des terres des Sauvages dans la Colombie-Britannique.

M. *Mackenzie* présente la réponse à l'adresse du 19 ultimo; pour la production de la correspondance échangée entre le gouvernement et le Grand-Tronc, au sujet des arrangements pris avec ce dernier pour permettre aux chars de l'Intercolonial de passer sur la section de ce chemin de fer entre la Rivière-du-Loup et la Pointe-Lévis.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 26 ultimo; pour la production des rapports de l'ingénieur, relativement à l'exploration du havre de Parry Sound, fait par M. *Michaud*, I. C., et autres, en 1876.

Aussi,—Réponse à l'adresse du 19 février dernier; pour un état montrant le nombre d'accidents causés à des personnes par les pièces centrales d'évitement sur les chemins de fer (*Railway Frogs*), les endroits où ces accidents sont arrivés et les particularités y relatives, pendant les cinq années expirées le 31 décembre dernier.

Et,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 2 courant; pour un état mensuel du malt sorti des entrepôts, chaque mois, depuis le 1er juillet 1876 au 28 février 1877.

M. *Ross* (Middlesex), du comité collectif des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement, présente le huitième rapport de ce comité dont voici la teneur :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande *qu'ils soient imprimés, savoir :*

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance entre le gouvernement et les entrepreneurs pour la construction du télégraphe du Pacifique, et copies des contrats pour les différentes sections d'icelui. (*Condensé*).

Réponse à adresse,—Copies de tous les papiers relatifs à l'octroi de la section 15 du chemin de fer canadien du Pacifique, et copies des annonces et noms des soumissionnaires, etc. (*Condensé*).

Réponse à ordre,—Soumissions reçues pour la construction de la section No. 15 du chemin de fer canadien du Pacifique, avec instructions à l'ingénieur en charge, etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Etat montrant la quantité de terre achetée pour des fins de chemin de fer par le gouvernement sur la Kaministiquia pour un terminus du chemin de fer canadien du Pacifique.

Réponse à adresse,—Etat relativement à la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer canadien du Pacifique sous contrat, par l'honorable *A. B. Foster*, et aux services pour lesquels la somme de $109,000.50 lui a été payée, avec plans y annexés.

Réponse à ordre,—Montrant la nature générale et la valeur de toutes les marchandises manufacturées importées au Canada des Etats-Unis, dans les années 1874, 1875 et 1876, etc.

Réponse à adresse,—Relativement aux travaux du havre de Goderich, en 1874.

Réponse à ordre,—Dépôts du gouvernement dans les différentes banques de la Puissance, le premier jour de chaque mois depuis le 1er janvier 1876 au 1er janvier 1877, etc. (*Condensé*).

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance de la ligne du câble direct des Etats-Unis et le gouvernement, etc., depuis le 21 mars 1876.

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance relative au transfert du personnel et du musée de l'exploration géologique de Montréal à Ottawa, etc.

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement et M. *T. C. Dupont*, relativement à son inspection des diverses stations de douane entre Victoria et Kootenay, en 1876.

Réponse à adresse (Sénat),—Instructions à l'honorable *Alex. Morris*, lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord Ouest. (*Documents de la session seulement*).

Le comité recommande aussi que les documents suivants *ne soient pas imprimés, savoir :*

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance au sujet de l'article XX du Traité de Washington.

Réponse à ordre,—Etat de toutes les machines à vapeur importées dans le Canada, le pays d'où elles ont été importées, etc.

Réponse à adresse,—Correspondance relative à la nomination de M. *James McAllister* au poste de caissier du chemin de fer Intercolonial, etc.

Réponse à ordre,—Etat de tous les accidents arrivés sur le chemin de fer Intercolonial depuis le 1er juillet dernier, et coût des indemnités, etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Etat de tous les montants dépensés en faveur du Canada dans le département de l'immigration à Londres, Angleterre, et de toutes les dépenses y relatives, etc.

Réponse à ordre,—Montant de quaiage payé par chaque bateau à vapeur aux commissaires du havre de Montréal en 1875-6.

Réponse à ordre,—Rapport de l'ingénieur du gouvernement sur la possibilité d'élargir le havre de la Baie Aspey, Victoria, de manière à admettre des batiments d'un certain tonnage.

Réponse à ordre,—Nombre des bureaux de poste et de douane possédés par la Puissance, et les noms des villes où ils sont situés.

Réponse à adresse,—Correspondance relative au bassin de radoub à Esquimalt, depuis juillet 1874.

Réponse à ordre,—Correspondance relative à la perte d'un sac de malle, entre Truro et Halifax, le ou vers le 14 décembre dernier, etc.

Réponse à ordre,—Copie de la commission nommant *John Mowat* officier des pêcheries, dans le comté de Ristigouche, N.-B., etc.

Réponse à ordre,—Nombre des personnes qui ont obtenu des licences pour établir des pêches en fascines et des rêts à enclos en eau profonde.

Réponse à ordre,—Copies des pétitions concernant l'établissement d'un bureau de poste à Notre-Dame de Grâce, près de Montréal, et un autre à Ste. Cunégonde, dans le comté d'Hochelaga, etc.

Réponse à adresse,—Correspondance relative à la nomination de *M. G. Norris* comme collecteur de douane à Kootenay, C. B.

Réponse à ordre,—Correspondance relative à la saisie du schooner "Napier," à Ingonish, en 1872, pour contrebande.

Réponse à ordre,—Copies de toute correspondance concernant la mise à la retraite de *W. Warren*, écr., ci-devant percepteur des douanes au port de Whitby, Ont., etc.

Réponse à ordre,—Etat indiquant le titre du gouvernement relativement au terrain et autre propriété faisant partie de l'établissement de pisciculture à New-Castle, etc.

Réponse à ordre,—Copies des baux de droit de pêche dans les eaux du Nouveau-Brunswick, non sujettes à la marée.

Réponse à ordre,—Instructions données et à qui, concernant la division de la propriété de l'ordonnance, à Québec, désignée sous le nom de " Cove Field," etc.

Réponse à ordre,—Nombre d'alambics illicites saisis par les officiers du Revenu de la Puissance en 1873-74 et 75.

Réponse à adresse (Sénat), et ordre de la Chambre des Communes,—Exploration et rapport concernant l'amélioration du havre de Cascumpec (I.P.E.), faits par *E. Perley*, écr.

Réponse à ordre,—Quantité et prix des terrains achetés pour la construction et l'entretien de la division de Kingston et Ottawa du canal Rideau, etc.

Réponse à ordre,—Etat des dépenses encourues par le département des Postes pour le transport des malles en bas de Québec pendant tout le temps que les trains du Grand-Tronc ont été arrêtés par la neige durant l'hiver de 1876, etc.

Réponse à ordre,—Divisions intérieures et extérieures du service civil par départements, etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Rapports et estimations de l'ingénieur relativement aux travaux qu'on se propose de faire à Arisaig, Annapolis, havre de Baxter, N.-E., etc.

Rapport supplémentaire,—Argent dépensé pour construire un hôpital de marine à Sydney, Cap-Breton.

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement et *F. J. Bernard*, écr., entrepreneur des lignes télégraphiques de la Colombie-Britannique.

Réponse à ordre,—Montants transportés, par ordre en conseil, à la fin de l'année fiscale, sous l'autorité du chapitre 2 des actes de la dernière session.

M. *Mills* présente un bill No. 111, concernant certaines terres de l'Ordonnance et de l'Amirauté dans les provinces d'Ontario et de Québec, lequel est lu la première fois, et remis pour la seconde lecture *à demain.*

Sur motion de M. *Irving*, le comité permanent des priviléges et élections obtient la permission d'employer un sténographe.

Sur motion de M. *Mackenzie*, la Chambre décide de se former en comité général, *demain*, pour examiner la résolution suivante :

Résolu,—Qu'il est opportun de décréter, en vertu de l'autorité donnée à la législature d'aucune possession britannique par la section 547 de l'Acte du Parlement du Royaume-Uni, connu comme l'*Acte de la Marine Marchande de* 1854, que la vingt-troisième section de l'*Acte de la Marine Marchande* sera abrogée relativement aux batiments enregistrés en Canada, à partir de l'époque qui sera fixée à cette fin par la proclamation en Canada de l'approbation et de la confirmation, par Sa Majesté en Conseil, de l'Acte du Parlement du Canada qui sera passé pour cette fin.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill No. 106, concernant le mesurage des batiments enregistrés, en vertu de l'acte abrogé de la ci-devant province du Canada, étant lu ;

Sur motion de M. *Smith* (Westmoreland), le dit ordre est déchargé, et le bill renvoyé à un comité général avec instruction qu'il est autorisé à l'amender en ajoutant, après le mot " Tonnage ; " dans la ligne 41 de la clause 1 : " pour toutes fins excepté celles d'un " Acte concernant l'inspection des bateaux-à-vapeur et pour assurer davantage la sûreté des passagers, passé en 1868, et les actes l'amendant, pour lesquelles fins en dernier lieu mentionnées le tonnage restera comme à présent."

Le dit bill est, en conséquence, renvoyé à un comité général, amendé conformément aux instructions, rapporté, l'amendement adopté, le bill lu une troisième fois, et passé.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill No. 108, pour amender de nouveau l'Acte du pilotage de 1875, étant lu ;

Sur motion de M. *Smith* (Westmoreland), le dit ordre est déchargé, et le bill renvoyé à un comité général, avec instruction au comité qu'il est autorisé à amender le bill en ajoutant les mots suivants après le mot " administration, " dans la ligne 26 de la clause 2, les mots suivants : " qui perçoit les droits de pilotage."

Le dit bill est, en conséquence, renvoyé à un comité général, amendé conformément aux instructions, rapporté, l'amendement adopté, le bill lu une troisième fois, et passé.

L'ordre du jour pour la prise en considération des amendements faits en comité général au bill No. 41, pour établir une cour de juridiction maritime dans la province d'Ontario, étant lu ;

Sur motion de M. *Blake*, le dit ordre est déchargé, le bill renvoyé à un comité général, amendé, et rapporté.—Prise en considération du bill, tel qu'amendé, *demain.*

Le bill No. 95, pour réprimer les paris et les ventes de poules, est examiné en comité général, rapporté, et remis pour la troisième lecture *à demain*

Le bill No. 103, pour amender l'acte concernant l'inspection du bois de construction est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements adoptés, et le bill remis pour une troisième lecture *à demain.*

Le bill No. 91, pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur, est lu une troisième fois, et passé.

La Chambre se forme en comité général pour examiner une certaine résolution relative à l'inspection du pétrole.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est opportun de pourvoir à l'inspection du pétrole par des personnes compétentes, spécialement pour constater s'il est explosible ou non, et de définir comment se fera cette constatation; d'empêcher la vente au Canada pour consommation d'aucun pétrole non inspecté en imposant une pénalité aux personnes l'offrant en vente, excepté seulement pour l'exportation et en l'assujétissant à la saisie et à la confiscation; et de pourvoir au paiement des honoraires qui ne devront pas excéder trois cents pour l'inspection d'un baril ne contenant pas plus de dix gallons, et cinq cents pour tout baril contenant plus de dix gallons et pas plus de quarante gallons, et ainsi de suite en proportion pour toute quantité plus considérable.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

M. *Laflamme* présente alors le bill No. 112, pour pourvoir à l'inspection du pétrole; lequel est lu la première fois, et remis pour la seconde lecture *à demain*.

La Chambre se forme alors en comité général pour examiner une certaine résolution pour pourvoir au paiement des frais de voyage de certains juges dans la Colombie-Britannique.

Résolu,—Qu'il est opportun de décréter que les juges de comté ou de district, dans la province de la Colombie-Britannique, seront payés à même le fonds du revenu consolidé du Canada, de leurs frais de voyage, qui seront de temps en temps fixés par le Gouverneur en Conseil.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

M. *Blake* présente un bill No. 113, pour pourvoir au paiement des frais de voyage de certains juges dans la Colombie Britannique; lequel est lu la première fois, et remis pour la seconde lecture *à demain*.

M. *Cartwright* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. *Costigan* propose en amendement, que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit *Résolu*:—Que conformément aux termes d'une adresse passée par cette Chambre le 13 février 1875, une amnistie complète a été accordée à toutes les personnes concernées dans les troubles du Nord-Ouest, pour tous les actes commis par elles durant les dits troubles, moins seulement *Louis Riel*, *A. D. Lépine* et *W. D. O'Donoughue*, et une amnistie partielle à *Louis Riel* et à *A. D. Lépine*, à la condition d'un banissement de cinq ans des possessions de Sa Majesté, laissant par là seulement *W. D. O'Donoughue* subir l'extrême pénalité de la loi pour les actes par lui commis durant les dits troubles;—Que cette seule exception a créé un mécontentement dans une classe considérable des loyaux sujets de Sa Majesté appartenant à la même nationalité que le dit *W. D. O'Donoughue*, et que, dans l'opinion de cette Chambre, vu que toute agitation et tout danger de troubles ont depuis longtemps cessé dans les territoires du Nord-Ouest, il est juste et opportun que le dit *W. D. O'Donoughue* soit placé dans le même état, relativement aux dit troubles, que *Louis Riel* et *A. D. Lépine*.

Et la question étant mise aux voix sur le dit amendement, il est rejeté sur la division suivante:

POUR:

Messieurs

Baby,	DeCosmos,	Lanthier,	Platt,
Benoit,	Desjardins,	Macdonald (*Kingston*),	Plumb,
Bernier,	Dewdney,	McDonald (*Cap Breton*),	Pope (*Compton*),
Blanchet,	Domville,	McDougall (*Trois-Rivières*)	Robinson,
Bolduc,	Farrow,	Macmillan,	Robitaille,
Bowell,	Fraser,	McCallum,	Rochester,
Cameron,	Gaudet,	McQuade,	Rouleau,
Caron,	Gibbs (*Ontario nord*),	Masson,	Roy,
Cimon,	Gibbs (*Ontario sud*),	Mitchell,	Stephenson,
Colby,	Gill,	Monteith,	Thompson (*Cariboo*),
Costigan,	Harwood,	Montplaisir,	Tupper,
Coupal,	Hurteau,	Mousseau,	Wallace (*Norfolk*),
Currier,	Jones (*Leeds*),	Orton,	White (*Hastings*),
Cuthbert,	Kirkpatrick,	Ouimet,	Wright (*Ottawa*)
Daoust,	Langevin,	Pinsonneault,	Wright (*Pontiac*).—60.

CONTRE :

Messieurs

Appleby,	Church,	Jetté,	Pouliot,
Archibald,	Cockburn,	Jones (*Halifax*),	Power,
Aylmer,	Coffin,	Kirk,	Ray,
Bain,	Cook,	Laflamme,	Robillard,
Bannatyne,	Cunningham,	Lajoie,	Ross (*Durham*),
Barthe,	Delorme,	Landerkin,	Ross (*Middlesex*),
Béchard,	DeVeber,	Langlois,	Ross (*Prince-Edouard*),
Bertram,	Dymond,	Laurier,	Ryan,
Biggar,	Ferris,	Little,	Rymal,
Blackburn,	Fiset,	McDonald (*Cornwall*),	Scatcherd,
Blake,	Fleming,	Macdonald (*Toronto*),	Scriver,
Borden,	Flesher,	McDougall (*Renfrew*),	Shibley,
Borron,	Flynn,	MacKay (*Cap Breton*),	Sinclair,
Bowman,	Fréchette,	Mackenzie,	Smith (*Peel*),
Boyer,	Galbraith,	McCraney,	Smith (*Selkirk*),
Brown,	Gibson,	McIntyre,	Smith (*Westmoreland*),
Buell,	Gillmor,	McIsaac,	Snider,
Burk,	Goudge,	McLeod,	St. Jean,
Burpee (*St. Jean*),	Greenway,	McNab,	Thompson (*Haldimand*),
Burpee (*Sunbury*),	Guthrie,	Metcalfe,	Thomson (*Welland*),
Carmichael,	Hagar,	Mills,	Trow,
Cartwright,	Hall,	Oliver,	Vail,
Casey,	Higinbotham,	Paterson,	Wallace (*Albert*),
Cauchon,	Holton,	Perry,	Wood,
Charlton,	Horton,	Pettes,	Workman,
Cheval,	Irving	Pickard,	Young.—105.
Christie,			

La Chambre alors se forme en comite des subsides.

(*En comité*).

La résolution suivante est adoptée :

Dépenses spéciales.

70 Solde, entretien et équipement des batteries d'arlillerie de place " A " et " B ", et des écoles d'artillerie à Kingston et à Québec..... .... $ 115,000 00

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit;

VENDREDI, 13 avril 1877.

Les résolutions suivantes sont adoptées :

71	Collége militaire.....	$ 35,000 00
72	Ecoles militaires, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick.....	10,000 00
73	Solde et entretien des troupes dans Manitoba	35,000 00
74	Police à cheval, T. N.-O.	306,356 50

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir et comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, *aujourd'hui.*

M. *Young*, du comité permanent des comptes publics, auquel avait été déférés les items suivants de dépenses du fonds du service secret, savoir : l'item de $15,086.41 pour l'année 1868, l'item de $33,108.88 pour l'année 1869, l'item de $10,208.54 pour l'année 1870, et l'item de $75,000 pour l'année 1871, les a pris en considération, et sur l'ordre de renvoi et les matières s'y rattachant, y compris le remboursement de $25,579.04 au Receveur-Général, le 12 novembre 1875, et la somme de $6.600 retirée du même fonds, le même jour, présente le *troisième rapport* de ce comité.

(*Pour le rapport et les procédures du comité voir appendice des journaux, No.* 2.)

La Chambre s'ajourne à 2 heures et 25 minutes a.m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Mills*—Samedi prochain—MOTION pour qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant les Sauvages, de 1876."

M. *Desjardins*—Samedi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de transférer aucune partie de la Ferme Logan, à Montréal, pour des fins scholaires, et si oui, à quelle corporation, quelle partie, et quelle étendue de la dite Ferme, et à quelles conditions?

M. *Cameron*—Samedi prochain—MOTION qu'un message soit adressé au Sénat, demandant à cet honorable corps de transmettre, pour l'information de cette Chambre, une copie du rapport fait par un comité spécial de cette honorable Chambre durant la session de 1875, au sujet de la construction d'estacades, [illegible] quais et autres travaux sur la rivière Gatineau.

No. 45.

OTTAWA, JEUDI, 12 AVRIL 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.
1877.

No. 46.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 13 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Chambre de Commerce de Québec ; demandant certains amendements au bill maintenant devant le Parlement pour amender l'acte concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction.

De *John F. Flindall* et autres ; demandant l'abolition du droit sur le malt.

De *James Cousins* et autres, de Camden ; de *R. McDonald* et autres ; de *Robert MacKnight* et autres, de Erinsville ; de *John Lee* et autres ; de *John Wilson* et autres, de Centreville ; de *William Grieve* et autres ; de *William Craig* et autres ; de *Duncan Wemp* et autres, de Bath ; de *Joseph Sproul* et autres ; de *Byron Lee* et autres ; de *R. F. Hope* et autres, de Newburg ; de *Adam Kennedy* et autres ; de *A. C. Scott* et autres, de Yarker ; de *Stephen Conroy* et autres ; de *C. Paisley* et autres ; de *Joseph Lockridge* et autres ; de *Joseph Brown* et autres, de Colebrook ; de *Thomas Kidd* et autres ; de *Owen Card* et autres, de Entreprise ; de *F. Booth* et autres ; de *John B. Watkins* et autres, de Odessa ; et de *J. W. Marsden* et autres, de Napanee ; demandant que l'Acte de tempérance de 1864, connu comme l'Acte Dunkin, soit amendé de manière à permettre aux contribuables de voter au scrutin.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, il est *Résolu*, que *Firmin Dugas*, écuier, membre pour la division électorale de Montcalm, étant devenu incapable, pour cause de maladie grave, de vaquer à ses devoirs dans cette Chambre, un congé d'absence lui soit accordé, et que son indemnité parlementaire lui soit payée pour toute la session.

M. *Burpee* (Saint John), présente la réponse à l'ordre du 7 ultimo ; pour papiers et correspondance relativement aux défalcations de l'ex-collecteur des douanes, *William Kidston*, au port de Baddeck, et pour un rapport montrant si le montant a été remboursé au département ; si non, pourquoi ?

Et,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 26 ultimo ; pour toute la correspondance, les télégrammes et les ordres en Conseil relatifs au renvoi de *Wm. Colwell*, éclusier, au département de la douane de St. Jean, N.-B., ainsi que les papiers, télégrammes et correspondances relatifs à l'investigation faite par l'inspecteur *Cudlip*, et son rapport à ce sujet ; la date du renvoi ; un état de toutes les autres places qui lui ont été offertes ; la copie de la lettre adressée par le commissaire *Johnson*, à Ottawa, au département du ministre de la Justice, le recommandant pour un emploi, avec un état du fonds à même lequel la somme de cent piastres lui fut payée, des raisons de ce paiement et du compte auquel tel paiement a été chargé dans les comptes publics.

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), le septième et le huitième rapport du comité collectif des deux Chambres, relativement aux impressions du Parlement, sont adoptés.

Les bills suivants sont présentés, lus la première fois, et remis pour la seconde lecture *à demain*, savoir :

Par M. *Cartwright*—Bill No. 114, pour définir etrendre uniformes les pouvoirs de certaines compagnies de prêt dans les matières y mentionnées.

Par M. *Blake*—Bill No. 115, concernant les *grands sceaux* des provinces du Canada, autres qu'Ontario et Québec.

M. *Smith* (Westmoreland), présente la réponse à l'adresse du 28 ultimo ; pour la correspondance entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et le gouvernement du Canada, relativement à l'abolition de droits de phares sur les batiments canadiens.

Et,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 2 courant ; pour la production de tous les papiers se rapportant à l'abolition des pêches, dans les rapides du Richelieu, en face du village du canton de Chambly ; le rapport du garde-pêche et la correspondance du gouvernement avec les propriétaires de ces pêches, ainsi qu'avec toute autre personne, à ce sujet.

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est *Résolu*, que pour le reste de la session les affaires du gouvernements auront droit de priorité, *le mercredi*.

M. *Laurier*, du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'administration de la justice dans le district de Richelieu, dans la province de Québec, et auquel a été déférée la pétition de *F. X. A. Biron*, notaire, et autres, du dit district de Richelieu, se plaignant de la conduite de l'honorable *Thomas Jean Jacques Loranger*, juge de la Cour Supérieur de la dite province de Québec, ainsi que la pétition de l'honorable juge *Loranger*, a l'honneur de présenter le rapport suivant :

Le comité demande qu'il lui soit permis de rapporter que, durant tout le cours de l'investigation qu'il a faite en vertu de l'ordre de cette honorable Chambre, les pétitionnaires ont été représentés par des avocats, et M. le juge *Loranger* par lui-même en personne et par des avocats.

Les accusations portées contre M. le juge *Loranger*, dans la pétition présentée à cette honorable Chambre et déférée à ce comité, étaient au nombre de dix, savoir :

1o. Négligence et refus de la part de M le juge *Loranger* de tenir les différentes cours qui lui étaient assignées durant tout le terme fixé par la loi.

2o. Extorsion par le dit juge de sommes considérables d'argent excédant ce qui lui était légitimement dû pour tenir les cours de circuit.

3o. Refus de tenir des termes de circuit et d'enquête additionnels, quand les affaires judiciaires portées devant lui l'auraient requis.

4o. Résidence hors des limites et loin du district de Richelieu.

5o. Usage immodéré des liqueurs spiritueuses, de manière à l'empêcher de remplir convenablement ses devoirs.

6o. et 7o. Altérations des dossiers publics et changement de jugements après qu'ils avaient été rendus.

8o. Ordre d'une expertise dispendieuse, dans une certaine cause, dans le but d'obtenir des renseignements qui étaient inutiles dans cette cause, mais dont il avait besoin dans son intérêt personnel.

9o. Partialité et favoritisme à l'égard de certains membres du barreau.

10o. Conduite arbitraire et injuste envers généralement toutes personnes du district de Richelieu intéressées dans des procès.

Le comité, après avoir entendu les pétitionnaires et le juge, fut d'opinion qu'il n'y avait pas de causes suffisantes d'investigation dans les troisième, huitième et dixième accusations, et ordonna qu'une enquête eût lieu sur les autres accusations.

Le comité après avoir entendu les témoignages donnés en faveur des pétitionnaires en vint à la conclusion que le juge devait être acquitté des accusations suivantes, qu'il trouve entièrement mal fondées, savoir :—la première, refus de tenir les termes réguliers de la Cour ; la quatrième, résidence en dehors du district ; la cinquième, intempérance ; et la neuvième, partialité.

Relativement aux autres accusations, savoir :—la seconde, extorsions ; la sixième et la septième, altération de dossiers et de jugements, le comité rapporte ce qui suit :

Voici la preuve concernant la charge d'extorsion :

1o. Le juge généralement chargeait pour trois jours d'absence de sa résidence, quand il tenait les termes des Cours de Circuit et Supérieure en d'autres endroits, même quand il ne s'absentait qu'un jour.

Ces charges étaient conformes à un ordre en Conseil du 29 octobre 1868, en vertu de l'autorité de la 31ème *Victoria*, chapitre 33, par laquelle il est déclaré que les juges de la Cour Supérieure dans la province de Québec auront droit à un *minimum* de trois jours pour tenir aucune cour ailleurs qu'à l'endroit de leur résidence ordinaire.

Par un statut postérieur, les 32 et 33 *Victoria*, chapitre 8, il fut décrété, par une nouvelle disposition, que les juges de la Cour Supérieure avaient droit à un *minimum* de trois jours seulement, quand ils siégeaient à la Cour du Banc de la Reine. L'allocation dans tous les autres cas devant être basée sur le nombre réel de jours d'absence. Quoique cette disposition du statut paraisse exclure aucune charge au-delà des jours actuels d'absence, elle n'a pas été interprétée de cette manière par un grand nombre de juges qui ont prétendu, comme M. le juge *Loranger*, qu'ils ont encore droit à un *minimum* de trois jours dans tous les cas, et prenant en considération cette circonstance, le comité est d'opinion que le juge en fesant ces charges, a suivi l'usage.

2o. Il résulte aussi des comptes du juge que, dans certains cas, lorsqu'il était appelé à siéger en dehors de son district, à la Cour d'Appel de Québec et de Montréal pendant tout un terme, le juge en même temps tenait des cours de circuit dans son propre district. Le statut accorde $100 pour assistance durant tout le terme d'appel, et seulement $6 par jour quand l'assistance ne dure pas tout le terme.

Dans ces cas, le juge ayant été requis d'être présent durant tout le terme de la Cour d'Appel, charge chaque fois, la somme entière de $100, et le comité trouve que, dans un ou deux cas, il a aussi chargé pour assistance à des cours de circuit tenues en même temps. Aucunes particuliarités n'ayant été produites, et aucune preuve n'ayant été apportée au contraire, le comité accepte l'explication donnée par le juge, à savoir que sa présence n'étant pas actuellement requise dans le temps à la Cour d'Appel, il lui fut permis par le juge en chef de tenir ses Cours de Circuit dans l'intérêt de l'administration de la justice, et il retourna immédiatement pour continuer de siéger, quand besoin était. Les charges pour les circuits seraient alors considérées comme dépenses de voyages.

La preuve quant à l'accusation d'altération de records et de jugements, est comme suit :

Dans une certaine cause de *Pope* vs. *Truesdall* et al., le juge, un certain jour, rendit jugement, séance tenante, renvoyant une motion du demandeur en donnant pour raison qu'avis n'en avait pas été donné aux défendeurs. Un autre jour plus tard, mais avant que le jugement eût été entré dans les régistres de la Cour, l'avocat du demandeur alla trouver le juge en chambre, et appela son attention sur le fait qu'un avis avait été donné aux défendeurs. Là-dessus le juge altéra le jugement qu'il avait rendu, de manière à faire voir que la motion avait été accordée au lieu d'être rejetée, et le jugement fut entré comme tel dans les régistres. L'avocat des défendeurs n'était pas présent quand cette altération fut faite, ni n'avait été notifié préalablement. Il appert, toutefois, que les défendeurs ne souffrirent aucune injustice, vu qu'il n'est pas constaté qu'ils se soient jamais plaints de l'altération.

Dans deux autres causes de *Mathieu* vs. *Brousseau*, sur billets promissoires, le demandeur avait fait signifier au défendeur une inscription pour preuve et audition finale, et les causes avaient été fixées pour l'enquête du défendeur. Le défendeur était avocat, il avait comparu personnellement dans l'une des causes et par un conseil dans l'autre, mais il conduisit les deux causes lui-même. La signification de l'inscription était suivant lui, défectueuse et irrégulière, et il décida de faire défaut. Il était toutefois présent en cour quand les causes furent appelées, et, à la demande du juge s'il avait quelque chose à dire, il répondit qu'il n'avait rien à dire, sur ce, le juge fit l'entrée suivante sur le rôle de la cour "P. O. C. A. V.," qui signifiait: Parties ouies, la cour avisera." Le jour suivant, jugement fut rendu en faveur du demandeur; subséquemment le défendeur inscrivit les deux causes en révision devant la Cour Supérieure siégeant en révision à Montréal. Pendant que le greffier était à préparer une transcription des procédures dans les deux causes pour la transmettre à la cour de révision, il porta le rôle devant le juge et demanda s'il y avait eu une *clôture d'enquête* par le défendeur. Le juge répondit que le défendeur avait clos son enquête, et là-dessus il biffa l'entrée "P. O. C. A. V.," dans le rôle, et y substitua ce qui suit: "Le défendeur déclare son enquête "close, P. O. C. A. V." (Le défendeur déclare qu'il clot son enquête. Parties ouies, la cour avisera)." Le défendeur, dans son appel devant la cour de révision, s'appuya uniquement sur le fait que la signification de l'inscription qu'on lui avait faite, était défectueuse et irrégulière. L'inscription en révision, dans l'une des causes, fut rejetée pour des raisons qui étaient étrangères à l'enquête. Dans l'autre cause, une motion du défendeur demandant que le dossier fut renvoyée devant la Cour Inférieure pour que l'entrée faite dans le rôle fût rétablie comme elle avait été faite en premier lieu, fut rejetée, et le jugement fut confirmé.

Il ne semble pas au comité que l'altération de l'entrée faite dans le rôle ait affectée les droits du défendeur, vu que tous les juges examinés devant le comité exprimèrent l'opinion que le refus du défendeur de procéder, quand il était requis par le juge de le faire, ou de montré qu'il était bien fondé à ne pas procéder, comportait de sa part une clôture de sa cause, et un désistement relativement aux irrégularités dont il aurait pu alors se prévaloir.

Il n'appert pas non plus que le défendeur avait une bonne défense ou qu'il avait aucune preuve à offrir.

Il a aussi été établi devant le comité que plusieurs des juges de la province de Québec ont eu l'habitude de rectifier les entrées faites et d'altérer leurs jugements avant qu'ils fussent finalement entrées dans les registres de la Cour, afin de corriger des erreurs.

Le comité considère que l'accusation portée contre le juge qu'il s'est rendu coupable de mauvaise foi en faisant les altérations dont on se plaint, n'a pas été prouvée. En même temps le comité désire remarquer que malgré qu'il n'apparaisse pas qu'aucun tort soit résulté de la manière de procéder du juge dans les causes susdites, cependant la publicité absolue de toutes les procédures est une condition indispensable d'une administration convenable et efficace de l'administration de la justice, et on ne devrait jamais s'écarter de cette règle, même pour rectifier des erreurs, pour faire concorder le dossier avec les faits tels qu'ils sont passés et pour rendre réellement justice.

Le comité rapporte de plus toutes les procédures qui ont eu lieu relativement à la pétition.

(*Pour l'enquête et les procédures, voir l'appendice des journaux No.* 3.)

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants *sans amendement*, savoir :

No. 78, pour amender la loi concernant les appels de conviction ou d'ordres portés par les juges de paix ;

No. 102, pour pourvoir au paiement de la milice active quand elle est appelée, dans certains, à prêter main-forte au pouvoir civil.

Aussi,—donnant son adhésion au bill No. 90, concernant les péages dans le havre de Montréal, *avec amendements*. (Sur motion de M. *Smith* (Westmoreland), les dits amendements sont pris en considération et adoptés).

Les deux bills suivants sont lus une troisième fois et passés, savoir :

No. 95, pour la répression des paris et des ventes de poules.

No. 103, pour amender l'acte concernant l'inspection du bois de construction.

Les amendements faits en comité général, hier, au bill No. 41, pour établir une cour de juridiction maritime dans la province d'Ontario, sont pris en considération et adoptés, et le bill est lu une troisième fois, et passé.

M. *Cartwright* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. *Gibbs* (Ontario sud), propose pour amendement, que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit *Résolu :*—Que dans l'opinion de cette Chambre, la ligne de conduite adoptée par le ministre des Finances en plaçant le dernier emprunt du gouvernement de £2,500,000 sterling sur le marché financier de Londres à un taux fixe de 91 par cent, avec allocation d'intérêts accrues et à accroître le réduisant à environ 90 par cent, a été une ligne de conduite inopportune en elle-même, et a causé une perte d'argent considérable à la Puissance.

Et la question étant mise aux voix sur l'amendement, il est rejeté sur la division suivante : —

POUR :

Messieurs

Baby,	Farrow,	McDonald (*Cap Breton*),	Platt,
Benoit,	Flesher,	McDougall (*Trois-Rivières*),	Plumb,
Blanchet,	Fraser,	McKay (*Colchester*),	Pope (*Compton*),
Bolduc,	Gaudet,	Macmillan,	Robinson,
Bowell,	Gibbs (*Ontario nord*),	McCallum,	Robitaille,
Brooks,	Gibbs (*Ontario sud*),	McQuade,	Rochester,
Caron,	Gill,	Masson,	Rouleau,
Cimon,	Harwood,	Mitchell,	Roy,
Colby,	Hurteau,	Moffat,	Stephenson,
Costigan,	Jones (*Leeds*),	Monteith,	Thompson (*Cariboo*),
Cuthbert,	Kirkpatrick,	Montplaisir,	Tupper,
Daoust,	Langevin,	Mousseau,	Wallace (*Norfolk*),
Desjardins,	Lantier,	Orton,	White (*Hastings*),
Dewdney,	Little,	Ouimet,	White (*Renfrew*),
Domville,	Macdonald (*Kingston*),	Pinsonneault,	Wright (*Ottawa*).—60.

CONTRE :

Messieurs

Appleby,	Charlton,	Holton,	Power,
Archibald,	Cheval,	Horton,	Ray,
Aylmer,	Church,	Irving,	Richard,
Bain,	Cockburn,	Jetté,	Robillard,
Bannatyne,	Coffin,	Killam,	Ross (*Durham*),
Barthe,	Cook,	Kirk,	Ross (*Middlesex*),
Béchard,	Coupal,	Laflamme,	Ross (*Prince-Edouard*),
Bernier,	Cunningham,	Lajoie,	Ryan,
Bertram,	DeCosmos,	Landerkin,	Rymal,
Biggar,	Delorme,	Langlois,	Scatcherd,
Blackburn,	De St. Georges,	Laurier,	Schultz,
Blain,	DeVeber,	Macdonald (*Cornwall*),	Shibley,
Blake,	Dymond,	Macdonald (*Toronto*),	Sinclair,
Borden,	Ferris,	McDougall (*Renfrew*),	Smith (*Peel*),
Borron,	Fiset,	MacKay (*Cap Breton*),	Smith (*Selkirk*),
Bourasa,	Fleming,	Mackenzie,	Smith, (*Westmoreland*),
Bowman,	Flynn,	McCraney,	Snider,
Boyer,	Forbes,	McIntyre,	St. Jean,
Brouse,	Fréchette,	McIsaac,	Taschereau,
Brown,	Galbraith,	McLeod,	Thompson (*Haldimand*),
Buell,	Geoffrion,	Metcalf,	Thomson, (*Welland*),
Burk,	Gibson,	Mills,	Trow,
Burpee (*St. Jean*),	Gillies,	Oliver,	Vail,
Burpee (*Sunbury*),	Gillmor,	Paterson,	Wallace (*Albert*),
Carmichael,	Greenway,	Perry,	Wood,
Cartwright,	Hagar,	Pettes,	Workman,
Casey,	Hall,	Pickard,	Young.—111.
Cauchon,	Higinbotham,	Pouliot,	

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*).

La résolution suivante est proposée :

XII.—TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE CAPITAL.

CHEMINS DE FER.

75	Chemin de fer Intercolonial, (pour le terminer)	$75,000 00

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit ;

SAMEDI, 14 avril 1877.

La résolution 75 est alors adoptée.

Les résolutions suivantes sont adoptées :

76	Chemin de fer Intercolonial, prolongement jusqu'à Halifax	75,000 00
77	do prolongement jusqu'à l'eau profonde à St. Jean, N.-B	100,000 00

CANAUX.

Pour travaux :—

80	Canal Lachine	1,000,000 00
81	Canal Cornwall	100,000 00
82	Canal Welland	2,000,000 00
83	Ecluse Ste. Anne	40,000 00
84	Carillon et Chute à Blondeau	120,000 00
85	Amélioration à l'entrée du canal de la Culbute	40,000 00
86	Canal St. Pierre	80,000 00
87	Travaux divers sur canaux	10,000 00

EDIFICES PUBLICS, OTTAWA.

88	Terrains	33,000 00
	Murs de soutènement, barrières, sentiers, peinturage	2,600 00
	Extension, block ouest	135,500 00

XII.—TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE REVENU.

EDIFICES PUBLICS,

Ontario-

90	Douane, bureau d'accise et bureau de poste de Guelph	2,000 00
	Kingston, collége militaire	40,000 00
	Réparation des fortifications	
	London, emplacement militaire, clôturage et hangars à bois	3,500 00
	Emplacement pour le bureau de poste, maison de douane et bureau du Revenu de l'Intérieur, Ottawa	7,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permission au comité de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat, donnant son adhésion au bill No. 16, concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du Castor et de Toronto, avec amendements. (Sur motion de M. *Bowell*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés).

La Chambre alors s'ajourne à 3 heures moins 20 minutes, a.m., jusqu'à 3 heures p.m., aujourd'hui.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Shibley*—Lundi prochain—Que vû la perte considérable de revenu résultant du fait que le gouvernement garde le canal Rideau comme fesant partie des travaux publics, et la probabilité que des dépenses considérables seront bientôt nécessaires pour le réparer, un comité spécial de neuf membres soit nommé pour s'enquérir de l'opportunité pour le gouvernement de renoncer à l'entretien de ce canal et de disposer de la propriété et des terrains en dépendant, tel comité devant avoir le pouvoir de quérir personnes et papiers.

M. *Bunster*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de donner des instructions à l'ingénieur en chef de l'exploration du chemin de fer canadien du Pacifique, de guider, dans la Colombie-Britannique, le personnel de l'exploration qui doit y être envoyé bientôt, jusqu'à ce qu'ils aient complété les travaux qu'ils auront commencé, afin d'éviter des frais de voyage et des dépenses accessoires considérables encourus tous les ans par les ingénieurs et leur personnel qu'on renvoie à Ottawa pour compléter leurs plans et leurs cartes,—ouvrage qu'ils pourraient tout aussi bien faire dans la province.

M. *Bunster*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'inclure dans les estimés un crédit proportionné à celui voté en faveur des autres provinces pour encourager l'immigration dans la Colombie-Britannique.

M. *Bunster*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie des instructions données à l'hon. *John Young* comme commissaire représentant le Canada à l'exposition de l'Australie.

M. *Schultz*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de passer un acte du Parlement ou un ordre en Conseil pour permettre aux colons de fonder sur les terres connues comme la réserve des chemins de fer au Manitoba, des établissements sujets à la loi désignée sous le nom de *homestead*.

No. 46.

OTTAWA, VENDREDI, 13 AVRIL 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.
1877.

No. 47.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, SAMEDI, 14 AVRIL 1877.

3 HEURES P.M.

La prière est récitée.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente le treizième rapport de ce comité, qui est comme suit :

Le comité a examité les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, savoir :

No. 20, pour amender l'Acte pour incorporer la compagnie de placement de Londres et Ontario (responsabilité limitée), et

No. 29, pour amender l'acte incorporant la compagnie de prêt et de placement britannique-canadienne (responsabilité limitée), et a résolu de recommander que le second des dits amendements, dans le premier cas, (page 1, ligne 28), et le sixième et le septième, dans le dernier cas, (page 2, lignes 27 et 28), ne soient pas adoptés, pour la raison qu'ils ne concordent pas avec les dispositions du bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant l'incorporation de compagnies à fonds social par lettres patentes." Le comité recommande que les autres amendements aux dits deux bills soient adoptés, *sans amendement.*

Aussi,—rapporte le bill No. 100, du Sénat, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de trafic du Canada," *avec amendements.*

Sur motion de M. *Holton*, il est *Résolu :* Que l'amendement fait par le Sénat à la seconde clause du bill No. 20, pour amender l'Acte pour incorporer la compagnie de placement de Londres et Ontario (à responsabilité limitée), ne soit pas adopté, pour la raison que le dit amendement ne concorde pas avec les dispositions du bill passé par cette Chambre durant la présente session, intitulé : " Acte pour amender la loi concernant l'incorporation de compagnies à fonds social par lettres patentes," et que les autres amendements faits au dit bill soient adoptés ;—et ordre est donné d'adresser un message au Sénat, pour l'informer de la résolution précédente.

Sur motion de M. *Holton*, il est *Résolu :* Que les amendements faits par le Sénat à la troisième clause du bill No. 29, pour amender l'acte incorporant. "La Compagnie de prêt et de placement britannique-canadienne (à responsabilité limitée)," ne soient pas adoptés, pour la raison qu'ils ne concordent pas avec les dispositions du bill passé durant la présente session, intitulé : " Acte pour amender la loi concernant l'incorporation de compagnies à fonds social par lettres patentes," et que les autres amendements au dit bill soient adoptés ;—et ordre est donné d'adresser un message au Sénat, pour l'informer de la résolution précédente.

Sur motion de M. *Thompson* (Haldimand), la pétition de *H. A. Thomson*, présentée aujourd'hui, est lue et reçue ; elle demande qu'il lui soit permis de mettre devant la Chambre sa pétition pour la passation d'un acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la jonction Manitoba, malgré l'expiration du temps accordé pour présenter des pétitions pour bills privés ;—et la dite pétition est renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

M. *Blake* présente une réponse supplémentaire à l'adresse du 12 ultimo ; pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement Impérial et le gouvernement fédéral, et entre celui-ci et le gouvernement de la province de la Nouvelle-Ecosse, relativement au grand sceau de la province qui a été apposé sur tous les documents qui le requéraient depuis la Confédération.

Sur motion de M. *Tupper*, les papiers déposés devant la Chambre, relativement à la correspondance concernant le grand sceau de la province de la Nouvelle-Ecosse, sont renvoyés au comité collectif des deux Chambre relativement aux impressions du Parlement.

M. *Laurier*, membre pour la division électorale d'Arthabaska, se lève de son siége et fait la déclaration suivante :—

Qu'il appert, des comptes publics déposés devant cette Chambre, dans la session de 1875, que dans le cours de l'année 1874, la somme de $4,717.18 a été payée à la compagnie de *T. W. Currier* et Cie., à même l'argent public, pour du bois de sciage fourni au pénitencier de St. Vincent de Paul ; qu'il appert aussi, que diverses sommes ont été payées à même l'argent public, durant l'année, à la compagnie de *Batson* et *Currier*, pour du bois de sciage fourni au département des Travanx Publics ; et qu'il (M. *Laurier*) est croyablement informé et croit qu'il peut établir que l'argent payé à la dite compagnie de *T. W. Currier* et Cie., a été ainsi payée en vertu de contrats et de marchés entre la dite compagnie et des officiers publics, savoir : le bureau de direction des pénitenciers ; que l'argent ainsi payé à la dite compagnie de *Batson* et *Currier* l'a été en vertu de contrats et de marchés entre la dite compagnie et le département des Travaux Publics, et que *Joseph Merrill Currier*, écuier, un membre de cette Chambre, était, lorsque ces contrats et marchés ont été passés et ces paiements faits, un membre de chacune des dites compagnies, et aussi un membre de cette Chambre pour la division électorale de la cité d'Ottawa.

Sur motion de M. *Laurier*, il est *Résolu* : Qu'il appert des comptes publics déposés devant cette Chambre, dans la session de 1875, que dans le cours de l'année 1874, la somme de $4,717.18 a été payée à la compagnie de *T. W. Currier* et Cie., à même l'argent public, pour du bois de sciage fourni au pénitencier de St. Vincent de Paul ; qu'il appert aussi, que diverses sommes ont été payées à même l'argent public durant l'année, à la compagnie de *Batson* et *Currier*, pour du bois de sciage fourni au département des Travaux Publics ; et que M. *Laurier*, un membre de cette Chambre, a déclaré de son siége, dans la Chambre, qu'il est croyablement informé et croit qu'il peut établir que l'argent payé à la dite compagnie de *T. W. Currier* et Cie., a été ainsi payé en vertu de contrats et de marchés entre la dite compagnie et des officiers publics, savoir : le bureau de direction des pénitenciers ; que l'argent ainsi payé à la dite compagnie de *Batson* et *Currier* l'a été en vertu de contrats et marchés entre la dite compagnie et le département des Travaux Publics, et que *Joseph Merrill Currier*, écuier, un membre de cette Chambre, était, lorsque les dits contrats et marchés ont été passés et les dits paiements faits, un membre de chacune des dites compagnies, et aussi un membre de cette Chambre pour la division électorale de la cité d'Ottawa ; qu'il soit *Ordonné* que la question soit renvoyée au comité permanent des priviléges et élections, et qu'il reçoive instruction de s'enquérir des faits, de chercher des précédents, et de faire rapport sur le résultat de ses investigations, et si *Joseph Merrill Currier* a rendu son siége vacant.

Sir *John A. Macdonald* propose que M. l'Orateur adresse son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie pour l'émission d'un nouveau bref pour l'élection d'un membre devant représenter, dans le Parlement actuel, la division électorale du comté de Lincoln, en remplacement de *James Norris*, qui depuis son élection pour la dite division électorale, a passé un contrat pour le service public.

M. *Mackenzie* propose en amendement que les mots après " que," dans la dite motion, soient remplacés par les suivants : " l'attention de la Chambre ayant été appelée sur une déclaration que *James Norris*, membre pour la division électorale de Lincoln, a passé un contrat pour le service public, le comité des priviléges et élections reçoive instruction de s'enquérir de la dite allégation, rapporter le résultat de ses investigations, et si le dit *James Norris* a rendu son siége vacant" ;—adopté sur division.

M. *Young* propose que le troisième rapport du comité permanent des comptes publics soit maintenant adopté ; adopté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Appleby,
Archibald,
Aylmer,
Bain,
Bannatyne,
Béchard,
Bernier,
Bertram,
Blackburn,
Blain,
Blake,
Bolduc,
Borden,
Borron,
Bourassa,
Bowman,
Boyer,
Burk,
Burpee (*St. Jean*),
Burpee (*Sunbury*),
Carmichael,
Cartwright,
Cauchon,
Charlton,
Cheval,
Church,
Cockburn,
Coffin,
Cook,
Coupal,
Delorme,
De St. Georges,
DeVeber,
Dymond,
Ferris,
Fiset,
Fleming,
Gibson,
Gillies,
Gillmor,
Goudge,
Higinbotham,
Holton,
Horton,
Irving,
Jones (*Halifax*),
Killam,
Kirk,
Laflamme,
Lajoie,
Landerkin,
MacKay (*Cap Breton*),
Mackenzie,
McCraney,
McLeod,
Metcalf,
Mills,
Oliver,
Paterson,
Perry,
Pettes,
Pickard,
Power,
Ray,
Richard,
Ross (*Durham*),
Ross (*Middlesex*),
Ross (*Prince-Edouard*),
Ryan,
Rymal,
Scatcherd,
Shibley,
Sinclair,
Snider,
Taschereau,
Thompson (*Haldimand*),
Trow,
Vail,
Wallace (*Albert*),
Wood,
Workman,
Young.—82.

CONTRE :

Messieurs

Baby,
Barthe,
Benoit,
Bowell,
Brooks,
Bunster,
Cameron,
Campbell,
Cimon,
Colby,
Costigan,
Cuthbert,
Daoust,
Desjardins,
Dewdney,
Domville,
Farrow,
Ferguson,
Flesher,
Fraser,
Gaudet,
Gibbs (*Ontario nord*),
Gibbs (*Ontario sud*),
Haggart,
Harwood,
Hurteau,
Kirkpatrick,
Langevin,
Lantier,
Little,
Macdonald (*Toronto*),
McDonald (*Cap Breton*),
McDougall (*Trois-Rivières*),
Macmillan,
McCallum,
McQuade,
Masson,
Mitchell,
Moffat,
Monteith,
Montplaisir,
Mousseau,
Orton,
Ouimet,
Platt,
Plumb,
Pope (*Compton*),
Robinson,
Robitaille,
Rochester,
Rouleau,
Roy,
Short,
Stephenson,
Thompson (*Cariboo*),
Tupper,
Wallace (*Norfolk*),
White (*Hastings*),
White (*Renfrew*),
Wright (*Ottawa*).—**60.**

Sur motion de M. *Irving*, il est *Résolu :* Qu'il est désirable que les témoins qui seront examinés par le comité permanent des priviléges et élections, auquel il a été donné instruction de s'enquérir et faire rapport sur les faits contenus dans les rapports, états et pièces justificatives mises sur la table, concernant le paiement d'argent public à l'honorable *T. W. Anglin*, membre pour la division électorale de Gloucester, pour impressions et papeterie fournies au département des Postes, *soient examinés sous serment.*

Résolu,—Qu'il est désirable que tout témoin qui sera examiné par le comité permanent des priviléges et élections, auquel il a été donné instruction de s'enquérir et de faire rapport sur l'allégation que *James Norris* membre pour la division électorale de Lincoln, a passé un contrat pour le service public, et si le dit *Norris* a rendu son siége vacant, *soit examiné sous serment.*

Résolu,—Qu'il est désirable que tout témoin qui sera examiné par le comité permanent des priviléges et élections, auquel il a été donné instruction de s'enquérir et de faire rapport sur les allégations faites par M. *Laurier*, un membre de cette Chambre, à son siége, aujourd'hui, que *Joseph Merrill Currier*, un membre de cette Chambre pour la division électorale de la cité d'Ottawa, était, lorsqu'un certain contrat a été passé entre la compagnie de *T. W. Currier* et Cie., et le bureau de direction des pénitenciers, et lorsqu'un certain contrat a été passé entre la compagnie de *Batson* et *Currier* et le département des Travaux Publics, relativement auxquels contrats de l'argent public a été payé à ces dites compagnies pour du bois de sciage fourni, il, le dit *Joseph Merrill Currier*, était, à l'époque de ces contrats et de ces paiements, membre de chacune de ces dites deux compagnies et de cette Chambre ; et de faire rapport si le dit *Joseph Merrill Currier* a rendu son siége vacant, *soit examiné sous serment.*

Le bill No. 113, pour pourvoir au paiement des frais de voyage de certains juges de la Colombie-Britannique, est lu la seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité de subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

AMÉLIORATIONS DES RIVIÈRES.

89	Amélioration des rivières navigables	$10,000 00
	St. Laurent, enlèvement de chaînes et ancres	15,000 00
	Rapides Neebish, rivière Ste. Marie, lac Huron	8,000 00
	Rivière Cowichan, C.-B., enlèvement d'obstacles	1,500 00

Québec.

91	Réparations des fortifications, Québec	20,000 00
	Entrepôt de vérification, Montréal	17,000 00
	Station de la Quarantaine, Grosse Ile	3,000 00

Territoires du Nord-Ouest.

92	Résidence du lieutenant-gouverneur, bureau d'enregistrement et trois habitations pour les fonctionnaires	21,000 00
	Edifices de la police à cheval et traverses de rivières	9,000 00

Colombie-Britannique.

93	Edifices publics, réparations	1,000 00
	Quai de l'entrepôt de la maison de douane, Victoria	5,000 00
94	EDIFICES PUBLICS EN GÉNÉRAL	20,000 00

PÉNITENCIERS.

95	Pénitencier général pour les provinces maritimes	117,000 00
	St. Vincent de Paul	16,000 00
	Pénitencier de la Colombie-Britannique	7,000 00

LOYERS, RÉPARATIONS, ETC.

96	Loyers, réparations, meubles et chauffage, etc	170,000 00
	Chauffage des édifices publics	40,000 00
	Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa	1,800 00
	Gaz, édifices publics, Ottawa	16,000 00
	Allocation pour combustible et éclairage, Rideau Hall	5,000 00

HAVRES ET BRISE-LAMES.

Ontario.

97	Havre de Kincardine, lac Huron	12,000 00
	Trenton, y compris île du Nègre, baie de Quinté, lac Ontario	4,000 00
	Havre de Newcastle, lac Ontario	5,000 00
	Morpeth, lac Erié, (la localité paie une somme égale)	7,500 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau, *lundi prochain.*

Sur motion de M. *Mackenzie*, la règle 60 de cette Chambre est suspendue relativement au bill No. 62, concernant le chemin de fer du Nord du Canada.

La Chambre alors s'ajourne à minuit moins 15 minutes a. m., *jusqu'à lundi prochain.*

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Bowell*—Lundi prochain—Qu'il soit permis à l'honorable *Richard John Cartwright* de s'absenter pour qu'il puisse être présent aux assises qui se tiennent en ce moment dans la ville de Cobourg, pour les comtés-unis de Northumberland et de Durham, Ontario, en obéissance à l'ordre de témoignage qui lui a été signifié, pour donner son témoignage dans la cause de la Reine, dans la poursuite de l'honorable *John Simpson* contre *James A. Wilkinson.*

M. *Rochester*—Lundi prochain—Rapport relativement à l'argent payé à *Carpenter* et Cie., avec les ordres en conseil recommandant tel paiement à-compte de la subvention en faveur du chemin *Dawson*, jusqu'au 31 mars 1877.

M. *Rochester*—Lundi prochain—Copies des bordereaux de paie des départements pour les mois d'octobre 1873 et de mars 1877.

M. *Bowell*—Lundi prochain—Que le greffier mette devant la Chambre un état indiquant l'âge, les noms, les salaires actuels et la durée du service de chaque officier et commis permanent dans son département; aussi, l'âge, les noms et les salaires ou la paie quotidienne, avec la date de l'emploi et la date à laquelle a commencé le paiement des commis sessionnels ou extras actuellement employés au service de la Chambre des Communes; aussi, un état par le sergent d'armes indiquant l'âge, les noms, les salaires, la paie quotidienne et la durée du service des messagers de son département, employés permanemment ou autrement.

M. *Laflamme*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour examiner les résolutions suivantes:

Qu'il est opportun d'amender l'acte concernant les poids et mesures, 36 *Victoria*, chapitre 47, en abrogeant les sections 5, 26, 27, 30, 34 et 41, et les rétablissant avec certains amendements décrétant:

Que le boisseau impérial ou étalon sera l'unique étalon de mesure pour la vente des matières sèches, à moins qu'il ne soit autrement stipulé.

Que le poids de cent livres sera toujours considéré signifier "un cent," et la tonne deux mille livres, pour ce qui regarde les ventes au poids, les pesages et les droits, à moins qu'il ne soit autrement stipulé, et que les peseurs publics feront toujours usage des mêmes poids.

Que les mêmes règles seront observées relativement aux contrats pour la vente des grains et autres articles mentionnés dans la section 5 du dit acte, que celles en force avant le 1er janvier 1874, et dans ces contrats le boisseau sera considéré comme le poids d'un boisseau de l'article en question, tel que mentionné dans la dite section, et non un boisseau de mesure, à moins qu'il ne soit autrement stipulé.

A chaque vérification de poids et mesures après la première, en vertu de la section 26, la personne les ayant en sa possession ne paiera les frais en entier que lorsqu'ils auront été trouvées incorrects, et dans tout autre cas elle ne paiera que le quart des frais et dépenses.

Que les personnes nommées dans la section 27, étant fabricants ou marchands de gros de poids et de mesures ou d'instruments de pesages ne seront pas passibles de la pénalité y mentionnée pour offrir simplement en vente des poids, mesures ou instruments de pesages non inspectés, et ne seront passibles de la dite pénalité que s'ils les vendent sans les avoir fait inspecter et étamper; mais que les autres commerçants ayant en leur possession tels poids et mesures ou instruments de pesages non inspectés ou en fesant usage, seront sujets à la confiscation d'iceux et à la pénalité.

Quiconque n'étant pas manufacturier ou marchand de gros de poids, mesures et instruments de pesages, qui refuse de produire ou de soumettre à l'inspection aucun d'iceux, ou qui, étant manufacturier ou marchand de gros, refuse, quand il en est requis, de soumettre à l'inspection aucun de ces articles en sa possession, encourra la pénalité mentionnée dans la section 30.

Que les pénalités et confiscations encourues sous cet acte peuvent être recouvrées devant aucun tribunal compétent, comme de la manière pourvue par la section 34, par poursuites intentées par l'officier qu'il appartient, et que les personnes ayant à se plaindre de l'usage de faux poids, mesures et instruments de pesages peuvent recouvrer les frais.

Que la section 41 soit amendée de manière à permettre aux officiers nommés en vertu de cet acte d'ajuster des poids, mesures et instruments de pesages, moyennant compensation.

No. 47.

OTTAWA, SAMEDI, 14 AVRIL 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877.

292

No. 48.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 16 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

La pétition de MM. *Riley* et *May*, de la cité de Toronto, demandant que le droit sur les tables d'ardoise pour billards soit aboli, est lue et reçue.

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente le huitième rapport de ce comité qui est comme suit :

Le comité a examiné la pétition de *W. A. Thomson*, demandant la permission de présenter une pétition pour la passation d'un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la jonction de Manitoba ; et des raisons satisfaisantes ayant été données pour le délai, il recommande que la pétition soit reçue, malgré l'expiration du temps.

Sur motion de M. *Thompson* (Haldimand), la pétition de MM. *Donald A. Smith*, et *William A. Thomson*, présentée aujourd'hui, et demandant certains amendements à l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la jonction de Manitoba, est lue et reçue.

Un message est reçu du Sénat, donnant son adhésion à l'adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté de vouloir gracieusement inviter le Parlement du Royaume-Uni à passer une loi qui fasse cesser en Canada l'opération de l'Acte d'extradition de 1870 du Parlement du Royaume-Uni, et qu'en même temps il plaise gracieusement à Sa Majesté suspendre par un ordre en conseil l'opération du dit acte en Canada, en autant qu'il s'y agit de tout Etat étranger avec lequel une convention d'extradition peut avoir été conclue, et en remplissant le blanc par les mots " Le Sénat et "

Aussi,—déclarant qu'il a passé une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le prier respectueusement de transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté, la suppliant qu'il lui plaise gracieusement de requérir telle législation du Parlement du Royaume-Uni, qui fera cesser dans le Canada l'opération du dit acte du Parlement du Royaume-Uni, et qu'en même temps il plaise gracieusement à Sa Majesté de suspendre par un ordre en Conseil, l'opération en Canada du dit acte, en autant qu'il se rapporte à aucun Etat étranger avec lequel il peut exister un traité d'extradition ; et demandant que les Communes se joignent au Sénat pour la dite adresse.

Sur motion de M *Blake*, un message est adressé au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre donne son adhésion à leur adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, lui demandant de transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu il lui plaise gracieusement de requérir telle législation du Parlement du Royaume-Uni, qui fera cesser dans le Canada l'opération du dit acte du Parlement du Royaume-Uni, et qu'en même temps il plaise gracieusement à Sa Majesté de suspendre, par un ordre en Conseil, l'opération en Canada du dit acte, en autant qu'il se rapporte à aucun Etat étranger avec lequel il peut exister un traité d'extradition, de telle manière que Son Excellence jugera à propos, afin que la dite adresse soit déposée au pied du Trône ; en remplissant le blanc par les mots " et les Communes.

Un message est reçu du Sénat, donnant son concours aux amendements faits par cette Chambre à son bill No. 99, intitulé "Acte pour amender l'acte concernant la compagnie canadienne de locomotives et de machines," *sans amendement.*

Aussi,—aux bills suivants *avec amendements*, savoir:

No. 79, pour établir des dispositions contre l'usage abusif d'armes à feu.

No. 44, pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Maskinongé. (Sur motion de M. *Holton*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.)

Aussi,—qu'il a fait un amendement découlant des amendements faits par cette Chambre à la version anglaise du bill No. 97, intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la Compagnie Nationale de Placement du Canada (responsabilité limitée)." (Sur motion de M. *Blain*, l'amendement découlant des amendements faits à la version anglaise, est pris en considération, et adopté.)

Sur motion de M. *Blake*, l'amendement fait par le Sénat au bill No. 79, pour établir des dispositions contre l'usage abusif des armes à feu, est pris en considération et amendé par l'insertion du mot "ou" après le mot "marins", et il est ordonné qu'un message soit adressé au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre accepte leurs amendements au dit bill, avec un amendement pour lequel leur concours est demandé.

M. *Laflamme*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente le huitième rapport de ce comité, rapportant le bill No. 62 concernant le chemin de fer du Nord du Canada, *avec amendements.*

Joseph Merrill Currier, écuier, membre pour la division électorale de la cité d'Ottawa, se lève de son siége, dans la Chambre, et lit une lettre qu'il a adressée à M. l'Orateur, ainsi que la démission par écrit sous son seing et sceau, de son siége, dans cette Chambre, dont voici la teneur:—

OTTAWA, 16 avril 1876.

A l'honorable
ORATEUR DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous déclarer que le 12 courant, j'ai reçu avis de M. *Laurier*, un membre de cette Chambre, qu'il avait l'intention de déclarer de son siége en Chambre, que des sociétés commerciales dont j'étais membre, avaient passés des contrats ou marchés avec le gouvernement ou quelques-uns de ses officiers pour fourniture de bois de sciage, laquelle déclaration l'honorable membre a faite dans la Chambre, le 14 courant,—et la question fut en conséquence déférée au comité des priviléges et élections.

Jusqu'au moment où cette communication m'a été faite je ne savais pas que les transactions y mentionnées avaient eu lieu, et je n'y ai jamais participé personnellement, en tout ou en partie.

Après information, je me suis assuré que la société commerciale *T. W. Currier* et Cie., (dont j'étais à cette époque un membre (quoique non actif), reçut le 21 mai 1874, un ordre des directeurs des pénitenciers pour des marchandises destinées au pénitencier de St. Vincent de Paul, pour un montant de $4,717 $\frac{10}{100}$, qui furent livrées en juin 1874, et payées en juillet 1874. Je constate aussi que la société de *Batson* et *Currier*, dont je suis membre, à rempli divers petits ordres pour du bois de sciage destiné à la bibliothèque du Parlement, entre janvier 1874 et septembre 1876, pour un montant total de $357, mais dans chaque cas, sans ma connaissance personnelle.

Etant informé que je puis par ces transactions avoir involontairement rendu mon siége vacant dans la Chambre des Communes, en vertu des dispositions de l'Acte de l'Indépendance du Parlement, je sens qu'il est de mon devoir de vous donner connaissance de ces faits pour l'information de la Chambre, et de mettre ma démission entre vos mains.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé), J. M. CURRIER.

A l'Orateur de la Chambre des Communes du Canada,

Je, *Joseph Merrill Currier*, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, marchand de bois de sciage, qui ai été élu membre de la dite Chambre des Communes, pour la division électorale de la cité d'Ottawa, fait connaître par les présentes mon intention de me démettre de mon siége dans la dite Chambre des Communes, et de fait donne ma démission.

En foi de quoi, mon seing et sceau, ce 16ème jour d'avril 1877.

(Signé) J. M. CURRIER. [L.S.]

Témoins,

(Signé) HECTOR CAMERON,
(Signé) ALONZO WRIGHT.

M. *Currier* fait de plus une déclaration verbale qu'il donne sa démission de député, et alors il se retire.

Les ordres suivants sont adressés à l'officier qu'il appartient,—et les adresses suivantes votées à Son Excellence le Gouverneur-Général:—

Par M. *McCarthy*—Ordre de la Chambre pour tous les ordres et les instructions des départements de l'Emigration ayant rapport à la route qui devait être suivie par la police à cheval et les immigrants dans Manitoba et le Nord-Ouest, durant les années 1874, 1875 et 1876;

Et, pour un état montrant le montant payé pour le transport du personnel de l'ingénieur et des employés de l'exploration du chemin de fer du Pacifique, de la police à cheval, des immigrants et autres personnes dont le passage a été payé par le gouvernement par la ligne du lac Supérieur et la ligne *Beatty*, respectivement, durant les années 1874, 1875 et 1876;

Aussi, pour le fret et le transport de marchandises et de provisions par ces lignes respectivement, durant le même temps;

Et, un état montrant séparément le montant payé par aucune des personnes sus-mentionnées qui, quoique parties de Collingwood ou des environs, furent transportées sur la ligne Beatty *via* Sarnia.

Par M. *Barthe*—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour copie de tous rapports que la compagnie d'assurance la Royale Canadienne a pu faire, avec copie de tout ordre enjoignant à la dite compagnie de faire tels rapports, le tout en conformité du chapitre 99, 36 *Victoria*, section 16, et le chapitre 48, 31 *Victoria*;—aussi, copie de tous rapports concernant les affaires faites pour la dite compagnie d'assurance la Royale Canadienne aux Etats-Unis d'Amérique, le tout en conformité du chapitre 48, 31 *Victoria*, des Statuts du Canada, et les formules B et C des dits Statuts.

Par M. *De St. Georges*—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour copie d'un ordre en conseil du 5 mars 1877, approuvant un règlement des commissaires du havre de Montréal relativement au tarif du pilotage entre Québec et Montréal.

Par M. *Cheval*—Ordre de la Chambre pour un état montrant la somme payée par le bateau à vapeur *Chambly*, et par le bateau à vapeur *Cultivateur*, à l'écluse de St. Ours, sur la rivière Chambly, pendant la saison de 1875.

M. *McCarthy*—Ordre de la Chambre pour un état du nombre de milles explorés et des dépenses d'exploration sur le chemin de fer du Pacifique, comme suit:

1. Le nombre total des milles explorés, en faisant la distinction entre les différentes espèces d'exploration, relativement au tracé, à la localisation, les explorations préliminaires, etc.
2. Combien de milles d'explorations préliminaires, relativement au tracé et à la localisation, ont été faits sur chacune des sections suivantes:

1o. Depuis la vallée de l'Ottawa jusqu'à l'endroit où la ligne principale ou les différentes lignes touchent à cette partie de la ligne principale de la Baie du Tonnerre, à la Rivière-Rouge.
2o. De Prince Arthur's Landing à la Rivière-Rouge.
3o. De la Rivière-Rouge à Tête Jaune Cache.
4o. De Tête Jaune Cache à la côte du Pacifique.
5o. Toutes les explorations faites sur l'île de Vancouver.

3. Le coût de chacune de ces espèces d'exploration entre chacun de ces endroits.

M. *McCallum* propose qu'il soit mis devant cette Chambre une copie de tous les rapports, mémoires ou registres faits par le comptable qui a assisté à l'enquête faite par la commission royale sur les affaires de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

Et un débat s'élevant,—M. *McCarthy* propose que le débat soit ajournée; rejetée sur division.

Et la question étant mise aux voix sur la motion originale, elle est résolue dans la négative, sur division.

Par M. *Bertram*—Ordre de la Chambre pour un état de tous les mesurages mensuels et de l'estimation des différentes espèces d'ouvrages faits sur la section 16 du chemin de fer Intercolonial, durant le contrat de MM. *King* et *Gough*, et subséquemment durant le contrat de *J. C. Gough*, montrant les quantités actuelles et espèces de l'ouvrage fait et rapporté, les montants portés pour ces travaux au cahier des charges pour chaque mois par l'ingénieur de division en charge, et le montant pour chaque mois respectivement, certifié par l'ingénieur en chef du chemin de fer, ou payé ou certifié par les commissaires du chemin de fer et payé aux entrepreneurs ou à l'entrepreneur ou à leurs agents; des montants payés par le gouvernement ou de sa part ou ses agents au compte ou en liquidation de ce qui était dû par *King* et *Gough* ou *J. C. Gough*, sur le contrat de la section No. 16, à qui ils ont été payés, sous l'autorité de qui, et la nature et l'étendue de l'ouvrage fait après que le gouvernement eut ôté le contrat à *J. C. Gough*; de la quantité de l'ouvrage fait par le gouvernement ou ses agents après que le contrat eut été ôté à *J. C. Gough*, montrant les estimations mensuelles pour les différentes espèces d'ouvrages faits, les montants payés pour ces ouvrages, et à qui payés; des superstructures qui n'ont pas été faites dans la maçonnerie de première et de seconde classe, la quantité de maçonnerie employée à paver, et l'étendue de l'ouverture ou du conduit d'eau de chaque superstructure située sur la section, la quantité de blocage fait, de béton employé, la quantité et la longueur des clôtures, les fosses de gardes contre les animaux, construites, avec le coût de chacune.

M. *Brouse* propose qu'il soit *Résolu*, que pour la meilleure observance du dimanche et dans l'intérêt de la morale publique, les batiments à vapeur transportant des passagers seront arrêtés dans les canaux, de 6 heures a. m., jusqu'à 9 heures p. m., le dimanche.

Et un débat s'élevant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Irving*, la Chambre se forme en comité général pour examiner une certaine résolution ayant pour but d'établir des dispositions pour assurer plus efficacement l'exécution par les compagnies de chemin de fer de la loi qui requiert l'égalité dans l'administration du trafic et l'imposition de droits et de péages, etc.

(*En comité*).

La résolution suivante est adoptée :

Résolu :—Qu'il est opportun de considérer l'opportunité d'établir des dispositions pour assurer plus efficacement l'exécution par les compagnies de chemin de fer, de la loi qui requiert l'égalité dans l'administration du trafic et l'imposition de droits et de péages, et plus spécialement l'exécution des dispositions de la sous-section 2, de la section 48 et de la section 12, de l'acte des chemins de fer de 1868, et pour donner à la Cour d'Echiquier du Canada les pouvoirs nécessaires pour mettre en force les dites lois et dispositions.

Résolutions à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

M. *Irving* présente alors un bill No. 116, pour pourvoir plus efficacement à l'exécution par les compapagnies de chemin de fer de la loi qui requiert l'égalité dans l'administration du trafic et l'imposition de droits et de péages, lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture *à demain.*

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente le neuvième rapport de ce comité, qui est comme suit :

Le comité a examiné la pétition de *Donald A. Smith* et *William A. Thomson*, demandant certains amendements à l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer de la jonction de Manitoba, et constate qu'aucun avis n'a été donné ; mais comme aucuns droits privés ne peuvent être affectés, il recommande la suspension de la règle.

M. *Thompson* (Haldimand), présente un bill No. 117, pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la jonction de Manitoba, lequel est lu la première fois, et remis pour la seconde lecture *à demain.*

Les ordres suivants de la Chambre sont adressés à l'officier qu'il appartient, et les adresses suivantes votées à Son Excellence le Gouverneur-Général, savoir :—

Par M. *Blanchet*—Adresse à Son Excelleuce le Gouverneur-Général, pour copie de la requête des commissaires du havre de Québec, demandant la garantie du gouvernement pour une somme additionnelle de $250,000.00 pour complèter les améliorations du susdit havre de Québec.

M. *Blanchet* propose qu'il soit mis devant la Chambre, un état des soumissions adressées aux commissaires du havre de Québec, pour les travaux projetés dans la rivière St. Charles, le dit état comprenant les premières soumissions, les soumissions supplémentaires, les noms des soumissionnaires et de leurs cautions, et le nom de la personne ou compagnie qui a obtenu le contrat, avec les noms de ses cautions.

Et un débat s'élevant,—la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Par M. *Barthe*—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour copies de toutes requêtes, correspondances et ordres en Conseil, relatifs aux plaintes portées contre l'administration du bureau du havre de Montréal, pour ce qui concerne la ville de Sorel et les travaux de creusage dans le lac St. Pierre ; aussi, copie de tout document transmis au gouvernement, concernant la mauvaise administration des travaux susdits, la destitution arbitraire des nommés *Pierre Côté* et *Pierre Charbonneau* et de tout autre employé ; ainsi que copie de toute correspondance et document relatifs à la destitution du capitaine *Chs. Armstrong*, en même temps que copie de tout document concernant la nomination de MM. *McCarthy* et *McKenzie* et de tout autre employé à Sorel, relatifs aux travaux du havre, lesquels documents et ceux ci-dessous mentionnés doivent se trouver dans le bureau du havre à Montréal et dont le gouvernement a droit d'avoir communication, en autant qu'il fourni chaque année une très-forte somme des deniers publics pour l'accomplissement de ces travaux ; aussi, copie de tout rapport fait par M. *John McCarthy* ou tout autre employé du havre de Montréal, à Sorel, expliquant pourquoi le salaire des journaliers et de plusieurs autres employés au mois ou à l'année, a été diminué, pendant que celui du susdit M. *John McCarthy* a été élevé de $600 qu'avait son prédécesseur, M. *Pierre Côté*, à $2,000 ; aussi, copie de tout contrat concernant le louage des quais, terrains, boutiques, etc., de MM. *John* et *Daniel McCarthy*, soit avec le gouvernement ou le bureau du havre de Montréal ; aussi, copie de toutes instructions données par le bureau du havre de Montréal, définissant les devoirs des susdits employés, MM. *McCarthy* et *McKenzie*, ou de tout autre employé supérieur, dans l'accomplissement des dits travaux ; aussi, copie de toutes soumissions qui ont été données au public, soit pour réparation des cure-moles, constructions de tout batiment, réparations ou construction d'engins, machines et bouilloires, achat de bois et de charbon, ou tout autre contrat généralement ; aussi, les noms et la résidence de ceux qui ont obtenus ces contrats et ouvrages généralement, avec ou sans soumissions, mentionnant les montants de chaque tel contrat ; aussi, les montants payés depuis mil huit cent soixante-quinze, soit par contrat ou autrement, pour l'achat de provisions, pain, viande, épiceries, etc., pour la nourriture et l'entretien des hommes employés aux susdits travaux, et à qui payés.

M. *Stephenson* propose qu'on mette devant la Chambre, copies de la correspondance avec le département de la Marine et des Pêcheries ou tout autre département, relativement à la mise d'un bateau de sauvetage au service du public, aux phares et quais du havre de refuge à Rondeau et dans le voisinage.

Et un débat s'élevant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Par M. *Mitchell*—Adresse pour tous rapports au Conseil par le ministre de la Marine et des Pêcheries relativement à la pêche du bar et du *Gasparaud* dans les rivières Napan et Noire, Miramichi, et sur les rivages dans le voisinage, ainsi que les ordres en Conseil passés à ce sujet depuis le 1er janvier 1874, avec les rapports faits par les surveillants et l'inspecteur des pêcheries y relatifs, et les lettres et correspondances échangées avec le département à ce sujet.

Par Sir *John A. Macdonald*—Adresse pour la production des ordres en Conseil relatifs à la création de l'emploi de maître de havre à Port Colborne et à la nomination de *Charles H. Carter* à cet emploi, et toute la correspondance avec le surintendant du canal et autres personnes, au sujet de cette nomination, avec une copie des règlements pour l'administration et la protection des canaux et havres.

Par M. *Plumb*—Ordre de la Chambre pour un état mentionnant la quantité de fer acheté par aucun des départements du gouvernement pour autre chose que les chemins de fer, les personnes de qui ce fer a été acheté, les prix payés, s'il a été acheté par soumissions ou autrement, et les fins pour lesquelles il était requis.

Par M. *Domville*—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour copies des ordres en Conseil nommant des officiers de l'état-major de la milice depuis le 1er janvier 1875, tous les rapports faits par le major-général commandant, et toutes lettres et papiers relatifs à la nomination et à la destitution d'officiers de l'état-major de la milice depuis le 1er janvier 1875.

Par M. *Cimon*—Ordre de la Chambre,—1o. pour copies de toutes correspondances relativement à la nomination de *Benjamin Lagacé* comme maître de poste de Jonquière, dans le comté de Chicoutimi; 2o. copies des dernières soumissions pour le transport de la malle entre Chicoutimi et Jonquière; 3o. rapport montrant à qui le contrat pour le dit transport de la malle a été accordé.

M. *Cameron* propose qu'un message soit adressé au Sénat, demandant à cet honorable corps de transmettre, pour l'information de cette Chambre, une copie du rapport fait par un comité spécial de cette honorable Chambre durant la session de 1875, au sujet de la construction d'estacades, au quais, et autres travaux sur la rivière Gatineau.

Et un débat s'élevant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. *Bowell* propose qu'il soit permis à l'hon. *Richard John Cartwright* de s'absenter pour qu'il puisse être présent aux assises qui se tiennent en ce moment dans la ville de Cobourg, pour les comtés-unis de Northumberland et de Durham, Ontario, en obéissance à l'ordre de témoignage qui lui a été signifié, pour donner son témoignage dans la cause de la Reine, dans la poursuite de l'hon. *John Simpson* contre *James A. Wilkinson*, —rejeté sur division.

Par M. *Rochester*—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour un rapport relativement à l'argent payé à *Carpenter* et Cie., avec les ordres en conseil recommandant tel paiement à-compte de la subvention en faveur du chemin *Dawson*, depuis le premier janvier jusqu'au 31 mars 1877.

Aussi,—Ordre de la Chambre pour copies des bordereaux de paie des départements pour les mois d'octobre et de novembre 1873 et de mars 1877.

Par M. *Bowell*—Qu'un ordre de la Chambre soit adressé au greffier de la Chambre pour qu'il mette devant la Chambre un état indiquant l'âge, les noms, les salaires actuels et la durée du service de chaque officier et employé permanent dans son département; aussi, l'âge, les noms et les salaires ou la paie quotidienne, avec la date de l'emploi et la date à laquelle a commencé le paiement des employés pour la session ou additionels actuellement au service de la Chambre des Communes; aussi, un état par le sergent d'armes indiquant l'âge, les noms, les salaires, la paie quotidienne et la durée du service des messagers de son département, employés permanemment ou autrement.

La Chambre alors s'ajourne à minuit moins 20 minutes P. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Cartwright*—Mercredi prochain—MOTION pour qu il lui soit permis de présenter un bill pour amender l'acte 31 *Victoria*, chapitre 5.

M. *Blanchet*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance, enquête, rapport sur icelle, et autres documents se rattachant à la destitution de *Gatien Lachance*, maître de poste de l'Isle aux Grues, comté de Montmagny.

M. *Blanchet*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance, rapport d'enquête et autres documents relatifs à la destitution de *Gilbert Boulet*, garde-pêche de St. Thomas de Montmagny.

M. *Bowell*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un rapport montrant quelles vente de bois de construction ont été faites sur les terres des Sauvages, sur la rive Nord du lac Huron ou sur les îles de la Baie Georgienne ou ailleurs, depuis le premier janvier 1873, les noms des personnes auquelles ces ventes furent faites le montant payé ou accepté pour ce bois, la quantité de ce bois coupée sur ces terres, le montant payé sur ces achats, par qui payé, le montant dû et par qui, avec les copies de toutes correspondances entre le gouvernement fédéral et le gouvernement d'Ontario, se rapportant à la dite vente de bois de construction sur les dites terres.

M. *Bunster*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de la réquisition signée par certains membres de la Chambre des Communes, dans l'automne de 1873, demandant que l'hon. *Edward Blake*, maintenant ministre de la Justice de Sa Majesté, pour le Canada, fut appelé dans la nouvelle administration que M. *Mackenzie* était alors à former, et pour copie de toute correspondance se rattachant à l'entrée de M. *Blake* dans cette administration.

M. *Mousseau*—Mercredi prochain—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général la priant d'appliquer les dispositions de la 9e sous-section de la section 6, chapitre 7, 34 *Victoria*, et d'obtenir de la Banque d'Epargnes de la cité et du district de Montréal :—

1o. Un état détaillé des différents *stocks* qu'elle possède comme garantie collatérale pour avance faites par elle depuis 1870.

2o. Un état détaillé de l'évaluation de chaque tel *stock* à l'époque de chaque prêt, non encore remis, et des montants ainsi avancés sur chaque *stock* que la banque détient actuellement.

3o. L'état par lequel les directeurs sont arrivés à fixer à $180,000 le surplus de l'actif de la dite banque en 1871, et si ce surplus était limité à ce montant.

4o. Le montant des sommes payées par les actionnaires sur leurs versements depuis 1870 ou 1871.

5o. Un état des billets donnés par les actionnaires en guise de versements depuis 1870, et les intérêts ou profits accmulés retirés, par eux chaque année, depuis 1870.

M. *Mousseau*—Mercredi prochain—ORDRE de cette honorable Chambre pour la production de copies de tous contrats, avec spécifications intervenues entre le gouvernement ou le département des Travaux Publics, et *James Godwin*, au sujet des travaux du canal Grenville ; ainsi que copies de tous ordres en Conseil modifiant tels contrats, le tout depuis 1870.

No. 48.

OTTAWA, LUNDI, 16 AVRIL 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict.,

VOTES ET DÉLIBÉRATI
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNI

OTTAWA :
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET
1877.

No. 49.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 17 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'une vacance étant survenue dans la représentation par la démission de *J. M. Currier*, écuier, membre pour la division électorale de la cité d'Ottawa, il a, conformément à l'Acte 31 *Victoria*, chapitre 5, section 12, adressé son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour qu'il émette un nouveau bref d'élection pour la dite division électorale.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

La pétition de *W. Withall*, président de la compagnie de batiments à vapeur des ports du Golfe, et autres, propriétaires de bateaux à vapeur, de la cité de Québec; demandant que le bill maintenant devant le Parlement, pour amender les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de Québec, et l'Acte du Pilotage de 1873, ne devienne pas loi; et de *John A. Wilkinson*, de la ville Bowmanville, province d'Ontario, éditeur; demandant que permission soit accordée à l'honorable *Richard John Cartwright*, de comparaître et de donner son témoignage dans la poursuite au criminel intentée par l'honorable *John Simpson* contre le dit *John A. Wilkinson*, qui doit avoir lieu le 17 avril courant, devant la Cour, à Cobourg, Ontario, est lue et reçue.

M. *Mackenzie* présente la réponse à l'adresse du 12 ultimo; pour copies de tous ordres en Conseil rendus, et de tous contrats passés durant l'année 1876, relativement au creusement du canal St. Pierre.

Aussi,—Réponse à l'adresse du 26 ultimo; pour copies des instructions données à M. *Kingsford*, du département des Travaux Publics; copies des rapports et correspondances se rattachant aux travaux de réparation et autres faits aux brises-lames de l'Islet, Rivière-Ouelle, Rivière-du-Loup et Rimouski, sur la rive sud du St. Laurent, province de Québec; et aussi, un état indiquant les montants dépensés pour tels travaux ou réparations sur chacun de ces brises-lames.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 2 courant; pour la production des pétitions, documents et correspondances échangés avec le gouvernement ou aucun de ses départements par les habitants du comté de Northumberland, dans la province du Nouveau-Brunswick, relativement à la nécessité d'un brise-lames pour la protection des pêcheries du côté est de la pointe Escuminac.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 15 février dernier; pour un état de la quantité de rails de fer enlevés des chemins de fer du gouvernement, indiquant les compagnies de chemins de fer auxquelles ils ont été prêtés, la date de ces prêts, les comtés et districts à travers lesquels ces chemins de fer passent, les conditions auxquelles ces prêts ont été faits, la nature des sûretés données par chaque compagnie pour assurer la remise de ces rails, les noms des directeurs des compagnies respectivement auxquels ces rails ont été prêtés, ainsi que la correspondance entre le gouvernement et toute compagnie ou tout individu qui a demandé ces prêts.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 4 ultimo; pour la production d'un état concernant le nombre des employés résidant sur le chemin de fer Intercolonial, dans le comté de Northumberland, la date de leur nomination, l'époque de leur installation ou de leur entrée en charge, la nationalité de ces différents employés, et le nombre de ceux qui, à l'époque de leur nomination, étaient des résidents du comté, ainsi que le montant des gages qu'ils reçoivent respectivement.

Sur motion de M. *Laflamme*, la Chambre décide de se former en comité général, *demain*, pour examiner la résolution suivante :—

Résolu,—Qu'il est opportun d'amender l'acte concernant les poids et mesures, 36 *Victoria*, chapitre 47, en abrogeant les sections 5, 26, 27, 30, 34 et 41, et les rétablissant avec certains amendements décrétant:

Que le boisseau impérial ou étalon sera l'unique étalon de mesure pour la vente des matières sèches, à moins qu'il ne soit autrement stipulé.

Que le poids de cent livres sera toujours considéré signifier "un cent," et la tonne deux mille livres, pour ce qui regarde les ventes au poids, les pesages et les droits, à moins qu'il ne soit autrement stipulé, et que les peseurs publics feront toujours usage des mêmes poids.

Que les mêmes règles seront observées relativement aux contrats pour la vente des grains et autres articles mentionnés dans la section 5 du dit acte, que celles en force avant le 1er janvier 1874, et dans ces contrats le boisseau sera considéré comme le poids d'un boisseau de l'article en question, tel que mentionné dans la dite section, et non un boisseau de mesure, à moins qu'il ne soit autrement stipulé.

A chaque vérification de poids et mesures après la première, en vertu de la section 26, la personne les ayant en sa possession ne paiera les frais en entier que lorsqu'ils auront été trouvées incorrects, et dans tout autre cas elle ne paiera que le quart des frais et dépenses.

Que les personnes nommées dans la section 27, étant fabricants ou marchands de gros de poids et de mesures ou d'instruments de pesages ne seront pas passibles de la pénalité y mentionnée pour offrir simplement en vente des poids, mesures ou instruments de pesages non inspectés, et ne seront passibles de la dite pénalité que s'ils les vendent sans les avoir fait inspecter et étamper; mais que les autres commerçants ayant en leur possession tels poids et mesures ou instruments de pesages non inspectés ou en fesant usage, seront sujets à la confiscation d'iceux et à la pénalité.

Quiconque n'étant pas manufacturier ou marchand de gros de poids, mesures et instruments de pesages, qui refuse de produire ou de soumettre à l'inspection aucun d'iceux, ou qui, étant manufacturier ou marchand de gros, refuse, quand il en est requis, de soumettre à l'inspection aucun de ces articles en sa possession, encourra la pénalité mentionnée dans la section 30.

Que les pénalités et confiscations encourues sous cet acte peuvent être recouvrées devant aucun tribunal compétent, comme de la manière pourvue par la section 34, par poursuites intentées par l'officier qu'il appartient, et que les personnes ayant à se plaindre de l'usage de faux poids, mesures et instruments de pesages, peuvent recouvrer les frais.

Que la section 41 soit amendée de manière à permettre aux officiers nommés en vertu de cet acte d'ajuster des poids, mesures et instruments de pesages, moyennant compensation.

M. *Cartwright* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. *Farrow* propose en amendement que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit *Résolu:* Que par une réponse à une adresse de cette honorable Chambre, du 21 février, 1877, datée le 8ème jour de mars 1877, pour copies de tous ordres en Conseil qui ont été passés relativement aux travaux faits au havre de Goderich en 1874, avec une copie de l'avis ou de l'annonce demandant des soumissions pour ces travaux, les soumissions reçues en réponse, et toute la correspondance et les rapports y relatifs, avec le contrat fait pour l'exécution de ces travaux, il appert que seize soumissions en tout furent faites pour l'exécution de cet ouvrage, variant en moyenne de $182,630 à $301,185. Les quatre soumissions les plus basses étant comme suit :

John S. Tolton Walkerton	$182,630
Geo. Neilson, Belleville	200,375
W. H. Ellis, Toronto	212,155
Moore, Clendenning et Wilson, Walkerton	212,540

Que le 23 février 1874, un ordre en Conseil fut adopté, exposant le fait que seize soumissions avaient été faites et contenant ce qui suit: " Que *W. H. Ellis*, dont la soumission est la troisième parmi les plus " basses, et s'élève, après avoir été calculée en détail, à $212,155, paraît être en état d'exécuter le dit ouvrage " d'une manière satisfaisante, et que ses cautions paraissent être bonnes et solvables, et recommandant que " la soumission de M. *Ellis* fût acceptée, et que pour la due exécution de son contrat, il soit requis des " garanties satisfaisantes, soit par hypothèque sur bien-fonds ou dépôt d'argent, valeurs publics ou municipales ou effets de banque au taux de cinq par cent sur le gros montant de son contrat."

Que quatre jours plus tard, le 27 février, sans qu'aucune information relativement au dit *Ellis* eût été fournie, ainsi qu'il appert du rapport ou réponse au département, un télégramme conçu dans les termes suivants fut adressé par M. *Braun*, secrétaire du département des Travaux Publics, à MM. *Moore, Clendenning* et *Wilson*, savoir:

" Votre soumission pour les ouvrages du havre de Goderich est au nombre des plus basses, êtes-vous " prêts à déposer 5 par cent du montant du contrat, et vos cautions ont-elles des moyens et des propriétés " considérables," auquel télégramme *Moore* et Cie. répondirent le 28 février comme suit :

" Prêts à faire le dépôt et à entreprendre les travaux du havre de Goderich, pouvons donner satisfac- " tion relativement à la valeur des cautions."

Que le 7 mars, un ordre en conseil fut adopté, d'après un mémoire du ministre des Travaux Publics du 5 mars, exposant: " Que M. *Ellis* a quitté le pays, et recommandant que la soumission la plus base venant " après, celle de MM. *David Moore* et Cie., dont la soumission après avoir été calculée en détail s'élevait à " $212,540, fût acceptée."

Que le 20 mars 1874, une lettre fut adressée à *J. Y. Elwood*, écuier, de Goderich, lui donnant instruction d'examiner les titres et d'établir la valeur des propriétés offertes par MM. *David Moore* et Cie., en garantie, et de dire combien elles rapporteraient si elles étaient vendues par le shérif.

Que le 28 mars, le dit *Elwood* rapporta au département des Travaux Publics, que la propriété offerte valait $5,000 à $5,500, moins une hypothèque de $1,400 dont elle était grevée.

Que d'un état soumis par d'autres évaluateurs nommés par le gouvernement en juin 1874, il appert que des propriétés estimées à $11,800, moins $3,400 de charges, furent acceptées, la garantie ayant été fixée à $7,500, par conséquent $3,127 de moins que les 5 par cent sur le montant du contrat.

Que le 16 février 1877, après avis donné de l'intention de proposer une motion pour la production des papiers, une lettre fut adressée par M. *Page* à M. *Mackenzie*, ministre des Travaux Publics, en réponse à une question, lui donnant la raison pour laquelle la soumission de *John S. Tolton* n'avait pas été acceptée, cette raison étant que la soumission de *John S. Tolton* avait été considérée dans le temps si basse, que des démarches avaient été faites pour s'assurer s'il avait l'expérience de ces travaux, mais on n'avait pu se procurer aucun renseignement à son sujet, et qu'il serait imprudent de lui confier l'exécution de semblables travaux, vu que probablement le résultat serait dommageable au gouvernement et ruineux pour lui-même. Mais il n'appert pas qu'il y ait eu aucune correspondance relativement au dit *John S. Tolton*, ou qu'il ait été question de lui ou de la raison pour laquelle on n'avait pas tenu compte de sa soumission, lorsque le contrat fut donné.

Que le 22 février 1877, l'hon. *E. Blake* adressa une note à l'hon. *A. Mackenzie*, demandant qu'une lettre écrite par lui, le 2 janvier 1874, fût inclue parmi les papiers, laquelle lettre était ainsi conçue :—

" Toronto, 2 janvier 1874.

" Mon Cher *Mackenzie*,

" *David Moore*, de Walkerton, me demande de vous informer qu'il est à la veille de soumissionner pour " les travaux de Goderich, et je me rends à son désir. J'ai dit à mon ami *Moore* qu'une introduction n'était " pas nécessaire, vû que vous donneriez le contrat avec justice, sans égard aux personnes.

" Votre dévoué,

" (Signé) Edward Blake."

Que malgré la déclaration contenue dans la lettre de M. *Page* à M. *Mackenzie*, il appert d'une déclaration faite par un honorable membre, de son siége dans cette Chambre, que l'honorable ministre des Travaux Publics avait obtenu des renseignements au sujet du dit *John S. Tolton*, le télégramme suivant lui ayant été adressé par M. *David Stirton*, alors membre de cette honorable Chambre :

" Guelph, 4 janvier 1874.

" A l'honorable *Alex. Mackenzie*,
" Ministre des Travaux Publics,
" Ottawa.

" J'apprends que *John S. Tolton*, de Walkerton, a soumissionné pour les travaux du havre de Goderich. " M. *Tolton* est un homme tout-à-fait pratique, honnête et digne de confiance, ayant les moyens et la capa- " cité nécessaires pour exécuter des travaux publics. Les cautions offertes sont des personnes sûres et sol- " vables.

" (Signé) D. Stirton."

Qu'il appert que la soumission de *John S. Tolton* a été ignorée sans raison, et que le pays a perdu la somme de $29,525.

Que dans l'opinion de cette Chambre, le gouvernement en accordant ainsi ce contrat, mérite d'être censuré pour avoir violé les principes d'après lesquels les contrats sont donnés et cause une perte sérieuse au pays;—rejeté sur la division suivante:

Pour :

Messieurs

Baby,	Farrow,	McDonald (*Cap Breton*),	Plumb,
Benoit,	Ferguson,	McKay (*Colchester*),	Pope (*Compton*),
Blanchet,	Flesher,	Macmillan,	Robillard,
Bowell,	Fraser,	McCallum,	Robinson,
Cameron,	Gaudet,	McQuade,	Robitaille,
Campbell,	Gibbs (*Ontaio nord*),	Masson,	Rochester,
Caron,	Gibbs (*Ontario sud*),	Mitchell,	Rouleau,
Cimon,	Gill,	Moffat,	Roy,
Colby,	Haggart,	Monteith,	Stephenson,
Costigan,	Harwood,	Montplaisir,	Thompson (*Cariboo*),
Coupal,	Hurteau,	Mousseau,	Tupper,
Cuthbert,	Jones (*Leeds*),	Orton,	Wallace (*Norfolk*),
Daoust,	Langevin,	Ouimet,	White (*Hastings*),
Desjardins,	Lanthier,	Pinsonneault,	White (*Renfrew*),
Dewdney,	Little,	Platt,	Wright (*Pontiac*).—62.
Domville,	Macdonald (*Kingston*),		

CONTRE :

Messieurs

Appleby,	Church,	Horton,	Pickard,
Archibald,	Cockburn,	Huntington,	Pouliot,
Bain,	Coffin,	Irving,	Power,
Barthe,	Cook,	Jetté,	Ray,
Béchard,	Cunningham,	Jones (*Halifax*),	Richard,
Bernier,	Delorme,	Killam,	Ross (*Durham*),
Bertram,	De St. Georges,	Kerr,	Ross (*Middlesex*),
Biggar,	Dymond,	Laflamme,	Ross (*Prince-Edouard*),
Blain,	Ferris,	Lajoie,	Ryan,
Bolduc,	Fiset,	Laurier,	Scatcherd,
Borden,	Fleming,	Macdonald (*Cornwall*),	Schultz,
Borron,	Flynn,	Macdonald (*Toronto*),	Scriver,
Bowman,	Forbes,	Macdougall (*Elgin*),	Sinclair,
Boyer,	Fréchette,	MacKay (*Cap Breton*),	Smith (*Peel*),
Brouse,	Galbraith,	Mackenzie,	Smith (*Westmoreland*),
Brown,	Geoffrion,	McCraney,	Snider,
Buell,	Gibson,	McIntyre,	St. Jean,
Burk,	Gillies,	McIsaac,	Thompson (*Haldimand*),
Burpee (*St. Jean*),	Gillmor,	McLeod,	Thomson (*Welland*),
Burpee (*Sunbury*),	Goudge,	McNab,	Trow,
Carmichael,	Greenway,	Metcalfe,	Vail,
Cartwright,	Guthrie,	Mills,	Wallace (*Albert*),
Casey,	Hagar,	Oliver,	Wood,
Casgrain,	Hall,	Paterson,	Workman,
Cauchon,	Higinbotham,	Perry,	Young. –103.
Cheval,	Holton,	Pettes,	

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

Québec.

98	Bas du fleuve, réparation de brise-lame	$20,000 00
	Jetée de St. Jean Port Joli, (la municipalité contribuant une somme égale)	2,000 00

Nouveau-Brunswick.

99	Havre de St Jean	80,000 00
	Clifton, comté de Gloucester, (la localité contribuant une part égale)	9,000 00
	Grande Anse, comté de Gloucester	1,000 00
	Brise-lame de Shippegan, comté Gloucester	7,000 00

Nouvelle-Ecosse.

100	Antigonish, comté d'Antigonish	5,000 00
	Anse McNair do	5,000 00
	Pointe Blanche, comté de Queen	3,500 00
	Baie Jordan, comté de Shelburne	2,000 00
	Anse Meteghan, comté de Digby	3,000 00
	Anse Beliveau	3,000 00
	Réparations en général	10,000 00

Ile du Prince-Edouard.

101	Baie Colville (Souris)	20,000 00
	Brise-lames de Malpèque	10,000 00

GLISSOIRES ET ESTACADES.

102	Glissoires et estacades	5,000 00

DRAGAGE.

103	Dragueurs	22,000 00
	Dragage	92,000 00

DIVERS.

104	Divers travaux pour lesquels il n'est pas autrement pourvu	10,000 00
105	Explorations et inspections	45,000 00
106	Arbitrages et décisions arbitrales	15,000 00

XIII.—SERVICE PAR VOIE DE MER ET A L'INTÉRIEUR.

Vapeurs fédéraux.

107	Entretien et réparation des vapeurs *Napoléon III, Newfield, Druid, Glendon* et *Sir James Douglas*	$100,000 00

Subventions postales.

108	Communication à vapeur entre Halifax et St. Jean, *via* Yarmouth	10,000 00
109	Communication à la vapeur sur les lacs Huron et Supérieur	12,500 00
110	Service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, Colombie-Britannique	54,000 00
111	Communication à la vaveur, avec les îles de la Madeleine	4,200 00
112	Service d'hiver, à la vapeur, entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme	20,000 00
113	Communication à la vapeur entre la Nouvelle-Ecosse et St. Pierre	5,000 00
114	Communication à la vapeur entre l'île du Grand Manan, N.-B., et la terre ferme	1,500 00
115	Pour pourvoir à l'examen des capitaines et seconds	4,250 00
116	Pour l'achat de canots et d'appareils de sauvetage, et les récompenses pour sauvetage	4,000 00
117	Pour pourvoir aux enquêtes sur les naufrages et les accidents, et pour réunir des informations relatives aux désastres maritimes	500 00
118	Dépenses relatives à l'enregistrement et à la classification des navires en Canada	500 00
119	Police de rade de Montréal	14,090 00
120	do Québec	23,500 00
121	Enlèvement d'obstacles, dans les rivières navigables	500 00

XIV.—PHARES ET SERVICE COTIER.

122	Salaires et allocations des gardiens de phares	146,881 00

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit ;

MERCREDI, 18 avril 1877.

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

123	Entretien et réparations	253,263 00
124	Pour l'achèvement et la construction de phares et de sifflets d'alarme	30,000 00

XV.—PÊCHERIES.

Traitements et déboursés des gardes-pêche et des gardiens:—

125	Ontario	11,600 00
	Québec	11,500 00
	Nouvelle Ecosse, y compris l'inspecteur et commis	14,400 00
	Nouveau-Brunswick, y compris l'inspecteur et commis	10,130 00
	Ile du Prince-Edouard	1,740 00
	Manitoba	200 00
	Colombie-Britannique	1,000 00
126	Entretien et réparations du vapeur employé à la protection des pêcheries	20,000 00
127	Etablissement de pisciculture, passes-migratoires et bancs d'huîtres	20,000 00

XVI.—EXPLORATION GEOLOGIQUE ET OBSERVATOIRES.

Observatoires.

128	Observatoire,	Québec	2,400 00
129	do	Toronto	4,800 00
130	do	Kingston	500 00
131	do	Montréal	500 00
132	do	Nouveau-Brunswick	850 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre *aujourd'hui.*

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill No. 96, pour amender l'Acte des bureaux de Poste, *sans amendement.*

Aussi,—adoptant le bill No. 48, pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie du chemin de fer Albert, *avec un amendement.* (Sur motion de M. *Domville*, le dit amendement est lu la première fois, et, sur motion de M. *Holton*, le bill et l'amendement sont renvoyés au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques).

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une lettre de *James Norris*, écuier, membre pour la division électorale de Lincoln, lui donnant avis de sa démission pour les raisons y mentionnées, laquelle lettre il lit et est comme suit :

OTTAWA, 17 avril 1877.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

MONSIEUR,—Il y a douze ans, plusieurs propriétaires de bateaux-à-vapeur, au nombre desquels j'étais, établirent une ligne de steamers sur les lacs, sous le nom de la Ligne des Marchands, chaque propriétaire gardant la propriété de ses propres batiments.

En 1874, une compagnie incorporée appelée la Compagnie de Navigation des Lacs et du Fleuve mit ses batiments dans la ligne et elle prit le nom de la Compagnie des Lacs et du Fleuve des Marchands. Les agents de la ligne à Montréal étaient MM. *Geo. E. Jakes* et Cie.

Dans l'hiver de 1875, MM. *Cooper*, *Fairman* et Cie., de Montréal, ainsi que plusieurs autres personnes demandèrent à la Ligne des Marchands ses taux pour le transport à leur compte de rails d'acier au lac Supérieur, en disant qu'ils avaient soumissionné ou étaient sur le point de le faire auprès du gouvernement pour le contrat. Le taux de cinq dollars par tonne leur fut mentionné comme le prix auquel la ligne transporterait les rails, sujet à certains frais en sus. Le 12 mai 1875, MM. *Jakes* et Cie., firent en faveur de la ligne un marché avec MM. *Cooper*, *Fairman* et Cie., (qui représentèrent que leur propre soumission à $6.20 avait été acceptée par le gouvernement) pour transporter les rails au taux auparavant mentionné de cinq dollars par tonne sujet à certains frais en sus.

Il appert maintenant que MM. *Cooper*, *Fairman* et Cie., représentèrent au gouvernement qu'ils agissaient pour la Ligne des Marchands. Ils n'étaient autorisés ni par moi ni par personne autre, autant que je puis savoir, à faire telle représentation. Ils n'avaient jamais été en aucune manière agents de la ligne.

Immédiatement après le marché avec MM. *Cooper*, *Fairman* et Cie., du 12 mai, le transport des rails commença en vertu de ce marché, et il parait qu'après la livraison de plusieurs cargaisons, le secrétaire de la compagnie incorporée, M. *Charles J. Hope*, s'adressa à *Cooper*, *Fairman* et Cie., pour paiement du fret dû à la compagnie, et n'obtenant pas un règlement, écrivit une lettre au secrétaire des Travaux Publics, le 22 juin 1875.

Cette lettre fut écrite hors de ma connaissance, et la déclaration contenue dans cette lettre, qu'une soumission faite par MM. *Jakes* et Cie., en ma faveur et pour d'autres, avait été acceptée, est inexacte.

Quelque temps après, je fus informé que pour permettre à la ligne d'obtenir le fret qui lui était dû par *Cooper*, *Fairman* et Cie., il fut nécessaire de donner à ceux-ci une procuration pour retirer l'argent du gouvernement, et le document du 23 juillet 1875, rédigé pour cette fin, me fut présenté pour que j'y misse ma signature.

Je le signai sous cette impression sans le lire, considérant que c'était une simple formalité, et sans m'imaginer que par là je donnais apparemment une autorisation de faire un contrat en ma faveur avec la couronne.

Toute l'affaire fut faite en vertu et en conséquence du marché de *Jakes* et Cie., avec *Cooper*, *Fairman* et Cie. Je n'ai jamais eu l'intention de faire et je n'ai jamais supposé que je ferais un contrat avec la couronne ou avec aucune personnes autres que *Cooper*, *Fairman* et Cie.

Je suis aujourd'hui informé que je puis par ces transactions avoir inintentionnellement rendu mon siége vacant dans la Chambre des Communes en vertu des dispositions de l'Acte de l'indépendance du Parlement, et sens qu'il est de mon devoir de vous donner connaissance de ces faits pour l'information de la Chambre e de me démettre de mon mandat de député, et en conséquence,

Je, *James Norris*, de la cité de Ste. Catherine, dans la province d'Ontario, propriétaire de batiments, dûment élu membre de la dite Chambre des Communes, pour la division électorale du comté de Lincoln, fait connaître par les présentes mon intention de donner ma démission et de fait la donne.

En fait de quoi mon seing et sceau, ce 17 avril 1877.

JAMES NORRIS.

Témoins,
G. CASAULT,
THOS. OLIVER.

M. *Mackenzie* présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 2 courant; pour production des lettres, télégrammes, comptes et autres papiers échangés entre *Robert Moffat*, de Dalhousie, N.-B., et le gouvernement du Canada ou aucun de ses membres ou officiers, relativement au transport de cargaisons de rails et autres matériaux de chemins de fer des batiments " Colonist," " Bessie Parker " et " Stabstadt," qui sont arrivés au port de Dalhousie dans l'été de 1875 ; aussi, correspondances avec les maîtres des dits batiments relativement aux dits matériaux, et plus spécialement la correspondance entre *Peter Grant*, ingénieur de district du chemin de fer Intercolonial et le dit *Robert Moffat*; aussi, copies des chartes-parties en vertu desquelles les dits batiments ont transporté les dites cargaisons; aussi, copies de tous contrats ou arrangements pour le transport et la livraison des cargaisons des dits batiments du port de livraison à Dalhousie de Campbellton.

M. *Blake* présente la réponse à une adresse du 22 avril 1872 ; pour un état de toutes les sommes d'argent réclamées et reçues par le département de la Justice, ou le député de ce département ou par aucun officier ou employé d'icelui ; sous forme de frais ou d'argent périmés relativement à des terres de l'ordonnance vendues par autorité de justice, avec les dates et les items, depuis la Confédération jusqu'à présent.

Sur motion de M. *Thompson* (Haldimand), le bill No. 117, pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la jonction de Manitoba, est lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, et les règles 49 et 60 sont suspendues au sujet de ce bill.

La Chambre alors s'ajourne à une heure et 20 minutes a.m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Campbell*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour les papiers montrant les dates des divers paiements faits aux entrepreneurs du havre de Ingonish ; aussi, les certificats pour tels paiements et pour le paiement des extras.

M. *Rochester*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour rapports au sujet du nombre d'alambics illicites saisis par les officiers du Revenu du Canada en 1876, avec les dates de ces saisies, l'endroit où elles ont été faites et la valeur des effets saisis.

M. *Fiset*—Jeudi prochain—ADRESSE—Production de la correspondance échangée entre les principaux employés de l'Intercolonial et les colons et autres intéressés dans les comtés de Rimouski et de Témiscouata, au sujet des dommages qu'ils ont soufferts, soit en les privant de passage pour vaquer sur leurs propriétés, soit en tuant les animaux qui avaient passé sur la ligne, faute de clôtures ou par suite de leurs mauvais entretien, soit enfin pour dommages causés aux marchandises et autres effets dans leur transport par les chars.

M. *Rochester*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour une copie du rapport des officiers *Mial* et *Davis*, concernant l'investigation au sujet d'états inexacts relativement au malt qu'on prétend avoir été faits par M. *J. R. Boswell*, de Québec, durant l'année 1874.

No. 49.

OTTAWA, MARDI, 17 AVRIL 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

18

No. 50.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 18 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'une vacance étant survenue dans la représentation par suite de la démission de *James Norris*, écuier, membre pour la division électorale de Lincoln, il a, conformément à l'Acte 31 *Victoria*, chapitre 5, section 12, adressé son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour qu'il émette un nouveau bref d'élection pour la dite division électorale.

M. *Huntington* présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 28 ultimo; pour un état montrant le nombre total de journaux et les feuilles périodiques, dans chaque comté et cité du Canada, qui ont payé le port sur les journaux expédiés du " bureau de publication," avec le revenu entier obtenu durant l'année dernière, l'état devant être fait de la même manière que celui produit à la dernière session.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

133	Allocation pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et le coût des dépêches signalant les tempêtes		$ 37,000 00
134	Exploration géologique		50,000 00

XVII.—HOPITAUX DE LA MARINE ET DES MARINS MALADES ET DANS LA DÉTRESSE.

HOPITAUX DE LA MARINE.

135	Hôpitaux de la Marine et des Immigrants, Québec		20,000 00
136	Hôpital-général, Montréal	3,000 00	
	Autres ports de Québec	2,000 00	
			5,000 00
137	Hôpital de Ste. Catherine, Ontario	500 00	
	do Kingston do	500 00	
			1,000 00
138	Hôpital-général, Halifax	3,500 00	
	Autres ports de la Nouvelle-Ecosse	10,000 00	
			13,500 00
139	Hôpital de St. Jean	4,000 00	
	Autres ports du Nouveau-Brunswick	7,750 00	
			11,750 00
140	Ports de la Colombie-Britannique		3,000 00
141	Ports de l'Ile du Prince-Edouard		2,000 00

DÉPENSES DES MARINS NAUFRAGÉS ET INFIRMES.

142	Province de Québec	$ 1,000 00
	do Nouvelle-Ecosse	2,000 00
	do Nouveau-Brunswick	1,000 00
	do Colombie-Britannique	1,000 00
	do Ile du Prince-Edouard	500 00
143	Pour rembourser la Chambre de Commerce de Londres, des frais qu'elle a encourus pour des naufragés et marins dénués de ressources, du Canada	3,000 00

XVIII.—INSPECTION DE BATEAUX À VAPEUR.

SALAIRES.

	Président	1,800 00
	Vice-président	1,400 00
	Inspecteur, division de Toronto	1,200 00
	do do Trois-Rivières	1,000 00
	do do Québec	1,000 00
	do do Ontario Est	1,000 00
	do do Montréal	1,200 00
	do do Colombie-Britannique	750 00
	Frais de route du président et dépenses se rattachant au bureau de l'inspection des bateaux à vapeur	1,100 00
144	Commis du bureau de l'inspection	300 00
	Frais de route de l'inspecteur du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et dépenses contingentes du bureau	825 00
	Frais de route de l'inspecteur pour la division de Toronto, et dépenses contingentes du bureau	430 00
	Frais de route de l'inspecteur, Trois-Rivières	125 00
	do do Québec	210 00
	do do Ontario Est	260 00
	do do Montréal	250 00
	Salaire et frais de route de l'inspecteur, Manitoba	200 00
	Pour achat d'instruments et manomètres	210 00
	Pour frais de route de l'inspecteur, Colombie-Britannique	750 00
	Gravure et impression de certificats de mécaniciens, et impression en français de l'acte d'inspection des bateaux à vapeur	640 00

XIX.—INSPECTION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.

145	Pour faire face aux dépenses se rattachant à l'inspection des compagnies d'assurance	6,000 00

XXI.—SAUVAGES.

146	Sauvages, Québec		2,200 00
147	Achat de couvertures de laine pour les Sauvages âgés et infirmes, Ontario et Québec		1,600 00
148	Sauvages de la Nouvelle-Ecosse, secours, etc		4,500 00
149	Sauvages du Nouveau-Brunswick, secours, etc		4,500 00
150	Sauvages de l'Ile du Prince-Edouard, secours, etc		2,000 00
151	Sauvages de la Colombie-Britannique :		
	Surintendance de Victoria	13,200 00	
	do Fraser	17,000 00	
	Estimés du coût des commissions des terres et arpentages dans les deux surintendances	27,000 00	
			57,200 00

Manitoba et le Nord-Ouest pour les fins suivantes :—

Surintendance de Manitoba.

152	Annuités payables en vertu des traités Nos. 1 et 2	24,205 00
153	do do 3	18,010 00
154	do do 5	15,630 00
155	Instruments aratoires, munitions, ficelles, animaux et outils à fournir en vertu des traités ci-dessus mentionnés Nos. 1 et 2	8,000 00
156	3	7,500 00
157	5	5,500 00
158	Provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir les annuités ci-dessus	13,000 00
159	Salaires et dépenses de bureau	13,200 00

Surintendance du Nord-Ouest

160	Annuités en vertu du traité No. 4	21,745 00
161	do do 6	48,150 00
162	Instruments aratoires, munitions, etc., en vertu des traités Nos. 4 et 6 (l'année dernière le No. 4 seulement)	27,236 00

163	Provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir les annuités en vertu des traités No. 4 et 6 (l'année dernière le No. 4 seulement)	$ 16,400 00
164	Salaires et dépenses de bureau	17,000 00
165	Dépenses probables se rattachant à de nouveaux traités	60,000 00

Divers.

Diverses dépenses.

166	Aide à des écoles de Sauvages en Ontario et Québec où le besoin s'en fait le plus sentir	5,000 00
167	Pour augmenter les annuités payables en vertu du traité Robinson au Chippewas des lacs Huron et Supérieur, de 96 centins à $4 par tête	11,000 00
168	Canada *Gazette*	4,000 00
169	Impressions diverses	8,000 00
170	Dépenses imprévues devant être faites en vertu d'un ordre en conseil, et dont un compte en détail sera mis devant le parlement durant les premiers quinze jours de la prochaine session	50,000 00
171	Commutation au lieu d'une remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine	12,000 00
172	Pour l'organisation du gouvernement des territoires du Nord-Ouest et Keewatin	22,000 00

XXIII.—DOUANES.

Salaires et dépenses contingentes des différents ports.

173	Dans la province d'Ontario		218,580 00
	do	Québec	202,468 00
	do	Nouveau-Brunswick	97,448 00
	do	Nouvelle-Ecosse	104,257 00
	do	Manitoba et les territoires du Nord-Ouest	11,454 00
	do	Colombie-Britannique	22,174 00
	do	Ile du Prince-Edouard	23,586 00
	Salaires et frais de route des inspecteurs de ports et frais de route des autres officiers en tournées d'inspection		16,000 00
	Dépenses contingentes du bureau principal, reliure de livres blancs, impressions, papeterie, etc., pour les différents ports d'entrée		15,000 00

XXIV.—ACCISE.

174	Salaires des officiers et inspecteurs de l'accise	184,000 00
	Frais de route, loyer, combustible, papeterie, etc	45,000 00
	Service de surveillance	3,000 00
	Paiement de salaires additionnels à la classe spéciale d'employés d'accise	800 00
	Pour pouvoir aux additions au service extérieur	5,000 00
	Allocation aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux	2,000 00

XXV.—BOIS DE CONSTRUCTION.

Bureau de Québec.

175	Surintendant		2,000 00
	Sous-surintendant et teneur de livres		1,600 00
	Caissier		1,200 00
	Commis de la spécification		1,900 00
	Messager		400 00
	8 mois	Commis de la spécification, savoir : 1 à $1000, 2 à 700, 4 à 600, 2 à 500	5,800 00
	Paie des inspecteurs-mesureurs de bois		57,000 00
	Dépenses contingentes		5,000 00

Bureau de Montréal.

	Sous-surintendant	800 00
	Teneur de livres, Commis de la spécification	1,000 00
	Paie des inspecteurs-mesureurs de bois	4,000 00
	Dépenses contingentes	300 00

XXVI.—POIDS ET MESURES ET GAZ (Equipement et Inspection.)

176	Meubles et chauffage de 87 bureaux de poids et mesures	6,090 00
177	Meubles et chauffage de 31 bureaux de gaz	1,120 00
178	Salaires des sous-inspecteurs des poids et mesures	52,000 00
179	Salaires des inspecteurs de gaz	10,650 00
180	Loyer de 87 bureaux de poids et mesures	8,500 00
181	Loyer de 31 bureaux de gaz	2,420 00
182	Dépenses contingentes des poids et mesures et gaz, tel que frais de route, combustible, etc.	20,000 00

XXVII.—INSPECTION D'ARTICLES DE PROVENANCE CANADIENNE.

183 Pour achat et la distribution d'échantillons de fleur, de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi..... $ 1,000 00

XXVIII.—FALSIFICATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

184 Pour subvenir aux dépenses à faire en vertu de l'acte 36 Vict., c. 49, (lesquelles sont en grande partie remboursées à l'état par les honoraires perçus)..... 10,000 00

XXIX.—TRAVAUX PUBLICS.

Entretien et réparations.

185	Salaires et dépenses contingentes des officiers préposés aux canaux.....	35,170 00
186	Perception des droits de glissoires et d'estacades.....	20,245 00
187	Réparations et exploitation de ces travaux.....	366,500 00
188	Intercolonial et autres chemins de fer du gouvernement à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick..... Chemin de fer Intercolonial, Québec.	1,600,000 00
189	Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard.....	200,000 00
190	Ligne de telégraphe, Colombie-Britannique (y compris la subvention).....	36,720 00
191	Ligne de télégraphe entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme.....	2,000 00
192	Agent et dépenses contingentes, Colombie-Britannique.....	4,000 00

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit ;

JEUDI, 19 avril 1877.

Les résolutions suivantes sont adoptées :

XXX.—POSTES.

193	Ontario.....	$ 773,000 00
	Québec.....	473,900 00
	Nouveau-Brunswick.....	172,300 00
	Nouvelle-Ecosse.....	191,600 00
	Ile du Prince-Edouard.....	46,000 00
	Manitoba.....	24,000 00
	Colombie-Britannique.....	79,000 00
	Territoire du Nord-Ouest.....	10,000 00

Résolutions à rappoter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, *aujourd'hui.*

M. *Smith* (Westmoreland), présente la réponse à l'adresse du 16 courant; pour copie d'un ordre en conseil du 5 mars 1876, approuvant un règlement des commissaires du havre de Montréal, relativement au tarif du pilotage entre Québec et Montréal.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 16 février dernier; pour copies du contrat avec M. *Sewell,* pour construire le steamer *Northern Light,* du rapport de l'inspecteur et agent, des télégrammes et tous autres documents relatifs à la construction de ce navire; aussi, de la correspondance entre le département à Ottawa et l'agent à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, et le nombre de voyages faits jusqu'à date.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants *sans amendement,* savoir: —

No. 110, pour transférer l'administration de certains havres, quais et brise-lames, du département des Travaux Publics à celui de la Marine et des Pêcheries.

No. 66, pour abroger certaines lois déclarant criminelles les violations de contrat de louage de service personnel et pour pourvoir à la punition de certaines violations de contrat.

Aussi,—Le bill No. 59, pour amender un acte incorporant la Compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du Canada, et pour changer son nom en celui de Compagnie d'assurance dite l'Union du Canada, *avec amendements.* (Sur motion de M. *Holton,* les dits amendements sont pris en considération et renvoyés au comité permanent des banques et du commerce.)

M. *Cartwright* met devant la Chambre une analyse des rapports des compagnies d'assurance du Canada pour l'année 1876. (En avance du rapport annuel du surintendant des assurances.)

La Chambre alors s'ajourne à minuit et 15 minutes a.m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Young*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état mentionnant tous les contrats donnés par le département des Travaux Publics depuis le premier juillet 1867; les plus hautes et les plus basses soumissions, avec les noms des soumissionnaires dans chaque cas; le montant et le nombre des soumissions acceptées dans chaque cas; le montant de chaque soumission mise de côté et les raisons pour lesquelles les soumissions les plus basses n'ont pas été acceptées, ou la soumission la plus basse valable dans chaque cas.

M. *Dymond*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des poursuites ou des affaires légales dans lesquelles la société de l'honorable Sir *John A. Macdonald* M. P., ou aucun membre de sa dite société, a reçu instruction d'agir pour la couronne pendant qu'il était ministre de la Justice et procureur-général du Canada, avec les dates de telles instructions et des dernières procédures dans chaque cas.

M. *Oliver*—Vendredi prochain—Proposera, quand la Chambre se formera en comité général sur le bill du chemin de fer du Nord, que la section suivante soit ajoutée au dit bill:

" Le Gouverneur en Conseil se réserve le contrôle et la surveillance complète des stations et autres " terrains dans la cité de Toronto occupés par la dite compagnie, ainsi que de l'alignement et de la direction " de la voie du dit chemin de fer, vers et dans la cité, dans le but de compléter tels arrangements qui seront " jugés opportuns par le gouvernement pour effectuer les communications qu'on se propose d'établir avec " les autres chemins de fer provinciaux dans la dite ville."

No. 50.

OTTAWA, MERCREDI, 18 AVRIL 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1877

No. 51.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 19 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

La pétition de la Chambre de Commerce de la cité de Québec; demandant que les améliorations projetées dans le havre de Québec, soient faites,—et la pétition de la Chambre de Commerce de Lévis; demandant que le bill maintenant devant le Parlement pour amender les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de Québec, et l'Acte du pilotage de 1873, ne devienne pas loi, sont lues et reçues.

M. *Huntington* présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 19 ultimo; pour copies de toute la correspondance entre les mains du gouvernement relativement à la destitution du maître de poste du haut de St. François, dans le comté de Madawaska, Nouveau-Brunswick.

Et,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 28 ultimo; pour copie de toutes correspondances, rapports, papiers et régistres cencernant le renouvellement du contrat pour le transport de la malle entre Campbelton et Paspébiac, près de six mois avant l'expiration du dit contrat, et sans avoir demandé de soumissions; aussi copie du contrat.

M. *Cartwright* présente un bill No. 118, pour amender l'Acte 31 *Victoria*, chapitre 5, intitulé: "Acte concernant l'audition des compte publics;" lequel est lu la première fois, et remis pour la seconde lecture *à demain*.

La Chambre se forme en comité général pour examiner certaines résolutions concernant les poids et mesures, etc.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

1. *Résolu*, Qu'il est opportun d'amender l'Acte concernant les poids et mesures, 36 *Victoria*, chapitre 47, en abrogeant les sections 5, 26, 27, 30, 34 et 41, et les rétablissant avec certains amendements décrétant:

2. *Résolu*, Que le boisseau impérial ou étalon sera l'unique étalon de mesure pour la vente des matières sèches, à moins qu'il ne soit autrement stipulé.

3. *Résolu*, Que le poids de cent livres sera toujours considéré signifier "un cent," et la tonne deux mille livres, pour ce qui regarde les ventes au poids, les pesages et les droits, à moins qu'il ne soit autrement stipulé, et que les peseurs publics feront toujours usage des mêmes poids.

4. *Résolu*, Que les mêmes règles seront observées relativement aux contrats pour la vente des grains et autres articles mentionnés dans la section 5 du dit acte, que celles en force avant le 1er janvier 1874, et dans ces contrats le boisseau sera considéré comme le poids d'un boisseau de l'article en question, tel que mentionné dans la dite section, et non un boisseau de mesure, à moins qu'il ne soit autrement stipulé.

5. *Résolu*, A chaque vérification de poids et mesures après la première, en vertu de la section 26, la personne les ayant en sa possession ne paiera les frais en entier que lorsqu'ils auront été trouvées incorrects, et dans tout autre cas elle ne paiera que le quart des frais et dépenses.

6. *Résolu*, Que les personnes nommées dans la section 27, étant fabricants ou marchands de gros de poids et de mesures ou d'instruments de pesages ne seront pas passibles de la pénalité y mentionnée pour offrir simplement en vente des poids, mesures ou instruments de pesages non inspectés, et ne seront passibles de la dite pénalité que s'ils les vendent sans les avoir fait inspecter et étamper; mais que les autres commerçants ayant en leur possession tels poids et mesures ou instruments de pesages non inspectés ou en fesant usage, seront sujets à la confiscation d'iceux et à la pénalité.

7. *Résolu*, Quiconque n'étant pas manufacturier ou marchand de gros de poids, mesures et instruments de pesages, qui refuse de produire ou de soumettre à l'inspection aucun d'iceux, ou qui, étant manufacturier ou marchand de gros, refuse, quand il en est requis, de soumettre à l'inspection aucun de ces articles en sa possession, encourra la pénalité mentionnée dans la section 30.

8. *Résolu*, Que les pénalités et confiscations encourues sous cet acte peuvent être recouvrées devant aucun tribunal compétent, comme de la manière pourvue par la section 34, par poursuites intentées par l'officier qu'il appartient, et que les personnes ayant à se plaindre de l'usage de faux poids, mesures et instruments de pesages, peuvent recouvrer triple frais.

9. *Résolu*, Que la section 41 soit amendée de manière à permettre aux officiers nommés en vertu de cet acte d'ajuster des poids, mesures et instruments de pesages, moyennant compensation.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, et adoptées.

M. *Laflamme* présente alors un bill No. 119, pour amender l'Acte concernant les poids et mesures; lequel est lu la première fois, et remis pour la seconde lecture, *à demain*

M. *Huntington* présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 29 mars 1876; pour les contrats pour le transport des malles entre Wallace, dans le comté de Cumberland, et la station de Grenville, sur le chemin de fer Intercolonial, et pour alimenter les divers bureaux intermédiaires au Pont Wallace, à Six Mile Road, à la Rivière Wallace, à Henderson Settlement, au Pont de Street, à Middleboro et à la tête de la Baie Wallace, jusqu'au 1er novembre dernier, alors que le lieu pour livrer les malles fut changé et que la station Wentworth lui fut substitué; aussi, le contrat pour ce dernier service et la somme payée pour cela; aussi, un état indiquant les nouveaux services requis pour alimenter les bureaux ci-dessus mentionnés, et ce qu'ils doivent coûter, avec copie des soumissions reçues pour ces services, et toute la correspondance, pétitions et communications avec le département des Postes s'y rattachant.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, *mardi, le 23 février dernier*, sont rapportées, lues une seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:

III.—GOUVERNEMENT CIVIL.

Salaires du personnel des départements et bureaux suivants:

3	Salaires du département du Conseil Privé de la Reine pour le Canada	$15,000 00
4	Salaires du département de la justice	11,600 00
5	do do Département des pénitenciers	3,850 00
6	Salaires du département de la milice et de la défense	35,750 00
7	Département du Secrétaire d'Etat	31,990 00
8	do de l'Intérieur	42,760 00
9	do Receveur Général	21,050 00
10	do Finances	49,800 00
11	do Douanes	28,450 00
12	do Revenu de l'Intérieur	26,967 50
13	do Travaux Publics	48,884 00
14	do Postes	85,950 00
15	do Agriculture	28,290 00
16	do Marine et des Pêcheries	25,070 00
17	Bureau de la Trésorerie	4,050 00
18	Dépenses contingentes des départements	170,000 00
19	Bureau de la papeterie pour papeterie	20,000 00
20	Pour faire face à de nouvelles nominations qu'une augmentation du personnel ou tout autre changement pourrait nécessiter	10,000 00

IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

21	*Divers, Justice* } do Territoires du Nord-Ouest }	20,000 00
22	*Frais de route* des magistrats stipendiaires dans les Territoires du Nord-Ouest	4,500 00
23	*Allocations pour les circuits*, Colombie-Britannique	15,000 00
24	do Manitoba	1,500 00
25	*Rapporteur* de la Cour Suprême du Canada et de la Cour de l'Echiquier	1,850 00
26	*Greffier* de la Cour Suprême du Canada et de la Cour de l'Echiquier	425 00

27	*Messager* de la Cour Suprême du Canada et de la Cour de l'Echiquier	$ 330 00
28	*Dépenses contingentes et déboursés*, y compris les frais de route des Juges, impression et reliure des rapports; aussi salaires des officiers qui seront nommés pour la Cour Suprême du Canada et la Cour de l'Echiquier	8,000 00
29	Traitement du Régistraire de la Cour de Vice-Amirauté, Québec	666 66
30	Salaire du Prévôt de la Cour de Vice-Amirauté, Québec	333 34
31	Traitement d'un Magistrat Stipendiaire ou Juge de la Cour de Comté, pour remplir, s'il est nécessaire, le poste laissé vacant par la mort de feu A. T. Bushby, écr	2,425 00

V.—POLICE.

32	Police fédérale	11,000 00

VI.—PÉNITENCIERS.

33	Pénitencier de Kingston	127,167 57
34	Asile de Rockwood	3,500 00
35	Pénitencier d'Halifax, balances à être transportées au pénitencier de Dorchester, si c'est nécessaire	28,824 63
36	do St. Jean, balances à être transportées au pénitencier de Dorchester, si c'est nécessaire	40,498 50
37	do St Vincent de Paul	78,164 13
38	Pénitencier de Manitoba	14,389 77
39	do Col-Britannique	20,950 00

Les résolutions adoptées en comité des subsides, *mardi, le* 27 *février dernier*, sont rapportées, et sont comme suit:

VII.—LÉGISLATION.

Sénat.

40	Traitements et dépenses contingentes du Sénat	50,918 00

Chambre des Communes.

41	Traitements, d'après l'estimation du greffier	59,850 00
42	Dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc	8,500 00
43	Dépenses contingentes	20,100 00
44	Publication des débats	15,000 00
45	Traitements et dépenses contingentes, d'après l'estimation du sergent-d'armes	28,850 00

Divers.

46	Crédit pour la bibliothèque du Parlement, y compris la somme affectée à l'achat de livres de loi	10,000 00
47	Impression, reliure et distribution des lois	14,900 00
48	Pour faire face aux dépenses de la codification des lois	8,000 00
49	Impression, papier à imprimer et reliure	70,000 00
50	Dépenses contingentes du greffier de la couronne en chancellerie	1,200 00
51	Impressions diverses	2,000 00

VIII.—ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.

52	Pour faire face aux dépenses se rattachant aux soins des archives	3,000 00
53	Pour faire face aux dépenses se rattachant à l'organisation du *Patent Record*	7,200 00
54	Pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation des statistiques criminelles	5,000 00

Les résolutions depuis 40 à 47 inclusivement, étant lues une seconde fois, sont séparément adoptées.

La résolution 48, étant lue une seconde fois, le concours est *remis*.

Les résolutions depuis 49 à 54 inclusivement, étant lues une seconde fois, elles sont séparément adoptées.

La résolution adoptée en comité des subsides, *vendredi, le* 16 *mars dernier*, étant lue une seconde fois, elle est adoptée, et est comme suit :

IX.—IMMIGRATION ET QUARANTAINE.

IMMIGRATION ET QUARANTAITE.

	Traitements des agents et employés de l'immigration	26,550 00
	Traitements des agents voyageurs de l'immigration	13,000 00
	Inspection médicale du port de Québec	2,000 00
	Quarantaine, Grosse-Isle	12,000 00
	" St. Jean	3,000 00
55	" Pictou, N. E.	800 00
	" Halifax, N. E.	3,600 00
	" Charlottetown, I. P. E.	1,000 00
	Pour faire face aux dépenses que nécessiteront d'autre mesures pour la salubrité publique.	20,000 00
	Dépense contingentes des agences canadiennes et autres agences régulières	24,000 00
	Frais de route des agents voyageurs	14,000 00

La résolution adoptée en comité des subsides, *lundi le 9 avril courant;* est rapportée, lue une seconde fois, et adoptée, et est comme suit :

X.—PENSIONS.

57	Samuel Waller, ci-devant greffier, chambre d'assemblée	$400 00
	John Bright, messager do	80 00
	Mme Antrobus	800 00

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

VENDREDI, 20 avril 1877.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, *mardi, le 10 avril courant*, sont rapportées, lues une seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :

Nouvelles pensions de miliciens.

	Mme. Caroline McEachern et quatre enfants	265 00
	Rhoda Smith	110 00
	Janet Anderson	110 00
	Margaret Mackenzie	80 00
	Mary Ann Richey et un enfant	288 00
	Mary Morrison	80 00
	Louise Prud'homme et deux enfants	110 00
	Virginie Charron et quatre enfants	150 00
	Paul M. Robins	146 00
	Charles T. Bell	73 00
	Alex. Oliphant	109 50
	Charles Lugsden	91 25
	Thomas Charters	91 25
	Charles T. Robertson	110 00
	Percy G. Routh	400 00
	Richard S. King	400 00
58	George A. Mackenzie	73 00
	Edward Hilder	146 00
	Fergus Scholfield	73 00
	John Bradley	109 50
	Richard Penticost	91 25
	James Bryan	109 50
	Jacob Stubbs	73 00
	Enseigne W. Fahey	200 00
	Mary Connor	110 00
	Mary Hodgins et trois enfants	191 00
	John Martin	110 00
	A. W. Stevenson	110 00
	Mme J. Thorburn	150 00
	Mme. P. T. Worthington et enfants	378 00
	Mme. J. H. Elliott et enfants	130 00
	Ellen Kirkpatrick et trois enfants	266 00
	Mme. George Prentice et enfants	400 00
	Mary Hannah Temple et enfants	298 00
59	Pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812	50,000 00
60	Compensation aux pensionnaires au lieu de terres	8,000 00

XI.—MILICE.

DÉPENSES ORDINAIRES.

61	Salaires pour la division militaire et l'état-major de district		28,600 00
62	Salaires des majors de brigade		20,000 00
63	Allocations pour l'instruction militaire		40,000 00
64	Munitions	$40,000 00	120,000 00
	Uniformes	40,000 00	
	Munitions de guerre	40,000 00	
65	Arsenaux publics et soin des armes, y compris le salaire des chefs de matériel, conservateurs et gardiens, et le loyer, le combustible et l'éclairage de ces arsenaux		52,000 00
66	Solde des exercices et toutes autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire de la milice		155,000 00
67	Dépenses contingentes et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux musiques de corps efficacement organisés		45,000 00
68	Salles d'exercice et champs de tir		10,000 00

Dépenses extraordinaires.

69	Soin et entretien des propriétés cédées par le gouvernement impérial, y compris les loyers.	10,000 00

Les résolutions adoptées en comité des subsides, *jeudi, le* 12 *avril courant*, sont rapportées, lues une seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :

Dépenses spéciales.

70	Solde, entretien et équipement des batteries d'arlillerie de place " A " et " B ", et des écoles d'artillerie à Kingston et à Québec	$ 115,000 00
71	Collége militaire	35,000 00
72	Ecoles militaires, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick	10,000 00
73	Solde et entretien des troupes dans Manitoba	35,000 00
74	Police à cheval, T. N.-O.	306,356 50

Les résolutions adoptées en comité des subsides, *vendredi, le* 13 *avril courant*, sont rapportées, et sont comme suit :

XII.—TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE CAPITAL.

Chemins de Fer.

75	Chemin de fer Intercolonial, (pour le terminer)		75,000 00
76	do	prolongement jusqu'à Halifax	75,000 00
77	do	prolongement jusqu'à l'eau profonde à St. Jean, N.-B.	100,000 00

Canaux.

Pour travaux :—

80	Canal Lachine	1,000,000 00
81	Canal Cornwall	100,000 00
82	Canal Welland	2,000,000 00
83	Ecluse Ste. Anne	40,000 00
84	Carillon et Chute à Blondeau	120,000 00
85	Amélioration à l'entrée du canal de la Culbute	40,000 00
86	Canal St. Pierre	80,000 00
87	Travaux divers sur canaux	10,000 00

Edifices Publics, Ottawa.

88	Terrains	33,000 00
	Murs de soutènement, barrières, sentiers, peinturage	2,600 00
	Extension, block ouest	135,500 00

XII.—TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE REVENU.

Edifices publics.

Ontario.

90	Douane, bureau d'accise et bureau de poste de Guelph	2,000 00
	Kingston, collége militaire Réparation des fortifications	40,000 00
	London, emplacement militaire, clôturage et hangars à bois	3,500 00
	Emplacement pour le bureau de poste, maison de douane et bureau du Revenu de l'Intérieur, Ottawa	7,000 00

Les résolutions 75, 76, 77, 80 et 81 étant lues une seconde fois, sont séparément adoptées.

La résolution 82 étant lue une seconde fois, le concours est remis.

Les résolutions 83, 84, 85, 86, 87, 88 et 90 étant lues une seconde fois, sont séparément adoptées.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, *samedi, le* 14 *avril courant*, sont rapportées, et sont comme suit :

Améliorations des Rivières.

89	Amélioration des rivières navigables	10,000 00
	St. Laurent, enlèvement de chaînes et ancres	15,000 00
	Rapides Neebish, rivière Ste. Marie, lac Huron	8,000 00
	Rivière Cowichan, C.-B., enlèvement d'obstacles	1,500 00

Québec.

91	Réparations des fortifications, Québec	20,000 00
	Entrepôt de vérification, Montréal	17,000 00
	Station de la Quarantaine, Grosse Ile	3,000 00

Territoires du Nord-Ouest.

92	Résidence du lieutenant-gouverneur, bureau d'enregistrement et trois habitations pour les fonctionnaires	21,000 00
	Edifices de la police à cheval et traverses de rivières	9,000 00

Colombie-Britannique.

93	Edifices publics, réparations	1,000 00
	Quai de l'entrepôt de la maison de douane, Victoria	5,000 00
94	Edifices publics en général	20,000 00

PÉNITENCIERS.

95	Pénitencier général pour les provinces maritimes	$117,000 00
	St. Vincent de Paul	16,000 00
	Pénitencier de la Colombie-Britannique	7,000 00

LOYERS, RÉPARATIONS, ETC.

96	Loyers, réparations, meubles et chauffage, etc	170,000 00
	Chauffage des édifices publics	40,000 00
	Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa	1,800 00
	Gaz, édifices publics, Ottawa	16,000 00
	Allocation pour combustible et éclairage, Rideau Hall	5,000 00

HAVRES ET BRISE-LAMES.

Ontario.

97	Havre de Kincardine, lac Huron	12,000 00
	Trenton, y compris île du Nègre, baie de Quinté, lac Ontario	4,000 00
	Havre de Newcastle, lac Ontario	5,000 00
	Morpeth, lac Erié, (la localité paie une somme égale)	7,500 00

Les résolutions 89, 91, 92, 93, 94, 95 et 96 étant lues une seconde fois, sont séparément adoptées.

Résolution 97 remise, pour être prise en considération à la prochaine séance de la Chambre, *aujourd'hui.*

La Chambre alors s'ajourne à 1 heure 25 minutes, a.m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTION.

M. *Robitaille*—Samedi prochain—MOTION pour la production de la correspondance, des rapports et documents concernant le déplacement du bureau de poste du voisinage de l'église de Maria, à une distance d'au-delà un mille, et la nomination d'un aubergiste comme maître de poste.

No. 51.

OTTAWA, JEUDI, 19 AVRIL 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict.,

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE
1877

No. 52.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 20 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente le quatorzième rapport de ce comité, qui est comme suit:

Le comité a examiné le bill No. 54, pour autoriser la construction d'aqueducs par compagnies à fonds social, et rapporte, avec l'adhésion du promoteur de ce bill, qu'il est inopportun de procéder relativement au dit bill.

Aussi,—le bill No. 4, pour abroger l'Acte 37 *Victoria*, chapitre 49, intitulé: "Acte pour autoriser les corporations et les institutions incorporées constituées hors des limites du Canada, à faire des prêts et des placements d'argent dans ce pays," et vû l'importance du sujet et l'époque avancée de la session, il rapporte, avec l'adhésion du promoteur, qu'il est inexpédient de procéder davantage relativement au dit bill durant cette session.

Le comité a aussi examiné les amendements faits par le Sénat au bill No. 59, intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents du Canada dite l'Union," et pour changer son nom en celui de "Compagnie d'assurance dite l'Union du Canada," et a décidé de recommander l'adoption des dits amendements sauf le troisième (page 1, ligne 30), qui devrait être rejeté, d'après lui, pour la raison que les pouvoirs additionnels accordés par le dit amendement pourraient donner lieu aux abus les plus graves.

M. *Trow*, du comité permanent de l'immigration et de la colonisation, présente le dernier rapport de ce comité, qui est comme suit:

Le comité a examiné les témoins suivants:

M. *Lowe*, le secrétaire du département de l'Agriculture, sur l'immigration et la dépense de l'année dernière;

M. *Lesage*, assistant-commissaire des Travaux Publics et de l'Agriculture pour la province de Québec, concernant les avantages que cette province offre à l'immigration;

M. *Spence*, secrétaire du département de l'Immigration, de Toronto, sur le même sujet, relativement à Ontario;

M. *Donaldson*, agent fédéral d'immigration à Toronto, sur la distribution et les occupations des immigrants, dans la province d'Ontario;

Dr. *Christie*, M.P., sur les terres inoccupées;

M. *J. Y. Shantz*, sur les établissements des Mennonites au Manitoba;

M. *Bannatyne*, M.P., concernant le Nord-Ouest et les ravages causés par les sauterelles dernièrement;

M. *Hugh Sutherland*, du département des Travaux Publics, au sujet du Nord-Ouest et de ses communications;

M. *Thos. Spence*, greffier de l'assemblée législative de Manitoba, au sujet des avantages que cette province et le Nord-Ouest offrent à l'immigration;

M. *Hill*, de la ligne Kittson, au sujet du transport et des ressources du Nord-Ouest;

M. *Fuller*, sur le bois de construction et les ressources du Nord-Ouest ;
Col. *Dennis*, arpenteur général, relativement aux terres de Manitoba.

Il appert, d'après le témoignage de M *Lowe*, que l'immigration au Canada a considérablement diminué en 1876, comparativement à l'année précédente. Le nombre total des immigrants qui se sont établis au Canada, en 1876, étant de 25,633 contre 27,382 en 1875 ; 39,373 en 1874, et 50,050 en 1873, qui paraît avoir été l'année où l'immigration la plus considérable qu'on ait vu sur ce continent, a eu lieu.

Cette diminution continue de l'immigration n'est pas exceptionnelle pour le Canada, elle s'est fait sentir dans tout le continent. L'immigration aux Etats-Unis qui s'était élevée en 1873 à 459,840 est descendue à 169,000 en 1876, et si la proportion par cent de la diminution est comparée, on verra que ce n'est pas le Canada qui a le plus souffert :

Années.	*Proportion par cent de la diminution au Canada.*	*Proportion par cent de la diminution aux Etats-Unis.*
1874	21.23	30.00
1875	30.20	27.00
1876	5.35	26.00

La diminution dans l'immigration générale de la Grande-Bretagne a été aussi remarquable durant la même période, ainsi que le prouve le tableau suivant :

Années.	*Emigration.*	*Proportion par cent de la diminution.*
1873	310.612	.....
1874	241.014	22. 4
1875	173.809	27.92
1876	126.996	27.00

Il est satisfaisant de voir que le Canada a eu sa part dans cette dépression, il peut au moins soutenir la comparaison avantageusement avec les autres pays.

Les colonies Australiennes ont fait exception à la règle générale durant cette période, car les rapports anglais constatent que l'émigration y a augmenté. Elle a été en 1876 de 33,191, mais ce résultat est dû aux grands efforts faits par ces colonies pour attirer les immigrants, et aux dépenses considérables sans proportion avec celles du Canada, qu'elles ont faites, tant pour des agences que pour le transport des passagers.

Le comité constate que les immigrants amenés au Canada, grâce aux efforts du département de l'Agriculture, étaient en grande partie des hommes habitués à travailler sur les terres et des servantes ; les artisans et les ouvriers ne voyant aucun avantage à venir dans ce pays.

Les agriculteurs, surtout ceux qui viennent avec leurs familles et les servantes, ont reçu de l'aide pour immigrer au moyen de mandats de passage de la Puissance et en partie de bonus de $6.00 donnés par la province d'Ontario, en réduction du passage.

Les agriculteurs paraissent en général avoir réussi à se placer avantageusement. Il n'y a pas de doute que le Canada peut donner du travail à un grand nombre d'immigrants de cette classe. C'est dans les villes que les ouvriers et artisans ont souffert du manque d'ouvrage, à cause de la dépression générale du commerce et de l'industrie. Mais il y a raison de croire que même sous ce rapport, les villes du Canada n'ont pas souffert aussi sévèrement que celles des Etats-Unis.

Il appert, d'après le témoignage de M. *Lowe*, que le département de l'agriculture a cherché d'une manière spéciale à attirer dans ce pays des locations de fermes ; et les circonstances paraissent favorables à leur immigration, car un grand nombre se trouvent privés, dans le Royaume-Uni, des moyens de vivre qu'ils avaient, et ils sont attirés au Canada par le commerce de viande qui a surgi et s'est développé rapidement.

C'est un fait reconnu aujourd'hui que la viande peut être transportée avec avantage du Canada dans le Royaume-Uni, et conservée là pendant longtemps, dans une atmosphère froide et sèche, non-seulement sans se détériorer, mais même en se bonifiant. Le bœuf canadien qui a été ainsi transporté a été déclaré égal au *prime* Ecossais qui est l'étalon les plus élevé.

Ces faits étant établis, il s'en suit que le Canada n'est pas capable d'approvisionner un marché aussi considérable avant longtemps. Mais ce commerce avantageux va sans aucun doute produire une augmentation considérable dans l'élevage du bétail et contribuer à améliorer les terres canadiennes. Le nombre total de bêtes à cornes était, lors du dernier recensement, un peu au-dessus de deux millions et demi dans les quatres provinces de la Puissance, et le nombre de celles tuées ou vendues un peu au-dessus d'un demi-million. Il y a sans doute eu augmentation considérable depuis cette époque. Il est toutefois évident que tout surplus que le Canada pourrait maintenant fournir n'affecterait pas un marché aussi considérable que celui de la Grande-Bretagne, mais un commerce bien établi et une demande profitable peuvent en peu de temps changer complètement les conditions actuelles. Cet état de choses est tout-à-fait de nature à attirer une immigration des plus désirables.

Quant à la colonisation spéciale qu'on a tenté de faire au Manitoba, M. *J. Y. Shantz*, le président du comité Mennonite d'Ontario, qui, pratiquement, a eu la surveillance des colonies Mennonites, déclare qu'elles sont dans une condition satisfaisante. Il évalue à 6,700 le nombre de Mennonites établis au Manitoba ; ce chiffre est plus élevé que celui donné par le département, qui n'est que de 6,147. M. *Shantz* dit que les Mennonites sont satisfaits de leur condition et des perspectives de l'avenir. Ils trouvent le sol excessivement riche, et leurs moissons ont été abondantes l'année dernière. Il les représente comme une population économe, industrieuse, et dit qu'ils seront capable avant longtemps de payer jusqu'au dernier centin du prêt qui leur a été voté par le Parlement. Il a de plus déclaré qu'il y avait dans le sud de la Russie des milliers de Mennonites qui désiraient aller rejoindre leurs frères au Manitoba, mais ayant durant deux années consécutives perdu leurs récoltes, ils ne peuvent émigrer. Ils éprouvent des difficultés à disposer de leurs propriétés. Il y a beaucoup de gens riches parmi eux, mais ils ne veulent pas émigrer sans leurs frères

plus pauvres qu'eux. Les Mennonites au Manitoba sont établis par groupes de 20 ou 30 familles, qui forment les noyaux d'autant de villages. Le nombre des Mennonites qui se sont joints à la colonie, l'année dernière, est de 1,357.

Il y a eu aussi durant l'année une immigration Islandaise spéciale, dans le but d'établir une colonie dans le territoire de Keewatin, sur la rive ouest du lac Winnipeg. Le nombre des Islandais qui ont émigré en 1876 était de 1,156, outre 268 qui allèrent à Ginli l'année précédente. Le succès de la colonie n'est pas, toutefois, encore assuré. La petite vérole y a fait des ravages considérables durant l'hiver; 189 sont morts sur une population de 1,441, 136 au-dessous de l'âge de 12 ans, et 53 au-dessus de cet âge.

Il y a aussi une colonisation spéciale de canadiens rapatriées, de canadiens-français particulièrement. 361 ont pris des terres durant l'année, et les agents du département disent qu'ils ont bien réussi. Ils sont contents et confiants dans l'avenir. Ils sont économes et ont les qualités requises pour une colonisation de cette nature, et un grand nombre ont écrit à leurs compatriotes des Etats de l'Est de venir les joindre.

M. *Donaldson*, l'agent d'immigration de la Puissance à Toronto, a soumis, pour favoriser la colonisation sur les terres octroyées gratuitement, un projet qui mérite d'être pris en considération. Il conseille de défricher quelques acres de terre, d'y construire, à raison de $200, une maison afin d'occuper pendant l'hiver les colons déjà établis. L'établissement serait vendu au prix coûtant, mais pour de l'argent comptant seulement, aux colons qui viendraient avec un peu d'argent, au lieu de faire crédit comme on a fait dans les townships de Ryerson. Le township s'est rempli, mais les installements subséquents n'ont pas été payés. Le plan de M. *Donaldson* donnerait au colon une aide considérable et éviteraient les pertes causées par le crédit. Le comité est informé qu'un grand nombre d'immigrants profiteraient de ces avantages, et comme c'est une question d'immigration, il la recommande respectueusement aux autorités locales.

Quant aux dépenses d'immigration, le comité, après avoir soigneusement examiné les chiffres et les faits mentionnés par le secrétaire du département, dans son témoignage, trouve qu'elles n'ont pas été exhorbitantes pour cette branche du service. Au contraire, le comité constate que cette branche a été administrée de manière à en assurer l'efficacité tout en pratiquant l'économie. Le comité voit de plus que les réductions projetées dans l'ordre en Conseil du mois de décembre 1875, ré-organisant le système, et pris en considération pendant la dernière session, ont été opérées. Et après un examen attentif, le comité croit qu'il est douteux que l'on puisse opérer de nouvelles réductions sans nuire à l'efficacité du service. Le personnel des agents salariés paraît être réduit maintenant à treize, savoir: un agent stationnaire ou principal à Londres; un à Liverpool; un à Glasgow; un à Dublin; un à Belfast et un à Limerick; et quatre agents-voyageurs ou chargés de donner des lectures en Angleterre. Tel est le personnel des officiers d'immigration dans le Royaume-Uni. Sur le continent, il y a un agent à Paris, un à Hambourg et un en Suisse. De plus, il y a sur le continent trois agents qui ne reçoivent pas de traitement.

Les dépenses totales pendant l'année de calendrier de 1876 se sont élevées à $252,013 contre $296,692 l'année précédente. Il a été de plus remarqué que les dépenses de 1876 renfermaient un item de $25,000 pour les édifices "*Dufferin*," cédées par les commissaires de la frontière au département de l'Immigration, à qui on trouve qu'ils sont utiles et nécessaires. Il y a eu aussi d'autres items pour des dépenses spéciales et extraordinaires, qui ne se répètent pas. Les réductions opérées se prouvent par le fait que le gouvernement ne demande au Parlement qu'un crédit de $60,600 pour le service de l'immigration.

Les dépenses de l'agence à Londres, pendant l'année, se sont élevées à $20,054 contre $48,538 l'année précédente. En déduction de ces deux items, les gouvernements des provinces remboursent annuellement au gouvernement fédéral la somme de $9,500 pour se servir du bureau de Londres où se trouvent les agents d'Ontario, de Québec et des Provinces Maritimes, chargés de veiller aux intérêts de leur gouvernement respectif et de répondre aux communications qui leur sont adressées à cet égard. Ce que coûte alors au gouvernement fédéral l'agence de Londres se réduit donc à un chiffre bien minime, comparé aux services importants qu'elle lui rend. Outre le fait d'être le bureau principal de l'immigration pour le Canada, l'agence de Londres est aujourd'hui un lieu ouvert aux visiteurs, non-seulement aux canadiens qui vont en Angleterre, mais encore à toutes les personnes, y compris les membres du parlement, les journalistes et les capitalistes, qui ont besoin de renseignements authentiques concernant le Canada. On y tient aussi constamment en vue des copies de tous les documents publics du pays ainsi que des différentes provinces, des cartes géographiques, etc.

Le coût total des agences en 1876 s'est élevé à $51,955 contre $61,450 l'année précédente, et les dépenses pour certificats de passage, commissions par tête, ainsi que pour toutes les publications, se sont élevés à $64,063 en 1876 contre $67,026 en 1875.

Le coût des immigrants par tête depuis 1872, d'après le nombre des immigrants qui, au rapport des agents, se sont établis en Canada, et d'après les dépenses totales du gouvernement fédéral pour l'immigration, tant en Canada qu'à l'étranger, mais non compris les sommes dépensées par les différentes provinces à même leurs propres fonds et comme suit:

1872	$5 51
1873	6 07
1874	6 37
1875	10 83
1876	11 08

Deux causes ont donné lieu aux augmentations: premièrement, la concurrence effrénée et les dépenses très considérables à encourir pour procurer des immigrants aux colonies de l'Australie; et secondement, la répartition des frais des établissements permanents nécessaires tant en Canada que dans le Royaume-Uni et sur le continent sur un moindre nombre d'immigrants.

Le coût par tête de l'immigration spéciale des Mennonites et des Islandais, en 1876, a été de $28.51. Si ces chiffres et l'item pour les bâtisses *Dufferin* étaient retranchées des dépenses de 1876, le coût par tête serait de $7.83.

Les renseignements fournis par M. *Lesage* et par M. *Spence* sur les ressources de la province de Québec et de celle d'Ontario comme champs ouverts à l'immigration, sont tout à la fois intéressants et importants. Ils font voir qu'il y a dans ces deux provinces de grandes étendues de terres qui ne sont pas encore occupées, et qu'il y existe de vastes ressources qui n'attendent que l'arrivée des immigrants pour se développer.

Quant à ce qui regarde la province de Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, en sus des renseignements obtenus par le comité pendant la dernière session, au sujet des immenses étendues de terres dans ces régions, demeurées jusqu'à présent si peu connues, et de leurs ressources agricoles presqu'illimitées jointes à des conditions climatériques favorables à leur établissement et à leur développement, on a pu encore se procurer d'autres informations intéressantes qui se trouvent contenues dans les témoignages annexés au présent rapport, informations sur lesqnelles l'attention du Parlement et du public, et surtout des classes immigrantes peut se porter avec avantage.

Le cadre de ce rapport ne permet pas que l'on fasse une récapitulation de ces témoignages, et il n'est pas nécessaire, d'ailleurs, d'insister sur un fait qui est maintenant démontré, savoir la richesse incomparable du sol et des récoltes si considérables de céréales et de légumes qu'il produit. Le seul inconvénient qu'il faut considérer et auquel le comité a donné une attention particulière, c'est le fléau des sauterelles qui, à certaines époques, mais à de longs intervalles, ont visité ces contrées. Tous les témoins s'accordent à dire que le pays en est aujourd'hui délivré et qu'elles n'y ont pas déposé leurs œufs. Les habitants de cette province semblent croire qu'ils sont arrivés à l'une de ces époques intermédiaires où le pays est à l'abri de ce fléau, et dont le Sénateur *Sutherland* a parlé dans le témoignage qu'il a donné devant le comité à la dernière session, comme s'étant prolongée à sa connaissance personnelle pendant l'espace de quarante ans, et de fait, l'un des témoins, M. *Bannatyne*, M. P., a déclaré que la population aujourd'hui ne pense pas même aux sauterelles. Cependant, l'année dernière, elles ont causé des dommages considérables dans certains endroits de l'Etat du Minnesota, et l'on rapporte qu'elles y ont déposé de grandes quantités d'œufs ; la question est donc de savoir si lorsque la population sera devenue plus considérable, elle ne pourra pas réussir à combattre ce fléau. Sur ce point, le témoignage de M. *Hill*, de St. Paul, est important. Il a cité un cas particulier, celui du comté à la Terre Bleue, (Blue Earth County), au Minnesota. Il a dit au comité que les sauterelles avaient visité ce comté en quantité suffisante pour amener la perte totale des récoltes. Dans cette conjoncture difficile on offrit une piastre de récompense pour chaque boisseau de sauterelles détruites, et les habitants se mirent à l'œuvre pour leur faire la chasse, sans autres appareils que des sacs faits avec de la mousseline à moustiquaires, et tendus sur des cercles. Par ce procédé on détruisit dans ce comté 30,000 boisseaux de sauterelles, faisant la charge de quatre-vingt dix wagons de chemin de fer, et la récolte que l'on sauva de cette manière fut estimée par le Bureau d'Agriculture, à Washington, à $600,000. Il a ajouté qu'on n'avait pas eu recours au même procédé dans le comté voisin, qui est aussi populeux et naturellement aussi riche, et qu'en conséquence, on avait eu à y déplorer la perte de presque toute la récolte. M. *Hill* a de plus informé le comité que l'expérience acquise dans cette circonstance avait amené l'invention d'une machine composée d'un réseau de fil de fer poussée en avant par un cheval, et d'une efficacité telle qu'un homme et un cheval pouvaient avec elle nettoyer quinze acres de terre par jour. Si l'on accepte ces faits énoncés comme vrai, et il ne semble pas que l'on ait raison d'en douter, le fléau des sauterelles à l'avenir pourra être conjuré par les efforts énergiques de l'homme.

Les faits établis par le témoignage de M. *Hill*, quant au coût du transport, étaient aussi importants pour l'établissement de Manitoba et du Nord-Ouest. Il dit que l'on peut maintenant apporté le blé de Winnipeg à Duluth pour 24 centins par boisseau ; de Duluth à Sarnia pour 6 centins ; de Sarnia à Toronto, pour 5 centins—faisant en tout 35 centins entre Winnipeg et Toronto. Il ajoute que ces chiffres peuvent être acceptés comme les cotes actuelles, la tendance étant à la baisse à mesure que l'approvisionnement augmente. Il suit de là que, si on peut produire le blé avec l'abondance que tous les témoins s'accordent à mentionner, sur le sol fertile du Nord-Ouest, sa production cessera d'être profitable dans Ontario, vu que la différence de prix ne sera que de 35 centins par boisseau entre Winnipeg et Toronto. La qualité du blé produit dans le nord du pays est d'une qualité d'une supériorité reconnue. M. *Hill* mentionne les cotes de la farine faite avec le blé de Manitoba comme beaucoup plus élevées que les cotes de celle qui provient du blé produit dans d'autres parties de l'Union, et dit que les meuniers de son Etat, connaissant bien le fait, prennent des mesures pour prévenir l'exportation du blé du Minnesota aux Etats de l'Est. De grands moulins ont été mis en opération pour le moudre et en faire de la farine qui se vend plus cher à Minnesota.

Le comité peut faire observer que cet écoulement probable de grandes quantités de blé du Nord-Ouest de la Puissance, arrive au moment où l'établissement du nouveau commerce de viande entre le Canada et la mère-patrie semble promettre une occupation plus profitable aux cultivateurs des anciennes provinces.

L'immigration dans la province de Manitoba, durant la dernière année, a été de 3,500 à 4,000 âmes, malgré le fléau des sauterelles de l'année précédente. L'immigration dans cette même province, dans le cours de la prochaine saison, sera probablement très considérable

Le comité s'est assuré que les prix du passage pour les immigrants étrangers amenés par le gouvernement, entre Toronto et Winnipeg (classe des immigrants) est $17 *via* Duluth ; pour les émigrants des anciennes provinces à Manitoba, qui sont porteurs d'ordres des agents du gouvernement, le prix est $20 de Toronto à Winnipeg. Le passage ordinaire de seconde classe est $23 entre ces points.

Le témoignage de M. *Hill* tendrait à établir qu'il n'y a pas d'embauchage des immigrants canadiens à Duluth, attendu qu'il dit que meins quelques rares exceptions, tous les billets vendus aux immigrants pour Manitoba sont recueillis sur la Rivière-Rouge. Il semble néanmoins important d'avoir un agent à Duluth pour aider les immigrants à payer leurs droits d'entrée à cet endroit et leur épargner beaucoup de dépenses inutiles et élevées dans quelques cas.

Les renseignements donnés par M. *Sutherland*, dans son témoignage annexé à ce rapport, au sujet des communications avec le Nord-Ouest, sont importants. Il établit que les bonnes communications par eau sont très étendues.

Et M. *Fuller* démontre qu'il y a beaucoup de bois de construction pour des années à venir. Le développement des arbres, semble très rapide. M. *Hill* a cité un fait particulier, savoir, qu'il a planté un orme, il y a vingt-et-un ans, et qu'il mesure maintenant vingt-quatre pouces de diamètre.

Votre comité regretterait de voir fermer à la colonisation actuelle de grandes étendues de terre dans le Nord-Ouest, pour le bénéfice de compagnies ou pour d'autres considérations, surtout dans le but de spéculer. Son opinion est que la meilleure politique consiste à faciliter autant que possible les opérations du colon sérieux, qui par son industrie, devient un producteur, augmente par là la richesse publique, grossit le revenu du pays en augmentant la consommation des articles imposables, et par là lui permet de payer pour l'ouverture de nouvelles voies de communication et de reculer les limites du champ ouvert à des millions d'hommes industrieux de toutes les parties du monde.

Avec cet objet en vue votre comité considère que l'encouragement efficace de l'immigration est une des plus importantes de toutes les questions publiques pour le Canada, et que les dépenses faites sont plus que compensées par les résultats obtenus. M. *Young*, du Bureau des Statistiques à Washington, calcule que la valeur de chaque immigrant est de $800, et M. *Kapp*, l'un des Commissaire d'Emigration de New-York, qui a donné beaucoup d'attention à ce sujet, déclare que la valeur en moyenne de chaque immigrant est de $1,125. La valeur d'un immigrant qui est économe et industrieux, comme contribuant individuellement à former une population civilisée sur les territoires vastes et maintenant déserts du Nord-Ouest, ou sur les terres non colonisées des plus anciennes provinces, ne peut pas être déterminée ou précisée, mais elle est sans aucun doute très grande. On pourrait faire ici la remarque que la classe d'immigrants qu'il faut au Canada dans le moment actuel, ne comprend que ceux qui sont capables et qui ont la volonté de travailler. L'on ne devrait pas conseiller aux hommes de profession, ou aux personnes qui ne s'occupent que de spécialités de venir au Canada afin d'y trouver de l'emploi, parce qu'il est probable qu'ils éprouveraient des désappointements. L'on devrait déconseiller aux hommes dont la conduite n'est pas régulière, ou à ceux qui ne sont pas disposés à travailler, de venir parmi nous.

Votre comité a cru qu'il serait à-propos de préparer une série de questions concernant les terrains non colonisés et ceux des districts aux concessions gratuites de Québec et d'Ontario, dans le but d'obtenir des informations qui feraient disparaître certaines idées erronées qui, du moins ils avaient raison de le croire, étaient partagées par plusieurs. Ces questions ont été envoyées aux agents des Terres de la Couronne, aux préfets, maires, président de la société d'agriculture et aux anciens colons, dans la province de Québec et d'Ontario. Le comité a aussi envoyé quelques-unes de ces questions à Manitoba et à l'Ile du Prince-Edouard, laissant la Colombie-Britannique et les provinces maritimes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick pour faire le sujet d'une autre enquête. On a reçu cent soixante-quinze réponses contenant des faits d'une grande importance pour ceux qui ont l'intention d'immigrer. Elles ont été classées avec soin et sont annexées au rapport du comité.

Une lettre de M. *Phipps*, agent des terres des Sauvages et surintendant visiteur des îles Manitoulin se trouve aussi annexée au rapport du comité. Cette lettre donne une description de la nature du sol, du climat, des récoltes et des avantages qu'offre cette île aux colons.

Le comité a reçu des lettres du président et du secrétaire d'une société d'agriculture du district d'*Algoma*, contenant une description de cette partie du pays et expliquant les conditions auxquelles les immigrants peuvent s'y établir. Elles contiennent aussi une description des ressources minérales. Ces lettres sont annexées au rapport.

Une lettre adressée à M. *Cimon*, M.P., par le Rév. Père *Racine*, a été présentée devant le comité et se trouve annexée au présent rapport. Cette lettre donne une description des plus intéressantes de ce qui est appelé " le royaume du Saguenay," et contient en même temps des extraits du rapport de l'honorable M. *De Boucherville*, premier ministre et commissaire des Travaux Publics, dans la province de Québec, donnant des informations d'une grande valeur, concernant les conditions favorables d'établissement sur les terres qui entourent le lac St. Jean et celles du district supérieur du Saguenay.

Des lettres de MM. *John F. Day* et *John Bowker* sont ci-annexées, ainsi qu'un rapport préparé par un comité spécial du Conseil de comté de Hastings, concernant les avantages offerts aux colons par ce comté.

Le comité a reçu de M. *Henry Pelgrim*, du Sault Ste. Marie, une lettre donnant des détails très intéressants sur les mines et les opérations minières sur les bords du lac Supérieur. Copie de cette lettre est annexée au présent rapport.

Le colonel *Dennis*, arpenteur général, a donné à votre comité des renseignements précieux concernant la province de Manitoba et la manière dont les terrains de cette province ont été disposés en lots pour la colonisation. Dans son témoignage il donne le nombre d'acres de terre de cette province destinés aux écoles, chemins et chemins de fer, ainsi que le nombre d'acres qui appartiennent à la Compagnie de la Baie d'Hudson et aux réserves des Métis. Il contient aussi des informations concernant le *Scrip* émis à la police à cheval et aux Métis.

Votre comité ne peut terminer son rapport sans faire une mention spéciale des informations précieuses et de l'aide qu'il a reçu de M. *Lowe*, secrétaire du département de l'Agriculture.

(*Pour les procédures du comité voir l'appendice des journaux No.* 6).

M. *Mills* présente un bill No. 120, pour amender l'Acte des Sauvages de 1876; lequel est lu la première fois, et remis pour la seconde lecture *à demain*.

Sur motion de M. *Holton*, les amendements faits par le Sénat au bill No. 59, intitulé: "Acte pour amender l'Acte incorporant la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du Canada," et pour changer son nom en celui de "Compagnie d'assurance dite l'Union du Canada," sont pris en considération,—les dits amendements sont lus une seconde fois.

Sur motion de M. *Holton*, le troisième amendement, page 1, ligne 30, est rejeté, pour la raison que les pouvoirs additionnels accordés par le dit amendement pourraient entraîner de graves abus.

Les autres amendements sont adoptés, et il est ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat, pour l'informer de la résolution précédente.

Le bill No. 105, pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de Québec, ainsi que "l'Acte concernant le pilotage de 1873," est lu la seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont agréés, et le bill remis *à demain* pour la troisième lecture.

Le bill No. 112, pour pourvoir à l'inspection du pétrole, est lu la seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, et le bill, tel qu'amendé, remis *à demain* pour être pris en considération.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

La résolution suivante est proposée.

XII—EDIFICES PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE CAPITAL.

78 Chemin de fer du Pacifique.....$1,524,000 00

A 6 heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil pour ajourner la Chambre jusqu'à 7½ heures, p.m.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle* 19.)

Le bill No. 62, concernant le chemin de fer du Nord du Canada, est examiné en comité général, et amendé. Le bill et les amendements remis à *lundi prochain* pour être pris en considération.

Le bill du Sénat, No. 100, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de trafic du Canada" est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

(*Le comité des subsides continue de siéger.*)

La résolution 78 est alors adoptée.

Les résolutions suivantes sont adoptées:

79 Chemin de fer du Pacifique—Explorations et travaux de génie..... $100,000 00

II—FRAIS D'ADMINISTRATION.

	Inspecteur des finances.....		2,600 00
	Bureau du sous-receveur-général,	Toronto.....	8,000 00
	do	do Montréal.....	5,500 00
	Auditeur et	do Halifax, N.-E.....	10,000 00
	do	do St. Jean, Nouveau-Brunswick.....	11,000 00
1	do	do Fort Garry.....	6,500 00
	do	do Victoria, C.-B.....	7,000 00
	do	do Charlottetown, I.P.E.....	4,000 00
	Caisses d'Epargne de la campagne, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Colombie-Britannique.....		12,000 00
	Tenure seigneuriale et commission.....		2,500 00

IX—IMMIGRATION ET QUARANTAINE.

56 Pour aider à l'immigration et faire face à ses dépenses, y compris l'estimation des dépenses pour le transport de Mennonites..... 110,000 00

XXXI.—TERRES FÉDÉRALES.

194 Arpentages, Nord-Ouest, (y compris le personnel et commission)..... 60,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau *demain.*

Un message est reçu du Sénat donnant son adhésion aux amendements faits par cette Chambre au bill No. 79, pour établir des dispositions contre l'usage abusif d'armes à feu, *sans amendement.*

Aussi,—au bill suivant (du Sénat), intitulé: "Acte pour faire droit à *Robert Campbell* et *Eliza Maria Campbell,*" auquel le concours de cette Chambre est demandé.

La Chambre continue à prendre en considération la résolution 97, concernant les havres et les brise-lames d'Ontario, telle que rapportée du comité des subsides, *samedi, le* 14 *courant* (page 318) ;

Et la question de concours étant mise aux voix, elle est agréée.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, *mardi, le* 17 *courant*, sont rapportées, et sont comme suit :

Québec.

98	Bas du fleuve, réparation de brise-lame	$20,000 00
	Jetée de St. Jean Port Joli, (la municipalité contribuant une somme égale)	2,000 00

Nouveau-Brunswick.

99	Havre de St Jean	80,000 00
	Clifton, comté de Gloucester, (la localité contribuant une part égale)	9,000 00
	Grande Anse, comté de Gloucester	1,000 00
	Brise-lame de Shippegan, comté Gloucester	7,000 00

Nouvelle-Ecosse.

100	Antigonish, comté d'Antigonish	5,000 00
	Anse McNair do	5,000 00
	Pointe Blanche, comté de Queen	3,500 00
	Baie Jordan, comté de Shelburne	2,000 00
	Anse Meteghan, comté de Digby	3,000 00
	Anse Beliveau	3,000 00
	Réparations en général	10,000 00

Ile du Prince-Edouard.

101	Baie Colville (Souris)	20,000 00
	Brise-lames de Malpèque	10,000 00

GLISSOIRES ET ESTACADES.

102	Glissoires et estacades	5,000 00

DRAGAGE.

103	Dragueurs	22,000 00
	Dragage	92,000 00

DIVERS.

104	Divers travaux pour lesquels il n'est pas autrement pourvu	10,000 00
105	Explorations et inspections	45,000 00
106	Arbitrages et décisions arbitrales	15,000 00

XIII.—SERVICE PAR VOIE DE MER ET A L'INTÉRIEUR.

Vapeurs fédéraux.

107	Entretien et réparation des vapeurs *Napoléon III, Newfield, Druid, Glendon* et *Sir James Douglas*	100,000 00

Subventions postales.

108	Communication à vapeur entre Halifax et St. Jean, *via* Yarmouth	10,000 00
109	Communication à la vapeur sur les lacs Huron et Supérieur	12,500 00
110	Service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, Colombie-Britannique	54,000 00
111	Communication à la vaveur, avec les îles de la Madeleine	4,200 00
112	Service d'hiver, à la vapeur, entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme	20,000 00
113	Communication à la vapeur entre la Nouvelle-Ecosse et St. Pierre	5,000 00
114	Communication à la vapeur entre l'île du Grand Manan, N.-B., et la terre ferme	1,500 00
115	Pour pourvoir à l'examen des capitaines et seconds	4,250 00
116	Pour l'achat de canots et d'appareils de sauvetage, et les récompenses pour sauvetage	4,000 00
117	Pour pourvoir aux enquêtes sur les naufrages et les accidents, et pour réunir des informations relatives aux désastres maritimes	500 00
118	Dépenses relatives à l'enregistrement et à la classification des navires en Canada	500 00
119	Police de rade de Montréal	14,090 00
120	do Québec	23,500 00
121	Enlèvement d'obstacles, dans les rivières navigables	500 00

XIV.—PHARES ET SERVICE COTIER.

122	Salaires et allocations des gardiens de phares	146,881 00
123	Entretien et réparations	253,263 00
124	Pour l'achèvement et la construction de phares et de sifflets d'alarme	30,000 00

XV.—PÊCHERIES.

Traitements et déboursés des gardes-pêche et des gardiens:—

125	Ontario	$ 11,600 00
	Québec	11,500 00
	Nouvelle Ecosse, y compris l'inspecteur et commis	14,400 00
	Nouveau-Brunswick, y compris l'inspecteur et commis	10,130 00
	Ile du Prince-Edouard	1,740 00
	Manitoba	200 00
	Colombie-Britannique	1,000 00
126	Entretien et réparations du vapeur employé à la protection des pêcheries	20,000 00
127	Etablissement de pisciculture, passes-migratoires et bancs d'huîtres	20,000 00

XVI.—EXPLORATION GÉOLOGIQUE ET OBSERVATOIRES.

Observatoires.

128	Observatoire, Québec	2,400 00
129	do Toronto	4,800 00
130	do Kingston	500 00
131	do Montréal	500 00
132	do Nouveau-Brunswick	850 00

Les résolutions depuis 98 à 123 inclusivement étant lue une seconde fois, elles sont séparément adoptées

La résolution 124 étant lue une seconde fois, elle est remise pour le concours.

Les résolutions depuis 125 à 132 inclusivement étant lues une seconde fois, elle sont séparément adoptées.

La Chambre reprend la considération de la résolution 82—Canal Welland—tel que rapportée du comité des subsides, *vendredi, le* 13 *courant* (page 317.)

Et la question de concours étant mise aux voix, elle est agréée.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, *mercredi, le* 18 *courant*, sont rapportées, et sont comme suit:—

133	Allocation pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et le coût des dépêches signalant les tempêtes	37,000 00
134	Exploration géologique	50,000 00

XVII.—HOPITAUX DE LA MARINE ET DES MARINS MALADES ET DANS LA DÉTRESSE.

Hopitaux de la Marine.

135	Hôpitaux de la Marine et des Immigrants, Québec		20,000 00
136	Hôpital-général, Montréal	3,000 00	
	Autres ports de Québec	2,000 00	
			5,000 00
137	Hôpital de Ste. Catherine, Ontario	500 00	
	do Kingston do	500 00	
			1,000 00
138	Hôpital-général, Halifax	3,500 00	
	Autres ports de la Nouvelle-Ecosse	10,000 00	
			13,500 00
139	Hôpital de St. Jean	4,000 00	
	Autres ports du Nouveau-Brunswick	7,750 00	
			11,750 00
140	Ports de la Colombie-Britannique		3,000 00
141	Ports de l'Ile du Prince-Edouard		2,000 00

Dépenses des marins naufragés et infirmes.

142	Province de Québec	1,000 00
	do Nouvelle-Ecosse	2,000 00
	do Nouveau-Brunswick	1,000 00
	do Colombie-Britannique	1,000 00
	do Ile du Prince-Edouard	500 00
143	Pour rembourser la Chambre de Commerce de Londres, des frais qu'elle a encourus pour des naufragés et marins dénués de ressources, du Canada	3,000 00

XVIII.—INSPECTION DE BATEAUX À VAPEUR.

Salaires.

	Président	$1,800 00
	Vice-président	1,400 00
	Inspecteur, division de Toronto	1,200 00
	do do Trois-Rivières	1,000 00
	do do Québec	1,000 00
	do do Ontario Est	1,000 00
	do do Montréal	1,200 00
	do do Colombie-Britannique	750 00
	Frais de route du président et dépenses se rattachant au bureau de l'inspection des bateaux à vapeur	1,100 00
	Commis du bureau de l'inspection	300 00
144	Frais de route de l'inspecteur du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et dépenses contingentes du bureau	825 00
	Frais de route de l'inspecteur pour la division de Toronto, et dépenses contingentes du bureau	430 00
	Frais de route de l'inspecteur, Trois-Rivières	125 00
	do do Québec	210 00
	do do Ontario Est	260 00
	do do Montréal	250 00
	Salaire et frais de route de l'inspecteur, Manitoba	200 00
	Pour achat d'instruments et manomètres	210 00
	Pour frais de route de l'inspecteur, Colombie-Britannique	750 00
	Gravure et impression de certificats de mécaniciens, et impression en français de l'acte d'inspection des bateaux à vapeur	640 00

XIX.—INSPECTION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.

145	Pour faire face aux dépenses se rattachant à l'inspection des compagnies d'assurance	6,000 00

XXI.—SAUVAGES.

146	Sauvages, Québec	2,200 00
147	Achat de couvertures de laine pour les Sauvages âgés et infirmes, Ontario et Québec	1,600 00
148	Sauvages de la Nouvelle-Ecosse, secours, etc	4,500 00
149	Sauvages du Nouveau-Brunswick, secours, etc	4,500 00
150	Sauvages de l'Ile du Prince-Edouard, secours, etc	2,000 00
	Sauvages de la Colombie-Britannique :	
	Surintendance de Victoria 13,200 00	
151	do Fraser 17,000 00	
	Estimés du coût des commissions des terres et arpentages dans les deux surintendances 27,000 00	
		57,200 00

Manitoba et le Nord-Ouest pour les fins suivantes :—

Surintendance de Manitoba.

152	Annuités payables en vertu des traités Nos. 1 et 2	24,205 00
153	do do 3	18,010 00
154	do do 5	15,630 00
155	Instruments aratoires, munitions, ficelles, animaux et outils à fournir en vertu des traités ci-dessus mentionnés Nos. 1 et 2	8,000 00
156	3	7,500 00
157	5	5,500 00
158	Provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir les annuités ci-dessus	13,000 00
159	Salaires et dépenses de bureau	18,200 00

Surintendance du Nord-Ouest.

160	Annuités en vertu du traité No. 4	21,745 00
161	do do 6	48,150 00
162	Instruments aratoires, munitions, etc., en vertu des traités Nos. 4 et 6 (l'année dernière le No. 4 seulement)	27,236 00
163	Provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir les annuités en vertu des traités No. 4 et 6 (l'année dernière le No. 4 seulement)	16,400 00
164	Salaires et dépenses de bureau	17,000 00
165	Dépenses probables se rattachant à de nouveaux traités	60,000 00

Divers.

Diverses dépenses.

166	Aide à des écoles de Sauvages en Ontario et Québec où le besoin s'en fait le plus sentir	5,000 00
167	Pour augmenter les annuités payables en vertu du traité Robinson au Chippewas des lacs Huron et Supérieur, de 96 centins à $4 par tête	11,000 00

XXII.—DIVERS.

168	Canada *Gazette*	$ 4,000 00
169	Impressions diverses	8,000 00
170	Dépenses imprévues devant être faites en vertu d'un ordre en conseil, et dont un compte en détail sera mis devant le parlement durant les premiers quinze jours de la prochaine session	50,000 00
171	Commutation au lieu d'une remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine	12,000 00
172	Pour l'organisation du gouvernement des territoires du Nord-Ouest et Keewatin	22,000 00

XXIII.—DOUANES.

Salaires et dépenses contingentes des différents ports.

173	Dans la province d'Ontario		218,580 00
	do	Québec	202,468 00
	do	Nouveau-Brunswick	92,448 00
	do	Nouvelle-Ecosse	104,257 00
	do	Manitoba et les territoires du Nord-Ouest	11,454 00
	do	Colombie-Britannique	22,174 00
	do	Ile du Prince-Edouard	23,586 00
	Salaires et frais de route des inspecteurs de ports et frais de route des autres officiers en tournées d'inspection		16,000 00
	Dépenses contingentes du bureau principal, reliure de livres blancs, impressions, papeterie, etc., pour les différents ports d'entrée		15,000 00

XXIV.—ACCISE.

174	Salaires des officiers et inspecteurs de l'accise	184,000 00
	Frais de route, loyer, combustible, papeterie, etc	45,000 00
	Service de surveillance	3,000 00
	Paiement de salaires additionnels à la classe spéciale d'employés d'accise	800 00
	Pour pouvoir aux additions au service extérieur	5,000 00
	Allocation aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux	2,000 00

XXV.—BOIS DE CONSTRUCTION.

Bureau de Québec.

175	Surintendant		2,000 00
	Sous-surintendant et teneur de livres		1,600 00
	Caissier		1,200 00
	Commis de la spécification		1,900 00
	Messager		400 00
	8 mois	Commis de la spécification, savoir : 1 à $1000 ; 2 à 700 ; 4 à 600 ; 2 à 500	5,800 00
	Paie des inspecteurs-mesureurs de bois		57,000 00
	Dépenses contingentes		5,000 00

Bureau de Montréal.

	Sous-surintendant	800 00
	Teneur de livres ; Commis de la spécification	1,000 00
	Paie des inspecteurs-mesureurs de bois	4,000 00
	Dépenses contingentes	300 00

XXVI.—POIDS ET MESURES ET GAZ (Equipement et Inspection.)

176	Meubles et chauffage de 87 bureaux de poids et mesures	6,090 00
177	Meubles et chauffage de 31 bureaux de gaz	1,120 00
178	Salaires des sous-inspecteurs des poids et mesures	52,000 00
179	Salaires des inspecteurs de gaz	10,650 00
180	Loyer de 87 bureaux de poids et mesures	8,500 00
181	Loyer de 31 bureaux de gaz	2,420 00
182	Dépenses contingentes des poids et mesures et gaz, tel que frais de route, combustible, etc.	20,000 00

XXVII.—INSPECTION D'ARTICLES DE PROVENANCE CANADIENNE.

183	Pour achat et la distribution d'échantillons de fleur, de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi	1,000 00

XXVIII.—FALSIFICATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

184	Pour subvenir aux dépenses à faire en vertu de l'acte 36 Vict., c. 49, (lesquelles sont en grande partie remboursées à l'état par les honoraires perçus)	10,000 00

XXIX.—TRAVAUX PUBLICS.

Entretien et réparations.

185	Salaires et dépenses contingentes des officiers préposés aux canaux	$35,170 00
186	Perception des droits de glissoires et d'estacades	20,245 00
187	Réparations et exploitation de ces travaux	366,500 00
188	Intercolonial et autres chemins de fer du gouvernement à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick Chemin de fer Intercolonial, Québec.	1,600,000 00
189	Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard	200,000 00
190	Ligne de telégraphe, Colombie-Britannique (y compris la subvention)	36,720 00
191	Ligne de télégraphe entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme	2,000 00
192	Agent et dépenses contingentes, Colombie-Britannique	4,000 00

XXX.—POSTES.

193	Ontario	773,000 00
	Québec	473,900 00
	Nouveau-Brunswick	172,300 00
	Nouvelle-Ecosse	191,600 00
	Ile du Prince-Edouard	46,000 00
	Manitoba	24,000 00
	Colombie-Britannique	79,000 00
	Territoire du Nord-Ouest	10,000 00

Les résolutions depuis 133 à 168 inclusivement étant lues une seconde fois, elles sont séparément adoptées.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

SAMEDI, 21 avril 1877.

Les résolutions depuis 169 à 186 inclusivement étant lues une seconde fois, sont séparément adoptées.

La résolution 187 étant lue une seconde fois, elle est remise pour le concours.

Les résolutions depuis 188 à 193 inclusivement étant lues une seconde fois, sont separément adoptées.

Le bill No. 114 pour définir et rendre uniformes les pouvoirs de certaines compagnies de prêt dans les matières y mentionnées, est lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

La Chambre alors s'ajourne à minuit et 40 minutes, a.m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Ryan*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Rapports des ingénieurs, correspondances et informations en possession du gouvernement, qui n'ont pas encore été communiquées à la Chambre, concernant la possibilité d'établlr une communication par eau navigable entre la rivière Saskatchewan et le lac Manitoba.

M. *De St. George*—Lors de la troisième lecture du bill No. 105, proposera l'amendement suivant:

Que la section suivante soit ajoutée au dit bill:

Que le 8me paragraphe de la 18me section de l'Acte 36 *Victoria*, chapitre 62, intitulé: "Acte pour amender les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de Québec, soit biffée et remplacée par la suivante:

"Sur les schooners et les barges de vingt-cinq à cent tonneaux, chaque fois que le batiment se sert du "havre de Québec, un dollar, ou sur chaque batiment pour la saison, cinq dollars.

"Sur les schooners et les barges de cent à deux cent cinquante tonneaux, un dollar pour le premier "cent tonneaux, et un centin pour chaque tonneau additionnel, ou dix dollars par année."

No. 52.

OTTAWA, VENDREDI, 20 AVRIL 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

18

No. 53.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, SAMEDI, 21 AVRIL 1877.

3 HEURES P.M.

La prière est récitée.

M. *Laflamme*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente le neuvième rapport de ce comité, qui est comme suit :

Le comité a examiné le bill No. 89, pour pourvoir davantage à la sûreté et au comfort des voyageurs sur les chemins de fer du Canada, et a décidé de le rapporter, et vû l'époque avancée de la session, le comité, avec le consentement du promoteur, recommande que ce bill ne soit pas pris davantage en considération durant cette session.

M. *Ross* (Middlesex), du comité collectif des deux Chambres, relativement aux impressions du Parlement, présente le neuvième rapport de ce comité, qui est comme suit :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande *qu'ils soient imprimés, savoir :*

Réponse et réponse supplémentaire à adresse,—Concernant le grand sceau de la province de la Nouvelle-Ecosse qui a été apposé sur les documents le requérant.

Réponse à adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement et le Grand-Tronc au sujet des arrangements pris avec ce dernier pour permettre aux chars de l'Intercolonial de passer sur la section de ce chemin de fer, entre la Rivière-du-Loup et la Pointe-Lévis. (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à adresse,—Nom des officiers du gouvernement dans l'Ile du Prince-Edouard, etc.

Réponse à adresse,—Sommes d'argent reçues par le département de la Justice sous forme de frais ou d'arrérages provenant de la vente par autorité de terres de l'Ordonnance.

Réponse à ordre,—Lettres etc., entre *Robert Moffat*, de Dalhousie, N.-B., et le gouvernement du Canada ou aucun de ses membres ou officiers, relativement au transport de cargaisons de rails et autres matériaux de chemins de fer des batiments "*Colonist*," "*Bessie Parker*" et "*Stabstadt*," qui sont arrivés au port de Dalhousie.

Premier rapport du comité permanent des Comptes Publics. (*Dans les journaux seulement.*)

Second rapport du comité des Comptes Publics. (*Rapport à publier dans les journaux seulement sans les documents et pièces justificatives l'accompagnant.*)

Le comité recommande que les documents suivants *ne soient pas imprimés*, savoir :

Réponse à ordre,—Contrats pour le transport des malles entre Wallace, dans le comté de Northumberland, et la station Grenville, sur le chemin de fer Intercolonial, etc.

Réponse à ordre,—Employés résident sur le chemin de fer Intercolonial, dans le comté de Northumberland, avec les dates de leur nomination, etc.

Listes d'actionnaires des différentes banques du Canada, conformément à l'Acte 34 *Victoria*, chapitre 5, section 12.

Réponse à adresse (du Sénat),—Journaux dans lesquels des annonces ont été publiés par le gouvernement, en 1872-73-74 et 75.

Réponse à ordre,—Etats mensuels du malt sorti des entrepôts, chaque mois, depuis le 1er juillet 1876 au 28 février 1877.

Réponse à adresse (du Sénat),—Nombre de passages faits par le " *Northern Light* " entre Georgetown, I.P.E. et Pictou, N.E.

Réponse à ordre,—Contrat avec M. *Sewell*, pour construire le " *Northern Light*," avec rapport de l'inspecteur, etc.

Réponse à ordre,—Correspondance concernant l'aide du gouvernement fédéral pour construire le chemin de fer du lac St. Jean.

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique, concernant la nomination d'un juge de la Cour de comté pour le district de New-Westminster, à la place de *Arthur T. Bushby*, décédé.

Réponse à adresse,—Communication du premier Conseil des Territoires du Nord-Ouest, relativement à la conservation des buffles.

Réponse à ordre,—Rapports de l'ingénieur, relativement à l'exploration du havre de Parry Sound, fait par M. *Michaud, I. C.*, et autres, en 1876.

Réponse à ordre,—Etat montrant la quantité de terres à bois dans le comté de Marquette, et le nombre de licences pour couper du bois de corde ou de construction dans ce comté, etc.

Réponse à adresse,—Etat montrant le nombre d'accidents causés à des personnes par les pièces centrales d'évitement sur les chemins de fer (*Railway Frogs*), les endroits où ces accidents sont arrivés et les particularités y relatives, pendant les cinq années expirées le 31 décembre dernier.

Réponse à adresse,—Correspondance entre les gouvernements fédéral et local en 1876, concernant le règlement de la question des terres des Sauvages dans la Colombie-Britannique.

Réponse à ordre,—Correspondance relative à la défalcation de l'ex-collecteur des douanes, *Wm. Kidston*, au port de Baddeck.

Réponse à ordre,—Correspondance relative à la destitution de *Wm. Colwell*, éclusier, du département des douanes de St. Jean, N.B., etc.

Réponse à adresse—Correspondance entre le gouvernement Impérial et le gouvernement Canadien relativement à l'abolition des droits de phares sur les batiments canadiens.

Réponse à ordre,—Papiers se rapportant à l'abolition des pêches dans les rapides du Richelieu, en face du village du canton de Chambly, etc.

Réponse à adresse,—Contrats en 1876, relativement à l'élargissement du canal St. Pierre.

Réponse à adresse,—Instructions données par M. *Kingsford* relativement aux réparations des brise-lames de l'Islet, Rivière Ouelle, etc.

Réponse à ordre,—Pétitions, etc., des habitants du comté de Northumberland, dans la province du Nouveau-Brunswick, relativement à la nécessité d'un brise-lames pour la protection des pêcheries du côté est de la pointe Escuminac.

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance entre le gouvernement et l'inspecteur des douanes pour la province de la Nouvelle-Ecosse, relativement à la violation de la loi des chargements sur le pont.

Réponse à adresse (Sénat),—Déboursés faits au compte du chemin de fer, Ile du Prince-Edouard, jusqu'à janvier 1876.

Réponse à adresse (Sénat),—Etat relativement à la propriété et aux affaires de la compagnie d'assurance agricole du Canada.

Réponse à adresse,—Ordre en Conseil approuvant un règlement des commissaires du havre de Montréal, relativement au tarif du pilotage.

Réponse à ordre,—Rapport relatif aux journaux et feuilles périodiques qui ont payé les frais de ports, etc.

Réponse à ordre,—Correspondance relative au transport de la malle entre Campbelltown et Paspébiac, etc.

Rapport de la Commission Canadienne relativement à l'exposition Internationale de Philadelphie, 1876. (*Non ré-imprimé pour les documents de la session*).

Réponse à adresse (Sénat),—Pétition se plaignant de l'injustice faite par la commission du havre de Montréal, relativement à la destitution arbitraire de *P. Charbonneau, P. Côté*, et autres, etc.

Rapport du comité spécial de la dernière session, relativement aux intérêts agricoles de la Puissance.

M. *Archibald*, du comité nommé pour s'enquérir et faire rapport sur l'enquête de la commission relativement à la Compagnie du chemin de fer du Nord, au sujet de l'application d'argent payable au gouvernement; et aussi faire une investigation rigoureuse sur les comptes du Chemin fer du Nord et de son prolongement, de manière à compléter l'enquête commencée et laissée inachevée par la commission, présente un rapport dont voici la terreur :

Nous avons examiné, autant qu'il nous a été possible de le faire, les livres et les comptes du chemin de fer du Nord et du prolongement du chemin de fer du Nord, et avons entendu sur certaines inscriptions dans les dits comptes, un bon nombre de témoins dont les témoignages sont rapportés avec les présentes.

Avant de commencer l'examen des dites inscriptions, votre comité pense qu'il est opportun de faire en peu de mots l'histoire des dettes dues au gouvernement par le chemin de fer du Nord.

En 1853 et 1854 le gouvernement fit des avances au chemin de fer du Nord jusqu'au montant de £475,000 stg., lesquelles avances constituèrent une première hypothèque sur le chemin.

Aucune portion du capital ou de l'intérêt ne fut payée jusqu'en 1860, époque à laquelle la compagnie fut réorganisé, et par un ordre en Conseil passé en 1859 et confirmé par un acte de 1860, priorité fut accordée à la dette représentée par des bons de la compagnie tant pour l'intérêt que pour garantie sur l'hypothèque du gouvernement, sauf environ £9,000 de de bons hypothécaires. Cet acte mit de plus le gouvernement en possession de £50,000 de deuxièmes bons privilégiés pour le paiement en partie de l'intérêt alors dû sur l'hypothèque du gouvernement.

La dette de la compagnie se partageait alors comme suit :

Premiers bons privilégiés	£250,000 stg.
Deuxièmes do	283,900 "
Hypothèques du gouvernement	475,000 "

et demeura dans cet état jusqu'en 1868, époque à laquelle, grâce aux représentations qu'on fit pour démontrer que la compagnie ne pouvait plus suffire aux besoins du trafic, il fut passé un acte autorisant l'émission de troisièmes bons privilégiés au montant de £150,000 stg., auquel priorité fut encore donnée sur l'hypothèque du gouvernement. Sur ce montant £50,000 de la classe A devaient être employés à construire des élévateurs et à augmenter le matériel roulant et autres équipements et constructions du chemin de fer. Sur les £100,000 de bons de la classe A restant £50,000 devaient être payés au Receveur-Général à-compte des arrérages d'intérêt alors dûs, et les autres £50,000 remis aux porteurs des débentures arriérées portant intérêt, qui avaient été émises pour payer les intérêts sur les premiers bons du chemin.

Les bons de la classe A furent placés par la compagnie à 60 p. c., sauf un certain nombre qui rapportèrent 65 p. c. Les £50,000 furent remis aux porteurs de débentures arriérées portant intérêt, mais autant que votre comité a pu s'en assurer, aucuns bons ne furent jamais remis au Receveur-Général, pour arrérages d'intérêts sur l'hypothèque du gouvernement, ni aucun intérêt sur iceux payé, malgré le fait que l'intérêt a été régulièrement payé sur les bons de la classe A et aussi sur les £50,000 des bons de la classe B remis aux porteurs de débentures arriérées portant intérêt.

L'effet pratique de cet arrangement fut que pour permettre au chemin de fer d'obtenir environ £30,000 d'argent comptant, une charge permanente annuelle de £6,000 stg. fut créée et placée avant l'hypothèque du gouvernement.

Par cet arrangement le revenu de la compagnie, après le paiement des frais d'exploitation, devait être employé à payer l'intérêt sur :

1o. Premiers bons privilégiés.
2o. Deuxièmes do
3o. Troisièmes do classe A.
4o. Troisièmes do classe B.

Et ensuite tout surplus devait être affecté au paiement de l'hypothèque du gouvernement.

Depuis 1865 l'intérêt a été payé sur tous les bons, à l'exception des troisièmes bons privilégiés de la classe B qui auraient dû être remis au Receveur-Général; tout revenu en sus appartenait au gouvernement et devait être affecté d'abord au paiement de l'intérêt sur les dits bons de la classe B et ensuite de l'hypothèque.

La dette resta dans cet état jusqu'en 1872, époque à laquelle le chemin de fer du Nord loua le chemin de fer de prolongement Nord, lequel bail fut confirmé par acte du Parlement fédéral en 1872.

On découvre en examinant ce bail qu'il fut fait des arrangements par lesquels l'intérêt sur les débentures que le prolongement Nord émettrait, devait être payé par le chemin de fer du Nord et inscrit sous la forme d'une commission sur les recettes de la ligne du chemin de fer des locataires, et considéré comme fesant partie des frais d'exploitation. Comme il appert que £177,600 de débentures et de bons hypothécaires d'amélioration ont été émis, l'effet de cet acte a été de placer l'intérêt sur ce montant, savoir environ £10,000 stg. par année, avant non-seulement l'hypothèque du gouvernement mais encore tous les bons privilégiés du chemin de fer du Nord, vu que l'intérêt sur ces débentures et bons devait être mis au compte des frais d'exploitation qui avaient été portés comme premiers frais sur les recettes de la compagnie par l'acte de 1868, mais il n'appert pas dans l'enquête que cet arrangement ait été préjudiciable à la réclamation du gouvernement. Tel a été l'état de la dette jusqu'à la fin de l'année 1876, époque à laquelle l'hypothèque du gouvernement fut éteinte par le paiement des £100,000 stg., avec plus de £2,000 stg. d'intérêt et aussi £13,500 stg. d'arrérages d'intérêts sur les deuxièmes bons privilégiés. En sorte que le gouvernement se trouve encore en possession de £50,000 stg. de deuxièmes bons privilégiés et a droit à £50,000 stg. de troisième bons privilégiés et à l'intérêt sur iceux.

L'examen des comptes et l'enquête faite sur ces comptes montrent :

1o. Que le 12 novembre 1869, une traite sur M. *F. W. Cumberland*, pour $500, faite par Sir *John A. Macdonald*, fut acceptée par M. *Cumberland* et payée, à son échéance, à même les fonds du chemin de fer, et que le 18 novembre 1869, une autre traite pour $500 sur M. *Cumberland*, et faite par Sir *John A. Macdonald*, fut acceptée par M. *Cumberland*, et payée conséquemment à même les fonds de la compagnie du chemin de

fer du Nord, et que ces traites furent tirées et le produit employé à défrayer les dépenses d'élection de Sir *Francis Hincks*, alors membre du gouvernement et candidat pour la représentation de North Renfrew, dans la Chambre des Communes, et que ces sommes furent portées dans les livres de la compagnie au compte des dépenses parlementaires,—et que toute cette somme de $1,000 fut payée injustement à même l'argent qui devait être employé à payer les réclamations du gouvernement.

2o. Durant la dernière moitié de 1870 ou au commencement de 1871, M. *F. W. Cumberland*, l'hon. *John Ross* et l'hon. *Jas. B. Robinson*, directeurs de la compagnie du chemin de fer du Nord, par arrangement préalable, fait entre eux et sans le consentement et la connaissance des autres directeurs, souscrivirent à un fonds de témoignage (testimonial fund) en faveur du très honorable Sir *John A. Macdonald*, les deux premiers, $1,000 chacun, et le dernier, $500, et que le 14 janvier 1871, un chèque de la compagnie du chemin de fer du Nord pour $2,500 fut payé à l'hon. *D. L. Macpherson* trésorier de ce fonds, (qui s'adressa pour être payé au bureau de la compagnie) ; ce chèque était donné pour payer les souscriptions sus-mentionnées ; que le montant fut chargé à l'hon. *D. L. Macpherson*, et figura dans les livres de la compagnie comme recette, jusqu'à la fusion de cette compagnie avec le chemin de fer de prolongement Nord, époque à laquelle il fut, le 30 juin 1875, porté au compte des bonus municipaux et des subventions du gouvernement

Subséquemment cette somme fut remise au débit de l'hon. *D. L. Macpherson*, et elle y est encore, et ces inscriptions furent faites sans la connaissance de l'hon. *D. L. Macpherson.*

Le très-honorable Sir *John A. Macdonald* déclare qu'il n'a pas eu connaissance qu'aucune somme d'argent ait été prise sur les fonds du chemin de fer du Nord pour souscription au dit fonds de témoignage, et sa déclaration est confirmée par celle de l'honorable *D. L. Macpherson.* Nous trouvons que cette somme a été mal à propos prise sur des fonds qui devaient être affectés au paiement des réclamations du gouvernement.

3o. Nous trouvons de plus qu'il a été payé à même les fonds du chemin de fer du Nord $1,000, montant de la souscription de *F. W. Cumberland*, au capital de la compagnie de publication et d'imprimerie du *Mail*, et que cette somme est encore à son nom dans les livres de la dite compagnie, et que ce montant fut sur les instructions de M. *Cunberland*, porté dans les livres de la compagnie au compte des dépenses légales et parlementaires, mais qu'aucune considération ne fut en aucune manière donnée, et que cette somme fut mal à propos prise sur de l'argent qui devait être affecté au paiement des réclamations du gouvernement.

4o. Nous constatons aussi qu'en avril et en mai 1877, deux paiements de $250 chacun, furent faits à comptes des actions souscrites par M. *Angus Morrison*, alors directeur de la compagnie du chemin de fer du Nord, au capital de la compagnie de publication et d'imprimerie du *Mail*, et que subséquemment en octobre 1874, deux comptes contre la compagnie par la compagnie de publication et d'imprimerie du *Mail*, l'un de $250 et l'autre de $270, furent présentés et payés, et quoique ces deux comptes, préparés d'après les conseils de M. *Barlow Cumberland*, fussent censés être pour des écrits éditoriaux et des notices, ils représentaient réellement la balance due sur les actions de M. *Morrison* dans la dite compagnie du *Mail*, mais qu'aucune considération ne fut donnée pour cet argent, lequel, savoir : $1,000, avec $20 pour l'intérêt, a été ainsi payé mal à propos à même des fonds qui devaient être employés à payer les réclamations du gouvernement.

5o. Nous trouvons qu'en 1872 différentes sommes d'argent s'élevant en tout $5,440.68 furent prises sur les fonds de la compagnie du chemin de fer du Nord, pour payer les dépenses d'élection de l'honorable *J. B. Robinson*, alors président de cette compagnie, dans la lutte par lui entreprise cette année-là pour se faire élire à la Chambre des Communes comme député de la division électorale d'Algoma, et que, sur l'ordre de M. *Cumberland*, ce montant fut porté dans les livres de la compagnie, un tiers aux dépenses contingentes, un tiers aux dépenses parlementaires, et un tiers aux frais judiciaires, par versements d'un vingt-quatrième par mois pour chacun de ces trois chapitres, et que ce dit montant fut injustement soustrait des deniers qui étaient applicables au paiement des réclamations du gouvernement.

6o. Nous trouvons de plus que le 9 et le 13 août 1872, deux chèques au montant de $500.00 chacun furent donnés à M. *C. J. Campbell* comme contribution au fonds électoral des partisans du gouvernement du jour, aux élections générales qui avaient lieu cette année-là, lesquelles deux sommes de $500 furent prises sur les fonds du chemin de fer du Nord, et en premier lieu portées au compte particulier de M. *Cumberland*, dans les livres de la compagnie, et ensuite portées au crédit du dit M. *Cumberland*, pour être ensuite reportées au chapitre des dépenses parlementaires, et que le montant des dits deux chèques fut injustement soustraits des deniers qui étaient applicables au paiement des réclamations du gouvernement.

Nous trouvons encore que le 30 juin 1869, le compte privé de M. *Cumberland* avec le chemin de fer du Nord, a été soutiré au montant de $2,181.29. Il fit alors son billet pour ce montant en faveur de la compagnie. Des sommes considérables portées à son compte privé paraissent avoir été retirées par M. *Cumberland* à ou bientôt après son élection pour Algoma, en 1867, produisant un excédant de recettes et une balance contre lui, qui ont toujours augmentés et se sont élevées le 30 juin 1869 au montant pour lequel il donna le billet sus-mentionné.

Nous constatons en outre que, le 15 avril 1873, le compte privé de M. *Cumberland* a encore dépassé son crédit d'un nouveau montant de $10,411.92 provenant d'un paiement de $6,245.02 pour son achat du vapeur *Chicora*, et d'une balance de $4,166.90 pour le paiement de ses dépenses d'élection comme candidat au parlement pour Algoma et Cardwell. Les montants représentés par ces billets étaient tirés des fonds de la compagnie et les billets étaient faits sous l'approbation du bureau des directeurs. Aucune garantie n'était donnée pour le paiement de ces billets. Le 30 juin 1875, sur l'ordre de M. *Cumberland*, le montant des billets, $12,593.21 fut, avec deux autres comptes, porté des livres du chemin de fer du Nord, où ils figuraient comme recettes, à ceux du chemin de fer du Nord, où ils furent inscrits comme des dépenses ou des pertes, au compte des bonus municipaux et des dépenses des subsides du gouvernement. L'effet de ce changement a été d'éteindre ces réclamations dans les livres de la compagnie. Subséquemment, en mars 1876, lorsque l'attention de M. *Thomson*, le président actuel de la compagnie du chemin de fer du Nord, fut appelée sur cette affaire par l'ex-secrétaire, M. *Hamilton*, on fit, dans les livres de la compagnie des inscriptions dont l'effet était de remettre le montant de $12,593,21 dans la position d'une recette de la compagnie, position dans laquelle il se trouve maintenant.

Votre comité constate en outre qu'en février 1873, M. *Cumberland* a tiré, sur la compagnie du chemin de fer, pour la somme de $8,000, et que cette traite fut payée à même les fonds du chemin de fer. Le montant fut, par l'ordre de M. *Cumberland*, porté aux dépenses parlementaires et continua ainsi jusqu'à mars 1876, où, sur l'ordre de M. *Thomson*, on le chargea à M. *Cumberland*, à son compte spécial. Sur ces $8,000 la somme de $7,600 paraît avoir été payée par M. *Cumberland* à-compte du prix d'achat par lui dû sur le vapeur *Chicora*. L'achat d'une part dans ce vapeur fut fait en son nom et pour lui, et sans la connaissance du bureau des directeurs, et les premiers paiements sur l'achat furent faits par M. *Cumberland*, et n'ont pas apparemment été portés aux fonds de la compagnie du chemin de fer ou tirés de ces fonds.

Votre comité constate que les montants représentés par les deux billets et le montant de la traite pour $3,000, en tout $20,593.21, ont été payés mal à propos à même des sommes d'argent qui devaient être employées à payer des réclamations du gouvernement.

8o. Nous constatons en outre que l'honorable *J. B. Robinson*, lorsqu'il était président de la dite compagnie, a soutiré son compte. En juillet dernier, la balance à son débit dans les livres de la compagnie, était d'à peu près $4,900, réduite depuis, en lui donnant crédit pour ses émoluments comme directeur, à $4,606, qu'il paraît encore devoir. On constate cette balance, après lui avoir donné crédit, de temps à autre, pour le salaire attaché à sa charge. Il y a cependant une somme de $1,000 que M. *Robinson* a reçue, mais qu'il prétend avoir dépensée pour des affaires de la compagnie, et une autre somme qu'il a aussi reçue, mais qu'il prétend avoir dépensée en dépenses de voyage à New-York pour les affaires de la compagnie. En déduisant ces sommes il y a encore contre M. *Robinson* une balance de plus de $3,000 que votre comité trouve avoir été payée mal à propos à même des sommes d'argent qui devaient être employées à payer des réclamations du gouvernement.

9o. Il appert que M. *Moberley*, autrefois ingénieur-en-chef du chemin de fer du Nord, a soutiré son compte, et qu'ensuite un bonus de $2,000 lui a été accordé et a été mis à son crédit pour balancer son compte, et que le dit montant a été payé mal à propos à même des sommes d'argent qui devaient être employées à payer les réclamations du gouvernement.

10o. Pendant la session du parlement fédéral, en 1873, la compagnie du chemin de fer du Nord a demandé certaine législature concernant leur chemin, et aussi une proposition a été faite par le gouvernement conformément à une entente avec la compagnie, pour l'extinction entière de sa créance, bons et hypothèques compris, ainsi que l'intérêt sur cette dette au montant de $500,000. Pendant cette session des traites ont été tirées le 13 mars pour $1,000, le 17 avril pour $750, et le 23 de mai pour $2,000, par l'honorable *John B. Robinson*, qui était alors membre de la Chambre des Communes, sur *F. W. Cumberland*, directeur-gérant du chemin de fer du Nord, avec son consentement, dont deux, savoir: la traite de $1,000 et celle de $2,000 étaient payable, à l'ordre de M. *Angus Morrison*, qui était aussi un membre de la Chambre des Communes et endossées par lui. Ces traites ont été payées, suivant le cours ordinaire des affaires, sur les fonds de la compagnie du chemin de fer du Nord. Deux autres traites sur le chemin de fer du Nord ont été tirées vers cette époque, une par M. *Cumberland*, directeur-gérant, pour $200, et une par M. *Bolton*, procureur de la compagnie, pour $500. Il a été expliqué d'une manière satisfaisante que le montant de ces deux traites avait été employé à payer les dépenses d'une délégation de Toronto amenée ici pour demander la législation qu'on avait en vue et en payant les frais d'impression, de voyages, et autres dépenses nécessaires; quant au paiement des trois premières traites, M. *Robinson* prétend que le montant total a été divisé également entre lui-même et M. *Morrison*. M. *Morrison* déclare qu'il n'a reçu partie de la première traite qu'au montant de $1,000 seulement. Il semble qu'une somme considérable a été dépensée pour faire honneur aux membres du parlement en visite, procédé que votre comité n'approuve pas du tout, mais quant à la plus grande partie du montant on n'en donne aucune raison satisfaisante. M. *Robinson* déclare qu'aucun montant n'a été payé aux membres du parlement.

C'est pourquoi votre comité trouve que la dépense de $3,750 n'était pas justifiable et a été payée mal à propos à même les deniers destinés au paiement des réclamations du gouvernement.

11o. Votre comité est d'opinion qu'avant la fusion, la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada a avancé à la compagnie de l'Hotel du Lac Conchiching, compagnie à fonds social qui a un capital souscrit de $19,500, dont $19,000 était payé, montant considérable. Que par la suite, divers montants s'élevant à plus de $17,000 ont été chargés à la compagnie de prolongement Nord et payés par cette compagnie au moyen des deniers prélevés par la vente de certains bons de la compagnie de prolongement Nord vendues en Angleterre, et dont l'intérêt devait être payé par la compagnie de chemin de fer du Nord au Canada. Que la compagnie de prolongement Nord avait avancée une somme considérable d'argent à la compagnie de l'Hôtel du Lac Conchiching et qu'une hypothèque pour le montant de $10,000 avait été prise et ensuite transportée à la compagnie de chemin de fer du Nord du Canada. Qu'à la date de la fusion, en juin 1875, la somme de $45,235 paraissait dans les livres de la compagnie de prolongement Nord comme étant due par la compagnie de l'Hôtel. Que cette dette d'augmentation paraissait comme actif dans l'état des affaires préparée à cette époque, et la balance comme actif de la compagnie de chemin de fer du Nord du Canada. Qu'en 1876, le feu a détruit l'Hôtel, et, la prime d'assurance perçu $31,721 $\frac{63}{100}$ déduction faite de certaines dettes payées s'élevant à $19,704 $\frac{13}{100}$ a été divisée *pro rata* parmi les actionnaires de l'Hôtel qui étaient principalement ceux qui possédaient les actions de la compagnie de prolongement Nord, tandis que rien n'a été payé à la compagnie du chemin de fer du Nord, soit comme à-compte de l'hypothèque qu'ils avaient ou de la dette à eux transportée à la date de la fusion par la compagnie de prolongement Nord.

Votre comité est d'opinion que cette hypothèque représente autant d'argent qui était applicable au paiement des réclamations du gouvernement.

12o. Nous constatons qu'en juillet 1868, il fut présenté par M. *Hewitt Bernard*, alors député-ministre de la Justice, un compte au montant de $9,500, pour ses honoraires comme agent parlementaire chargé d'activer la passation de l'acte de 1868.

13o. Nous constatons, en outre, qu'antérieurement à la fusion de la compagnie de prolongement Nord avec la compagnie du chemin de fer du Nord, il fut finit par cette compagnie à celle du prolongement certaines avances comme suit :

Chemin de fer du Nord, avance sur capital à-compte	$36,087.19
do avance sur dividende à-compte	50,549.84
Cie. chemin de fer du Nord, compte courant à-compte	20,755.62
Total	$107,392.65

Quant à ces avances, votre comité-considère qu'elles ont été faites sans une autorisation convenable.

Nous trouvons aussi qu'avant l'année 1875, il avait été formé un syndicat composé de huit membres, dans le but d'acheter au pair toutes les actions des deux lignes, qui, en 1872, s'étaient fusionnées sous le nom de " Compagnie de chemin de fer de prolongement Nord." C'est ce qu'ils réussiront à effectuer. L'acte de 1875, qui pourvoyait à la fusion du chemin de prolongement Nord avec le chemin du Nord, statuait que dans aucun cas les actionnaires du prolongement Nord ne devraient recevoir plus que le montant de leur capital versé, avec l'intérêt ou taux de 10 p. c. et une prime de 12½ p. c. sur tel montant. A ces conditions les actions furent éteintes par le chemin du Nord à l'époque de la fusion le 1er juin 1875. Vers le 31 mai 1875, les sommes suivantes furent accordées à une assemblée générale spéciale des actionnaires, sous forme de compensation pour des services, au paiement desquels il n'avait pas encore été pourvu, et qui couvraient plusieurs années :

A M. *Frank Smith*, président	$4,000
A M. *Burnhart*, vice-président	1,250
Au bureau des directeurs	8,000

Ces divers montants semblent avoir été versés dans un même fonds, puis également partagés entre les directeurs. Le même jour le bureau des directeurs de prolongement Nord passait une résolution accordant à

F. W. Cumberland, directeur-gérant	$10.000
Owen Jones, ingénieur-en-chef	1,200
John Turner, président de l'ancien comité	1,000
J. D. Edgar, conseil parlementaire	3,050
John E. Foreman, secrétaire	400
Frank Smith, dépenses personnelles	1,000

Le montant voté à M. *Cumberland* lui était accordé pour ses services comme directeur-gérant pendant une période de cinq années, services pour lesquels il n'avait été encore payé en aucune façon. Les montants votés en faveur de MM. *Jones* et *Foreman* leur furent alloués comme bonus à l'expiration de leurs services comme officiers du prolongement Nord. Le montant porté en faveur de M *Turner* était accordé pour les services qu'il avait rendus pendant quatre ans comme président du comité de régie et du comité des finances. Quant au montant voté à M. *J. D. Edgar*, il lui fut accordé, comme il l'a déclaré lui-même, en paiement d'un voyage de trois mois fait en Angleterre au sujet de la négociation des bons de la compagnie, des services par lui rendus pour activer la passation du bill de fusion présenté au Parlement, ainsi que de son compte comme procureur pendant les huit mois précédent la fusion, et d'autres services encore par lui rendus aux directeurs pendant une période de cinq années et en paiements desquels il n'avait pas été pourvu précédemment.

Lors des investigations que nous avons poursuivies, nous avons pris communication et nous nous sommes servi des témoignages qui ont été rendus devant la Commission Royale.

Nous présentons ci-jointes les minutes des procédés du comité et les pièces qui s'y trouvent mentionnées.

Nous recommandons que les pièces que le comité s'est procuré pour s'aider dans ses travaux, ne soient pas imprimés, savoir : " Les pièces cottées *A M, A L, A K*, L, E, F, G, H, I, M, J, K, P, O, *A C, A A, A D, A E*."

(*Pour les minutes des procédés du comité, qui accompagnent ce rapport, voir Annexe aux journaux No.* 5.)

M. *Mackenzie* présente la réponse (en partie) à l'ordre de la Chambre du 21 février dernier ; pour la production d'un état des divisions intérieures et extérieures du service civil par départements, montrant :

A.—1o. Le nombre d'employés dans chaque division et dans tout le service, arrangés par classe dans les deux divisions, quand ce sera possible, ou suivant le grade de l'emploi dans le service extérieur où aucune classification n'a été établie, donnant le nombre dans chaque classe ou grade.

2o. Le salaire total payé dans chaque division et dans tout le service durant l'année fiscale, montrant aussi le

(*a.*) Total payé dans chaque classe ou grade durant l'année courante.

(*b.*) Le maximun, le minimum et la moyenne des salaires payés dans chaque classe ou grade, avec un état des augmentations ou bonus annuels accordés et les heures de travail.

3o. Le maximum, le minimum et la moyenne de l'âge des employés dans chaque classe ou grade des deux divisions, montrant :

(*a.*) Le nombre d'empolyés dans chaque classe ou grade.

Au dessus de 18 et au-dessous de 20 ans.
" 20 " 25 "
" 25 " 30 "
" 30 " 40 "
" 40 " 50 "
" 50 " 60 "
" 60 " 70 "

(*b.*) La moyenne de l'âge des employés lors de leur nomination dans chaque classe ou grade des deux divisions et dans tout le service.

(*c.*) La moyenne de l'âge de ceux qui ont quitté le service depuis la confédération.

B.—1o. Le nombre total dans chaque classe ou grade de ceux qui sont entrés dans le service avant l'établissement des examens du service civil.

2o. Le nombre de ceux qui ont été nommé dans chaque classe ou grade des deux divisions, chaque année, depuis la confédération, et le total pour toute la période par classes et départements et dans tout le service.

(*a.*) Comme possédant certaines qualifications spéciales, mais qui ne sont soumis à aucun examen général ou spécial qui permette de faire l'épreuve de telles qualifications;

(*b.*) Non pas sous le rapport de qualifications spéciales mais qui n'ont été soumis à aucun examen général ou spécial;

(*c.*) Après avoir subi un examen général ou spécial, avec indication du genre d'examen et du nombre de ceux qui ont passé l'examen avec succès, de ceux qui n'ont pas réussi, mais qui cependant ont été nommés ou dont la nomination fut continuée; et aussi, le nombre de ceux examinés et rejetés.

(*d.*) Nombre de cas où la nomination a été précédée d'un examen et *vice versa.*

C.—1o. Règlements concernant les examens ordinaires et spéciaux et les nominations ordinaires faites sous le système des examens.

2o. Toutes autres règles du service public non établies par statut.

3o. Copies des questions faites aux derniers examens généraux et spéciaux antérieurement au 1er janvier 1877, avec un état constatant le grade de capacité requis des candidats.

4o. Liste des candidats heureux, montrant la proportion par cent des points obtenus.

Aussi,—Réponse à l'adresse du 16 courant; pour copie de tous rapports que la compagnie d'assurance la Royale Canadienne a pu faire, avec copie de tout ordre enjoignant à la dite compagnie de faire tels rapports, le tout en conformité du chapitre 99, 36 *Victoria*, section 16, et le chapitre 48, 31 *Victoria*; aussi, copie de tous rapports concernant les affaires faites pour la dite compagnie d'assurance la Royale Canadienne aux Etats-Unis d'Amérique, le tout en conformité du chapitre 48, 31 *Victoria*, des statuts du Canada, et les formules B et C des dits statuts.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 7 mars dernier; pour un état montrant: 1o. la valeur du bétail importé dans chaque province entre le 1er juillet 1875 et le 1er janvier 1877; 2o. la valeur du bétail importé dans chaque province durant la même période et entré en entrepôt pour l'exportation; 3o. la valeur du bétail exporté de chaque province durant la même période, spécifiant la quantité sur ce chiffre importée en entrepôt; 4o. la valeur des viandes fraîches ou salées, le produit de bestiaux importés et tués, en entrepôt, et exportés, durant la même période, de chaque province; 5o. la valeur totale de viandes fraîches ou salées, le produit de bêtes à cornes exportées de chaque province durant la même période.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 16 courant; pour un état montrant la somme payée par le bateau à vapeur *Chambly*, et par le bateau à vapeur *Cultivateur*, à l'écluse de St. Ours, sur la rivière Chambly, pendant la saison de 1875.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 28 ultimo; pour un état de tout argent payé pour services légaux ou dépenses légales à l'Ile du Prince-Edouard, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à présent, avec la date de ces paiements, les personnes auxquelles ils ont été faits et pour quels services.

Sur motion de M. *Delorme*, le rapport déposé devant la Chambre le 5 ultimo, donnant les noms des vétérans qui ont prouvé leur droit d'avoir leur part dans les £50,000 votés à la dernière session en faveur des miliciens de 1812 et 1815, est renvoyé au comité collectif des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement.

Le bill No. 111, concernant les terres de l'ordonnance et de l'amirauté dans les provinces d'Ontario et de Québec, est lu la seconde fois, et renvoyé au comité général pour *lundi prochain.*

M. *Smith* (Westmoreland), propose que le bill No. 105, pour amender les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de Québec, et l'acte du pilotage de 1873, soit lu une troisième fois.

M. *De St. Georges* propose pour amendement que le bill soit renvoyé à un comité général avec instruction de l'amender, en biffant le paragraphe 8 de la section 18, et de le remplacer par ce qui suit:

"Sur les schooners et les barges de vingt-cinq à cent tonneaux, chaque fois que le batiment se sert du "havre de Québec, un dollar, ou sur chaque batiment pour la saison, cinq dollars.

"Sur les schooners et les barges de cent à deux cent cinquante tonneaux, un dollar pour le premier "cent tonneaux, et un centin pour chaque tonneau additionnel, ou dix dollars par année." Rejeté sur division.

Le bill est alors lu une troisième fois et passé.

M. *Smith* (Westmoreland), présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 26 ultimo; pour copies de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses officiers ou autres personnes, à la Nouvelle-Ecosse, relativement à l'approvisionnement de houille et d'eau pour le service du sifflet d'alarme au Cap d'Or, avec un état indiquant la période ou les périodes de temps pendant laquelle ou lesquelles dans ces deux dernières années ce sifflet d'alarme n'a pas fait le service, et les raisons qui l'en ont empêché.

Et,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 2 courant; pour un rapport donnant les noms et dates de nomination de maîtres de havre à Sorel, St. Jean, Trois-Rivières et Lachine, dans la province de Québec,

ainsi qu'un compte détaillé de tous les droits collectés par les dits maîtres de havre, depuis le 15 avril 1875 jusqu'à cette date, sous l'autorité de la 38e *Victoria*, chapitre 30, amendant la 37e *Victoria*, chapitre 34, avec les noms des batiments sur lesquels ces droits ont été prélevés, dans chaque année, et le noms des maîtres de ces batiments.

Le bill No. 115, concernant les grands sceaux des provinces du Canada autres que Ontario et Québec, est lu la seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

La Chambre reprend la considération de la résolution 48, (pour faire face aux dépenses relatives à la refonte des lois), telle que rapportée du comité des subsides, *mardi, le* 27 *février dernier*, (page 315).

Et la question de concours étant mise aux voix; elle est agréée.

M. *Cartwright* propose que M. l'Orateur quitte le fauteuil, ,et que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. *Tupper* propose pour amendement, que M. l'Orateur ne quitte pas le fauteuil, mais qu'il soit *Résolu :*— Que cette Chambre ne peut pas approuver la ligne de conduite adoptée par le gouvernement relativement au chemin de fer canadien du Pacifique.

Et un débat s'élevant, le dit débat est, sur motion de M. *Mackenzie*, ajourné à *lundi prochain* pour y être le premier ordre du jour après les affaires de routine.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants *sans amendement, savoir :*

No. 103, pour amender l'acte concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction.

No. 113, pour pourvoir au paiement des frais de voyage aux juges de district ou de comté dans la Colombie-Britannique.

Aussi,—les bills suivants *avec amendements, savoir :*

No. 31, pour établir une Cour de Juridiction Maritime dans la province d'Ontario.

No. 74, pour amender l'Acte des Territoires du Nord-Ouest de 1875.

No. 60, pour amender l'Acte de faillite de 1875 et l'acte l'amendant.

La Chambre alors s'ajourne à 11 heures p.m., *jusqu'à lundi prochain.*

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Goudge*—Mardi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement durant la vacance de publier la liste des batiments qui se trouvait dans les registres du gouvernement du Canada, le 31 décembre 1876, la dernière liste ayant été publiée le 31 décembre 1874, il y a deux ans.

M. *Cartwright*—Mardi prochain—Motion qu'il lui soit permis de présenter un bill pour amender l'Acte du chemin de fer canadien du Pacifique de 1874 relativement à la section 21 de ce bill.

M. *Campbell*—Mardi prochain—Papiers et correspondance se rattachant à la vente des terres des Sauvages dans le comté de Victoria, en 1875, 1876 et 1877.

No. 53.

OTTAWA, SAMEDI, 21 AVRIL 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

No. 54.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 23 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente le dixième rapport de ce comité, qui est comme suit :

Le comité a examiné le bill du Sénat, No. 121, intitulé : " Acte pour faire droit à *Robert Campbell* et *Eliza Maria Campbell*," et trouve l'avis insuffisant.

M. *Young*, du comité permanent des Comptes Publics, présente le quatrième rapport de ce comité, qui est comme suit :

L'enquête faite relativement à l'argent dépensé pour les travaux exécutés par contrat sur l'embranchement de la Baie Georgienne, tel qu'il appert à la page 247, partie II, des Comptes Publics, sous le titre de " Chemin de fer," avec plusieurs des documents à eux soumis et y annexés (marqués 7-11-12-13-14-15 et 16), qu'ils soumettent respectueusement pour l'information de cette honorable Chambre.

(*Pour l'enquête et les documents accompagnant ce rapport, voir annexe des journaux, No.* 2).

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), le neuvième rapport du comité collectif des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement, est adopté.

M. *Domville*, membre pour le district électoral de King, Nouveau-Brunswick, se lève de son siége et fait la déclaration suivante :

Qu'il résulte du compte déposé devant le comité permanent des Comptes Publics de cette Chambre dans la session de 1875, que la société commerciale de *I.* et *F. Burpee*, de St. Jean, Nouveau-Brunswick, s'est engagée à fournir et a de fait fourni en différents temps entre le 20 novembre 1873 et le 24 septembre 1874, au gouvernement du Canada, divers articles et marchandises pour le chemin de fer Intercolonial et les chemins de fer du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, pour une somme d'argent considérable ; que ces articles et marchandises se composaient de fiches pour chemins de fer, de fiches coupées, fer affiné, fils télégraphiques, huile bouillie, huile de Colza, fer anglais, cuivre en lingot, acier, clous coupés, blanc de plomb, poudre à miner et autres marchandises, et qu'il est croyablement informé et croit qu'il peut prouver que l'argent payé à la dite société de *I.* et *F. Burpee* l'a été en vertu d'un contrat et marché fait entre la dite société et les officiers du gouvernement chargés de la construction et de l'entretien du dit chemin de fer, et que l'honorable *Isaac Burpee*, membre de cette Chambre était, quand le dit contrat et marché a été passé et le dit argent payé, membre de cette Chambre pour la division électorale de la cité et du comté de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Sur motion de M. *Domville*, il est *Résolu*, Qu'il résulte du compte déposé devaut le comité permanent des Comptes Publics de cette Chambre dans la session de 1875, que la société commerciale de *I.* et *F. Burpee*, de St. Jean, Nouveau-Brunswick, s'est engagée à fournir et a de fait fourni en différents temps entre le 20 novembre 1873 et le 24 septembre 1874, au gouvernement du Canada, divers articles et marchandises pour le chemin de fer Intercolonial et les chemins de fer du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, pour une somme d'argent considérable;

Que ces articles et marchandises se composaient de fiches pour chemins de fer, de fiches coupées, fer affiné, fils télégraphiques, huile bouillie, huile de Colza, fer anglais, cuivre en lingot, acier, clous coupés, blanc de plomb, poudre à miner et autres marchandises, et que M. *Domville*, membre de cette Chambre, a déclaré qu'il est croyablement informé et croit qu'il peut prouver que l'argent payé à la dite société de *I.* et *F. Burpee* pour ces fournitures, l'a été en vertu de contrats et de marchés entre la dite société et les officiers du gouvernement chargés de la construction et de l'entretien des dits chemins de fer, et que l'honorable *Isaac Burpee*, membre de cette Chambre, était, lorsque ces contrats et marchés ont été passés et le dit argent payé, membre de la dite société et aussi membre de cette Chambre pour la division électorale de la cité et du comté de St. Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick; qu'il soit *Ordonné*, que les faits mentionnés dans les présentes soient déférés au comité permanent des priviléges et élections pour qu'il s'en enquère, étudie les précédents et fasse rapport sur le résultat de ses investigations, et si le dit honorable *Isaac Burpee* a rendu son siége vacant.

Sur motion de M. *Domville*, il est *Résolu*, Qu'il est désirable que tout témoin qui sera examiné devant le comité permanent des priviléges et élections auquel il a été donné instruction de s'enquérir et de faire rapport sur les allégations faites aujourd'hui par M. *Domville*, un membre de cette Chambre, de son siége, que *Isaac Burpee*, membre de cette Chambre pour la division électorale de la cité et du comté de St. Jean, était membre de la société commerciale de *I.* et *F. Burpee*, qui a passé des contrats ou des marchés pour fournir certains effets au chemin de fer Intercolonial, et que de l'argent public a été payé à la dite société pour ces effets, que le dit *Isaac Burpee* était, lorsque ces contrats ou marchés ont éte faits, membre de la dite société et de cette Chambre ; et de faire rapport si le dit *Isaac Burpee* a rendu son siége vacant, soit examiné sous serment.

Sur motion de M. *Blake*, les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont pris en considération et adoptés, savoir :

No. 41, pour établir une Cour de Juridiction Maritime dans la province d'Ontario.

No. 60, pour amender l'acte de faillite de 1875 et l'acte l'amendant.

M. *Ross*, membre pour le district électoral de la division nord du comté de Middlesex, se lève de son siége et fait la déclaration suivante :

Qu'il a été croyablement informé et croit réellement que *George Moffat*, pendant qu'il était membre de cette Chambre pour la division électorale du comté de Ristigouche, a reçu, le 15 septembre 1873, pour services rendus relativement à la construction du chemin de fer Intercolonial, la somme de $454.37; que le 11 décembre 1873, le dit *George Moffat* a aussi reçu pour le transport de rails et autres services relativement au chemin de fer Intercolonial, la somme de $637.15; que le même jour, savoir le 11 décembre 1873, le dit *George Moffat* a aussi reçu pour le transport de rails et autres services rendus relativement au chemin de fer Intercolonial, une autre somme de $314.25; que le 17 décembre 1874, le dit *George Moffat* a aussi reçu pour le transport de rails et autres services relativement au chemin de fer Intercolonial, la somme de $3,567.50; que le dit *George Moffat* a aussi reçu, le 25 mars 1876, pour le transport de rails et autres services relativement au chemin de fer Intercolonial, la somme de $708; qu'il a été croyablement informé et croit qu'il peut prouver que l'argent payé au dit *George Moffat* l'a été en vertu de contrats ou de marchés entre lui et certains officiers ayant des relations avec la division du chemin de fer Intercolonial du département des Travaux Publics; et que le dit *George Moffat* n'a pas par ignorance et inintentionnellement passé tels contrats ou marchés avec le département des Travaux Publics, ainsi qu'il est démontré par le télégramme suivant, signé par *Robert Moffat*, par l'entremise de qui la plupart de ces contrats ont été passés et les reçus pour les paiements y relatifs donnés, savoir :

" DALHOUSIE, 2 juin 1875.

" A *Peter Grant*, ingénieur civil :

" M. *Moffat* veut savoir ce qu'il a fait de mal relativement au transport de fer, l'année dernière, à " Campbelltown, pour que le contrat soit donné à un autre. Cette (année ?) il ne s'est pas préparé à faire " ce transport, mais il peut le faire. En même temps il désire auparavant savoir quelle faute il a commis.

" (Signé) ROBERT MOFFAT."

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), il est *Résolu*, Que M. *George William Ross*, membre de cette Chambre, ayant déclaré de son siége, qu'il a été croyablement informé et croit vraiment que dans la dernière moitié de l'année 1873, la somme de $1405.77 a été payée par la division du chemin de fer Intercolonial du département des Travaux Publics à *George Moffat*, qui était alors membre de cette Chambre pour la division électorale de Ristigouche, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour le transport de rails et autres services relativement au chemin de fer Intercolonial;

Qu'il croit et peut prouver que le dit *George Moffat* a reçu, par l'entremise de *William H. Stevenson*, du département des Travaux Publics, le 17 décembre 1874, la somme de $3,567.50 pour le transport de rails et autres services rendus relativement au chemin de fer Intercolonial.

Qu'il croit et peut prouver que le dit *George Moffat* a reçu, le 17 décembre 1874, de la division du chemin de fer Intercolonial du département des Travaux Publics, la somme de $708 pour le transport de rails et autres services rendus relativement au chemin de fer Intercolonial.

Qu'il résulterait d'un télégramme envoyé dans les termes suivants:

DALHOUSIE, 2 juin 1875.

" A *Peter Grant*, ingénieur-civil:

" M. *Moffat* voudrait savoir ce qu'il a fait de mal relativement au transport de fer à Campbelltown, " l'année dernière, pour que le contrat soit donné à un autre. Cette (année ?) il ne s'est pas préparé à faire " ce transport, mais il le peut. Mais il veut auparavant savoir quelle faute il a commise.

" (Signé,) ROBERT MOFFAT."

Que le dit *George Moffat*, sciemment et délibéremment, a passé avec les officiers du département des Travaux Publics, un contrat ou marché en vertu duquel les sommes ci-devant mentionnées lui ont été payées; qu'il soit conséquemment *Ordonné* que les faits mentionnés dans les présentes soient déférés au comité des priviléges et élections, et que le dit comité reçoive instruction de s'enquérir des faits, chercher des précédents et faire rapport sur le résultat de ses investigations, et si le dit *George Moffat* a rendu son siége vacant.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. *Cartwright*,—Que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides,—et la motion en amendement de M. *Tupper*, laquelle motion était " que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit *Résolu*, que cette Chambre ne peut pas approuver la ligne de conduite suivie par ce gouvernement relativement au chemin de fer canadien du Pacifique.

Et un autre débat s'élevant; et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

MARDI, 24 avril 1877.

Et le débat continuant, le dit débat est ajourné, sur motion de M. *Dymond*.

La Chambre alors s'ajourne à 1 heure moins 20 minutes, a.m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTION.

M. *Cartwright*—Mercredi prochain—CHAMBRE EN COMITÉ GÉNÉRAL pour examiner les résolutions suivantes:—

1. *Résolu*, Qu'il est opportun de décréter que la somme de £50,000 stg., de deuxièmes bons privilégiés, maintenant en la possession du gouvernement du Canada, partie d'une certaine somme de £283,000 stg., de deuxièmes bons privilégiés émis, par la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, auront le même rang et priorité que les autres bons de même nature, dans tout arrangement qui pourra être autorisé par aucun acte durant cette session; et de plus que la somme de £50,000 stg., partie d'une certaine somme de £100,000 stg., de troisièmes bons privilégiés, émis par la dite compagnie et maintenant entre les mains du gouvernement du Canada, ainsi que l'intérêt sur cette somme, soit éteinte de la manière suivante:

1o. Que la dite compagnie paiera au gouvernement dans l'espace d'une année, à partir du 1er mai 1877, la somme de £45,000 stg., en argent, avec l'intérêt au taux de 5 par cent.

2o. Que la dite compagnie paiera, dans le même espace de temps, au gouvernement du Canada, la somme de vingt-sept mille quatre cent cinquante-huit dollars et quatre-vingt sept cents en paiement des sommes appliquées mal à propos à même des fonds payables au gouvernement du Canada, et aussi transportera l'hypothèque qu'elle possède sur l'hôtel de Couchiching pour de l'argent avancé sur cette propriété.

No. 54.

OTTAWA, LUNDI, 23 AVRIL 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

18

No. 55.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 24 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier de la Chambre a, conformément à l'ordre du 16 courant, déposé sur la table un état indiquant l'âge, les noms, les salaires actuels et la durée du service de chaque officier et employé permanent dans son département; aussi, l'âge, les noms et les salaires ou la paie quotidienne, avec la date de l'emploi et la date à laquelle a commencé le paiement des employés pour la session actuellement au service de la Chambre des Communes; aussi, un état par le sergent d'armes indiquant l'âge, les noms, les salaires, la paie quotidienne et la durée du service des messagers de son département, employés permanemment ou autrement.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente le quinzième rapport de ce comité, qui est comme suit:

Votre comité a examiné le bill No. 101, du Sénat, intitulé: "Acte pour amender l'acte pour établir de meilleures dispositions pour l'administration des sociétés de construction permanentes faisant affaires dans la province d'Ontario, et a décidé de le rapporter amendé.

Votre comité a aussi examiné le bill No. 114, pour définir et rendre uniformes les pouvoirs de certaines compagnies de prêt dans les matières y concernées, et en vue de la très grande importance de ses dispositions et de l'époque avancée à laquelle il a été présenté, il recommande qu'on ne procède pas davantage relativement à ce bill, mais il est d'opinion qu'un bill semblable dans son objet devrait être soumis au Parlement de bonne heure à la prochaine session.

Les amendements faits en comité général au bill No. 62, concernant le chemin de fer du Nord du Canada, sont pris en considération et adoptés.

Sur motion de M. *Cartwright*, le bill est renvoyé à un comité général avec instruction d'y insérer la clause suivante:

"Rien de contenu dans cet acte n'affectera en aucune manière le rang ou la priorité d'aucunes réclama-
"tions du gouvernement du Canada contre la compagnie de chemin de fer du Nord, sauf en tant et à telles
"conditions qu'il pourra être prescrit par aucun acte passé durant cette session, lequel déclarera aussi que
"les dites réclamations devront être payées par la compagnie pour acquitter certaines dettes dues au gou-
"vernement du Canada antérieurement à l'émission des bons mentionnés dans les sections une et cinq de
"cet acte."

Le bill est en conséquence examiné en comité général, amendé conformément aux instructions, rapporté et adopté.

M. *Cartwright* propose que le bill soit lu une troisième fois.

M. *Oliver* propose pour amendement, que le bill soit renvoyé à un comité général avec instruction d'y ajouter ce qui suit :

Nonobstant aucune disposition à ce contraire dans cet acte ou dans l'Acte de la compagnie du chemin de fer du Nord de 1875, contenu dans le paragraphe de l'ordre en conseil passé le 12 mai 1859, récité et confirmé par l'acte de la législature de l'ex-province du Canada, passé dans la 23ème année du règne de Sa Majesté, portant chapitre 105, lequel paragraphe décrète :

" Le Gouverneur en Conseil se réserve le contrôle et la surveillance complète des stations et autres " terrains dans la cité de Toronto occupée par la dite compagnie, ainsi que de l'alignement et de la direction " de la voie du dit chemin de fer, vers et dans la cité, dans le but de compléter tels arrangements qui seront " jugés opportuns par le gouvernement pour établir de bonnes communications avec les autres chemins de " fer provinciaux dans la dite ville."

Et un débat s'élevant ; la dite motion est, avec le consentement de la Chambre, retirée.

Le bill est alors lu une troisième fois et passé.

Sur motion de M. *Irving*, il est *Résolu*,—Qu'il est désirable d'examiner sous serment tout témoin qui sera entendu par le comité permanent des priviléges et élections, auquel il a été donné instruction de s'enquérir et de faire rapport sur les allégations faites par M. *William Ross*, un membre de cette Chambre, de son siége, que *George Moffat*, un membre de cette Chambre pour la division électorale du comté de Ristigouche, a passé un certain contrat ou des contrats ou marchés avec le département des Travaux Publics, et que pour les services par lui rendus en vertu d'iceux, de l'argent public du Canada lui a été payé, et de faire rapport si le dit *George Moffat* a rendu son siége vacant.

Les amendements faits en comité général au bill No. 112, pour pourvoir à l'inspection du pétrole, sont pris en considération et adoptés, le bill lu une troisième fois, et passé.

Le bill No. 111, concernant les terres de l'Ordonnance et de l'Amirauté dans les provinces d'Ontario et de Québec, est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements adoptés, le bill lu une troisième fois, et passé.

Le bill No. 120, pour amender l'Acte des Sauvages de 1876, est lu la seconde fois, et renvoyé au comité général pour demain.

Le bill No. 118, pour amender l'Acte 31 *Victoria*, chapitre 5, intitulé : " Acte concernant l'audition des comptes publics," est lu la seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements adoptés, et le bill remis pour la troisième lecture à *demain*.

Sur motion de M. *Laflamme*, l'ordre du jour pour la seconde lecture du bill No. 92 pour amender l'Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz, est déchargé, et le bill retiré.

Un message est reçu du Sénat donnant son adhésion aux bills suivants, *sans amendement*, savoir :

No. 106, concernant le mesurage des batiments à vapeur enrégistrés en vertu de l'Acte abrogé de l'ex-province du Canada.

No. 91 pour amender l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur.

Aussi,—Adoptant les bills suivants *avec amendements*, savoir :

No. 95, pour la répression des paris et de ventes de poules.

No. 26, pour transférer la propriété et les pouvoirs de la compagnie à fonds social du havre et du chemin de Pickering à *Joseph Harris McClellan*. (Sur motion de M. *Gibbs* (Ontario sud), les dits amendements sont pris en considération et adoptés.)

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. *Cartwright*,—Que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides,—et la motion en amendement de M. *Tupper*, laquelle motion était " que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit *Résolu*, que cette Chambre ne peut pas approuver la ligne de conduite suivie par ce gouvernement relativement au chemin de fer canadien du Pacifique."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

MERCREDI, 25 avril, 1877.

Et la question étant mise aux voix sur le dit amendement, il est rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Baby,	Donahue,	Little,	Platt,
Benoit,	Farrow,	Macdonald (*Kingston*),	Plumb,
Blanchet,	Ferguson,	McDonald (*Cap Breton*),	Robinson,
Bowell,	Flesher,	McKay (*Colchester*),	Robitaille,
Brooks,	Fraser,	Macmillan,	Rochester,
Cameron,	Gaudet,	McCallum,	Rouleau,
Caron,	Gibbs (*Ontario nord*),	McQuade,	Roy,
Cimon,	Gibbs (*Ontario sud*),	Masson,	Schultz,
Costigan,	Gill,	Moffat,	Stephenson,
Cuthbert,	Haggart,	Monteith,	Thompson (*Cariboo*),
Daoust,	Harwood,	Montplaisir,	Tupper,
DeCosmos,	Hurteau,	Mousseau,	Wallace (*Norfolk*),
Desjardins,	Jones (*Leeds*),	Orton,	White (*Hastings*),
Dewdney,	Langevin,	Ouimet,	White (*Renfrew*).—50
Domville,	Lantier,	Pinsonneault,	

CONTRE :

Messieurs

Appleby,	Christie,	Holton,	Pickard,
Archibald,	Church,	Horton,	Ray,
Aylmer,	Coffin,	Irving,	Richard,
Bain,	Cook,	Jetté,	Robillard,
Bannatyne,	Coupal,	Kerr,	Ross (*Durham*),
Barthe,	Delorme,	Killam,	Ross (*Middlesex*),
Béchard,	De St. Georges,	Kirk,	Ross (*Prince-Edouard*),
Bernier,	DeVeber,	Laflamme,	Ryan,
Bertram,	Dymond,	Lajoie,	Rymal,
Biggar,	Ferris,	Landerkin,	Scatcherd,
Blackburn,	Fiset,	Laurier,	Scriver,
Blain,	Fleming,	Macdonald (*Cornwall*),	Shibley,
Borden,	Flynn,	Macdonald (*Toronto*),	Skinner,
Bourassa,	Forbes,	Macdougall (*Elgin*),	Smith (*Peel*),
Bowman,	Fréchette,	McDougall (*Renfrew*),	Smith (*Selkirk*),
Brouse,	Galbraith,	MacKay (*Cap Breton*),	Snider,
Brown,	Geoffrion,	Mackenzie,	St. Jean,
Buell,	Gibson,	McCraney,	Taschereau,
Burk,	Gillies,	McIntyre,	Thompson (*Haldimand*),
Burpee (*St. Jean*),	Gillmor,	McLeod,	Thomson (*Welland*),
Burpee (*Sunbury*),	Goudge,	McNab,	Trow,
Carmichael,	Greenway,	Metcalfe,	Vail,
Cartwright,	Guthrie,	Mills,	Wallace (*Albert*),
Casey,	Haggart,	Oliver,	Wood,
Cauchon,	Hall,	Paterson,	Workman,
Cheval,	Higinbotham,	Perry,	Young.—104.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, et progrès étant rapporté, il est permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, *aujourd'hui*.

Un message est reçu du Sénat donnant son adhésion au bill No. 36 pour amender et refondre certains actes concernant l'assurance, *sans amendement*.

Aussi,—au bill No. 19, pour amender et refondre les actes concernant les douanes, *avec amendements*.

M. *Cartwright* présente le message suivant de Son Excellence, lequel message est lu par M. l'Orateur comme suit:

DUFFERIN,

Le Gouverneur-Géuéral transmet le budget supplémentaire de certaines sommes requises pour le service de la Puissance du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1877, et conformément aux dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 24 avril 1877.

Sur motion de M. *Cartwright*, le dit message et les dits budgets supplémentaires sont renvoyés au comité des subsides.

La Chambre alors s'ajourne à 3 heures moins 20 minutes, A.M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Blain*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour des états montrant les frais et dépenses encourues pour acquiescer une adresse et ordres de cette Chambre et du Sénat, donnant instruction de fournir des rapports durant la session de 1873, 1874 et la session actuelle.

M. *Gibbs* (Ontario Sud)—Jeudi prochain—1o. Que les ord res permanents de cette Chambre en tant qu'ils affectent un bill apporté du Sénat et intitulé : "Acte pour faire droit à *Robert Campbell*," soient suspendus.

2o. Que le dit bill soit inséré dans les ordres du jour pour une seconde lecture.

No. 55.

OTTAWA, MARDI, 24 AVRIL 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET Cie.
1877.

No. 56.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 25 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

M. *Huntington* présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 2 courant ; pour copie de tous documents et correspondance ayant rapport à la nomination d'un nouveau maître de poste pour la paroisse de St. Augustin, comté des Deux-Montagnes, et au changement de local du bureau de poste de la dite paroisse, durant l'année 1875.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 2 courant; pour copie de la correspondance et des papiers ayant trait à la destitution de M. *Wm. Cornock* comme maître de poste du village d'Erin, comté de Wellington.

Aussi,—Réponse à l'adresse du 5 ultimo; pour la production de toute la correspondance relative au changement des conducteurs de malle sur le chemin de fer de Kennebec depuis le 1er janvier 1875; avec les noms de ceux à qui tel contrat a été ôté depuis ce temps, avant que le terme pour lequel ils avaient tel contrat fut expiré, et aussi les noms de leurs remplaçants.

Sur motion de M. *Holton*, l'ordre renvoyant le bill No. 117, pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la jonction de Manitoba, au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, est déchargé, ordre est donné de rembourser l'honoraire payé sur ce bill, et le bill retiré, sur motion de M. *Thompson* (Haldimand.)

M. *Mackenzie* présente un bill No. 122, concernant l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement ; lequel est lu la première fois, et remis pour la seconde lecture *à demain*.

M. *Mousseau*, membre pour la division électorale de Bagot, se lève de son siége et fait la déclaration suivante:

Qu'il résulte des Comptes Publics déposés devant cette Chambre, dans cette session de 1877, que durant l'année 1876, la somme de $272.21 fut payée à la société commerciale de *Frothingham* et *Workman*, à même l'argent public, pour quincaillerie fournie, réparations, ameublement, etc., pour les pénitenciers du Canada ; Qu'il appert aussi, et qu'il est croyablement informé, et croit qu'il peut établir que diverses sommes d'argent ont été payées durant la même année et les neuf mois expirés le 1er avril courant, à même les fonds publics, à la dite société *Frothingham* et *Workman*, pour de la quincaillerie et autres marchandises fournies au département des Travaux Publics, pour réparations et autres ouvrages faits et à faire sur les canaux suivants: Lachine, Carillon et Grenville, Beauharnois, Chambly, écluses de Ste. Anne et écluses de St Ours ; et

Qu'il est croyablement informé et croit qu'il peut établir que l'argent ainsi payé à la dite société de *Frothingham* et *Workman* l'a été en vertu de contrats ou de marchés intervenus entre la dite société et des officiers publics représentant le bureau des directeurs des pénitenciers et du département des Travaux Publics, et que *Thomas Workman*, écuier, membre de cette Chambre, était, lorsque ces contrats et marchés ont été passés et le dit argent payé, membre de la dite société et aussi membre de cette Chambre pour la division électorale de Montréal ouest.

Sur motion de M. *Mousseau*, il est *Résolu*, Que vu qu'il appert d'après les Comptes Publics déposés devant cette Chambre, dans cette session de 1877, que durant l'année 1876 la somme de $272.21 a été payée à la société commerciale de *Frothingham* et *Workman*, à même les fonds publics, pour quincaillerie, réparations et ameublement, etc., pour les pénitenciers du Canada;

Que vu qu'il appert aussi, et que M. *Mousseau*, membre de cette Chambre, a déclaré de son siége, en Chambre, qu'il est croyablement informé, et croit qu'il peut établir que diverses sommes d'argent ont été payées durant la même année et les neuf mois expirés le 1er avril courant, à même les fonds publics, à la dite société *Frothingham* et *Workman*, pour de la quincaillerie et autres marchandises fournies au département des Travaux Publics, pour réparations et autres ouvrages faits et à faire sur les canaux suivants: Lachine, Carillon et Grenville, Beauharnois, Chambly, écluse de Ste. Anne et écluse de St. Ours;

Et vu que le dit M. *Mousseau*, membre de cette Chambre, a aussi déclaré de son siége, dans la Chambre, qu'il est croyablement informé et croit qu'il peut établir que l'argent ainsi payé à la dite société de *Frothingham* et *Workman* l'a été en vertu de contrats ou de marchés intervenus entre la dite société et des officiers publics représentant le bureau des directeurs des pénitenciers et du département des Travaux Publics, et que *Thomas Workman*, écuier, membre de cette Chambre, était, lorsque ces contrats et marchés ont été passés et le dit argent payé, membre de la dite société, et aussi membre de cette Chambre pour la division électorale de Montréal; qu'il soit en conséquence

Ordonné, que les faits mentionnés dans les présentes soient déférés au comité permanent des priviléges et élections pour qu'il s'en enquère, étudie les précédents et fasse rapport sur le résultat de ses investigations, et si le dit *Thomas Workman* a rendu son siége vacant.

M. *Casey*, membre pour le district électorale de la division ouest du comté d'Elgin, se lève de son siége et fait la déclaration suivante:

Qu'il est croyablement informé et croit qu'il peut établir que durant les années 1874, 1875 et 1876, le journal "*Le Nouveau-Monde*," publié à Montréal, a reçu diverses sommes d'argent à même les fonds publics pour annonces, impressions et papeterie faites et fournies par le dit journal, pour des bureaux publics, savoir: le département de la Milice, le département des Postes, les inspecteurs des pénitenciers et les Travaux Publics, par marché et en vertu de contrats avec les officiers des dits départements, et qu'aux différentes époques ci-dessus mentionnées, *Alphonse Desjardins*, écuier, membre de cette Chambre pour la division électorale d'Hochelaga, était le seul éditeur du dit journal, et le publiait pour son seul profit et avantage, et que le dit *Alphonse Desjardins* était alors et est maintenant membre de cette Chambre pour la division électorale d'Hochelaga.

Sur motion de M. *Casey*, il est *Résolu*, Que vu qu'il appert que durant les années 1874, 1875 et 1876, le journal "*Le Nouveau Monde*," publié à Montréal, a reçu diverses sommes d'argent à même les fonds publics pour annonces, impressions et papeterie faites et fournies par le dit journal pour des bureaux publics, savoir: le département de la Milice, le département des Postes, les inspecteurs de pénitenciers et les Travaux Publics, par marché et en vertu de contrats avec les officiers des dits départements, et qu'aux différentes époques ci-dessus mentionnées, *Alphonse Desjardins*, écuier, membre de cette Chambre pour la division électorale d'Hochelaga, était le seul éditeur du dit journal, et le publiait pour son seul profit et avantage, et que le dit *Alphonse Desjardins* était alors et est maintenant membre de cette Chambre pour la divison électorale d'Hochelaga, qu'il soit en conséquence

Ordonné, que les faits mentionnés dans les présentes soient déférés au comité permanent des priviléges et élections pour qu'il s'en enquère, étudie les précédents et fasse rapport sur le résultat de ses investigations, et si le dit *Alphonse Desjardins* a rendu son siége vacant.

Sur motion de M. *Young*, il est *Résolu*, Que cette Chambre n'insiste pas sur son rejet du septième amendement fait au dit dernier bill No. 29, et que le dit amendement soit maintenant adopté; adopté et ordre donné d'adresser un message au Sénat pour l'en informer.

Et aussi,—qu'il a passé le bill No. 67, pour amender la loi concernant l'incorporation de compagnies à fonds social par lettres patentes avec amendement. (Sur motion de M. *Cartwright*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés).

M. *Smith* (Westmoreland), présente la réponse à l'adresse du 4 courant; pour papiers et correspondances échangés entre le gouvernement fédéral ou le département de la Marine et des Pêcheries et le gouvernement anglais ou l'amirauté anglaise, ou aucun de ces bureaux ou aucune personne agissant pour l'une ou l'autre des autorités sus-nommées, relativement au transfert de l'île du Portage, dans la baie de Miramichi, de la juridiction de l'amirauté anglaise au gouvernement fédéral; aussi, tous les rapports du département de la Marine et des Pêcheries au Conseil, relativement au même sujet, et les ordres en Conseil émis en conséquence.

M. *Brouse*, du comité permanent des statistiques vitales et de la santé publique, nommé pour s'enquérir de l'opportunité de légiférer en fait de réforme sanitaire, a l'honneur de faire rapport:

1o. Que dans l'opinion de ce comité, aucunes mesures ne paraissent être prises pour se protéger contre les ravages de la maladie et de la contagion, et sans ces mesures on ne peut espérer obtenir une condition sanitaire et parfaite.

2o. Que dans l'opinion de ce comité, sans la mise en vigueur de certaines lois en faveur de la santé publique, et l'établissement d'un système complet de collection de statistiques sanitaires, il ne peut y avoir de protection parfaite contre les épidémies, et que telles lois pour avoir l'effet désiré exigeraient une législation prudente et efficace. Il est évident que le pays, à l'heure qu'il est, compte sur les autorités fédérales pour la compilation et la collection de ces statistiques.

3o. Que, dans la Grande-Bretagne, en France, aux Etats-Unis et dans d'autres pays, les résultats les plus satisfaisants ont été la conséquence de la mise à exécution de mesures de réforme sanitaire fondée sur des informations statistiques correctes.

4o. Que les provinces d'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse ont respectivement passé des lois à l'effet d'obtenir des statistiques sur la vie, mais que ces lois sont imparfaites.

5o. Qu'une grande diminution dans les décès a été due directement aux mesures sanitaires énergiques qui ont été adoptées à Calcutta, à Londres et dans d'autres grands centres de population, cette diminution ayant été de près de 50 par cent dans les deux cités ci-dessus mentionnées.

6o. Que la législature a depuis plusieurs années fait des efforts considérables pour augmenter la population du Canada au moyen de l'immigration, mais malheureusement elle n'a jamais pris les moyens efficaces de favoriser cet accroissement par un système de lois sanitaires, et c'est l'opinion de ce comité que dans la mise à exécution de telle lois on n'arrivera pas à un résultat satisfaisant. Il est bien connu que l'épidémie de 1847 fut introduite dans ce pays par les immigrants débarqués sur nos rives avec la maladie qu'ils communiquèrent à des gens qui auraient pu sans cela y échapper; ce qui prouve la nécessité d'adopter des des mesures plus efficaces pour prévenir les ravages de la contagion.

7o. Qu'il est du devoir du gouvernement de se procurer des informations qui puissent en toute occasion lui permettre d'arrêter promptement l'invasion de ces maladies.

8o. Il est bien connu que le gouvernement a dépensé tous les ans beaucoup d'argent pour payer des inspecteurs et autres officiers publics pour protéger la vie des gens contre les accidents par le feu, l'eau, et mettre le public à l'abri des dangers auxquels la vie humaine est exposée. Cette vigilance est louable et prouve que nous sommes protégés par un gouvernement prudent, mais malheureusement le gouvernement n'a jamais compris la nécessité de légiférer spécialement pour prévenir l'invasion et la contagion de maladies qui, si elles éclataient dans quelques unes de nos grandes cités, y feraient, vu leur état sanitaire, des ravages beaucoup plus désastreux que l'incendie d'une maison ou la rupture d'une digue. Une sage législation de la part du gouvernement donnerait à la population du Canada une sécurité beaucoup plus grande que celle dont elle jouit maintenant. La terrible épidémie du Nord-Ouest qui a ravagé la population islandaise et s'est alors propagée parmi les sauvages et les autres habitants de ce territoire, démontre le danger de manquer des moyens propres à arrêter le progrès de maladies contagieuses. Dans ce cas il en a coûté beaucoup plus au gouvernement pour envoyer des secours médicaux et autres dans ce territoire que si un système régulier de lois sanitaires avait été adopté, sans parler de la perte terrible de vies qui auraient pu autrement être conservées. Des preuves d'intérêt plus grandes données par le gouvernement en faveur de l'état sanitaire du Canada, et un code de lois plus parfait augmenterait la population de ce pays et favoriserait considérablement l'immigration.

Ce qui s'est passé dans le Colorado, il y a quelques années, démontre la vérité de ces assertions. En envoyant à tous les premiers médecins des Etats-Unis et du Canada des circulaires qui contenaient des questions au sujet de la santé publique et démontraient les avantages qu'il offrait sous ce rapport aux colons, cet état a réussi à attirer une immigration considérable de toutes les parties des Etats-Unis, y compris le Canada, peuplant ainsi son territoire à notre détriment et à nos dépens.

Le comité ajoute de plus que, vu l'existence en apparence d'un conflit entre les gouvernements provinciaux et ce gouvernement, relativement à la législation concernant les statistiques et la santé publique, il recommande fortement que des arrangements soient promptement effectués pour accomplir l'objet mentionné dans les présentes.

Le comité engage le gouvernement à adopter aussitôt que possible des mesures favorables à la santé publique.

Sur motion de M. *Cartwright*, la Chambre décide de se former en comité général, *demain*, pour examiner la résolution suivante :

1. *Résolu*, Qu'il est opportun de décréter que la somme de £50,000 stg., de deuxièmes bons privilégiés, maintenant en la possession du gouvernement du Canada, partie d'une certaine somme de £283,000 stg., de deuxièmes bons privilégiés émis par la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, auront le même rang et priorité que les autres bons de même nature, dans tout arrangement qui pourra être autorisé par aucun acte durant cette session; et de plus que la somme de £50,000 stg., partie d'une certaine somme de £100,000 stg., de troisièmes bons privilégiés, émis par la dite compagnie et maintenant entre les mains du gouvernement du Canada, ainsi que l'intérêt sur cette somme, soit éteinte de la manière suivante :

1o. Que la dite compagnie paiera au gouvernement dans l'espace d'une année, à partir du 1er mai 1877, la somme de £45,000 stg., en argent, avec l'intérêt au taux de 5 par cent.

2o. Que la dite compagnie paiera, dans le même espace de temps, au gouvernement du Canada, la somme de vingt-sept mille quatre cent cinquante-huit dollars et quatre-vingt sept cents en paiement des sommes appliquées mal à propos à même des fonds payables au gouvernement du Canada, et aussi transportera l'hypothèque qu'elle possède sur l'hôtel de Couchiching pour de l'argent avancé sur cette propriété.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre qu'il n'insiste pas sur son amendement fait à la seconde clause du bill No. 20, pour incorporer la compagnie de Placement de Londres et Ontario (responsabilité limitée), auquel cette Chambre n'a pas acquiescé.

Aussi,—qu'il n'insiste pas sur son amendement fait au bill No. 59, pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du Canada, et pour changer son nom en celui de compagnie d'assurance dite l'Union du Canada, auquel cette Chambre n'a pas acquiescé.

Aussi,—qu'il n'insiste pas sur son amendement fait au bill No. 29, pour amender l'acte incorporant la compagnie de placement et de prêt britannique-canadienne, que cette Chambre n'a pas agréé, mais qu'il insiste sur son septième amendement pour la raison suivante: parceque les disposition du septième amendement ont pour objet de rendre le bill conforme à l'acte général de cette session affectant les compagnies à fonds social.

Les amendements faits par le Sénat au bill No. 95, pour la répression des paris et des ventes de poules sont pris en considération et adoptés.

Les amendements faits par le Sénat au bill No. 17, pour amender et refondre les actes concernant les douanes, sont pris en considération et adoptés.

Le bill No. 118, pour amender l'acte 31 *Victoria*, chapitre 5, intitulé: "Acte concernant l'audition des comptes publics," est lu une troisième fois et passé.

Le bill No. 120, pour amender l'Acte des Sauvages de 1876, est examiné en comité général, rapporté, et remis pour la troisième lecture *à demain.*

Le bill No. 119, pour amender les actes concernant les poids et mesures, est lu une seconde fois, examiné en comité général, et rapporté.

M. *Laflamme* propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

M. *Jones* (Halifax), propose pour amendement, que le bill soit renvoyé à un comité général avec instruction de l'amender en décrétant que le gallon de vin de 231 pouces cubes, et le boisseau de Winchester de 2150 $\frac{42}{100}$ pouces cubes seront les seuls étalons de poids et mesures, relativement aux articles auxquels ils s'appliquent; rejeté sur division.

Le bill est alors lu une troisième fois et passé.

La Chambre alors se forme en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

XXXII.—MENUS REVENUS.

195	Estimation de la somme à voter		$10,000 00

FRAIS D'ADMINISTRATION.

196	Somme additionnelle nécessaire pour la Commission de la Tenure Seigneuriale.	1,000 00	
	Pour services professionnels en rapport avec la Tenure Seigneuriale	2,100 00	
			3,100 00

GOUVERNEMENT CIVIL.

Département de la Justice.

197	Arrérages du traitement du sous-chef, du 1er septembre 1876 au 30 juin 1877		333 33

Département de la Justice (division des pénitenciers).

198	Inspecteurs, Manitoba et Colombie-Britannique		175 00

Bureau du Conseil Privé de la Reine.

199	Augmentation du traitement du Secrétaire particulier		200 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

200	Augmentation du salaire du messager, Cour Suprême du Canada et Cour de l'Echiquier, du 19 janvier au 30 juin 1877, à $30 par année		13 50

PÉNITENCIERS.

201	Kingston—Entretien		6,762 63
202	St. Vincent de Paul:—		
	Ajustement des traitements et nouveaux officiers	1,08 297	
	Entretien	9,487 17	
	Chemin de fer à rail plat conduisant aux carrières	7,365 00	
			18,659 46
203	St. Jean, N.B.—Entretient		2,150 00

204	Manitoba :—		
	Clôturage, instruments d'agriculture et d'harticulture	$ 350 00	
	Frais de déménagement au nouveau pénitencier	1,000 00	
	Loyer de la vieille prison, du 1er mai 1876 au 1er février 1877	750 00	
	Entretien	2,000 00	
			4,100 00

LÉGISLATION.

205	Traitements d'officiers (nouveaux) et dépenses contingentes de la bibliothèque	3,835 00

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTICS.

206	Pour faire face à de nouvelles dépenses en rapport avec la publication du *Patent Record*	1,500 00
207	Dépenses se rattachant à l'Exposition de Sydney, N.G.S	25,000 00

MILICE.

208	Police à cheval :—		
	Frais se rattachant à la concentration de la police à cheval dans le voisinage de la frontière, rendue nécessaire par les troubles qui règnent parmi les Sauvages des Etats-Unis	27,500 00	
	Quatre canons de sept, carabines et munitions, et frais de leur transport	6,250 00	
			33,750 00

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit;

JEUDI, 26 avril 1877.

Les résolutions suivantes sont adoptées:

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

Chemins de fer.

209	Chemin de fer Intercolonial—Achèvement		200,000 00
510	"	Construction de 700 chars à fret	370,000 00
211	"	Prolongement à Halifax, (contribution à la poudrière)	20,000 00
212	"	Impressions, etc., en rapportavec les pétitions de droit, devant la Cour Suprême	17,500 00

Canaux.

213	Canal	Lachine	250,000 00
214	"	Welland	200,000 00
215	"	Culbute	25,000 00
216	"	St. Pierre	15,000 00
217	"	Grenville	30,000 00

Edifices.

218	Edifices à Ottawa—Bibliothèque	25,000 00
219	" à Fort McLeod, Walsh, Calgarry, Saskatchewan, Tail Creek, Qu'Appelle et Shoal Lake	15,000 00

INPUTABLE SUR LE REVENU.

Amélioration de rivières.

220	Enlèvement du rocher Beaver, Victoria, C. B	9,800 00

Havres et brise-lames.

221	Ingonish sud, Cap Breton, N. E	1,600 00
222	Goderich, lac Huron	32,000 00

Edifices Publics.

223	Ameublement pour la résidence du lieutenant-gouverneur, T. N. O	5,000 00

Loyers, réparations, etc.

224	Gaz, édifices publics, Ottawa	6,000 00

DIVERS.

225	Impressions diverses	5,750 00	
	" traduction en français des règlements de la Cour Suprême	84 80	
			5,834 80
226	Dépenses en rapport avec le comité de secours, Manitoba		2,500 00
227	Pour l'achat de 350 copies du "Parliamentary Companion"		525 00
228	Dépenses en rapport avec l'exploration de la rivière Stickine		3,000 00
229	Pour faire face aux dépenses déjà encourues et à celles qu'il faudra probablement encourir encore avant la fin de la présente année fiscale dans le district de Keewatin		12,000 00

PERCEPTION DU REVENU.

ACCISE.

230 Service préventif..... $2,500 00

POIDS ET MESURES.

231 Pour rembourser les frais des sous-inspecteurs dans la distribution des circulaires contenant des renseignements sur l'opération de l'acte..... 2,000 00

INSPECTION DES PRINCIPAUX PRODUITS.

232 Frais du bureau des examinateurs..... 3,000 00

TERRES FÉDÉRALES.

233 Pour faire face aux frais de ce service :—

Arpentage de certaines réserves des Sauvages.....	4,000 00	
Arpentage de voies publiques pour les Islandais, ainsi que d'un certain nombre de townships pour la colonie Islandaise.....	6,000 00	
Frais probables d'une commission pour le règlement d'une réclamation	1,500 00	
Arpentage de neuf chemins ou grandes voies dans la province, en vertu du Statut 39, *Victoria*, chapitre 20.....	1,000 00	
		12 500 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat, donnant son adhésion aux bills suivants *avec amendements, savoir :*

No. 61, pour incorporer la compagnie de sûretés canadiennes (responsabilité limitée). (Sur motion de M. *Holton*, les dits amendements sont pris en considération, et adoptés.)

No. 33, pour incorporer la Société de Construction St. Jacques comme société de construction permanente, et pour autres fins. (Sur motion de M. *Holton*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.)

No. 21, pour amender l'Acte 37 *Victoria*, chapitre 50, concernant les sociétés de construction permanentes d'Ontario. (Sur motion de M. *Cartwright*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.)

No. 58, pour incorporer la Société de Construction de la Puissance, et pour changer son nom en celui de compagnie de prêts hypothécaires de la Puissance, et pour autres fins.

Le bill du Sénat No. 101, intitulé : "Acte pour amender l'acte pour établir de meilleures dispositions pour l'administration des sociétés de construction permanentes, faisant affaires dans la province d'Ontario, est pris en considération en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé, tel qu'amendé.

M. *Cartwright* communique les messages suivants de Son Excellence, lesquels sont lus par M. l'Orateur comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet le budget supplémentaire de certaines sommes requises pour le service de la Puissance du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1877 ; pour les pêcheries, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867; il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 25 avril 1877.

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet le budget supplémentaire de certaines sommes requises pour le service de la Puissance du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1878, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867 ; il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 25 avril 1877.

Sur motion de M. *Cartwright*, les dits messages et les dits budgets supplémentaires sont renvoyés au comité des subsides.

M. *Cartwright* présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 26 ultimo ; pour copie de toute la correspondance échangée entre le président ou le caissier de la Banque Ontario et l'honorable ministre des Finances ou le département des Finances, concernant les dépôt du gouvernement dans la banque Ontario depuis le 1er novembre 1873 jusqu'à présent.

La Chambre alors s'ajourne à 2 heures moins 15 minutes a.m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTION.

M. *Ross* (Middlesex)—Lundi prochain—ORDRE que le greffier dépose sur la table un état des dépenses des comités de la Chambre les distinguant comme suit:

1o. Dépenses de voyage des témoins.
2o. Argent payé pour télégrammes.
3o. Frais de témoins.
4o. Argent payé aux sténographes.

No. 56.

OTTAWA, MERCREDI, 25 AVRIL 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

18

No. 57.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 26 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

La pétition du conseil municipal du township de Chatham est lue et reçue; elle demande certaines améliorations dans la navigation à l'endroit où le chenal Ecarté se jette dans le lac St. Clair.

M. *Ross* (Middlesex), du comité collectif des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement, présente le dixième rapport de ce comité, qui est comme suit:

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:

Réponse (en partie) à l'ordre de la Chambre du 21 février dernier, relativement aux divisions intérieures et extérieures du service civil par départements, etc. (Disposé en forme de tableaux et condensé.)

Réponse à ordre,—Montrant la quantité de rails enlevés des chemins de fer du gouvernement et les compagnies de chemins de fer auxquelles ils ont été prêtés.

Réponse à ordre,—Noms des vétérans qui ont prouvé leur droit de partager dans l'octroi des $50,000 votés à la dernière session en faveur des miliciens de 1812–15.

Réponse à ordre,—Valeur du bétail importé dans et exporté de chaque province, entre le 1er janvier 1875 et le 1er janvier 1877, et valeur des viandes importées et exportées.

Rapport du comité permanent de l'immigration et de la colonisation, avec une carte géographique (édition de 15,000.)

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:

Réponse à adresse,—Rapports que la compagnie d'assurance Royale Canadienne peut avoir faits conformément à la 36 *Victoria*, chapitre 99, section 16, etc.

Réponse et réponse supplémentaire à adresse,—Etat des propriétés et du passif et de l'actif de la compagnie "Le Crédit Foncier du Bas-Canada."

Réponse à ordre,—Argent payé par le steamer "Chambly" et le steamer "Cultivateur," à l'écluse de St. Ours, sur la rivière Chambly, durant la saison de 1875.

Réponse à ordre,—Sommes payées pour services et dépenses légales dans l'Ile du Prince-Edouard, du 1er janvier 1874 jusqu'à présent.

Réponse à ordre,—Correspondance relative à l'approvisionnement de charbon et d'eau pour le sifflet à vapeur du Cap d'Or, etc.

Réponse à ordre,—Noms et dates de nomination des maîtres de havre à Sorel, St. Jean, Trois-Rivières et Lachine, dans la province de Québec, avec état des honoraires perçus par eux.

Réponse à ordre,—Soumissions reçues pour le contrat No. 15 du chemin de fer canadien du Pacifique, etc. (Dans son huitième rapport, le comité a recommandé que ce rapport fût imprimé, mais après un nouvel examen, il est d'opinion qu'il ne doit pas l'être.)

Sur motion de M. *Baby*, les amendements faits par le Sénat au bill No. 58, pour incorporer la société de construction de la Puissance sous le nom de " la compagnie de prêts hypothécaires de la Puissance " et pour autres fins, sont pris en considération et adoptés.

M. *Huntington* présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 12 ultimo ; pour copies de toutes les soumissions reçues depuis le mois de novembre dernier, par le département des Postes, pour le transport des malles dans la Colombie-Britannique, avec les noms des soumissionnaires et de leurs cautions ; et aussi, pour copies de toutes les dépêches télégraphiques et lettres reçues ou envoyées par le même département à cet égard.

Sur motion de M. *Irving*, il est *Résolu*, Qu'il est désirable d'examiner sous serment tout témoin qui sera entendu devant le comité permanent des priviléges et élections, auquel il a été donné instruction de s'enquérir et de faire rapport sur l'allégation faite par M. *Mousseau*, membre de cette Chambre, de son siége, le 25 courant, que de l'argent public a été payé à la société commerciale *Frothingham* et *Workman*, dans un temps où *Thomas Workman*, membre de cette Chambre, était membre de la dite société, en vertu d'un contrat ou marché passé entre la dite société et certains départements publics.

M. *Gibbs* (Ontario sud), propose que les ordres permanents de cette Chambre, en tant qu'ils affectent le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à *Robert Campbell* et *Eliza Maria Campbell*," soient suspendus, et que le dit bill soit placé sur les ordres du jour pour une seconde lecture ; rejeté sur division.

Sur motion de M. *Irving*, il est *Résolu*, Qu'il est désirable d'examiner sous serment tout témoin qui sera entendu devant le comité permanent des priviléges et élections, auquel il a été donné instruction de s'enquérir et de faire rapport sur l'allégation faite le 25 courant, par M. *Casey*, membre de cette Chambre, de son siége, que *Alphonse Desjardins*, membre de cette Chambre, a reçu de l'argent public, pour annonces, impressions et papeterie pour certains départements publics pendant qu'il était membre de la dite Chambre, en vertu de certains contrats passés entre lui et les dits départements publics, pendant qu'il était membre de cette Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour examiner certaine résolution concernant certains bons privilégiées en la possession du gouvernement et émis par la compagnie du chemin de fer du Nord, etc.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

1. *Résolu*, Qu'il est opportun de décréter que la somme de £50,000 stg., de deuxièmes bons privilégiés, maintenant en la possession du gouvernement du Canada, partie d'une certaine somme de £283,000 stg., de deuxièmes bons privilégiés émis par la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, auront le même rang et priorité que les autres bons de même nature, dans tout arrangement qui pourra être autorisé par aucun acte durant cette session ; et de plus que la somme de £50,000 stg., partie d'une certaine somme de £100,000 stg., de troisièmes bons privilégiés, émis par la dite compagnie et maintenant entre les mains du gouvernement du Canada, ainsi que l'intérêt sur cette somme, soit éteinte de la manière suivante :

1o. Que la dite compagnie paiera au gouvernement dans l'espace d'une année, à partir du 1er mai 1877, la somme de £45,000 stg., en argent, avec l'intérêt au taux de 5 par cent.

2o. Que la dite compagnie paiera, dans le même espace de temps, au gouvernement du Canada, la somme de vingt-sept mille quatre cent cinquante-huit dollars et quatre-vingt sept cents en paiement des sommes appliquées mal à propos à même des fonds payables au gouvernement du Canada, et aussi transportera l'hypothèque qu'elle possède sur l'hôtel de Couchiching pour de l'argent avancé sur cette propriété.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

M. *Cartwright* présente alors un bill No. 23, pour pourvoir au règlement de certaines réclamations du gouvernement du Canada contre la compagnie du chemin de fer du Nord, lequel est lu la première, la seconde et la troisième fois, et passé.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill No. 120, pour amender l'acte des Sauvages de 1876, est déchargé, et le bill retiré.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill No. 115, concernant les grands sceaux des provinces du Canada, autres qu'Ontario et Québec, *sans amendement.*

Aussi,—adoptant le bill No. 108, pour amender l'acte du pilotage de 1875, *avec amendements.*

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill No. 109, pour amender les actes concernant les droits de douane et d'accise étant lu ;

M. *Masson* ayant appelé l'attention de la Chambre sur une irrégularité dans les procédures relativement au concours de la Chambre aux résolutions rapportées du comité des voies et moyens, savoir :—que la question pour la seconde lecture des dites résolutions ne parait pas avoir été mise aux voix dans la Chambre, sauf seulement la seconde lecture de la première résolution,—il est *Résolu*, Que cette informalité ne sera pas considérée à l'avenir comme un précédent.

Le bill est alors lu une seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, et l'amendement adopté.

M. *Cartwright* propose que le bill soit présentement lu une troisième fois.

M. *Rochester* propose pour amendement que le bill soit renvoyé à un comité général avec instruction d'amender la première section du dit bill en retranchant après les mots "sur chaque livre de malt" les mots "deux centins," et les remplaçant par les mots "un centin" ; rejeté sur division.

Le bill est alors lu une troisième fois, et passé, sur division.

M. *Mackenzie* propose que le bill No. 122, concernant l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement, soit présentement lu une seconde fois ; adopté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Archibald,	Dymond,	Laflamme,	Robillard,
Aylmer,	Ferris,	Lajoie,	Ross (*Durham*),
Béchard,	Fiset,	Landerkin,	Ross (*Prince-Edouard*),
Bernier,	Fleming,	Laurier,	Ryan,
Biggar,	Flynn,	Macdonald (*Toronto*),	Rymal,
Blain,	Forbes,	McDonald (*Cap Breton*),	Scatcherd,
Bolduc,	Fréchette,	Macdougall (*Elgin*),	Scriver,
Borden,	Galbraith,	McDougall (*Renfrew*),	Shibley,
Bowman,	Gibson,	MacKay (*Cap Breton*),	Sinclair,
Brooks,	Gill,	McKay (*Colchester*),	Smith (*Peel*),
Brown,	Gillmor,	Mackenzie,	Smith (*Selkirk*),
Buell,	Goudge,	McCraney,	Smith (*Westmoreland*),
Burpee (*Sunbury*),	Greenway,	McIntyre,	Snider,
Carmichael,	Guthrie,	McLeod,	Taschereau,
Cartwright,	Haggart,	McNab,	Thompson (*Cariboo*),
Casey,	Hall,	Metcalfe,	Thompson (*Haldimand*),
Cauchon,	Higinbotham,	Mills,	Thomson (*Welland*),
Cheval,	Holton,	Mitchell,	Trow,
Christie,	Horton,	Paterson,	Vail,
Church,	Huntington,	Perry,	Wallace (*Albert*),
Coffin,	Irving,	Pickard,	Wallace (*Norfolk*),
Cook,	Kerr,	Power,	White (*Renfrew*),
DeCosmos,	Killam,	Ray,	Wood,
Delorme,	Kirk,	Richard,	Young.—97.
De St. Georges,			

CONTRE

Messieurs

Baby,	Dewdney,	Jones (*Leeds*),	Orton,
Benoit,	Domville,	Langevin,	Pettes,
Bertram,	Donahue,	Lantier,	Pinsonneault,
Blanchet,	Farrow,	Little,	Platt,
Bowell,	Flesher,	Macdonald (*Kingston*),	Plumb,
Cameron,	Fraser,	Macmillan,	Pope (*Compton*),
Caron,	Gaudet,	McQuade,	Robinson,
Cimon,	Gibbs (*Ontario nord*),	Masson,	Robitaille,
Costigan,	Gibbs (*Ontario sud*),	Monteith,	Rouleau,
Coupal,	Harwood,	Montplaisir,	Roy,
Cuthbert,	Hurteau,	Mousseau,	Stephenson.—45.
Daoust,			

Le bill est en conséquence lu la seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé, sur division.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

ITEMS IMPRÉVUS.

234	Voir Comptes Publics, 1875-76, page 370 :		
	Capital	$73,967 60	
	Fonds consolidé	80,589 67	
			154,557 27

SERVICE À LA VAPEUR PAR VOIE DE MER ET À L'INTÉRIEUR.

Vapeurs fédéraux.

235	Pour faire face aux dépenses encourues pour ce service	15,000 00	
	Pour réparations, entretien, et balance due pour la construction du *Northern Light*	16,000 00	
			31,000 00

SERVICE COTIER ET PHARES.

236	Nouvelle somme nécessaire pour entretien, savoir :—dépenses pour réparations au brise-lames de l'île Amet, N. E.	7,275 00	
	Reconstruction des bâtisses et du sifflet d'alarme de Digby, N. E. (détruit par le feu)	5,000 00	
	Achat de terrain à la Pointe Plaisante, Ont	750 00	
	do l'île à la Pierre	1,575 00	
	Construction d'un quai à l'île aux Prunes	1,000 00	
	Excédent de frais pour réparations à l'établissement de secours de St. Paul, sur les estimations	2,400 00	
			18,000 00
237	Somme nécessaire pour compléter la construction des phares et siffiets d'alarme commencés en 1875 et 1876 (à re-voter)		39,000 00

PÊCHERIES.

238	Nouvelle somme nécessaire pour les salaires et déboursés des gardes-pêche.	9,500 00	
	Nouvelle somme nécessaire pour la pisciculture	8,000 00	
			17,500 00

GOUVERNEMENT CIVIL.

Ministère de la Justice.

239	Traitement d'un inspecteur des agences de Sauvages, avec le titre de premier commis de 2e classe	1,800 00

Ministère du Secrétaire d'Etat.

240	Un commis de 1ère classe	1,400 00	
	" 3me classe	600 00	
			2,000 00

Ministère de l'Agriculture.

241	Secrétaire particulier	600 00

LÉGISLATION.

242	Frais des comités, surnuméraires de la session	4,500 00
243	Traitements d'officiers (nouveaux) et dépenses contingentes de la bibliothèque	3,500 00

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.

244	Pour faire face aux dépenses qui seront probablement encourues en rapport avec l'Exposition de Paris	25,000 00

TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS.

IMPUTABLES SUR LE CAPITAL.

Chemins de fer.

245	Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, y compris les dépôts	42,000 00
246	Arpentage du chemin de fer du Pacifique	130,000 00
247	Construction du chemin de fer du Pacifique—embranchement de Pembina	60,000 00

Canaux.

248	Canaux et rapides du St. Laurent	20,000 00
249	Canal St. Pierre	49,500 00

IMPUTABLES SUR LE REVENU.

Edifices publiques.

250 Bureaux de poste et douanes temporaires, St. Jean, P. Q..... $4,000 00

Havres et brise-lames.

251 Campobello, N. B. (Rivage Wilson)..... 1,000 00
252 Baie St. Pierre, comté de King, I.P.E..... 5,000 00

SERVICE A LA VAPEUR PAR VOIE DE MER ET A L'INTERIEUR.

253 Subvention de la malle entre Halifax et Cork, si c'est nécessaire..... 39,541 67

SERVICE COTIER ET PHARES.

254 Pour nouveaux frais possible de construction de phares et sifflets-d'alarmes..... 30,000 00

OBSERVATION GÉOLOGIQUE ET OBSERVATOIRES.

255 Pour aider à l'établissement d'une ligne télégraphique de Matane à la rivière au Renard... 10,000 00

INSPECTION DE BATEAUX A VAPEUR.

256 Frais en rapport avec le re-jeaugage des vapeurs des eaux de l'intérieur..... 800 00

SAUVAGES.

Surintendance de Manitoba.

257 Traitements de certains médecins attachés à cette surintendance..... 4,000 00

Manitoba et le Nord-Ouest.

258 Pour faire face aux dépenses qui pourraient être encourues pendant l'année par l'arpentage des réserves des Sauvages..... 15,000 00
259 Pour achat de grains de semence et d'instruments de labourage pour être donnés aux Sauvages Sioux dans les environs du lac qu'Appelle..... 3,000 00

DIVERS.

260 Diverses impressions..... 2,000 00
261 Pour faire face aux frais probables du voyage de Son Excellence le Gouverneur-Général à Manitoba..... 8,000 00
262 Frais d'enquête sur l'emploi de la sciure et des rebuts de moulins dans les rivières navigables. 600 00
263 Frais de la commission d'Halifax..... 30,000 00

PERCEPTION DU REVENU.

ACCISE.

264 Service préventif..... 2,500 00

POIDS ET MESURES.

265	Frais de route, loyer et traitements des inspecteurs, I.P.E.....	3,100 00	
	Pour nouvelles divisions d'inspection.....	3,000 00	
			6,100 00

TERRES FÉDÉRALES.

266	Pour faire face aux nouveaux frais de ce service :—		
	Exploration de ce qui reste à déterminer des frontières de Manitoba.....	4,000 00	
	Arpentage de Battleford.....	3,000 00	
	Pour déterminer la lattitude et la longitude précices d'un endroit des territoires du Nord-Ouest, pour faciliter l'arpentage systématique.....	2,500 00	
	Cartes géographiques.....	1,000 00	
	Arpentage de la principale route de la malle ou de la diligence, de Hamilton à Battleford.....	2,500 00	
			13,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne à une heure et cinq minutes, a.m.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

AVIS DE MOTION.

M. *DeCosmos*—Samedi prochain—Le gouvernement a-t-il l'intention d'établir une batterie à la pointe McCauley, C.-B., conformément à la recommandation du major-général Smythe, afin de protéger Victoria et Esquimalt contre toute invasion hostile qui pourrait résulter des relations entre le gouvernement Impérial et la Russie ? Si oui, a-t-il l'intention de pourvoir davantage à la protection de New Westminster et Nanaino.

No. 57.

OTTAWA, JEUDI, 26 AVRIL 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :
Imprimé par MacLean, Roger et Cie.
1877

No. 58.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 27 AVRIL 1877.

La prière est récitée.

M. *Mackenzie* présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 16 courant; pour un état de tous les mesurages mensuels et de l'estimation des différentes espèces d'ouvrages faits sur la section 16 du chemin de fer Intercolonial, durant le contrat de MM. *King* et *Gough*, et subséquemment durant le contrat de *J. C. Gough*, montrant les quantités actuelles et espèces de l'ouvrage fait et rapporté, les montants portés pour ces travaux au cahier des charges pour chaque mois par l'ingénieur de division en charge, et le montant pour chaque mois respectivement, certifié par l'ingénieur en chef du chemin de fer, ou payé ou certifié par les commissaires du chemin de fer et payé aux entrepreneurs ou à l'entrepreneur ou à leurs agents; des montants payés par le gouvernement ou de sa part ou ses agents au compte ou en liquidation de ce qui était dû par *King* et *Gough* ou *J. C. Gough*, sur le contrat de la section No. 16, à qui ils ont été payés, sous l'autorité de qui, et la nature et l'étendue de l'ouvrage fait après que le gouvernement eut ôté le contrat à *J. C. Gough*; de la quantité de l'ouvrage fait par le gouvernement ou ses agents après que le contrat eut été ôté à *J. C. Gough*, montrant les estimations mensuelles pour les différentes espèces d'ouvrages faits, les montants payés pour ces ouvrages, et à qui payés; des superstructures qui n'ont pas été faites dans la maçonnerie de première et de seconde classe, la quantité de maçonnerie employée à paver, et l'étendue de l'ouverture ou du conduit d'eau de chaque superstructure située sur la section, la quantité de blocage fait de béton employé, la quantité et la longueur des clôtures, les fosse de gardes contre les animaux, construites, avec le coût de chacune.

M. *Smith* (Westmoreland), présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 12 ultimo ; pour un état indiquant : 1o. les noms des surintendants de glissoires dans l'emploi du département des Travaux Publics, à chacune des stations sur la rivière Outaouais et ses tributaires, le 1er juillet 1876 ; 2o. les salaires ou rénumérations payés à chacun des dits surintendants des glissoires pour l'année expirée le 1er juillet 1876 ; 3o. le nombre de pièces de bois et de billots de sciage qui sont passés dans les glissoires à chacune de ces stations, pendant l'année expirée le 1er juillet 1876.

Aussi,—Réponse à l'adresse du 16 courant ; pour copie de la requête des commissaires du havre de Québec, demandant la garantie du gouvernement pour une somme additionnelle de $250,000.00 pour compléter les améliorations du susdit havre de Québec.

M. *Cartwright* présente la réponse à l'adresse du 2 courant ; pour 1o. Un état des débentures émises par le gouvernement du Canada pour l'acquisition de la bâtisse pour la Cour et la prison du district de Kamouraska.

2o. Un état du coût de la dite bâtisse et de son entretien depuis.

3o. Un état des sommes perçues par les taxes et les licences imposées sur le dit district pour le fonds des bâtisses et prisons jusqu'au 30 juin dernier.

4o. Un état des sommes payées sur les dites débentures et intérêts, démontrant combien il reste dû sur les dites débentures, si aucune somme est encore due ; si non, combien il a été perçu de plus que le montant des dites débentures et intérêt

M. *Casey*, du comité spécial nommé pour s'enquérir de la condition actuelle du service civil et du mode d'examen et de nomination des candidats aux emplois, dans le but de constater l'efficacité générale du service, présente un rapport, lequel est renvoyé au comité collectif des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement pour qu'il soit imprimé, avec l'enquête l'accompagnant.

M. *MacKay* (Cap Breton), du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Henry Mitchell* et autres, avec instruction de s'enquérir des allégations que contient la dite pétition, relativement à la condition du commerce de charbon et des meilleurs moyens de favoriser le commerce interprovincial, présente un rapport, lequel est renvoyé au comité collectif des impressions des deux Chambres, pour qu'il soit imprimé, avec l'enquête l'accompagnant.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les amendements faits par cette Chambre au bill No. 101, intitulé: " Acte pour amender l'acte pour pourvoir à l'administration des sociétés de construction permanentes faisant affaires dans la province d'Ontario," sans amendement.

Aussi,—adoptant les bills suivants, avec amendements, savoir:

No. 62, concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada. (Sur motion de M. *Cartwright*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.)

No. 53, pour établir de nouvelles dispositions concernant l'établissement et l'administration de sociétés de construction dans la province de Québec. (Sur motion de M. *Holton*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.)

Sur motion de M. *Smith* (Westmoreland), les amendements faits par le Sénat au bill No. 108, pour amender l'Acte du pilotage de 1875, sont pris en considération et adoptés.

Sur motion de M. *Mills*, les amendements fait par le Sénat au bill No. 74, pour amender l'Acte des Territoires du Nord-Ouest de 1875, sont pris en considération et adoptés.

Sur motion de M. *Domville*, il est *Résolu*, Que l'ordre de la Chambre renvoyant l'amendement fait par le Sénat au bill No. 48, concernant la compagnie de chemin de fer Albert, au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, soit déchargé, et que le dit amendement soit pris en considération aujourd'hui.

M. *Huntington* présente la réponse à l'adresse du 28 ultimo; pour copies des documents et correspondances au sujet de la fermeture du bureau de poste, dans le voisinage de St. Jean l'Evangéliste de la Nouvelle.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 21 ultimo; pour copie de la commission ou autre document nommant *John Dewe* inspecteur des Postes, ainsi que tous ordres définissant ses devoirs et fonctions et les limites dans lesquelles il devait les exercer.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 2 courant; pour la production de tous papiers, rapports et correspondances ayant rapport à la destitution de *J. Murray Nase*, maître de poste de Neripis, comté de King, N.-B., avec la pétition des habitants du district y relative.

Et,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 28 ultimo; pour copie de la correspondance échangée entre le bureau de la Chambre de Commerce de Québec et le gouvernement du Canada, au sujet du règlement en force relativement aux lettres non payées d'avance.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,
Ottawa, 27 avril 1877.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra à la salle des séances du Sénat pour proroger la session du Parlement de la Puissance, samedi, le 28 du courant, à 3 heures p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-obéissant et humble serviteur,

E. G. P. LITTLETON,
Secrétaire du Gouverneur-Général.

L'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

M. *Smith* (Westmoréland), présente la réponse à l'adresse du 16 courant; pour tous rapports au Conseil par le ministre de la Marine et des Pêcheries relativement à la pêche du bar et du *Gasparaud* dans les rivières Napan et Noire, Miramichi, et sur les rivages dans le voisinage, ainsi que les ordres en Conseil passés à ce sujet depuis le 1er janvier 1874, avec les rapports faits par les surveillants et l'inspecteur des pêcheries y relatifs, et les lettres et correspondances échangées avec le département à ce sujet.

La Chambre reprend la considération de la résolution 124—Achèvement et construction de phares et de sifflets d'alarmes—rapportée du comité des subsides, vendredi, le 20 courant (page 325.)

Et la question de concours étant mise aux voix, la résolution est adoptée.

La Chambre reprend la considération de la résolution 187—Réparations et frais d'entretien des travaux publics—rapportée du comité des subsides, vendredi, le 20 courant (page 328.)

Et la question de concours étant mise aux voix, la résolution est adoptée.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, vendredi, le 20 courant, sont rapportées, lues une seconde fois et adoptées, et sont comme suit :

XII—EDIFICES PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE CAPITAL.

78	Chemin de fer du Pacifique	$1,524,000 00
79	Chemin de fer du Pacifique—Explorations et travaux de génie	100,000 00

II—FRAIS D'ADMINISTRATION.

1	Inspecteur des finances		2,600 00
	Bureau du sous-receveur-général,	Toronto	8,000 00
	do	Montréal	5,500 00
	do	Halifax, N.-E	10,000 00
	Auditeur et	St. Jean, Nouveau-Brunswick	11,000 00
	do	Fort Garry	6,500 00
	do	Victoria C.-B	7,000 00
	do	Charlottetown, I.P.E	4,000 00
	do		12,000 00
	Caisses d'Epargne de la campagne, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Colombie-Britannique		2,500 00
	Tenure seigneuriale et commission		

IX—IMMIGRATION ET QUARANTAINE.

56	Pour aider à l'immigration et faire face à ses dépenses, y compris l'estimation des dépenses pour le transport de Mennonites	110,000 00

XXXI.—TERRES FÉDÉRALES.

194	Arpentages, Nord-Ouest, (y compris le personnel et commission)	60,000 00

Les résolutions adoptées en comité des subsides, mercredi, le 25 courant, sont rapportées, lues une seconde fois et adoptées, et sont comme suit :

XXXII.—MENUS REVENUS.

195	Estimation de la somme à voter	10,000 00

FRAIS D'ADMINISTRATION.

196	Somme additionnelle nécessaire pour la Commission de la Tenure Seigneuriale.	1,000 00	
	Pour services professionnels en rapport avec la Tenure Seigneuriale	2,100 00	
			3,100 00

GOUVERNEMENT CIVIL.

Département de la Justice.

197	Arrérages du traitement du sous-chef, du 1er septembre 1876 au 30 juin 1877	333 33

Département de la Justice (division des pénitenciers).

198	Inspecteurs, Manitoba et Colombie-Britannique	175 00

Bureau du Conseil Privé de la Reine.

199	Augmentation du traitement du Secrétaire particulier	200 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

200	Augmentation du salaire du messager, Cour Suprême du Canada et Cour de l'Echiquier, du 19 janvier au 30 juin 1877, à $30 par année	13 50

PÉNITENCIERS.

201	Kingston—Entretien		6,762 63
202	St. Vincent de Paul :—		
	Ajustement des traitements et nouveaux officiers	1,807 29	
	Entretien	9,487 17	
	Chemin de fer à rail plat conduisant aux carrières	7,365 00	
			18,659 46
203	St. Jean, N.B.—Entretien		2,150 00

204	Manitoba :—			
	Clôturage, instruments d'agriculture et d'horticulture		$ 350 00	
	Frais de déménagement au nouveau pénitencier		1,000 00	
	Loyer de la vieille prison, du 1er mai 1876 au 1er février 1877		750 00	
	Entretien		2,000 00	
				$4,100 00

LÉGISLATION.

205	Traitements d'officiers (nouveaux) et dépenses contingentes de la bibliothèque	3,835 00

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTICS.

206	Pour faire face à de nouvelles dépenses en rapport avec la publication du *Patent Record*	1,500 00
207	Dépenses se rattachant à l'Exposition de Sydney, N.G.S	25,000 00

MILICE.

208	Police à cheval :—			
	Frais se rattachant à la concentration de la police à cheval dans le voisinage de la frontière, rendue nécessaire par les troubles qui règnent parmi les Sauvages des Etats-Unis		27,500 00	
	Quatre canons de sept, carabines et munitions, et frais de leur transport		6,250 00	
				33,750 00

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

Chemins de fer.

209	Chemin de fer Intercolonial	—Achèvement	200,000 00
510	do	Construction de 700 chars à fret	370,000 00
211	do	Prolongement à Halifax, (contribution à la poudrière)	20,000 00
212	do	Impressions, etc., en rapport avec les pétitions de droit, devant la Cour Suprême	17,500 00

Canaux.

213	Canal	Lachine	250,000 00
214	do	Welland	200,000 00
215	do	Culbute	25,000 00
216	do	St. Pierre	15,000 00
217	do	Grenville	30,000 00

Edifices.

218	Edifices à Ottawa—Bibliothèque	25,000 00
219	do à Fort McLeod, Walsh, Calgarry, Saskatchewan, Tail Creek, Qu'Appelle et Shoal Lake	15,000 00

INPUTABLE SUR LE REVENU.

Amélioration de rivières.

220	Enlèvement du rocher Beaver, Victoria, C. B	9,800 00

Havres et brise-lames.

221	Ingonish sud, Cap Breton, N. E	1,600 00
222	Goderich, lac Huron	32,000 00

Edifices publics.

223	Ameublement pour la résidence du lieutenant-gouverneur, T. N. O	5,000 00

Loyers, réparations, etc.

224	Gaz, édifices publics, Ottawa	6,000 00

DIVERS.

225	Impressions diverses		5,750 00	
	"	traduction en français des règlements de la Cour Suprême	84 80	
				5,834 80
226	Dépenses en rapport avec le comité de secours, Manitoba			2,500 00
227	Pour l'achat de 350 copies du "Parliamentary Companion"			525 00
228	Dépenses en rapport avec l'exploration de la rivière Stickine			3,000 00
229	Pour faire face aux dépenses déjà encourues et à celles qu'il faudra probablement encourir encore avant la fin de la présente année fiscale dans le district de Kéwatin			12,000 00

PERCEPTION DU REVENU.

ACCISE.

230	Service préventif	2,500 00

POIDS ET MESURES.

231 Pour rembourser les frais des sous-inspecteurs dans la distribution des circulaires contenant des renseignements sur l'opération de l'acte..... $2,000 00

INSPECTION DES PRINCIPAUX PRODUITS.

232 Frais du bureau des examinateurs..... 3,000 00

TERRES FÉDÉRALES.

233 Pour faire face aux frais de ce service :—
Arpentage de certaines réserves des Sauvages..... 4,000 00
Arpentage de voies publiques pour les Islandais, ainsi que d'un certain nombre de townships pour la colonie Islandaise..... 6,000 00
Frais probables d'une commission pour le règlement d'une réclamation 1,500 00
Arpentage de neuf chemins ou grandes voies dans la province, en vertu du Statut 39, *Victoria*, chapitre 20..... 1,000 00
12 500 00

Les résotutions adoptées en comité des subsides, jeudi, le 26 courent, sont rapportées et sont comme suit :

ITEMS IMPRÉVUS DE 1875-76.

234 Voir Comptes Publics, 1875-76, page 370 :
Capital..... $73,967 60
Fonds consolidé..... 80,589 67
154,557 27

SERVICE A LA VAPEUR PAR VOIE DE MER ET À L'INTÉRIEUR.

Vapeurs fédéraux.

235 Pour faire face aux dépenses encourues pour ce service..... 15,000 00
Pour réparations, entretien, et balance due pour la construction du *Northern Light*..... 16,000 00
31,000 00

SERVICE COTIER ET PHARES.

236 Nouvelle somme nécessaire pour entretien, savoir :—dépenses pour réparations au brise-lames de l'ile Amet, N. E..... 7,275 00
Reconstruction des bâtisses et du sifflet d'alarme de Digby, N. E. (détruit par le feu)..... 5,000 00
Achat de terrain à la Pointe Plaisante, Ont..... 750 00
do l'ile à la Pierre..... 1,575 00
Construction d'un quai à l'ile aux Prunes..... 1,000 00
Excédent de frais pour réparations à l'établissement de secours de St. Paul, sur les estimations..... 2,400 00
18,000 00

237 Somme nécessaire pour compléter la construction des phares et siffiets d'alarme commencés en 1875 et 1876 (à re-voter)..... 39,000 00

PÊCHERIES.

238 Nouvelle somme nécessaire pour les salaires et déboursés des gardes-pêche. 9,500 00
Nouvelle somme nécessaire pour la pisciculture..... 8,000 00
17,500 00

GOUVERNEMENT CIVIL.

Ministère de l'Intérieur.

239 Traitement d'un inspecteur des agences de Sauvages, avec le titre de premier commis de 2e classe..... 1,800 00

Ministère du Secrétaire d'Etat.

240 Un commis de 1ère classe..... 1,400 00
" 3me classe..... 600 00
2,000 00

Ministère de l'Agriculture.

241 Secrétaire particulier..... 600 00

LÉGISLATION.

242 Frais des comités, surnuméraires de la session..... 4,500 00
243 Traitements d'officiers (nouveaux) et dépenses contingentes de la bibliothèque..... 3,500 00

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.

244 Pour faire face aux dépenses qui seront probablement encourues en rapport avec l'Exposition de Paris..... $25,000 00

TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS.

IMPUTABLES SUR LE CAPITAL.

Chemins de fer.

245 Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, y compris les dépôts..... 42,000 00
246 Arpentage du chemin de fer du Pacifique..... 130,000 00
247 Construction du chemin de fer du Pacifique—embranchement de Pembina..... 60,000 00

Canaux.

248 Canaux et rapides du St. Laurent..... 20,000 00
249 Canal St. Pierre..... 49,500 00

IMPUTABLES SUR LE REVENU.

Édifices publiques.

250 Bureaux de poste et douanes temporaires, St. Jean, P. Q..... 4,000 00

Havres et brise-lames.

251 Campobello, N. B. (Rivage Wilson)..... 1,000 00
252 Baie St. Pierre, comté de King, I.P.E..... 5,000 00

SERVICE A LA VAPEUR PAR VOIE DE MER ET A L'INTERIEUR.

253 Subvention de la malle entre Halifax et Cork, si c'est nécessaire..... 39,541 67

SERVICE COTIER ET PHARES.

254 Pour nouveaux frais possible de construction de phares et sifflets-d'alarmes..... 30,000 00

OBSERVATION GÉOLOGIQUE ET OBSERVATOIRES.

255 Pour aider à l'établissement d'une ligne télégraphique de Matane à la rivière au Renard... 10,000 00

INSPECTION DE BATEAUX A VAPEUR.

256 Frais en rapport avec le re-jeaugage des vapeurs des eaux de l'intérieur..... 800 00

SAUVAGES.

Surintendance de Manitoba.

257 Traitements de certains médecins attachés à cette surintendance..... 4,000 00

Manitoba et le Nord-Ouest.

258 Pour faire face aux dépenses qui pourraient être encourues pendant l'année par l'arpentage des réserves des Sauvages..... 15,000 00
259 Pour achat de grains de semence et d'instruments de labourage pour être donnés aux Sauvages Sioux dans les environs du lac qu'Appelle..... 3,000 00

DIVERS.

260 Diverses impressions..... 2,000 00
261 Pour faire face aux frais probables du voyage de Son Excellence le Gouverneur-Général à Manitoba..... 8,000 00
262 Frais d'enquête sur l'emploi de la sciure et des rebuts de moulins dans les rivières navigables. 600 00
263 Frais de la commission d'Halifax..... 30,000 00

PERCEPTION DU REVENU.

ACCISE.

264 Service préventif..... 2,500 00

POIDS ET MESURES.

265 { Frais de route, loyer et traitements des inspecteurs, I.P.E..... 3,100 00
{ Pour nouvelles divisions d'inspection..... 3,000 00
6,100 00

TERRES FÉDÉRALES.

266 Pour faire face aux nouveaux frais de ce service :—

Exploration de ce qui reste à déterminer des frontières de Manitoba...	$4,000 00	
Arpentage de Battleford.....	3,000 00	
Pour déterminer la lattitude et la longitude précices d'un endroit des territoires du Nord-Ouest, pour faciliter l'arpentage systématique.....	2,500 00	
Cartes géographiques.....	1,000 00	
Arpentage de la principale route de la malle ou de la diligence, de Hamilton à Battleford.....	2,500 00	
		$13,000 00

Les résolutions 234, 235, 236, 237 et 238 sont séparément lues une seconde fois, et adoptées.

A 6 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à 7½ heures p.m.

7.30 P.M.

(*L'ordre de la Chambre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle* 19.)

M. *Domville* propose que l'amendement fait par le Sénat au bill No. 48, pour accorder de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer Albert, soit présentement pris en considération et adopté.

M. *Burpee* (Sunbury), propose pour amendement, que la considération de l'amendement fait à ce bill soit renvoyée à trois mois d'aujourd'hui.

M. *Gibbs* (Ontario sud), propose pour amendement de l'amendement que tous les mots après le mot "que" dans le dit amendement, soient biffés et remplacés par les mots suivants : "l'amendement fait au bill du chemin de fer Albert ne soit pas adopté" ; rejeté sur la division suivante:

POUR :

Messieurs

Bowell, Cameron, Caron, Cuthbert, DeCosmos, Desjardins, Domville, Flesher, Fraser, Gibbs (*Ontario nord*), Gibbs (*Ontario sud*), Haggart, Killam, Langevin, Macdonald (*Kingston*), Masson, Mitchell, Platt, Plumb, Rochester, Rouleau, Thompson (*Cariboo*), Tupper, Wallace (*Norfolk*).—24.

CONTRE

Messieurs

Appleby, Archibald, Aylmer, Bain, Biggar, Blackburn, Blain, Borron, Bourassa, Bowman, Burk, Burpee (*St. Jean*), Burpee (*Sunbury*), Cartwright, Casey, Christie, Church, Coffin, Cook, De St. Georges, Dymond, Fleming, Flynn, Forbes, Fréchette, Galbraith, Gibson, Gillies, Goudge, Guthrie, Hagar, Higinbotham, Holton, Horton, Irving, Kerr, Kirk, Laflamme, Macdonald (*Cornwall*), Macdonald (*Toronto*), Macdougall (*Elgin*), Mackenzie, McLeod, McNab, Metcalfe, Mills, Oliver, Paterson, Pickard, Ray, Ross (*Durham*), Ross (*Prince-Edouard*), Rymal, Sinclair, Smith (*Peel*), Snider, St. Jean, Taschereau, Thompson (*Haldimand*), Trow, Wallace (*Albert*), Workman, Young.—63.

Et la question étant mise aux voix sur l'amendement, il est adopté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Appleby, Archibald, Biggar, Blackburn, Blain, Barron, Bourassa, Burk, Burpee (*St Jean*), Burpee (*Sunburry*), Cartwright, Casey, Cauchon, Christie, Church, Coffin, Cook, Dymond, Flynn, Forbes, Fréchette, Galbraith, Gibson, Gillies, Goudge, Guthrie, Hagar, Hinginbotham, Holton, Huntington, Irving, Kerr, Laflamme, Macdonald (*Cornwall*), Mackenzie, McLeod, McNab, Mills, Pickard, Ray, Ross (*Prince-Edouard*), Sinclair, Smith (*Peel*), St. Jean, Taschereau, Thompson (*Haldimand*), Trow.—47.

CONTRE :

Messieurs

Bowell,	Fraser,	Macdonald (*Kingston*),	Pope (*Compton*),
Cameron,	Gibbs (*Ontario nord*),	McDonald (*Cap Breton*),	Rochester,
Caron,	Haggart,	MacKay (*Cap Breton*),	Rouleau,
DeCosmos,	Killam,	Moffat,	Thompson (*Cariboo*),
Domville,	Langevin,	Plumb,	Tupper.—21.
Flesher,			

La motion principale, telle qu'amendée, est alors adoptée, sur division.

La Chambre reprend alors la considération des autres résolutions telles que rapportées du comité des subsides, jeudi, le 26 courant.

La résolution 239 étant lue une seconde fois, elle est rejetée, sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Appleby,	Christie,	Hagar,	Ray,
Archibald,	Church,	Higinbotham,	Ross (*Prince-Edouard*),
Biggar,	Coffin,	Huntington,	Sinclair,
Blackburn,	Cook,	Irving,	Smith (*Peel*),
Blain,	Dymond,	Kerr,	Smith (*Selkirk*),
Blake,	Fleming,	Killam,	Smith (*Westmoreland*),
Borron,	Flynn,	Laflamme,	St. Jean,
Bourassa,	Forbes,	Macdonald (*Carnwall*),	Taschereau,
Burk,	Fréchette,	MacKay (*Cap Breton*),	Thompson (*Haldimand*),
Burpee (*St. Jean*),	Galbraith,	Mackenzie,	Thomson (*Welland*),
Burpee (*Sunbury*),	Gibson,	McLeod,	Vail,
Cartwright,	Gillies,	Mills,	Workman.—50.
Cauchon,	Goudge,		

CONTRE :

Messieurs

DeCosmos,	Gibbs (*Ontario nord*),	McDonald (*Cap Breton*),	Robitaille,
Dewdney,	Langevin,	Moffat,	Rochester,
Domville,	Lanthier,	Plumb,	Thompson (*Cariboo*),
Flesher,	Macdonald (*Kingston*),	Pope (*Compton*),	Tupper.—16.

Les résolutions depuis 240 à 262 inclusivement étant séparément lues une seconde fois, sont adoptées.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

SAMEDI, 28 avril 1877.

Les résolutions depuis 263 à 266 inclusivement, étant lues une seconde fois, sont adoptées

Les dites résolutions sont renvoyées au comité des voies et moyens.

La Chambre se forme en conséquence en comité des voies et moyens.

(*En comité*).

Les résolutions suivantes sont adoptées.

1. *Résolu* que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1877, la somme de $1,625,395.99 soit accordée à même le fonds consolidé de revenu du Canada.

2. *Résolu* que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1878, la somme de $16,286,576.52 soit accordée à Sa Majesté à même le fonds consolidé de revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, et adoptées,—et il est permis au comité de siéger de nouveau, demain.

M. *Cartwright* alors présente un bill (No. 124) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années fiscales finissant respectivement le 30 juin 1877 et le 30 juin 1878, et pour d'autres fins relatives au service public, lequel est lu trois fois et passé.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, il est ordonné que l'honoraire sur le bill No. 48, pour accorder de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer Albert soit remboursé.

Un message est reçu du Sénat adoptant les bills suivants sans amendement, savoir :

No. 122, concernant l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement.

No. 109, pour amender certains acte concernant les droits de douane et d'accise.

No. 12?, concernant la réclamation de la Puissance contre la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

Aussi,—adoptant les bills suivants, avec amendement, savoir :

No. 105, pour amender les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de Québec, et l'acte du pilotage de 1873. (Sur motion de M. *Mackenzie*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.

No. 119, pour amender l'Acte concernant les poids et mesures. (Sur motion de M. *Laflamme*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.

No. 111, concernant les terres de l'Ordonnance et de l'Amirauté dans les provinces d'Ontario et de Québec. (Sur motion de M. *Mills*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.)

No. 112, pour pourvoir à l'inspection du pétrole. (Sur motion de M. *Laflamme*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.)

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est résolu que lorsque la Chambre s'ajournera, elle reste ajournée jusqu'à 2 heures p.m., aujourd'hui.

Sur motion de M. *Dymond*, il est résolu qu'un ordre de la Chambre pour un état des poursuites ou des affaires légales dans lesquelles la société de l'honorable Sir *John A. Macdonald*, M. P., ou aucun membre de ladite société, a reçu instruction d'agir pour la couronne pendant qu'il était ministre de la Justice et procureur-général du Canada, avec les dates de telles instructions et des dernières procédures dans chaque cas, avec mention des dates du commencement et de la fin de telles poursuites et affaires légales.

La Chambre alors s'ajourne à une heure et 45 minutes a. m., jusqu'à 2 heures p. m., aujourd'hui.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

No. 58

OTTAWA, VENDREDI, 27 AVRIL 1877

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

18

No. 59.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, SAMEDI, 28 AVRIL 1877.

2 heures p. m.

La prière est recitée.

M. l'Orateur met devant la Chambre des états et rapports généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de Joliette et de St. Hyacinthe pour l'année 1876.

M. *Mackenzie* présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 26 ultimo, pour un état indiquant: 1o. les noms et salaires ou gages de chaque officier composant le personnel des officiers du gouvernement au canal Lachine pour chacune des années 1875-6 et 1876-7; 2o. le montant des dépenses contingentes à l'égard de tel personnel pour chacune de ces années; 3o. les dates de nomination de chaque tel officier.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 19 février dernier, pour un état détaillé des dépenses encourues en 1874, 1875 et 1876, pour annonces en faveur du gouvernement ou de toute branche du service public, dans les journaux de la Puissance, le montant payé à chaque journal respectivement, l'objet pour lequel tel montant a été payé; aussi, le montant payé pour abonnements, à quels journaux, et si ces journaux ont été requis pour l'usage des départements publics ou pour la circulation en Europe ou autres fins.

Aussi,—Réponse à l'adresse du 16 courant, pour un rapport relativement à l'argent payé à *Carpenter* et Cie., avec les ordres en conseil recommandant tel paiement à compte de la subvention en faveur du chemin *Dawson*, depuis le premier janvier jusqu'au 31 mars 1877.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 15 février dernier, pour copies de tout arrangement, convention, ou correspondance en vertu desquels les officiers de l'Intercolonial sont assurés dans la Compagnie de Garantie du Canada; tel rapport devant être accompagné d'un état indiquant ceux des employés de ce chemin de fer qui sont assurés, le montant de cette assurance, les primes payées dans chaque cas et le montant d'assurance payé par la dite Compagnie de Garantie sur chaque police.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 19 février dernier, pour copies de tous papiers, correspondances ou télégrammes relativement à du charbon qu'on prétend avoir été arrêté, confisqué ou accaparé, et montrant en vertu de quelle autorité ce charbon a été ainsi arrêté, confisqué et accaparé, et si ces faits ont été ratifiés, approuvés par l'inspecteur des chemins de fer du gouvernement ou par le gouvernement.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 15 février dernier, pour un rapport montrant l'autorité en vertu de laquelle deux maisons avec des étables et des dépendances furent construites, l'été dernier, à Moncton, pour l'usage de l'ingénieur résident, et du surintendant du trafic du chemin de fer Intercolonial; le montant dont la dépense était autorisée et le montant réellement dépensé; ce rapport devant être accom-

pagné d'états indiquant les montants demandés pour ces ouvrages et les comptes auxquels ils ont été chargés dans les livres du chemin de fer ; ces états devant être faits de manière à donner les détails qui suivent :—

1. La quantité, l'espèce et le coût de la pierre employée dans les caves et fondations.
2. Le travail et ce qu'il a coûté.
3. Le coût de la construction des caves et des fondations.
4. Le coût des fondations qui n'ont pas servi et de leur remplacement.
5. Le coût de l'ouvrage et des matériaux employés à construire des conduits et à les relier à l'égoût principal.
6. Le montant payé pour les tuyaux et pour les poser, avec la largeur et la longueur de ces tuyaux, le coût des bains, des réservoirs, des pompes, cabinets d'aisance, etc.
7. Le coût des cheminées, grilles, poêles, ouvrages en bois, en plâtre, terrassements et clôtures.
8. Le coût de l'inspection.

L'état devra donner le nom des endroits d'où la pierre a été tirée, le nombre de jours que les ouvriers ont été employés à tirer cette pierre et le montant chargé aux bâtisses pour cela, et le montant alloué pour le fret.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 15 février dernier, pour un état donnant une description générale et le prix de chacun des travaux du chemin de fer Intercolonial, non imputables aux frais d'entretien ordinaire, qui ont été exécutés pendant les deux années expirées le 31 décembre 1876 par corvée ou arrangement privé, donnant le nom de l'ingénieur et de l'inspecteur sous le contrôle immédiat desquels les travaux ont été exécutés.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 15 février dernier, pour un état relatif aux arrangements faits pour assurer les employés du chemin de fer Intercolonial contre les accidents ; les déductions faites sur les salaires à cause de cette assurance, et les montants payés à même les fonds du chemin de fer à compte de telle assurance.

Aussi,—Réponse (en partie) à l'ordre de la Chambre du 21 février dernier, pour la production d'un état des divisions intérieures et extérieures du service civil par départements, montrant :

A.—1o. Le nombre d'employés dans chaque division et dans tout le service, arrangés par classe dans les deux divisions, quand ce sera possible, ou suivant le degré de l'emploi dans le service extérieur où aucune classification n'a été établie, donnant le nombre dans chaque classe ou degré.

2o. Le salaire total payé dans chaque division et dans tout le service durant l'année fiscale, montrant aussi le

(*a.*) Total payé dans chaque classe ou degré durant l'année courante.

(*b.*) Le maximum, le minimum et la moyenne des salaires payés dans chaque classe ou degré, avec un état des augmentations ou bonus annuels accordés et les heures de travail.

3o. Le maximum, le minimum et la moyenne de l'âge des employés dans chaque classe ou degré des deux divisions, montrant :

(*a.*) Le nombre d'employés dans chaque classe ou degré.

Au-dessus de 18 et au-dessous de 20 ans.
" 20 " 25 "
" 25 " 30 "
" 30 " 40 "
" 40 " 50 "
" 50 " 60 "
" 60 " 70 "

(*b.*) La moyenne de l'âge des employés lors de leur nomination dans chaque classe ou degré des deux divisions et dans tout le service.

(*c.*) La moyenne de l'âge de ceux qui ont quitté le service depuis la confédération.

B.—1o. Le nombre total dans chaque classe ou degré de ceux qui sont entrés dans le service avant l'établissement des examens du service civil.

2o. Le nombre de ceux qui ont été nommés dans chaque classe ou degré des deux divisions chaque année, depuis la confédération, et le total pour toute la période par classes et départements et dans tout le service.

(*a.*) Comme possédant certaines qualifications spéciales, mais qui ne sont soumis à aucun examen général ou spécial qui permette de faire l'épreuve de telles qualifications ;

(*b.*) Non pas sous le rapport de qualifications spéciales mais qui n'ont été soumis à aucun examen général ou spécial ;

(*c.*) Après avoir subi un examen général ou spécial, avec indication du genre d'examen et du nombre de ceux qui ont passé l'examen avec succès, de ceux qui n'ont pas réussi, mais qui cependant ont été nommés ou dont la nomination fut continuée ; et aussi, le nombre de ceux examinés et rejetés.

(*d.*) Nombre de cas où la nomination a été précédée d'un examen et *vice versâ*.

C.—1o. Règlements concernant les examens ordinaires et spéciaux et les nominations ordinaires faites sous le système des examens.

2o. Toutes autres règles du service public non établies par statut.

3o. Copies des questions faites aux derniers examens généraux et spéciaux antérieurement au 1er janvier 1877, avec un état constatant le degré de capacité requis des candidats.

4o. Liste des candidats heureux, montrant la proportion par cent des points obtenus.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 15 février dernier, pour un état en détail de toutes les dépenses faites pour construire le restaurant, élargir le magasin d'entrepôt, construire des hangars pour le fret et le charbon, le dépôt, les plateformes, les lisses de lestage et autres ouvrages faits dans la cour de la gare à Moncton en 1876.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 15 février dernier, pour un état complet et détaillé de toutes les dépenses encourues pour changer la largeur de la voie du chemin de fer Intercolonial, et exposant comment ces dépenses sont classifiées dans les comptes du chemin de fer.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 5 ultimo, pour la production d'un état contenant les noms des personnes nommées à des emplois entre le 1er janvier et le 7 novembre 1873, les noms des employés dont les salaires ont été augmentés pendant cette période, les noms de ceux ainsi nommés à des emplois et dont la nomination a été annulée après le 7 novembre; aussi, un état indiquant si les places qui étaient remplies par ceux dont la nomination a été ainsi annulée, sont demeurées vacantes ou ont été remplies depuis, et si tel est le cas, quand et par qui; et aussi, si les salaires de ces employés qui ont été augmentés durant la période ci-dessus mentionnée, ont été diminués ou augmentés depuis, tout en indiquant en même temps la réduction ou l'augmentation du salaire de chaque tel employé respectivement.

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 19 courant, pour une copie du rapport de l'ingénieur sur le chemin Bonnechère ou toute autre route possible du prolongement du Canada Central.

Et,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 12 ultimo, pour la production devant cette Chambre de toutes requêtes et correspondances relativement à l'octroi par le gouvernement de la Puissance d'une somme d'argent pour aider à la construction du chemin de fer de Québec au lac St. Jean.

M. *Mills* met devant la Chambre le rapport des travaux de l'exploration géologique du Canada par *Alfred R. C. Selwyn*, F. R. S., F. G. S., directeur pour l'année 1875-76.

Il présente aussi la réponse à l'ordre de la Chambre du 28 courant, pour un état des poursuites ou des affaires légales dans lesquelles la société de l'honorable Sir *John A. Macdonald*, M. P., ou aucun membre de sa dite société, a reçu instruction d'agir pour la Couronne pendant qu'il était ministre de la Justice et procureur-général du Canada, avec les dates de telles instructions et des dernières procédures dans chaque cas; ainsi que les dates du commencement et de la fin de telles poursuites et affaires légales.

M. *Huntington* présente un rapport supplémentaire en réponse à l'adresse du 7 ultimo, pour tous papiers ou correspondances, s'il y en a, relativement au moyen de mettre le Canada dans une position aussi favorable que celle de tout pays étranger sous les provisions de l'union postale faite à Berne, le 6 octobre 1874

Aussi,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 16 courant: 1o. pour copies de toutes correspondances relativement à la nomination de *Benjamin Lagacé* comme maître de poste de Jonquière, dans le comté de Chicoutimi; 2o. copies des dernières soumissions pour le transport de la malle entre Chicoutimi et Jonquière; 3o. rapport montrant à qui le contrat pour le dit transport de la malle a été accordé.

M. *Mackenzie* transmet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur, et dont voici la teneur:

DUFFERIN,

Le gouverneur-général transmet à la Chambre des Communes copie d'une dépêche datée le 1er septembre 1876, du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, relative à la *Commission des frontières de l'Amérique du Nord*, avec un procès-verbal des procédures, à l'assemblée tenue par les commissaires, le 29 mai dernier.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 28 avril, 1877.

Un message est reçu du Sénat adoptant le bill (No. 124) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années fiscales finissant respectivement le 30 juin 1877 et le 30 juin 1878, et pour d'autres fins relatives au service public, lequel est lu trois fois et passé, sans amendement.

M. *Irving*, du comité permanent des priviléges et élections, présente le premier rapport de ce comité qui est comme suit:

Le comité spécial des priviléges et élections en vertu de l'ordre de la Chambre donné le neuvième jour d'avril courant: "Que l'attention de cette Chambre ayant été appelée sur les rapports, états et pièces justificatives déposés sur la table, concernant le paiement d'argent public à l'honorable M. *Anglin*, représentant de la division électorale de Gloucester, pour impressions et papeterie pour le département des Postes, les dits papiers soient renvoyés au comité permanent des priviléges et élections, et qu'il reçoive instruction de s'enquérir des faits, de chercher les précédents et de rapporter le résultat de ses investigations, et si le dit honorable *T. W. Anglin* a rendu son siége vacant; a l'honneur de faire rapport unanimement:

Qu'à la première réunion du comité, il fût ordonné qu'avis de la prochaine séance fut donné à l'hon. *T. W. Anglin*;

Que le quatorzième jour d'avril courant, la Chambre ordonna d'examiner sous serment tout témoin qui serait entendu devant le comité relativement aux faits mentionnés dans le premier ordre ci-dessus mentionné;

Que le dit hon. *T. W. Anglin* comparut devant le comité, fit une déclaration sous serment et se soumit à un interrogatoire contradictoire, et fut de fait examiné;

Que subséquemment le comité examina l'honorable *D. A. Macdonald*, ex-maître-général des Postes et maintenant lieutenant-gouverneur d'Ontario, et M. *William H. Griffin*, député du maître-général des Postes, prit connaissance des papiers et documents se rapportant aux faits et chercha des précédents;

Qu'il résulte de l'enquête faite devant le comité que l'honorable *T. W. Anglin*, depuis qu'il a été élu membre de cette Chambre, a rempli différentes commandes données par des officiers publics pour l'insertion dans son journal, le *St. John's Freeman*, d'annonces ayant rapport au service public et différentes commandes données par l'inspecteur du bureau de Poste, en vertu des instructions du Maître-Général des Postes, pour l'impression de formules requises par le département du bureau de Poste, et a reçu de l'argent public pour ces annonces et impressions :

Qu'il résulte du témoignage de M. *Anglin* qu'il a agi de bonne foi d'après les précédents et la coutume ci-après mentionnés, et sous l'impression qu'il ne pouvait être considéré par là comme ayant, possédant, entreprenant ou exécutant un contrat ou marché, aux termes de la seconde section de l'Acte 31 *Victoria*, chapitre 35, pour assurer l'indépendance du Parlement.

Que dans l'année 1874, un comité d'élection de l'Assemblée législative de l'ex-province du Canada, décida que la publication, par le député de Russell, d'annonces pour le service public payées avec l'argent public, ne constituait pas un contrat suivant les intentions de l'Acte provincial qui contenait les dispositions suivantes : " Aucune personne ayant, possédant, entreprenant ou exécutant un contrat ou marché avec Sa Majesté ou avec aucun officier ou département public relativement au service public de la province, ou en vertu duquel de l'argent public de la province doit être payé pour aucun service, ouvrage, matière ou chose quelconque, ne sera éligible comme membre." Qu'en donnant sa décision le comité s'exprima dans les termes qui suivent : " L'accomplissement d'un ouvrage spécial constitue naturellement une obligation implicite de " payer la valeur de cet ouvrage. Dans ce sens on peut dire qu'un contrat a eu lieu, et l'argent a, sans " doute, été payé directement au membre siégeant ou à son agent."

Il faut se rappeler, toutefois, que le statut en question étant un statut qui frappe d'incapacité légale et de pénalité, doit être interprété strictement. Le mot " contrat " doit, par conséquent, être pris dans son sens le plus restreint. Il faut qu'il y ait, dans notre province, une convention distincte, ou un marché permanent et continue, consenti par les deux parties et réciproque. On peut dire que les mots mêmes comportent cette interprétation, car on se sert des expressions *ayant* ou *possédant*, *entreprenant* ou *exécutant*.

Qu'il appert d'après les témoignages entendus devant le comité et d'après les comptes publics du Canada et les rapports déposés devant le Parlement, qu'entre 1867 et 1873 de nombreuses commandes pour l'insertion d'annonces se rapportant au service public ont été données par des officiers publics, et que diverses sommes d'argent public ont été reçues pour ces annonces par plusieurs personnes qui étaient alors membres du Parlement, et malgré la publicité de ces faits, il ne fut jamais allégué dans le Parlement que les membres concernés avaient passé des contrats qui les déqualifiaient, mais qu'ils ont retenu leurs siéges sans aucune contestation durant deux Parlements :

Le comité est d'opinion qu'au point de vue de loi les mêmes principes doivent s'appliquer au cas qui lui a été déféré, ainsi qu'aux cas de l'élection de Russell et des dits autres membres.

Le comité est d'opinion, toutefois, que les dits précédents et coutumes sont erronés, et que conformément à la véritable interprétation de l'Acte pour assurer l'indépendance du Parlement, les transactions en question constituaient des contrats comportant déqualification :

Et, par conséquent, trouve : Que l'hon. *Timothy Warren Anglin*, représentant de la division électorale du comté de Gloucester, après son élection pour la dite division électorale, devint partie à un contrat ou marché avec le Maître-Général des Postes du Canada relativement au service public du Canada, en vertu duquel de l'argent public a été payé pour certains services et ouvrages, et que son élection est devenue par là nulle.

Les investigations faites par le comité l'ont conduit à la conclusion que l'acte pour assurer l'indépendance du Parlement a besoin d'être revisé et amendé avec soin.

Le comité transmet respectueusement avec le présent une copie des témoignages des témoins entendus et en fait rapport pour l'information de la Chambre.

(*Pour l'enquête accompagnant ce rapport, voir annexe des journaux No.* 8.)

M. *Irving*, du comité permanent des priviléges et élections, présente aussi le second rapport de ce comité qui est comme suit :

Qu'en vue de l'information donnée à la Chambre, le 26 courant, que c'est l'intention de proroger le Parlement le 28 courant, le comité croyant qu'il est impossible d'en arriver à une conclusion relativement aux questions qui lui ont été soumises, excepté celle mentionnée dans l'ordre de la Chambre du 9 avril courant, pense qu'il est importun de procéder à prendre en considération toutes les autres questions qui lui ont été soumises.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur-Général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat

En conséquence, M. l'Orateur et les membres présents se rendent au Sénat, où il plait à Son Excellence de sanctionner les bills suivants, au nom de Sa Majesté, savoir :

Acte pour amender l'acte concernant le larcin et les autres offenses de même nature.

Acte pour amender l'acte concernant les traitements de certains juges.

Acte pour établir de meilleures dispositions concernant la Commission Géologique et d'Histoire Naturelle du Canada, et le maintien du musée s'y rattachant.

Acte pour établir des dispositions pour améliorer la discipline des prisons.

Acte pour étendre à la province de l'Ile du Prince-Edouard certaines lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces du Canada.

Acte pour étendre les dispositions de la section cinquante-six de l'acte trente-quatre *Victoria*, chapitre cinq, intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque," à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord.

Acte pour autoriser la Compagnie d'Union de Transport et de Chemin de Fer à réduire son capital versé.

Acte concernant la Compagnie du Pont du Sud du Canada.

Acte pour changer le nom de la Compagnie du chemin de fer International de St. François et Mégantic en celui de Compagnie du chemin de fer International, et pour d'autres fins s'y rattachant.

Acte pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie d'imprimerie du "Globe."

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Vaudreuil et Montréal.

Acte concernant la cession de l'Asile de Rockwood à la province d'Ontario, et pour amender "l'Acte des Pénitenciers de 1875."

Acte pour amender de nouveau l'Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime Mutuelle du Canada.

Acte concernant la banque Jacques-Cartier.

Acte pour autoriser et faciliter la liquidation de la Banque Métropolitaine.

Acte concernant la Compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara.

Acte concernant la procédure et la preuve dans les causes criminelles.

Acte pour incorporer l'Association de Secours Mutuels du Service Civil du Canada.

Acte pour amender l'Acte concernant les offenses contre la personne.

Acte pour amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des Cours Suprême et de l'Echiquier.

Acte pour autoriser la Compagnie d'Assurance Royale Canadienne à réduire son capital social, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Agricole d'Ottawa.

Acte pour pourvoir à la bonne garde des prisonniers dans les localités où les prisons communes deviennent temporairement peu sûres.

Acte pour amender "l'Acte des chemins de fer, 1868."

Acte pour étendre l'acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabrique aux provinces de la Colombie-Britannique et de l'Ile du Prince-Edouard.

Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, dite l'Union.

Acte pour amender l'acte pour supprimer les maisons de jeu.

Acte pour remettre en vigueur et amender l'acte incorporant la Compagnie Canadienne du Télégraphe de l'Atlantique.

Acte pour incorporer la Compagnie de Traverse du Saint-Laurent et du Chemin de fer du Pacifique.

Acte pour prévenir les jeux sur certaines voies de transport publiques.

Acte pour établir des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs.

Acte concernant les limites de la Province de Manitoba.

Acte pour amender l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston.

Acte pour incorporer la Grange Fédérale des Protecteurs de l'Industrie Agricole du Canada.

Acte pour incorporer la Compagnie du Câble Atlantique Union.

Acte pour autoriser la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville.

Acte pour amender l'Acte de chemin de fer et du pont du Coteau et de la ligne provinciale.

Acte pour dissiper des doutes touchant le droit de vote des actionnaires de certaines banques.

Acte pour conférer de nouveaux pouvoirs à la Compagnie de Houille et de chemin de fer de Springhill et Parrsborough (à responsabilité limitée.)

Acte pour amender "l'Acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur, et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues."

Acte pour autoriser le transfert de l'embranchement de Truro à Pictou du chemin de fer Intercolonial, à la personne ou compagnie qui construira un chemin de fer de New-Glasgow au Détroit de Canso, et établira un passage d'eau convenable sur le détroit.

Acte pour pourvoir à l'emploi, en dehors des murs des prisons communes, des prisonniers qui y sont incarcérés.

Acte portant de nouvelles dispositions pour le paiement de la milice active lorsqu'elle est appelée, en certains cas, à prêter main-forte à l'autorité civile.

Acte pour amender la loi concernant les appels des convictions prononcées ou des ordres décernés par les Juges de Paix.

Acte pour amender l'Acte concernant la Compagnie Canadienne pour la fabrication des locomotives et machines.

Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Castor et de Toronto contre l'Incendie.

Acte pour établir des dispositions contre l'usage abusif des armes à feu.

Acte à l'effet d'amender l'Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne de placement La Nationale (à responsabilité limitée).

Acte concernant les Péages dans le Havre de Montréal.

Acte pour amender l'Acte pour incorporer "La Compagnie du Pont de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Maskinongé."

Acte pour transférer l'administration de certains havres, quais et brise-lames du département des Travaux Publics au département de la Marine et des Pêcheries.

Acte pour abroger certaines lois déclarant criminelles les violations de contrat de louage de service personnel, et pour pourvoir à la punition de certaines violations de contrat.

Acte pour amender l'acte du Bureau des Postes, 1875.

Acte pour pourvoir au paiement des frais de route des juges des cours de district ou de comté dans la province de la Colombie-Britannique.

Acte concernant le mesurage des bâtiments à vapeur enregistrés en vertu de l'acte abrogé de la ci-devant Province du Canada.

Acte pour amender "l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur."
Acte pour amender l'acte concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction.
Acte pour amender et refondre certains actes concernant l'Assurance.
Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie d'Assurance sur la Vie et contre les Accidents dite l'Union du Canada, et pour en changer le nom en celui de "Compagnie d'Assurance dite l'Union du Canada."
Acte pour établir une Cour de Juridiction Maritime dans la Province d'Ontario.
Acte pour amender l'acte intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie de Placements de Londres et d'Ontario (à responsabilité limitée)."
Acte pour conférer les propriétés et pouvoirs de la Compagnie du Havre de Pickering, (à responsabilité limitée.)
Acte pour amender l'Acte de Faillite de 1875 et l'acte qui l'amende.
Acte concernant les Grands Sceaux des Provinces du Canada autres qu'Ontario et Québec.
Acte pour amender l'acte trente-sept Victoria, chapitre cinquante, concernant les sociétés permanentes de construction dans Ontario.
Acte pour incorporer "La Société de Construction St. Jacques" comme société de construction permanente, et pour d'autres fins.
Acte pour incorporer "La Compagnie de Sûretés Canadiennes (à responsabilité limitée)."
Acte à l'effet d'amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet de l'administration des sociétés permanentes de construction poursuivant leurs opérations dans la province d'Ontario.
Acte pour amender l'acte pour incorporer "La Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée.)"
Acte pour amender et refondre les actes concernant les douanes.
Acte pour réprimer les paris et les ventes de poules.
Acte pour amender la loi concernant les Compagnies par actions constituées par lettres patentes.
Actes pour amender certains actes concernant les droits de douane et d'accise.
Acte concernant la créance du gouvernement contre la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.
Acte concernant l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement.
Acte pour incorporer la "Société de Construction de la Puissance" sous le nom de "Compagnie de Prêts Hypothécaires de la Puissance."
Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.
Acte pour amender "l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, 1875."
Acte pour amender l'Acte du Pilotage de 1875.
Acte décrétant de nouvelles dispositions pour l'établissement et l'administration des sociétés de construction dans la province de Québec.
Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de Québec, ainsi que "l'Acte concernant le Pilotage de 1873."
Acte concernant certaines terres de l'Artillerie et de l'Amirauté dans les provinces d'Ontario et de Québec.
Acte pour pourvoir à l'inspection du Pétrole.
Acte pour amender l'Acte concernant les Poids et Mesures.

L'Orateur de la Chambre des Communes dit alors:

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:

Les Communes du Canada ont voté les subsides requis pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.
Au nom de la Chambre des Communes, j'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence un bill intitulé: "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant, respectivement, le 30 juin 1877, et le 30 juin 1878," lequel je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.
Ce bill est alors sanctionné dans les termes suivants:
"Au nom de Sa Majesté, le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Il plut alors à Son Excellence le Gouverneur-Général de réserver les bills suivants pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté sur iceux:
Acte pour faire droit à Mary Jane Bates.
Acte pour faire droit à Walter Scott.
Acte pour faire droit à Martha Jemima Hawkshaw Holiwell.

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de clore la quatrième session du troisième Parlement de la Puissance par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Sénat,
Messieurs de la Chambre des Communes:

En vous déchargeant de vos devoirs parlementaires, je désire vous remercier de la diligence avec laquelle vous les avez accomplis.
Parmi les nombreuses mesures que vous avez passées, il s'en trouve plusieurs d'une importance publique considérable.
Les dispositifs supérieurs que l'on vient d'adopter pour l'incorporation des sociétés en commandite contribueront mieux, je le pense, à l'établissement de ces sociétés que ne saurait le faire une législation spéciale et exceptionnelle.

La loi sur les compagnies d'assurance ajoutera aux garanties qu'offrent actuellement les assureurs canadiens.

Le changement fait à l'impôt sur le pétrole conférera un grand bienfait à la masse de la population.

Les immenses intérêts de la navigation de nos grandes mers intérieures seront favorisés par l'application au commerce de ces eaux, de droits et de remèdes dont l'utilité est depuis longtemps établie par l'expérience.

La loi qui a pour objet l'extradition des criminels fugitifs permettra au Canada de remplir efficacement sa part des engagements de l'Empire en cette matière importante.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie au nom de Sa Majesté pour les subsides que vous avez votés avec tant d'empressement. Je verrai à ce qu'ils soient économiquement dépensés.

Honorables Messieurs et Messieurs :

Les commissaires qui devaient être nommés en vertu du traité de Washington, l'ayant enfin été, la Commission s'organisera prochainement à Halifax.

J'ai pris des mesures pour y assurer la présentation complète du cas du Canada. J'espère que les négociations réaliseront toutes nos espérances.

Il ne me reste plus qu'à exprimer la ferme espérance qu'en revoyant vos foyers respectifs, vous puissiez y trouver les signes d'une prospérité croissante.

Le Parlement du Canada est alors prorogé à jeudi, le 7 juin prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur

380

No. 59.

OTTAWA, SAMEDI, 28 AVRIL 1877.

4e Session, 3e Parlement, 40 Vict., 1877.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

18
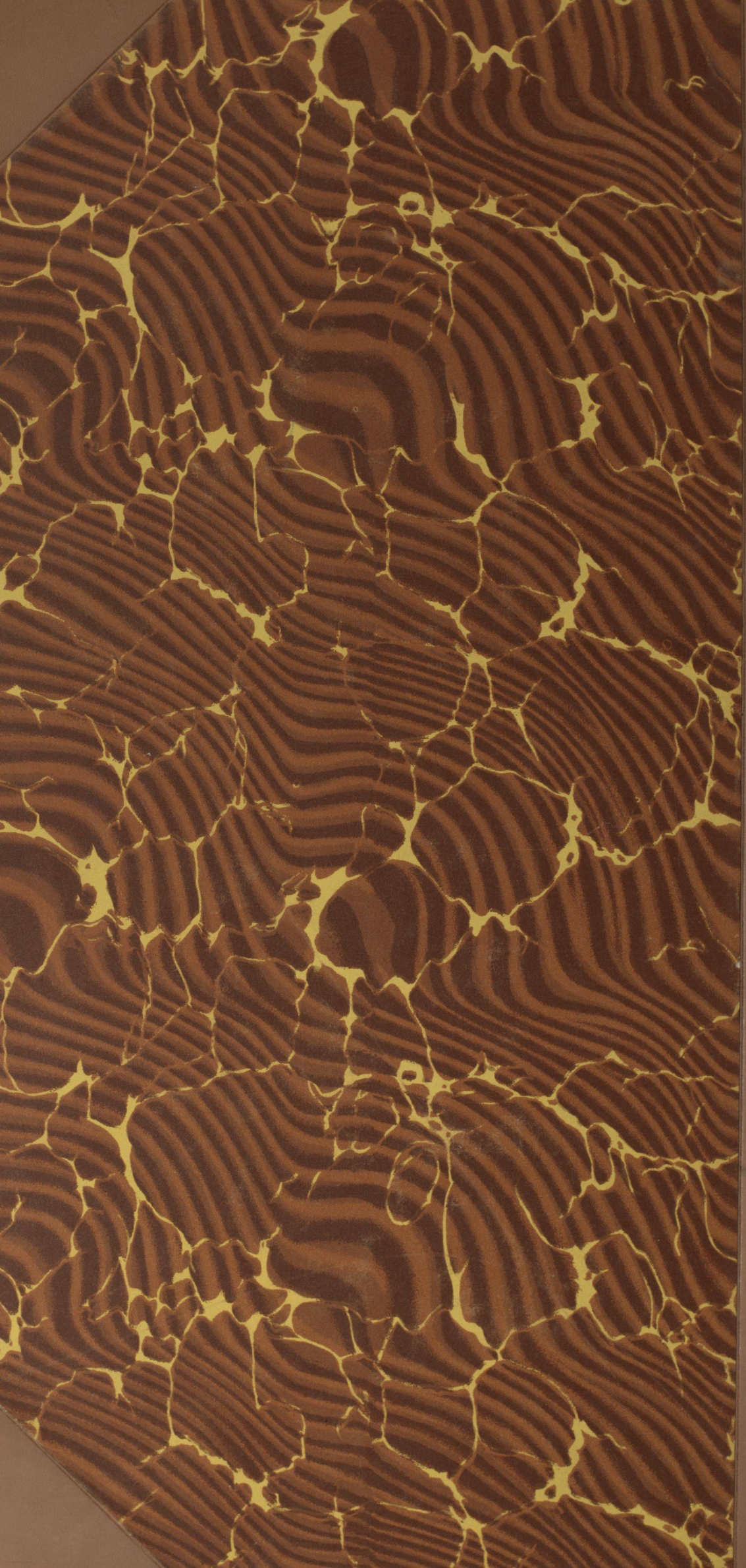
Roneé par
Harpell's Press Co-operative
Gardenvale